BISHOP WEBSTER
COLLECTION

Sufficientia Ex Deo

Sébastien Castellion

et la

Réforme calviniste

DU MÊME AUTEUR

PAROLES DE SINCÉRITÉ. Discours religieux d'un libre croyant. in 8°. — Amsterdam : De Erven van Munster en Zoon. 1906 — Paris : Fischbacher, 33 Rue de Seine ..... 4 fr.

JÉSUS DE NAZARETH. Notes historiques et critiques. *Deuxième édition.* Librairie critique : Emile Nourry, 62 rue des Ecoles, Paris. — (Il existe de ce livre une traduction anglaise : Jésus of Nazareth. Essex hall, Essex street, Strand, London — 1907 et 1909) ..... 2 fr. 50.

LA PRIÈRE DE DIEU. Discours religieux. Comité genevois des publications libérales, 1907 ..... 0 fr. 50.

JOB, FILS DE JOB. Essai sur le problème du mal. Troisième édition. Librairie critique : Emile Nourry, 62 Rue des écoles, Paris 1910. Traduit en hollandais : *Een van Jobs geslacht* avec une préface de Mr H. Oort ..... 2 fr.

LE CHRISTIANISME PROGRESSIF. Essai sur le Christianisme et la conscience moderne. Deuxième édition. Librairie critique. Emile Nourry, 62 Rue des écoles, Paris ..... 2 fr. 50.

LE CHRISTIANISME PROGRESSIF ET LA RELIGION DE L'ESPRIT. Edition spéciale du Congrès des Libres croyants, Berlin ..... 0 fr. 50.

AUPRÈS DE LA CRÈCHE. Un acte en vers. Mystère de Noël, joué pour la 1ère fois, à Amsterdam, à la Vrije Gemeente. 0 fr. 50

CHRISTIANISME ET LIBERTÉ. 4ème mille. Foyer solidariste. Saint Blaise ..... 0 fr. 50.

MANUELS SCOLAIRES ILLUSTRÉS, ornés de 126 gravures des meilleurs maîtres, et reliés en toile souple. *(Images et premières leçons — Premiers récits évangéliques — Récits du Nouveau Testament — Leçons d'histoire évangélique)* La série complète, dans un joli portefeuille illustré, en forme de livre (Comité wallon, Walepleintje, Amsterdam) ..... 4 fr. 50.

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Kahle/Austin Foundation

https://archive.org/details/sebastiencastell0000gira

SÉBASTIEN CASTELLION

ETIENNE GIRAN

Sébastien Castellion

et la Réforme calviniste

Les deux Réformes

AVEC UNE PRÉFACE DE
FERDINAND BUISSON

J. W. Boissevain & Co
Editeurs
Haarlem

Librairie Hachette & Cie
Boulevard St Germain, 79
Paris

1914

BX 9159 . C4 G5

PRÉFACE

Il y a déjà longtemps — c'était au lendemain de la publication de ma thèse sur Sébastien Castellion — la Revue Bleue publiait un article d'un de mes juges en Sorbonne, M. Alfred Rambaud. L'éminent historien exprimait un vœu : « Pourquoi les œuvres, au moins « les œuvres françaises de Castellion.... ne trouveraient-« elles pas un éditeur ?.... Entre ces deux intolérants « de génie, Calvin et Bossuet, pourquoi ne pas faire une « place à un écrivain bien plus rapproché de nous « par les idées, à l'auteur de la préface au « Traité « des hérétiques » et du « Conseil à la France « désolée ?.... Il serait bon que Castellion s'avançât « lui-même à la barre de la postérité et plaidât sa cause, « non plus devant le Sénat de Bâle, mais devant cette France « nouvelle, devant cette humanité nouvelle dont il a contribué « à préparer l'avénement. (1) »

---

(1) *Revue politique et littéraire (Revue bleue). 6 Août 1892, article d'Alfred Rambaud : « Un précurseur de la tolérance religieuse. »*

198409

On peut considérer comme une réponse à cet appel le volume que vient de publier M. Etienne Giran. Ne semble-t-il pas, en effet, que, sortant de l'ombre et du silence après plus de trois siècles, l'humble professeur du Collège de Genève et de l'Université de Bâle, l'avocat de Servet, le défenseur des hérétiques, le premier protagoniste de la liberté de conscience religieuse vienne réclamer la place que lui doit la société moderne ?

Par une coïncidence qui n'est peut-être pas sans portée, le livre de M. Giran paraît en Hollande et en France au moment même où l'on réédite, à Genève, le rarissime petit volume de 1554 (2).

Dans cette réapparition d'une personne et d'une œuvre oubliées, il ne faut pas voir une fantaisie d'érudits. Ce fait particulier se rattache à plusieurs autres qui sont d'ordre général. Il y a une raison de fond à cette faveur imprévue qui remet en honneur l'ancêtre le plus authentique du « Christianisme libéral ». Surtout dans les pays où s'est établie la Réforme française telle que l'avait modelée le génie de Calvin, un travail profond s'est accompli, en

---

(2) TRAITÉ DES HÉRÉTIQUES, *à savoir si on les doit persécuter et comment on se doit conduire avec eux selon l'advis, opinions et sentences de plusieurs auteurs tant anciens que modernes [par Sébastien Castellion], réimpression publiée par les soins de M.M. Albert Olivet et Eugène Choisy. Genève. Jullien. Edition citée dans le cours de cet suvrage, page 176.*

ces derniers temps. Ce n'est pas seulement une révision des données de l'histoire que l'esprit critique rend nécessaire : il se fait comme un retour de la conscience chrétienne sur elle-même. Elle s'aperçoit, même en scrutant le passé, qu'il y a plus de choses dans la religion que les religions n'en ont vu. Elle reconnaît qu'alors, pas plus qu'aujourd'hui, le sens du divin, cet épanouissement du sens moral, n'a pu s'enfermer tout entier dans les cadres rigides d'une orthodoxie.

De là l'effort nouveau pour mieux comprendre les origines mêmes de la Réforme. Dans son principe et dans son élan vital, la Réforme dépasse tous les Réformateurs. Aucun d'eux n'en a épuisé l'inspiration, quelques-uns l'ont gravement altérée, Calvin plus gravement qu'aucun autre, parce que son erreur portait sur un point vital : la liberté de la conscience humaine.

Dans la longue mêlée de la bataille, tant que le nouveau monde religieux se débattait contre l'ancien pour conquérir le droit à l'existence, on a pu, on a dû peut-être, associer étroitement jusqu'à les confondre le protestantisme et le Calvinisme. Aujourd'hui un irrésistible sentiment de la réalité nous avertit de mieux distinguer la paille du bon grain, le catéchisme de l'Evangile, le dogme de la vie. La théologie ne s'identifie plus avec la religion : il faut que l'une passe, pour que l'autre dure. Aussi ne faut-il

pas laisser dire que l'on renie la tradition protestante quand on se permet de corriger et d'élargir la tradition calviniste. Remettre en lumière les revendications de liberté que Calvin, Théodore de Bèze et leurs trop fidèles disciples ont réussi à étouffer, par la persécution ou par la discipline, ce n'est pas faire tort au protestantisme, c'est lui restituer la part d'honneur qui lui a été ravie.

M. Giran — et c'est l'originalité de son ouvrage — trace le tableau lumineux de tout un côté de notre histoire systématiquement omis ou dissimulé, par crainte de ternir la gloire de Calvin. Cette crainte heureusement n'a pas prévalu, au sein du protestantisme, sur le souci et le respect de la vérité. On a vu, en ces dernières années, les hommages rendus à la mémoire de Servet, les manifestations imposantes auxquelles ont pris part tant d'églises et d'associations, filles de Calvin, condamnant sans hésiter sa doctrine et sa conduite dans la « tragœdia servetana. » Mais cet éclatant désaveu de la dernière survivance de l'antique fanatisme prend une force toute nouvelle et se double d'un sentiment de juste fierté quand il peut s'appuyer sur des protestations toutes pareilles qui avaient retenti, aussi énergiques et aussi claires, au pied même du bûcher de Champel. Il n'est donc pas vrai qu'il ait fallu attendre trois siècles pour découvrir que l'Etat ni l'Eglise n'ont le droit de brûler l'hérétique, ni même de poursuivre, comme

un crime, l'hérésie, ce nom ancien du délit d'opinion. Castellton l'avait dit, Castellion l'avait crié à la Suisse et à la France, à l'heure même où le Réformateur trahissait la Réforme.

Et le « pauvre prote d'imprimerie qui posait pour tout l'avenir la grande loi de la tolérance », suivant le mot de Michelet, loin d'être un isolé, un mystique, un visionnaire dont un éclair aurait quelque jour traversé les nuages, était le porte-parole de tout un peuple de braves gens qui, d'instinct, avaient trouvé la formule des temps modernes et l'opposaient à l'âpre intolérance de leurs propres théologiens. Ce mouvement spontané s'était affirmé en plein seizième siècle. M. Giran nous le montre, se continuant jusqu'à la Révolution. Il apporte, en particulier, un surcroît intéressant d'exemples décisifs, empruntés à certaines pages trop peu connues de l'histoire religieuse des Pays-Bas.

Tous ceux qui ouvriront ce volume en subiront l'attrait. Ils sauront gré à l'auteur d'avoir su faire revivre, avec tant de vérité, cet homme d'autrefois qui parlait exactement comme un homme d'aujourd'hui, avec cette seule différence qu'à tenir ce langage, il risquait sa vie.

Ferdinand Buisson

Paris, 8 Septembre 1913.

AVANT-PROPOS

Il ne serait pas superflu d'indiquer ici, ne fût-ce que d'une façon sommaire, les raisons de cette publication.

Sébastien Castellion est si peu connu que bien des lecteurs se demanderont s'il était vraiment urgent de lui consacrer une étude aussi.... massive. Mais étant données les proportions qu'a prises mon livre, j'ai le sentiment qu'on me pardonnera de garder pour moi ta «belle préface» que je méditais.

Je tiens seulement à avertir tes lecteurs, dont ta pensée religieuse est fille de ta pensée de Calvin, qu'ils ne trouveront pas dans ces pages, l'écho de leur enthousiasme pour le prodigieux «Réformateur» de Genève. Je ne me suis pas préoccupé d'élever un monument nouveau à sa gloire. D'autres s'y sont exercés, et ils l'ont fait avec une telle maîtrise, que je tiens à leur en laisser tout l'honneur.

Je conseille donc aux personnes pieuses qui tiennent Calvin pour un saint homme de Dieu, de ne pas lire mon

livre : leur idole risquerait d'y laisser un peu de sa dorure et j'en aurais une peine extrême.

Je n'ignore pas qu'un grand nombre de libres croyants, dégagés des dogmatismes morts et des ecclésiasticismes asservissants, mettent une certaine coquetterie à proclamer son génie et sa volonté de puissance. Je n'y contredis pas, mais ils expriment si bien, et si souvent, leur sentiment qu'il me paraît inutile d'y insister.

Ma pensée se tourne plus volontiers vers ceux qui, laissés dans l'obscurité, par l'ignorance ou l'ingratitude des hommes, attendent, depuis des siècles, qu'on leur fasse justice ! Et de ceux-là, est Sébastien Castellion. C'est pour cette raison que j'ai décidé de consacrer ces pages à l'étude de sa pensée, de son activité et de son influence. Et alors même que je ne réussirais pas à atteindre ceux pour lesquels j'écris, je me considérerais comme suffisamment récompensé par l'émotion que j'ai éprouvée à vivre dans la communion de cette âme de héros de la conscience, d'initiateur religieux et d'émancipateur moral.

D'autres m'ont précédé dans cette voie et c'est avec un sentiment très vif de reconnaissance que j'ai suivi les sentiers qu'ils avaient tracés.

Tous les lettrés, curieux des origines de la Réforme connaissent la magistrale étude que M. Ferdinand Buisson a consacrée au modeste et génial Réformateur de Bâle.

Elle constitue, pour les biographes de Castellion, une source d'une merveilleuse richesse et il y aurait plus que de la témérité à ne pas s'y reporter avec empressement.[1] *Il me paraît presque inutile de dire que je m'en suis largement inspiré. Mais M. Buisson m'en voudrait lui-même si je disais que son heureux labeur a épuisé le champ de la recherche. Aussi, me laissant docilement conduire par lui, le suivant, presque pas à pas, dans la succession naturelle des événements historiques, je me suis efforcé d'en analyser la portée, en vue du dessein que je me proposais et qui diffère sensiblement de son œuvre de pure documentation. D'autre part, amené par simple scrupule de conscience, au contrôle rigoureux de ses citations, je me suis trouvé en face d'éléments nouveaux qu'il avait dû laisser de coté ou qu'il n'avait pas pu atteindre. Malgré la crainte de voir grossir démesurément mon livre, que j'aurais voulu plus bref, j'ai cru devoir traduire de nombreuses pages, inédites en francais ou en langues modernes, qui me paraissaient essentielles et qu'on lira peut-être sans ennui.*

Pour les citations, même pour celles que fait aussi M. Buisson, j'ai voulu me reporter aux sources et, sauf de très

---

[1] *Sébastien Castellion. Sa vie et son œuvre, 1515—1563. Etude sur les origines du Protestántisme libéral français, par Ferdinand Buisson. Deux fort volumes. Librairie Hachette et Cie. Boulevard St Germain 1892.*

rares exceptions, donner une traduction faite directement sur le texte original ou sur des traductions hollandaises du XVIe siècle, lorsque le texte latin faisait défaut. En ce qui concerne les citations françaises, j'ai renoncé, après beaucoup d'hésitation, à l'orthographe particulière des écrivains que je cite. Je considère que le style seul suffit à dater *le texte et que, dans un livre de vulgarisation, les difficultés orthographiques seraient un sérieux obstacle. Or, les discussions théologiques, éparses dans ce livre, sont déjà une suffisante complication.*

J'ose toutefois espérer que, parmi mes lecteurs, ceux que ne laissent pas indifférents l'histoire des idées ou simplement les origines de la Renaissance religieuse, trouveront quelque intérêt à lire ces pages que je leur dédie.

Etienne Giran

Amsterdam, 12 Juillet 1913

Errata

Les protes hollandais se sont livrés à quelques fantaisies orthographiques. D'autre part de petites bavures se sont glissées dans le texte. Je relève ici celles qui risqueraient d' induire en erreur les lecteurs confiants :

Pages	*Lignes*	*Lisez :*
8	12 et 13	m'appel*ai*, consign*ai*
10	11	d'Ar*an*de
11	ch. II : 3	dilem*m*e
22	9	luth*er*anisme
42	19	fer*as*
49	dernière l.	prœceptor
60	12	*re*haussa
98	10	*abstraits*
130	11	conc*lut-il*
153	16	*bon* sens
160	2	*il* beuglait
184	dernière l.	nous-même*s*
192	en marge	de *l'*Eglise
210	9	Wurte*m*berg
214	21	multipl*ia*
215	1	reclam*er* *con*tre
217	3	Vand*al*
242	15	Ménégoz
244	avant-dern. l.	on *voit* que Calvin . . .
253	23	se ra*pp*ortaient
255	en marge	Art. *56*
259	23	*ré*pression
360	3	p*u*
271	17	*c*onseil
272	8	tel*le*
	21	jug*és*
273	26	*R*oi
282	4	*les*

Pages	*Lignes*	*Lisez :*
287	3	*Il* faut
290	1	*claire*
292	6	grand' peine
338	note 1	né en 15*18*
357	marge	calvinist*es*
358	4	inf*a*mies
364	note 2	flag*itia*
367	15	*im*posteur
377	marge	u*n* épisode
382	21	étan*t* u*n*e
385	6	interpr*é*ter
391	note 1	page *196*
397	marge	re*m*ès des
412	23	t*é*m*é*rité
417	7	ava*ient*
427	27	pécheurs
462	13	pécher
464	1	qu*i* soit
478	5	mêlent
478	7	rena*î*t
479	avant dernière	qnotidien*nes*
489	16	*ce* livre
	derniére l.	a*ux*qnels
496	marge	*L*es . . . du *XVI*ème
523	note 2, l. 5	*nos*
532	17	f*ut*
538	9	Les Remon*s*trants
541	18	con*s*cience
547	23	Harnack
550	1	Pou*r*tant
550	10	audacieu*se*
551	note	of rationalis*m*
555	17	*d*épassée

DE LA RENAISSANCE A LA RÉFORME

La Renaissance

La Renaissance avait semé partout ses germes de libération. L'imprimerie, avec une abondance de fée généreuse, répandait à profusion les textes les plus rares. Les humanistes, penchés sur l'âme antique, s'émerveillaient d'y trouver tant de vie profonde. Les étudiants s'exaltaient à l'idée de marcher sans lisière et leur esprit impatient, secouant les vieilles méthodes de la scolastique, se grisait de liberté. Comme par une illumination soudaine, des réalités insoupçonnées, surgissant du mystère des siècles, émergeaient en pleine lumière, radieuses, enthousiasmantes, créatrices d'énergie, de beauté, d'espoir et de foi.

Les lettres, les sciences, les arts, la religion, tout se renouvelait comme à une fontaine de Jouvence, On eût dit que, sous de nouveaux cieux, se levait une terre nouvelle.

La terre et les cieux étaient restés les mêmes, mais c'est avec d'autres yeux qu'on les considérait. La libre recherche avait touché le monde de sa baguette magique ! L'humanité s'ouvrait à une vie d'enchantement.

I

La Renaissance à Lyon

Dès le commencement du XVIème siècle, les grands imprimeurs de Lyon l'emportaient sur ceux de Paris, et ce n'était pas seulement une élite de typographes, venus de tous les horizons, qui se groupaient autour des presses du plus illustre des imprimeurs du temps, c'était une élite de correcteurs, comme Etienne Dolet et François Rabelais.

La jeunesse studieuse, attirée par le nouveau collège de la Trinité, s'initiait aux classiques latins et grecs sous la direction d'excellents pédagogues.

Jean Raynier [1], Barthélémy Aneau [2], deviennent le centre de toute une activité jeune et ardente.

Des groupes littéraires se forment selon les études, les goûts, l'affinité d'esprit ou même selon le pays d'origine. C'est ainsi qu'un de ces petits cénacles d'humanistes semble s'être formé surtout de jeunes gens sortis de la Bresse et de la Savoie : Les Allobroges et les Sabaudos. Parmi

Sébastien Castellion

[1] Jean Raynier, principal du Collège. Il avait une assez grande réputation d'éloquence.

[2] Aneau enseignait la rhétorique. Né à Bourges, il avait été condisciple d'Amyot, de Calvin et de Théodore de Bèze.

ces derniers, faisant peut-être un peu contraste avec cette jeunesse brillante qui se pressait autour du collège, se trouve un jeune homme dont les essais poétiques, en latin et en grec, ont déjà trouvé quelques bienveillants suffrages. C'est un étudiant d'origine modeste. Il avait quitté Saint-Martin-du-Fresne, son village natal [1], avec sans doute un bagage littéraire assez maigre. Peut-être les leçons d'un brave curé de campagne l'avaient-elles initié aux mystères des déclinaisons latines. On ne sait. Quoiqu'il en soit, il portait en lui toute l'énergie de cette race tenace et laborieuse qui avait su victorieusement résister à la domination des moines du Bugey. Son père, Claude Chatellion était un humble et brave paysan sans culture, mais honnête et probe, et cette honnêteté scrupuleuse, cette probité austère, avaient fait sur l'âme de son fils Sébastien une impression que le temps ne devait jamais effacer. Elevé à cette rude école des montagnards savoisiens, le jeune Sébastien Chatellion y avait puisé cette résistance des rocs granitiques qui subissent sans émoi les pires injures et contre lesquels les avalanches et les tempêtes viennent se briser, sans autre pouvoir que de les affiner, de les polir et de les rendre plus résistants.

Ce n'étaient pas les subsides paternels qui pou-

---

[1] Dans la partie Nord du Bugey, à 5 kilomètres environ de Nantua (Ain).

vaient lui permettre de suivre à Lyon des cours de haute culture.

Comment le jeune provincial parvint-il à vivre ? Par quel prodige de volonté triomphante arriva-t-il à vaincre les difficultés d'ordre matériel qui s'opposaient à ses études ? On ne le saura sans doute jamais. La seule chose qui soit certaine, c'est que les premières années furent très dures ; plus d'une fois, sans doute, la faim le tenailla. Avec quelle impatience il devait attendre les maigres envois paternels ! Quels soucis, quelles inquiétudes, quel tourment ! Jusqu'à la fin de sa vie, il garda le souvenir de ces années de labeur et de misère. Mais, un jour, un bonheur inespéré lui vint. Il fut appelé dans une famille aisée, comme répétiteur peut-être ou comme secrétaire, et sa joie fut si vive qu'elle avait encore gardé, au seuil de la vieillesse, la fraîcheur et la naïveté de ses jeunes ans :

«Je me trouvais, dit un des interlocuteurs de son entretien concernant la Foi, dans la situation la plus misérable, lorsque je fus appelé dans une famille noble et fortunée. J'ai encore présent à l'esprit le changement qui, à cet appel, se fit en moi. J'étais donc libéré : plus de soucis, plus de ces inquiétudes qui m'avaient tourmenté jusqu'alors ! Aussi, comme mes parents devaient m'envoyer une petite somme d'argent, je me suis hâté de leur écrire de n'en rien faire ; qu'en effet je ne manquerais plus d'argent désormais.

«D'avance je me représentais la demeure, les lieux, les personnes chez qui j'allais habiter, quoique je ne les eusse jamais vus.»

Cette situation modeste qui le mettait à l'abri du

besoin était pour lui un évènement considérable. Il pouvait désormais se livrer à ses études. Il est même probable que ses obligations professionnelles, loin de l'en détourner, les lui rendaient plus faciles. De toute façon, vers 1538, il était mêlé, et de très près, à la vie du collège. Très lié avec Gilbert Ducher [1], il faisait partie de son groupe littéraire, et ses poésies latines et grecques étaient insérées dans les *Epigrammes* [2]. Elles y étaient d'ailleurs en fort bonne place.

Nicolas Bourbon, Jean Raynier, Maurice Sève, seuls, qui étaient les grandes célébrités du moment, passaient avant lui et c'est délibérément avec les poésies de Barthélémy Aneau, de Charles Fontaine, de Jean des Touches, de Sainte-Marthe, et de Du Moulin que Gilbert Ducher place celles du jeune Savoisien.

Il convient de noter ici que Sébastien Chatellion n'avait pas encore 23 ans. Et déjà dans ce milieu de lettrés et de latinistes, il occupe une place que beaucoup de jeunes professeurs, formés aux savantes méthodes du Collège, auraient pu envier ; mais sa modestie devait sans doute lui attirer des sympathies bien profondes, car on ne trouve pas trace de la moindre jalousie ou de la moindre animosité à son égard.

---

[1] Probablement professeur au Collège.

[2] Sorte d'Anthologie.

Alors qu'Etienne Dolet se rend insupportable par ses vivacités d'humeur ou ses violences, Sébastien Chatellion voit s'accroître et se resserrer autour de lui son cercle d'amis.

On lui dédie des poésies latines qui nous le montrent comme un homme d'étude dont les goûts dénotent un grand amour de l'indépendance et dont la vie, toute de sérieux, d'austérité et de labeur, force l'estime.

Déjà, il semble n'accorder de valeur à la forme littéraire que dans la mesure où elle sert de vêtement ou de parure à l'idée.

Les jeunes Bartholomé, Jean Argentier, Philibert Girinet, l'écossais Florent Wilson, forment avec Gilbert Ducher le cercle étroit des amitiés de Sébastien Chatellion.

Tout ce petit monde avait latinisé son nom, et ce n'est pas un des côtés les moins curieux de cette époque. Les jeux de mots étaient fréquents dans ces milieux de vie exubérante, et il n'était pas rare qu'une pointe de fantaisie fanfaronne mît sur ces noms encore obscurs un peu de la gloire antique.

Castellio ou Castalio ?

C'est ainsi que Sébastien Chatellion s'appela désormais Sébastianus Castellio ; mais cette traduction, dans le goût de l'époque, ne satisfait pas ses amis et, dans les poésies qui lui sont dédiées, c'est au «Sabaudo Castalione» au Savoisien Castalion qu'on les dédie. On n'avait changé qu'une

voyelle dans le nom propre, et pourtant cette voyelle devait être, plus tard, pour le jeune humaniste, une source de grands regrets et l'occasion d'une des plus émouvantes confessions que jamais homme ait faite.

Ses amis avaient identifié son nom à celui de la nymphe Castalie, dont la fontaine était voisine du sanctuaire d'Apollon à Delphes et proche des gorges du Parnasse. Cette fontaine était pour les Romains la source de toute poésie, et les plus grands poètes passaient pour s'y être abreuvés.

Castellio devenant Castalio, le jeune Savoisien devenait par là-même un fils plus particulièrement chéri de la divine inspiratrice.

Certes, l'hommage était cherché, mais alors que son outrance en était la meilleure excuse et qu'on aurait dû ne trouver dans cette fantaisie d'adolescents que l'exaltation de jeunes cœurs enthousiastes, on y a vu une pensée d'orgueil.

Sébastien Castellion (c'est ainsi que nous l'appellerons désormais) craint d'avoir montré en cette circonstance une coupable vanité. Et c'est devant Calvin que, vers la fin de sa vie, il s'en accuse, pour mettre en lumière qu'il a bien tué en lui toute pensée d'orgueil :

« Oui, j'ai eu de la vanité, je l'avoue, je le déplore et j'en ai honte aujourd'hui. J'avais une sotte et juvénile confiance dans mon savoir : il arrive trop souvent à ceux qui étudient les lettres et les langues anciennes, d'y attacher plus d'importance

qu'à l'esprit (aux choses religieuses). Et, pour te montrer combien je suis loin de vouloir excuser mes fautes, je te découvrirai, à toi et au monde, pour ma punition et à ma honte publique, un trait de vanité que tu as sans doute ignoré (sans cela, l'aurais-tu passé sous silence ?) mais je veux, en le détestant moi-même, le faire détester de tous.

«Comme je vivais à Lyon, tout jeune, avant d'aller te trouver à Strasbourg, il arriva un jour que quelqu'un, au lieu de m'appeler de mon nom accoutumé, Castellion, me nomma Castalion. Ce nom, rappelant la fontaine des Muses, me plut aussitôt, je me l'appropriai et, abandonnant le nom paternel de Castellion, je m'appelais désormais Castalion.

« Bien plus, je consignais ce nom en acrostiche dans les premiers vers de mon petit poème grec : « Le Précurseur » ; c'était mettre en évidence jusque devant la postérité, mon sot orgueil !

« Je confesse ces choses dont j'ai déjà rougi bien des fois, à part moi, en y réfléchissant, depuis que j'ai mieux connu la vérité, accusé par ma conscience plus forte que mille témoins. Aussi renonçant désormais à cette gloriole grecque, puisque je trouve aujourd'hui l'occasion que j'ai souvent cherchée, je désire qu'on m'appelle de mon nom de famille CASTELLION. Je n'ignore pas que quelques-uns pourront s'emparer de cet aveu de ma faute pour me la reprocher. Qu'importe ? Cette humiliation même est profitable, à moi d'abord dont l'esprit a besoin d'être abaissé autant qu'il avait voulu s'élever, et aux autres qui, instruits par mon exemple, apprendront à ne plus s'exposer en s'élevant ainsi à tomber de plus haut. Je sais, en effet, combien c'est là une maladie commune, surtout chez les gens de lettres, et combien peu s'en aperçoivent. Puisse cette leçon pénétrer bien avant dans leur cœur». [1]

Que ceux qui n'ont jamais eu de plus coupables pensées lui tiennent rigueur de cette fantaisie lit-

[1] Défensio, page 355—57.

téraire si fréquente dans le monde d'humanistes où il vivait. Pour nous, c'est avec une émotion pieuse que nous nous penchons sur cette âme d'humilité, dont le «mea culpa» était d'une candeur qui touche au sublime. On y voit, arrivés à leur plein épanouissement, ce sérieux, cette austérité profonde qui attiraient au jeune Sébastien Castellion tant de vive sympathie.

LA RENAISSANCE RELIGIEUSE

Aussi bien, on se tromperait étrangement si l'on se figurait que la Renaissance lyonnaise, à laquelle il prenait une part si active, se bornait à l'étude des classiques ou à la rénovation des lettres françaises. Les questions religieuses et morales n'étaient pas négligées. Elles prenaient même, dans certains cercles, une importance capitale, et l'orientation que prit l'activité du jeune Castellion semble indiquer qu'il n'était pas étranger à ces préoccupations.

Il est vrai de dire que personne n'y était étranger. L'étude de la Bible, et en particulier du Nouveau Testament qui commençait à se trouver entre toutes les mains, faisait naître des besoins nouveaux. Insensiblement toutes les valeurs religieuses étaient mises en discussion et, sans qu'on songeât le moins du monde à sortir de l'Eglise, on sentait l'impérieuse obligation de la réformer dans ce qu'elle avait de trop scolastique ou de trop révoltant. Les savants, les artistes, jeunes et vieux, comprenaient qu'il y

avait toute une œuvre de restauration à entreprendre.

Les humanistes qui s'ingéniaient à restituer à la pensée de Virgile ou d'Horace toute sa valeur, s'ingéniaient de même à restituer au Christ son vrai caractère.

Un grand nombre de prélats se montraient favorables au mouvement. L'évêque du Mans, Briçonnet, l'évêque d'Oloron, Gérard Roussel, l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Michel d'Araude, avaient de grandes sympathies pour les audacieux qui essayaient d'entraîner l'Eglise dans une voie nouvelle. Le roi lui-même encourageait les novateurs. Mais l'idylle ne pouvait durer.

La réaction catholique

Le mouvement que les protestations enflammées du moine Luther en Allemagne avaient fait naître, prenait des proportions inattendues. A peine né, le protestantisme faisait des progrès inquiétants. En France même, le fléau menaçait d'exercer ses ravages. — Des mesures s'imposent. A dire vrai, le Pape Paul III n'est guère enthousiaste, mais, derrière lui, Caraffa veille : l'Inquisition espagnole renaît de ses cendres. Elle s'installe en Italie, car les idées professées à la cour de Marguerite de Navarre troublent profondément le peuple. Le Saint Office se dresse devant les empiètements des novateurs. Les Jésuites entrent en campagne. Jusqu'alors, il n'y avait eu que des répressions occa-

sionnelles. Par exemple, les placards d'Antoine Court contre la Messe avaient suscité, en 1534, une politique de répression, mais elle avait peu duré. Dès 1538, les décisions de l'Eglise s'érigent en mode de gouvernement. François 1er devient l'exécuteur de la volonté papale, et la persécution commence.

II

Que vont faire les humanistes ? S'incliner ? Résister ? L'alternative tragique ne semble pas s'être posée comme un dilemne bien impérieux à la conscience de tous. S'incliner, pourquoi ? Qui donc peut pénétrer dans la profondeur de l'être intime ? Pour qui professe-t-on sa religion ? Pour soi, n'est-ce pas ? Il n'est donc pas nécessaire de publier ses convictions à tous les carrefours ; l'essentiel est de rester libre au fond de soi-même et d'y adorer le Dieu auquel on croit ! — Résister, pourquoi ? Quel intérêt peut-on trouver à souffrir le martyre ? A qui cela profite-t-il ? Le problème est-il résolu par la mort du croyant ? Et la généralité des humanistes lyonnais s'étonnaient de cette folie nouvelle qui jetait des hommes, jusqu' alors sains d'esprit, dans ce qu'ils tenaient pour des extravagances sentimentales !

Les humanistes et la Réforme

Erasme, Rabelais, Dolet, Despériers, plus accessibles cependant aux mobiles élevés de cette noble passion du sacrifice, déploraient l'entêtement

de ceux qu'elle possédait. Mais à côté de ces humanistes prudents, aux arguments de sagesse et dont la haute philosophie semblait leur faire un devoir de se tenir à l'écart des troubles dangereux, il y avait toute une foule de jeunes gens inquiets, émus, vibrants, troublés, qui regardaient avec effarement la prudence de leurs amis ou de leurs maîtres! Et leur sympathie allait vers la foule obscure des martyrs qui affrontaient la mort pour affirmer leur foi.

III

Les débuts de la Réforme

Sébastien Castellion était de ceux-là. Le protestantisme naissant n'était pas pour lui quelque chose d'inconnu. Comme tous ses contemporains, il voyait dans la Réforme tentée par Luther, une application aux choses religieuses de l'esprit qui animait la Renaissance, et c'est avec un intérêt croissant qu'il avait suivi les efforts des novateurs. C'était bien à la Renaissance, en effet, que se rattachaient les hardiesses de Zwingli [1] qui, le premier, en 1516, à Glaris, avait élevé la voix contre les prétentions du Pape et les doctrines de l'Eglise :

---

[1] Zwingli (1481—1531) né dans le canton de Saint-Gall en 1481, curé à Glaris 1506—1516. De 1516 à 1518, il mène une campagne de prédication contre les superstitions catholiques. Appelé comme chanoine à Zürich, il crée un mouvement contre l'Eglise Romaine et, en1525, le Sénat et les Bourgeois abolissent la Messe, transforment les couvents en écoles et suppriment le célibat des prêtres.

«Platon, écrivait-il, a *aussi* bu à la source divine, «et si les deux Caton, si Camille et Scipion «n'avaient pas été vraiment religieux, auraient-ils «été si magnanimes ? »

C'était bien là, la grande leçon qui se dégageait de l'humanisme des lettrés. Communiant avec l'âme antique, ils y découvraient tous les jours les traces du Dieu vivant, de façon plus manifeste. Et la conclusion s'imposait de l'Universelle Révélation et de l'action éternelle de l'Esprit immanent au monde ! Elle n'avait pas encore trouvé de formule, mais déjà elle était contenue toute entière dans cette hardie déclaration du Réformateur de Zurich : «Tout ce qui est vrai — quel que soit «celui qui le dit — *est parole de Dieu.* »

On ne pouvait être plus catégorique. Dès son origine, la Réforme s'affirmait comme un principe de protestation contre tous les monopoles religieux, contre les autoritarismes, contre les exclusivismes dogmatiques. Un semblable mouvement de libération spirituelle ne pouvait laisser indifférente la nature ardente et généreuse de Sébastien Castellion, et c'est peut-être parce qu'il avait trop espéré en Zwingli, dans sa jeunesse, qu'il le jugera plus tard si sévèrement, en l'associant, avec quelque vivacité, aux tyranniques proscriptions de Calvin ; mais c'est surtout de Luther [1] qu'on

La Réforme de Luther

[1] Luther (1483—1546) d'abord moine puis professeur de philosophie et

s'occupait dans les milieux catholiques désireux de réforme. Sa protestation contre les indulgences avait trouvé une approbation presque unanime. Sa comparution devant la diète de Worms avait fait une impression profonde. On citait ses paroles et il semblait qu'une force nouvelle se fût levée sur le monde : «Si l'on ne me persuade pas par «l'Ecriture. disait-il, ou par des arguments clairs

---

de théologie à Wittenberg. Il s'émut de la corruption du clergé Romain au cours d'un séjour qu'il fit à Rome. En 1517, il s'élève contre les indulgences et rédige 95 thèses qu'il affiche sur les portes de la cathédrale. Mais il n'avait pas encore rompu avec le Pape qui le cite à Augsbourg pour s'expliquer devant son légat Cajetan. Après une discussion retentissante à Leipzig, le Pape l'excommunie. Il brûle la bulle du Pape en 1520. Convoqué à la diète de Worms (1521) il refuse de se rétracter. Il est mis hors la loi, mais l'électeur de Saxe le fait enlever pendant la nuit et le fait conduire à la Wartburg où il reste 9 mois. Accueilli à Wittenberg, il essaie d'enrayer les violences de Carlstadt, son ami, qui a soulevé la jeunesse, et dont les idées révolutionnaires, menacent de soulever les paysans contre les seigneurs. En 1524, LUTHER quitte son habit de moine et, l'année suivante, il se marie avec CATHERINE DE BORA. Mais voici que la diète de Spire (en 1529) confirme la décision de la diète de Worms. LUTHER et ses doctrines sont à nouveau condamnés. C'est alors qu'un certain nombre de princes et de villes libres *protestent* auprès de l'Empereur contre la décision de la diète. A partir de ce moment les Réformés sont appelés Protestants. Réunis à Augsbourg, les Protestants exposent leurs principes et donnent un exposé de leurs croyances dans une confession de foi appelée : «Confession d'Augsbourg» (1530). Afin de fortifier et de défendre la Réforme, les Etats protestants forment une ligue défensive (Ligue de Smalcalde). En 1532, on signe la *Paix de Religion* qui reconnaît aux Protestants la liberté de leur culte.

Afin de bien situer les diverses personnalités de la Réforme dans cette période un peu confuse, il convient de noter que CALVIN, à ce moment-là, n'avait pas encore quitté l'Eglise. Il jouissait d'un bénéfice ecclésiastique auquel il ne renonça que le 4 Mai 1534.

Le mouvement protestant était organisé et en plein développement en Suisse et en Allemagne, avant même que CALVIN ait fait le moindre geste contre l'autorité de l'Eglise.

«et péremptoires, je ne puis ni ne veux rien ré-
«tracter ; car il n'est ni sûr ni prudent d'agir
«contre sa conscience. Me voici : Je ne puis autre-
«ment ; que Dieu me soit en aide !»

C'étaient des paroles nouvelles qui portaient en germe toute la Réforme ; c'était la négation hardie de l'autorité du Pape, des conciles ou des diètes. C'était l'affirmation de l'individualisme spirituel et de l'absolue souveraineté de la conscience. Le doute n'était plus permis ; l'attitude de Luther était la proclamation très nette du libre examen en matière de foi : «Chacun, écrit-il, croit «à ses risques et périls, et chacun doit s'assurer «lui-même si sa foi est bonne .... Personne ne peut «m'obliger à croire ou à ne pas croire.... Prends «garde que nulle chose de la terre, si grande qu'elle «soit, ne te détourne, contrairement au témoignage «de ta conscience, d'une croyance que tu as toi-même «reconnue et estimée divine.[1] .... La conscience «de l'homme vaut plus que mille témoins. Au «jugement de Dieu, nous ne serons jugés d'après «aucun autre témoignage que d'après celui de «notre conscience. Ce témoignage est supérieur «à celui du monde entier.[2] La conscience ne doit «être soumise à personne.» Ses déclarations sur la foi étaient aussi hardies : «La foi est l'hommage

LA SOUVERAINETÉ DE LA CONSCIENCE

[1] Dr. MARTIN LUTHER's sämmtliche Schriften, Tome X, p. 453.
[2] „Ibid. T. XII, p. 1430.

«intérieur le plus vrai que l'on puisse rendre à «Dieu. (Id. IX:37). La foi ne veut obliger personne, «ni contraindre personne à professer l'Evangile ; «elle laisse au contraire à chacun sa liberté. (Id. XI : «1286) La foi n'est pas autre chose que la vie «vraie, la vie réelle en Dieu même. (Id. II : 2797). «Il faut constamment répéter que la foi ne veut «être ni emprisonnée, ni liée, par quelque puissance «que ce soit. (Id. XII : 22).» Libre examen et foi libre : c'est bien l'indéniable proclamation de la souveraineté de la conscience.

LA RÉACTION LUTHÉRIENNE

Malheureusement ces admirables principes ne pouvaient guère être compris dans leur sens profond par les foules qui les acclamaient. Les paysans, exaltés par la proclamation de la liberté religieuse, se révoltèrent contre leurs seigneurs et se livrèrent à des excès de toute nature. [1]

Luther, effrayé des conséquences inattendues qu'on tirait de ses proclamations, s'employa énergiquement à en atténuer la portée. Il combattit avec violence les principes qu'il avait lui-même édictés. Et ce fut là sa grande erreur.

---

[1] «Lorsqu'au début du printemps, le soleil longtemps voilé répand ses chauds rayons sur la campagne naguère blanche de neige et sur les chemins durcis par la glace, son premier effet est d'y produire de la boue. Faut-il pour cela maudire sa lumière et sa chaleur? N'est-on pas assuré que, grâce précisément à leur action persistante, la boue disparaîtra, les chemins seront désséchés, les champs se couvriront de verdure et de fleurs ?»

L. LEBLOIS, Bibles de l'humanité, Livre I, page 53.

Dès 1530, les chefs de la Réforme allemande, Mélanchton en tête, liaient les Protestants à une confession de foi obligatoire. A partir de ce jour, la Réforme allemande, pétrifiée dans une doctrine quasi-immuable, devint une machine de guerre contre ce libre examen et cette foi libre qui étaient et qui restent encore la seule condition de toute Rénovation religieuse. [1]

LES DÉBUTS DE LA RÉFORME EN FRANCE

Mais à cette époque, en France, la Réforme n'existait pas ; c'est à peine si, dans les milieux catholiques émancipés qui sentaient l'impérieuse obligation de réformer l'Eglise, on voyait poindre quelque hardiesse. On en était encore à la période de protestation négative. Cependant ces humanistes que l'esprit de la Renaissance enthousiasmait, avaient trouvé aux sources du Christianisme des raisons de croire qui n'étaient pas absolument conformes aux suggestions de l'Eglise ! Dès 1512, sous le bienveillant patronage de l'évêque de Meaux, Briçonnet, un de ses amis, Lefebvre d'Etaples, professait un enseignement basé sur l'Evangile. La Bible, étudiée comme on eût étudié

---

[1] Voici à ce sujet l'opinion d'un Luthérien des temps modernes : « La nouvelle orthodoxie qui prévalut, depuis 1530, en Allemagne et, plus tard, en Angleterre, n'est qu'un catholicisme émondé : mêmes dogmes fondamentaux ; même foi aveugle, même intolérance, même exclusivisme, même antipathie pour la liberté de conscience et d'examen.»

LEBLOIS, Bibles de l'Humanité Livre I, page 52

tout autre texte antique, avait révélé aux esprits curieux bien des merveilles insoupçonnées. On commençait à voir la vanité des rites, l'inutilité des cérémonies pompeuses, l'immoralité de la confession et du trafic des indulgences.

En 1521, au moment même où Luther proclamait à Worms les droits imprescriptibles de la conscience, Farel groupait autour de lui quelques amis et protestait ouvertement contre l'idolâtrie et les processions. Il jetait même à la rivière une statue de Saint Antoine, à la grande fureur des dévôts qui lui donnèrent la chasse. Mais c'était là des accès isolés. En général, dans les milieux favorables à la Réforme, on se contentait de lire la Bible et de la commenter. On avait le sentiment très net que l'Evangile était une Loi d'amour et que la vie morale devait l'emporter sur les formules ecclésiastiques. Mais il n'y avait pas encore de doctrine arrêtée. On en était précisément à cette période heureuse de la libre recherche qui met assez de clartés dans l'âme du croyant pour lui faire un devoir de persévérer, sans toutefois créer en lui une certitude assez impérieuse pour lui donner l'idée de l'imposer aux autres.

CALVIN

Calvin lui-même en est à ce stade. Il vient de lire la Bible chez un de ses cousins, Robert Olivetan, qui avait entrepris de la traduire. Il est étudiant en droit et, sous l'influence de

Melchior Wollmar qui était fortement pénétré des idées luthériennes, il oriente sa pensée vers la réforme religieuse. Tout cela est encore très imprécis dans son âme et il ne songe pas à sortir de l'Eglise puisqu'il continue, jusqu'au 4 Mai 1534, à jouir d'un bénéfice ecclésiastique que son père lui avait fait jadis obtenir. [1]

LES PREMIERS MARTYRS EN FRANCE

Or, à ce moment déjà, il y a en France des troubles sérieux. La persécution a commencé et l'on voit des gens accepter le martyre qui ne savent pas exactement pour quelle croyance ils meurent. Ils meurent pour un principe, et leur mort confirme le droit qu'ils revendiquent de s'élever contre l'autorité catholique sans être encore bien fixés sur la vérité qu'ils soupçonnent et sans s'attarder à la formuler ; ils protestent contre les abus qu'ils constatent. C'est peut-être là ce qu'il y a de plus remarquable dans ce mouvement et, comme le dit excellemment Mr Buisson :

«C'est pour ne pas se mentir à soi-même que chacun donne sa vie. Le mobile de l'héroïsme est aussi pur ici que l'héroïsme lui-même. Ce n'est pas par attachement à un credo quelconque,

---

[1] Il faut décidément renoncer à cette assertion de Théodore de Bèze reprise par Mr Doumergue qui affirme que Calvin, déjà en 1528, était le conducteur spirituel de ses amis Daniel et Duchemin. Ce que Calvin a appelé «sa conversion soudaine» ne peut s'être passé que vers 1533. Voir Jean Calvin par Willinston Walker traduit par Weiss (page 102.)

c'est par probité d'esprit et de conscience qu'ils font ce sacrifice. Ils meurent autant pour ce qu'ils nient que pour ce qu'ils affirment. Le protestantisme français, à ce premier moment, offre cet exemple, peut-être unique, de plusieurs centaines d'hommes de tout rang qui ont su mourir avant de savoir dire pourquoi. Cette Eglise naissante a des martyrs avant d'avoir des théologiens; elle scelle de son sang une vérité qui n'est pas encore réduite en dogmes et tout ce que peuvent déclarer ses inébranlables confesseurs, c'est que leur conscience leur interdit de s'associer plus longtemps à des formes qui dépravent la religion, à des pratiques qui la matérialisent. Si c'est un acte sublime que de mourir pour une idée claire et pour une foi précise, qu'est-ce donc que mourir pour cette conviction en quelque sorte négative, qu'il y a des abus et qu'il faut une réforme ?»

LES PRINCIPES DE LA RÉFORME

Et cela est essentiellement «protestant». Avant même d'être organisé, le protestantisme français avait scellé de son sang les paroles de Luther à la diète de Worms. Certes, plus tard, comme le protestantisme allemand, la Réforme française se pétrifiera dans les dogmes calvinistes mais, pour l'instant, c'est un simple mouvement de protestation contre l'autoritarisme doctrinal en matière de foi. *C'est l'acceptation des seules directions du Dieu de la Bible ; c'est la revendication de l'individualisme religieux, c'est la proclamation de la liberté de conscience.* Et cette conception du Protestantisme s'impose aux yeux de tous ceux qui ont assisté à son élaboration progressive.

Sébastien Castellion ne pouvait pas en juger

autrement. Il voit, d'un côté, un organisme tout puissant devant lequel, jusqu'alors, tout pliait, et, de l'autre, un moine, des hommes du peuple, des laïques, sans mission sacrée et sans autorité ecclésiastique, se dresser, opposer leur veto, revendiquer des droits, proclamer des principes contraires ! Il devait juger du protestantisme naissant comme en jugeaient tous ceux qui le voyaient du dehors et comme en jugeront, par exemple, les Ambassadeurs vénitiens qui, rendant compte à leur gouvernement de ce qui se passait en France, au sujet des nouvelles sectes, disaient : « Quant « à ce qu'ils mettent en avant pour avoir occasion « d'affaiblir la vérité antique, le tout consiste « en deux points que professent tous les auteurs « des nouvelles doctrines. Le premier point est « d'enseigner la vérité de l'Evangile que chacun « peut interpréter à sa manière, le second point « est de prêcher la liberté chrétienne.... Ils ne « se font pas scrupule de dire que le roi n'a aucune « autorité pour empêcher chacun de suivre la « religion qui lui plaît et que le roi n'est point « maître de leurs consciences ». [1]

On ne saurait mieux dire. Et si ces ambassadeurs vénitiens, en 1561, affirmaient aussi nettement les deux principes de la Réforme, c'est qu'à cette

[1] Michel Suriano — Relations des Ambassadeurs Vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle (2ème volume 1838).

époque encore, ils n'avaient pas été totalement abolis au sein du Protestantisme français.

Il est de toute évidence qu'un mouvement de cette nature devait impressionner profondément le jeune Castellion. D'ailleurs, en relations constantes avec les imprimeurs de Lyon qui étaient presque tous de tendance luthérienne, il devait nécessairement se préoccuper de la Réforme.

LES MARTYRS DE LYON

Le luthérianisme faisait l'objet des conversations de tous les lettrés. Il avait pris même une importance telle, dans la cité, qu'il avait provoqué un édit royal daté de Chantilly [1], dans lequel on dit que, «depuis cinq ans en çà, la secte luthérienne pullule dans la ville et diocèse de Lyon.... qu'il y a beaucoup de gens dévoyés de l'obédience de cette Eglise et que de fausses doctrines y ont été semées.» L'hérésie dangereuse est entretenue «par de pernicieuses prédications mal sentant de la foi catholique.»

Des prédicateurs hardis développaient, en effet, dans les chaires des cathédrales, les nouvelles doctrines. Le dominicain Amédée Meigret, coupable d'hérétiques proclamations, n'échappa à la mort que grâce à la protection de son frère, président au Parlement de Paris, et à l'intervention d'Erasme et de la princesse Marguerite, sœur du Roi.

---

[1] 4 Sept. 1524. MOUTARDE. Etude historique sur la Réforme à Lyon.

Plus tard, vers 1533, au moment où Guillaume Farel à Genève déclarait que «c'est le Christ et non le Pape qui est le chef de la chrétienté», les prédications se firent plus hardies. Alexandre Camus, un jacobin dont le nom en religion était Laurent de la Croix, se déclara ouvertement en chaire pour la Réforme. Il fut immédiatement saisi et sa condamnation ne se fit pas attendre. Ayant fait appel de ce jugement sommaire, il fut transporté à Paris où, après avoir subi toutes les tortures, il fut brûlé vif sur la place Maubert. En 1537, les supplices se multiplient, à Besançon, à Dôle. En Janvier 1540, trois Luthériens sont brûlés vifs à Lyon même. Ces supplices devaient frapper l'imagination de tous ceux dont la sympathie allait vers la Réforme, et il n'est pas impossible que l'affreux spectacle de ces hommes mourant pour leur foi n'ait hâté la résolution du jeune humaniste. Il comprend la vanité des études qui se proposent seulement pour objet les lettres antiques, il voit tout ce qui manque à ces érudits dont il partagea si longtemps les joies de lettrés raffinés et qui ne considèrent presque pas comme des hommes «les ignorants.»[1] Il y a une mission sacrée à remplir auprès de ces ignorants eux-mêmes.

---

[1] Seb. Castellion. Défensio, page 362.

CASTELLION PART POUR STRASBOURG

Alors que Marot, pour revenir à Lyon, doit abjurer sa foi, alors que quelques-uns de ses amis pour échapper aux poursuites de l'Inquisition romaine, se tirent d'embarras par une pirouette, Castellion se prononce pour la Réforme. Dans ce duel tragique, il se range du côté des victimes et il décide d'aller à Strasbourg se joindre à Calvin. Déjà la personnalité du jeune Réformateur s'impose à l'attention de ceux qui cherchent. Sa lettre à François 1er a eu un grand retentissement. La première édition de son *Institution Chrétienne*, [1] malgré qu'elle soit encore incomplète, manifeste une personnalité puissante.

C'est aux côtés de celui qu'il se représente comme un jeune libérateur de conscience, qu'il veut se fortifier et combattre. Il prend congé de ses amis et part pour Strasbourg.

IV

LA RENAISSANCE ET LA RÉFORME A STRASBOURG

«Strasbourg était à ce moment-là le point de rencontre des idées et des influences de l'Allemagne, de la Suisse, de la France et de l'Italie, l'asile ouvert à toutes les pensées, le milieu savant, large, profond, sympathique où s'élaboraient la conciliation des systèmes.» [2]

---

[1] Publiée en 1536.

[2] A. Viguié. Calvin à Strasbourg (page 9).

«Le rêve de ses hommes d'Etat et surtout de son Stettmeister, Jacques Sturm de Sturmeck, était de réunir dans un même faisceau toutes les forces du protestantisme contre l'ennemi commun.»[1] Mais leur rêve aussi était de faire de Strasbourg le centre même des études sérieuses et approfondies de la Renaissance. Jean Sturm, fondateur et organisateur du Gymnase, avait tracé un programme scolaire comme il n'en existait encore nulle part ailleurs. Ses méthodes d'enseignement étaient si pratiques et si vivantes qu'un jeune étudiant wallon qui suivait les cours de deuxième année écrivait à ses parents: «Depuis 4 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir nous travaillons, et les jours ne me sont point trop longs, mais trop courts».[2] Ce que Sébastien Castellion venait chercher à Strasbourg, c'était non seulement ce milieu intellectuel, cette culture et le contact avec Calvin, mais l'occasion de se donner à l'œuvre nouvelle. Il avait compris tout ce que cette Renaissance religieuse pouvait apporter au monde de sève et de vie.

Certes, il savait qu'après un essai de Réformation sérieuse à Genève, Calvin avait dû quitter la ville, mais cet insuccès loin de le rebuter rendait

---

[1] Reuss, Pierre Brully (page 28).

[2] Erichson. L'Eglise française de Strasbourg (page 20).

plus impérieux encore le désir qu'il avait de se consacrer à la même œuvre.

C'est vers la fin du mois de mai qu'il arrive à Strasbourg.

CASTELLION CHEZ CALVIN

Calvin avait fondé une sorte de séminaire particulier où des étudiants venaient, au contact du jeune maître, se fortifier dans la foi afin d'aller porter au loin la Bonne nouvelle «retrouvée.» C'est au sein de cette intimité studieuse que Castellion fut admis. Comment obtint-il une pareille fortune ? C'est sans doute sur la recommandation d'un ami commun, le médecin Tissier, que Calvin l'accepta à titre de commensal. Le souci des Eglises naissantes préoccupait beaucoup le jeune Réformateur et c'est avec joie qu'il accueillait les jeunes humanistes désireux de se vouer au service de l'Evangile.

Castellion occupa une chambre dans la maison même de Calvin et il se trouva tout de suite en relations d'amitié avec trois Français qui se préparaient au ministère évangélique et qui, comme lui, avaient par avance consacré leur vie à l'œuvre de la Réforme. C'étaient Eynard Pichon, Nicolas Parent et Claude Ferey. Trois élèves de Claude, et Antoine, le frère de Calvin, formaient avec Calvin lui-même, la totalité des hôtes de la maison. Castellion se mit au travail. Il est probable qu' indépendamment de ses études particulières,

il trouva dans le Gymnase quelques occupations qui lui permettaient de se suffire, car chacun, dans la maison de Calvin (qui n'était pas riche) devait naturellement pourvoir à ses besoins.

Castellion était à peine installé qu'une vieille dame de la noblesse française, Madame du Verger arriva. Elle avait dû quitter précipitamment la France pour cause de religion et elle supplia Calvin de la recevoir avec son fils et son domestique. Calvin accepta, mais comme il n'y avait pas de place dans sa maison pour le domestique, il demanda «au dernier venu» de lui céder sa chambre et Castellion dut chercher un logis dans les environs. Il était resté *huit jours* dans la maison de Calvin. Mais ce départ inopiné n'avait fait qu'avancer de quelques jours la résolution qu'il lui eût fallu bientôt prendre. Calvin, en effet, se maria avec Idelette de Bure. Nicolas Parent, ainsi d'ailleurs qu'Eynard Pichon, durent trouver un autre gîte. Parent vint demeurer avec Castellion. Malgré qu'ils n'habitassent plus chez Calvin, les trois jeunes gens ne cessaient cependant pas d'avoir avec lui d'étroites relations ; mais cette année devait être féconde en péripéties douloureuses.

D'abord un épisode domestique qui montre l'esprit qui régnait dans la maison de Calvin : au cours d'une absence de Calvin, en Juillet

1540, un de ses domestiques tomba malade. Castellion s'installa à son chevet et le soigna jusqu'à sa mort. Calvin était à peine de retour que des lettres vinrent de Genève, pressantes, impérieuses : Farel rappelait le Réformateur et il y mettait une telle insistance que Calvin ne pouvait refuser. Mais, comme il devait partir immédiatement pour la diète de Ratisbonne, Calvin chargea Claude Ferey de répondre à sa place et, lui ayant donné toutes ses instructions, il partit. [1]

Or, voici qu'une épidémie de peste se déclare à Strasbourg. C'est Claude Ferey qui se trouve le premier atteint et il meurt, vers le milieu de mars. Aussitôt, le médecin ordonne d'évacuer la maison. La femme de Calvin se réfugie, avec ses enfants, chez un de ses frères. Antoine Calvin, le frère du Réformateur, court chez Castellion avec les trois élèves de Claude. Castellion les loge tous. Louis de Richebourg tombe malade et meurt. Malherbe, atteint gravement, est en péril de mort. Alors, Castellion lui cède son lit et le soigne jour et nuit, se relayant avec quelques compatriotes, tandis que, devant ce désastre, Antoine Calvin et Charles de Richebourg cherchent un refuge dans un village voisin.

Calvin était toujours à Ratisbonne où se faisait

---

[1] 22 Février 1540.

une dernière et inutile tentavive de rapprochement avec Rome. Il apprend ces nouvelles ; ses lettres manifestent une grande et noble détresse. « Ainsi, écrit-il à Farel, à la douleur des pertes consommées, s'ajoute l'anxiété la plus vive pour ceux qui survivent. Jour et nuit, j'ai devant les yeux ma femme privée d'appui. Quant au jeune Malherbe, je ne puis y songer sans penser en même temps à ces excellents jeunes gens qui le soignent. »

Castellion est un de *ces jeunes gens* vers lequel la pensée émue de Calvin se reporte en ces jours de tristesse,[1] et nous aimons à nous dire aujourd'hui qu'au moins, en ces circonstances douloureuses, leur âme a communié dans un même sentiment d'angoisse, d'espoir et de foi vivante.

Lorsqu'au mois de juillet de l'année suivante, Calvin retourne à Strasbourg, Castellion avait déjà quitté la ville.

Certes, son séjour avait été de courte durée, mais il avait suffi pour permettre au jeune humaniste de voir à l'œuvre cet esprit de fraternel support qui faisait de Strasbourg, non seulement un lieu de paisible refuge, mais une oasis de paix, aux sources abondantes. Castellion s'y était largement abreuvé. Il emportait, de Strasbourg, deux leçons qu'il

---

[1] Il n'en sera pas de même vingt ans plus tard.

ne devait jamais oublier : l'une, celle de la tolérance, dominera sa vie tout entière ; l'autre, qu'il avait reçue de l'organisateur du Gymnase, orientera sa pensée vers l'enseignement et en fera un des plus grands pédagogues de son siècle.

CASTELLION A GENÈVE

Lorsque l'ensemble des citoyens de Genève se prononça pour la Réforme, au cours de la fameuse assemblée du Conseil général de mai 1536, on prit deux décisions qui nous sont parvenues dans leur texte original : «En premier lieu, l'assemblée décide «d'abord qu'on délaissera toute messe et autres «cérémonies, et autres abusions papales, images «et idoles pour vivre en la sainte loi évangélique «et parole de Dieu.» Et, d'autre part, il est proposé, en ce qui concerne «l'article des écoles, que l'on «tâche à avoir homme à cela faire savant, et qu'on «le salarie tellement qu'il puisse enseigner les «pauvres sans leur rien demander de salaire et «aussi que chacun soit tenu envoyer ses enfants «à l'école et les faire apprendre ; et tous écoliers «et aussi pédagogues soient tenus aller faire la «résidence à la grande école où sera le Recteur et «ses bacheliers». [1]

[1] Registre du petit Conseil de Genève.

I

La Réforme, en effet, partout où elle prenait pied se hâtait d'organiser un enseignement populaire. Fille de la Renaissance, elle avait compris la valeur de l'instruction et son premier souci était de faire participer le peuple à ses bienfaits.

LE COLLÈGE DE RIVE

C'est Antoine Saunier, un des pasteurs de Genève, qui fut le premier Directeur du collège réformé. [1] Calvin, lors de son premier séjour à Genève, s'employa énergiquement à donner aux décisions du Conseil général toute leur portée. Il appela à Genève l' homme qui, parmi les humanistes de France, avait le plus d'autorité comme pédagogue : Mathurin Cordier.

La profondeur et l'étendue de ses connaissances, ses méthodes éprouvées de grammairien, l'influence morale qu'il exerçait sur ses élèves, en faisait le directeur rêvé. Aussi fut-il accueilli à Genève avec un véritable enthousiasme. Sous sa direction, le collège de Rive connut des succès qui dépassaient toute espérance. Mathurin Cordier introduisit à Genève l'étude du français et ce n'était pas là une petite innovation ! Il fallait une grande hardiesse pour introduire dans les études une langue qu'on n'étudiait encore dans *aucune* école.

---

[1] Le collège de Versonnex qui l'avait précédé venait d'être démoli et le nouveau fut installé dans l'ancien couvent des Cordeliers à Rive.

Ce que les Maîtres de la Renaissance n'avaient pas osé faire à Paris, à Bordeaux, à Strasbourg où cependant triomphait la réforme de l'enseignement, Mathurin Cordier le tentait à Genève.

Mais il faut voir avec quelles précautions on devait procéder : «Au collège de Rive, on instruit «les enfants en trois langues les plus excellentes, «c'est à savoir en Grec, en Hébreu et Latin. Encore «sans compter la langue Française laquelle toutefois «(selon le jugement de gens savants) n'est pas «du tout à mépriser.»

C'est ainsi que s'exprime l'auteur inconnu du «Placard Prospectus» qui, en 1538, expose le programme du collège réformé.

Mais Mathurin Cordier ne devait pas mener à bonne fin l'œuvre entreprise. Les autorités de Genève, trouvant que Calvin poussait trop loin les rigueurs de sa discipline [1], décidèrent de l'éloigner. C'est alors que Calvin, banni de la cité qu'il avait un instant transformée, se retira à Strasbourg, où nous l'avons vu, entouré de toute une pléiade de jeunes gens qu'il formait au ministère pastoral.

Le départ de Calvin avait entraîné celui de

[1] Il exigeait pour les pasteurs le droit de censure et d'excommunication. Il avait d'ailleurs écrit dans son «Institution» : «Il faut que les dispensateurs de la parole divine forcent tous les grands de ce monde à s'incliner devant la majesté de Dieu ; qu'ils commandent à tous, qu'ils parquent les brebis et exterminent les loups ; qu'ils lient, délient, foudroient.»

Mathurin Cordier que les autorités de Neuchâtel s'étaient empressées d'appeler.

A partir de ce moment le Collège périclita.

Lorsque le Conseil de Genève décida de rappeler Calvin, ses amis, Farel et Viret, s'efforcèrent de relever ce collège sur lequel Calvin avait fondé tant d'espérance.

Ils résolurent de le réorganiser et d'en confier la direction à un homme de haute valeur. Le premier auquel ils songèrent fut Charles de Sainte-Marthe, cet humaniste que nous avons vu à Lyon, dans l'entourage de Castellion et de Gilbert Ducher. Il avait spontanément offert ses services à Calvin mais, à peine était-il agréé par le Conseil, que les autorités françaises le faisaient arrêter et jeter en prison. C'était la seconde fois qu'il était emprisonné pour son attachement à la Réforme.

Après d'autres tentatives auprès de personnalités éminentes du monde universitaire, Farel prononça un nom auquel personne ne pensait : celui de Sébastien Castellion. Farel l'avait-il connu à Strasbourg ? En avait-il entendu parler par Charles de Sainte-Marthe ? L'avait-il remarqué à Genève ? Ses anciens camarades Nicolas Parent et Eynard Pichon, amis de Farel, l'avaient-ils désigné ? On ne possède aucun renseignement à ce sujet. Ce qui est certain c'est

que le Conseil, n'ayant pas trouvé le professeur expérimenté et connu qu'il cherchait, accueille favorablement cette candidature et nomme Maître Sébastien Castellion, Régent du collège.

Le jeune humaniste, appelé à cette haute fonction qu'on avait réservée à des hommes comme Sainte-Marthe, Claude Budin et Mathurin Cordier, n'avait que 26 ans. Il sentait lui-même combien était redoutable la tâche qu'on lui confiait et il eut de grandes hésitations. Mais Farel et Viret, Calvin lui-même, le pressant de ne pas se soustraire à ce devoir, il accepta.

Quelques jours après sa nomination, le 20 Juin, il entra en fonctions et se mit ardemment à l'œuvre. Il adopta, dès le début, la méthode et le plan d'études que Sturm avait si heureusement inaugurés à Strasbourg.

II

Mais voici que Calvin, ayant réglé sa situation à Strasbourg, arrive à Genève. Il n'avait pas revu le jeune humaniste depuis le jour où il l'avait laissé à Strasbourg pour se rendre à Ratisbonne.

Il lui dit la reconnaissance qu'il lui gardait pour les soins qu'il avait prodigués aux siens et le dévouement dont il avait fait preuve. Il fit même allusion au regret qu'il avait éprouvé jadis de n'avoir pu le garder dans sa maison à l'arrivée

de Madame du Verger. Il le regrettait d'autant plus qu'il avait pu se rendre compte de la façon dont Castellion comprenait ses devoirs d'hôte.

LES PROJETS DE CALVIN

Mais c'étaient là des préoccupations d'ordre intime. Si Calvin est revenu à Genève, c'est avec la volonté ferme de se vouer entièrement à l'organisation chrétienne de la ville. Aussi, dès son arrivée, fait-il savoir aux autorités genevoises son dessein d'établir une discipline sévère et de prendre en main la direction absolue de la Rénovation religieuse et morale de la Cité. Il élabore un projet d'ordonnance qu'il soumet au Conseil et qu'on doit accepter.[1] A cette occasion il fait connaître sa volonté au sujet de l'instruction ; il veut la création d'une Ecole de théologie où se formeront les jeunes pasteurs, mais «pour ce qu'on ne peut profiter en telle leçon que, premièrement, on ne soit instruit en langues et sciences humaines.... il faudra dresser collège pour instruire les enfants... Et tous ceux qui seront là, seront sujets à la discipline ecclésiastique comme les ministres.»[2]

Il s'agit évidemment ici d'un Collège où l'on

[1] C'était un véritable code de prescriptions concernant les doctrines et les moeurs. A côté des décisions d'une portée générale et ayant un caractère très élevé, il y avait toute une série de défenses qui devaient donner naissance à des multitudes de comparutions devant le Consistoire et soulever l'indignation de tous ceux qui voulaient jouir de la vie avec quelque indépendance.

[2] Opp. Calvini I — 22.

enseignerait toutes les sciences du temps, en particulier la rhétorique et la dialectique. «Faudra.... «avoir homme docte et expert.... qui ait sous «sa charge lecteurs, tant aux langues comme en «dialectique, s'il se peut faire ; item des bacheliers «pour apprendre les petits enfants et de çà *espérons «pourvoir en bref à l'aide du Seigneur....»*

Cette dernière phrase fut supprimée par le Conseil et remplacée par celle-ci : «Ce que nous «voulons et ordonnons être fait.» Cependant, lorsque Castellion eut connaissance de ces ordonnances, il n'eut pas une minute d'hésitation ; il donna sa démission. Le Conseil enregistra sa décision et lui paya ses honoraires, avec un supplément, indiquant sa gratitude pour les services rendus.

Castellion n'ignorait pas la pensée de Calvin qui rêvait de rappeler, à Genève, Mathurin Cordier qu'il tenait pour le plus grand pédagogue de l'époque. Il ne conçut aucune amertume de la nécessité morale dans laquelle il se trouvait d'abandonner l'œuvre entreprise.

Sa modestie lui faisait un devoir de s'effacer devant Mathurin Cordier et tout simplement il rentrait dans l'ombre. Mais Calvin s'était leurré d'un faux espoir : son vieux maître n'était guère disposé à revenir à Genève et, malgré les instances, malgré les démarches d'une délégation genevoise

présidée par Calvin lui-même, il resta inflexible dans sa résolution. — Comme la situation ne pouvait s'éterniser, le Conseil et Calvin décident de garder Castellion qui, d'ailleurs, n'a pas abandonné le collège.

CASTELLION, RÉGENT DU COLLÈGE

Seulement, tandis que les procès verbaux ne mentionnaient son nom «Maître Sébastien» qu'en le faisant suivre de cette mention «lequel, jusqu'à la venue de Maître Cordier, gouverne les écoles», on lui donne désormais le titre définitif de Directeur, et on lui confie tous les pouvoirs qu'on avait l'intention de confier à Maître Cordier. Il recevra 400 à 450 florins, avec l'obligation de payer lui-même ses «bacheliers» et, indépendamment de ses fonctions scolaires, il est tenu de prêcher à Vandœuvres, paroisse voisine de Genève. [1]

Castellion accepte, mais son sentiment n'a pas changé. Sa modestie et son effacement volontaire n'étaient pas feints. Il continue à croire que d'autres seraient mieux qualifiés que lui pour une fonction si haute et il déclare qu'il n'accepte «qu'en attendant un plus suffisant». Le Conseil cependant ne semble pas disposé à accepter cette réserve car le 3 Avril il «arrête et confirme» la nomination de «Maître Bastian». Le lendemain, Castellion prête serment devant le petit Conseil

---

[1] Sa nomination définitive eut lieu le 7 Avril 1542.

et, revêtu d'une nouvelle autorité, il poursuit l'œuvre commencée.

Le Collège redevient la ruche bourdonnante et laborieuse où, sous une impulsion énergique va s'élaborer plus activement encore «le miel du vrai savoir.» Mais ce vrai savoir qui occupe, certes, une place essentielle dans les classes, n'est pas l'unique préoccupation. Castellion était trop persuadé de la nécessité de former des caractères énergiques pour ne pas mettre en première ligne la culture morale. Aussi est-ce vers cette éducation de l'être intime qu'il oriente son enseignement; tout tend à l'éveil, à l'enrichissement, à l'épanouissement de la conscience. C'est une génération de protestants conscients et fidèles qu'il faut instruire et éduquer. Les évènements sont trop graves et les temps sont trop troublés pour que les volontés s'amollissent: il faut susciter des volontés indomptables et créer d'irréductibles convictions,

La libération de l'esprit, l'éducation de la volonté et l'obéissance absolue aux ordres de la conscience, deviennent les grands principes de son système d'éducation qui se réclame de la Renaissance et de la Réforme.

La Renaissance y triomphait dans les programmes d'études classiques et la Réforme y dominait par son inspiration, uniquement biblique, de la culture morale. Le chant des psaumes, introduit dans toutes

les classes, apporta un élément nouveau d'édification religieuse et donna à cette école (où l'éducation de l'être intime tenait tant de place) le caractère d'une église d'enfants où soufflait l'esprit libérateur de la Réforme et de la Renaissance.

Mais ce n'était là, somme toute, qu'une application originale et heureuse des méthodes que professaient Sturm et Mathurin Cordier. Ce qui constitue une véritable innovation, ce qu'on peut considérer comme un des plus grands évènements pédagogiques du XVIème siècle, c'est la publication des *dialogues sacrés* que Castellion écrivit pour ses élèves.

III

Les livres de classe de cette époque remontaient presque tous au Moyen âge. Depuis un quart de siècle cependant, tous les éducateurs qui n'étaient pas étrangers aux idées d'Erasme cherchaient de nouvelles voies. Des essais intéressants avaient été tentés par les imprimeurs de Lyon, et il y avait déjà toute une éclosion de petits livres qui indiquaient avec plus ou moins de bonheur «comment les enfants peuvent amoureusement et facilement parvenir à la connaissance de la langue latine.» [1]

---

[1] Robert Etienne — De la manière d'exercer les enfants à décliner les noms et les verbes — Paris 1543.

Une tentative plus originale avait été tentée dans les pays de la Réforme où l'on avait écrit, à l'usage des études supérieures, des dialogues d'écoliers qui traitaient de leur vie scolaire, de leurs études, de leurs jeux et même de leurs querelles.

LES DIALOGUES SACRÉS

C'est cette forme dialoguée que Sébastien Castellion adopta pour son enseignement. Comme il se proposait surtout de faire l'éducation morale de ses jeunes élèves, il écrivit à leur usage des dialogues d'un genre spécial. Il dramatisa les récits de l'Ancien et du Nouveau Testament, et il le fit avec une compréhension si nette de la mentalité enfantine, avec une maîtrise d'humaniste si averti, avec une ingénuité et une fraîcheur de sentiment si émouvantes, qu'aujourd'hui encore, ses petits livres soutiennent la comparaison, non seulement avec le *De Viris* et le *Selectæ*, mais avec les meilleurs recueils modernes en usage dans les Lycées, pour les classes élémentaires.

Le premier de ces petits livres de classe est écrit pour des commençants. La première édition, datée de 1543, est en latin et en français. Pour donner une idée de la manière dont Castellion traitait ces petits dialogues enfantins, nous reproduisons ici deux extraits caractéristiques qui donneront une idée non seulement de sa manière, mais de cette langue française si personnelle dans sa forme encore incertaine.

Voici d'abord un tableau rapide, sans indication scènique, mais d'une vivacité d'allure et d'une bonhomie qui devaient faire la joie des jeunes élèves.

Il s'agit de l'accueil qu'Abraham fait aux mystérieux étrangers qui se présentent devant sa tente :

DEUX DIALOGUES

Abraham. — Je vois trois hommes contre moi. Il n'y a point de faute qu'ils sont las de cheminer, mêmement à si grand chaut qui fait. Parquoi je leur courrai en devant, pour les retenir chez moi : Sire, si tu veux me faire grand plaisir, ne va point loger autre part que chez moi. Vous vous laverez les pieds à-tout un peu d'eau qu'on prendra, puis vous vous reposerez sous l'arbre et ce pendant je vous ferai apprester du pain afin que vous récréez vos esprits et puis tirez avant. Cette cause est vallante pour vous faire venir loger chez moi.

Les Anges. — Nous le ferons.

Abraham. — Je m'en vais maintenant vistement en la maison. Sara, prends-moi vistement trois sacs de farine de fin froment que tu pestriras et en fera des gâteaux. Car il nous arrive des hostes que je veux bien traiter ; dont je m'en vais maintenant vers l'estable aux bœufs car je veux tuer un veau pour leur faire grande chère. Toi cependant donne-toi garde que rien ne leur faille de ce qui fait besoin à hostes.

Sara. — Eh bien, dépêche-toi, Hagar : allume le feu, eschauffe de l'eau pour pestrir tandis que je mettrai hors la farine. Sus donc cependant que l'eau s'eschauffe, appreste-la may, empaste, dépeschons, tout ce que Monsieur a commandé.

Abraham. — Tue-le[1] vistement. Hau, Sara.

Sara. — Que veux-tu, mon mari ?

Abraham. — Fais que nous ayons bon feu.

Sara. — Il est jà allumé.

---

[1] Le veau.

Abraham. — Met le chauderon dessus. Je veux penser mes hostes bien diligemment et courtoisement. Ce veau n'est-il encore escorché garçon ?

Le garçon. — Mais est jà coppé.

Abraham. — Jetons ces pièces en la chaudière ; mets-y plus de bois, toi, afin qu'elle soit plus tôt cuiste, escume le bruet. Hagar appareille la table, mets-la dehors sous la loge, dessous l'arbre. Rien n'est que face plus volontiers que de faire bien au passant et certes de n'en tenir conte c'est fait mal courtoisement. Hostes, tout est prest, mettez-vous à table et mangez joyeusement. Vous avez ici du beurre, vous avez aussi du laict. Prenez-en gré ce que nous avons, et ce que Dieu nous donne pour le présent. Garçon, metz-leur devant la chair de veau.

La petite moralité passe presque inaperçue, tant elle est discrète : « Rien n'est que fasse plus volontiers que de faire bien au passant ». La leçon se dégage en clair, sur le fond sombre de l'acte qui serait « mal courtois » ; et le geste de l'hôte accueillant est d'une valeur d'autant plus haute que son bonheur vient moins de tout ce qu'il donne que de la joie avec laquelle il offre ce qu'il a : « Prenez en gré ce que nous avons et ce que Dieu nous donne pour le présent. »

La petite scène qui retrace en un raccourci ingénieux l'abandon de Moïse sur le Nil, mérite aussi d'être citée, ne serait-ce que pour les jolies trouvailles de mots et l'expression émouvante du sentiment maternel :

Jocabed. — Nous sommes eschappées jusqu'ici secrètement et sommes jà arrivées vers la rivière. Maintenant il faut

mettre à l'adventure ce petit enfant que Pharaon ne sache que nous l'avons gardé contre son mandement et vouloir. Car ce que nous l'avons gardé jà trois mois, nous l'avons fait à grand danger. Mais il valait mieux se mettre en danger, voire de perdre la vie, que de laisser tuer un si bel enfant. O le cruel roi d'avoir commandé qu'on tuast les enfants nez masles ! Que maintz ont esté mis à mort par son commandement à l'entrée de la vie ! Ouyt-on jamais parler d'une si grande cruauté ? Estrangler les enfants à la porte et entrée de la vie ? O mon enfanton, moi, mère misérable, suis contrainte de te mettre à l'abandon ici, au papier[1], toi que j'ai caché trois mois, et encore cacheroie si je povoie. O que c'est une chose amère ! Faut-il que je sois séparée de toi, sans espérance de jamais te voir ? Que deviendrai-je et toi, mon fils, que je délaisse ici ? Mais puisque nous ne pouvons ce que nous voulons, voulons ce que nous pouvons. J'ai fait mon devoir de te tenir secret ; maintenant je te mets en la clémence et Providence de Dieu. A Dieu, tout mon plaisir, à Dieu, mon petit fils.

La Sœur. — Ma mère, je demourerai ici cachée, s'il te plaist, pour voir ce qu'il en sera.

Jocabed. — J'en suis contente et m'en retourne à la maison.

La Fille de Pharaon. — Voicy la rivière où nous venons pour nous bagner. Vous, damoiselles, vous pourmenerez ici auprès de la rivière et je m'en irai avec la servante en ceste reculée plaisante et secrette. Mais que vois-je au papier ? Chambrière, va voir que c'est : il me semble que c'est une arche.

La Chambrière. — Aussi est-ce, maîtresse ; et si est embituminée et empoignée. ?

La Fille de Pharaon[2]. — Apporte là cà : Ouvrons-là. Ah ! pouvret c'est un enfant qui brait : il m'en fait mal : c'est des enfants des Hébrieux.

---

[1] Auprès du *papyrus*. CASTELLION a mis en note : sorte de petit arbre.

[2] Enduite de poix.

La Sœur. — Je viens à avoir grande espérance de sauver l'enfant ; je m'approcherai. Dieu garde Madame.

La Fille de Pharaon. — Que dis-tu ?

La Sœur. — Veux-tu que je t'aille quérir une nourrice des Hébrieux qui te nourrira l'enfant ?

La Fille de Pharaon. — Tu dis bien : va la quérir.

La Sœur. — Elle sera tout maintenant ici.

La fille de Pharaon. — A la bonne heure, suis-je ici descendue. J'ai un enfant que je ferai nourrir comme mien. Il ne me pouvait rien advenir que plus j'aymasse et si n'ay point peur de faire desplaisir à mon père, mesmement en une chose tant humaine et pitoyable. Ah ! c'est meschamment fait d'estrangler les enfants nouveaux. Mais qu'il est joli, qu'il a belle venue ! N'est-ce pas vilainement fait de tuer telz enfants ?

La Sœur. — Je t'amène ici une nourrice, Madame.

La Fille de Pharaon. — Femme, tu me nourriras cest enfant, je te payeray ton salaire.

Jocabed. — C'est bien.

La scène se termine brusquement, mais le petit récit a donné son aliment à l'imagination enfantine, sa substance morale et sa leçon de foi vivante ; cela suffit : « J'ai fait mon devoir de te tenir secret, dit Jocabed. Maintenant je te mets en la clémence et Providence de Dieu ! » Et l'élève comprend que la désobéissance à la volonté tyrannique des rois peut devenir un devoir sacré. Par la logique même du récit, sa pensée s'arrête à cette clémence et Providence de Dieu qui, en ces temps troublés, étaient, pour tant de Protestants persécutés, l'ultime refuge.

C'est ainsi que, puisant à pleines mains dans ce

trésor d'héroïsme et de foi qu'est l'histoire du peuple d'Israël, Castellion donnait à ses disciples le goût des lettres classiques et armait leur jeune volonté contre l'assaut des heures mauvaises.

Tous ces petits dialogues si animés, si vivants, peuvent devenir l'occasion de suggestions morales très riches qui, sans solliciter le texte, se dégagent tout naturellement de l'ensemble du récit. L'essentiel sera d'apprendre à l'enfant à les pressentir, et sa compréhension du sens profond de la vie s'éclairera sans effort tandis que, progressivement, se fortifieront sa conscience et sa volonté. Déjà, dans ce petit manuel élémentaire, nous trouvons l'indication des grandes idées que Castellion développera, plus tard, de façon si hardie ; mais dans les trois autres recueils de dialogues qu'il écrivit à l'usage de ses élèves plus avancés, et où s'affirment plus encore ses préoccupations religieuses et morales, on trouve de courtes formules qui en disent long sur l'indépendance de son esprit : «La plupart des hommes pensent qu'il faut suivre la multitude ; les amis de la vérité obéissent à la vérité et non à la multitude.»[1] A chaque page, des notes explicatives suggèrent des pensées de cette nature : la nécessité de la résistance aux tyrans, l'inviolabilité de l'âme, la souveraineté spirituelle de la conscience, sans y

[1] Livre II — Dialogue : Michée.

être massivement enseignées s'affirment dans ces dialogues comme d'impérieuses obligations.

Ce n'est pas un code de devoirs comme nos pauvres manuels d'instruction morale et civique ; c'est la suggestion morale par l'anecdote vécue, et ce n'est pas une des moindres originalités de Castellion d'avoir rendu à leur vraie destination les récits légendaires de la Genèse et de l'Exode : écrits par ces hardis pédagogues que furent les prophètes pour former l'âme de leur peuple, c'est dans les petits livres de Castellion qu'ils prennent leur vraie valeur et leur vrai caractère.

Ils redeviennent ce qu'ils avaient été à l'origine.

C'est par eux que jadis, aux temps troublés d'Israël, les prophètes avaient pétri l'âme nationale ; c'est par eux qu'au XVIème siècle Castellion crée de petites âmes de héros de la conscience. « Les maîtres de ce monde, dit un de ses personnages, tiennent la vérité pour impie, et, vaincus par ceux qui leur montrent la vérité, ils les écrasent par la force ! » Il en vient même à voir un indice certain de l'excellence d'une chose dans le fait que les grands la rejettent : « Les meilleures choses sont celles que redoutent les puissants, les gouverneurs des peuples. » C'est vers les petits, vers les humbles que Dieu se penche : « Les pauvres gens qui meurent de faim, voilà ceux que Dieu regarde.... celui qui a Dieu, a toujours assez, si peu qu'il ait ». Castel-

lion montrera plus tard que ce ne sont pas là de vaines paroles : c'est en Dieu seul qu'il trouvera la force de supporter les affreuses privations que lui imposèrent ses ennemis, et c'est contre de telles circonstances qu'il veut armer ses élèves : «Les prisons, les chaînes, ne peuvent rien contre ceux que Dieu protège.... Quand la sagesse humaine, à bout de ressources, tremble et désespère, c'est alors qu'éclate la puissance divine».

LE FÉNELON DES PROTESTANTS

On comprend, en lisant ces rapides indications, que Charles Nodier, écrivant ses impressions sur le rare exemplaire qu'il possédait de ces dialogues, ait noté : «Le bon Castellion était sous plus d'un rapport le Fénelon des Protestants». C'était bien, en effet, un éducateur aussi compréhensif de la vie religieuse et morale, mais il portait en lui des forces de résistance et une indépendance d'esprit qu'on chercherait en vain dans les œuvres et la vie du précepteur du Duc de Bourgogne : «Si la tête de l'homme, écrit Castellion, refuse de se courber sous le joug de l'autorité, ce n'est pas au nom de sa raison, de sa conscience, c'est au nom de Dieu, seul maître, seul juge, seul souverain». C'est parce que Dieu rend témoignage dans la raison et la conscience que la conviction est irréductible et qu'elle est l'inexpugnable forteresse.

C'était bien ces livres qu'il fallait à la jeunesse qui se pressait sur les bancs du collège de Rive. Ils

avaient la pureté classique des grandes œuvres de la Renaissance et ils mettaient en action les principes primordiaux de la Réforme : autorité spirituelle de la Bible et souveraineté de la conscience individuelle.

On ne peut pas se figurer aujourd'hui le succès de ces petits livres. Une enquête incomplète faite par Mr Ferdinand Buisson [1], relève au XVIème siècle, c'est-à-dire de 1542 à 1600, un chiffre certain d'au moins 47 éditions en Allemagne et dans quelques autres pays [2]. Inconnus en France et en Suisse, ils devinrent, pendant plus de deux siècles, les livres de classe de plusieurs générations de petits Allemands. A partir du XVIIème siècle, les éditions se multiplient. Dans le XVIIIème, elles ne se comptent plus.

Adoptés dans les écoles protestantes d'Angleterre et d'Allemagne, ils devinrent la base fondamentale de toute éducation classique, et ce n'est pas s'avancer trop que de dire qu'ils ont largement contribué à former le caractère indépendant et fier des peuples qui les adoptèrent. «Mais, n'est-il pas piquant, écrit Mr Buisson, de découvrir que, deux siècles durant, celui qui a appris le latin à toute l'Europe protestante et qui a été le *Préceptor Germa-*

---

[1] Sébastien Castellion — page 176.

[2] Espagne, Belgique, Suisse, Autriche et Hollande.

niæ des petites classes, c'était un français inconnu en France» ?

IV

La variété des épisodes traités par Castellion, dans ses livres de classes, l'avait amené à se prononcer sur une multitude de situations qu'il devait voir se reproduire ultérieurement dans son entourage immédiat. On comprend de quelle portée sera plus tard, dans sa pensée, cette simple indication : «Les guerres de l'esprit doivent se faire seulement avec les armes de l'esprit.» Mais il est impossible d'admettre que quelques-unes de ces réflexions scolaires ne lui aient pas été inspirées par ce qu'il voyait sous ses yeux. Il en est une qui dénote une expérience trop profonde pour qu'il n'en ait pas puisé la leçon dans des faits journaliers : «Ce ne sont pas seulement quelques méchants qui abusent du pouvoir, écrit-il, c'est le pouvoir lui-même qui corrompt.» Ceux qu'il avait considérés comme des libérateurs devenaient soudain d'autres hommes, à partir du jour où le pouvoir leur était confié. Calvin lui-même avait changé. Le Réformateur de Genève ne ressemblait pas à l'éxilé de Strasbourg : il n'enseignait plus, il dogmatisait. Il ne conseillait plus, il ordonnait. Ses paroles, ses intonations, son attitude, tout, en lui, revêtait un caractère d'autoritarisme qui n'allait pas sans créer quelque malaise

LE POUVOIR CORRUPTEUR

ou sans soulever quelque révolte ! Le pouvoir l'avait-il grisé ? L'esprit de domination avait-il déjà atteint en lui les sources profondes de l'être ? « Ce ne sont pas seulement quelques méchants qui abusent du pouvoir : c'est le pouvoir qui corrompt. »

N'y a-t-il qu'une préoccupation morale dans la pensée du jeune maître ou bien y a-t-il déjà un peu de cette désillusion et de cette amertume qui allaient l'atteindre si cruellement dans sa foi ? Non, ce n'étaient évidemment là que des nuages passagers. Calvin était trop maître de lui pour se laisser ainsi « corrompre ». Quand on a le grand honneur d'être à la tête d'un mouvement d'émancipation spirituelle, on ne forge pas soi-même des entraves. L'erreur de Luther ne pouvait se renouveler à Genève, et Castellion, faisant taire ses inquiétudes, se consacra, avec plus de dévouement encore, à l'œuvre qui déjà le possédait tout entier.

Sa situation s'étant affermie, Castellion songe à se créer un foyer. Il épouse Huguine Paquelon [1]. C'était une jeune fille très simple et il semble qu'elle ait été, pour Castellion, une compagne très douce, très courageuse et très aimante.

PREMIERS NUAGES

Dans une de ses lettres à Viret [2], Calvin fait allusion à des querelles qui se seraient élevées entre

[1] Son père d'origine dauphinoise avait été reçu bourgeois de Genève, en 1521.

[2] 19 Août 1542.

Castellion et son beau-frère, et l'insistance qu'il met à en énumérer le détail n'est pas sans suggérer la pensée qu'il y trouve quelque plaisir. Il lui fait part aussi des difficultés que Castellion éprouve à faire face aux exigences du Collège, avec le modeste traitement qu'on lui donne : «L'entretien de «ses deux bacheliers et les charges nouvelles qui «lui incombent par le fait de son mariage, lui font «une obligation de demander une augmentation «de traitement». Calvin désespère tellement de l'obtenir, qu'il n'osera «même pas l'essayer.» Et comme s'il oubliait que ces questions de famille ou de traitement sont totalement étrangères à la prospérité du Collège, Calvin conclut sans transition : «Voilà l'état de notre collège, vous voyez bien que vous n'avez pas à en être jaloux !»

Il y a ici une intention de dénigrement manifeste. Calvin avait-il déjà oublié que Castellion avait reconstitué le Collège ? Ne pensait-il plus déjà à ces livres de classes dont il l'avait doté et qui faisaient l'admiration de tous ? Suffisait-il de deux incidents minuscules qui n'avaient rien à voir avec les écoles, pour que tout cela n'ait plus de valeur ? Ce serait mal connaître Calvin. Sa logique était trop affinée pour se laisser ainsi surprendre. S'il n'y avait aucun lien entre ce qu'il écrivait à Viret et ce mouvement d'humeur auquel il se laisse aller, c'est qu'il y avait, en lui, d'autres motifs, inexprimés encore, aux-

quels se rattachait inconsciemment sa pensée.

Il serait faux de dire qu'il y avait en lui, à ce moment-là, le moindre sentiment de jalousie, ou même que la jeune gloire de Castellion lui portât déjà ombrage. Mais l'indépendance de son caractère, la confiance qu'il avait en ses connaissances d'humaniste, l'initiative pédagogique qu'il avait osé prendre sans le consulter, le succès de ses petits livres et les témoignages laudatifs qu'on croyait devoir adresser à Calvin lui-même à ce sujet, tout cela avait accumulé en lui une irritation qu'il n'avait pas su maitriser et qui, à la première effusion, s'était manifestée, en termes assez vifs. Aussi bien, ce n'étaient pas là les seules raisons. Calvin savait que Castellion préparait une traduction du Nouveau Testament. Ce dernier le lui avait confié, depuis quelque temps, et il ne s'était pas, le moins du monde, préoccupé de ce fait que Calvin lui-même avait déjà fait cette traduction. L'audace de ce «jeune homme»[1] qui osait reprendre une traduction qu'il avait déjà faite, dépassait les bornes. Calvin en avait déjà écrit à Viret, pour lui dire combien il trouvait cette chose inconvenante. Dans une lettre du 11 Septembre, il en parle à nouveau et sur un ton qui caractérise bien son état d'âme : «Apprenez maintenant, lui écrit-il, les *fantaisies* de notre

[1] Il avait six ans de moins que CALVIN.

«Sébastien. Il y a de quoi vous faire rire et vous «mettre en colère. Il y a trois jours, il vint à moi «Il me demanda s'il ne me conviendrait pas de lais-«ser publier sa traduction du Nouveau Testament.» Cette demande semble bizarre, mais Castellion avait déjà trouvé un éditeur, Jean Gérard, qui voulait bien imprimer le livre à la condition que Calvin donnerait son *imprimatur*. Cela n'était pas pour rebuter le jeune professeur. Il était sûr de sa science d'hellénisant. Il ne doute pas un instant que Calvin ne lui rende justice. Sa traduction ne fait nullement double emploi avec celle du Réformateur de Genève. Calvin comprendra son dessein et donnera généreusement son adhésion. Mais Calvin, au lieu de traiter le jeune professeur comme un égal, le traite comme un débutant qui lui soumettrait une version fautive. La suite de la lettre à Viret le montre clairement :

«Je répondis, écrit Calvin, qu'elle avait besoin de nombreuses corrections.... que je ne voulais pas en empêcher l'impression mais que cependant j'étais disposé à tenir la parole que j'avais donnée à Jean Gérard, c'est-à-dire d'examiner et de corriger ce qui demanderait correction. Castellion repoussa cette condition. Il s'offrit cependant à venir me lire son manuscrit si je voulais lui fixer une heure. Je l'avertis que jamais, quand il me donnerait même 100 couronnes, je ne consentirais à me lier à des rendez-vous à heure fixe et ensuite à discuter parfois, pendant 2 heures, sur un seul mot. C'est là-dessus qu'il est parti visiblement peiné.»

On le serait à moins ; surtout quand la déférence vous met dans l'impossibilité de critiquer le travail de celui qui critique le vôtre. Si Calvin avait quelques observations de détail à faire à la traduction de Castellion, celui-ci en avait de bien plus importantes à faire à la sienne. Ce n'est pas un mot qu'il eût voulu changer mais des phrases entières, une foule d'hellénismes, des barbarismes choquants, de purs non-sens,[1] des gloses tendancieuses que Castellion, d'ailleurs, évite avec une étonnante maîtrise. Déjà, dans son *Histoire critique du Nouveau Testament*,[2] le Père Richard Simon montre l'incontestable supériorité de la traduction de Castellion : «On peut dire, déclare-t-il, que Castellion était beaucoup plus habile, dans les trois langues hébraïque, grecque et latine, qu'aucun docteur de Genève,» et dans son *Histoire Critique des Versions*, il déclare qu'il y a «peu de traducteurs qui aient possédé ces trois langues aussi parfaitement que lui.»

Aujourd'hui la question ne se pose plus.[3]

Mais comment Calvin, dont l'autorité commençait à ne plus supporter la contradiction, aurait-il pu admettre que la traduction du jeune professeur

---

[1] Exemples : «L'Evangile du Christ est la vertu de Dieu *en salut* à tous les croyants.» — «Or, en vous dénonçant ceci je ne vous loue point de ce que vous ne vous assemblez point en mieux mais en pire.» etc.

[2] Page 274.

[3] Voir le chapitre consacré aux traductions bibliques de CASTELLION.

fût supérieure à la sienne ? Castellion ne pouvait être qu'un audacieux, gonflé de suffisance. Et Calvin était bien à plaindre d'être exposé à des démarches de cette nature : « Voilà pourtant, écrivait-il avec découragement, les inepties qu'il faut que je dévore en silence. »

Regrette-t-il de ne pouvoir ouvertement dire son fait à ce jeune principal dont la personnalité se fait si envahissante ? Ces *inepties qu'il doit encore dévorer en silence*, il ne les tolérera pas toujours. Mais cette amertume qui s'amasse en lui, cette animosité sourde qu'on saisit presque à son origine, vont bientôt se fortifier de nouvelles rancunes et précipiter la rupture.

Un fléau fréquent à cette époque vient, un instant, faire diversion à ces pénibles préoccupations. La peste éclate à Genève et, après une première période, au cours de laquelle un des pasteurs de Genève, Pierre Blanchet, s'installe courageusement à l'hôpital pour porter aux pestiférés les encouragements de son ministère, l'épidémie reprend avec plus de vivacité. Le Conseil ordonne d'envoyer « un ministre pour soulager et consoler les pauvres infects ». Mais les ministres de Genève ne sont pas disposés à affronter le péril. Il en est même qui déclarent que, « plûtôt que d'aller à l'hôpital, ils voudraient aller aux diables. »

Dans la même séance, Calvin annonce que « Maî-

tre Bastian est tout prêt, pour aller en l'hôpital pestilentiel.» Calvin qui savait comment Castellion s'était conduit, lors de la peste de Strasbourg, pouvait dire quel était son mépris du danger et son courage devant la mort. Le Conseil décide que c'est le lendemain seulement, après le sermon, qu'on prendrait une décision. Le lendemain mercredi [1], il est «ordonné qu'il soit envoyé un ministre à l'hôpital pestilentiel et a député Maître Bastian». Toutefois le Conseil décide de surseoir à cette décision. Le Conseil ne veut-il pas se priver des services d'un professeur dont la présence au Collège lui semble indispensable ? Quelqu'un a-t-il fait observer que Castellion n'est pas encore ministre ? Sans doute, il fait fonction de pasteur à Vandœuvres ; il monte en chaire tous les dimanches, mais il n'a pas reçu la consécration. Un membre laïque du Conseil espère-t-il encore trouver un pasteur consacré, pour que la défection des ministres de Genève soit moins scandaleuse ? Les Registres sont muets à cet égard, mais on fait, à nouveau, appel à Pierre Blanchet qui, avec le même renoncement, accepte, une seconde fois, la tâche périlleuse. Malheureusement cet humble héros du devoir est emporté par la terrible maladie, le 1er Juin. Le jour même, le Conseil ordonne qu'il soit remplacé. Il laisse les pasteurs libres de prendre une décision mais il désire que Calvin

[1] 2 Mai 1543, Registres consistoriaux.

soit mis hors de cause : il est nécessaire à l'Eglise. Le mardi, 5 Juin, en séance consistoriale, «MM. les ministres: Jean Calvin, de Géneston, docteurs, Ayme Champereaulx, Philippe de Eglesia, Abel Popin et Louis Trepperaulx, prédicants à Genève,» ont comparu en conseil «et a été proposé «*comment nul d'entre eux n'ont la constance d'aller* «*à l'hôpital pestilentiel.... combien qu'ils confes-* «*sent que, en cet endroit, ne font pas leur devoir* [1]».

Le procès verbal note encore que Calvin ne peut pas être désigné «pour ce qu'il besogne à servir en l'Eglise». Les prédicants après s'être retirés un instant reviennent et, tout honteux, déclarent que «ce serait bien leur office mais Dieu «encore ne leur a pas donné la grâce d'avoir la «force et la constance, pour aller audit hôpital. «Ils prient qu'on les tienne pour excusés». [2] Et ils présentent au Conseil un Français, de Tours, Simon Moreau, qui finalement est agréé.

Moreau s'installe à l'hôpital, et, l'épidémie terminée, dans la séance du 14 Janvier 1544, les prédicants proposent de donner une église à Simon Moreau, «mais, considérant qu'il n'est pas encore «*propre au ministère*, malgré qu'il ait montré du «bon vouloir, demandent qu'on le mette en mesure

---

[1] Registres Consistoriaux. C'est nous qui soulignons.

[2] Mr. DE GENESTON dit qu'il est prêt à se dévouer si le sort tombe sur lui.

«de s'instruire pour qu'on puisse ensuite le mettre «en quelque village pour prêcher».

Le «ministre» qu'on avait envoyé à l'hôpital n'étant pas encore consacré, il est désormais *établi* que si le Conseil avait sursis à l'offre de Castellion ce n'était pas parce qu'il n'était pas ministre : c'était pour des raisons analogues à celles qui avaient fait écarter Calvin. C'est qu'il était indispensable aux écoles. Il n'en reste pas moins que son offre spontanée d'aller à l'hôpital, *alors qu'il n'était pas en cause*, est un geste qui méritait d'être mis en lumière. Cela n'empêchera pas d'ailleurs Théodore de Bèze, douze ans après la mort de Sébastien Castellion, de proclamer que «désigné «par le sort pour aller à l'hôpital, il refusa impu«demment de tenir ses promesses ! Il faut disait-il «que chacun entende quel homme ou plutôt quel «monstre il était ! !» [1]

COMMENT TH. DE BÈZE ÉCRIT L'HISTOIRE

Ce monstre qui avait sollicité la redoutable mission d'apporter aux pestiférés le secours de l'Evangile, ayant vu son offre repoussée, s'était remis à son œuvre scolaire. Mais il est probable

DIFFICULTÉS SCOLAIRES

[1] Les nécessités de la justice distributive des hommes de parti faisaient un devoir à l'insulteur de CASTELLION d'exploiter la grandeur d'âme de CALVIN. Voici comment il y arrive. CALVIN, exempté par les magistrats ne proteste pas : il s'incline. Dans sa première édition, THÉODORE DE BÈZE affirme que c'est *malgré lui* (invitum) que les magistrats l'ont sauvé mais c'est encore trop peu. Dans les éditions suivantes, CALVIN insiste : «il veut absolument aller à l'hôpital», il faut presque qu'on le tienne ! L'épithète «invittum,» jugée trop faible, est remplacée par : «licet ultro se offerentem.»

que son enthousiasme de la première heure était tombé. La sourde inimitié qu'il sentait en Calvin lui était une souffrance, car il s'était donné de tout cœur à sa tâche et il avait le sentiment que les résultats acquis ne démentaient pas sa bonne volonté. D'autre part, le Conseil, absorbé par les ravages du fléau, n'avait pas pu songer aux réparations, pourtant urgentes, des locaux du Collège. Castellion habitait un rez-de-chaussée humide et obscur, où sa santé périclitait de jour en jour. Or, à ce moment, une famine survint qui réhaussa considérablement le prix des vivres et plongea les gens modestes dans une grande misère. Castellion qui, avec un traitement ridicule, devait pourvoir aux frais du Collège et au traitement de ses deux bacheliers, dut s'imposer des privations sans nombre. Il tomba malade et il songea à se retirer. Il fit connaître sa situation aux pasteurs qui s'en émurent et, le 8 Octobre 1543, ces derniers, après une remontrance au Conseil disant que «Maître Bastian était tout malade «et qu'il ne pouvait plus demeurer là», demandèrent qu'on lui trouvât «une maison sur haut.» En même temps, les pasteurs communiquaient au Conseil que Castellion désirait se retirer. Il resterait tant qu'on n'aurait pas trouvé de remplaçant, mais il avait résolu de quitter le Collège.

CASTELLION, MALADE, SONGE À SE RETIRER

Depuis quelque temps déjà, Calvin qui était

au courant des projets du jeune professeur lui cherchait un successeur en France.

On lui avait parlé d'un précepteur de famille noble, du nom de Philibert. «J'ai fait venir Phili-«bert, écrit-il à Viret, peut-être pourra-t-il être «mis à la tête des écoles car Sébastien déclare «qu'il ne peut garder plus longtemps cette charge.» Et, sans tarder, il proposait la candidature de Philibert qui fut agréée, en principe, par le Conseil. La facilité avec laquelle Calvin s'était empressé d'accepter et de proposer au Conseil la démission du jeune Principal, la hâte qu'il avait mise à se décider pour un jeune professeur sur lequel il n'avait que de très vagues renseignements, la précipitation avec laquelle il avait fait procéder à la nomination de cet inconnu dont le nom ne figure même pas dans les Actes du Conseil, tandis que, jadis, pour le même objet, on avait cru devoir perdre de longs mois afin de s'assurer le concours d'un homme de haute valeur, toute cette procédure rapide, expéditive (alors que Castellion s'étant offert à garder sa fonction, jusqu'à l'arrivée de son successeur, il n'y avait nullement péril en la demeure) tout cela paraît bien inexplicable, de la part de Calvin, s'il n'avait, par avance, décidé d'écarter Castellion de son chemin. Cela n'échappa peut-être pas à tous les membres du Conseil et nous en trouverons la preuve

indéniable dans les Registres ecclésiastiques.

Aussi bien, au cours de cette même séance, le Conseil prit une résolution qui était pour Castellion le plus précieux témoignage de satisfaction et de gratitude qu'il pouvait espérer. Voici les termes du procès-verbal :

«Pour ce que Maître Sébastien est savant homme et est «fort propre pour servir en l'Eglise, il est ordonné qu'il lui soit «pourvu en l'Eglise»[1].

CASTELLION SERA-T-IL PASTEUR ?

Le Conseil donc ne veut pas se priver des services de Castellion, et, considérant qu'il a toutes les qualités pour être ministre de l'Evangile, décide de lui confier «une chaire de pasteur.»[2] C'était l'ardent désir de Castellion. Depuis sa nomination aux écoles, il prêchait à Vandœuvres et c'est dans l'exercice de ce ministère qu'il trouvait encore quelque encouragement à poursuivre sa tâche aux écoles, dans les conditions où il l'exerçait. Il avait, d'ailleurs, du ministère une idée si élevée qu'il considérait sa nouvelle mission comme la plus haute qu'on pût lui confier. Profondément pénétré de l'esprit de l'Evangile, sur lequel il avait si longtemps médité, initié à tous les points de vue de la science philosophique et religieuse de son époque, animé d'un zèle qui allait

---

[1] Séance du 17 Décembre 1543.

[2] Buisson, page 194.

jusqu'au renoncement et au sacrifice absolu de soi-même, il se sentait vraiment appelé par Dieu à l'œuvre évangélique. Il était donc facile de comprendre avec quelle joie il avait accueilli cette mesure qui réalisait son plus grand espoir et donnait enfin à sa vie l'orientation qu'il était venu chercher dans la Réforme.

Le 14 Janvier, c'est-à-dire un mois après la décision du Conseil, Calvin fait remarquer que : «Le dit Maître Bastian est bien savant homme «mais qu'il a quelque opinion dont n'est capable «pour le ministère, et, en outre, se lamente de son «gage de l'école. Et sur ce, ordonné de lui dire «qu'il se ait à contenter des 450 florins pour année «de son gage. Et que remontrances lui soient «faites de mieux veiller sur ses écoliers. Et ce que «sera nécessaire de faire à l'école soit fait».

C'est une exécution. Calvin ne pouvait-il pas pas supporter l'idée que le Conseil avait offert à Castellion d'entrer dans le ministère pastoral ? Voulait-il, par ce reproche, anéantir la marque de confiance qu'on lui avait donnée ? Avait-il l'intention d'atteindre le jeune professeur dans son orgueil et de le blesser au point de l'obliger à partir immédiatement ? Il savait bien que Castellion était démissionnaire, qu'il ne restait que pour rendre service au Conseil et que s'il demandait qu'on accrût le budget du Collège,

il ne devait pas en profiter longtemps. Calvin n'ignorait pas que le traitement de Castellion n'était pas suffisant pour qu'il pût faire face, en ce temps de famine, à son entretien et à celui de ses deux bacheliers. Or, au cours de cette même séance, où l'on repoussait la demande de Castellion, on accordait aux ministres qui se plaignaient «de la cherté du temps» une indemnité collective qui leur permettait de vivre. Castellion, lui, n'a pas le droit de souffrir *de la cherté du temps*, «il doit avoir à se contenter des 450 florins de ses gages» et des remontrances doivent lui être faites afin qu'il veille mieux sur ses écoliers. Et si Castellion n'a pas assez d'argent, il doit s'arranger ! En vérité, n'était-ce pas lui rendre la tâche impossible ? Calvin eût-il agi autrement si, comme l'en accusait le syndic Roset, il avait résolu de le faire partir ?

CASTELLION DONNE SA DÉMISSION DE RÉGENT

Castellion apprend le résultat de sa démarche : il la communique à ses deux bacheliers faméliques qui souffraient avec lui de la disette générale, mais il n'implore plus. Son attitude vis-à-vis du Conseil reste une attitude de dignité et de déférence. Il s'excuse de la nécessité dans laquelle il est d'abandonner son œuvre, mais, quel que soit le sentiment du Conseil, il ne peut se contenter d'un traitement insuffisant. Il ne quittera pas brusquement les écoles, il y restera jusqu'à ce qu'elles

soient pourvues d'un Directeur mais il importe qu'on prenne des mesures pour le trouver rapidement. Quant à ce que Calvin lui reproche au sujet de ses convictions religieuses, il est prêt à en répondre afin qu'il ne demeure pas sous le coup de cette suspicion.

On ne saurait être plus digne. Le Consistoire, peu désireux d'entrer dans une discussion théologique et de prendre parti, décide que Castellion et Calvin «aient à en faire dispute entre eux secrè-«tement sans publier telle chose». Il s'agissait d'un livre biblique «le Cantique des cantiques» et d'un dogme du Credo attribué aux Apôtres : «la descente aux Enfers». Calvin note lui-même les détails de cette discussion dans une sorte de certificat qu'il écrivit, plus tard, à la demande de Castellion. Ce document a trop d'importance pour que nous n'en citions pas ici les passages essentiels :

DIVERGENCES THÉOLOGIQUES

«Sébastien Castellion qui a dirigé jusqu'à ce jour notre Collège, a demandé son congé et l'a obtenu du Conseil.[1] Il avait en effet accepté cette fonction à la condition expresse qu'il lui serait loisible de la résilier, si, après un laps de temps, il la trouvait trop peu avantageuse et trop lourde. Maintenant, ayant le dessein de se transporter ailleurs, il nous a demandé une attestation

[1] Ce document n'est pas à sa place ici. Il est écrit, plus tard, au moment *où* CASTELLION quitte définitivement Genève. Nous ne le citons que pour illustrer les motifs que CALVIN avait de s'opposer à ce que CASTELLION devînt pasteur.

sur sa vie passée et nous n'avons pas cru devoir la lui refuser.

«Nous attestons donc brièvement que nous l'avions jugé tel qu'à l'unanimité nous le destinions déjà aux fonctions de pasteur[1] sans un obstacle qui, seul[2] s'y est opposé. Comme nous lui demandions, selon l'usage,[3] s'il était d'accord avec nous sur tous les points de la doctrine, il répondit qu'il y en avait deux sur lesquels il ne pouvait partager notre sentiment : l'un est que nous inscrivons le *Cantique* de Salomon au nombre des livres saints, l'autre que nous acceptons dans le Catéchisme la descente du Christ aux enfers, comme signifiant ce frisson de conscience qu'il éprouva en se présentant pour nous devant le tribunal de Dieu.

«Nous avons d'abord entrepris de l'amener par voie de raisonnement à notre opinion ; nous avons réfuté, comme nous l'avons pu, les arguments qu'il nous opposait. N'ayant rien gagné par là, nous avons enfin cherché une autre voie : nous lui avons montré que le Symbole des Apôtres ne tend pas à autre chose et n'a pas été composé pour une autre fin que de constituer un résumé bref et simple du Christianisme, qui, à la fois, contînt une saine doctrine et instruisît le peuple des choses les plus nécessaires au salut ; que, par conséquent, il devait lui suffire que, d'une part, notre interprétation n'eût rien de contraire à la saine doctrine, et que, d'autre part, elle se prêtât à l'édification ; qu'en effet nous ne blâmions pas les églises qui admettaient une autre interprétation ; et que notre seul souci était d'empêcher les inconvénients graves qui naîtraient de la diversité des explications.[4] Il répondit qu'il ne voulait pas

---

[1] Ce témoignage sera bien précieux à CASTELLION lorsque la calomnie essaiera de dénaturer les raisons qui lui firent quitter Genève.

[2] C'est donc, sans contestation possible, cet obstacle dont CALVIN va parler qui *seul* empêchera CASTELLION de devenir pasteur.

[3] L'usage était donc déjà établi de demander aux candidats une adhésion à la doctrine et au catéchisme du Réformateur de Genève.

[4] On ne pouvait mieux aplanir les sentiers et la question se pose ici d'une façon extrêmement intéressante. CALVIN demande, semble-t-il, une simple concession doctrinale, afin d'éviter « la confusion dan s l'esprit des fidèles. »

promettre ce qu'il ne pourrait tenir que contre sa conscience.[1]

D'abord nous l'avons conjuré de ne pas se permettre, à la légère, de tenir pour nul le témoignage constant de l'Eglise universelle ; nous lui avons rappelé qu'il n'y a aucun livre d'authenticité douteuse sur lequel n'ait été soulevée quelque discussion ; que même ceux auxquels nous attachons maintenant une autorité indiscutée n'ont pas été, dès le début, admis sans controverse ; que celui-là est précisément le seul qui n'ait jamais été ouvertement répudié[2]. Nous l'avons aussi exhorté à ne pas se fier plus que de raison à son propre jugement, surtout quand il n'apportait rien que tout le monde n'ait vu avant sa naissance.[3]

Toutes ces raisons n'ayant eu aucune prise sur lui, nous avons dû délibérer entre nous sur ce qu'il convenait de faire. Notre avis unanime a été qu'il serait *dangereux et d'un mauvais exemple* de l'admettre au ministère avec cette condition[4] ; d'abord les fidèles ne seraient pas peu blessés s'ils apprenaient que nous avons nommé pasteur un homme qui déclare ouvertement rejeter et condamner un livre que toutes les Eglises ont porté au Canon des Livres sacrés ; ensuite ce serait *ouvrir la porte aux adversaires*, aux détracteurs qui cherchent l'occasion de calomnier l'Evangile et de déchirer notre Eglise.[5]

---

[1] Ici éclate l'irréductible séparation. Si fleuri que soit le chemin que lui ouvre CALVIN, CASTELLION refuse de s'y engager. Son oui est oui, son non est non : c'est une question de probité, de sincérité et de conscience. Si mince que soit le sacrifice, il ne saurait y souscrire, car ce serait se mentir à soi-même, ce serait mentir au témoignage de l'Esprit.

[2] C'est précisément ce qui constitue l'originalité du point de vue de CASTELLION, qui, plusieurs siècles avant les exégètes modernes, a découvert le vrai caractère du Cantique des Cantiques et l'a nettement défini.

[3] Comment CALVIN peut-il dire cela, précisément après ce qu'il vient d'écrire au sujet du livre contesté par CASTELLION et que « personne, affirme-t-il, n'avait encore ouvertement contesté »?

[4] Avec cette condition qu'il garderait le droit d'avoir et de professer, sur deux points de la doctrine, une opinion qui n'était pas celle de CALVIN.

[5] Ou bien ceci n'a aucun sens ou bien c'est que, déjà, le Réformateur de Genève a la volonté arrêtée de fermer la porte au libre examen.

Enfin nous nous condamnerions par là pour l'avenir à n'avoir rien à objecter à un autre, s'il s'en présentait un qui voulût de même répudier l'Ecclésiaste ou les Proverbes ou tout autre livre de la Bible, à moins qu'on ne voulût en venir à discuter si le livre est digne ou n'est pas digne du Saint Esprit. [1]

«Certes, comme le dit excellemment Mr Ferdinand Buisson, [2] il ne faut rien exagérer et le document qu'on vient de lire n'a marqué dans l'histoire du Protestantisme français qu'un imperceptible épisode.

«Et pourtant, les contemporains franchissaient «là, sans s'en apercevoir sans doute, un passage «critique qui ne devait plus se retrouver. C'était, «dans le développement théologique de la Réforme, «le point précis où l'Eglise protestante se décidait «entre deux conceptions différentes de la consti«tution ecclésiastique, celles que, dans la langue «de nos jours, on appellerait la «Conception ortho«doxe» et la «Conception libérale».

«Pour la première fois, Calvin se trouvait, dans «sa propre Eglise, dans cette petite assemblée de «collaborateurs de son choix, en face d'une résistance «d'un ordre nouveau. Souvent il avait eu affaire «à la négligence, à la mauvaise volonté, à l'envie,

---

[1] Et cela apparaît, sans aucun doute, à Calvin, comme l'abomination de la désolation. C'est pourtant la question primordiale que devait se poser la critique moderne, en posant la question d'authenticité et d'historicité, pour *tous* les livres de la Bible.

[2] Page 200. Livre I.

«à des attaques personnelles et passionnées; souvent «aussi il avait eu à trancher des difficultés «relatives à des pratiques, à des usages, à des «formes de rite et de culte, à l'éternel débat sur «les sacrements, par exemple. Jamais encore, il «n'avait eu à prendre un parti sur une question «aussi délicate que celle qui venait de surgir.

«Castellion émet tout ensemble un doute «sur la légitimité d'une certaine interprétation «du symbole des Apôtres et sur l'inspiration d'un «livre de l'Ancien Testament! Quoi donc? Il «met, au-dessus de l'opinion de son Eglise particulière «et au-dessus de la tradition de l'église universelle, «son sens propre, sa propre raison ou plutôt, «disons-le tout de suite, car c'est le fond du débat, «sa conscience. C'est sa conscience de chrétien «qui ne lui permet pas de déclarer, inspiré du «Saint Esprit, un poème d'amour. C'est sa con-«science de lettré qui ne lui permet pas de jouer «sur les mots en donnant de force à un passage «du symbole, un sens, meilleur peut-être au point «de vue de la doctrine, mais qui, de bonne foi, n'est «pas celui du texte. Voilà tout le débat. Il n'y a «pas là d'autre hérésie, il y a une question de «probité. La probité du traducteur veut qu'il «laisse à un poème la forme et le ton du poème; «la probité du lecteur lui défend de lire *frisson «de conscience* où il est écrit *descente aux Enfers*,

«quand bien même il convient qu'il vaudrait mieux «pouvoir lire frisson de conscience. — Ainsi se «pose, dès le début de la Réforme française, la «question vitale du Protestantisme.

«Jusqu'où vont les droits de la conscience et «de la raison individuelle ? Jusqu'où doit aller «le respect de ces droits. non seulement dans la «Société, mais dans l'Eglise, mais dans le pastorat ? «Il faut choisir évidemment entre la liberté — «sans laquelle il n'y a pas de sincérité absolue — «et l'autorité, sans laquelle il n'y aura bientôt «plus unité de doctrine. Peu importe le point «sur lequel la question se pose : aujourd'hui, c'est «tel dogme, demain ce sera tel autre que le doute «atteindra. Ce doute sera-t-il ou non toléré, sera-t-il «tenu pour légitime ? Si oui, l'Eglise sera une «association souple et variable, libre et progressive : «chacun de ses membres ne s'engagera qu'à obéir «à sa conscience et à Dieu, parlant par elle ; chacun «ne jurera de croire que ce que Dieu lui révèlera. «Sinon ce sera une Eglise enchaînée à un ensemble «de dogmes, à un certain minimum de croyances «obligatoires auxquelles il faut adhérer sous peine «tout au moins d'exclusion. Dans le premier «système, quel chaos ! dans le second, quelle «inconséquence !

«De ces deux manières de comprendre la Ré-«forme, Castellion ne reconnaît que la première :

«*periculosam libertatem*; Calvin fit triompher «l'autre. Et la pièce que nous venons de trans- «crire est le premier document officiel de cette «séparation des deux *courants*.»

DEUX COURANTS OU UN SEUL ?

On ne saurait exprimer avec plus de retenue et de netteté la portée considérable de l'attitude de Calvin ; mais peut-être n'est-il pas exact de dire qu'il y a, dans ce document, une «séparation de deux courants». Ce n'est pas, à proprement parler, une bifurcation d'où s'échappent, vers l'inconnu, deux routes distinctes. Il n'y a qu'un courant : celui de la Réforme. Mais il y a, dans ce courant, quelque chose de nouveau : c'est un barrage, une digue, une petite digue de tout repos, que Calvin dresse devant la pensée de Castellion : «Halte ! dit-elle au flot envahisseur. Il ne faut pas aller plus loin ! C'est ici qu'on s'arrête !» Et voici, le courant docile semble s'arrêter. Dès lors, en prévision d'assauts plus dangereux, Calvin va s'employer à fortifier sa digue : bientôt, on la verra grandir, s'élever, dominer superbement les eaux domestiquées. Puissamment agrippée au roc solide, bâtie à chaux et à sable, armée de lourds moellons, elle défiera, de sa masse imposante et trapue, les plus redoutables torrents.

LA DIGUE

Calvin triomphe. Mais l'esprit de la Réforme est bien menacé. L'exclusivisme catholique n'y

règne pas encore ; pourtant, il est déjà, sinon tout entier, au moins en germe, dans le certificat que Calvin délivre à Castellion. Il s'y manifeste même avec une touchante naïveté. L'autorité ecclésiastique s'y substitue, avec candeur, à l'Esprit de Dieu et à l'autorité de l'Evangile.

LE CALVINISME NAISSANT

Ce n'est pas Castellion qui, obéissant à l'appel de l'Esprit, se consacre librement et volontairement au ministère pastoral : «c'est *nous*, dit Calvin, qui le destinions aux fonctions de «pasteur». On ne demande pas à Castellion s'il veut servir le Christ de l'Evangile et si sa conviction est édifiée sur l'enseignement de Jésus : «Nous lui demandons, écrit Calvin, s'il est d'accord avec *nous* sur tous les points de la doctrine». Ce n'est pas au texte ou à l'esprit de l'Evangile qu'on entreprend de l'amener: «Nous avons entrepris, écrit Calvin, de l'amener.... à *notre* opinion». Le futur ministre de l'Evangile, Castellion, n'avait pas à se demander si tel ou tel article du soi-disant symbole des Apôtres est contraire à l'Evangile : «il devait lui suffire, écrit Calvin, que *notre* interprétation n'eût rien de contraire à la saine doctrine».

Nous ! *Notre* ! *Nous* ! toujours *nous* ! Pour qui sait ce qu'était à Genève l'influence de Calvin, ce pronom personnel ou possessif est un pluriel qui pourrait n'être que singulier : peut-être même le document gagnerait-il en sincérité si, au lieu

du mot *nous* on lisait le mot *moi*. La personnalité de Calvin s'impose déjà avec une telle puissance qu'il est, aux yeux d'un grand nombre, l'incarnation de la Réforme. Son moi impérieux tend à devenir la mesure de tout : « Le moment n'est pas loin où résister à Calvin sera, pour Calvin, résister au Saint Esprit ». [1] Le Réformateur Genevois n'est plus l'ouvrier de la Réforme, il n'est plus le libérateur d'âme, il est le fondateur, l'organisateur, le défenseur jaloux d'un nouveau dogmatisme ecclésiastique qu'on appellera le Calvinisme et qui, à quelques détails près, n'est pas autre chose qu'un succédané du catholicisme d'un Saint Augustin.

Calvin désormais ne tolérera plus qu'on soit d'un autre avis que lui. Castellion a l'absolue *conviction* qu'il est dans le vrai ; Calvin a la conviction qu'il possède le *vrai absolu* et c'est ce caractère d'absoluité qui s'attache, pour l'un à la conviction seulement, et pour l'autre à la vérité possédée, qui marque le point de séparation et qui explique les deux attitudes.

L'HUMILITÉ SPIRITUELLE ET CALVIN

On a beaucoup parlé de l'humilité de Calvin et il ne manque guère l'occasion d'en parler lui-même. Il n'est rien, semble-t-il, qu'il condamne avec tant de vigueur que l'orgueil ou la confiance

[1] Buisson : page 205.

en soi, ou la certitude puisée dans des recherches personnelles. A maintes reprises, nous l'entendons recommander à Castellion de ne pas «se fier «plus que de raison à son propre jugement».

Quelques jours après la séance, au cours de laquelle il s'était opposé à la candidature de Castellion, Calvin écrit à Viret :

«Je rends justice à son talent et à sa science. Mais je voudrais seulement que l'un fût joint à plus de jugement et que l'autre fût tempéré par la sagesse. Je voudrais surtout qu'on pût le guérir de cette confiance illimitée que lui inspire une instruction limitée». [1]

Déjà, à propos de son projet de traduction du Nouveau Testament, Castellion s'était vu admonester de cette façon. Or, nous savons aujourd'hui combien les traductions de Castellion sont supérieures à celles de Calvin. Dans le fragment de lettre à Viret que nous venons de lire, Calvin fait allusion au *Cantique des cantiques* et à l'interprétation de la *descente de Jésus aux enfers*. Castellion, se refusant à voir, dans le Cantique des cantiques, l'Union mystique de l'église et du Christ, ou bien, dans la descente de Jésus aux enfers, un simple frisson de conscience, montrait une suffisance insupportable : «Il conviendrait «qu'il se guérît de cette confiance illimitée que

[1] Opp. Calvini : Tome XI

«lui inspire une instruction limitée.» Et Calvin qui taxe si légèrement les autres de suffisance, après avoir exposé son point de vue concernant ces questions, écrit : «Je supporterai sans peine «les railleries.... quant à être réfuté par de bonnes «raisons, je ne le crains pas.»

Or, il se trouve que la science exégétique a donné tort à Calvin sur toute la ligne. Il n'est pas un seul des griefs qu'il faisait à Castellion qui ne tourne à sa confusion personnelle. Calvin qui écrivait si superbement à Viret qu'il ne craignait pas d'être réfuté par de bonnes raisons, ne se fiait-il pas «plus que de raison à son propre jugement ?» N'eût-il pas fallu que sa science fût tempérée par un peu plus de «sagesse» et n'eût-il pas été désirable qu'on pût le guérir «de cette «confiance illimitée que lui inspirait une science «limitée» ?

Que de luttes, que d'abus de pouvoirs, que de condamnations arbitraires, que de crimes eussent été épargnés aux églises, issues de la Réforme calviniste, si Calvin avait eu un peu de cette humilité d'esprit qu'il recommandait si abondamment aux autres ! Tous cependant ne se trompaient pas sur les responsabilités de Calvin, dans ce triste débat qui fermait la chaire chrétienne à un des plus purs représentants de l'esprit de la Réforme. Viret, sans doute, lui a déjà présenté quelques

timides observations. Ribit[1] ne lui dissimule pas son sentiment et insiste très vivement sur ce fait «qu'on n'aurait pas dû mettre Castellion de côté.» Il lui fait comprendre, en plaisantant, qu'il est de l'avis de Castellion et ses railleries irritent profondément Calvin :

«Je voudrais, écrit-il à Viret, obtenir de vous autres que vous ne me tourmentiez plus à propos de Sébastien ; c'est un homme qui, autant que je peux en juger par nos entretiens, a sur mon compte des idées telles qu'il est difficile que l'accord se rétablisse jamais entre nous !»

L'AUTORITARISME DE CALVIN

Ici la raison invoquée n'est plus dogmatique ; il ne s'agit plus de l'interprétation d'un dogme du symbole ou de la canonicité d'un livre de la Bible : le motif invoqué est net et bien des choses s'éclairent qui étaient encore dans la pénombre. Quelles pouvaient être les idées que Castellion se faisait sur le compte de Calvin et qui lui semblaient si graves qu'aucun accord n'était possible désormais ? Calvin s'en explique dans une nouvelle lettre à Viret.[2] «Sébastien, écrit-il, s'est mis dans l'esprit que j'ai le désir de dominer.» L'étonnement de Calvin est intéressant. Il a le sentiment de n'avoir rien fait qui puisse donner lieu à un semblable jugement, tandis que Castellion «l'a

[1] Jean Ribit, professeur de grec à Lausanne, dont le renom était très grand à Berne et à Genève.

[2] 26 Mars 1549.

obligé à le juger ambitieux et chercheur de difficultés». Calvin, en écrivant cela, est parfaitement sincère. Il n'a pas conscience de son autoritarisme ; ce n'est pas lui qui commande: c'est la Vérité elle-même dont Calvin est le hérault et le défenseur.

Le veto qu'il oppose à l'admission du jeune professeur au ministère pastoral revêt à ses yeux le caractère d'une véritable obligation. Comme Ribit le pousse à revenir sur sa décision, il lui répond avec sa vivacité ordinaire : «Je suis prêt «à quitter la place, et volontiers, mais on ne doit «pas *me* faire violence et *m*'obliger à l'admettre «contre *ma* conscience». Ceci met au point tout le débat. Calvin veut qu'on respecte *sa* conscience, il ne veut pas qu'on l'oblige et qu'on *lui* fasse violence. Il est le dernier des protestants de son Eglise. Il revendique les droits de *sa* conscience, mais sa conscience lui fait un devoir de ne pas respecter les droits de la conscience des autres. Et tous ceux qui oseront émettre une opinion contraire à la sienne seront ou des *ambitieux* ou des *chercheurs de difficultés*. C'est si simple, en effet, d'être de son avis. — Calvin ne devait jamais comprendre qu'on pût le croire autoritaire.

Quoiqu'il en soit, son veto était pour Castellion un coup bien douloureux. Il eut avec Calvin des explications pénibles. Le Consistoire était d'avis

qu'il ne fallait pas discuter de ces choses publiquement, les divergences doctrinales étant considérées comme une chose honteuse qu'on devait cacher.

NÉCESSITÉ DE LA RÉFORME DE LA RÉFORME

La Réforme n'était pas encore organisée qu'elle avait déjà besoin d'être réformée. C'est à cette tâche que va s'employer Castellion, et, puisque Genève tend à devenir une nouvelle Rome, il convient que se lève, en son sein, un nouveau Réformateur. Et ce Réformateur de la Réforme ne se contentera pas de proclamer à nouveau les grands principes, il les vivra, il les incarnera et, sans faiblesse, sans relâche, il dressera, en face de la Genève calviniste et autoritaire, l'idéal primitif de la Réforme.

On lui refuse le titre de pasteur ? Il restera laïque, mais personne ne peut l'empêcher de se consacrer quand même à l'œuvre de l'Esprit et il s'y consacrera, non pas en dépositaire sacré de la Vérité éternelle, mais en laïque, en humaniste, en libre chercheur, en libre croyant.

La fonction qu'il a offert de garder, jusqu'à la venue de son successeur, le lie encore, pour quelque temps, au Consistoire ; mais ces liens vont être bientôt rompus et, dégagé enfin de la tutelle qui pèse sur lui, il pourra donner libre cours à sa pensée. Cependant il ne peut pas quitter Genève sans libérer sa conscience. Il est des questions qu'il place bien au-dessus des interprétations de la

Bible et des dogmes : c'est la vie morale. La Réforme lui était apparue surtout comme un puissant moyen de régénération et de libération sociales : il ne peut pas tolérer que ceux qui, dans la chaire chrétienne, se font les héraults intransigeants de l'Evangile du Christ le violent effrontément, au grand scandale des simples. Calvin non plus, d'ailleurs. Or, Calvin était fixé depuis longtemps sur la valeur morale de quelques-uns de ses collègues :

«L'un, écrit-il, d'une nature emportée ou plutôt sauvage, n'est pas accessible aux bons conseils ; l'autre, fourbe et rusé, tout gonflé de mensonges et d'astuce ; tous les deux ignorants autant que vaniteux. Au défaut de savoir s'ajoute le défaut de soin et de sollicitude, car ils n'ont pas songé, même en rêve, à ce que c'est que de diriger une Eglise». [1]

Calvin leur fit des remontrances, mais au lieu de s'humilier, «ils ne pensèrent qu'à se venger» [2]. Ils se livrèrent à une fausse dénonciation qui amena l'arrestation d'un gentilhomme innocent. Celui-ci porta contre un des ministres genevois une accusation «si grave, écrit Calvin, qu'elle ne pouvait se terminer que par la mort, ou tout au moins par l'exil».

---

[1] Herminjard : VII 410, 411.

[2] Compte-rendu fait par CALVIN et extrait d'une lettre à Farel, 31 Mai 1544.

Cet épisode donne une idée de la mentalité de ces pasteurs. Des scandales ne devaient pas tarder à se produire : tel ministre reconnaît «avoir joué à jeu défendu», tel autre est «convaincu de conduite immorale.» Calvin, si strict sur ces questions, n'ose pas ébruiter ces faits. Il se tait parce que, déjà, cela «apparaissait suffisamment», mais un jour que, dans une réunion publique, [1] Calvin donnait une explication familière de cette parole de l'apôtre : «Nous montrant en toutes choses ministres de Dieu par une grande patience, etc», [2] Sébastien Castellion n'y tint plus. Il se leva et donna libre cours à son indignation : «Paul «était serviteur de Dieu, dit-il, [3] nous le sommes «de nous-mêmes ; il était très patient, nous, très «impatients. Il passait les nuits pour se consacrer «à l'édification de l'Eglise, nous passons la nuit «au jeu ; il était sobre, nous, ivrognes ; il était «menacé par les séditions, c'est nous qui les exci-«tons ; il était chaste et nous débauchés ; il fut «enfermé en prison et nous y faisons enfermer «quiconque d'un mot nous a blessés. Il a usé de «la puissance de Dieu, nous de celle d'autrui. «Il a souffert de la part des autres, nous persé-«cutons des innocents».

CASTELLION DÉNONCE PUBLIQUEMENT L'ATTITUDE DES PASTEUPS DE GENÈVE

---

[1] Il y avait environ une soixantaine de personnes.

[2] II Cor. VI.

[3] Extrait d'un récit de CALVIN.

Castellion aurait pu illustrer ces généralités d'exemples précis, mais tous savaient ce qu'il voulait dire, et ses paroles devaient faire une impression profonde.

Luther, jadis, s'était élevé contre les mœurs des moines de son temps. Castellion s'élevait contre l'attitude, les mœurs des ministres de Genève, et il lui fallait d'autant plus de courage que c'est devant eux qu'il parlait ; mais il s'était trop ardemment donné à l'œuvre de la Réforme pour se taire ! C'était une obligation impérieuse. Il fallait que quelqu'un osât dénoncer les dangers de la voie où s'engageait la Réforme et ceux qui, à Genève, s'en faisaient les organisateurs.

Sa protestation serait entendue. Elle atteindrait les consciences. Il y aurait un revirement. Calvin lui-même, qui savait combien tout cela était vrai, comprendrait la gravité de l'heure. Oui, certes, Calvin savait tout cela, et c'est probablement pour cette raison qu'il garde le silence.

LA RÉPONSE DE CALVIN

Après avoir raconté à Farel cette «attaque sanglante», Calvin écrit : «Oui, je me suis tu, pour le moment, afin de ne pas allumer devant tant d'étrangers une vive discussion.... mais je suis allé porter plainte au syndic.» C'était, en effet, plus simple que de discuter. Le syndic ! Voilà un argument que nous n'avions pas encore rencontré et dont il convient de souligner l'apparition.

Cet appel au magistrat marque une ère nouvelle : celui qui l'inaugure ne sait pas encore vers quel abîme il marche, mais il s'y engage allègrement, car il a conscience que Castellion vient de déclarer ouvertement la guerre à sa conception de la Réforme. Il a trop d'expérience des choses religieuses pour s'y tromper : «C'est bien de la sorte, écrit-il «à Farel, (31 Mai 1544) qu'ont débuté tous les «schismatiques». C'est le schisme ! Il vient d'éprouver qu'il est en face d'une irréductible volonté et que rien ne fléchira la conscience qui l'anime. Des mesures de sécurité s'imposent. Il faut prévenir le péril qui s'annonce. Le 31 Mai, Calvin dépose officiellement sa plainte au sein du Conseil. Il fait une rapide allusion aux scandales qu'ont provoqués ses collègues et, répétant les paroles de Castellion, il requiert une peine exemplaire.

RÉQUISITOIRE DE CALVIN

Le Conseil ajourne sa décision. Le 3 Juin, le Conseil constate seulement que les ministres de Genève sont en contestation sur les doctrines avec Castellion ; il décide d'entendre prochainement les deux parties et de convoquer Viret. C'est le mercredi qu'a lieu la discussion devant le Conseil et, le lendemain, 12 Juin, nous trouvons tous les ministres de l'Eglise [1] unis contre Castellion.

---

[1] Calvin, Champereaulx, de Geneston, de Eglesia, Ferron, Abel. (Trepereault était en prison pour machination criminelle).

L'ASSAUT CONTRE CASTELLION

Calvin les conduisait à la bataille mais il avait de bien tristes soldats. Champereault avait été, maintes fois, réprimandé, à cause de son existence qui était fort dissolue [1]; Ferron devait, quelque temps après, être déposé pour avoir débauché sa servante. Des trois autres, deux avaient été convaincus de faux serment par Calvin lui-même, et parmi les cinq, il y en avait au moins deux qui, «malgré qu'ils fussent criblés de dettes, ne ces-«saient pas de se griser à la dérobée dans les cabarets «et de consommer, en quelques repas, l'argent «nécessaire à l'entretien de leur famille.» [2]

Ce sont ces pauvres troupes que Calvin entraîne contre cet être de pureté, de droiture et d'austère vertu qu'était Castellion. La situation est particulière : ce sont les pasteurs que Castellion a flétris, dans leur hypocrisie, dans leur sensualisme, dans leur inconscience, dans leur autoritarisme et leurs instincts de perversité, qui vont prononcer la sentence. Ce sont les accusés qui vont juger leur accusateur ! Castellion est censuré et défense lui est faite de continuer à prêcher à Vandœuvres, «jusqu'au jour où il plaira à la Seigneurie «de lui en donner à nouveau l'autorisation.»

Castellion proteste et il prie, en l'honneur de Dieu, qu'il puisse être entendu sur ce que les

---

[1] Opp. Calvini : XII 197.

[2] Amédée Roget — Histoire du peuple de Genève: Chapitre II, page 183.

ministres ont dit. Mais il faut croire que l'honneur de Dieu, quand il était invoqué par Castellion, ne préoccupait guère Calvin, puisqu'il n'insiste pas pour qu'on l'entende. Le Conseil décide de maintenir sa sentence. Aussi bien, c'était une peine légère. Eh, quoi ? Tant de bruit pour un résultat semblable ? Le Conseil n'exige ni amende honorable, ni rétractation, et la suspension n'est même pas définitive ? S'il plaît au Conseil, dans quelques jours, Castellion peut être rétabli dans sa charge ?

COMMENT ON CORRIGE L'HISTOIRE

Les ministres ne sortent pas très brillants de cette échauffourée et ils en sont fort déçus ; mais le temps arrange bien des choses : ce que les juges n'ont pas voulu faire, les adversaires de Castellion le feront plus tard. Ils corrigeront, devant la postérité, la sentence trop bienveillante et, pieusement, ils répéteront, dans tous les milieux réformés, «que Castellion avait été convaincu de manifeste malice et de calomnie», que la justice lui imposa l'obligation «de reconnaître sa faute et lui ordonna de sortir immédiatement de la ville [1].»

LE SUCCESSEUR DE CASTELLION

Cependant Castellion, revenu dans son Collège, reprenait ses leçons, mais le lendemain, 13 Juin, il écrivait aux syndics, leur annonçant sa volonté de résigner «son poste au plus tôt». Les pour-

---

[1] Théodore de Bèze — Vie de Calvin.

parlers pour la nomination du nouveau Principal traînent en longueur. Enfin le Régent, Maître Charles Damont, est nommé et il prête serment, le 11 Juillet. Le lendemain, Castellion lui remet ses pouvoirs, et les procès-verbaux du Conseil portent cette mention : «Maître Bastian, Régent des Ecoles, suivant le congé que paravant a *demandé*[1], a cessé de régir les écoles et,.... ayant entendu que l'on est pourvu d'un Régent, a prié y mettre fin, pour ce qu'il désire....partir.» Ce compte-rendu fait bonne justice des appréciations tendancieuses de ses détracteurs. C'est Castellion lui-même qui demande qu'on mette fin à une direction qui ne lui donne plus aucune joie.

L'ATTESTATION DE CALVIN

Le 14 Juillet 1544, il prend congé des syndics et, l'inventaire de l'école terminé, Castellion se dispose à quitter Genève. Mais, comme s'il avait l'intuition de ce que, plus tard, ses adversaires tireront de ces incidents, il demande aux ministres et à Calvin une sorte de certificat, destiné à mettre les choses au point. Calvin, trop heureux d'être délivré de son inquiétante présence, accueille avec plaisir sa demande et lui délivre ce certificat dont nous avons reproduit de larges extraits à propos des discussions concernant la descente aux

---

[1] Ceci se passe, exactement, un mois après la sentence du Conseil et démontre la valeur qu'on peut accorder aux fantaisies de Théodore de Bèze.

enfers et le Cantique des cantiques. Voici le reste du document :

«Afin donc que personne ne suppose un autre motif au départ de SÉBASTIEN, nous voulons qu'il soit *attesté, partout où il ira,* qu'il a volontairement résilié ses fonctions de Directeur du Collège; il les avait remplies de telle sorte que nous le jugions digne du saint ministère. S'il n'a pas été admis, ce n'est pas qu'il y ait une tache quelconque dans sa vie, c'est uniquement pour les raisons que nous venons d'exposer.

«Les ministres de l'Eglise de Genève. Signé, au nom et par mandat de tous: JEAN CALVIN.»

Le conflit semblait résolu, mais les syndics gardaient une sorte de malaise de ces séances où ils avaient dû, pour défendre «l'honneur du ministère», désapprouver, à haute voix, un homme qu'ils approuvaient tout bas.

L'IMPRESSION DES CONTEMPORAINS

L'attitude de Calvin, dans toutes ces affaires, n'était pas du goût de tous. On dit, et ce sont des gens très connus qui se font l'écho de ces bruits, que «par moyen de Calvin, on a fait tort à Maître Bastian». Les prédicants, inquiets, exposent au Conseil que Calvin «se dit être calomnié.» Mais les syndics ne semblent pas s'émouvoir beaucoup de cette plainte : ils savent à quoi s'en tenir. L'un d'entre eux, même, (et non le moins considérable), Claude Roset, dit nettement à Viret tout ce qu'il a sur le cœur au sujet de la façon dont on a traité Maître Bastian et tout ce qu'il pense de

l'absolutisme de Calvin.[1] L'ancien ministre Champereault peut dire, en plein Conseil, sans s'attirer la moindre réprimande, «qu'il connaissait bien les affections qui ont été contre Maître Bastian.»

L'heure est grave pour Calvin. C'est une décision forte qui, seule, peut sauver son œuvre. S'il tolère la moindre indiscipline, le moindre écart de langage, c'est toute la meute des adversaires qui se lance à ses trousses : «Jusqu'ici, écrit-il à Viret, en se plaignant des propos de ses collègues, nous avons été trop indulgents. Il faut redoubler de vigilance et d'autorité.»

LA MÉTHODE D'AUTORITÉ À L'ŒUVRE

Le 15 janvier, 1545, un inoffensif anabaptiste est mis aux fers et soumis aux tourments de la grue.[2] En mai, les blocs de tenailles, chauffées au rouge, deviennent le suprême moyen d'instruction ; en décembre, Calvin requiert, même, des poursuites contre les sorciers, et demande une sévérité plus grande, afin «d'extirper telle race» : et alors, entrent en scène «les sept traits de corde et demi», puis le «chauffement des pieds.» On se croirait en plein Moyen âge.

A ce moment, le Protestantisme n'existe plus, dans la cité de Calvin. Le Calvinisme s'y installe pour y faire triompher l'immutabilité du dogme, l'asservissement absolu des consciences. Mais l'es-

---

[1] Séance de Janvier 1546.

[2] Opp. Calvini : XII page 256.

carmouche avait été sérieuse. Daneau, écrivant plus tard aux Autorités genevoises, leur dit, en parlant des événements de 1544 : «C'est cette année — là que *Satan* a tenté, par la main de Castellion de vous ébranler ! Le coup, léger en apparence, était en réalité extrêmement dangereux.»

Daneau avait vu vrai. A travers les trames ténues de ces minuscules événements, apparaissait une force nouvelle, redoutable, terrible même, pour les partisans de l'absolutisme spirituel : «la libre pensée religieuse.»

SATAN OU DIEU

Mais était-ce bien Satan qui animait Castellion ? N'est-ce pas plutôt l'Esprit de Dieu qui, besognant dans l'âme du premier des libres croyants de la Réforme française, poursuivait son œuvre de libération spirituelle ?

LE RÉFORMATEUR LIBÉRAL

Après un court séjour à Neuchâtel, à Orbe et à Bâle, Castellion revient prendre sa famille, et quitte définitivement Genève, non cependant sans avoir rompu quelques lances avec Calvin, qui le qualifie d'épithètes tout à fait dépourvues de bienveillance :

«Si vous saviez, écrit-il à l'un de ses confidents ordinaires [1], ce que ce chien — c'est Sébastien que je veux dire — déblatère contre moi ! Il dit que c'est par ma tyrannie qu'il a été chassé du ministère pour que je puisse régner seul.» C'était là évidemment une intolérable calomnie dont Farel n'aurait jamais eu l'idée, s'il n'avait pris soin de l'en avertir. Il semble cependant que l'histoire, plus impartiale, ait jugé avec plus d'équité : «Calvin, écrit Voltaire, avait l'esprit tyrannique ; on en peut juger par les persécutions qu'il suscita contre Castellion, homme plus savant que lui, que sa jalousie fit chasser de Genève.» [2]

---

[1] Farel, Avril 1545.

[2] Voltaire, Œuvres choisies — page 485.

I

CASTELLION À BÂLE

Castellion n'était nullement *chassé* de Genève, mais on peut se figurer le soulagement qu'il éprouva à se sentir hors des atteintes de son tout-puissant adversaire. Et pourtant, l'avenir n'était guère brillant. Sa petite famille lui créait de nombreuses obligations[1]. Or, il était sans ressources et tous les Collèges étaient pourvus. D'autre part, Calvin avait déjà prévenu ses amis. Aucun d'eux n'osait se compromettre. Mais, lorsqu'on a 29 ans, si dures que soient les conditions de l'existence, on ne désespère pas de la vie. Castellion trouva un modeste emploi de correcteur dans l'imprimerie d'Oporin, avec lequel, d'ailleurs, il ne tarda pas à se lier. Le salaire était insuffisant, mais le jeune humaniste avait une plume et, pendant deux ans, il en vécut. Il serait même arrivé sans doute, par ses travaux d'ordre littéraire et ses corrections de textes anciens, à faire face, sans grandes difficultés, aux besoins quotidiens de sa famille ; mais ce n'est pas cela seulement qu'il voulait ; l'essentiel restait à faire car il ne perdait pas de vue la tâche qu'il s'était fixée à Genève. Sa consécration volontaire à l'Evangile du Christ n'était pas une vaine promesse : il se devait à la Réforme et il s'y devait d'autant plus qu'elle était davantage

[1] Il avait à ce moment-là plusieurs enfants. Il en eut huit, en tout.

menacée par Calvin. Sa première préoccupation fut de poursuivre ses traductions bibliques. La Bible restant la grande inspiratrice, c'est par là qu'il fallait commencer ; le reste viendrait après. Et il entreprit de traduire la Bible *tout entière*, en latin et en français. C'était une œuvre immense, une vie y suffirait à peine. Il se mit à l'œuvre.

ANNÉES DE MISÈRE

Mais il fallait vivre et, trop souvent, il devait abandonner sa table de travail, délaisser ses chers livres, pour courir à l'imprimerie d'Oporin et corriger des épreuves. Malheureusement les ressources qu'il se créait, de la sorte, n'étaient pas suffisantes et, maintes fois, il dut, pour subvenir aux besoins des siens, se livrer à des travaux manuels. Hugo de Groot nous le montre «sciant du bois.»

Cherles nous dit qu'il travaillait la terre ; d'autres nous disent qu'il se fit porteur d'eau et qu'il recevait, de quelques charbonniers, un maigre salaire. Certes, ces souffrances n'étaient rien pour lui, puisqu'à ce prix il pouvait continuer les traductions qui l'obsédaient. Mais ceux qui, après sa mort, apprirent dans quelles conditions il avait vécu s'en émurent douloureusement :

«J'entends, écrit Montaigne, j'entends avec une grande honte de notre siècle, qu'à notre vue deux très excellents personnages en savoir sont morts, en état de n'avoir pas leur saoul à manger. Lilius Grégorius, Giraldus en Italie et Sébastianus Castalio en Allemagne ; et crois qu'il y a mille hommes qui les eussent

appelés, avec très avantageuses conditions, ou secourus où ils étaient, s'ils l'eussent su.» [1]

Mais Montaigne ne savait pas. Il ne connaissait Castellion que par ses ouvrages et ignorait dans quel dénûment il les avait écrits. Jamais, d'ailleurs, une plainte ne s'échappa des lèvres du jeune savant qui se pliait, sans amertume, aux plus grossières besognes. Ses enfants avaient faim, il fallait les nourrir, et rien ne le rebutait. Mais, comme par une intuition mystérieuse, tous les siens comprenaient que, de leurs privations, devait sortir quelque chose de grand qui l'emportait de beaucoup sur toutes ces petites misères. Et les plaintes expiraient sur les lèvres, bleuies par le froid, pour que le père pût travailler. Ils ne savaient pas, ces petits, ce qui s'accomplissait sous leurs yeux, mais ils se sentaient pénétrés de respect, d'un respect mystique, devant le prodigieux effort du père.

Parfois, pour ajouter quelques sols au pauvre budget de sa petite famille, Castellion acceptait d'aller, avec des gars vigoureux, arrêter les troncs d'arbres que, dans ses crues subites, charriait le Rhin. C'était un rude travail qui mettait aux mains des callosités qu'on ne voit guère aux mains des hommes de lettres, mais Castellion n'en rougissait pas.

C'est avec joie au contraire, et il le dira plus tard

[1] Essais, livre I, Chapitre 34.

non sans quelque fierté, qu'il se mêlait à cette rude besogne qui le rapprochait du peuple, et le faisait participer à ses luttes et à ses misères.

Certes, les magistrats rétribuaient chichement ce pénible et dangereux labeur, mais on n'était pas exigeant dans la maison de l'humaniste ; on y vivait de peu. Il semble que ses adversaires, eux-mêmes, auraient dû s'incliner, très bas, devant ce noble renoncement et cette humilité profonde. Or, c'est précisément à propos de cet admirable oubli de soi que, plus tard, Calvin essaiera de le salir. Au cours de cette période de labeur acharné, sa femme mourut, en lui donnant un fils. Quelque temps après, il perdait sa fille Déborah et il craignit longtemps que deux autres enfants ne lui fussent enlevés. Que pouvaient devenir ses projets, au milieu de ces soucis et de ces chagrins domestiques ? Il dut suspendre, pour un temps, ses corrections et ses travaux mais, la misère menaçant d'emporter toute la maisonnée, il fallut se remettre au travail. C'est alors qu'une bonne et vaillante femme s'offrit à devenir la mère des jeunes orphelins. Au bout d'un certain temps, Castellion l'épousa, et ce second mariage lui donna quelque tranquillité d'esprit. Puis, comme si ce bouleversement dans sa vie familiale appartenait déjà au passé, ressaisi par l'œuvre entreprise, il se plongea, avec plus de passion que jamais, dans l'étude de ses textes bibliques.

BONIFACE AMERBACH

La vie recommença, partagée entre ses chers travaux de lettré et ses ingrates besognes de salarié. Heureusement Castellion avait de solides et puissants amis. Boniface Amerbach, le grand jurisconsulte, qui était un des hommes les plus remarquables de la Renaissance à Bâle, n'avait pas tardé à voir ce qu'était ce «prote» laborieux dont l'existence semblait un défi jeté à la raison, tant il y avait de folie héroïque dans son entreprise extravagante. Du jour où son attention se porte sur Castellion, il semble qu'un peu de lumière soit entrée à son foyer et que la destinée se soit montrée moins inclémente. Un peu d'aisance, en effet, y apparaît enfin. Amerbach, ayant appris à connaître Castellion, lui confie l'éducation de son fils, Basile.

C'est à ce jeune pensionnaire que Castellion dédie son livre de *Dialogues grecs* destinés aux commençants. [1] Amerbach avait fait un choix heureux, et son fils ne pouvait se trouver en de meilleures mains. Lorsque le jeune Basile fut parti pour Tubingue où il devait poursuivre ses études, les relations de Castellion et de Boniface Amerbach étaient devenues très intimes. Les dédicaces affectueuses qu'ils échangeaient montrent quelle étroite

---

[1] Pour répondre au reproche qu'on pourrait lui faire d'avoir adopté des tournures trop simples, il écrit dans sa préface : « J'ai voulu descendre à la portée des enfants, car pour eux je ne rougirais de rien, pas même d'aller à cheval sur un bâton. »

amitié unissait les deux hommes. Un jour, enfin, Castellion put annoncer à ses amis que sa traduction était prête : sa Bible latine était sous presse. L'apparition de cette traduction latine était un événement trop considérable pour ne pas mettre immédiatement en lumière celui qui avait eu l'audacieuse pensée de s'attaquer à un aussi formidable travail. Aussi, le monde intellectuel de Bâle et les membres du Sénat de l'Université commencèrent-ils à s'intéresser, d'une façon plus précise, à Castellion. On lui conseilla de prendre ses grades de Maître ès-arts. Il soutint sa thèse latine, le 1er août, 1553 et, quelque temps après, il était nommé professeur de grec à l'Université. Il avait 40 ans. Désormais à l'abri du besoin, il peut se consacrer à ses divers travaux, sans être harcelé par le souci du lendemain. Oporin, Hervage, Perna lui demandent de publier, chez eux, des éditions classiques. Des jeunes gens, attirés par sa réputation d'éminent pédagogue, lui demandent des leçons ou se proposent comme pensionnaires. D'autre part, ses cours publics sollicitent son effort : toute une nouvelle période de travail s'ouvre devant lui, mais il n'a pas l'intention de se laisser absorber par ces préoccupations d'ordre purement universitaire. Au cours des dix dernières années, il a dû, pour vivre, sacrifier trop de temps à l'édition de livres classiques ou aux pièces latines et aux poèmes grecs qu'il écrivait. Il va enfin re-

prendre son vieux rêve. La publication de sa Bible latine ne lui suffit pas. Il faut que l'édition française la suive de près. Dans sa pensée, ces deux œuvres de vulgarisation se tiennent et il ne veut pas que la mort le surprenne, comme son ami Dryander, [1] avant d'avoir mené à bien sa grande entreprise.

II

Mais cette double traduction de la Bible s'imposait-elle ? Ce grand labeur était-il bien indispensable ? Déjà, de 1525 à 1529, Lefèvre d'Etaples avait traduit les cinq premiers livres de la Bible, les Psaumes, et les livres historiques et prophétiques. Une Bible entière, établie en partie par Olivetan, sur ces travaux, avait paru, en 1535, à Neuchâtel. La traduction partielle de Budé [2], de Théodore de Bèze et de Calvin lui-même était à la disposition de tous. Une autre Bible complète paraissait, en 1553, sous le nom de Calvin. On se demande à quelle pensée pouvait obéir Castellion, en persistant à travailler, après l'édition de sa Bible latine, à une Bible française qui, si excellente qu'elle fût, ne pouvait, somme toute, que faire double emploi avec celle de Calvin. Est-ce que Castellion, comme le disait ouvertement Calvin, ayant une très

---

[1] Emporté par la peste à Strasbourg, avant d'avoir terminé sa traduction espagnole de la Bible.

[2] Le livre de Job. Les Psaumes. Les livres de Salomon.

haute opinion de lui-même, se figurait que les travaux de ses prédécesseurs étaient sans importance et que les siens seuls avaient de la valeur ? Cette supposition ne tient pas un moment, pour ceux qui connaissent l'indiscutable modestie de Castellion. Certes, il avait le sentiment de ne suivre les traces de personne et de faire œuvre originale d'humaniste érudit, mais la pensée que lui suppose Calvin n'a jamais effleuré l'esprit de l'humble professeur qui, dans un parti pris d'effacement volontaire, se vouait obscurément à la propagande du libre Evangile.

TRADUCTION DE LA BIBLE

Castellion avait d'autres préoccupations. Il voulait faire lire la Bible[1] : il voulait la mettre non seulement à la portée des savants, mais «des simples», de cette foule anonyme de gens sans culture qui se pressent dans les villes ou qui, loin de toute civilisation, végètent dans l'isolement des campagnes et que les humanistes appellent tout simplement «les idiots». C'est pour ces *idiots*[2] qu'il veut traduire la Bible en français. Les traductions en langage académique sont au-dessus de leur intelligence. Or il ne faut pas qu'ils soient privés de ce moyen de libération spirituelle qu'est la Bible, alors que des versions savantes la mettent à la disposition

[1] La version latine de CASTELLION écrit RICHARD SIMON, « eut l'effet qu'il s'était proposé qui était de faire lire la Bible à ceux qui en négligeaient la lecture parce qu'ils en trouvaient le style trop rude et trop obscur. » Histoire critique du Vieux Testament Page 274.

[2] C'était le terme courant. CALVIN lui-même les désigne ainsi.

des gens instruits. Le peuple a, lui aussi, des besoins, et c'est au peuple que pense Castellion. C'est pour lui qu'il veut écrire une Bible, en style simple, sans recherche, «en langue parlée et vivante». C'est, en effet, à cela qu'il s'attache et tout son effort semble porter sur la nécessité d'écrire une Bible *populaire.*

UNE BIBLE POUR LE PEUPLE

Délibérément, il exclut les expressions à tournures hébraïque ou grecque ou latine. Il répudie tous ces termes concrets et ces mots de formation mystérieuse qui ne peuvent apporter aux ignorants aucune clarté. Il met à la place d'honneur des équivalents à signification précise, les termes employés dans le peuple; il semble même qu'il affectionne particulièrement les mots familiers, les expressions originales, vigoureuses, un peu vives parfois, qui ont cours dans les provinces et qui ont gardé toute la saveur du terroir. On lui en fit un grave reproche ; il le prévoyait, mais il ne pensait pas qu'on serait aussi injuste qu'on le fut, de son temps, et qu'on l'est encore aujourd'hui, sur son intéressante tentative.

LES CRITIQUES

Certes, il y a, dans son texte, un grand nombre d'expressions qui nous étonnent ou qui nous choquent, des rapprochements de mots qu'on classe dans la catégorie des termes nobles et qui voisinent étrangement avec des termes sans éclat et souvent roturiers. On y a vu un manque d'éducation : «En

fait de langage, affirme Mr Douen [1], il est resté rustre. Il écrit : un tas de gens, un tas de faux frères.... la marmaille.... vêtus douillettement.. votre œuvre est de mique-maque.»[2]

Mr. Douen semble perdre de vue la pensée très nette qui a présidé à la rédaction de la Bible de Castellion : il écrit pour le peuple et c'est ainsi que le peuple parle aujourd'hui encore. Ce que Mr. Douen considère comme un langage de rustre est précisément ce qui différencie l'essai de Castellion des essais de ses prédécesseurs. Il ne vise pas au style noble ; il vise au style vivant. Et Mr Douen lui-même reconnaît l'originalité de ce style si prenant, parce que sans recherche. Mais pourquoi s'étonner qu'il soit difficile de trouver, dans cette Bible, une page «qui n'offense pas les oreilles modernes ?» [3] Quel est donc l'ouvrage du milieu du XVIème siècle, surtout s'il est écrit pour le peuple, qui pourrait subir une semblable épreuve ? Pourquoi reprocher à un écrivain qui affirme sa volonté de parler le langage *peuple*, de s'attacher fidèlement à réaliser son dessein ? Et suffit-il qu'il y réussisse pour le traiter de *rustre ?* Lorsqu'un écrivain proclame son désir de ressusciter, de vivifier des termes méconnus, dédaignés

---

[1] O, Douen. Appendice au livre I de Mr Buisson, Page 423.

[2] Pour : «Votre œuvre est du néant.» (Reuss : Es. XLI : 24).

[3] Surtout, comme le fait Mr Douen (page 421) lorsqu'on vient de citer toute une série de mots ayant cours en France, vers 1550, et qui ont tout à fait disparu.

mais pleins de saveur, de force ou de charme, lorsqu'il se propose d'innover et de créer même, en remplacement d'expressions trop concrètes, des équivalents populaires et des termes concrets, n'est-ce pas trop perdre de vue sa pensée ou la trahir, que de lui reprocher d'avoir puisé, à pleines mains, dans le vieux français si suggestif du XVème siècle ou même dans le vocabulaire si imagé du langage parlé de son temps? Est-on autorisé à dire que la terminologie de Castellion «est un mélange de vieux français, de patois savoyard et bressan et de néologismes» surtout lorsqu' immédiatement après, on cite un témoignage autorisé [1] qui réduit à néant ce jugement sommaire et montre que, à maintes reprises, Castellion était plus fidèle à la science profonde des mots et plus correct dans ses néologismes hardis ou dans ses rares emprunts patois que le français moderne ! [2]

Il ne faut pas oublier qu'en 1550 le français, en tant que langue écrite, était loin d'être fixé, soit dans son vocabulaire, soit dans son orthographe, soit dans sa syntaxe, et ce n'est pas aux modernes dont ce-

---

[1] Mr O. Douen qui fait à Castellion ce reproche, cite immédiatement après le témoignage de Mr Clédat, au sujet des mots : accoiser (apaiser) ; affolir (rendre fou) ; à tout, (pour *avec*). Mr. Buisson lui-même ne peut pas supporter ce *a tout* : «l'insupportable à tout,» dit-il. Or ce terme est fréquemment usité dans les Bibles du XVe siècle.» (Clédat). Les autres termes sont très corrects et régulièrement formés.

[2] Voir. pour plus de détails à *l'Appendice.*

pendant il se rapproche, par tant de côtés, qu'il faut le comparer, c'est à ses contemporains, c'est par exemple à Rabelais. Une étude comparative de son vocabulaire et de celui du curé de Meudon montrerait que ce n'est pas par ignorance qu'il adoptait telle ou telle expression bizarre, mais par un noble souci de la simplicité, de la clarté, de la couleur, de la précision ou de la correction.

Calvin que l'on considère, avec raison d'ailleurs, comme un des créateurs du français moderne, n'avait pas moins de hardiesse et ses néologismes sont loin d'être toujours aussi heureux que ceux de Castellion. Mr Douen est obligé de les relever. Il le fait d'ailleurs, avec bonne grâce, mais ce qui, pour Castellion, est du *patois* bressan, devient pour Olivetan et Calvin du *dialecte* picard.[1] Cet euphémisme n'empêche pas Olivetan et Calvin, tous deux nés à Noyon, d'employer des mots *patois* dont l'emploi littéraire ne se légitime pas toujours avec autant de bonheur que les termes *patois*, choisis par Castellion.[2] Sans doute, c'est une tâche délicate que de vouloir enrichir une langue. Ronsard, au XVIème siècle, en a connu le péril et Mistral, en Provence, peut lui aussi s'en convaincre. Mais qui donc en face du projet que nourrit Mistral de rénover le vocabulaire provençal, par la résurrection de

INNOVATIONS ET HARDIESSES

[1] O. Douen. Ibid page 424.

[2] Voir Appendice.

vocables disparus ou de néologismes hardis que ne comprennent pas toujours les Provençaux eux-mêmes, qui donc oserait dire qu'il ne possède qu'imparfaitement le vocabulaire de sa langue ? C'est pourtant ce qu'ose écrire Mr Douen, au sujet de Castellion [1]. C'est pour les mêmes raisons d'ailleurs, qu'on dirait de Calvin, de Rabelais et même de Montaigne, qu'ils sont des *novateurs*. La postérité n'a pas deux poids et deux mesures et, pour les mêmes motifs, elle accorde les mêmes consécrations. Un jour viendra où on tirera de l'oubli les livres de Castellion et où la linguistique lui rendra justice car il fut un précurseur en ce domaine comme dans les autres. Il n'est pas jusqu'à son orthographe qui ne trouve aujourd'hui une consécration qu'elle n'a point connue de son temps. Les grammairiens modernes ont conservé l'usage qu'il faisait de l'accent circonflexe et la suppression radicale de la lettre *s* dans les mots où, ne se prononçant pas, elle

---

[1] Mr. Douen trouve une preuve de ce qu'il avance dans ce fait que Castellion avait vécu 10 ans, à Bâle, n'entendant plus que l'allemand ; et, pour mieux confirmer sa thèse, il va même jusqu'à dire que Castellion n'a « jamais parlé que le patois de la Bresse ». Il serait intéressant de savoir où Mr. Douen a puisé ce renseignement, concernant la jeunesse d'un homme qui, à 20 ans, écrivait des vers grecs et latins, dignes de figurer dans les Anthologies des poètes connus de cette époque. On serait, me semble-t-il, autorisé à conclure de cela, non pas que Castellion a vécu dans son village, mais qu'au contraire il n'a pas dû s'y attarder beaucoup. A rapprocher de ces considérations une des conclusions de l'étude de Mr Douen : « Bèze, écrit-il, se trompe singulièrement quand il accuse Castellion de ne pas savoir le français. Castellion en possède parfaitement la syntaxe et le génie . . »

n'a pas d'utilité pratique. Les apôtres de l'orthographe simplifiée ne font pas autre chose que reprendre sa notation euphonique, et la Revue des Deux Mondes, en supprimant la lettre *t* à la fin des mots où elle est inutile, renouvelle tout simplement l'orthographe de Castellion.

Est-ce à dire qu'à côté de ces hardiesses heureuses il n'y ait pas des innovations bizarres, inacceptables, dont la nécessité ne s'imposait nullement ? Non, certes, et Castellion lui-même n'aurait jamais osé le prétendre.

Puisque nous sommes en présence d'une transposition audacieuse de la Bible en langage populaire, pour la rendre compréhensible aux gens sans culture, c'est à ce point de vue seulement qu'il faut se placer pour la juger. Or, de cet examen, il ressort nettement que l'écrivain était non seulement un traducteur hardi, mais un novateur souvent heureux, et on ne diminue personne en le mettant en lumière.

LA VERSION DE CALVIN ET CELLE DE CASTELLION

Mais le vocabulaire n'est qu'un moyen de traduction ; c'est la traduction elle-même qui importe et ici alors s'affirme, sans discussion possible, la supériorité de la Bible de Castellion. Mr Douen n'est pas suspect de partialité en faveur d'un homme qu'il traite de rustre et qu'il accuse de ne pas savoir son vocabulaire français. C'est son témoignage *seul* que je veux invoquer. Mr Douen com-

pare la Bible de 1553, (celle d'Olivetan et de Calvin) avec celle de Castellion et il déclare que la comparaison est loin d'être à l'avantage de celle de Calvin. Il en analyse soigneusement les imperfections qu'il classe sous quatre chefs :

1° Les hébraïsmes et les hellénismes dont la Bible de Castellion est exempte [1].

2° Les obscurités et les non-sens.

3° Une multitude de tournures enchevêtrées qui défient toutes les règles de la syntaxe et dont Castellion n'offre que bien peu d'exemples.

4° Les tournures déjà vieillies et dépassées au moment de l'impression, ainsi que le montrent les passages correspondants de Castellion.

Nous ne pouvons suivre l'éminent critique dans son suggestif parallèle et relever, après lui, les hébraïsmes et les hellénismes, les phrases dépourvues de sens que semblent accumuler Olivetan et Calvin, tandis que Castellion les évite avec un rare bonheur.

Nous ne pouvons montrer ici comment Castellion se dégage, par une traduction originale, des tournures incorrectes, obscures et peu françaises qui abondent dans la Bible de Calvin, comment il rajeunit les tournures vieillies et avec quelle surprenante intuition il rencontre si souvent, dans sa

[1] « Nous n'y avons rencontré qu'une faute de ce genre : « Je mettrai mon œil sur eux, sur leurs biens. » Note de M. O. Douen. Jérémie : XXIII : 6

correction, les mots propres et les termes modernes «ce qui explique que plusieurs de ses traductions soient restées» : [1]

SUPÉRIORITÉ DE LA BIBLE DE CASTELLION

Mr Douen insiste longuement sur le tour moderne de la version de Castellion et en cite quelques exemples :

«Mais, ajoute-t-il, ne nous bornons pas à la Bible de 1553 que celle de Castellion dépasse incontestablement, au point de vue de la forme et de la correction grammaticale ; recherchons si la Bible de 1555 (celle de Castellion) peut soutenir la comparaison avec la révision de 1588, qui, naturellement, l'a mise à profit sur bon nombre de points.»

Et il cite, en parallèle, le chapitre XIII de la 1ère épître aux Corinthiens, en signalant «une faute de syntaxe [2] que Castellion a évitée et qui se perpétue, jusqu'en 1669, dans les Bibles protestantes qui en possédaient une multitude de ce genre».

«En somme, ajoute-t-il, il est permis de le dire, le *style de* Castellion *est tout ensemble plus bref, plus élégant et plus français.* Le fondateur de la tolérance est si bien un moderne que sa traduction ressemble parfois singulièrement à celle de Mr Reuss, qui ne l'a pourtant pas lue.... Et la Bible de Castellion l'emporte sur la révision de Calvin, soit quant au fond, soit quant à la forme.... Sa version française marque un progrès considérable sur celle de 1553, au point de vue de *l'intelligence du texte*, et un progrès plus considérable

---

[1] O. Douen. Voir Appendice.

[2] Quand je parlerais le langage des anges *et que je n'aie* la charité, *je suis..* » pour « *si je n'ai pas la charité,* » etc.

encore au point de vue du langage qui reste *barbare, gaulois, obscur, incorrect, dans la révision de* Calvin, *tandis qu'il est clair et vif chez* Castellion. Dans les bons endroits, la Bible de celui-ci ne sent pas la traduction : on dirait d'un livre pensé et écrit en français. Il égale la concision de l'original dans le fameux passage : «Dieu dit: Lumière soit et Lumière fut.» Il s'est fait une langue à soi, brève, précise, nerveuse, vibrante, si bien qu'à l'entendre on croit parfois entendre un de nos contemporains. *La Bible de* Castellion *est en réalité la première traduction vraiment française de l'Ecriture Sainte.*»

Cette appréciation d'un critique qui peut se flatter de n'avoir pas «amoindri les défauts de la Bible de Castellion»[1] est concluante. Il est facile de comprendre maintenant pourquoi, à Genève déjà, le jeune humaniste traduisait le Nouveau Testament, malgré que Calvin l'eût déjà fait.

Le résultat de ce patient labeur explique, en partie, «ces *fantaisies*» dont se plaignait si amèrement le Réformateur de Genève et fait bonne justice de ses accusations de suffisance et de pédantisme. Les appréciations passionnées que Calvin se permettait à l'égard du jeune traducteur le mettaient, devant la postérité plus équitable, dans une bien fâcheuse posture, mais si le désir de faire mieux que ses savants contemporains était pour *l'humaniste* une raison suffisante, le dessein avoué d'écrire une Bible française pour le peuple trahissait dans l'âme du *protestant* une autre préoccupation.

[1] Page 435.

LES VRAIS MOTIFS DE CASTELLION

Ce serait méconnaître complètement le caractère et la portée de son effort si l'on se bornait à étudier dans sa traduction le vocabulaire et la syntaxe, la correction ou le style. Cette traduction n'est pas seulement l'œuvre d'un humaniste épris des lettres sacrées, c'est une œuvre *d'hérésie protestante*, très caractérisée. On y voit le parti pris de l'homme qui, ayant donné librement son adhésion à une religion de libre examen, ne consent pas à abandonner ses droits spirituels et affirme, avec une opiniâtreté calme, (en humaniste certes, mais aussi et surtout en Réformé), sa volonté de maintenir le libre examen et d'en user sans contrôle. On y voit non seulement le désir de mettre la Bible à la portée des savants et du peuple, mais la résolution réfléchie d'amener les savants et le peuple à une notion plus pure et plus élevée du Christianisme, à une conception plus large de l'inspiration chrétienne. Castellion se propose d'établir les bases de cette Réforme de la Réforme, que l'attitude des Réformateurs de Genève rendait tous les jours plus impérieuse et que les temps accompliront s'il ne l'accomplit pas lui-même.

Et c'est cela que les écrivains qui se sont occupés de Castellion n'ont pas suffisamment mis en lumière. MM Buisson et Douen, qui ont fait de son œuvre de traducteur une magistrale étude, se sont placés à un point de vue dont la légitimité s'explique, certes, et même à certains égards s'impose.

Mais peut-être ce point de vue dans lequel ils se sont volontairement cantonnés les obligeait-il à laisser de côté la pensée évidente que trahit l'originale tentative de Castellion.

Ce n'est pas sans danger qu'on étudie l'homme plus que le document, ou le document plus que l'homme. On court le risque, en séparant l'homme du savant, de laisser tomber, entre les deux, la pensée initiale et génératrice qui éclaire et explique le tout. Il serait exagéré et injuste de dire que Mr Buisson, dans sa résolution d'étudier l'homme plus que le document [1], a méconnu sa pensée génératrice, mais il présente cependant Castellion comme un érudit curieux et hardi dont le calme trahit «plus de candeur que de courage». C'est possible, mais cette voie est redoutable. A vouloir présenter Castellion comme un être de simplicité qui n'a pas une notion exacte de la portée de ses audaces, on risque de méconnaître ce qui précisément constitue sa puissante personnalité et de dénaturer l'énergique dessein qu'il nourrit.

Les Réformateurs de Genève ne s'y sont pas trompés, et cela seul explique leur levée de boucliers et leur tenace ressentiment : «Qui n'est pas avec eux est contre eux». Ils comprennent que c'est *con-*

---

[1] «En toutes ses œuvres et même dans ses deux traductions, colossale entreprise d'érudition philosophique et théologique, c'est l'homme plus que le document qui nous attirait.» (F. Buisson, page 291).

tre eux que se dresse Castellion et il le fait d'ailleurs avec une netteté qui ne laisse aucun doute sur sa pensée. Loin de méconnaître les effets de ses conclusions hardies ou d'en atténuer l'expression, on dirait qu'il met une certaine coquetterie à les rendre plus manifestes.

LES DEUX MÉTHODES

Calvin, considérant la Bible comme la parole de Dieu, conclut naturellement qu'elle est absolue et éternelle. Or voici ce qu'écrit Castellion :

«Je ne me fais pas un cas de conscience de dire qu'il a disparu ici un ou deux mots puisque nous savons que des livres entiers ont péri. Mais, dit-on, la parole de Dieu demeure à jamais. Oui, c'est-à-dire que sa volonté s'accomplit nécessairement. Quant à entendre cela des *livres* eux-mêmes, c'est vraiment faire trop d'honneur au parchemin et aux copistes.»

Pour Calvin, les livres sacrés, étant l'expression de la pensée de Dieu, sont d'une lumineuse clarté. Castellion avoue qu'il y a de très nombreux passages où il ne «voit goutte», et encore ne signale-t-il pas toujours, dans sa traduction, ces obscurités du texte, car «ce serait une chose infinie». Pour rendre la pensée biblique plus claire, il a l'audace d'ajouter des notes explicatives. Ces audaces mettent les Réformateurs de Genève dans une folle indignation. Calvin et Bèze ne tarissent pas : des notes explicatives à la parole de Dieu ? Ce «brouillon» annotant des textes sacrés ?

Calvin affirme l'inspiration littérale de la Bible.

Castellion distingue nettement entre la lettre et l'esprit et affirme que la « lettre est comme une boîte, cosse ou coquille de l'esprit [1]. » En dépit des défenses de Genève, il prend la liberté grande d'examiner cette cosse et de décortiquer l'esprit :

«Et comme les bêtes peuvent bien voir le corps d'un homme et ouïr sa voix, mais elles ne peuvent voir son âme ni entendre son parler (sinon quelque peu de mots, voire à grand peine..) ainsi les méchants peuvent bien voir la lettre et ouïr les mots des Saintes Ecritures et voir ce qui y est raconté, commandé ou défendu : mais quant à *l'esprit de la lettre* et où c'est que veut aller férir la pensée de Dieu, les méchants n'y entendent rien à cause qu'ils n'ont pas l'Esprit de Dieu.»

L'Esprit de Dieu vit seulement dans l'âme de tous ceux qui se laissent guider par lui, avec foi et humilité. L'humilité de cœur et d'esprit est une nécessité primordiale ; l'orgueil spirituel qui pontifie et condamne est un signe manifeste d'infirmité intellectuelle. Malgré l'assurance qu'ils montrent, les autoritaires dont la superbe ne supporte pas la contradiction, n'ont pas l'esprit de Dieu. C'est la relativité de la connaissance qui pointe, à travers ces lignes, et nous la verrons bientôt se développer et s'affirmer de magistrale façon. La foi, telle que l'entend Castellion, n'est pas l'adhésion de l'esprit aux formules des théologiens. Il n'a pas encore proclamé la distinction entre la foi et la croyance mais

[1] Bible française.

déjà, dans la préface de sa Bible française, on sent qu'il tient la croyance pour une opération de l'esprit, et la foi pour une attitude de l'âme, un acte de confiance et d'amour :

«Ceux qui, par la foi, viennent au Christ sont humbles et prêts à laisser le jugement de la chair ; ils assujettissent leur volonté à celle de Dieu, étant tout prêts à faire ce qu'il commandera, doux ou amer, léger ou pesant, sans aucunement y contredire ni même contrepenser. Car la foi purifie le cœur et fait l'homme participant de la nature divine ; d'injuste elle le rend juste ; de désobéissant, obéissant ; de charnel, spirituel ; de terrestre, céleste ; et de mauvais, bon.... »

C'est à ceci qu'on reconnaîtra les hommes de foi si leur cœur est purifié, s'ils participent à la nature divine, s'ils sont justes, obéissants, bons, animés de sentiments élevés et préoccupés des choses de l'esprit. On ne pouvait s'opposer plus nettement au confessionnalisme étroit des Réformateurs de Genève, mais ce qui devait soulever à Genève le plus d'indignation, c'était cette théorie de l'interprétation biblique qui laissait à la *conscience individuelle seule* le droit de se prononcer. L'Esprit rend témoignage dans l'âme de chacun ; c'est par la raison, le cœur et la conscience qu'il parle ; aucune autorité humaine ne peut abolir son témoignage intérieur.

LE LIBRE EXAMEN À L'ŒUVRE

Ce n'est plus seulement la revendication du libre examen : c'est le libre examen à l'œuvre ;

c'est le calme triomphe des principes initiaux de la Réforme ; c'est l'esprit même de la Réforme s'affirmant dans le domaine sacré de la Révélation, et cela, sans bruit, sans éclat et sans manifestation tumultueuse, sans scandale, tout simplement, parce que depuis longtemps déjà la chose est acquise. Elle l'est, en effet, pour Castellion. Il ne sent pas le besoin de se livrer à un geste de protestation comme celui de Luther, affichant ses thèses révolutionnaires. Ce geste fait, la souveraineté de la conscience en ressort, sans contestation possible. Castellion agit comme si Luther et Calvin n'avaient pas à nouveau soumis, à l'autorité ecclésiastique, la conscience religieuse. Il persiste dans la voie qu'ils avaient tracée, avec une tranquillité simple, comme un protestant conscient, logique et fidèle.

C'est cette sérénité dans l'hérésie, c'est cette audace tranquille qui mettaient aux champs les Réformateurs de Genève. Il est vrai de dire que leur conception autoritaire de la Réforme subissait un bien redoutable assaut. Ils avaient décrété dans leur «Somme» ou leur «Cathéchisme» que les livres sacrés étaient d'origine divine ; que la Bible était parfaite et suffisante ; que la désignation des auteurs sacrés était indiscutable et que mettre en doute l'authenticité d'un livre, c'était porter atteinte à la parole de Dieu.

LA CRITIQUE BIBLIQUE

Or Castellion, trop averti sur la question des textes pour n'avoir pas compris tout de suite que les livres sacrés sont, dans leur forme littéraire imparfaite, des œuvres humaines, se permet d'en relever les incorrections ou les contradictions irréductibles [1]. Il tient l'histoire de la Bible pour incomplète puisqu'elle laisse dans l'ombre deux grandes périodes, et «pour contenter ceux qui voudraient savoir les faits du dit temps dont la connaissance sert pour entendre l'Ecriture», *il ajoute à la Bible des extraits de Josèphe.* Il considère la Bible comme une bibliothèque où les livres d'histoire voisinent avec les livres de littérature sacrée ou profane. [2] Et il les étudie comme il étudierait «le poème de Lucain et l'Aulularia de Plaute.» C'est ainsi qu'il se refuse à croire que Moïse a écrit le récit de sa mort, où on lit cette phrase : « Personne n'a su jusqu'à ce jour où est sa sépulture, » et il en conclut que le Pentateuque, dans son intégralité, ne peut pas être de Moïse et que d'autres y ont travaillé. Cela nous paraît anodin aujourd'hui et la critique biblique a depuis longtemps mis

---

[1] « Pourquoi, dit-il, ne se trouverait-il pas, dans le texte hébreu, des leçons fausses que l'on pourrait redresser par des conjectures ? Ce n'est qu'une superstition judaïque qui fait juger la chose impossible. Il n'y a aucune raison de croire que Dieu ait veillé avec plus de soin sur les mots et les syllabes que sur les livres eux-mêmes dont plusieurs sont entièrement perdus. Ainsi les livres de guerre de JÉHOVAH, les livres de NATHAN et d'autres. »

[2] Le Cantique des Cantiques, par exemple.

en lumière les sources du Pentateuque, mais le point de vue de Castellion était, pour l'époque, d'une très grande hardiesse.

CASTELLION, LE PREMIER EXÉGÈTE

C'est d'ailleurs de son attitude vis-à-vis de la Bible qu'est sortie la critique sacrée. Les exégètes modernes font remonter l'origine de leur science à Richard Simon ou à Cappel. Ni les partisans de Cappel [1] ni ceux de Richard Simon [2] ne peuvent invoquer cet honneur pour le critique qu'ils affectionnent : c'est à Castellion qu'il revient. Le premier, il a ouvert les voies à l'exégèse biblique et Richard Simon, qui a étudié de très près ses notes critiques, le cite dans *tous* ses ouvrages et

---

[1] Louis Cappel, né en 1585, près de Sedan. En 1674, il est nommé professeur d'hébreu à Saumur : « Louis Cappel, écrit Mr J. A. Bost, dans son *Dictionnaire d'histoire ecclésiastique*, ne craignait pas de voir la foi compromise par les vérités ecclésiastiques et historiques. . . Il posa les bases de la critique moderne en établissant.... que le texte reçu n'est pas toujours le texte primitif et qu'il a pu être altéré avec le temps par les copistes ou par d'autres circonstances. Ces assertions, *toutes nouvelles*, (Castellion les avait formulées depuis plus d'un demi-siècle) soulevèrent de vives controverses. »

Un détail édifiant : « Le plus savant ouvrage que nous ayons sur les diverses leçons du Vieux Testament, écrit Richard Simon, est le livre de Louis Cappel, ministre et professeur à Saumur, intitulé *Critica sacra*. Il est vrai que ce livre déplut tellement à ceux de sa Religion, qu'ils en empêchèrent l'impression jusqu'à ce que Jean Cappel (son fils) qui s'était, depuis peu, fait catholique, obtint un privilège du Roi pour imprimer le livre de son père. «(Hist. crit du V. T. p. 8) N'est-ce pas caractéristique ? La censure calviniste, dans une église de libre examen, était plus rigoureuse que la censure romaine. dans une église d'autorité.

[2] Richard Simon, né à Dieppe, en 1638. Il se rattacha à l'ordre des Oratoriens. Savant et critique, on le considère généralement comme le fondateur de l'exégèse biblique. Il avait des vues très hardies : il attribuait le Pentateuque à Esdras.

montre comment, alors que la science exégétique n'était pas encore née, «Castellion ne fait aucune difficulté de corriger quelquefois les textes hébreux selon les règles de la critique....»[1] Et c'est sans hésitation qu'il le place à la tête des plus habiles exégètes du Nouveau Testament.[2]

LE DOGMATISME DE CALVIN

Castellion n'ignorait pas qu'il s'exposait aux foudres de Calvin. Il connaissait son intransigeance, il savait que Calvin n'admettait la liberté chrétienne qu'à la condition qu'elle s'arrêtât au point précis où s'arrêtait «son hérésie.» Il avait lu les conseils que Calvin avait donnés, en 1548, au duc de Somerset «pour obvier à la légèreté des esprits fantastiques qui se permettent trop de licence.» Il connaissait «le moyen bon et propre» que recommandait le Réformateur de Genève «pour couper la broche à toute curiosité nouvelle de ceux qui ne demandent qu'à extravaguer.»[3]

Il n'ignorait pas qu'il était interdit de professer une opinion contraire soit à la *Somme* de la doctrine calviniste «que tous doivent prêcher», soit à

---

[1] Hist. crit. du Vieux Testament. Page 326. Et ailleurs, page 349 : «La version française de CASTELLION a été imprimée, en 1555, avec des *Notes*, pour éclaircir les endroits obscurs de son texte : et il est bien éloigné, dans ces Notes, de la Méthode des Docteurs de Genève, où il ne s'arrête pas à faire des leçons de théologie, ni de morale, mais simplement à ce qui regarde le critique.» RICHARD SIMON.

[2] Hist. crit. du N. T. page 274.

[3] Le 22 Octobre 1548. Lettres françaises de CALVIN-Tome I pages 267—273

ce «*formulaire* commun d'instruction» qu'était son Catéchisme. Il avait appris que c'est en se tenant à ce *Catéchisme* et à cette *Somme* que les princes pouvaient aisément «discerner si quelques présomptueux avançaient doctrine étrange.» Et il était sûr que ce reproche de présomption le touchait de près.

CALVIN CONSEILLE LA RÉPRESSION DE L'HÉRÉSIE PAR LE GLAIVE

Mais c'est avec stupéfaction qu'il avait lu, dans la lettre de Calvin, l'inconcevable conseil qu'il avait osé donner au duc de Somerset «pour couper la broche à toute curiosité nouvelle»:

«A ce que j'entends, Monseigneur, vous avez deux espèces de mutins qui se sont élevés contre le Roi et l'état du royaume. Les uns sont gens fantastiques, qui, sous couleur de l'Evangile, voudraient tout mettre en confusion. Les autres sont gens obstinés aux superstitions de l'Antéchrist de Rome. Tous ensemble *méritent bien d'être réprimés par le glaive qui vous est commis*, vu qu'ils s'attaquent non seulement au Roi *mais à Dieu....*»

LA RÉACTION CALVINISTE

C'est la première fois que, dans le protestantisme de langue française, s'affirme avec autant de netteté cette affreuse doctrine, et Calvin, en donnant à un prince le conseil de réprimer par le glaive l'hérésie naissante, inaugure dans le sein des Eglises de la Réforme les pires méthodes de l'Eglise Romaine. [1] C'est l'appel au bras séculier

[1] A ce moment, régnait partout l'Inquisition. En Espagne s'allumaient des bûchers ; dans les vallées vaudoises on massacrait les populations ; dans les Pays-Bas c'était le régime de la terreur.

et à l'intervention du glaive, en matière de foi. A partir de ce moment, (si extraordinaire que soit le génie de Calvin) le Calvinisme n'a plus rien de commun avec le mouvement de libération spirituelle qu'avait été le protestantisme au commencement de la Réforme. La digue qui déjà se dressait, à l'époque des premiers conflits avec Castellion, devant le flot montant de la libre croyance, prend des proportions massives et menaçantes. La Somme, le Catéchisme et l'autorité consistoriale qui en constituent les puissantes assises ne laissent plus filtrer la moindre nouveauté : le Calvinisme se dresse définitivement contre la liberté de conscience. Il n'est plus une puissance de libération, il tend à devenir une puissance d'asservissement : «Tous, (incrédules et libres croyants) méritent bien d'être réprimés par le glaive qui est commis aux princes.» Tels sont, en 1548, les conseils de Calvin au duc de Somerset.

LA RÉPONSE DE CASTELLION

Trois ans après, paraissait la Bible latine de Castellion. Elle était précédée d'une préface. «On sait ce qu'étaient les préfaces au XVIème «siècle. Celle de la Bible de Castellion devait «marquer une étape nouvelle. Un homme qui «avait entrepris la traduction de la Bible, comme «une sorte de tâche sacrée et qui l'avait accomplie «au prix des plus cruelles privations, devait avoir

«besoin, lui aussi, de verser dans une préface le «plus pur d'une âme exercée par tant d'années «de souffrances, de méditations et de prières! «Quelle allait donc être l'idée capitale qu'il *jugerait* «*digne* de cette place d'honneur, qu'il mettrait «en quelque sorte sous le patronage de la Bible «elle-même? Ce fut une doctrine qui n'avait pas «encore de nom et qui s'appela, beaucoup plus «tard, la *Tolérance.*[1]»

Non, ce n'était pas, par libre choix, qu'il avait pris cette résolution. Les circonstances la rendaient nécessaire. Les lettres de Calvin au duc de Somerset étaient non seulement une approbation manifeste des horreurs de ce tyran en folie qu'avait été Henri VIII, mais un encouragement à de nouvelles persécutions sanglantes. Castellion sent l'impérieuse obligation de protester contre la répression, par le glaive, de l'hérésie religieuse. Il veut réduire à néant les arguments de Calvin, qu'il trouve monstrueux, et il affronte ouvertement la lutte. C'est au *pupille du duc de* Somerset, c'est au roi d'Angleterre lui-même, au jeune Edouard VI qu'il dédie la préface et la traduction de sa Bible latine.

CASTELLION FAIT LE PROCÈS DES ÉGLISES CALVINISTES

Avec la hardiesse, la violence même, d'un protestant irréductible qui veut libérer sa conscience

[1] F. Buisson. Tome I. Page:

et qui ne consent pas à l'escamotage pieux de la liberté religieuse, non plus qu'à l'étouffement des principes les plus sacrés de la Réforme, Castellion dénonce l'état des Eglises calvinistes :

«D'où peuvent venir ces controverses auxquelles pendant des siècles on n'a pas réussi à mettre fin et qui tendent invariablement à verser le sang des petits ? Uniquement de ce fait que personne ne veut douter de sa propre opinion et qu'il n'y a personne qui ne condamne les autres. Nous sommes jaloux, nous calomnions et non seulement nous rendons le mal pour le mal, mais souvent nous rendons le mal pour le bien. Et si quelqu'un diffère avec nous sur un point de doctrine, si petit qu'il soit, nous le condamnons et nous le poursuivons par la parole et par nos écrits, jusqu'au fin fond de la terre, en quelque coin qu'il se trouve, et c'est par le feu et l'épée que nous tuons les pauvres gens, sans vouloir entendre leur défense. Cela ne nous empêche pas de dire qu'il ne nous est pas permis de tuer quelqu'un. Et ce disant, nous le livrons à Pilate. Et si Pilate refuse de le condamner, nous disons : «Pilate n'est pas un ami de l'empereur !» Mais ce qui est le plus effrayant, c'est que nous crions et proclamons que nous agissons, de la sorte, *par amour et sur l'ordre du Christ.* Nous affublons le loup dévorant, de la peau d'une paisible brebis !.... C'est par zèle que nous serons sanguinaires, oui, par zèle pour le Christ qui a répandu son sang afin que le sang des autres ne fût pas versé !»[1]

«Par zèle de Christ[2] nous arracherons l'ivraie, lequel, a-

---

[1] Traduit du hollandais. Van Ketteren.. (Des hérétiques) Le traducteur hollandais (1620 environ), dans son *Avertissement au lecteur,* dit qu'il a, sous les yeux, un exemplaire allemand : c'est sur ce texte allemand qu'il a fait sa traduction et c'est cette traduction que je traduis moi-même.

[2] Traité des hérétiques, etc, page 95. Cité par F. Buisson.

fin que le blé ne fût arraché, a commandé l'ivraie être laissée jusques à la moisson ! Par zèle de Christ, nous persécuterons les autres, lui qui a commandé que si on nous frappe sur la joue dextre, nous présentions la senestre ! Par zèle de Christ, nous ferons mal aux autres, lui qui a commandé que nous rendions le bien pour le mal.»

Et plus loin :

LA LEÇON DE L'ÉVANGILE

«Attendons la sentence du juste Juge et mettons peine non pas de condamner les autres, mais de ne faire chose pour laquelle nous devions craindre damnation. Laissons les zizanies (ivraie) jusqu'à la moisson afin que, par aventure, nous n'arrachions le blé, quand nous voulons plus savoir que notre Maître. Et aussi, la dernière fin du monde n'est pas encore venue et ne *sommes point anges auxquels cette charge soit commise*. .... Les *ennemis des chrétiens* sont les vices contre lesquels il faut combattre par vertus et guérir les maux contraires par remèdes contraires, afin que doctrine chasse ignorance, patience vainque injures, modestie résiste à orgueil, diligence soit mise contre paresse, clémence bataille contre cruauté et que la *pure conscience religieuse* se rendant louable devant Dieu et, s'efforçant de plaire au seul Dieu, rue simulation par terre. Voilà les *vraies armures et vraiment victorieuses de la religion chrétienne* et non pas que la charge de celui qui enseigne soit commise à un bourreau....»[1]

LA RELATIVITÉ DE LA CONNAISSANCE

«Les choses contenues en la Sainte Ecriture nous sont données obscurément et souventes fois par énigmes et questions obscures, lesquelles sont en discussion, il y a déjà plus de mille ans, sans que la chose ait jamais su être accordée ou qu'encore maintenant le puisse être, *si ce n'est par charité, laquelle rompt et apaise toutes les controverses et déchasse ignorance*....[2]

---

[1] Traité des hérétiques, pages 96 et 17.

[2] Ibid. Page 97.

«Eh quoi ! nous laissons bien vivre parmi nous, je ne dis pas seulement les Turcs qui n'aiment guère Christ, les Juifs qui le haïssent mortellement, mais aussi nous souffrons bien les maldisants ou détracteurs, les orgueilleux, les envieux, les avaricieux, les impudiques, les ivrognes, et autres pestes des hommes et vivons avec eux, faisant grand chère et gaudissants : par plus forte raison devons-nous (au moins) laisser vivre ceux qui confessent avec nous ce même nom de Christ et ne nuisent à personne ; et qui *sont de tel courage, qu'ils aimeraient mieux mourir que de dire autre chose que ce qu'ils pensent qui doit être dit ou fait....*[1] LA TOLÉRANCE

«Plusieurs se sont repentis d'avoir jugé, mais nul d'avoir différé le jugement. Etre plus enclin à douceur et clémence qu'à ire et vengeance, c'est ensuivre la nature de Dieu qui attend si longtemps que corrigions nos vies.... Celui qui tue, incontinent, ne laisse aucun lieu à pénitence, aucun temps pour s'amender. Que si cette voie de douceur, de patience et de bénignité *est la plus sûre, comme elle est,* et l'autre voie est pleine de périls et dangers, *celui-là est hors du sens, lequel à son escient et de son plein vouloir se jette au danger.*»

Et dans une apostrophe émouvante :

«Nos corps sont entre vos mains, ô Rois, comme vos âmes à vous, sont entre les mains de Dieu : puissiez-vous avoir encore plus de souci de votre âme qui dépend de Dieu, que nous de notre vie qui dépend de vous !»

Et après quelques belles proclamations de tolérance tirées de l'Evangile :

«Tels sont, ô Roi, les avis que je tenais à vous soumettre ; je vous parle, *non comme un prophète envoyé de Dieu,* mais CONSEILS AUX ROIS

[1] Page 98.

comme un *homme de la foule, qui déteste les querelles et les haines et qui désire voir la religion s'exercer bien plus par la charité que par les discussions, plus par la piété du cœur que par des pratiques externes.* Sans doute, je ne dis rien qui n'ait été déjà dit par d'autres ; mais ce qui est vrai, ce qui est juste, il n'est pas inutile de le répéter jusqu'à ce qu'on y obéisse. Accueillez donc, ô Roi, ce travail avec bienveillance ! Si vous en avez le loisir (et vous devez l'avoir), si vous y prenez goût (et vous devez vous y plaire), lisez les saintes lettres d'un cœur pieux et religieux : préparez-vous ainsi à régner *comme un mortel qui devra rendre compte au Dieu immortel.* Je vous souhaite la clémence de Moïse, la piété de David, la sagesse de Salomon. (De Bâle 1551).

La clémence, la piété, la sagesse ! Castellion a déjà compris que le Christianisme n'est pas une adhésion à des doctrines théologiques ou une participation à des rites ecclésiastiques, mais une communion profonde et volontaire avec l'Esprit de Dieu.

L'orthodoxisme calviniste lui paraît être la négation du Christianisme et l'anéantissement même de la Réforme. C'est contre lui qu'il s'élève. Bien des siècles avant Vinet, il a compris qu'« il n'y a pas de vérité, là où n'est pas la liberté. »

LES DEUX PRINCIPES

Il ne s'agit pas de deux points de vue qui s'opposent. Ce ne sont pas deux tendances qui s'accusent. Ce sont deux religions qui se heurtent. C'est une religion de liberté qui se dresse en face d'un ecclésiasticisme autoritaire. Comme au premier jour de

la Réforme, deux principes se menacent, et l'un doit tuer l'autre : le principe d'autorité et le principe du libre examen.

LES DEUX PROTESTANTISMES

Deux protestantismes sont en présence : un protestantisme définitif, au sein duquel la Réforme s'arrête et se pétrifie ; un protestantisme progressif au sein duquel la Réforme se continue et, sans arrêt, se renouvelle. Il faut choisir.

Castellion ne se fait pas d'illusion : il sait que Calvin est entouré d'un état major trop puissant et de troupes trop nombreuses pour être vaincu, par son effort de pionnier de l'Esprit : mais ce n'est pas une raison pour se taire et il dit sa conviction et il en appelle «au Juste Juge.» Le Maître, lui aussi, fut vaincu par les hommes, mais «nul n'a de puissance contre la vérité.»

«Que s'il y a quelqu'un qui ose contredire à ces choses, il faut qu'il confesse nécessairement qu'il bataille contre le sang pour l'épandre, et nous, *le défendons pour le retenir et étancher.*

«On verra duquel des deux *la cause sera plutôt facile à maintenir devant Dieu qui est le juste Juge.»*

L'histoire aussi est, parfois, un juge équitable : la cause, aujourd'hui, est entendue. La conscience moderne a donné son verdict. C'est celui que les Réformateurs de Genève considéraient comme l'instrument de Satan qui était le véritable ouvrier de Dieu.

LA RÉFORME CALVINISTE À L'ŒUVRE

Cependant Calvin continuait à Genève son œuvre de théocratie ecclésiastique. Il avait réussi à imposer ses lois somptuaires et les Genevois pliaient sous le joug de sa puissante volonté :

«Défense de danser et même de voir danser, d'entonner chansons.... vaines. La musique était interdite même aux fêtes nuptiales.» [1]

LES ORDONNANCES ECCLÉSIASTIQUES

Il était interdit à tout «citoyen, bourgeois ou habitant de la ville, quel qu'il soit, d'aller boire ou manger en aucune taverne ou cabaret.». Et les taverniers qui méconnaissaient cette ordonnance devaient payer «une amende de 60 sols, pour la première fois, et la seconde, ils étaient privés de tenir logis.»

«Les dits cabaretiers ne donnent à manger ni à boire, pendant les heures du sermon du dimanche et jours de prière, sous peine de 60 sols. Les dits hôtes et hôtesses doivent faire, en

[1] Genève et ses poètes, Marc Monnier, page 77.

leurs logis, les prières à Dieu, devant et après le repas, sous peine de 60 sols pour chaque fois.»

Ceux qui osent porter des vêtements que n'approuve pas le Consistoire tel que «pourpoint croisé», sont condamnés «à trois jours de prison, au pain et à l'eau et à 60 sols d'amende.»

I

LES RÉPRESSIONS CONSISTORIALES

Un brave bourgeois, en veine d'innocente plaisanterie, est condamné à la prison, au pain et à l'eau, pour avoir osé dire à un ami qui avait comparu devant les membres du Consistoire : «Que t'ont dit ces baguenaudiers» ? Un boucher, convaincu de ne connaître «ses prières, est condamné à se trouver tous les jours au sermon sous peine d'amende». Un pâtissier qui, sans avoir ouï le sermon, est allé prendre la Cène, en venant de panser ses chevaux, est condamné «à vider la ville dans les six jours et à n'y plus retourner, sous peine du fouet.» «La loi, écrit Marc Monnier, intervenait partout ; elle réglait les modes, fixait le menu des repas ; deux plats : viande et légumes, sans pâtisserie... Le Consistoire citait à comparaître, devant lui, tous ceux qui avaient péché contre les mœurs. Et quels étaient les délits de ces grands coupables ? Une femme s'était avisée de prier en latin et de dire : «Ave Maria !» Une autre avait porté des cheveux pendants ; une autre s'était montrée en public avec des culottes bouf-

fantes ; une autre avec un bouquet sur l'oreille ; des jeunes gens avaient été surpris dans une hôtellerie : les hôtelleries n'étaient permises qu'aux étrangers, surveillés de près par les aubergistes. Le voyageur, en y arrivant, devait être dépouillé de son épée ; il ne pouvait sortir après souper, ni boire autre chose que le vin rouge du pays ; il était tenu de faire sa prière avant le repas ; s'il y manquait l'aubergiste était responsable. On citait devant le Consistoire des filles qui s'étaient exercées à patiner, un priseur qui, au prêche, avait offert du tabac à son voisin, un créancier et un débiteur qui avaient réglé leur petite affaire en sortant du temple, une femme qui avait regardé le prédicateur avec un peu trop d'attention. »[1] « Un notable ayant qualifié Calvin de méchant homme fut promené dans la ville, tête nue, en chemise, la torche à la main ».[2]

LES LIBERTINS

Cette théocratie consistoriale n'était pas du goût de tous et un grand nombre de Genevois ne se pliaient qu'en regimbant à cette discipline inquisitoriale. On les désignait sous le nom de *libertins*. Mais Calvin ne supportait pas leur rébellion et le Consistoire punissait les coupables. Résister aux ordres du dictateur religieux de Genève, c'était résister aux ordres de Dieu.

BERTHELIER

Un jour Calvin interdit la sainte Cène à Ph. Ber-

[1] Genève et ses poètes, Marc Monnier, page 77.

[2] Histoire de la Réformation, par N. Lamarche, page 63.

thelier.[1] Mais celui-ci, indigné de ce qu'il considérait comme un abus de pouvoir, proclamait sa volonté d'y participer. Le petit Conseil, ému du scandale qui allait éclater, insinua timidement que si Berthelier «se sentait assez net en sa conscience et capable de recevoir la Cène, on laissât à sa charge de le faire ou non.» Mais Calvin ne pouvait pas accepter une semblable défaite. Il se rend au Conseil et déclare « qu'il mourrait plutôt que d'endurer cela contre sa conscience.»[2]. Et, dans une lettre à Viret, il laisse déborder sa rancœur : « *Si Dieu, écrit-il, permet à Satan d'écraser sous un tel despotisme la liberté de mon ministère, c'en est fait de moi* ![3].

CALVIN REVENDIQUE LA LIBERTÉ DE SON MINISTÈRE

Tout Calvin est dans cette parole. Despotes, oppresseurs, tyrans, ouvriers de Satan, tous ceux qui osent vivre ou agir, penser ou croire, adorer ou communier, en dehors de la volonté de Calvin! Que deviendrait la liberté de *son* ministère si les autres gardaient la liberté de croire ce qu'ils croient vrai, ou de faire ce qu'ils estiment juste? Une atteinte semblable à son droit de régenter, de dominer, de commander, au nom de Dieu, serait une intolérable oppression. Mais si *chacun avait le droit* de penser librement, de croire ou de ne pas croire, de prier

---

[1] Le petit fils d'un des plus purs héros de la Libération de Genève : PHILIBERT BERTHELIER.

[2] Registre du Conseil, voir AMÉDIE ROGET, page 65, IV.

[3] SERVET et CALVIN, par A. DIDE, page 231.

ou de ne pas prier, d'assister au culte ou de s'en dispenser, de participer librement à la sainte Cène ou de s'en abstenir, si Dieu permettait une chose semblable.... «c'en serait fait de moi!» dit Calvin. L'aveu est naïf et touchant. Il ne s'agit pas de la Réforme ou des principes qu'il a lui-même inconsciemment proclamés, en se dressant de toute sa conviction personnelle, contre l'autorité de Rome. Il s'agit de *lui*. La Réforme, c'est lui. La liberté de conscience, elle est son apanage. Le droit d'interpréter la Bible, il s'abolit en lui.[1] Calvin ne peut pas admettre, il ne peut même pas comprendre qu'on puisse penser autrement qu'il pense, sans être nécessairement un ouvrier du démon. Il a droit à la liberté parce que, dit-il, «étant assuré que ce que j'ai enseigné et écrit n'est point cru en *mon* cerveau, mais que je le *tiens de Dieu*, il faut que je le maintienne.»[2] Calvin, de la sorte, a l'imprescriptible droit, non seulement de se faire à lui-même sa foi, mais de régler la foi des autres, d'édicter des ordonnances morales, d'imposer l'obligation de la prière et l'assistance au culte, de faire saisir et conduire au Temple les récalcitrants, de punir d'une amende ou de la prison les réfractaires, d'autoriser ou d'in-

LES DROITS DE CALVIN

---

[1] «Je prouve si bien et dûment cette doctrine *par l'Ecriture sainte* qu'il est impossible à l'homme vivant d'y résister.» (Opp. XIV : p. 378) Et quand l'homme vivant résiste, c'est *à Dieu qu'il résiste*, tout simplement.

[2] JULES BONNET. Lettres françaises de CALVIN, Pag. 363, Tome I.

terdire la sainte Cène, de «connaître» des péchés de tous, de les châtier comme ils le méritent, de fixer la Vérité dans les formules d'une Somme définitive ou d'un Catéchisme. Il a le droit d'imposer ses doctrines comme la Vérité révélée, «de couper la broche» à toute nouveauté, de décréter d'hérésie et de punir les hérétiques.

L'empêcher de dominer, comme il l'entend, «c'est écraser, sous un despotisme satanique, la liberté de son ministère.»

LES DROITS DES AUTRES

Mais, dans cet exposé des droits de Calvin, on pourrait se demander ce que deviennent les droits des autres. Leurs droits ? Ils n'en ont qu'un : celui de se soumettre, avec bonne grâce. S'ils ne se soumettent pas, ils se condamnent eux-mêmes, car ils ne peuvent avoir qu'un dessein : «c'est de dépiter Dieu en sa personne». [1] S'ils réussissent à faire échec à son autorité toute-puissante, c'est que Satan les soutient et «leur despotisme opprime l'Eglise de Dieu».

Ce qui est le plus stupéfiant, dans cette audacieuse captation de toutes les valeurs de la Réforme, au seul profit de Calvin, c'est l'inconcevable assurance, la manifeste bonne foi, la sereine tranquillité, l'olympienne inconscience avec laquelle il l'accomplit. Il ne conçoit pas que Dieu puisse permettre

---

[1] Cité par les frères de Haag. France protestante. Art. CALVIN.

qu'on lui résiste. D'ailleurs, il va bientôt prêter à Dieu son concours empressé pour briser cette résistance. Il a déjà dit son sentiment au duc de Somerset. Il le confirme, maintes fois, dans ses lettres. Il n'est pas homme à tolérer plus longtemps la sourde révolte qu'il sent monter autour de lui et «si Dieu permet à Satan d'écraser, sous un tel despotisme, la liberté de son ministère», il ne paraît pas disposé à souscrire à cette permission.

Sa résolution est prise et il ne la voile pas au confident de ses tourments : «Aussi bien, conclue-t-il dans une lettre à Viret, voilà de longues années que l'impunité des crimes va croissant.» Si on songe que cette lettre fut écrite, le 3 septembre 1553, c'est-à-dire à une époque où, déjà, certains crimes d'hérésie avaient été punis par les plus affreuses tortures, on se demandera avec effarement quelles pénalités plus rigoureuses pouvait souhaiter le Réformateur.

ET LES PRINCIPES INITIAUX DE LA RÉFORME ?

Quoiqu'il en soit, les principes initiaux de la Réforme n'existent plus à Genève. Le libre examen est pourchassé comme une suggestion satanique. Le salut par la foi, personnelle et libre, est la plus criminelle des hérésies. Les dogmes calvinistes seuls importent, et le salut, donné de toute éternité à ceux que Dieu prédestine, est le seul qui soit accessible aux croyants. Il n'y a plus trace à Genève du bel élan d'émancipation spirituelle qui avait soulevé

les premiers protestants contre l'autoritarisme papal. Genève est devenue une seconde Rome avec un Chef aussi puissant, aussi infaillible, aussi exclusif et aussi nettement autoritaire. La domination théocratique de Calvin ne le cède en rien à celle de Pie III : et c'est au même titre qu'il se fait pourchasseur d'hérésies et pourvoyeur de bourreaux [1].

Il faut lire la consultation des Eglises suisses qui a eu lieu à cette époque. Dans toutes les lettres de leurs conducteurs se manifestent la crainte sacrée de l'hérésie, la peur d'être accusé de les tolérer et d'encourir, par là, la vengeance divine, la nécessité absolue de les réprimer, par tous les moyens. N'est-ce pas là toute la mentalité de Pie III ? Comment s'étonner, dès lors, que Calvin emploie les mêmes procédés d'inquisition et de torture ? « Ah! si l'on n'avait rien à craindre pour ses intérêts, écrivait à Bullinger un ami de Calvin, quelles opinions monstrueuses nous entendrions ! [2] ».

II

Malheureusement pour le Réformateur, toutes les consciences ne pliaient pas devant leurs intérêts. Il y en avait au moins une, celle de Castellion qui se montrait irréductible. Mais Castellion n'était

---

[1] «S'il fallait quelque part en Europe un homme pour brûler ou pour rouer, cet homme était à Genève prêt et dispos, qui partait en louant Dieu et en lui chantant des psaumes.» (MICHELET).

[2] G. GRATAROLI. Opp. CALVINI, 14, 649 Octobre 1553.

pas le seul à soutenir «ces opinions monstrueuses» qui donnaient par anticipation le frisson au correspondant de Bullinger. Il y avait un autre hérétique, plus dangereux peut-être, sinon plus intraitable : c'était Michel Servet [1].

MICHEL SERVET

Calvin le connaissait depuis longtemps. Il avait eu l'occasion de voir que son omnipotence doctrinale ne s'étendait pas sur l'âme de Servet. Celui-ci, ainsi que Castellion, était venu à la Réforme, comme on vient à une religion de liberté où l'Esprit vivant se fait annonciateur d'indépendance spirituelle. Il avait cru innocemment à la Réforme et il en était resté à l'idée génératrice qui en faisait un mouvement spontané d'émancipation religieuse et morale. «Féconde est la puissance de l'Ecriture, s'écrie-t-il. Sous l'ancienneté de la lettre qui tue est la nouveauté de l'esprit qui vivifie.» Il ne tarda pas à voir que l'œuvre de Calvin était la négation même des principes de la Réforme. Il l'en avertit avec l'espoir

[1] Malgré que les faits concernant son arrestation, son procès et sa mort soient connus, il est indispensable, pour la compréhension de cette période troublée de la Réforme, d'en noter ici les étapes essentielles : MICHEL SERVET était d'origine espagnole. Fuyant l'Inquisition de son pays, il se réfugie à Toulouse. Ses sympathies pour la Religion réformée l'obligent à fuir à nouveau. Il entre en relation avec les Réformateurs, en particulier avec ceux de Strasbourg, de Berne et de Zurich. Dès le début, il voit tout ce qui le sépare d'eux. A Paris, il étudie la médecine et ses recherches scientifiques l'amènent à découvrir ce que MICHELET appelle «l'arbre de vie, le mystère humain», la circulation du sang. Sa description de la petite circulation, le classe parmi les plus grands savants de son siècle. Il s'installe à Vienne où, en qualité de médecin, il se rend bientôt populaire, par sa science sûre et son inépuisable bienfaisance.

confiant et naïf qu'il comprendrait son erreur :

«Je t'ai souvent averti, lui dit-il, que tu faisais fausse route.... Le Seigneur te donnera de recevoir l'intelligence exacte des choses....»

Mais Servet ne devait pas garder longtemps cet espoir. Il connaissait, en Calvin, l'homme avec lequel on discute, il allait découvrir bientôt le demi-dieu à qui on ne pouvait toucher, sans commettre un sacrilège. Avec quelle superbe, Calvin dira plus tard : «Mes amis familiers savent que jamais je ne me suis ému » des paroles de Servet «*non plus que du hin-han d'un âne.* [1]». Mais le grand savant que Calvin traitait de la sorte ne s'en tient pas à de vagues avertissements. Il annote *l'Institution chrétienne*, et la lui envoie, avec en marge, ses objections ; et elles étaient nombreuses. Calvin s'en plaint amèrement à Viret : «Servet, écrit-il, comme s'il eût humé quelque poison pour le mettre en frénésie, se jette sur tous mes livres, chargeant toutes les marges d'injures, comme un *chien* qui eût mordu et rongé quelque pierre !» [2] Calvin affecte de n'y attacher aucune importance : «Pour en dire ce qui en est, c'était plutôt matière de risée quant à moi, pour ce qu'il n'y avait nulle gravité d'homme de lettres,

---

[1] Déclaration pour maintenir la vraie foi, par CALVIN, Page 59. C'est ainsi que CALVIN parle de ce savant génial dont MICHELET a dit qu'il était le «*Copernic.. de l'homme.*»

[2] Déclaration. Ibid. Page 59.

mais plutôt il babillait en harengère. [1]». Cependant il ne devait pas tarder à le prendre plus au sérieux. Servet, en effet, travaillait à son grand ouvrage où il devait mettre toutes ses innovations hardies. Ce livre contenait un véritable plan de *Réforme de la Réforme* et pour qu'on ne pût pas s'y tromper, il l'appela la *Restitution du Christianisme*, [2] par opposition à l'Institution Chrétienne de Calvin. Exposé à toutes les tracasseries d'une Inquisition en éveil, Servet fit imprimer secrètement son ouvrage, et il en envoya, en 1541, à Calvin, un extrait manuscrit et un certain nombre de feuilles déjà tirées. Il lui fit même parvenir le volume entier, dès qu'il fut terminé. C'est, du moins, ce qui semble ressortir nettement d'une lettre de Calvin à Farel, datée du 13 février 1546 :

LA RESTITUTION DU CHRISTIANISME

«SERVET, dit-il, m'a écrit dernièrement et a joint à sa lettre un énorme volume de ses rêveries en m'avertissant avec une irrévérence fabuleuse que j'y verrais des choses étonnantes et inouïes.»

Servet, malgré les violences de Calvin, avait encore confiance en lui. Il lui offrait même, avec une candeur touchante, de venir le rejoindre à Genève, pour travailler avec lui :

---

[1] Ib. p. 59. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici d'un homme que sa découverte de la circulation pulmonnaire met au rang des plus grands précurseurs : «Qu'est-ce que le 16e siècle, en son fait dominant ? se demande MICHELET. La découverte de l'arbre de vie par SERVET.»

[2] Christianismi Restitutio.

«SERVET m'offre de venir ici, si cela me plaît, continue CALVIN.... mais je ne peux pas engager ma parole, car s'il vient je ne souffrirai pas, pour peu que j'aie du crédit dans cette cité, *qu'il en sorte vivant.*»[1]

On sait ce qu'était le crédit de Calvin. On peut mesurer la portée de cette menace. Servet ignore ces confidences mais il a eu communication d'une lettre de Calvin à Frelon [2], où le Réformateur, soulignant «son esprit tant superbe», affirme qu'il n'y a pas de leçon «qui lui soit plus nécessaire que d'apprendre humilité» et où il déclare nettement qu'il ne doute pas que «Servet ne soit un Satan». Servet commence à comprendre que sa confiance était une naïveté. Cette façon de répondre à l'offre si sincère qu'il avait faite, le jette dans de grandes craintes. Il se demande si Calvin mérite sa confiance, et, pris de soupçons, il lui écrit : «Puisque tu crains que je sois pour toi un Satan, je m'arrête. *Renvoie-moi donc mon manuscrit*, et porte-toi bien.»

L'idée que Calvin pouvait abuser de son manuscrit ou de ses lettres semble injurieuse, au premier abord, mais Servet venait d'éprouver une trop amère déception pour que l'espoir qu'il avait mis en Calvin résistât à ce choc. La confiance abolie, le soupçon se fait jour. Et le soupçon se change bientôt

---

[1] Lettre du 13 février 1546 : «nam si venerit, modo valeat authoritas, vivum exire non patiar.»

[2] Libraire à Lyon. Lettre du 13 février 1546, signée d'un pseudonyme (CALVIN en avait plusieurs) CHARLES D'ESPEVILLE.

en certitude. Calvin ne ménage pas ses propos, et son inimitié se manifeste jusque dans ses *Commentaires de la Bible.* «Je sais, écrit-il en marge du quatrième Evangile, qu'il y a un méchant garnement plein d'orgueil, Espagnol de nation, nommé Servet, lequel a forgé des nouveautés étrangères à l'Evangile.» Et exposant sa doctrine personnelle, Calvin ajoute : «Je sais, ce chien de Servet aboie de contraire.» Mais ce «chien de Servet» n'est pas disposé à cesser son «*aboiement.*» Il est trop convaincu pour renoncer à ses idées. Cependant il est fixé désormais. Il sent que c'est une guerre à mort que Calvin lui déclare. Et ce péril, loin de le décourager, l'exalte dans sa foi. Témoin du Dieu vivant, il apportera au monde son témoignage de libre croyant, et c'est avec la crânerie d'un héros de la conscience qu'il s'apprête au combat : «Je sais, écrit-il, je sais que je dois mourir pour la cause de la vérité. Cette pensée n'abat point mon courage. Disciple, je vais sur les traces de mon Maître.»

LE «CHRIST» DE MICHEL SERVET

Son Maître ! On ne dira jamais assez avec quelle touchante affection, avec quelle adorable naïveté, ce pseudo-hérétique parle de Jésus :

«Le Fils de l'Homme, écrit-il dans sa *Rénovation,* le Christ vivant est le but de toute la Bible. Son ombre apparaissait déjà dans d'autres créatures, avant qu'il ne vînt, parmi les hommes.... mais dès qu'il s'est montré, le corps, l'âme, la mort, l'enfer, toutes les sciences ont été absorbées dans sa

vérité éternelle.... En Christ seul est toute plénitude et notre salut tout entier.

Pour le connaître, je rassemble toutes mes forces, je médite le jour et la nuit, implorant sa miséricorde et la révélation de sa vraie connaissance. Nous ne pouvons pas illuminer nous-mêmes notre cœur, car de même la lumière de l'univers est condensée dans le soleil, et de là se répand pour mettre en fuite les ténèbres, ainsi cette lumière primitive et substantielle de Dieu est en Jésus et nous inonde de ses rayons.... O bon Jésus, ce qui me fait surtout t'offrir le culte de ma tendresse, c'est que pour moi tu as voulu boire la coupe d'amertume.... »[1]

SERVET DÉNONCÉ COMME HÉRÉTIQUE

La coupe d'amertume n'était pourtant pas vidée pour Servet et il devait ne pas tarder à s'en apercevoir. Il allait boire au calice sacré.

La *Restitution du Christianisme* n'était pas encore en circulation. L'Inquisition veillait à Vienne, et Servet avait fait nuitamment transporter les ballots de son livre en lieu sûr, attendant un moment favorable pour le répandre. C'est alors que se produisit une dénonciation qui le jeta dans les plus cruelles alarmes.

Appelé devant le tribunal de l'Inquisition, il apprit qu'une lettre de dénonciation était parvenue à Vienne et qu'on l'accusait d'être l'auteur d'un livre d'hérésie. Mais l'interrogatoire n'apporta aucune preuve. Les protes refusèrent énergiquement de trahir le secret, et, la perquisition n'ayant donné

---

[1] Cité par A. Dide, Michel Servet et Calvin, Page 82.

aucun résultat,Servet fut relâché. Il semblait désormais hors de cause, mais le dénonciateur, mis en demeure de donner des preuves, en envoya d'abondantes : «Si on lui mettait au-devant, écrit-il, le livre imprimé il le pourrait nier. Ce qu'il ne pourra faire de son écriture». Et le zélé pourvoyeur de l'Inquisition communiquait aux Inquisiteurs des feuilles imprimées et le manuscrit de quelques-unes d'entre elles avec, en plus, des lettres de Servet qui devaient faire indiscutablement authentiquer le tout. Il pourrait à la rigueur envoyer des preuves plus nombreuses ; mais il n'est pas nécessaire «d'avoir plus, écrit-il, pour se saisir de sa personne et lui faire son procès.» C'était suffisant, en effet.

QUI ÉTAIT LE DÉNONCIATEUR?

Le Tribunal était fixé. Servet est arrêté et sa condamnation, cette fois, est certaine. Cette dénonciation, accompagnée de preuves accablantes, devait faire grand bruit. Qui était le dénonciateur ? Des noms furent prononcés. Celui de Calvin le fut d'une façon persistante et la rumeur publique commençait à devenir inquiétante.

Calvin s'en émut :

«Le bruit vole çà et là, écrit-il, quelque temps après, que j'ai pratiqué que Servet fut pris en la papauté, à savoir à Vienne. Sur cela, plusieurs disent que je ne me suis pas honnêtement porté, en l'exposant aux ennemis mortels de la foi, comme si je l'eusse jeté en la gueule des loups. *Mais je vous prie, d'où me serait venue soudain une telle privauté avec*

les satellites du Pape ? Voilà une chose bien croyable que nous communiquons ensemble par lettres, et que ceux qui s'accordent avec moi, aussi bien comme Bélial avec Jésus-Christ, complotent avec un ennemi si mortel, comme avec leur compagnon. »[1]

Cette déclaration, si embarrassée qu'elle puisse être, constitue un démenti très bref qui devait réduire à néant tous les soupçons. Calvin rejette, comme une accusation ridicule, le fait « de ne pas s'être honnêtement porté en exposant Servet aux ennemis mortels de la foi. »

LA RESPONSABILITÉ DE CALVIN

Cependant, pour quelqu'un qui lit entre les lignes et s'attache autant à la pensée qu'aux mots, le démenti est moins net qu'il ne semble au premier abord. C'est que Calvin était fixé : il savait bien qu'il ne s'était pas honnêtement comporté, en cette circonstance. Et son triste démenti, enveloppé de tant de précautions, constituerait un audacieux mensonge, s'il n'était un acte d'hypocrisie et de duplicité, destiné à « sauver la face ». Calvin, en effet, n'avait pas « *jeté* Servet en la gueule des loups.... » D'où lui serait venue soudain « une telle privauté avec les satellites du Pape ? » Ce n'était pas une « chose bien croyable » qu'il ait *communiqué avec eux par lettres*. En effet, Calvin n'a pas écrit : c'est *de Trie*, un de ses plus intimes amis qui tient la plume. C'est de Trie qui dénonce Servet, mais Calvin seul avait un exemplaire de la *Restitution chrétienne*.

[1] Déclaration pour maintenir la vraie foi, par CALVIN, Page 53 et 54.

C'est de Trie qui donne l'adresse de l'imprimeur, mais il s'abstient de dire de qui il la tient : «Je ne vous mande pas les indices par lesquels *nous* avons entendu que c'est.. Arnollet.... mais.... *nous* avons toute certitude sur ce point.»

LA VALEUR DU DÉMENTI DE CALVIN

Le «*gros volume*» (Restitution chrétienne) et les autres écrits de l'auteur qui constituent la plus indéniable preuve, sous laquelle l'Inquisition doit accabler Servet, «*c'est de Monsieur Calvin*» que de Trie les a obtenus. Cependant, il faut noter que si Monsieur Calvin «désire que de tels blasphèmes exécrables» soient «réprimés, il a fait quelques difficultés : «Mais, écrit naïvement de Trie, j'ai tant importuné Monsieur Calvin, lui exposant les reproches de légèreté qui m'en pourraient advenir s'il ne m'aidait, qu'à la fin il *s'est accordé à me bailler ce que vous verrez*». [1]

Voilà un aveu devant lequel le démenti de Calvin s'écroule. C'est donc pour éviter à de Trie le reproche de légéreté que le Réformateur lui a confié des lettres personnelles et un manuscrit qui doivent faire condamner un homme à mort. Est-il possible d'admettre que Calvin ait cédé, pour d'aussi puériles considérations ? [2]

---

[1] Lettre de Trye, Opera Calvini, Page 342.

[2] La défense qu'essaie Mr Doumergue dans son livre «*Calomnies anti-protestantes,*» page 87, semble s'arrêter à cette solution. «Calvin, écrit-il, se trouvait dans cette situation : ou bien laisser accuser de mensonge son ami de Trie, ou bien prouver que Servet, quoiqu'il en dise, était bien Ser-

N'est-ce pas plutôt qu'ayant suggéré à de Trie la dénonciation, il est *moralement* obligé de l'appuyer sur des preuves ? Se fait-on pourvoyeur de bourreau pour éviter à un ami le reproche de légéreté ?

«Au reste, continue innocemment de Trie, j'espère bien quand le cas se dénouerait à bon escient, par delà, avec le temps, recouvrer de lui (Monsieur Calvin) une rame de papier ou environ *qui est ce que le galant a fait imprimer.* Mais il me semble qu'à cette heure, vous êtes garni *d'assez bons gages.* »[1]

A Vienne, en effet, on était *garni d'assez bons gages* et de Trie n'eut pas à obtenir, de la complaisance de Calvin, les autres manuscrits du livre que «le galant» avait fait imprimer.

Les gages reçus constituaient des preuves accablantes.

Maintenant qu'on relise le démenti de Calvin : «Il n'est jà besoin d'insister plus longuement à rembarrer une calomnie si frivole, laquelle *tombe bas* quand j'aurai dit *en un mot qu'il n'en est rien.* [2]»

VET. Il se décida pour la seconde alternative, *non sans grand peine.*» Cette grande peine est peut être une circonstance aggravante, car elle montre que CALVIN savait ce qu'il faisait. Il *consentait à prouver* ce que le tribunal de Vienne voulait établir *pour condamner* SERVET. Or, c'est là précisément le crime. S'il l'a accompli pour éviter à son ami de Trie le reproche de légèreté, CALVIN avait de l'amitié une notion bien redoutable.

1 Opp. CALV. VIII : 342.

2 Déclaration pour maintenir la vraie foi (page 54). Voici un autre extrait de sa défense : «Si cela m'était vraiment objecté que j'eusse manifesté pour

LA SENTENCE DE VIENNE

Hélas, l'argument d'autorité qui lui était si familier n'a plus la même valeur, devant l'histoire. L'aveu du dénonciateur de Trie est là pour confondre Calvin. Sa superbe ne tient pas devant ce témoignage. Aussi bien, la sentence du tribunal de Vienne ne laisse subsister aucun doute: «Vu, dit-elle, vu par nous les pièces justificatives des hérésies de maître Michel de Villeneuve (Servet), vu les *épîtres* et *écritures*, de la main du dit Villeneuve adressées à maître Jean Calvin, prêcheur à Genève.. sera ledit Villeneuve.. brûlé tout vif et à petit feu....»

C'est bien décidément Calvin qui est responsable de la condamnation de Vienne, et l'on comprend le sentiment de tous ceux qui, en présence de ces faits, s'indignent d'une telle attitude et d'un démenti qui, plus encore que l'abus de confiance peut-être, pèsera à jamais sur la mémoire de Calvin.

Voilà pourtant l'homme qui se donne pour le Réformateur de la conscience religieuse et pour le défenseur de «l'honneur de Dieu.» «C'est, écrit Henri Martin, le plus terrible exemple du bouleversement du sens moral où peuvent entraîner les pas-

---

le faire punir par qui que ce fût, je ne le voudrais point nier et ne pense point que cela me tournât à déshonneur.» Ici encore même imprécision. CALVIN n'a pas *manifesté pour le faire punir*. Il n'a pas signalé ouvertement le coupable, mais il n'y a pas là cette négation *catégorique* du crime lui-même qu'on eût voulu trouver: *Il s'agit de l'envoi réfléchi, volontaire, des seules pièces qui pouvaient faire condamner* SERVET.

sions religieuses. » — La sentence de Vienne n'avait heureusement plus d'objet. Au cours du procès, Servet avait réussi à fuir. La flamme du bûcher n'atteignit que son effigie et ses livres.

SERVET S'ENFUIT À GENÈVE

Désireux de gagner une retraite ignorée, Servet se rendit à Genève. Il comptait y rester quelques jours seulement, pour se réfugier ensuite soit en Italie, soit à Bâle. Mais à peine était-il installé dans sa modeste chambre de l'hôtel de la Rose, que les agents du guet se saisissaient de lui et le jetaient en prison. Il faut lire, dans l'ouvrage que Mr Doumergue a consacré à Calvin, le récit de cet épisode :

« Le 20 Avril 1543 [1], on vint révéler au Consistoire que, par le bon vouloir de Dieu, la peste avait recommencé au logis de la Rose, au Molard. Mais, plus ému certainement fut Calvin quand il apprit que, dans ce même logis, une *peste plus dangereuse* à ses yeux menaçait *de gagner Genève :* Servet était là. »

III

SON ARRESTATION

Libéré des geôles de l'Inquisition, Servet tombait dans les geôles du Calvinisme ; mais la prison de Vienne était tenue, au dire de Servet lui-même, comme si l'on eût voulu qu'il s'en échappât. Celle de Genève ne devait pas lâcher sa proie. On déclara d'abord que cette arrestation était étrangère au Réformateur génevois, mais la rumeur publique

[1] CALVIN par Mr. DOUMERGUE-Tome III, page 215.

ne se contentait pas des vagues indications dont on essayait de la repaître. Elle précisa son accusation et Calvin dut avouer, sans bonne grâce, qu'il avait ordonné l'arrestation de Servet : «Je ne dissimule point, écrivait-il, que çà a été à mon aveu que Servet a été appréhendé, en cette ville, pour rendre compte de ses maléfices. Que les malveillants et les médisants jargonnent contre moi tout ce qu'ils voudront. .» Servet donc, sur l'ordre de Calvin, était «appréhendé à Genève pour *rendre compte de ses maléfices.*»

On comprendra ce que pouvait signifier pour le Réformateur cette décision, si on rapproche de cette arrestation ce que Calvin, six mois auparavant, écrivait à Farel : «Si Servet vient à Genève, je ne souffrirai pas, pour peu que j'aie du crédit dans cette cité, qu'il en sorte vivant.» Calvin n'était pas sans crédit. La mort de Servet était-elle certaine ? Servet semble le pressentir, quand il lui demande s'il ne sait pas bien «que ce n'est point l'état d'un ministre de l'Evangile d'être accusateur criminel ni *de poursuivre judiciairement un homme à mort. .* »

Y avait-il vraiment préméditation et volonté arrêtée de faire mourir l'hérétique ? Les partisans de Calvin s'en défendent avec horreur. Calvin lui-même s'élève contre une semblable accusation. Jusqu'à la fin, il affirme son désintéressement absolu, dans la question que pose le cas Servet. Il va même jus-

qu'à dire qu'il n'a «jamais poursuivi contre lui aucune injure particulière». [1] Comment pourrait-on le soupçonner d'avoir poursuivi un *homme à mort*, en invoquant des griefs personnels ? Tout ce qu'il a fait est uniquement pour sauver «l'honneur de Dieu.» Les injures personnelles de Servet ne l'ont jamais préoccupé, le moins du monde. Dieu seul occupe sa pensée. Or, voici quelques-unes des accusations dressées par Calvin lui-même et par son secrétaire qu'il avait fait porter, comme partie civile pour accuser Servet. [2]

QUELQUES GRIEFS CALVINISTES

«*Réquisitoire du 14 août :* Item qu'en *la personne de Monsieur* Calvin, *ministre de la parole de Dieu en cette Eglise de Genève,* Servet a diffamé, par livres imprimés, la doctrine qui s'y prêche, prononçant toutes les injures et blasphèmes qu'il est possible d'inventer.

Réquisitoire du 15 août : prononcé contre Michel Servet pour les méchantes calomnies et fausses diffamations qu'il a publiées contre les vrais serviteurs de Dieu et *notamment contre Mr Calvin* duquel le dit proposant, Nicolas de la Fontaine est tenu de maintenir l'honneur comme son pasteur, *s'il veut être tenu pour chrétien.*» [3]

Le dessein du dit proposant était louable mais périlleux. Il pouvait certes, pour rester chrétien aux yeux de Calvin, *maintenir l'honneur de son pasteur* ;

---

[1] CALVIN. Déclaration pour maintenir la vraie foi. Page 96.

[2] L'accusateur, au XVIème siècle, devait être mis en prison pour produire ses griefs. CALVIN chargea de cet *emploi* son Secrétaire, NICOLAS DE LA FONTAINE.

[3] Pièces du procès SERVET.

mais l'histoire a besoin d'autres témoignages, et celui qui se dégage de ces circonstances, loin de maintenir l'honneur de Calvin, est en contradiction trop flagrante avec ses déclarations, pour qu'ici encore le rôle du Réformateur de Genève ne soit jugé avec sévérité. Calvin donc accusait Servet d'injures et de calomnies ! Calvin dont «les adversaires ne sont jamais que des fripons, des fous, des méchants, des ivrognes, des furieux, des enragés, des bêtes, des taureaux, des ânes, des chiens, des pourceaux»[1], Calvin ose accuser quelqu'un d'injure :

LES INTEMPÉRANCES DE LANGAGE DE CALVIN

«L'école de Vestphale, selon lui, écrit Bossuet, est une puante étable à pourceaux. La Cène des Luthériens est presque toujours appelée une Cène de cyclopes où on voit une barbarie, digne des Scythes. S'il dit souvent que le diable pousse les papistes, il répète cent et cent fois qu'il a fasciné les Luthériens et qu'il ne peut pas comprendre pourquoi ils s'attaquent à lui plus violemment qu'à tous les autres, si ce n'est que Satan, dont ils sont les vils esclaves, les anime d'autant plus contre lui qu'il voit ses travaux plus utiles que les leurs au bien de l'Eglise. Ceux qu'il traite, de cette sorte, sont les premiers et les plus célèbres des Luthériens. Au milieu de ces injures il vante encore sa douceur ; et après avoir rempli son livre de ce qu'on peut s'imaginer non seulement de plus aigre, mais encore de plus atroce, il croit en être quitte en disant qu'il avait été tellement sans fiel lorsqu'il écrivit ces injures que lui-même en relisant son ouvrage, était demeuré tout étonné que tant de paroles dures lui fussent échappées sans amertume. C'est, dit-il, l'indignité de la chose qui lui a fourni, toute seule, les injures qu'il a dites ; et il en a supprimé

[1] Bossuet.

beaucoup d'autres qui lui venaient à la bouche. Après tout il n'est pas fâché que ces stupides aient enfin senti les piqûres et il espère qu'elles serviront à les guérir.

Il veut bien pourtant avouer qu'il en a dit plus qu'il ne voulait et que ce remède qu'il a appliqué au mal était un peu violent. Mais après ce modeste aveu il s'emporte plus que jamais, et tout en disant : «M'entends-tu, chien, m'entends-tu bien, frénétique ? m'entends-tu bien, grosse bête ?» il ajoute qu'il est bien aise que les injures dont on l'accable demeurent sans réponse.»

Mais ce n'est pas seulement un écrivain catholique qui relève ses propos. Voici l'opinion d'un protestant :

«Cette violence, au reste, était si naturelle chez lui qu'il s'étonnait de l'impression pénible qu'elle produisait sur ses amis. Dans sa dispute contre Westphal, il le qualifie de fou, de chien enragé, de fils du diable, et il écrit, quelques jours après, à Melchior Wolmar qu'il s'est contenté de défendre sa doctrine *sobrie et modeste....*»

Calvin, d'ailleurs, n'ignorait pas ce qu'avaient de détestable ses violences :

«Je n'ai pas, écrivait-il, à Bucer, de plus grand combat contre mes vices, qui sont très grands et en très grand nombre, que celui que j'ai contre mon impatience ; mes efforts ne sont pas absolument inutiles ; cependant je n'ai pu encore vaincre cette *bête féroce.*»

C'est cet homme dont l'impatience est telle qu'il l'appelle lui-même une «*bête féroce*» qui poursuit Servet pour injures ou pour calomnies ! On se de-

mande avec effarement si c'est de l'inconscience ou si, à certaines heures, la folie du pouvoir divin ou l'hypertrophie du moi n'ont pas oblitéré tout contrôle en cette conscience d'exalté. Calvin, dont les moindres jugements, quand il s'agit de ses adversaires, constituent d'indéniables calomnies et, souvent même, de redoutables diffamations, Calvin fait poser à Servet cette question : « *S'il ne sait pas bien que le crime de calomnie ou fausse accusation et déclaration est un crime capital ?* » La fausse accusation, un crime capital ? A quoi, Servet, très simplement, répond qu'il n'a jamais accusé personne ni criminellement, ni autrement : « Il ne sait pas si la fausse accusation est un crime capital, mais ce qu'il sait bien, c'est qu'en stricte justice, [1] celui qui accuse à tort devrait subir la peine qu'il voulait faire subir à celui qu'il accuse. » [2]

INCONSCIENCE OU HYPERTROPHIE DU MOI ?

---

[1] C'est à cette pensée de *stricte justice* mosaïque que se rattachent ces paroles de SERVET *où* l'on a voulu voir l'approbation de la mort des hérétiques. Outré, révolté de la liberté dont jouissait son accusateur et de l'impunité de ses accusations, SERVET s'écrie : « Je demande que mon faux accusateur soit puni par la peine du Talion et qu'il soit détenu prisonnier, comme moi, jusqu'à ce que la cause soit définie, par mort de lui ou de moi, ou autre peine. » Il y aurait plus que du parti pris à voir dans ce cri d'un homme exaspéré l'approbation de la mort de l'hérétique. Il y a seulement l'application d'une loi énoncée par CALVIN lui-même ; un faux accusateur, un magicien doit être mis à mort. « CALVIN est un faux accusateur » ; selon sa propre loi, il doit subir la peine qu'il réclame pour les autres. Et SERVET pousse cette pensée jusqu'en ses dernières conséquences logiques : « C'est pourquoi comme magicien qu'il est, il doit non seulement être condamné mais il doit être exterminé et déchassé de la ville. » C'est un argument ad hominem.

[2] Textuellement : « L'accusant à tort devrait porter la punition que devait porter celuy qui a, à tort, été accusé. »

Si cette simple règle d'équité, qui remonte au code d'Hammourabi [1], avait été appliquée dans toute sa rigueur, Nicolas La Fontaine et Calvin eussent été condamnés, dix fois, à chaque interrogatoire.

ACCUSATIONS DE CALVIN

Il faut voir le compte-rendu de ces débats pour y saisir, en pleine action, cette volonté d'obtenir la mort de l'hérétique, au moyen des accusations les plus fausses et des diffamations les plus audacieuses. C'est ainsi qu'il accuse très nettement Servet «d'immoralité et de paillardise», alors que son état physique rend ce reproche simplement odieux. A ce moment, Calvin s'est ouvertement porté accusateur du prisonnier. Il profère contre Servet des accusations qu'il renouvellera après son supplice :

«Tout le monde, écrira-t-il dans son *Traité des scandales*, tout le monde sait le mépris superbe que.... Servet et Dollet ont toujours fait de l'Evangile comme de vulgaires cyclopes qu'ils étaient. Ils sont tombés à ce degré de démence et de fureur, non seulement de vomir *d'exécrables blasphèmes* contre le Fils de Dieu, mais de se mettre eux-mêmes à l'égal des chiens et des porcs, quant à la vie de l'âme.»

Non, tout le monde ne sait pas cela. Tout le monde, au contraire, sait *aujourd'hui*, comme le *savait* d'ailleurs *Calvin lui-même*, que Servet était d'une austérité de mœurs qu'on eût souhaité à ceux dont Calvin couvrait les débordements, lorsque Castel-

[1] Roi de Babylone, XXIIème siècle avant J. C. Promulgateur de la Loi du Talion : «œil pour œil, dent pour dent.»

lion les dénonçait. C'est en vain qu'il s'efforce de convaincre Servet d'immoralité ou de paillardise ; l'aveu du malheureux prisonnier concernant son infirmité physique eût dû arrêter sur les lèvres de Calvin toute accusation nouvelle. Que doit-on penser de sa persistance, même après le supplice, à traiter «de porc» un homme qui n'est plus là pour lui répéter qu'il a «toujours été étudiant la Sainte Ecriture, ayant zèle de vérité et qu'il pense avoir vécu comme un chrétien ?»

Tout le monde sait aussi, grâce aux rares exemplaires qui ont échappé aux flammes du bûcher de Champel, que Servet n'a jamais vomi *d'exécrables blasphèmes contre le fils de Dieu.* Calvin le savait bien, lui aussi, car il *avait lu ses livres* et il ne pouvait ignorer quelle adoration Servet vouait au prophète de la Galilée, au Christ :

«Christ est l'âme du monde, oui, plus que l'âme, car c'est par lui que nous vivons, non pas seulement dans la vie présente mais aussi dans la vie éternelle. La vie présente, il nous l'a donnée par sa parole, et la vie éternelle, il nous l'a donnée par sa mort. Il est notre étoile, notre étoile du matin.

«Il est la lumière du monde, la lumière de Dieu, la lumière des peuples. L'éclat de sa face illumine l'immensité des cieux. La parole du Christ crucifié a soumis le monde à sa domination par la puissance merveilleuse de son amour et il le soumettra plus encore en conquérant, *sans le fracas des armes*, les âmes captives.... Le Christ historique est mon unique Maître. Ce Christ a d'abord prêché l'Evangile ; ce n'est que par ses paroles que l'enseignement apostolique reçoit la plénitude

de son sens, de sa lumière et de sa splendeur.... Mais pour ce qui regarde la discussion scientifique sur la personne du Verbe, elle est secondaire et on fera sagement de diriger toutes ses recherches sur la personne historique de Jésus-Christ.... C'est pour lui que je plaide.... Car tout dépend de la connaissance que nous avons, non des dieux métaphysiques, mais du Christ historique, et si nous ne le connaissons pas de cette manière, nous ne connaissons rien.» [1]

LA POURSUITE À MORT

Calvin a lu les ouvrages de son adversaire ; comment peut-il l'accuser d'avoir vomi d'exécrables blasphèmes contre le Christ, comment peut-il *persister* dans ses dénonciations réitérées, qui revêtent le caractère d'une diffamation de parti pris ? Comment peut-il surtout, sans frémir devant le Dieu qu'il prétend défendre, demander à son prisonnier «s'il ne sait pas bien que le crime de calomnie ou fausse accusation et déclaration est un crime capital ?» Servet avait donné la seule raison plausible : Calvin le *poursuivait à mort* et tous les moyens étaient bons. Son désir secret, d'ailleurs, transparaît, dans toute sa correspondance. Un simple extrait suffit à faire tomber tous les doutes. «J'espère, écrit-il, que Servet sera condamné à mort. [2]»

Le sentiment de Calvin n'a pas varié : tel il était lorsqu'il écrivait à Farel, tel il se manifeste, la veille de la sentence : «Je suppose, écrit-il à Bullinger,

---

[1] Cité par A. Dide. Michel Servet et Calvin, Page 27.

[2] Lettre à Farel, 23 août : Servet est poursuivi en justice par mon Nicolas La Fontaine, .. » Opp. Calv. page 193.

que l'individu sera condamné et qu'après demain il sera conduit au supplice.» Pas un instant, l'idée de la mort de son adversaire n'a cessé de hanter la pensée de Calvin. [1] Il l'a poursuivie avec une ténacité qui donne le frisson, mais ce qui est plus triste encore, c'est de le voir triompher, avec aussi peu de raison, d'ailleurs, que de retenue, de ses victorieuses réponses.

UN EXEMPLE DES DÉBATS DANS LE PROCÈS EN HÉRÉSIE

Un fait entre mille : Servet avait osé mettre en doute la fertilité de la Palestine. Calvin considère cela comme «un blasphème» et affirme que cet «effronteur avait porté grand outrage au Saint Esprit en mettant en doute le témoignage de Moïse.» Servet s'en défendit.

«Alors, (c'est Calvin qui raconte l'incident) on demande à Servet qui c'est qui avait ainsi prêché la bonté de la terre de Judée, sinon Moïse.»

C'était évidemment, pour Calvin, une objection *triomphante*. Il la cite avec complaisance et la clame comme un bulletin de victoire: «Voire, répond Servet, comme si d'autres n'en avaient point écrit aussi bien.»

«Tant il y a (c'est Calvin qui continue le récit) que ce *vilain chien, étant ainsi abattu par de* si vives raisons, ne fit que torcher son museau en disant: Passons outre,il n'y a point là de mal.»

---

[1] «CALVIN, écrit Mr. DOUMERGUE, a *voulu* la mort de SERVET. Il n'y a pas autre chose à sa charge.» (Calomnies anti protestantes, Pag. 94).

Point de mal, dans une appréciation qui faisait un si grand outrage au Saint Esprit ? Et comme on comprend que *ce vilain chien* n'ait fait que torcher son museau ! Hélas, Calvin n'avait rien compris au témoignage intérieur de cet Esprit Saint qui, au dire de l'auteur du quatrième Evangile, doit conduire l'homme dans toute la vérité. Si son orgueil n'avait pas fermé son âme aux suggestions des libres croyants qu'il traitait d'hérétiques, il y eût, peut-être, trouvé bien des choses qu'il ignorait, dans son fanatisme persécuteur. Et, peut-être, eût-il appris à oublier un peu le Dieu de l'Ancien Testament qui l'obsédait, pour servir le Dieu de l'Evangile.

LA RÉFORME DE LA RÉFORME

Les réponses de Servet au contraire, sont admirables de netteté, de bons sens, de foi éclairée. La Réforme n'avait pas encore trouvé de plus excellent interprète de ses principes essentiels : «Si l'œil est bon, dit-il, tout le corps sera lumineux, et si l'intention est bonne tous les faits seront réputés bons.» (dixième interrogatoire.) — A propos de la publication de son livre, «il pensait que ce livre ne mettrait point la chrétienté en différends, mais qu'il ferait profit, parce qu'il donnerait occasion aux bons esprits de mieux dire et qu'ainsi *la vérité a commencé à se déclarer peu à peu et s'achèvera peu à peu.* (vingtième interrogatoire : c'est l'affirmation de la Révélation progressive et indéfinie). Interrogé

sur le sens de ces paroles, il déclare que «la vérité a commencé à être déclarée, au temps de Luther, et a suivi jusqu'ici et qu'il pense *qu'elle se déclarera encore plus outre, quant aux choses qu'il entend n'être pas encore déclarées* ; (trentième question : ici, c'est, nettement indiquée, la Réforme de la Réforme).

« Quelles choses ne sont-elles pas encore déclarées? » lui demande-t-on, et Servet répond avec son audace habituelle : «*Ce que Mr Calvin a dit du libre arbitre et de la descente aux enfers.*» Et comme on lui demande « s'il n'entend pas que sa doctrine sera reçue et que c'est une doctrine de vérité,» Servet répond, « *qu'il ne peut avancer* si sa doctrine sera reçue ou non, mais qu'il entend *qu'elle soit vérité jusqu'à ce qu'on lui montre le contraire*, et que, au commencement telles choses sont réprouvées qui, après, sont reçues. » (trente et unième question).

On ne saurait proclamer, avec plus de confiante audace la relativité de la connaissance, surtout lorsqu'on est persuadé comme il l'est, que « c'est aujourd'hui, commun en matière de disputation, que un chacun veut maintenir sa cause, estimant sa partie adverse en voie de damnation. » (troisième question).

LA TOLÉRANCE, DOCTRINE D'HÉRÉSIE

Maintenant si, à côté de ces belles et lumineuses déclarations, on place les accusations de ses persécuteurs, on reste confondu devant leur inconscience :

«Servet, disent-ils, est des plus audacieux téméraires et pernicieux hérétiques qui furent jamais, attendu qu'il veut.... *ôter le glaive et le droit de punir aux magistrats qui leur a été donné de Dieu....* Sa conscience même le condamne et argue digne de mort, et pour éviter cela, il *a voulu prévenir en mettant en avant sa fausse doctrine qui consiste à ne point punir les criminels à mort. Il fait une injure intolérable à toute l'Eglise chrétienne et à Constantin.* Il se moque de Dieu, de sa parole, quand il dit que si l'intention est bonne le fait sera réputé bon.... s'il en était ainsi, *tous les hérétiques et idolâtres* se pourraient excuser de *leurs bonnes intentions.*» [1]

---

[1] Est-il possible, sans être *aveugle ou inconscient,* de nier après cela que Servet était un initiateur de la liberté de conscience et *qu'il ait proclamé que les hérésies dont on l'accusait ne devaient pas entraîner sa mort?* Eh bien, M. Doumergue écrit à la page 93 de son volume, *calomnies anti-protestantes:* Les admirateurs de Servet «voient en lui l'initiateur de la liberté de conscience. Encore une fois, rétablissons la *vérité historique.*(!) Le 12 septembre 1553, dans une requête de la Seigneurie, Servet ne dit pas: les hérésies dont on m'accuse ne sont pas dignes de mort; il dit: Je ne les enseigne point. Voici comment il s'exprime: «Si j'avais dit cela, non seulement dit, mais écrit publiquement pour corrompre le monde, je me condamnerais moi-même à mort.» Et, au fond, pour lui toute la question est de savoir qui doit être condamné à mort, ou Servet ou Calvin.» Non, la conclusion de M. Doumergue est par trop rapide. D'abord, la citation est incomplète et ce qui la *précède* est essentiel. Repoussant d'abominables accusations, Servet, indigné, s'écrie: «*Qui dit cela ne croit point qu'il y ait Dieu, ni justice, ni résurrection, ni rien, sinon que tout est mort....* Si j'avais dit cela je me condamnerais moi-même à mort.» Et cela est très clair, car 1° ce sont là des doctrines *anarchistes* qui nient t o u t, même la justice; 2° il ne les professe pas; 3° il les repousse avec tant d'indignation qu'il se condamnerait lui-même à mort s'il les avait enseignées. 4° Il n'a pas dit qu'il condamnerait les autres pour des doctrines qu'il n'approuvait pas. Il n'a pas dit davantage que les autres ont le droit de le condamner. Il a dit *précisément le contraire*, mais Mr. Doumergue se fait un devoir de le passer sous silence, pour rétablir «*la vérité historique*». Et Mr. Doumergue a écrit *tout un chapitre* sur «trois manières de falsifier l'histoire.» (Calomn. anti pr. Page 48) Il y en a une *quatrième* dont il ne *parle* pas.

Voici d'ailleurs qui doit clore le débat: C'est l'opinion de Calvin lui-même: A la page 12 de son livre (Déclaration pour maintenir la vraie foi) Calvin fait une longue citation des arguments de Servet qu'il réfute à la page 14:

Tolérer l'hérésie !

Voilà le grand crime. Et ce grand crime est précisément celui que l'Eglise de Rome reproche à la Réforme protestante. Mais à Genève, Calvin se substitue délibérément au Pape et, se faisant pourchasseur d'hérésie, c'est le principe même de la Réforme qu'il dénonce, c'est la foi personnelle qu'il traque, c'est le libre examen qu'il *poursuit à mort* en poursuivant Servet.

LES HÉSITATIONS AU SEIN DU CONSEIL

Cependant le Petit Conseil éprouve quelque difficulté à suivre Calvin. Il exige une consultation des Eglises suisses.

Calvin qui s'est opposé à cette démarche, qui risque de compromettre ses projets, ne dissimule pas son mécontentement : « C'est *malgré nous*, écrit-il à Bullinger, que nos magistrats vous causent cet ennui ; mais ils en sont venus à tenir pour suspect tout ce que nous leur disons. Si j'affirmais qu'il fait jour en plein midi, ils commenceraient par en douter ». [1] Calvin exagère à dessein, mais il est établi qu'il se manifestait dans le Conseil une certaine résistance. « Perrin, écrit-il à Farel, est venu au Conseil pour *tirer d'affaire ce scélérat*. Il n'a pas rougi

« Voilà, écrit-il, les propres mots de SERVET auxquels, en premier lieu, (comme on voit) il nie que l'Esprit ordonne de mettre à mort, puisqu'il déclare ouvertement que.... la rigueur de faire mourir a été abolie à la venue de notre Seigneur Jésus. » Voilà qui est clair. Et voici qui ne l'est pas moins : CALVIN, à la page 14, réfute cette thèse de SERVET « pour montrer l'ânerie de l'homme » qui ose soutenir la doctrine de la tolérance. — Cuique suum.

[1] Opp. CALVINI XIV, page 611.

de demander que sa cause fût portée du Petit Conseil au Conseil des deux cents ». [1] Cependant Calvin n'avait rien à craindre. La majorité du Conseil ne voyait que par ses yeux [2] et les chefs des Eglises suisses, façonnés à son image, travaillés, depuis longtemps, par ses dénonciations indignées, devaient confirmer son point de vue. D'ailleurs, malgré le soin que prend Calvin de se réfugier derrière le Conseil impératif des Eglises, il laissera, plus tard, échapper un aveu qui ressemble fort à une glorification de son attitude : « Surtout, écrit-il au grand chambellan du roi de Navarre, ne faites pas faute de défaire le pays de ces zélés faquins qui excitent le peuple à se bander (liguer) contre *nous*. Pareils monstres doivent être étouffés, comme j'ai fait de Michel Servet, Espagnol. » [3]

CONSULTATION DES ÉGLISES SUISSES

A dire vrai, les *réponses* des Eglises suisses sont moins catégoriques qu'on l'a affirmé. Elles concluent toutes à la répression de l'hérésie, mais il n'en est pas *une seule* qui se prononce pour la peine capitale. Une, cependant, celle de Zurich, rédigée par

---

[1] Lettre à Farel, 26 Octobre 1553.

[2] Dire, avec Mr Choisy, que les magistrats faisaient alors opposition à Calvin, c'est se livrer à une généralisation aussi hâtive que tendancieuse.

La lettre que le pasteur bâlois Sulzer adresse à Bullinger au moment de la consultation même, le 28 septembre 1553, montre que personne ne se trompe sur celui qui est responsable de la sentence de mort: « Il ne manquera pas de gens, écrit-il, qui blâmeront Calvin de l'avoir provoquée et le Sénat de la lui avoir accordée. (Opp. Calvini, XIV, 627. »

[3] Lettre du 30 sept. 1561. Citée par Voltaire. Edition du centenaire. Page 488.

Bullinger, le grand ami de Calvin, «sans conclure expressément à la peine de mort, laisse entendre que c'est bien là sa pensée». [1] Il serait, dès lors, audacieux d'affirmer que ce sont les Eglises suisses qui ont condamné Servet à mort. Certes, elles poussent le Conseil à sévir, mais celui qui reste responsable de la sentence, c'est celui qui n'a cessé de la réclamer et qui, quelques jours avant, écrivait à Bullinger : «Je suppose que l'individu sera condamné et qu'après demain il sera conduit au supplice.»

LA CONDAMNATION

Le Petit Conseil ne tarda pas à réaliser cette supposition que Calvin avait des raisons de croire fondée. Le 26 octobre, il condamnait «Michel Servet à être mené à Champel, et là, brûlé tout vif, le lendemain, avec ses livres. [2]»

Dans la même séance, le magister Collinet comparaissait devant le Consistoire, pour rendre compte d'un grand méfait. Il avait répandu, dans Genève, la lettre de Castellion à Edouard VI. *C'est l'esprit même de la Réforme qui comparaissait devant les inquisiteurs protestants.*

LES DERNIERS JOURS

Servet implora la pitié de Calvin. Il voulait lui «crier merci.»

---

[1] Extrait d'une lettre de VERGERIO. Opp. Cal. XIV : 635.

[2] CALVIN ne voulait pas «le bûcher.» Il écrivait le 20 août 1553 : «J'espère que SERVET sera condamné à mort ; mais je désire qu'on lui fasse grâce de la *peine atroce.*» (le bûcher). Il a même fait des démarches pour faire changer le genre de mort. «(Lettre du 26 Oct. 1553). Le sentiment de sa responsabilité l'effrayait-il ? Peut-être. Mais pouvait-il s'étonner de ce que «ayant semé le vent, il récoltât la tempête ?»

«Alors, écrit CALVIN, je protestais simplement, *comme la vérité était, que je n'avais jamais poursuivi contre lui aucune haine particulière.* Sur cela, je lui rappelai *doucement....* que je n'avais laissé pourtant à l'exhorter bénignement par lettre ; bref que j'avais *jusqu'au bout usé de toute humanité....* Puis après, disant que je laissais là tout ce qui concernait ma personne, je le priai que plutôt *il pensât de crier merci à Dieu....*»

Ce récit qui fait peine à lire, tant il y a d'affectation doucereuse, contient cependant un conseil qui semble sincère et vraiment chrétien : «Je le priai qu'il pensât de crier merci à Dieu.» Cette exhortation si douce et si élevée ferait presque oublier l'exaspérant piétisme des lignes qui précèdent, mais Servet n'avait pas attendu cette pieuse exhortation. En proie à une vive agitation, il avait, dans sa prison, des extases de ravissement, à l'idée de mourir pour son Dieu, comme le Maître ; puis il poussait de lourds soupirs, gros de toutes ses illusions défuntes. De toute son âme déchirée, il criait *merci à Dieu*, et, sa langue maternelle lui revenant dans ces heures d'angoisse, c'est en espagnol qu'il disait : «mon Dieu, mon Dieu, aie pitié de moi.» Calvin entendait tout cela et voici le récit qu'il en fait :

«Quand on lui eût apporté des nouvelles de sa mort, Servet était, par intervalle, comme ravi. Après, il jetait des soupirs qui retentissaient dans toute la salle.... parfois il se mettait à hurler, comme un homme hors de sens. Bref il n'avait non plus de contenance qu'un démoniaque. Sur la fin, le cri sur-

monta tellement que, sans cesse, en se frappant la poitrine beuglait à l'espagnole : misericordias ! misericordias ! !.... »[1]

Maintenant qu'on relise ce conseil si doux, si élevé, si éminemment chrétien : « Je le priais qu'il pensât de crier merci à Dieu ! » N'est-ce pas effrayant ?

SERVET, MARTYR DE LA FOI LIBRE

Le lendemain, Servet marchait au supplice. Au cours du trajet, il dit, à plusieurs reprises : « O Dieu, garde mon âme, ô Jésus, fils du Dieu Eternel, aie pitié de moi ! » Devant le bûcher, Servet tomba à genoux et s'abîma dans une profonde prière. Farel qui l'accompagnait, *montrant cet homme à genoux*, le donnait en spectacle aux assistants comme les Athéniens, jadis, montraient à leurs enfants un ilote ivre : « Vous voyez, disait-il, de quelle grande force dispose Satan quand il s'empare de quelqu'un. Cet homme.... maintenant.... est au pouvoir du diable ! »

Cet homme en prière, au pouvoir du diable ! De quel esprit donc pouvaient être animés tous ces « *hommes de Dieu* » qui s'acharnaient sur lui ?

Les Réformateurs ne s'attendaient pas à cette sérénité. Si Servet avait pu crier à la foule son indignation des procédés de Calvin, s'il avait dénoncé son intolérance, avec quelle joie on l'eût traité de « chien aboyeur », de « démoniaque hors de sens ».

---

[1] Déclaration pour maintenir la vraie foi, Page 96.

Mais il se tut, n'ayant aux lèvres que des accents de prière : «Ô Dieu, ô mon Dieu !» Et comme Farel, dans son zèle de convertisseur calviniste, le pressait de se rétracter : «N'as-tu donc rien d'autre à dire ? » Servet lui répondit, avec, dans les yeux, l'extase du martyr : «Que puis-je parler d'autre chose que de Dieu ? » La mystérieuse et divine Présence, en sa terrible agonie, lui tenait lieu de tout.

Mais le bûcher attendait sa victime. Servet y fut attaché avec, à ses flancs, son livre de féconde et vivante hérésie, et la flamme l'environna de toutes parts. Le supplice fut terrible. L'agonie fut longue. Servet, à la morsure des flammes, poussa un grand cri. Mais, jusqu'à la fin, malgré ses atroces souffrances, il resta fidèle à sa foi. Ses persécuteurs ne purent lui arracher un mot de rétractation, et pourtant il eût suffi qu'il consentît à dire : «Jésus, *fils éternel de Dieu*» et son supplice prenait fin. Servet refusa de rétracter ce qui était sa conviction et, après avoir prié pour ses accusateurs, il s'écria : «Jésus, *fils du Dieu Eternel*, aie pitié de moi.» Sa dernière profession de foi était une prière. Il expira, sans qu'un mot de haine, ou de bravade, ou de colère, ou même de protestation, se fût échappé de ses lèvres, irréductible dans sa conviction, calme dans sa foi, ferme dans ses espérances, en disciple conscient du Crucifié du Calvaire.

Mais il eût manqué quelque chose à sa mort, si

ses bourreaux n'avaient essayé de la salir. Il fallait, avant tout, enlever à Servet l'auréole du martyre. C'est à quoi s'attache son persécuteur :

«Afin que les disciples de Servet, ou des brouillons semblables à lui ne se glorifient point en son opiniâtreté furieuse, *comme si c'était une constance de martyr*, il *faut* que les lecteurs *soient avertis* qu'il a montré, en sa mort, une *stupidité brutale* dont il a été facile de juger que jamais il n'avait parlé ni écrit, à bon escient, comme s'il eût senti de la religion ce qu'il en disait....»[1]

Ce souci de tuer Servet, une seconde fois, montre Calvin sous un jour bien pénible :

«Je vous prie, continue Calvin, que veut dire cela qu'ayant liberté de parler, comme il eût voulu, il ne fit *nulle confession ni d'un côté, ni de l'autre*[2], non plus qu'une souche de bois ?

«Il ne craignait point qu'on lui coupât la langue, il n'était point baillonné, on ne lui avait point défendu de dire ce que bon lui semblerait. Or, étant entre les mains du bourreau, combien qu'il refusât de nommer Jésus-Christ, fils éternel de Dieu, en ce qu'il ne déclara nullement pourquoi il mourait, qui est-ce qui dira que ce soit une mort de martyr.. ?»

Qui ? Toute la postérité consciente. Les pasteurs, les libres croyants qui, dans les églises réformées

---

[1] Déclaration pour maintenir la vraie foi. Page 95.

[2] Sa persistance à maintenir sa formule unitaire, ses prières afin que Dieu fût miséricordieux à ses bourreaux, ne sont rien pour CALVIN.

ou hors de ces églises, se sont, depuis longtemps, désolidarisés d'avec les tortionnaires de Genève, et se sont sacrés serviteurs de l'Esprit de Vérité et non sectateurs de Calvin.

Servet fut le premier, le plus glorieux, le plus authentique martyr de la foi libre. Il est mort pour affirmer les imprescriptibles droits de la conscience humaine, pour sauvegarder la souveraineté du libre examen, en matière de foi. Il a subi le plus affreux des supplices, pour faire triompher, malgré Calvin, les principes de la Réforme. Et, protestant libéral, en fils respectueux, je me réclame de lui.

IV

Durant de longs siècles, dans le protestantisme, un mot d'ordre mysterieux imposa le silence autour de ces horreurs. Non seulement il était interdit d'en parler, mais y penser était presque un crime ; puis, par une habile transition, on en vint à excuser les faits en considération de l'intolérance générale. Littré alla même jusqu'à dire qu'on ne trouverait pas un atome de tolérance dans tout le XVIème siècle.

LE MONUMENT EXPIATOIRE DE CHAMPEL

Comment les Calvinistes n'auraient-ils pas adopté ce jugement qui leur était si favorable ? L'un d'eux, l'historien Bungener, faisant allusion aux circonstances qui entourèrent le supplice de Servet, écrit : « Tout cela est odieux pour nous, mais

n'avait alors rien que de très simple.»[1] Mr de Félice complète cette appréciation : «Ce n'est pas Calvin qui a dressé le bûcher de Michel Servet : c'est le XVIème siècle tout entier....»[2]

C'est évidemment cette pensée qui a dicté à Mr Doumergue l'inscription qu'on lit sur le monument expiatoire, dressé par les protestants, à Champel le 27 octobre 1903 :

«Fils respectueux et reconnaissants de Calvin, notre grand Réformateur, mais condamnant une erreur qui fut celle de son siècle, et fermement attachés à la liberté de conscience, selon les vrais principes de la Réformation et de l'Evangile, nous avons élevé ce monument expiatoire, le XXVII Octobre MCMIII.»

Il y aurait de l'injustice à diminuer la beauté de cet acte de contrition, qui répudie ouvertement l'intolérance des siècles passés. C'est presque une ère nouvelle qu'a ouverte le protestantisme : l'ère de la féconde et vivifiante expiation.

«Au milieu du carrefour, s'écrie Mr Doumergue, nous avons élevé notre grande pierre pour qu'elle dise :

«Passant, arrête tes pas et écoute. Il ne faut pas confondre les Eglises chrétiennes et l'Evangile du Christ. Les Eglises prêchent l'Evangile, plus ou moins fidèlement ; elles ne le mettent pas en pratique tout entier, ni toujours. Ce qui est vrai des hommes est vrai des Eglises : il n'y en a pas une de juste, non pas même une seule !

---

[1] Bungener, Histoire de la Réforme. Paga 320.

[2] de Félice. Hist. des Protestants, Page 55.

«Passant, arrête tes pas et écoute !

«Quand les protestants parlent des chrétiens qui fondèrent leurs Eglises au XVIème siècle, ils aiment à les appeler leurs pères, car ces chrétiens furent les héros admirables de la foi. de la piété, du martyre. Cependant ils furent aussi des hommes, c'est-à-dire des pécheurs. Et précisément, grâce au respect, à l'amour pour l'Evangile du Christ qu'ils ont inspiré à leurs enfants, ceux-ci en sont arrivés à distinguer entre les merveilles que cet Evangile a accomplies par leurs pères, et les fautes que leurs pères ont commises, en contradiction avec cet Evangile.

«Voilà pourquoi, au nom de la solidarité du sang et de la foi, les protestants réformés ont voulu faire amende honorable. Ils attestent, ils certifient leurs regrets, leur humiliation d'autant plus sincère et plus douloureuse qu'elle est plus filiale.»[1]

Certes, c'est là une belle attitude ; des hommes qui s'humilient ainsi se grandissent étrangement, mais *les fils respectueux et reconnaissants de Calvin* se font peut-être quelque illusion, car leur acte d'accusation ressemble fort à une excuse. On dirait même que c'est là leur unique préoccupation. Mr Doumergue a, peut-être, mis un peu trop d'empressement à demander qu'on passât l'éponge :

«*Comment*, s'écrie-t-il, *pourrait-on désormais nous reprocher des actes que nous avons si solennellement condamnés ?* La dette que nos pères avaient contractée, non pas envers Dieu, mais envers la société humaine, nous, les enfants, *nous la payons*, comme

---

[1] Monument expiatoire du supplice de M. Servet, Page 40.

peut se payer une dette qui fut une erreur : en la reconnaissant. Non pas aux yeux de Dieu, mais aux yeux des hommes, *cette dette est effacée, elle est expiée ! Les adversaires du protestantisme n'ont plus le droit d'en parler....* »

C'est évidemment un désir louable, mais c'est aller un peu vite en besogne. Dans son noble souci de laver la mémoire de Calvin, Mr Doumergue oublie les droits de l'histoire. Si généreuse que soit la tâche qu'on s'impose, *on ne calomnie pas un siècle tout entier pour atténuer la responsabilité d'un coupable.* On n'expie pas solennellement le crime d'un homme en se contentant de condamner une erreur dont on se hâte de dire qu'elle fut l'erreur de tout un siècle ! [1] Aussi bien, il ne s'agit ni d'une erreur, ni d'*un* crime. Il s'agit d'une «*poursuite à mort*» où abondent les abus criminels, et cela on ne l'expie pas à si bon compte. Certes, cet acte d'expiation garde toute sa valeur, en face de l'Eglise de Rome qui, usant des mêmes procédés, n'a pas encore fait, et ne fera probablement jamais, un geste semblable, mais il ne saurait donner satisfaction à ceux qui, héritiers conscients de la Réforme

[1] Cette insuffisance n'a pas tardé à s'imposer aux promoteurs mêmes du monument. Nous voulons bien reconnaître, écrit Mr. CHAPONNIÈRE, que la phrase : « l'erreur de CALVIN fut celle de son siècle » est un peu trop sommaire. Mais, affirme-t-il, toutes les explications qu'on aurait pu en donner auraient juré avec le style lapidaire qu'il fallait employer sur le monument. « (Semaine Religieuse, 8 Janvier 1910). On eût peut-être pu trouver une phrase « aussi lapidaire » et plus vraie. La brièveté n'exclut pas l'exactitude.

ne consentent pas à trouver, dans la soi-disant intransigeance du XVIème siècle, des circonstances atténuantes qui équivalent presque à un acquittement. Ils jugent avec d'autres préoccupations.

CE QUE LE MONUMENT DE CHAMPEL N'EFFACE PAS

Il y a, dans les actes criminels de Calvin, quelque chose que les monuments expiatoires n'effaceront jamais et dont les protestants conscients garderont le droit de parler toujours. C'est le crime de Calvin *contre* la Réforme; c'est l'audacieuse confiscation de ces principes protestants qui, seuls, lui permettaient de ne pas se soumettre à l'autorité de Rome. C'est la violation réfléchie, consciente, volontaire, des droits sacrés de la conscience religieuse qu'il faisait profession d'émanciper ; c'est son dessein arrêté de poursuivre à mort tous ceux qui mettaient en pratique les vrais principes de la Réforme ; c'est sa main mise sur les consciences réformées, véritable coup d'Etat qui le sacre pontife et souverain des âmes, décrétant d'hérésie quiconque ose penser autrement qu'il ne pense. Tout cela, pour reprendre les termes de Mr Bungener, peut paraître *très simple* à tous les croyants orthodoxes et catholiques ; c'est *odieux* pour nous, plus encore, si c'est possible, que la mort d'un homme, car ce n'est pas seulement un être de chair et de sang que Calvin voulait atteindre, c'est *l'Idée :* «Morte la bête, pense-t-il, mort le venin !»

L'ÉCHEC DE CALVIN

Calvin se trompait, le venin devait survivre

à la bête. La souveraineté de la conscience en matière de foi, et le libre examen en matière de croyance restaient, malgré Calvin et les Réformateurs, les seuls principes de la Réforme, et ils allaient s'affirmer à nouveau avec une lumineuse netteté et une incroyable audace. Malheureusement les Réformateurs, triomphants dans leur souveraineté spirituelle, n'étaient pas prêts à céder et, fatalement, ils devaient donner au monde ce spectacle attristant et paradoxal de ne pouvoir tolérer ce que Mr Doumergue *lui-même* appelle les vrais principes de la Réforme. Est-il exagéré de dire qu'à ce moment *les Réformateurs avaient cessé d'être Réformés ?*

LES RÉFORMATEURS ET LA RÉFORME

Il y a une flagrante injustice à identifier la Réforme avec la personnalité de tel ou tel Réformateur. A moins d'être inconscient, il est impossible de confondre un mouvement qui a pour fondement unique la liberté de conscience, avec l'œuvre d'oppression d'un homme qui la nie. [1] Auprès de qui Napoléon passe-t-il pour le type parfait du républicain ? Un usurpateur, si audacieux ou si génial

---

[1] « A mon avis, écrit Mr. Guizot, la Réforme a été un grand élan de liberté de l'esprit humain, un besoin nouveau de penser, de juger librement pour son compte, avec ses seules forces, des faits et des idées que, jusque-là, l'Europe recevait ou était tenue de recevoir des mains de l'autorité. C'est une grande tentative d'affranchissement de la pensée humaine, et, pour appeler les choses par leur nom, une insurrection de l'esprit humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel. » Cité par Ed. Gaujoux : Jean Claude. Page 72.

qu'il soit, reste un usurpateur, et on n'a pas l'habitude d'identifier son usurpation avec les libertés ou les principes qu'il sacrifie à son ambition. — Il n'en est pas du protestantisme comme de l'Eglise Romaine. Ici c'est le Chef, ce sont les conciles, ce sont les autorités ecclésiastiques qui comptent, parce que le catholicisme est une religion d'autorité. Le protestantisme, au contraire, étant une religion de libre examen, c'est l'individu qui compte, et les chefs protestants qui, au cours de l'histoire, ont voulu régenter les consciences protestantes, avaient, par là-même, cessé d'être protestants.

Par quelle tenace aberration persiste-t-on à juger du protestantisme par *ceux-là seuls* qui, dans leur exclusivisme autoritaire, en nient précisément les vrais principes ? Calvin et Bèze et Farel n'étaient pas la Réforme au XVIème siècle. A côté de ces chefs infidèles ou inconscients, il y avait des Réformés conscients et fidèles, et Calvin ne devait pas tarder à s'en apercevoir.

«Les cendres de ce malheureux (Servet) étaient à peine refroidies que l'on se mit à discuter la question du châtiment des hérétiques. Les uns accordaient qu'il faut les réprimer mais non leur infliger la peine capitale. Les autres, *sous prétexte* que l'hérésie ne peut jamais être bien démontrée par la parole de Dieu, et qu'il est permis d'avoir, sur tous les points de la foi, l'une ou l'autre opinion, pensaient qu'on devait les abandonner au jugement de Dieu.»[1]

[1] Vita Calvini, par Bèze.

L'OPINION DES CONTEMPORAINS DE CALVIN

Dire que l'hérésie ne peut pas être démontrée et affirmer qu'il est permis de penser librement, voilà certes des *prétextes bien audacieux*. Ces prétextes, malheureusement pour les Réformateurs de Genève, étaient tout simplement *les principes de la Réforme*, et il faut croire qu'un certain nombre de protestants les invoquaient car les correspondants de Calvin s'en émeuvent étrangement, et Calvin lui-même se surprend à partager leurs inquiétudes : «J'estime, écrit à Farel le Réformateur de Montbéliard, Pierre Toussaint, j'estime que nous n'avons pas le droit d'intenter une poursuite criminelle pour cause de religion.» Le professeur Rodolphe Gwalther signale avec inquiétude un fait déplorable: «A Zurich, la cause de Servet a déjà trouvé des partisans, parmi les Français et les Italiens, en plus grand nombre que vous ne croyez !» A Genève même, des imprudents se risquent à dire leurs sentiments. Mais il faut voir comment, *sous le régime de la Réforme*, sont traités ces Réformés conscients. Mathieu Antoine est mis en prison «pour avoir mal parlé de l'exécution contre Servet et de la translation de Castellion ; il est arrêté qu'on lui fasse remontrance et qu'il vide la ville, attendu qu'il est un fantastique à peine du fouet et mette les genoux à terre et de crier merci à Dieu et à la justice.» [1] Catherine Cop est condamnée

[1] Registre du Petit Conseil, 4 août 1556.

pour avoir soutenu que Servet était «martyr de Jésus.» Benjamin, imprimeur, est poursuivi parce qu'il a tenu certains propos tendant à la louange de Servet, et même il a dit que «Servet était homme de bien et que les magistrats l'avaient fait mourir à l'appétit d'un homme.»

Voilà ce qui se disait dans le peuple, mais le sort qui était réservé aux imprudents tenait les bouches closes, car il ne suffisait pas aux adversaires de Calvin de fuir Genève pour être assurés contre ses poursuites ; lorsqu'ils fuyaient du côté de la France, Mr le lieutenant envoyait ses informations à Lyon «afin de les faire punir.»[1] Mais tous n'étaient pas de petites gens qu'on pouvait censurer à loisir. C'est Calvin lui-même qui nous apprend que le célèbre jurisconsulte Gribaldi[2], de passage en Suisse, semait des propos qui se ramenaient à ceci : «qu'il n'y a pas de pénalité à exercer contre des doctrines erronées, *parce que la foi de chacun est libre.*» Aussi, lorsque Gribaldi vint à Genève, Calvin ne consentit à le voir qu'en la compagnie des ministres, et comme Gribaldi lui tendait la main, il refusa de la prendre «jusqu'à ce, dit-il, que nous soyons d'accord en la doctrine.» Sur quoi, «sans autre chose, le dit jurisconsulte s'en alla en disant : Adieu, Messieurs !» Calvin, estimant

[1] Registre du Petit Conseil, 4 Juin 1562.

[2] Gribaldi demeurait à Padoue, mais il venait en Suisse chaque année.

que Gribaldi lui avait manqué de respect, le fit citer devant le Conseil. Gribaldi dut comparaître mais, refusant d'entrer dans des discussions théologiques, il soutint simplement que c'était «un excès de rigueur et une injustice de ne pouvoir tolérer dans cette ville quelqu'un «qui ne fût pas d'accord en la doctrine.»

Le 28 octobre, un médecin italien écrivait de Bâle à Bullinger [1], alors qu'il ignorait encore le supplice de Servet :

«Plût à Dieu que Servet n'eût pas de partisans ici et ailleurs, surtout parmi ceux qui veulent passer pour les plus lettrés et les plus distingués. J'en ai entendu quelques-uns traitant notre excellent Calvin comme un bourreau !» [2]

Un bourreau ! Nous sommes loin de l'inscription du monument expiatoire dressé par les Calvinistes à Genève, et ce XVIème siècle, qui *passe pour avoir partagé l'erreur de Calvin*, entendait des appréciations empreintes de quelque sévérité.

LA RÉPONSE DE CALVIN

Calvin, effrayé par ce flot montant de désapprobation qu'il sentait l'envelopper de toutes parts, résolut d'écrire une défense vigoureuse de la sentence de mort qu'il avait inspirée, afin de réduire ses adversaires au silence et d'éclairer les ignorants : Bullinger l'y avait très nettement encouragé. Le livre, hâtivement écrit, parut quelques

[1] Opp. Calvini XIV 649. [2] Ibidem, XIV 658.

mois après le supplice. Il portait un titre qui en indiquait nettement la tendance : *Déclaration pour maintenir la vraie foi que tiennent tous les chrétiens de la Trinité des personnes, en un seul Dieu, par Jean Calvin*, et, en sous-titre : *Contre les erreurs*

détestables de Michel Servet, Espagnol. Où il est aussi montré qu'il est licite de punir les hérétiques et qu'à bon droit ce méchant a été exécuté, par justice, en la ville de Genève. »

L'ouvrage paraissait le 24 février, 1554. Nous

analyserons en détail cet ouvrage, en étudiant la réponse qu'y fit Castellion. Qu'il nous suffise pour l'instant de noter ici son apparition.

Calvin en attendait un grand effet. Mais les lettres qu'il reçoit ne tardent pas à le détromper. Son livre n'avait convaincu personne. On continue à blâmer la sentence de Genève et la mort de Servet. Nicolas Musculus, de Strasbourg, lui écrit : « Grâce à Dieu, nous aimons mieux sauver les âmes.... que de les livrer au licteur. » Le chancelier Nicolas Zurkinden est plus catégorique :

« Je vous avouerai librement que je suis, moi aussi, de ceux qui, par ignorance ou par timidité, voudraient restreindre le plus possible l'usage du glaive pour la répression des adversaires de la foi, même de ceux dont l'erreur est volontaire .... J'aimerais mieux verser mon sang que d'être souillé de celui d'un homme qui n'aurait pas, de la manière la plus absolue, mérité le supplice.... Je n'aime pas ces lois dont le tranchant s'aiguise pour quelques coupables isolés, et s'émousse dès qu'ils sont nombreux.... »

Et, en post-scriptum, Zurkinden ajoutait ces lignes, qui sont un véritable coup de massue :

« Je ne vois pas que vous puissiez obtenir aucune faveur auprès des hommes d'esprit rassis, en entreprenant, le premier de tous, *de défendre, exprofesso, cette thèse odieuse à presque tous,* [1] autant que je puis le reconnaître par les premiers jugements que je recueille. »

Calvin s'émeut de ces critiques qui semblent

[1] Rapprochez ces paroles de l'Inscription de Mr Doumergue sur le monument Servet.

se multiplier, car il écrit au seul qui lui ait paru équitable, à son *alter ego*, à Bullinger : «Vous, du moins, vous me jugez avec équité ; d'autres m'attaquent durement, me reprochant d'être un professeur de cruauté, de poursuivre de ma plume un homme qui est mort de ma main.... Ce qu'il y a de bon, c'est que je vous ai pour complice de ma faute, si faute il y a, puisque vous avez été l'inspirateur et l'instigateur de la publication. Tenez-vous donc prêt, s'il le faut, au combat.»[1]

Et pourtant, ce n'étaient là que de petites escarmouches. Personne n'osait braver ouvertement Calvin. Les partisans de la liberté de conscience, en face de sa formidable assurance, se prenaient à douter de leurs certitudes spirituelles. D'autres hésitaient à entrer en lice. Le chancelier Zurkinden ne veut pas «provoquer de querelle et offenser quelqu'un»:

«J'aime mieux rester muet, écrit-il à Calvin, aussi longtemps du moins que ma conscience me le permettra.... je ne descendrai dans l'arène que si ma conscience m'y force.»[2]

Zurkinden ne descendit pas dans l'arène. Mais un champion autrement ardent allait y descendre. Un champion qui n'avait pas attendu la mort de Servet pour dire son sentiment.

Calvin allait trouver devant lui un adversaire à sa taille.

[1] Lettre du 27 février 1554. [2] Opp. Calvini, 15—19.

LES PRINCIPES DE LA RÉFORME LIBÉRALE

A peine l'ouvrage de Calvin était-il en circulation que paraissait un livre intitulé : «*Traité des hérétiques, à savoir si on doit les persécuter et comme on se doit conduire avec eux, selon l'avis, opinion et sentence de plusieurs auteurs tant anciens que modernes : grandement nécessaire en ces temps de troubles et très utile à tous et principalement aux princes et magistrats pour connaître quel est leur office, en une chose tant difficile et périlleuse.* [1]»

I

LE TRAITÉ DES HÉRÉTIQUES

La préoccupation de l'auteur était évidente. Tandis qu'à Genève, Calvin se hâtait de démontrer que le magistrat a le devoir de mettre son glaive au service de la foi orthodoxe, à Bâle, on se hâtait de démontrer que la foi est libre.

Une préface, signée Martin Bellie, [2] indiquait

[1] L'édition latine parut à Bâle en mars 1554. L'édition française parut en février, à Rouen. Une réimpression de cette édition, fort rare, vient de paraître, précédée d'une notice sur l'auteur, par E. Choisy.

[2] On a vu dans ce pseudonyme fantaisiste la traduction latine francisée de «Guerre à la guerre.»

d'ailleurs, avec une grande netteté, l'esprit du livre.

L'émoi est considérable dans le camp des Calvinistes. Calvin écrit immédiatement [1] à son «complice Bullinger» pour le mettre en garde et l'inciter à l'action :

«On vient d'imprimer clandestinement à Bâle, sous de faux noms, un livre dans lequel Castellion et Curione prétendent démontrer qu'il ne faut pas réprimer par le glaive les hérétiques.»

Calvin a reconnu sans peine son vieil adversaire libéral et, plein de crainte pour l'avenir, le Réformateur fait des vœux pour que cette doctrine ne se répande pas.

Il faut croire que Bullinger avait une certaine influence sur les autorités de Bâle car, le lendemain, Théodore de Bèze lui écrit à son tour :

«Je vous prie, cher Père, s'il faut supporter ce que cet impie a vomi dans sa préface, que nous reste-t-il d'intact dans la religion chrétienne ? A ses yeux, la doctrine sur la mission du Christ, sur la Trinité, sur la Cène, sur le baptême, sur la justification, le libre arbitre ou l'état des âmes après la mort, est inutile ; ou, tout au moins, elle n'est pas *indispensable* au salut. [2]

Rapprochez, je vous prie, de cette préface *blasphématoire* l'épître de Castellion en tête de sa Bible : vous y saisirez un seul et même esprit.» [3]

---

[1] Le 28 mars : l'édition française n'avait pas encore paru.

[2] Mr Ménégoz appellerait cela du *fidéisme*.

[3] C'est blasphémer pour les Réformateurs que de tolérer l'hérésie.

LA PRÉFACE DE CASTELLION

C'est, en effet, Castellion qui a pris l'initiative de cette publication et la préface est de lui. Selon l'usage du temps, il la dédie à un «très illustre prince et Seigneur :

«Si toi, ô prince très illustre, avais prédit à tes sujets que tu viendrais à eux, en quelque temps incertain, et leur eusses commandé que tous se préparassent vêtements blancs, et qu'ainsi vêtus de blanc, ils vinssent au-devant de toi, en quelconque temps, que tu viendrais, — que ferais-tu si après cela, venant à eux, tu trouvais qu'ils n'eussent tenu compte de s'apprêter robe blanche, mais que, ce pendant, ils fussent en débat seulement de ta personne, en sorte que les uns disent que tu es en France, les autres que tu es allé en Espagne, les autres que tu viendras à cheval, les autres en chariot, les autres en grande pompe, les autres sans suite ou train ? Cela te plairait-il ?

Mais encore, que dirais-tu s'ils se débattaient entre eux, non seulement de paroles, mais aussi à grands coups de poings et de glaive, et que les uns vinssent à navrer ou occir les autres, qui ne s'accorderaient avec eux ? — «Il viendra à cheval !» dirait l'un. — «Non, mais sur un chariot !» dirait l'autre. — «Tu as menti.» — «Mais toi !» — «Tiens, tu auras ce coup de poing.» — «Et toi ce coup de poignard au travers du corps.»

Ô prince, aurais-tu en estime tels citoyens ? Que serait-ce si cependant quelques-uns d'entre eux *faisaient leur devoir, suivant ton commandement de s'apprêter robe blanche*, et que les autres, pour cela, vinssent à les affliger ou mettre à mort ? Ne détruirais-tu pas malheureusement ces méchants-là ? Mais que serait-ce encore si ces homicides-là disaient qu'ils auraient fait cela, en ton nom et par tes commandements, combien que tu l'eusses auparavant étroitement défendu ? Ne jugerais-tu pas que ce fait serait trop grief et énorme, outrageux et digne d'être puni sans miséricorde ?»

La question est posée avec humour et avec clarté.

«Or, continue Castellion, je te prie, très illustre prince, d'entendre bénignement pourquoi je dis ces choses.

Christ est prince de ce monde, lequel en *quittant*[1] la terre, a prédit aux hommes qu'il viendrait à un jour et heure incertains : il a commandé qu'ils se préparassent robe blanche pour sa venue, c'est-à-dire qu'ils vécussent ensemble chrétiennement, amiablement, et sans aucuns débats, ni contentions, s'entre-aimant l'un l'autre. Or maintenant, considérons, je te prie, comment nous faisons bien notre office.

Combien y en a-t-il qui soient curieux de se préparer cette robe blanche ? Qui est celui qui s'efforce avec toute sollicitude de vivre en ce monde, saintement, justement, et religieusement ?.... On ne se soucie de rien moins. La vraie crainte de Dieu, et la charité est mise au bas, et du tout refroidie : notre vie se passe en noises, en contentions, et toutes sortes de péchés. On discute, non pas de voie par laquelle on puisse aller à Christ (qui est de corriger notre vie), mais de l'état et office de Christ, à savoir où il est maintenant, ce qu'il fait, comment il est assis à la dextre du Père, comment il est un avec le Père. Item de la trinité, de la prédestination, du franc arbitre, de Dieu, des anges, de l'état des âmes après cette vie, et autres semblables choses : lesquelles ne sont grandement nécessaires d'être connues, pour acquérir salut par foi[2], et ne peuvent être connues si, premièrement, nous n'avons le cœur net, en tant que *voir ces choses, c'est voir Dieu*, lequel ne peut être vu *sinon d'un cœur pur et net*, suivant ce qui est écrit : «Bienheureux sont ceux qui ont le cœur net car ils verront Dieu.» Lesquelles choses aussi, *encore qu'elles fussent entendues*, ne rendent point l'homme *meilleur* (comme ainsi soit que Saint Paul a dit : Si j'entendais tous mystères et secrets et je n'aie charité, je ne suis rien).»

---

[1] Textuellement : «se départant de la terre....»

[2] C'est bien décidément le fidéisme : le salut par la foi, indépendamment des croyances. CASTELLION est le père des fidéistes.

LE «FIDÉISME» CASTELLION

Ici se marque d'une façon très nette la distinction entre les croyances et la foi. C'est le grand principe protestant qui est mis en lumière. La foi personnelle et vivante est la base unique du salut et cette foi n'est pas nécessairement liée aux croyances calvinistes. L'âme peut parvenir à la vraie vie, à la communion avec Dieu, tout en professant des croyances peu orthodoxes.

Mr Ménégoz, le moderne défenseur de la doctrine du fidéisme, que d'aucuns croient nouvelle, alors qu'elle remonte à l'Evangile, n'a fait, sans le savoir, qu'être l'écho de ce précurseur qu'était Castellion, au sein de la Réforme.

L'ORGUEIL SPIRITUEL, CRÉATEUR DE FANATISME

«Les hommes, poursuit le hardi pamphlétaire, les hommes étant enflés de cette science, ou plutôt de cette *fausse opinion de science*, «méprisent»[1] hautainement les autres.... ; et s'ensuit, tantôt après, cet orgueil, cruauté et persécution ; en sorte que nul ne veut plus endurer l'autre, s'il est discordant en quelque chose avec lui, *comme s'il n'y avait pas aujourd'hui quasi autant d'opinions que d'hommes.*

Toutefois *il n'y a aucune secte, laquelle ne condamne toutes les autres et ne veuille régner toute seule.* De là viennent bannissements, exils, liens, emprisonnements, brûlements, gibets, et cette misérable rage de supplices et de tourments qu'on exerce journellement, à cause de *quelques opinions* déplaisantes aux grands, et *mêmement de choses inconnues.*»

On ne saurait marquer, avec plus de finesse et de pénétration, les causes psychologiques et sociales

[1] Textuellement : «desprisent.... au pris d'eux.»

de cette affreuse doctrine de l'église catholique et de Calvin, que Mr Doumergue attribue si généreusement à tout le XVIème siècle :

«Et, poursuit Castellion, s'il y a quelqu'un qui s'efforce de s'apprêter cette *robe blanche*, c'est-à-dire de vivre saintement et justement,[1] tous les autres s'élèvent d'un consentement contre lui. Mêmement, s'il est discordant avec eux en quelque chose, ils l'accusent et prononcent hérétique.... et lui mettent sus faussement crimes horribles et auxquels il ne pensa jamais, puis le charbonnent (le noircissent) et défigurent tellement par leurs calomnies envers le commun peuple, que les hommes estiment grand péché de l'ouïr seulement parler. De là vient cette rage cruelle et brutale à exercer cruauté, en sorte qu'on en voit d'aucuns être tellement enflammés par telles calomnies, qu'ils sont comme enragés et forcenés, s'ils voient quelqu'un de ceux qu'on fait mourir, être premièrement étranglé, et non pas rôti, tout vif, à petit feu.» LA ROBE BLANCHE

Et maintenant l'indignation du chrétien conscient qui n'arrive pas à comprendre *le crime uni à la piété :*

«Et combien que ces choses soient très cruelles, toutefois ils commettent encore un autre péché plus horrible : c'est qu'ils couvrent toutes ces choses, *sous la robe de Christ*, et *protestent qu'en ces choses ils servent à sa volonté*, comme ainsi soit, que Satan ne pourrait.... penser chose *plus répugnante à la nature et volonté de Christ.*» LE GRAND CRIME

---

[1] Cette image de la *robe blanche*, symbole du salut par l'effort moral et la culture de l'être intime, à l'image du Maître, est restée longtemps le signe de reconnaissance des nouveaux conspirateurs : il y avait presque une franc-maçonnerie de la Robe blanche.

C'est en effet, pour Castellion, un péché *plus horrible*, car en cachant *de tels crimes* «sous la robe du Christ» on risque d'éloigner de sa religion d'amour tous ceux qui les condamnent et cette préoccupation donne au réquisitoire passionné de Castellion son vrai caractère. Ce n'est pas un incrédule qui demande le respect des convictions : c'est un croyant. Le scepticisme, «ce mol oreiller si doux à une tête bien faite» peut incliner un Montaigne ou un Rabelais à une large tolérance, Castellion, lui, s'y sent poussé par sa conviction de chrétien, *soucieux des droits de la conscience de tous*, et c'est là un *fait nouveau*, dans l'histoire des idées. La libre croyance s'affirme et, dès ses premiers pas, se montre tolérante. C'est à la conscience que Castellion regarde :

NE JUGEZ PAS

«Il faut, écrit-il, que chacun s'examine soi-même, épluche et sonde diligemment sa conscience, et pèse à bon escient toutes ses pensées, ses paroles et ses faits, puis il verra et se connaîtra facilement être tel, qu'il ne peut *tirer hors le fétu* de l'œil de son frère qu'il n'ait premièrement tiré *la poutre* de son œil.»

QU'EST-CE QU'UN HÉRÉTIQUE

Pénétrant au sein de la question, l'auteur se demande ce qu'est un hérétique. Il se défend de tenir pour hérétiques tous ceux qu'on accuse d'hérésie. C'est l'accusation à la mode et il suffit qu'elle pèse sur un homme pour qu'il «soit incontinent mis à mort.... avant même que sa cause soit vraiment connue.» C'est là, certes, une procédure commode

et rapide, mais il y a là deux grands dangers. Le premier, c'est qu'on ne considère comme hérétique quelqu'un qui ne l'est pas : par exemple, le Christ, qui a été mis à mort, pour hérésie et blasphème. L'autre danger réside dans ce fait que celui qui est «vraiment hérétique, risque de subir une peine, hors de proportion, avec son erreur et les exigences de la discipline chrétienne.» Et il montre que la discipline chrétienne se ramène à ce verset biblique : «Evite l'hérétique, après une ou deux remontrances [1].» Mais ici, il faut suivre, dans le texte, la pensée de Castellion :

«Il n'y a presque *aucune secte* (qui sont aujourd'hui sans nombre) *laquelle n'ait les autres pour hérétiques* en sorte que si, en cette cité ou région, tu es estimé vrai, fidèle, en la prochaine, tu seras estimé hérétique.

Tellement, que si quelqu'un aujourd'hui veut vivre, il lui est nécessaire d'avoir autant de *fois* et *religions* qu'il est de *cités* ou de *sectes :* tout ainsi que celui qui va, par pays, a besoin de changer sa monnaie de jour en jour : car celle qui est ici bonne, autre part n'aura aucun cours.»

LA MONNAIE D'OR

La comparaison est spirituelle et judicieuse. Castellion fait une exception cependant pour «la monnaie d'or» qui est *bonne partout.* Cette monnaie, dans sa pensée, est la *foi en l'Evangile du Christ,* mais elle a «jusques à présent diverses marques et figures» parce que les hommes «sont en discord, en-

[1] Ep. à Tite III.

tre eux», au sujet de «la Cène, du baptême et d'autres telles choses.» Mais comme il n'appartient à personne de décider qui a raison ou tort, il n'y a qu'une attitude à adopter et elle est parfaitement conforme à l'esprit de l'Evangile : «*Supportons-nous l'un l'autre et ne condamnons incontinent la foi de personne.*» Aussi bien qui dira ce qu'est un hérétique ? Castellion s'est essayé à résoudre le problème, mais, ne trouvant pas d'autorité suffisante pour tracer, entre la vérité et l'erreur, une ligne de démarcation qu'on ne pût contester, il est arrivé à une conclusion qui vaut d'être relevée, dans ses termes ingénus, car ils en disent plus long que la plus experte analyse :

«Certainement, après avoir souvent cherché que c'est d'un hérétique, je n'en trouve autre chose, *sinon que nous estimons hérétiques tous ceux qui ne s'accordent avec nous, en notre opinion.*»

N'eût-il écrit que ces quelques lignes, Castellion mériterait d'être honoré par nous, comme un homme de haute sagesse ; on ne saurait montrer, avec plus de finesse et dans un raccourci plus heureux, toute la vanité de ces pompeuses excommunications qui se targuaient de l'autorité divine. D'un trait, il crève toutes ces vanités pharisaïques qui, semblables à des bonshommes en baudruche, s'écroulent, lamentables et vides.

Après avoir cherché nous-même ce qu'est un

hérétique, nous n'avons pas trouvé autre chose que ce qu'avait trouvé Castellion. «L'orthodoxie, c'est *notre doxie*, l'hétérodoxie c'est la *doxie des autres.*»

LES RÉSULTATS DE L'INTOLÉRANCE

Mais le ton du pamphlet s'élève. Ce ne sont plus des réflexions humoristiques qui viennent sous la plume de Castellion, c'est toute la douleur de son âme de chrétien: il souffre de voir qu'on juge le Christ, d'après les êtres de folie et de cruauté qui s'en réclament :

«Car ce pendant que nous combattons les uns contre les autres par haine et persécution, il advient qu'en ce faisant nous allons tous les jours de pis en pis et ne sommes aucunement soutenants de notre office. Ce pendant que nous sommes occupés à condamner les autres, l'Evangile est blâmé, *entre les gentils*, par notre faute. Car, quand ils nous voient courir les uns sur les autres furieusement, à la manière des bêtes, et les plus faibles être oppressés par les plus forts, ils ont l'Evangile en horreur et détestation, *comme si l'Evangile faisait les hommes tels ;* et ont Christ en détestation, comme s'il avait commandé de faire telles choses : tellement qu'en ce faisant, nous deviendrions plutôt turcs ou juifs, qu'eux ne deviendraient chrétiens.

Car, qui est-ce qui voudrait devenir chrétien quand il voit que ceux qui confessent le nom de Christ sont meurtris des chrétiens, par feu, par eau, par glaive, sans aucune miséricorde et traités plus cruellement que des brigands ou meurtriers ? Qui est-ce qui ne penserait que Christ fût quelque Moloch ou quelque tel Dieu, s'il veut que les hommes lui soient immolés et brûlés tout vifs ? Qui est-ce qui voudrait servir à Christ, à telle condition, que si, entre tant de controverses, il est trouvé discordant en quelque chose avec ceux qui ont puissance et domination sur les autres, il soit *brûlé tout vif* par le commandement de Christ ? Voire, quand il

réclamerait Christ, à haute voix, au milieu de la flamme, et crierait à pleine gorge qu'il croit en lui.»

L'allusion est directe. C'est de Calvin qu'il s'agit. Le «Réformateur de la Réforme» poursuit son œuvre et c'est sur les Réformateurs que porte son effort. Ce n'est pas un adversaire du protestantisme qui flétrit Calvin, ce n'est pas un sceptique qui lui fait la leçon : c'est un protestant, c'est un Réformé qui le rappelle au respect de la conscience des autres, aux principes du Christianisme qu'il dénature en le voulant imposer.

«Ô CHRIST, VOIS-TU CES CHOSES?»

Mais le pamphlétaire audacieux qui fouaille les criminels de Genève n'a aucune haine pour ceux qu'il dénonce ; son cœur s'émeut seulement à l'idée que c'est le Christ qu'on rend responsable de leurs crimes et dans une évocation émouvante, dans une prière d'adoration et de douleur, avec parfois des accents de révolte, il demande à l'humble et doux prophète de la Galilée s'il approuve ces choses :

«O Christ, roi du monde, vois-tu ces choses ? Es-tu si changé et devenu si sauvage et contraire à toi-même ? Quand tu étais sur terre, il n'y avait rien plus bénin ni plus doux que toi, ni plus patient à souffrir injures. Non plus que la brebis devant celui qui la tond, tu n'as pas ouvert la bouche, étant, de tous côtés, battu de verges, moqué, couronné d'épines: tu as prié pour ceux qui t'ont fait tous ces outrages.... Commandes-tu que ceux qui n'entendent pas tes ordonnances et enseignements, ainsi que requièrent nos maîtres, soient noyés, battus de verges, transpercés jusqu'aux entrailles....

qu'on leur coupe la tête, qu'ils soient brûlés à petit feu et tourmentés, si longtemps qu'il sera possible, de toutes sortes de tourments ?....

O Christ, commandes-tu et approuves-tu ces choses ? Ceux qui font ces sacrifices, sont-ils tes vicaires à cet écorchement et démembrement ? Te trouves-tu, quand on t'y appelle, à cette cruelle boucherie, et manges-tu chair humaine? Si toi, Christ, fais ces choses ou commandes être faites, qu'as-tu réservé au diable qu'il puisse faire ?

Fais-tu les mêmes choses que fait Satan ? Oh ! blasphèmes horribles ! O méchante audace des hommes qui osent attribuer à Christ les choses qui sont faites par le commandement et instigation de Satan ! »[1]

LES « ASSASSINS RELIGIEUX »

Satan joue un grand rôle, au XVIème siècle, mais, au XVIIIème siècle, il n'était pas un personnage moins important. Voltaire reprendra, plus tard, la même idée, avec des précisions plus hardies :

Je sais que, souvet, le Malin
A chaché sa queue et sa griffe
Sous la tiare d'un pontife
Et sous le manteau d'un Calvin....

....Je n'ai point tort quand je déteste
Ces assassins religieux
Employant le fer et le feu
Pour servir le Père Céleste. [8]

Mais les «assassins religieux» ne devaient désarmer, ni à l'époque de Castellion, ni à l'époque de Voltaire. Le fer et le feu resteront, durant de longs siècles, des moyens expéditifs de réduire les héréti-

---

[1] Les Torts — VOLTAIRE — Œuvres choisies — page 357.

ques, comme si la violence pouvait soumettre les consciences rebelles. *Que d'iniquités, que de crimes eussent été évités, si les Rois et les Princes avaient entendu la voix de Castellion :*

« Que les bons rois et princes se gardent de croire à ceux qui les poussent à tuer et à brûler aucun, pour la foi et religion, laquelle, sur toutes choses, *doit être libre* car elle gît, non au corps, mais bien *au cœur, auquel ne peut atteindre le glaive des rois et des princes.* »

II

L'OPINION PROTESTANTE

Castellion cependant n'était pas le seul à se faire le hérault des principes réels de la Réforme. Le *Traité des hérétiques* nous apporte d'autres témoignages qui, pour n'être pas aussi catégoriques, n'en constituent pas moins un formel démenti à la généralisation calomnieuse de l'inscription de Champel. Il y avait, dans les milieux protestants du XVIème siècle, des esprits émancipés qui n'entendaient pas la Réforme, à la façon de Calvin et qui, malgré les périls auxquels ils s'exposaient, n'en affirmaient pas moins ses impérissables principes.

L'OPINION DE LUTHER

Les extraits que Castellion cite de Luther et de Calvin ne sont certes pas négligeables, mais ils ont été si vite démentis par l'attitude théocratique de leurs auteurs qu'on ne peut guère les signaler qu'à titre de document, permettant de fixer l'esprit de la Réforme à son origine. Voici quelques citations de Luther :

«C'est folie manifeste si quelqu'un vient dire : «Les rois et les princes croient ainsi et la multitude ainsi ; il faut donc croire ainsi.» ôte-toi d'ici et te retire, avec ta multitude, car nous ne sommes pas baptisés au nom des rois et de la multitude, mais *au nom du Christ* duquel nous portons ce nom de chrétien.... L'âme est *exempte* de la puissance humaine et du magistrat séculier et est *soumise à la puissance de Dieu seul.*

....Or, la difficulté et péril de l'âme d'un chacun gît en ceci : de savoir comment il doit croire, car chacun doit regarder de croire droitement. Et tout ainsi que nul ne peut aller pour toi, ou au ciel, ou en enfer, ainsi nul ne peut croire, ou non croire pour toi. La foi ne peut être contrainte, et tout ainsi qu'il n'est dans la puissance d'aucun de te clore ou ouvrir le ciel ou enfer, ainsi nul ne te peut contraindre à la foi ou à l' infidélité. Par quoi, puisque chacun a cela, en sa conscience, comment il doit croire, ou non croire, la puissance humaine doit être apaisée et.... se soucier de ses affaires, permettant à un chacun de *croire comment il voudra, ou pourra,* sans contraindre personne à la foi. Davantage, rien ne doit être plus libre que la foi et la religion, à laquelle nul ne peut être contraint par force, d'autant que c'est une œuvre divine du Saint-Esprit, tant s'en faut qu'aucune force humaine la puisse faire ou exprimer. De là vient ce commun dicton, duquel Saint Augustin aussi a usé : A la foi nul ne doit, ne peut être contraint.»

Voilà certes posée, d'indiscutable façon, la liberté de conscience et, pour qu'il n'y ait pas de malentendu, Luther indique à ceux qu'on voudrait contraindre, *l'attitude qu'ils doivent avoir :*

«Si ton prince donc, ou magistrat séculier, commande que tu croies ainsi, ou ainsi, ou que tu rejettes les livres de la Sainte Ecriture, il faut ainsi répondre : «Il n'est point licite

à Lucifer de colloquer son trône auprès de celui de Dieu. Ô homme très illustre, je suis tenu et obligé de t'obéir dans les choses qui appartiennent aux corps et aux biens. Commande-moi donc, selon la mesure de la puissance que tu as sur la terre, et tu me trouveras prompt à obéir à tes commandements. Mais si tu me commandes que *je croie selon la fantaisie des autres*, et que j'ôte mes livres, *je n'obéirai point à ton commandement*. Car, en ceci, tu fais *comme un tyran* et excède les bornes de ta juridiction, *commandant ce en quoi tu n'as aucun droit ni puissance.*» Et si, à cette heure-là, pour punir ta désobéissance, il te ravit tes biens comme un pillard ou larron, tu es bienheureux, rends grâce à Dieu, lequel t'estime digne que tu sois affligé pour avoir obéi à Lui et le *laisse enrager et se courroucer tant qu'il voudra, car je t'assure qu'il trouvera son juge.* Si, au contraire, tu ne lui contredis, mais *consens qu'il t'ôte la foi et les livres, certainement tu as renié Dieu.*»

Luther dut bien regretter, plus tard, ces paroles de haute sagesse, à l'heure où la folie de l'autoritarisme, en matière de foi, s'empara de lui. Qu'eût-il répondu à ceux qu'il poursuivait, s'ils lui avaient répété ses propres paroles ?

«Les hérétiques ne peuvent être réprimés ni empêchés par aucune force extérieure. Par quoi, il faut agir et besogner, avec eux, par autres moyens que par sévérité de glaive: il y faut procéder par la parole de Dieu.»

On pourrait multiplier les citations. La leçon qui s'en dégagerait ne ferait que confirmer celle qui s'affirme dans tous ces passages. La conscience seule est souveraine.

Les citations que Castellion fait des livres de Calvin sont moins convaincantes ; c'est que Calvin n'a guère revendiqué que pour lui le droit d'examiner librement l'Ecriture ; toutefois Castellion aurait pu relever cette phrase d'une de ses premières lettres qui, très nettement, est en contradiction avec son attitude de théocrate intransigeant et criminel :

« En cas que quelqu'un soit hétérodoxe et qu'il fasse scrupule de se servir des mots Trinité et Personne, etc., nous ne croyons pas que ce soit une raison pour rejeter cet homme, nous devons le supporter, sans le chasser de l'Eglise[1].... »

Mais c'est là un accident, et Castellion a dû éprouver quelque difficulté à découvrir, dans les lettres de Calvin, la phrase qu'il cite et où le Réformateur de Genève, bien avant l'affaire Servet, insistait sur l'obligation pieuse de « tâcher par toute manière, par exhortations, ou par doctrine, ou par clémence et douceur, de ramener les incrédules » et désapprouvait nettement ceux qui « jusques à présent, se sont efforcés de les contraindre à notre foi, quand.... ils les persécutent avec ferrement et armes[2]. »

Mais ces déclarations sont de médiocre impor-

---

[1] Cité par VOLTAIRE, Œuvres choisies, page 487. Ou bien encore : « Le règne de Satan ne peut consister *où* un chacun a franchise et liberté de mettre en avant son opinion, touchant le fait de la religion. (Inst. VI, p. 215.) L'empêchement de cette liberté est satanique. (Id. Lib. VI. p. 216.) — Le *contra libellum Calvini* contient un grand choix de paroles semblables.

[2] Opp. CALVINI I, page 77.

tance, car nous savons désormais comment Calvin en usait envers les hérétiques.

LES PÈRES DE L'EGLISE

L'opinion des Pères de l'Eglise, si intéressante qu'elle puisse être, ne démontre nullement que la tolérance était professée au XVIème siècle, mais Castellion a raison de la souligner car elle montre que Lactance, Saint Jean Chrysostome et Saint Augustin, désapprouvent «l'usage du glaive et la violence pour défendre la religion.» Mais à côté de ces témoignages respectables, Castellion accumule des témoignages de contemporains. Celui d'Erasme ne pouvait guère avoir d'autorité, car il était suspect aux Calvinistes et aux Luthériens. Castellion le cite, mais n'y insiste guère. En revanche, c'est avec une complaisance non dissimulée qu'il insiste sur le témoignage de ceux qui se réclament de la Réforme, et *ici se révèle sa pensée.* Ce n'est plus lui qui va se dresser devant Calvin, c'est la Réforme elle-même. C'est d'abord l'initiateur des voies nouvelles, Luther ; c'est Calvin lui-même ; c'est Brenz, le Réformateur de Souabe [1] ; c'est aussi la masse de tous ceux qui ont gardé intact, en leur âme émancipée, l'esprit de la Réforme libératrice. Tous ne sont pas savants, tous ne sont pas illustres, mais le témoignage d'une époque ne doit pas sortir d'un même milieu, et plus la diversité d'origine est grande et plus l'unanimité d'opinion a de poids. L'opi-

L'OPINION DE BRENZ

[1] JEAN BRENZ, né en 1499 et mort en 1570. Il se joignit à LUTHER en 1518.

nion de Brenz remonte aux sources mêmes de la Réforme et elle est concluante. Brenz souligne ce fait que «l'hérésie a toujours quelque honnête excuse et.... que la plus brave et meilleure voie pour batailler contre les hérétiques est que ce combat soit fait tout simplement par l'Evangile et la Sainte Ecriture..»

«Incrédulité et hérésie, dit-il, ne sont point sujettes aux peines du glaive civil, mais du spirituel.... Que le magistrat ne se mêle point de cette affaire qui ne lui appartient en rien. Saint Paul dit: «Evite l'hérétique. Il ne dit pas qu'il faille le jeter au feu ou le tuer par le glaive.»

Jean Brenz avait posé, avec Luther, les principes de la Réforme mais, tandis que Luther y devenait infidèle, il y persévéra, et c'est cette noble attitude de Réformateur conscient qui inspire à Castellion cette apostrophe :

«Or, sus donc, Brenz, poursuis outre et persévère, de plus en plus, en cette bénignité chrétienne. Certes, tu as retenu et étanché beaucoup de sang. Plût à Dieu que les autres eussent fait comme toi et n'eussent point tant travaillé à épandre le sang innocent que tu as travaillé à le retenir !»

LE TÉMOIGNAGE DE BRÜNSFELD, DE RHÉGIUS

Brenz n'était pas seul de cet avis. D'autres théologiens illustres professaient la même doctrine. Castellion les groupe en un puissant faisceau. C'est Brünsfeld [1] qui déclare que «c'est contre la volonté

[1] BRÜNSFELD, l'un des fondateurs de la Botanique. Tout ensemble médecin jurisconsulte, pédagogue et savant théologien.

de l'Esprit de brûler les hérétiques.» C'est le Réformateur de Lunebourg, Rhégius [1], qui, en matière de foi, veut seulement connaître «le feu de la charité» :

«Le Seigneur Dieu, dit-il, n'enseigne point de brûler les pauvres brebiettes errantes, mais de guérir celles qui sont infirmes et malades.»

OPINION DES LUTHÉRIENS

C'est le célèbre professeur d'hébreu de Zürich, Conrad Pellican, dont le nom, comme ceux que nous venons de citer, se confondait avec les origines de la Réforme. C'est Conrad Hédion, le Réformateur de Strasbourg, c'est Martin Bucer, Capiton ; c'est le fameux Jean Agricola, l'illustre prédicateur de l'Electeur de Brandebourg, c'est Jacques Schenk, c'est Christophe Hoffman! Et les citations s'accumulent, se pressent, se dressent, monument de tolérance, en face des Réformateurs infidèles, témoignage de la Réforme elle-même, depuis son berceau jusqu'à l'époque de son triomphe. Mais Castellion ne se contente pas de la glane, si riche pourtant, qu'il a faite au sein des Eglises luthériennes. Il veut opposer aux calvinistes d'autres documents et, malgré la hâte qu'il a dû mettre à les chercher, il en a recueilli quelques-uns qu'il cite avec un plaisir évident. C'est d'abord l'opinion de son ami Curione, autour duquel se groupait à Bâle une petite

[1] Prédicateur du duc de Brunswick, mort en 1541.

colonie d'Italiens émancipés, fidèles et conscients défenseurs de la Réforme. C'est ensuite le témoignage d'un homme qu'on a représenté comme un *libre penseur* [1] de l'époque de Luther, Sébastien Frank [2]. C'était un libre croyant. Il professait même un éclectisme qui n'était pas sans saveur : « Prends donc de chaque secte ce qu'elle a de bon et laisse le reste aller au diable. » Il eut des formules heureuses :

UN LIBRE CROYANT

« L'Eglise qui a les promesses du Christ, ce n'est pas l'Eglise persécutante : c'est l'Eglise persécutée, c'est celle qui a des martyrs et non celle qui en fait.... Les chrétiens sont nommés libres et francs, pour ce que leur affaire ne procède de la violence ou contrainte, mais d'un franc instinct de l'esprit qui ouvre, en eux, la foi, enseigne et enflamme leurs cœurs à charité. »

Toute l'œuvre de Sébastien Frank proclame l'absolue liberté de conscience, et ce libre penseur religieux doit prendre une place prépondérante dans la galerie des précurseurs méconnus de la libre croyance.

Les encombrantes et tapageuses personnalités de la Réforme, dont les éclats de voix, les gestes fastueux et les abus de pouvoir emplissent nos annales, ont étouffé, durant de longs siècles, la voix de ceux qui protestaient. L'heure vient où ce sont pré-

---

[1] Voir : Jean Augustin Bost, Dictionnaire ecclésiastique.

[2] Sébastien Frank était né en 1500 et mourut à Bâle en 1545. Son spiritualisme chrétien avait des allures de panthéisme.

cisément ces méconnus qu'on voudra connaître, ce sont ces vaincus qu'on sacrera vainqueurs.

Mais Sébastien Frank est presque un savant, quoiqu'il soit un autodidacte. Castellion veut produire des documents qui, sortis de la foule anonyme, n'empruntent leur autorité qu'à la valeur de leur argumentation. C'est pour cela qu'il n'a signé ni la préface, ni la conclusion de son livre, se bornant à reproduire comme contribution personnelle sa préface à Edouard VI.

LE TÉMOIGNAGE D'UN ÉCRIVAIN MYSTÉRIEUX

C'est probablement, *dans cette pensée*, qu'il a édité sous le pseudonyme de Georges Kleinberg, de fortes pages qui devaient faire une grande impression. Mr Buisson croit reconnaître, dans ce Georges Kleinberg, l'archi-hérétique David Joris [1]. Si cette hypothèse est fondée, Castellion aurait dissimulé, pour d'autres motifs, la personnalité suspecte de Joris, et il aurait tu le vrai nom de celui qu'il cite pour ne pas amoindrir, dans l'esprit de ses lecteurs, la valeur de son témoignage.

Si Georges Kleinberg est Joris, ses courageuses déclarations ne nous surprennent pas car, ayant appris que Servet allait être condamné à mort, il tenta une démarche auprès de quelques puissants amis pour sauver «cet homme de bien» :

---

[1] Jean David Joris, né en Flandre, 1501 ou 1502, fanatique de la Réforme. Il fut fouetté et banni pour avoir protesté contre une procession. Chef d'Anabaptistes : il était anti-trinitaire.

«C'est un incroyable aveuglement, écrivait-il ; c'est la plus étonnante absurdité, en même temps que l'acte le plus anti-chrétien, de condamner à mort pour cause d'hérésie !»

Castellion n'ignorait pas cette démarche : tout porte à croire même qu'il avait collaboré à l'œuvre de David Joris, mais pour ce qui est de Georges Kleinberg, nous en sommes réduits aux conjonctures[1]. Quoiqu'il en soit, Castellion cite, de ce mystérieux rédacteur, des pages bien curieuses :

«Si ceux qui souffrent persécution pour le nom de Christ ne sont fidèles, il n'y a nul fidèle. Car Saint Paul dit : «Tous ceux qui voudront vivre fidèlement en Christ, souffriront persécution.»

Si ceux qui sont mis à mort comme hérétiques ne sont martyrs (ou au moins aucun d'eux) l'Eglise n'a nul martyr : car nul ne fut jamais occis pour Christ, sinon sous titre d'hérétique....

Ne craignez point, petit troupeau, je vous envoie comme brebis au milieu des loups. Le petit troupeau peut-il persécuter le grand troupeau ou la brebis le loup ?

Le monde s'éjouira et vous pleurerez. Lesquels sont-ce qui s'éjouissent ? Sont-ce pas les persécuteurs ? Lesquels sont ceux qui pleurent ? Sont-ce pas ceux qui souffrent persécution ? Si quelqu'un, ayant trouvé une brebis égarée, l'amenait en ta maison, pensant qu'elle fût tienne, ne l'aimerais-tu pas pour sa bonne volonté, alors même que la brebis ne serait point tienne ? Que si toi, qui es mauvais, fais bien cela, que fera Dieu ? N'aimera-t-il pas ceux qui défendront, par une bonne affection, ce qu'ils estiment être vrai ?

Et si d'aventure ils errent, ne leur pardonnera-t-il pas ?»

---

[1] Les recherches que j'ai faites, dans les bibliothèques de Hollande, pour vérifier l'hypothèse de M. Buisson, qui me paraît fondée, n'ont donné aucun résultat.

Tous ces arguments jaillissent des mêmes sources : le libre examen et la relativité de la connaissance humaine. Errer de bonne foi, n'est pas un crime et Dieu ne saurait condamner ceux qui, de bonne foi, « défendent ce qu'ils estiment être vrai. »

Aussi bien, il ne faut pas que ceux qui persécutent les hérétiques se figurent que leurs violences peuvent lier les consciences rebelles. Ils triomphent dans le présent parce qu'ils ont la force, mais « nul n'a de pouvoir contre la vérité », et c'est encore la vérité qui prévaudra :

« Qu'ils ne s'abusent point, continue le mystérieux écrivain, car la très claire lumière déchassera ces ténèbres par sa venue, et combien qu'ils en fassent mourir plusieurs, néanmoins, quand il n'en demeurerait que trois et qu'encore ces trois fussent transpercés de glaives, ils assailliront leurs forteresses et châteaux et les brûleront et découvriront en lumière tous leurs arts (artifices) et finesses. *L'hypocrisie, enivrée du sang des saints, a assez longuement régné, son heure viendra en bref.* »

Cette heure ne devait pas venir « en bref, » elle devait même tarder à sonner, mais il est réconfortant de penser qu'il y avait, au sein de la Réforme, un foyer de résistance où, vestales imprévues, des hommes d'élite veillaient autour du feu sacré.

L'ÉPILOGUE, DE CASTELLION

Le livre se termine par un épilogue signé d'un pseudonyme, Basile Montfort, où l'on ne devait pas tarder à reconnaître Castellion. C'est d'ailleurs le même style que la préface. C'est aussi la même méthode de discussion et c'est la même vigueur de ju-

gement. Castellion reprend les arguments des partisans de la violence, et il n'a pas de peine à montrer que, logiquement, ils aboutissent à l'universelle extermination :

«Je vois en l'Eglise des sectes innumérables, desquelles il n'y en a pas une qui s'accorde avec l'autre, de l'interprétation des Ecritures : il les faudrait donc mettre toutes à mort, excepté une, et icelle la plus petite, comme ainsi soit que le troupeau de Christ est petit.»[1]

La discussion des textes bibliques autour desquels se livre le combat n'a plus, pour nous, le même intérêt, mais c'est ce qui avait alors le plus d'importance, car c'est par l'interprétation d'un verset de l'Ancien ou du Nouveau Testament que les autoritaires légitimaient leur persécution. Castellion cependant ne se limitait pas au texte biblique. Il a des arguments plus familiers :

«Le magistrat doit défendre les bons contre la force, mais de faire des bons par force ou de donner la religion par le glaive, il ne le peut....[2] Pourquoi brouillons-nous tout ? Si vous avez la parole, contentez-vous d'icelle et punissez par icelle les hérétiques, les hypocrites, avaricieux, etc., et laissez le magistrat punir les criminels par glaive et redemander œil pour œil, dent pour dent, vie pour vie, et argent pour argent. Que si votre parole est faible, laissez vivre ceux que vous ne pourrez vaincre par votre glaive, afin que vous ne soyez pas semblables aux enfants disputant aux écoles,

---

[1] Traité des hérétiques, page 111.

[2] Idem page 128.

lesquels si quelquefois ne peuvent être maîtres de leurs compagnons par raison, ils se jettent à leurs cheveux. »[1]

Mais le ton s'élève vers la fin et, dans un parallèle entre les enfants de la chair et les enfants de l'Esprit, on voit poindre cette Religion de l'Esprit qui triomphera de la Religion de la lettre, des dogmes, des rites et des églises. Le livre se termine sur une adjuration empruntée à la Bible. L'auteur adjure ceux qui ont autorité sur la nation de «considérer sept fois» l'attitude qu'ils doivent adopter «à l'égard des hérétiques». Et c'est par ces mots qu'il clôture sa démonstration :

«Derechef, j'écrirai ici en grosses lettres, cette sentence de Saint Paul: «Ne veuille juger aucune chose avant le temps, jusqu'à ce que vienne le Seigneur, qui illuminera les choses secrètes des ténèbres, et manifestera les conseils des cœurs.»

III

Certes, à côté de cet ouvrage où se résume l'opinion des indépendants, à l'époque de la Réforme, on pourrait citer d'autres extraits ou d'autres ouvrages, non moins essentiels à l'histoire des idées, et où s'affirme, sinon avec autant de force, tout au moins avec autant de précision, l'idée de la tolérance[2]. Mais, nulle part, on ne trouvera, affirmée

---

[1] Idem, page 118.

[2] Par exemple, le livre de Minus Celsus. «De hæreticis capitali supplicio non afficiendis.» Mais ce livre date de 1584.

avec cette netteté, la nécessité de respecter la liberté de conscience et l'affirmation des droits des libres croyants contre tous les autoritarismes. C'est là ce qui donne à ce livre toute sa valeur. Le fait qu'il est une œuvre collective en accroît prodigieusement le prix. Ce n'est pas une voix isolée qui se fait entendre : c'est un concert qui s'élève du sein de la Réforme ; c'est un faisceau de protestations qui montent vers les théocrates luthériens et calvinistes. C'est l'âme même de la Réforme qui se dresse devant les Réformateurs. Les Calvinistes l'ont si bien compris qu'ils prennent, pour en parler, un air de souverain mépris, et qu'ils en arrivent à écrire des appréciations de cette nature : « *Cet ouvrage prêche plutôt l'indifférence que la tolérance* [1] ». On ne saurait violenter plus audacieusement les faits.

C'EST L'ESPRIT MÊME DE LA RÉFORME QUI PROTESTE

« Nous avons voulu, écrit Mr Buisson [2] qui, le premier, a dépouillé soigneusement ce recueil si substantiel, que les lecteurs fussent obligés de se convaincre, par eux-mêmes et malgré eux, qu'il y avait eu, en plein XVIème siècle et en plein protestantisme, non pas quelque pressentiment de la tolérance, mais une revendication rationnelle et méthodique de la pleine liberté religieuse. » Mettant en lumière le caractère collectif de cette œuvre, où la liberté de conscience est « réclamée, affirmée, exposée dans

LA VRAIE RÉFORME

---

[1] Le procès de SERVET, par SCHADÉ.—Strasbourg.

[2] SÉBASTIEN CASTELLION. Tome I page 412.

son principe, justifiée dans toutes ses applications, poussée jusqu'à ses plus modernes conséquences, défendue enfin contre tous les sophismes théologiques, politiques et historiques», Mr Buisson se demande «par qui, et au nom de qui,» a été faite une œuvre d'une aussi haute portée? Et il répond: «Par la Réforme et au nom de l'Evangile. Le premier en date de tous les manifestes en faveur de la liberté de conscience, qui se trouve en être du même coup l'exposé complet et le code définitif, ce n'est pas seulement une œuvre protestante, c'est l'œuvre même du protestantisme.

«Un siècle et demi plus tard, l'auteur de l'*Histoire des variations*, [1] résumant avec force la suite d'arguments que nous venons de reproduire, s'écrie: «Il faut en convenir, ces raisonnements sont tirés du fond et pour ainsi dire des entrailles du protestantisme». — Oui, ces hardies proclamations étaient bien tirées du fond et des entrailles du protestantisme.

LA RÉFORME CALVINISTE

Et maintenant, qu'on relise la pauvre défense à laquelle en sont réduits les défenseurs du protestantisme autoritaire. «Les protestants, écrit Mr de Félice [2], ont réclamé le droit de cité, au seul nom de la Vérité divine dont ils se jugeaient les fidèles interprètes, et nullement au nom de la liberté de croy-

[1] Bossuet, VIème avertissement sur les lettres de Mr de Jurieu.
[2] Histoire des protestants de France, page 55.

ance et du culte. Si on leur eût *proposé d'accorder à ceux qu'ils regardaient eux-mêmes comme hérétiques* ou impies *des droits semblables aux leurs*, ils y auraient vu *une révolte contre la loi de Dieu.*»

LES DEUX RÉFORMES

La contradiction est trop flagrante pour ne pas s'imposer aux esprits les plus prévenus. Certes, il y avait des protestants qui pensaient de la sorte, mais ils étaient loin de constituer tout le protestantisme. On vient de le voir. C'est donc qu'il y avait en réalité *deux Réformes* ; l'une, fidèle à son principe, donnait à *tous les croyants* le droit d'étudier et d'interpréter la Bible, selon la lumière de la conscience individuelle; l'autre, infidèle à son principe, hostile à toute liberté, revendiquait, *pour ses conducteurs seuls*, le droit d'interpréter la Bible, et se montrait prête à tous les excès, pour domestiquer les âmes et juguler les consciences. Celle-ci, aveugle conduisant des aveugles, «*n'avait pas aperçu du premier coup toutes les conséquences de son principe, parce que les Réformateurs avaient emporté avec eux une partie des préjugés de leur première éducation.* [1]» Celle-là, consciente et fidèle, libérée de tous les préjugés catholiques «en posant le droit d'examen individuel, avait indirectement établi la liberté religieuse, et c'est à bon droit qu'elle est regardée comme la mère de toutes les libertés modernes [2].»

[1] Histoire des Protestants, par G. DE FÉLICE. P. 55

[2] Ibid. P. 56.

Les deux citations qui précèdent sont empruntées à un historien calviniste, Mr de Félice qui, certainement, n'avait pas prévu qu'on ferait servir son jugement sur la Réforme à une thèse qui lui est absolument étrangère. Je m'empresse de dire que Mr de Félice, comme d'ailleurs tous les Calvinistes, ne connaît qu'*une* Réforme et qu'il protesterait, avec véhémence, contre l'usage imprévu que je fais de son texte. Mais il m'a plu d'établir la réalité des *deux Réformes*, en me servant de l'appréciation d'un historien qui n'en connaît qu'*une*. On en ferait autant avec tous les jugements des Calvinistes ou des Luthériens qui croient à une seule Réforme : la *liberté religieuse* ne saurait venir d'un *confessionnalisme exclusif et intolérant*. Ces affirmations contradictoires hurlent d'être accouplées. Elles sont un défi au bon sens. Il suffit de les séparer et d'attribuer à la Réforme de Calvin ce qui concerne l'autoritarisme dogmatique, et à la Réforme de Castellion ce qui concerne la liberté religieuse, pour mettre de l'harmonie dans des expressions irréductiblement contradictoires. La pieuse gageure est devenue vérité historique.

GÉNÉRALISATION DANGEREUSE

Mr Doumergue devait se faire, plus tard, le champion de cette insoutenable thèse, mais ses belles proclamations ne convaincront jamais que ceux qui sont déjà convaincus. On ne fera jamais entendre à ceux qui ont quelque bon sens que la liberté de

conscience ait pu sortir d'une théocratie tyrannique[1]. Mr Pierre Mille ne s'y trompait pas, lorsqu'il écrivait, dans un de nos quotidiens les plus répandus[2] : «Me sera-t-il permis de dire qu'il n'est pas de plus grande erreur que de considérer le protestantisme comme foncièrement et originairement libéral ? Luther et surtout Calvin furent *tout le contraire de libéraux*. Ils n'eurent jamais l'ombre même d'un soupçon qu'il pût exister quelque chose comme la liberté de penser, comme le libéralisme.» Ce jugement est cruel pour le Luther des premières années de la Réforme : il est juste pour Calvin. Mais Luther et Calvin sont-ils *le protestantisme ?* A côté de ces deux personnalités, sous lesquelles on essaie en vain d'écraser la Réforme, il y avait toute une phalange de libres croyants qui méritent quelque attention. A côté ou au sein même de *leur protestantisme autoritaire*, il y avait *un autre protestantisme*, et celui-là, il ne se contentait pas d'avoir «le soupçon qu'il pût exister quelque chose comme la liberté de penser ou comme le libéralisme», il affirmait la nécessité de ce libéralisme, et il revendiquait hautement, nettement, avec une belle et sereine audace, la liberté de conscience.

[1] Le contraire seul est vrai : c'est la théocratie tyrannique de Calvin qui est sortie du mouvement d'émancipation religieuse du XVIe siècle. Le Calvinisme n'est qu'une *excroissance parasitaire de la Réforme*. Et, malgré la pieuse application de Mr Doumergue, Calvin ne sera jamais, dans les milieux renseignés, le père des «libertés modernes.»

[2] La Dépêche de Toulouse, du 2 février 1913.

Ce protestantisme-là devait bientôt donner aux Calvinistes d'autres preuves de sa vitalité et de sa force. Le groupe de Bâle était peu nombreux, mais il comptait des hommes dont l'histoire devait garder les noms. Il y avait là Lélio Socin, Célio Curione, Bernardius Bonifacio, Oporin, d'Amerbach [1] et celui que de Bèze appelait «*le galant qui se déguise sous le nom de Bellie.... votre beau translateur de la Bible.. le prince de votre ligue :* Castellion.»

De Bèze avait raison ; il y avait là une ligue, la ligue des Réformateurs libéraux, la ligue de la Réforme laïque. Mais qu'était ce groupement minuscule au sein du Calvinisme triomphant ? L'exemplaire du *Traité des hérétiques* d'Amerbach porte en dédicacc ces mots : «Le moucheron contre l'éléphant [2].»

N'était-ce pas là un symbole ? Le groupe d'où émanaient ces idées de tolérance n'avait-il pas conscience de sa faiblesse ? Et la toute-puissance de l'adversaire ne devait-elle pas, par avance, décourager tout effort ? N'était-ce pas, en effet, la lutte disproportionnée, follement audacieuse, d'un *moucheron contre un éléphant* ?

---

[1] Il est probable que ce groupe, dirigé par CASTELLION, avait collaboré à cette œuvre de compilation qu'est le *Traité des hérétiques.* C'est probablement OPORIN et le marquis D'ORIA, avec quelques amis, qui firent les frais de la publication.

[2] κωνωπα ἐλεφαντί. Exemplaire offert à D'AMERBACH, par le marquis D'ORIA, parrain d'un des enfants de CASTELLION.

Oui, et le pachyderme ne devait pas tarder à écraser «l'insecte bourdonnant»; mais *la cause du moucheron* devait, un jour, triompher de celle du pachyderme.

LES DEUX RÉFORMES AUX PRISES

La portée du *Traité des hérétiques* n'échappait pas aux Réformateurs de Genève. Calvin, devant cette *incroyable prétention* de supprimer l'usage du glaive dans la répression de l'hérésie, s'écrie : « Plaise à Dieu que les pasteurs de cette Eglise (Bâle où vient de paraître le livre) se réveillent, même tardivement, pour que *le mal* ne s'étende pas plus loin. » Ce serait, en effet, bien terrible si *le mal* (c'est-à-dire, la tolérance religieuse) se répandait dans les Eglises Réformées. Théodore de Bèze traduit son émoi par des conclusions pour le moins imprévues : « Vous voyez, écrit-il à Bullinger, vous voyez à quoi cela tend : une fois l'Ecriture dépouillée de toute autorité, nous n'aurons plus qu'à passer au pharisaïsme, nous serons le jouet des papistes et même des turcs. » [1] C'est de l'affolement. Théodore de Bèze dont la logique se flattait d'être rigoureuse ne sait plus très bien ce qu'il écrit. Aussi Bullinger est-il

---

[1] Opp. Calvini, XV, page 97.

très médiocrement rassuré, lorsqu'il apprend que Théodore de Bèze a l'intention d'écrire une réfutation du *Traité des hérétiques*. Farel rapporte que Bullinger, pour dissuader Bèze de son projet, aurait dit du Traité de Bellius : «C'est l'ouvrage d'un Allemand ivre, d'un insensé, il ne vient pas de Magdebourg, mais de Maydebourg, ville des fous. Il s'évanouira tout seul : il ne mérite pas qu'on y réponde.»

Mais Farel ne partage pas cette sérénité. Il est très préoccupé par ce Traité d'hérésie ecclésiastique et il écrit : «Je voudrais bien que Bèze pressât son ouvrage contre les impies hérétiques.» [1]

Bèze, d'ailleurs, s'est déjà mis à l'œuvre pour «réfuter leurs *blasphèmes*, non par des injures, écrit-il mais par la vérité.» [2]

Les amis de Calvin et Calvin lui-même estimaient en effet, que les doctrines de clémence et de liberté était des doctrines blasphématoires: «L'honneur de Dieu» leur était trop cher pour laisser passer de semblables monstruosités, et le livre de Théodore de Bèze, venant après celui de Calvin, devait répondre victorieusement à tous ces «académiques» en délire.

I

L'ouvrage parut enfin [3], il portait comme titre :

[1] Lettre à Viret, 26 Avril 1554.

[2] Opp. Calvini XV, 97.

[3] En latin, dans le mois de Septembre 1554, et en français, quelques temps après.

«*De l'autorité du magistrat en la punition des hérétiques et du moyen d'y procéder.*» C'était une attaque passionnée des principes de tolérance, énoncés dans le *Traité des hérétiques*, et il méritait bien le nom qu'on lui donna, tout de suite, «*d'Anti-Bellius.*»

Théodore de Bèze s'indigne à l'idée que les audacieux «brouillons» qui ont pris l'initiative de cette publication dangereuse aient osé se placer sous le patronage du prince de Wurtenberg. Il estime trop ce prince pour le considérer comme *complice* et il l'invite, en termes non déguisés, à sévir rigoureusement :

«Ces galants, écrit-il, sont bien dignes qu'en leur personne on pratique le point de doctrine que je veux ici soutenir, à savoir que les *blasphémateurs et les hérétiques doivent être réprimés et punis par les magistrats.*»

Sa sainte indignation ne connaît pas de bornes quand il parle de ces «perturbateurs et cruels brigands en l'Eglise de Dieu»:

«Très illustre prince...., écrit-il, je *vous exhorte et requiers au nom de Dieu*, moi le plus petit de tous les fidèles, de vous employer soigneusement, diligemment à repousser, *par tous les moyens* que Dieu vous a mis entre les mains, les loups blancs qui font leurs apprêts pour se jeter sur le troupeau que Dieu vous a baillé à garder.»[1]

On croit rêver, mais ce pieux ministre qui, au

[1] Traité «de l'autorité....», page 427.

nom de Dieu, *requiert* un prince d'employer *tous les moyens à sa disposition* pour mâter ces êtres de férocité que sont les chrétiens tolérants, ne se contente pas de vagues dénonciations. Il tient à être précis. Il ne peut cependant pas nommer *celui* qui a réuni «ce mélange de pièces» du *Traité des hérétiques*. Il en est si dépité qu'oubliant l'usage qu'il voudrait faire de son nom, il lui reproche avec ironie de n'avoir pas signé son œuvre :

«*Lui* qui se montre, en toute autre chose, tant audacieux et téméraire ; toutefois, en ce livre, qui ne parle que de miséricorde et de clémence, il a été si craintif et peureux qu'il n'a osé mettre la tête hors, sinon déguisé et masqué. [1]»

Mais cette prudence ne lui sera d'aucun secours.

«Chacun entend bien qui vous êtes et à quoi vous pré tendez.... Je vous avertis de bonne heure, *toi*, dis-je, Bellie [2] et toi, Montfort, [3] ensemble toute votre ligue.»

Certes, cette ligue de libres croyants, sur laquelle il revient si souvent, constitue un redoutable danger, mais ce n'est pas elle qu'il craint, c'est *celui* qui, d'après lui, la dirige et l'inspire. *Celui-là*, il lui apparaît comme l'incarnation de l'Esprit du mal en personne, et son ardeur à soutenir ceux qu'on condamne ne s'arrêtera que devant le juste châtiment des magistrats.

---

[1] Idem, page 6.

[2] Bellie et Monfort sont les deux pseudonymes de Castellion.

[3] Page 129.

« Finalement, continue Théodore de Bèze, il y aura quelque académique (comme sont nos adversaires qui disent que les points de la religion ne sont pas certains) *faisant l'homme de bien et modeste,....* étant appelé, il dira qu'il ne demande que d'apprendre.... si l'Eglise le veut enseigner. Il dira qu'il prie qu'on ne *lui force point sa conscience,* mais qu'on la laisse en liberté.... Etant excommunié de l'Eglise, petit à petit, il assemblera *troupe de disciples,* fera *sa synagogue à part et tiendra école de ses rêveries.* Là-dessus que fera l'Eglise ? » « Qu'elle crie au Seigneur et il l'exaucera. » Oui, certes, elle criera au Seigneur, mais celui aussi qui a faim criera bien au Seigneur, et, toutefois, *il n'attendra pas qu'un ange lui apporte à manger* mais prendra, comme venant de la main de Dieu, la viande qu'un autre lui donne.... »

Quel est cet académique dont l'intolérable impudence va jusqu'à prier « qu'on ne lui force point la conscience ? » C'est Castellion. Théodore de Bèze le montre à l'œuvre, cheville ouvrière de cette ligue diabolique qui lui donne tant de cauchemars. Le bon La Fontaine n'inventait rien, quand il disait au charretier embourbé : « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Depuis longtemps, Théodore de Bèze avait compris, malgré ses déclarations doctrinales, qu'il ne fallait accorder à l'intervention miraculeuse de Dieu qu'un *crédit limité.* Il considère, avec juste raison d'ailleurs, qu'on doit lui *prêter main forte* et, avec une fantaisie non exempte d'humour, il suggère à ceux qui ont autorité de se faire diligemment les exécuteurs du céleste courroux, *trop lent à se manifester.* Aussi bien, n'était-il pas inutile, en cette ma-

tière, de prendre les devants, car tout porte à croire que si les hommes ne s'en étaient mêlés, l'Eternel eût laissé en paix tous les hérétiques ; mais il saute aux yeux que les Réformateurs de Genève ne pouvaient laisser croire à une telle complicité, et Théodore de Bèze s'élève, avec force, contre cette « *charité diabolique et non pas chrétienne* » :

«Fi donc, s'écrie-t-il, fi donc de cette *non pas charité* mais *cruauté extrême* qui, pour épargner je ne sais combien de *loups* veut mettre en proie tout le troupeau de Jésus-Christ. Or, avisez plus tôt, vous tous, magistrats fidèles, afin de bien servir Dieu qui *vous a mis le glaive en mains pour maintenir l'honneur et la gloire de* sa Majesté, frappez vertueusement de ce glaive, pour le salut du troupeau, sur ces monstres déguisés en hommes.» [1]

C'est l'encouragement *à la persécution générale, sous la direction des nouvelles autorités ecclésiastiques*. L'Eglise de Rome n'a jamais émis de thèses plus hardiment négatrices de la liberté de conscience. Afin qu'on ne se trompe pas sur son sentiment, de Bèze ajoute : «Soutenir que chacun est sauvé en sa religion, cela est un article de la doctrine de Mahomet.» La doctrine des Réformateurs de Genève ne tolère pas de semblables licences : la tolérance, en matière de foi, est «quelque chose de pire que la tyrannie papistique»:

Mieux vaut avoir un tyran, continue Bèze, voire bien cruel

[1] Page 131.

que d'avoir une licence telle que chacun fasse à sa fantaisie; *ceux qui ne veulent point que les magistrats se mèlent* des affaires de la religion et principalement *de punir les hérétiques, méprisent la parole de Dieu expresse* et machinent une ruine et destruction extrême à l'Eglise.... *Prétendre qu'il ne faut pas punir les hérétiques, c'est comme s'ils disaient qu'il ne faut pas punir les meurtriers de père et de mère, vu que les hérétiques sont infiniment pires.* »[1]

C'est à cette abominable doctrine qu'en étaient arrivés les Réformateurs de Genève. Certes, il faut savoir respecter les «Réformés» qui se réclament d'une telle paternité spirituelle, mais on conviendra que les libres croyants d'aujourd'hui, malgré qu'ils se réclament de la Réforme ou plutôt *parce qu'ils s'en réclament, répudient cette paternité, avec horreur.* Les principes de Théodore de Bèze n'étaient pas moins opposés à la Réforme que ceux du duc d'Albe, le farouche exécuteur des ordres de l'Inquisition. Celui-là ne prétendait pas «qu'il ne faut pas punir les hérétiques.» Mais pourquoi son fameux *Tribunal des troubles* qui multipla les sanglantes tueries n'avait-il pas l'approbation de tous les Calvinistes ? C'était la mise en pratique des principes des Réformateurs de Genève, et on ne pouvait accuser les massacreurs de l'Inquisition de mépriser «la parole de Dieu expresse.»

Théodore de Bèze trouve cependant que le supplice des parricides n'est pas suffisant. Il sent le

[1] Pages 312 et 87.

besoin de renchérir encore, et de réclamerc ontre les scélérats, coupables d'hérésie, le rétablissement de la torture.

« Quel crime, s'écrie-t-il, saurait-on trouver, entre les hommes plus grand et plus outrageux ? Tellement, certes, que si on voulait, là, ordonner punition, selon la grandeur du crime, *il ne me semble point qu'on pût trouver tourment correspondant à l'énormité d'un tel forfait.* »

Connaissez-vous, dans les écrits des Inquisiteurs, des appréciations plus effarantes ? Et cela, au sein d'une Réforme dont *les promulgateurs n'avaient pu parler qu'en vertu même du libre examen !* Et cela, *au nom de l'humble de cœur et d'esprit* qu'était Jésus de Nazareth ; au nom de celui qui résumait ainsi sa doctrine : «*Mes bien-aimés, c'est à ceci que l'on reconnaîtra que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres* ! »

II

On voudrait pouvoir dire que ce n'est là qu'un accident de la Réforme calviniste, et c'est avec un intense soulagement qu'on lirait un vigoureux démenti de Calvin. Il serait doux à tous ceux qui, à des titres différents, se réclament de la Réforme, de savoir que Calvin n'a pas trempé, avec Théodore de Bèze, *dans cette excitation au meurtre et dans cette lamentable apologie de l'assassinat ecclésiastique.* Malheureusement les faits sont là et

ils se présentent avec une précision telle qu'on ne saurait les dissimuler, sans se faire le complice de ce silence propice qu'on a cru habile de s'imposer, dans les milieux d'origine calviniste. Tel n'est pas notre dessein. *S'il appartient à quelqu'un* de flétrir les infidélités ou les trahisons qu'on a fait subir aux principes de la Réforme, *c'est à ceux qui, de toute leur gratitude et de tout leur cœur, s'y rattachent.*

Je suis de ceux là, et — si grands qu'ils puissent être — les Réformateurs ne doivent pas échapper au jugement des libres croyants. Calvin a soutenu les mêmes doctrines que Théodore de Bèze. Mais si ce dernier peut trouver une relative excuse dans sa méconnaissance des principes initiaux de la Réforme, parce qu'il venait à peine d'arriver à Genève, on ne peut en dire autant de Calvin. Il savait ce qu'avait été la Réforme à son origine. C'est parce qu'il avait *pratiquement* donné son adhésion au principe de la souveraineté de la conscience qu'il avait pu opposer aux doctrines papales sa notion de l'autorité religieuse et son interprétation de la Bible. Depuis lors, à maintes reprises, il avait eu l'occasion d'entendre Castellion et ses amis lui rappeler les principes réformés. Calvin donc n'ignore rien de tout cela, mais les avertissements ne faisaient qu'exalter sa superbe. Il ne tolérait plus qu'on le rappelât au respect des principes qui, seuls, lui avaient permis de se dégager de Rome ; et ce qui, chez Théo-

dore de Bèze, pouvait n'être que de l'ignorance, devenait, chez Calvin, une véritable trahison.

C'est, du moins, cette accusation qu'un syndic Pierre Vandel eut l'audace de faire discuter en plein Conseil. Il avait déposé sur le bureau un gros manuscrit qu'on a, plus tard, appelé «*le livre des blâmes*», et où Calvin était nettement accusé d'être un mauvais ministre et de s'être fait pourvoyeur de bourreaux. Ce livre a disparu depuis et, sauf quelques rares indications, personne ne saurait dire exactement les termes dans lesquels Calvin était blâmé. Mais Calvin estimait l'accusation si grave, qu'il n'hésita pas à poser à nouveau la question de confiance, déclarant que «sans être purgé de cela, il ne serait suffisant ni capable pour servir l'Eglise.»

Le Conseil examina donc «*le livre des blâmes.*» L'heure eût pu être décisive. Il eût suffi d'un dissentiment entre Calvin et les syndics, pour donner à la Réforme une orientation nouvelle. Calvin en a le sentiment. Qui a pu rédiger ce réquisitoire ? Calvin n'hésite pas. Il l'attribue immédiatement à Castellion, à tort d'ailleurs, car il est établi que Castellion n'y est pour rien : ce manuscrit semble devoir être attribué à David Joris [1].

Mais le Réformateur de Genève ramène à Castel-

---

[1] Il présente des analogies probantes avec les extraits de cet auteur dans le Bellius. VIRET et FAREL l'attribuent cependant à BOLSEC ou à Mr DE FALAIS ou à PIERRE VANDAL, lui-même.

lion toutes les attaques dont il est l'objet. Il écrit à son ami, le pasteur Sulzer, de Bâle, lui dénonçant les nouveaux méfaits de ce «brouillon.» Sulzer lui répond :

«Je m'étonne extrêmement que Castellion s'efforce de porter préjudice à ta réputation et à ton ministère. Il se montre ici très appliqué à la paix et à la charité. Il sera cependant averti plus sérieusement car les choses que tu lui reproches doivent évidemment avoir quelque fondement, puisque ce sont des hommes de foi qui te les ont rapportées.»[1]

Calvin trouve sans doute qu'un avertissement n'est pas suffisant car il revient à la charge, courrier tournant.

«Crois-moi, écrit-il avec son aménité ordinaire, Castellion est une *bête qui a autant de venin* que d'audace et d'acharnement ; il fait parade de charité, ainsi que de modestie et cependant on ne saurait imaginer rien de plus arrogant. Ce pamphlet, débordant de féroces attaques contre moi, il l'avait écrit, lui et quelques autres, pour me porter un coup terrible. Mais ils ont été bien déçus car le Sénat a ordonné qu'on me donnât le pamphlet pour le lire. Dès lors, si odieuse qu'eût été l'intention, il m'était facile non seulement de dissiper ces nuées de calomnies mais de les faire tourner à ma louange.»[2]

Le Conseil, en effet, renouvelé depuis le mois

---

[1] Jean Calvin, Epistolae et responsia, page 84. Livre IV. Edition hollandaise.

[2] Traduit du latin. Opp. Calvini 7 août 1554. Edition hollandaise. Livre IV, page 83. A noter que, dans l'édition hollandaise, on a fait, par erreur, suivre cette lettre de celle de Sulzer qui est donnée, à tort, comme une réponse.

de février 1554, compte trois syndics favorables à Calvin. Il lui est donc tout dévoué et, ayant examiné *le livre des blâmes*, il déclare «qu'il le tient pour faux et Calvin pour un bon ministre.» Ainsi se termina cette rapide escarmouche qui permit à Calvin, si on en croit son témoignage, de faire «tourner à sa louange l'odieux pamphlet» qu'il attribue à Castellion. Le Réformateur se flattait, aisément, de semblables triomphes. Quoiqu'il en soit, ses futurs défenseurs devaient éprouver plus de difficultés que lui, et il y a quelque apparence qu'on n'arrive jamais à tourner à son éloge l'apologie qu'il écrivit de la condamnation et du supplice de Servet. [1]

Ses panégyristes glissent avec prudence sur ces pages redoutables, mais ses contemporains dont il avait coutume de triompher, avec tant d'aisance, ne semblaient pas prêts à l'oublier. Calvin avait réussi à faire mettre «sous clé» *le livre des blâmes*; [2] il ne devait pas réussir à faire mettre sous clé ce nouveau *livre des blâmes* qu'était la conscience de ses contemparains émancipés. Calvin avait à peine obtenu ce triomphe facile qu'on lui signalait à Bâle une véritable «*conspiration qui, si elle n'était réprimée, semblait devoir amener de grands maux.*» Il

---

[1] Voir page. 173.

[2] Un ami prudent l'a sans doute fait disparaître des archives car on n'en trouve plus trace.

ne devait pas d'ailleurs tarder à être fixé et nul doute qu'il n'eût préféré voir se réaliser les craintes de son correspondant [1] car une conspiration se réprime ; au bout de quelques temps on n'en parle plus, mais un livre demeure : or, c'est un livre qui *devait* paraître. Castellion y travaillait depuis la publication de l'Apologie que Calvin avait faite du supplice de Servet [2]. Aussi, donna--t-il à ce livre le seul titre qui lui convînt. Il l'appela : *Contra libellum Calvini* : *contre le libelle de Calvin* [3]. C'est la plus énergique *manifestation de la libre croyance* ou, si l'on veut, *de la libre pensée religieuse*, au XVIème siècle.

III

En une courte préface l'auteur expose son projet. Après avoir établi ce qui constitue l'autorité

---

[1] Vergerio. Opp. Calvini XV. 6 Septembre 1554.

[2] Déclaration pour maintenir la vraie foi.

[3] Contra libellum Calvini. L'exemplaire que j'ai sous les yeux porte à la page de garde des annotations en français et en latin. L'auteur des notes latines attribue le *Contra libellum Calvini* à Lœlius Socin, sur la foi de quelques écrivains (V. Cloppenburg : de origine progressu Sociniasmi, page 5). Bibliothèque antitrinitaire, page 20 et Hoornbeck : summa controvers. Livre VIIl page 563.) Ces appréciations ne se discutent pas. Le manuscrit du *Contra libellum Calvini* témoigne de son origine. Les annotations françaises contiennent ce passage : « Il est sûr que la première édition de ce présent ouvrage a été faite en Suisse en 1559. Celle-ci, assez peu commune mais pourtant moins rare que la première paraît avoir été faite en Hollande en MDCXI. Je la préfère à la première, à laquelle néanmoins bien des curieux de fantaisie accordent la préférence. » Je n'ai trouvé nulle trace de cette *pseudo-première* édition. Elle n'a jamais existé sans doute que dans la pensée de quelque bibliophile mal renseigné. L'édition de 1612 est la *première* édition : les censeurs calvinistes de Bâle avaient baillonné Castellion.

véritable parmi les hommes de bonne foi, il fait une allusion rapide au pouvoir dont jouit Calvin et il déplore l'usage qu'il en fait. Le supplice de Michel Servet a soulevé l'indignation d'un grand nombre de personnes, et déjà des protestations écrites ont été répandues.[1] Devant ses manifestations, Calvin a publié un livre contre Servet afin de se justifier lui-même, de réfuter son adversaire et de prouver qu'on devait le réduire par la force :

«Rares sont ceux qui voient où Calvin veut en venir dans ce livre, car il a si bien fardé et maquillé son dessein sous une fausse apparence de piété qu'il est presque impossible, surtout à ceux qui lui font confiance de le découvrir. C'est pour cela que j'ai entrepris d'examiner ce livre et de l'expliquer afin, si possible, de tirer de l'erreur quelques égarés. Que personne ne s'indigne à ce sujet contre moi; que le lecteur pèse mes raisons et que, sans faire acception de personnes, il tende de toute son âme, vers le vrai qu'il est impossible de trouver autrement. Dieu voulant, je rendrai manifestes les projets de cet homme, aux yeux de tous ceux qui ne veulent pas être aveugles. Sans doute, selon sa coutume, Calvin m'accusera d'être un disciple de Servet. Mais que cela ne trouble personne : ce n'est pas la doctrine de Servet que je défends, c'est la fausse doctrine de Calvin qu e j'attaque. PRÉFACE

C'est pourquoi je ne discuterai ni de la trinité, ni du baptême ni d'autres questions ardues. Calvin ayant fait brûler les livres de Servet, je ne les possède pas et ne puis savoir ce

---

[1] Il s'agit ici, entre autres, d'un petit pamphlet émanant d'un groupe d'Italiens et de Français de Bâle. Il contenait sept griefs et Castellion le reproduit à la fin de son livre.

qu'ils contenaient. Mais dans toutes les questions qui ne touchent pas au débat doctrinal, je montrerai les erreurs de Calvin, et chacun pourra voir ce qu'est cet homme, altéré de sang. Je n'agirai pas avec lui comme il a lui-même agi vis-à-vis de Servet : après l'avoir fait brûler vivant avec ses livres, il le déchire, mort. Et, combattant ses erreurs, il se réfère aux pages et à d'innombrables endroits du livre qu'il a fait brûler : c'est comme si quelqu'un ayant incendié une maison nous demandait ensuite d'aller y chercher quelques vases ou de nous reporter à l'endroit où se trouvaient les chambres. Nous n'avons pas brûlé les livres de Calvin : l'auteur vit et son livre est édité en latin et en français. Personne ne peut nous soupçonner d'avoir altéré quoi que ce soit. Je transcrirai d'abord le texte même de Calvin que je veux discuter et lui donnerai un numéro d'ordre. Ensuite, donnant à ma réponse des chiffres correspondants, je transcrirai mes objections. On pourra de la sorte se faire une opinion rapide. »[1]

Ce procédé peut paraître étrange : il est pratique et il prévient toute contestation. C'est cette méthode que Servet avait employée, dans sa prison, pour réfuter les accusations de Calvin et cela, par respect pour le texte de son adversaire, qu'il ne voulait pas tronquer. Mais ici, il ne s'agit plus de simples réponses marginales ; il s'agit de relever chaque phrase, chaque idée, et de les réfuter, une à une. « Cette lutte, corps à corps, de deux textes qui se hâchent, écrit Mr Buisson[2], donne l'illusion d'une sorte de

---

[1] Du latin. Toutes les citations extraites du *Contra libellum Calvini* sont directement traduites du texte latin. Je n'ai pas cru devoir adopter celles de Mr Buisson.

[2] Cette préoccupation a peut-être dominé, un peu trop, la pensée de Mr Buisson. On sent, dans ses citations et les rapprochements imprévus qu'il

duel entre les deux esprits.» C'est le duel, *un duel à mort*, entre les deux Réformes, qui commence.

IV

L'adversaire de Calvin prend le nom de Vaticanus [1] et le débat s'engage, vif, ardent, avec des intonations de sarcasme et de prière, avec des accents d'indicible horreur et de piété mystique.

Dès les premières lignes, l'esprit général du livre se dégage. C'est un libre croyant qui discute avec un pontife :

Calvin

«Nous savons que le diable [2].... a usé de sa ruse accoutumée, suscitant plusieurs esprits fantastiques qui ont semé diverses sortes *d'erreurs*.... entre autres, il y a un certain Espagnol, nommé Michel Servet, lequel a fait un amas confus de rêveries tant énormes (et de *délires si absurdes*) [3] que son *impiété* surmonte tout le mal que les autres ont machiné de faire.... Combien que je visse bien son poison ARTICLE 2

---

fait de plusieurs articles (fort éloignés dans le *Contra libellum Calvini*) le désir très manifeste de dramatiser le dialogue qui, il faut le reconnaître, traîne parfois en longueur.

[1] On ignore les raisons de ce choix. L'hypothèse de Mr Bordier que cite Mr Buisson n'a aucune valeur. D'après lui, c'est parce que les objections de Castellion auraient pu être formulées par un catholique, qu'il a donné à son porte paroles le nom de Vaticanus. Rien n'est moins exact. Jamais un catholique n'aurait tenu semblables propos.

[2] Le texte que je reproduis ici est le texte de la traduction française de Calvin. Mais cette traduction n'est pas toujours littérale: Calvin a beaucoup adouci l'expression de sa pensée. C'est dans le désir de ne pas la dépasser par une traduction personnelle que je reproduis le texte français. Lorsque la réponse l'exigera, j'indiquerai entre parenthèse la traduction du terme latin.

[3] Du texte latin : «Sa bêtise lui inspirait des *délires* tels que....»

être plus que mortel, toutefois, il ne m'a pas semblé qu'il fût expédient d'y donner remède exprès, et de combattre contre ces erreurs, vu que l'absurdité en est si lourde que j'espérais bien que, d'elles-mêmes, elles s'évanouiraient.»

Vaticanus

Il appelle ici impiétés ce que, dans le titre de son livre, il considère comme des erreurs. Et maintenant il les nomme délires : cela ne s'accorde guère. Car une erreur n'est pas nécessairement une impiété, à moins qu'on ne veuille accuser Paul d'impiété, lorsqu'il persécutait l'église, ou Thomas lorsqu'il doutait.... L'Ecriture appelle impies ceux qui, animés de mauvais sentiments, pèchent en connaissance de cause mais nullement ceux qui, ignorant la vérité, se laissent égarer de bonne foi : ce sont simplement des égarés.... et loin de les condamner, le Maître a prié pour eux : «O Père, pardonne-leur, a-t-il dit sur la croix, car ils ne savent ce qu'ils font.» Mais dire que les impies sont des déments, n'est-ce pas délirer soi-même ?.... En vérité, si les paroles de Servet sont d'absurdes délires, elles doivent s'évanouir en fumée, car les hommes ne sont pas si stupides qu'ils se laissent convaincre par d'absurdes *délires* et de futiles *inepties*....

Calvin

ARTICLE 3 — «Depuis, j'ai entendu, par le récit de gens de bien, que je m'étais abusé en cela.»

Vaticanus

Ainsi donc Calvin s'est trompé. Voilà certes une chose que je ne pensais pas trouver sous sa plume. Si quelqu'un s'était risqué à le dire, avant lui, il eût sans doute été accusé de blasphème par les disciples de Calvin.

Calvin

ARTICLE 4 «Et aujourd'hui, quoi ? Nous voyons que la plus grande

part ayant perdu toute honte humaine ne feint point à se moquer de Dieu. Ils se jettent d'une audace débordée pour fouler les saints mystères, tout ainsi, que des pourceaux, jetant leur groin sur des trésors bien agencés, mettraient tout en confusion. »

Vaticanus

De toute évidence, il parle ici contre lui-même. La trinité, la prédestination et le salut sont certes des mystères divins bien redoutables. Mais de ces choses, cet homme parle avec une assurance telle qu'on croirait qu'il a été dans le Conseil de Dieu [1] et, par là, il jette dans une curiosité dangereuse la conscience des simples, et les plonge dans le doute. Au sujet de la prédestination, par exemple, il enseigne de telles doctrines qu'il entraîne un nombre incalculable d'hommes dans une fausse sécurité qui ne le cède en rien à celle des contemporains de Loth, à l'époque du déluge.

Calvin

« Un grand nombre, par leur vie impure et scélérate, compromettent le succès de l'Evangile. » ARTICLE 5

Vaticanus

Qu'il appelle impurs et scélérats les adultères ou les ivrognes ou des gens de cette sorte, c'est naturel : ils sont impurs. Mais Calvin ne comprend pas qu'il y a une espèce d'hommes plus impurs encore : c'est la race des hypocrites qui, cachés sous des peaux de brebis, sont des loups dévorants.

Calvin

Est-il possible de se taire quand on voit tant de gens dénaturer audacieusement l'Evangile par leurs inventions, et s'exciter dans un inexplicable appétit de nouveautés qui semble les tourmenter comme un prurit de folie ? [11] ARTICLE 6

[10] Littéralement : « comme s'il avait été dans le Paradis (in paradisio).

[11] Du latin. Contra libel. CALV. page 6.

Vaticanus

Mais c'est lui-même que Calvin traite ici d'audacieux, car non seulement il s'est livré à une véritable débauche d'innovations, mais il les a si bien imposées qu'il est devenu très dangereux de le contredire. Il a, par exemple, interdit d'employer, pour le baptême des enfants, d'autres formules que celles qu'il a prescrites, ou de chanter, à certaines occasions, des psaumes qu'il n'a pas autorisés. En fait, il a plus innové lui-même en dix ans, que l'église catholique en six siècles. Ce qui ne l'a pas empêché, dans son Institution, de s'élever avec tant de véhémence contre ces innovateurs qu'il semble avoir voulu les chasser pour s'installer à leur place. Je me reporte ici au chapitre VI, page 429, de son Institution.»

Mais voici qui semble dépasser un peu la mesure, sous la plume de Calvin : il s'étonne qu'il y ait «des serviteurs de Dieu qui osent, malgré son expresse défense, édicter des lois et s'en servir pour établir leur empire.» Vaticanus n'a pas de peine à lui répondre :

ARTICLE 7 Mais toi-même, Calvin, n'as-tu pas eu cette audace, puisqu'il y a huit ans, à Genève, tu as édicté des lois dont tu as rigoureusement usé contre d'autres ?»

Calvin, en effet, se trouvait à cet égard, en assez mauvaise posture, car la nouvelle législation qu'il avait imposée était la condition *sine qua non* de son retour à Genève, et on ne saurait nier que Calvin en ait usé avec.. quelque rigueur, pour établir son empire.

Ce n'est d'ailleurs pas seulement Genève qu'il

voulait régenter. Il ne pouvait supporter l'idée qu'on échappât à sa discipline. Il s'irrite de la résistance qu'il rencontre, en dehors des frontières de la Suisse, et il se réjouit de voir que Dieu inflige à ces réfractaires «une punition méritée.»

Calvin

Malgré leur intelligence et leur culture, Dieu les laisse tomber dans des erreurs honteuses et répugnantes.... Je me suis renseigné et je ne suis plus étonné qu'en Italie il y ait un si grand nombre de gens qui souffrent de ce mal. J'espère que les Italiens, équitables et paisibles, au lieu d'être fâchés par cette appréciation, m'approuveront pleinement et voudront purger leur patrie de la plaie qui la ronge. (Si seulement la France en était exempte !) [1] ARTICLE 8

Vaticanus

Il vaut la peine de dire ici pourquoi Calvin parle, de la sorte, des Italiens et des Français. A l'étranger, on connaît Calvin beaucoup plus par ses écrits que par ses mœurs. Aussi le regarde-t-on, *de loin*, comme un Dieu, parce qu'on se figure que sa vie est conforme à ses proclamations publiques. Mais lorsque ceux qui viennent journellement d'Italie et de France l'ont fréquenté quelque temps, lorsqu'ils ont eu avec lui un commerce quotidien, ils ne tardent pas à le connaître et ils découvrent bien vite, en sa façon d'être, ce qui s'est si ouvertement manifesté dans l'affaire Servet. Un Italien vint précisément à Genève alors que Servet était en prison. Lorsqu'il connut les faits, il déclara qu'il estimait qu'on ne pouvait pas condamner quelqu'un à mort à cause de ses opinions, alors même qu'elles seraient hérétiques et il donna ses raisons.... [2] Un autre, un certain Lelius, écrivait à un

[1] Du latin. Contra lib. CALV. art. 8.

[2] Cet Italien était GRIBALDO MALTEO, jurisconsulte à Padoue, et CASTELLION ajoute que sa sympathie pour les idées de SERVET faillit lui coûter cher.

ami de Genève que le sang d'Abel criait à Dieu, et que jamais Caïn n'aurait de paix sur la terre. Bernard Ochino arriva à Genève, le lendemain de l'exécution de Servet, et lorsqu'il apprit le tragique événement, il ne dissimula pas son opinion, et cela suffit à le rendre odieux. Sur ces entrefaites, on reçut une pièce de vers, provenant de deux frères rhétiens[1], dans laquelle on lisait que si Calvin avait réussi à brûler *un* Servet, on en verrait bientôt renaître de nombreux, car le bûcher n'avait pas atteint son âme. «Si le Christ lui-même venait à Genève, ajoutait le manuscrit, on le crucifierait ; la liberté y est morte et on y trouve maintenant un pape qui torture les gens, de leur vivant, tandis que le pape de Rome se contente de les tuer.» Ces cruautés scandalisent presque tous les Italiens, même les Calvinistes, et un grand nombre de Français s'en indignent. C'est pour cela que Calvin est détesté par tant de gens dans ces deux pays. Et il appelle *équitables* ceux qui approuvent ses cruautés, mais le simple fait que quelques-uns se refusent à croire étourdiment tout ce qu'il proclame, il l'appelle «la plaie de la patrie.»

Calvin, en effet, ne peut pas comprendre qu'on refuse de croire, aveuglément, à sa doctrine et la moindre défiance à son égard lui paraît criminelle :

Calvin

ARTICLE 10 Si l'on m'objecte que c'est une insigne lâcheté de faire périr un homme et que c'est une raison suffisante de se méfier de moi parce que je l'insulte, mort, alors que je l'ai persécuté, vivant, ou bien encore, si l'on dit que c'est d'une grande cruauté de poursuivre ainsi l'ombre d'un mort, ma réponse est facile et quelques mots suffisent[2] : Je n'ai pas cessé de faire mon possible, en secret, pour le ramener à des sentiments plus sains.

---

[1] Du pays des Grisons.

[2] Du latin. Art. 10.

Vaticanus

C'est-à-dire qu'il a tout fait pour l'amener à *l'opinion de Calvin.* Car de toute évidence, la conviction de ceux qui ne croient pas ce qu'il croit, est une conviction *malsaine.* Mais supposons que l'opinion de Calvin soit saine, par quel moyen peut-il arriver à convaincre un homme et à le ramencr à des sentiments meilleurs ? Est-ce en le maltraitant impitoyablement ? Les orateurs, lorsqu'ils veulent convaincre, cherchent à gagner la bienveillance de leurs auditeurs, car on essaierait en vain de convaincre quelqu'un qui serait irréductiblement hostile. Calvin est un bon orateur, or, pour se concilier la bienveillance de Servet, il l'a fait immédiatement jeter en prison ; il a éloigné de lui tous ceux qui auraient pu lui apporter quelque consolation ou lui donner un conseil : il l'a mis au secret, avec un soin jaloux. Il a prévenu contre lui tous ses collègues et, du haut de la chaire, journellement, dans ses exhortations au peuple, il a traîné dans la boue celui qu'il avait fait jeter en prison. C'est ainsi que, s'étant concilié l'esprit de Servet, il s'est employé de tout son cœur à le ramener à de meilleurs sentiments. En vérité, alors même que Servet serait venu auprès de Calvin pour l'entendre et se laisser bénévolement instruire par lui, ne vous semble-t-il pas qu'il eût été immédiatement révolté par ces extraordinaires procédés ?

Calvin

ARTICLE 14

« Et afin que nul ne se plaigne que je raconte des choses douteuses, je réciterai en bref ce que lui-même, environ deux heures avant sa mort, confessa devant plusieurs témoins.... Deux conseillers étaient présents....[1] Voyant que je ne profitais rien par exhortation, je ne voulus point être *plus sage que mon Maître ne me permet.* Par quoi, suivant la règle

[1] Ces lignes sont empruntées aux articles précédents que je ne crois pas devoir citer. Je les ajoute à l'article 14 parce que la réponse de CASTELLION y fait allusion.

de saint Paul, je me retirai d'un héritage qui était condamné de soi-même, portant sa marque et flétrissure en son cœur. »

Vaticanus

Avec quelle habileté il passe sous silence ce qu'a répondu Servet, malgré qu'il promette « de réciter en bref, ce que Servet, deux heures avant sa mort, confessa devant plusieurs témoins. Mais passons à la règle du Maître : le Maître, en effet, recommande d'exhorter d'abord, seul à seul, ceux qui pèchent ; puis de le faire devant témoin ; enfin d'en référer à l'assemblée des fidèles. Les premières exhortations de Calvin ont été des injures ; la seconde a été la prison ; et Servet n'a comparu devant les fidèles que pour être hissé sur des fagots et brûlé vif. »

Calvin doit éprouver quelques difficultés à s'expliquer, car il revient souvent sur les motifs qui le poussent à cette publication : on dirait qu'il prévoit les objections que lui feront ses meilleurs amis. Il insiste sur ce fait que c'est pour lui un devoir de conscience :

Calvin

ARTICLE 18 « Plût à Dieu que toutes les erreurs de Servet fussent bien ensevelies. Mais quand j'entends qu'elles volent çà et là, je serais traître et déloyal en me taisant. »

Vaticanus

Mais c'est toi qui es la cause première de cette vulgarisation ! Quel intérêt avait-on porté au premier livre de Servet ? Aucun. Ses autres livres se seraient vendus en silence. Mais depuis que tu as brûlé l'homme avec ses livres, tous ont un ardent désir de les connaître. Ils pensent que les arguments de Servet devaient être bien puissants

pour que tu aies senti la nécessité de brûler son livre, et qu'à l'heure actuelle, tu te croies obligé de l'enterrer sous un amoncellement d'injures. N'accuse donc personne de troubles qui, sans toi, ne se seraient jamais produits.»

Calvin passe à l'arrestation de Servet :

Calvin

....«Et de fait, je ne veux point nier que ce n'ait été à ma poursuite qu'il fut constitué prisonnier.... Je confesse que l'homme qui demanda justice contre lui, le fit à mon aveu, mais depuis qu'il fut convaincu de ses hérésies, [1] chacun sait que je n'ai fait nulle instance pour le faire punir à mort..» ARTICLE 19

Vaticanus

Au début, le bruit courait que Servet avait été arrêté à l'instigation de Calvin. Ses amis nièrent le fait, pour le disculper de cette accusation. Aujourd'hui Calvin confesse nettement son acte.

Mais Calvin n'accepte pas que la question se pose de la sorte. Il se défend d'attacher la moindre importance «à cet article, à savoir jusqu' où il a procédé» ; il s'en voudrait de se défendre d'une chose qu'il trouve toute naturelle. Aussi bien, le problème n'est pas là, et il ne s'arrêtera pas à s'élever contre les imputations des «turbulents, des méchants, des imbéciles et des ivrognes.» Il ne s'agit pas de lui. Il s'agit de savoir «si, oui ou non, les magistrats chrétiens ont le droit de punir les hérétiques». Et

[1] SERVET étant mort sans reconnaître son hérésie, on se demande à quel moment CALVIN place la fin de sa poursuite.

au lieu de se défendre, il attaque. Son attaque cependant, pour être violente, n'en est pas plus heureuse ! Castellion n'a pas de peine à lui montrer les conséquences de son argumentation passionnée.

Calvin

ARTICLE 22 «Or, comme en cette dispute j'ai affaire à deux sortes d'hommes, aussi je les traiterai les uns et les autres selon qu'ils le méritent. Il y a aujourd'hui plusieurs fantastiques et mutins, auxquels s'il était permis de dégorger ce qu'ils ont conçu en leur cerveau, il n'y a rien qu'ils ne renversassent dessus dessous, selon que leur audace débridée les transporterait. Il ne se faut point ébahir si *telles gens désirent qu'en ne punissant point les opinions méchantes, on donnât liberté à chacun de dire ce qu'il voudrait.* A cela s'accordent aisément *tous épicuriens, athéistes et contempteurs de Dieu*, lesquels auraient le comble de leurs désirs s'ils osaient, à pleine bouche, dégorger les blasphèmes desquels ils gazouillent secrètement entre eux, en leur jargon.»

Vaticanus

Je te le demande, Seigneur Calvin, si tu avais un procès en héritage avec quelqu'un, et si ton adversaire obtenait du juge qu'il le laissât parler, lui seul, tout en t'interdisant, à toi, de prendre la parole, est-ce que tu ne t'éleverais pas contre cette iniquité ? Pourquoi donc fais-tu aux autres, ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît ? Nous sommes en procès au sujet de la religion, pourquoi nous fermes-tu la bouche ? Est-ce que, conscient de la pauvreté de ta cause, tu craindrais d'être démasqué ou vaincu, et d'y perdre ton pouvoir de dominateur ?

Voyons, ce Luther que tu as, maintes fois, élevé si haut, comment l'appelleras-tu ? Epicurien ou ignorant ? Car, dans ses notes sur le chapitre selon St Matthieu, il s'élève nettement

contre ta doctrine : «*On voit par là, écrit-il, la grande, l'énorme folie que nous avons faite jadis en voulant amener les Turcs à la foi par la guerre, en brûlant les hérétiques et en persécutant les juifs. Nous nous figurions peut-être avoir la puissance de détruire l'ivraie, parmi les hommes, comme si notre autoritarisme avait quelque pouvoir sur les cœurs qui toujours échappent à la contrainte.... Dans quelle épouvante devraient vivre ceux qui poursuivent les hérétiques, ceux qui pieusement se font meurtriers, n'hésitant pas à faire mettre à mort un homme, sous prétexte qu'il professe quelque erreur ! Je proclame qu'ils devraient frémir s'ils n'ont un front d'airain, alors même qu'ils seraient fermement assurés que l'homme qu'ils condamnent est un véritable hérétique. Mais voici, aujourd'hui les hommes brûlent les vrais saints et ceux qui président à ces exécutions sont eux-mêmes hérétiques....*»

Maintenant, Calvin, mesure la portée de tes paroles : non seulement tu condamnes Luther, mais, par tes actes, tu te mets au rang de ceux qui, s'étant fait un front d'airain et une âme de folie, méritent le nom d'hérétiques et de meurtriers.

J'ai entendu dire que vous êtes aujourd'hui d'accord avec Luther. Mais pourquoi nommerais-je Luther seulement ? Un livre a paru qui est intitulé : *Traité des hérétiques*, et, dans ce livre, de nombreux écrivains sont cités que tu condamnes globalement. En voici les noms : Augustin, Hiéronyme, Hilarius, Chrysostome, Pellican, Luther, Brenz, Otto Brünsfeld, Regius, Cœlio, Castellion, Georges Klinberg, Jean Calvin lui-même et un grand nombre d'autres qui, tous, combattent contre le Calvin d'aujourd'hui : unissant en un même faisceau tous ces écrivains, tu les jettes tous en un même bûcher.... Et tu oses dire, après cela, que tes adversaires «gazouillent secrètement entre eux» comme s'il n'était pas manifeste que celui-là seul médite et sacrilèges et forfaits qui *réclame pour lui seul le pouvoir de parler* !»

L'argumentation est serrée ; c'est la Réforme tout entière que Castellion dresse contre Calvin et

l'insistance qu'il y met, montre bien la valeur qu'il attribuait à ce témoignage collectif. Calvin, ayant rompu avec tous les principes de liberté du protestantisme, n'est plus protestant : il est condamné par l'esprit même de la Réforme, et il ne peut que jeter dans le même bûcher ceux qui se réclament de cet esprit. Mais Calvin n'accepte pas l'accusa-
ARTICLE 23 tion de tyrannie qu'on lui adresse : « Ce n'est pas tyranniser l'église que d'empêcher les écrivains mal intentionnés de répandre publiquement ce qui leur passe par la tête. » A quoi Castellion répond avec quelque vivacité :

« Calvin, décidément, considère comme des écrivains mal intentionnés tous ceux qui ne se font pas l'écho de ses doctrines. Aussi demande-t-il, non seulement qu'on les empêche d'écrire, mais encore de parler. De la sorte, lui seul a le droit de débiter ce qu'il veut. Et il vient nous dire que ce n'est pas de la tyrannie !.... »

Servet s'était élevé, maintes fois, avec véhémence contre la punition des hérétiques, il avait opposé la loi d'amour de l'Evangile à l'Ancienne Alliance. Mais Calvin ne reconnaît pas la Loi nouvelle. Il s'indigne à l'idée que le Christ aurait pu corriger ce que le Dieu d'Israël avait dit à son peuple :

« Si, écrit-il, si Servet veut nous faire *accroire* que la rigueur de punir les hérésies ait été *adoucie à la venue de Jésus-Christ*, qu'il en produise quelques témoignages ; mais il a été aussi

effronté à mentir.... qu'à tenir pour certain tout ce qu'il songeait. »[1]

Servet ne pouvait plus faire accroire quoi que ce soit au monde et il ne pouvait plus produire le moindre témoignage. Calvin semble perdre ici tout sentiment de pudeur en lançant cette sorte de défi à quelqu'un qu'il a fait condamner à mort. Mais déjà, il ne pense plus à Servet. Celui auquel il s'adresse, dans sa pensée, est vivant: c'est celui qu'il a toujours trouvé sur son chemin, dressé contre son autoritarisme doctrinal. C'est Castellion. Et l'attaque devient, soudain, directe et passionnée. Castellion ne semble pas s'en émouvoir outre mesure. Ses réponses, souvent concises, ramassées, ressemblent étrangement aux parades et aux coups de pointe imprévus d'un « fleurettiste » expert, contre lequel un spadassin s'époumonne et s'escrime. Parfois, donnant à sa pensée plus d'ampleur, il révèle à Calvin une Réforme qu'il n'a jamais soupçonnée, et lui donne les plus belles leçons de protestantisme qu'il ait jamais entendues :

Calvin

« Il y a un autre fantastique qui contrefait le philosophe en sa tanière ; lequel appelant Servet son bon frère, dit qu'il ne faut pas punir les hérétiques pour ce que chacun amène telle exposition que bon lui semble sur l'Ecriture et que la vérité certaine est comme cachée dedans nuées obscures. » ARTICLE 26

---

1 Page 15 du livre de CALVIN. Comparer avec ce que Mr DOUMERGUE ose affirmer, à ce sujet, pour défendre CALVIN. Note, page 155.

Vaticanus

Il s'indigne qu'il y ait des gens qui osent affirmer que les Lettres sacrées sont obscures. Lui, il les estime claires. En cela, il bataille contre Zwingli, qui les juge obscures. Il bataille aussi contre lui-même, car s'il est vrai que les Ecritures soient si limpides, d'où vient que, pour les éclaircir, il ait édité d'innombrables commentaires ? Il bataille contre tous ceux qui, jusqu'à notre époque ont écrit tant de livres à ce sujet et journellement en écrivent encore. Lui-même, dans la petite préface de son Institution, il déclare que son livre est un instrument nécessaire à la compréhension des Ecritures. Enfin, depuis de nombreuses années, quotidiennement, il harangue le peuple, il écrit, il dispute afin de jeter quelque lumière sur ce qu'il dit être éblouissant de clarté. »

On doit reconnaître que le reproche de Calvin tombe de lui-même et qu'en la circonstance, Calvin eût pu être mieux inspiré.

Calvin

ARTICLE 27 «Ainsi ce bon théologien aime mieux effacer la foi du cœur des hommes que de souffrir qu'on punisse ceux qui la renversent ? »

Vaticanus

Celui-là n'efface pas la foi du cœur des hommes qui veut qu'on renvoie le jugement des hérétiques à l'avénement du juste Juge, (à moins toutefois qu'on ne veuille accuser le Christ lui-même qui ordonne de laisser croître l'ivraie jusqu'à la moisson). Et même, il ne s'oppose pas à ce qu'ils rendent compte de leur hérésie celui qui demande que — s'ils doivent être punis — ils le soient, au temps fixé par Dieu lui-même et non prématurément par les hommes. »

Mais Calvin considère qu'on ne doit pas tarder de la sorte. Il y a des «intérêts sacrés» qu'on ne doit pas négliger :

Calvin

a. «Car quelle religion demeurera plus au monde ?» ARTICLE 28

Vaticanus

La religion fondée sur une foi absolue aux choses qu'on espère et qu'on ne discerne pas, telle la foi d'Abraham : ayant reçu l'ordre de partir, le patriarche partit,.... sans savoir où il allait. Ayant reçu l'ordre de sacrifier son fils, il se préparait à l'immolation, sans savoir ce qui adviendrait, mais sa foi était absolue, car il savait que Dieu est fidèle.

Calvin

b. «Quelle marque y aura-t-il pour discerner la vraie Eglise ?»

Vaticanus

L'amour, qui provient de la foi ! Et c'est là une doctrine certaine : «C'est à ceci, dit le Maître, que l'on reconnaîtra que vous êtes mes disciples si vous vous aimez les uns les autres.»

Calvin

c. «Bref, que sera-ce de Dieu et de Jésus-Christ, si la doctrine de la piété est incertaine et comme mise en suspens ?»

Vaticanus

La doctrine de la piété ? C'est d'aimer ses ennemis, de faire du bien à ceux qui vous maltraitent, d'être affamé et assoiffés de justice : «Heureux ceux qui sont persécutés «pour la justice ! Malheur à vous, lorsque les hommes diront

«de vous toute sorte de bien, car c'est ainsi qu'ils ont loué «les faux prophètes !» Cette doctrine et d'autres semblables sont certaines, alors même qu'on ignorerait ces ténébreuses questions de la trinité, de la prédestination, du salut et d'autres encore, au sujet desquelles on tient les hommes pour hérétiques, tandis que tant d'hommes pieux les ont ignorées.»

C'est la séparation hardie, dans la vie religieuse, des croyances pleines d'incertitude, et de la foi vivante. On croirait entendre Esaïe : «Vos mains sont pleines de sang. Lavez-vous, purifiez-vous. Otez de devant mes yeux la méchanceté de vos actions ; cessez de faire le mal, apprenez à faire le bien ; recherchez la justice, protégez l'opprimé, faites droit à l'orphelin, défendez les veuves.[1]» La vie morale seule est nécessaire. La métaphysique est du superflu. C'est encore par l'effort moral qu'on *s'unit* le plus étroitement à Dieu. Calvin, avec tous les confessionnalistes, dit : «Croyez !» Castellion, avec le Christ des Synoptiques, dit : «Vivez. C'est la vie qui importe : la vie pure, la vie harmonieuse, la vie en Dieu vécue en pleine humanité.» Cela, c'est la Religion du Sermon sur la montagne et des paraboles évangéliques : c'est de la *Religion éternelle.*

Et Castellion reprend la même idée dans l'article suivant :

Calvin

ARTICLE 29 «Quel opprobre fait-on à Dieu en disant qu'il a tellement entortillé son langage[2] en l'Ecriture sainte qu'il n'a, fait

[1] Esaïe I : 15.

[2] En latin : flexiloquus : énigmatique.

que se jouer des hommes, leur tenant le bec dans l'eau ? Or, si nous n'avons religion certaine et résolue en l'Ecriture, il s'ensuivra que Dieu nous a voulu occuper en vain par je ne sais quelles fallaces, comme s'il nous parlait de coquecigrues. »

Vaticanus

Quel opprobre, au contraire rejaillirait sur Dieu, s'il n'avait pas voulu qu'il y eût des mystères. Car enfin s'il a parlé clairement, c'est donc qu'il a jeté des perles devant les pourceaux !.... »

Et Castellion rappelle que l'apôtre disait des Juifs : ils ne comprennent pas la Loi, ils ne peuvent donc pas comprendre le Christ !

C'est donc, continue Vaticanus, que la Loi n'était pour les Juifs qu'une grande énigme. D'autre part, ce n'est pas en vain que Moïse a dit : «Les choses cachées sont à notre Dieu, les choses révélées sont pour nous et nos enfants, et cela de toute éternité, afin que nous puissions observer les préceptes de sa Loi. » C'est comme s'il disait : La signification de cette Loi, concernant les mystères sacrés nous est fermée ; elle est claire seulement à Dieu. Mais les choses qu'elle nous ordonne de faire (et j'entends par là : aimer Dieu et son prochain, ne pas tuer, ne pas voler....) tous ces commandements nous sont clairs et nous pouvons les observer. — *Voilà la vraie foi, la véritable obéissance qui consiste à aimer Dieu d'un tel amour qu'on fait ce qu'il ordonne, alors même qu'on ne peut pas pénétrer ses desseins.*

Mais ce sont là des arguments d'ordre moral qui pouvaient convaincre ceux qui distinguaient la foi et les croyances, la vie morale et l'adhésion à telle ou telle formule de métaphysique. C'étaient des

arguments qui échappaient à Calvin. Ce qui pouvait le faire réfléchir, c'étaient des arguments bibliques. Et Castellion ne résiste pas à la tentation de lui en fournir à satiété :

«Esaïe lui-même, dit-il, appelle ses prophéties un livre fermé que ne pourront comprendre ni les ignorants, ni les savants. Dans les Psaumes, on trouve un grand nombre d'images mystérieuses qui ne sont pas autre chose que des énigmes.»

Ces arguments sont bien dans l'esprit des polémiques religieuses du temps et, pour un grand nombre, ils étaient sans réplique :

Oui, certes, insiste Castellion, on a le droit de parler des mystères dont Dieu a voilé sa Révélation, mais non pas comme le fait Calvin, dont l'esprit de calomnie va jusqu'à parler de «fallaces et de coquecigrues.» Dieu ne se joue pas de nous. Mais le livre des Proverbes (XXV : 2) proclame que «la gloire de Dieu est de voiler les choses.» Calvin, lui, affirme le contraire.»

C'était grave à l'époque de Calvin, pour ceux qui croyaient à la théopneustie, d'être pris en flagrant délit de contradiction avec l'Evangile. On dirait que Castellion se fait un malin plaisir d'accumuler les preuves et, après l'Ancien Testament, c'est le Nouveau qu'il cite. Il relève les paroles de Jésus concernant les paraboles qu'il propose à ses disciples ou à la foule, et qui ne sont pas autre chose que de petites énigmes proposées à la sagacité de ses auditeurs [1]. Mais laissant là son argumentation bi-

[1] Il cite aussi les Apocalypses et en particulier l'Apocalypse attribuée à Jean, et ici sa démonstration est naturellement irréfutable pour Calvin.

blique, il élève la question et la replace délibérément sur le terrain moral. Et c'est peut-être cette transposition des valeurs religieuses qui caractérise le mieux la Réforme, telle que l'entendait Castellion. Il n'y a pas d'orthodoxie doctrinale, car les doctrines sont incertaines et trompeuses. L'homme sage n'édifie pas sa vie intérieure sur des doctrines transitoires et obscures. Il l'édifie sur la conscience morale et là, il n'y a plus d'incertitude : c'est le roc.

Est-ce donc qu'il n'y a rien de certain ? Oui, certes : toutes les choses qui sont nécessaires à notre salut ou qui touchent à notre obéissance ou qui concernent notre mission sont certaines..... Il n'y a point d'incertitude sur les préceptes de la piété : aimer Dieu et son prochain, aimer ses ennemis, être patient, miséricordieux, fraternel ; il n'y a point d'incertitude en ce qui concerne nos obligations spirituelles. Mais nous, insoucieux des devoirs qui nous sont imposés, nous nous laissons absorber par les mystères qui sont du ressort de Dieu comme si, en vérité, nous avions été admis à son Conseil. Nous disputons abondamment du salut, de la prédestination, de la trinité, nous montrant pleins de certitude au sujet de choses dont nous ne savons rien, et pleins de dédain pour les choses qui s'imposent à nous. C'est ainsi que naissent des multitudes de questions qui, en dernière analyse, aboutissent à l'effusion du sang des malheureux ou des faibles d'esprit qui ne sont pas d'accord avec nous !»

On ne saurait marquer d'une façon plus nette l'incertitude des métaphysiques humaines et l'impérieuse nécessité des oligations morales. C'est bien parceque Castellion a compris la *relativité de la connaissance* qu'il a parlé, écrit, souffert. Et il y a là

un apostolat nouveau, inconnu jusqu'alors. Ce n'est pas de l'agnosticisme : Castellion professe des certitudes spirituelles inébranlables. Ce n'est pas du scepticisme : Castellion est un libre croyant, et sa foi est si profonde qu'elle est le fondement même de sa vie. C'est l'apostolat de la foi *libre* ; mais la foi, dans la pensée de Castellion ne s'identifie pas avec des croyances arrêtées : elle est un acte de confiance absolue, un don de soi, une consécration à l'œuvre de vie sous le regard de Dieu. La foi seule donne la vraie vie (le salut), non pas parce qu'elle est l'expression des dogmes orthodoxes, mais parce qu'elle est une volontaire et joyeuse soumission aux ordres du Christ. Et c'est bien là, la doctrine du fidéisme, telle que Mr Menegoz l'a définie dans ses ouvrages : c'est le salut par la foi, *indépendamment des croyances*. Mais c'était là une doctrine inconnue à Calvin. La foi, pour lui, s'identifiait aux dogmes professés, et ceux qui osaient discuter les dogmes qu'il avait établis, portaient atteinte «à l'honneur de Dieu»; ils n'avaient qu'un but : celui de «dépiter Dieu en sa personne». Ils voulaient jeter le trouble dans les consciences, et leur apparent libéralisme n'était qu'un prétexte pour éviter le juste châtiment de leurs mutineries:

Calvin

ARTICLE 31 ....«On voit clairement, que ce que j'ai dit ci-dessus est trop vrai, à savoir que tous moqueurs de Dieu et gens débordés

à impiété et pareillement tous mutins en débattant que les princes et magistrats ne doivent point *maintenir par glaive la vraie religion*, plaident leur cause particulière, prétendant.... (avoir le droit).... de troubler tout le monde sans en être repris, ni qu'on leur fasse sentir qu'ils font mal.»

La riposte de Castellion est vive. Il relève d'abord qu'en assimilant les adversaires de la répression des hérétiques à «des gens débordés à impiété et à des moqueurs de Dieu» — Calvin condamne Luther, Augustin et tous les écrivains du *Traité des hérétiques*. Mais ce n'est là qu'une entrée en matière :

Vaticanus

....Il y a quelque duplicité dans l'accusation de Calvin : il ressemble en cela à ces voleurs qui recommandent aux voyageurs de prendre garde aux coupeurs de bourse, afin d'endormir leur suspicion. C'est ainsi que Calvin, constatant que tout est troublé, se hâte d'accuser les autres, afin qu'on ne le soupçonne pas lui-même. Il est pourtant manifeste que si quelque chose peut troubler les consciences, c'est bien son attitude de persécuteur. Le seul fait d'avoir fait condamner Servet a troublé non seulement Genève, mais l'Europe entière. Et l'âme d'un grand nombre en est encore tout endolorie. C'est pourquoi il s'empresse de reprocher aux autres ce qu'il a fait. Jadis, lorsqu'il était parmi ceux qui souffraient de la persécution, il avait un autre langage, il écrivait de longues pages contre la persécution. Et pour que personne ne doute de ce que j'avance, je transcris ici un long extrait de son Institution ; mais cette page était dans la première édition de son livre ; dans la seconde, il a modifié tout cela.»

La citation que fait Castellion est, en effet, très caractéristique. Elle se trouve à la page 144 de la

première édition du livre de Calvin[1]. On y voit comment Calvin, au début de la Réforme, voulait qu'on se comportât à l'égard des hérétiques. Il énumère toute une série d'avertissements fraternels, mais il estime qu'il serait criminel de les tuer : « les faire périr par le fer et le feu, ce serait nier tout principe d'humanité. »

« Voilà, s'écrie Vaticanus, voilà ce qu'écrivait alors Calvin. Que chacun compare maintenant ces premières déclarations de Calvin avec ses écrits et ses actes d'aujourd'hui, et on verra qu'il y a, entre son passé et son présent, le même conflit qu'entre la lumière et les ténèbres.... Parce qu'il a fait périr Servet, il veut maintenant que périssent tous ceux qui différent avec lui d'opinion. Il renie les règles qu'il avait lui-même édictées et il réclame la mort... »

Et Castellion, dans ses dernières phrases, aiguise la pointe de toute son argumentation :

Il n'y a, dès lors, rien d'étonnant à ce que Calvin veuille imposer aux autres le silence, car il craint que quelqu'un mette en lumière son inconstance et ses palinodies. Ayant mal agi, il redoute la lumière. »

La réponse est cinglante et l'argument décisif. Calvin se sent sur un terrain brûlant : on sent qu'il éprouve quelque hâte à le quitter.

---

[1] Castellion aurait pu multiplier les citations. L'éditeur du *Contra libellum Calvini* en donne toute une série à la fin du livre. En voici deux : « Le règne de Satan ne peut résider en ce fait que chacun ait franchise et liberté de mettre en avant son opinion, touchant la religion. » (Acontius. Livre VI folio 215) — « L'empêchement de cette liberté est satanique ». (Idem. Livre VI fol. 216) — Voilà évidemment qui est d'une clarté indéniable.

Calvin

«Mais laissant telles manières de gens, je viens à ceux qui sont simples et de bonne sorte, lesquels outre ce qu'ils sont ignorants, en cuidant qu'on ne doive point punir les hérétiques, prennent occasion d'errer, en cet endroit, *par la tyrannie qu'ils voient en la papauté.* Et de fait, les ennemis de Dieu sont si exorbitants à maintenir, par la terreur [1], leurs faussetés diaboliques que cela peut troubler le jugement de ceux qui ne regardent point plus loin.» ARTICLE 32

Vaticanus

Voilà un homme qui condamne les gens qui font ce qu'il fait lui-même. Voilà un homme, au front d'airain qui, tout le long de son livre, ne cherche qu'à défendre ses idées par le glaive et à réduire par le fer ceux qui le contredisent, et c'est cet homme qui s'élève contre la tyrannie des autres et les moyens de terreur qu'ils emploient ! Oui, c'est lui, lui qui a si bien terrifié Genève que les magistrats eux-mêmes (sauf ses amis) n'osent souffler mot !»

Mais Calvin ne semble pas conscient de l'identité de son attitude avec celle des «papistes» auxquels il reproche leurs abus de pouvoir. Il insiste :

«Ainsi, continue-t-il, beaucoup de bonnes gens voyant que toute la religion est vilainement pervertie en la Papauté, que *tout y est farci d'abus infinis* et cependant qu'une *confusion si exécrable est maintenue par la frayeur....* ils en sont tellement scandalisés que cela leur fait haïr *et avoir en horreur toutes punitions sans discerner si elles sont justes ou non.*»

---

[1] Le texte français ne contient pas ce terme, mais CASTELLION n'avait que le texte latin sous les yeux, et le texte latin dit : «meris terroribus fulciri».

Vaticanus

Je ne puis juger Calvin avec plus de sévérité qu'il ne se juge lui-même. Car toutes ces choses qu'il condamne chez les autres, il les fait lui-même avec la même ardeur.

Calvin estime que son cas n'est pas celui de la papauté. A ses yeux, la papauté abuse de son pouvoir, en opprimant la vérité; lui, use de son pouvoir pour la sauvegarder. Calvin n'a jamais compris la pauvreté de cet argument dont la candeur touche à l'inconscience. Son orgueil spirituel l'aveuglait, et c'est avec une étonnante naïveté qu'il écrit :

Calvin

ARTICLE 34 «C'est une intolérable barbarie que là où il n'y a aucune connaissance de la vérité on veuille quand même, sans raison et sans justice, défendre une doctrine par le glaive !»

Vaticanus

Pourquoi donc est-ce par le glaive que tu défends la tienne ? Pourquoi donc Hiéronyme, pourquoi Gribaldi, pourquoi Servet, (et j'en passe) n'ont-ils pas obtenu chez vous le pouvoir de parler ? Si tu as de bonnes raisons, pourquoi ne te fies-tu pas à elles ? Pourquoi veux-tu gérer tout par la force ? Tu écrivais jadis au roi du Danemark que la sagesse fuit les milieux où règne la force : pourquoi as-tu chassé la sagesse du milieu où tu vis ?

Mais Calvin trouve sans doute qu'à Genève tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, et que la sagesse y a élu définitivement domicile, à côté de la liberté qu'il laisse aux Génevois d'adopter in-

tégralement ses doctrines. Ceux qui ne les adoptent pas sont indignes de pitié et c'est le glaive qui doit leur faire entendre raison. Mais, dans la papauté où l'on n'a, d'après Calvin, aucune connaissance de la vraie doctrine, les mesures tyranniques sont criminelles et odieuses :

Calvin

Aujourd'hui, il est permis d'écrire que la situation de l'Eglise romaine ne se maintient que par la contrainte et le meurtre. Ignorant ce qu'est la mission des pasteurs, ceux qui se décernent le titre de *prélats* fulminent dans des placards tyranniques ; mais la véritable et pure Eglise du Christ, sortie des persécutions, se maintient et fleurit même au sein des abus de pouvoir. ARTICLE 40

Vaticanus

Ceci Calvin l'a écrit, avec encore sur les mains, le sang de Servet. Et pourtant il sait bien que s'il ne s'était pas lui-même décerné le titre de prélat et s'il n'avait pas fait édicter des placards tyranniques, il ne lui eût pas été possible de résister à ceux qui l'avaient percé à jour. En vérité, il n'a pas plus de connaissance de la vraie mission du pasteur que ceux-là mêmes qu'il accuse. Il faut que je reproduise ici un placard édicté par les magistrats de Genève dont l'histoire vaut d'être contée.... Il y avait, à Genève, un certain Trouillet qui avait eu l'audace de critiquer quelques assertions de *l'Institution chrétienne* de Calvin. Il fut immédiatement traduit en justice. Mais comme le procès avait duré longtemps, le Conseil (pour éviter sans doute le retour de semblables choses) édicta cet arrêt, en français : «*Etant ouys en Conseil, savants ministres de la parole de Dieu, maître Guillaume Farel et Pierre Viret, et après eux, respectables maître Jean Calvin et maître Jean Trouillet, en leurs dires et reproches souvent débattus*

de l'Institution chrétienne du dit M. Calvin, le tout bien considéré, le Conseil.... a prononcé et déclaré le dit Livre de l'Institution du dit monsieur être bien et saintement fait, sa doctrine être sainte doctrine de Dieu,.... et que d'ici à l'avenir personne ne soit osé parler contre le dit livre ou la dite doctrine.[1]»

Il est certain qu'après ce placard, Calvin n'avait guère le droit de reprocher aux «prélats de Rome» les placards qu'ils pouvaient faire édicter : il ne serait venu, d'ailleurs, à l'idée d'aucun de ces prélats de faire décréter qu'un de leurs ouvrages était «sainte doctrine de Dieu.» Quant à la défense faite à tous, par les magistrats de Genève, «de parler contre le dit livre», cela dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Et nous comprenons l'émoi de tous les vrais amis de la Réforme, devant cette «calvinisation» du Verbe de Dieu.

Castellion voit le danger, et répondant à cette idée de Calvin, que l'église réformée, née dans les persécutions. y vivait florissante, il ajoute :

«Oui, jadis, il y avait en elle quelque charité. Mais maintenant qu'elle s'est soumise aux moyens de gouvernement de Calvin, maintenant qu'à son tour elle règne par le glaive, elle a perdu le fruit de sa précoce floraison. Le métal précieux s'est mué en scories.»

Ici le reproche perd son caractère d'âpreté : on y sent la désillusion profonde d'un homme qui avait mis en la Réforme tous ses espoirs et que le

---

[1] Le mercredi, neuvième de Novembre, l'an 1552.

spectacle de la Genève calviniste plonge dans une grande tristesse.

Mais comme Calvin insiste sur les persécutions de l'Eglise romaine, Castellion lui adresse cette véhémente apostrophe :

Vaticanus

Si Servet t'avait combattu avec des armes, tu aurais eu le droit de faire appel aux magistrats. Mais c'est par la plume qu'il t'a combattu, pourquoi as-tu combattu ses écrits par le fer et le glaive ? Voyons, pourquoi as-tu fait appel à l'intervention du magistrat ? Est-ce en cela que réside votre piété et consiste-t-elle à vous emparer des voyageurs pour les jeter aux flammes, alors même qu'ils ne font que traverser votre ville et n'y occasionnent aucun trouble ? Et tu as l'audace de condamner les procédés de Rome ? Mais cite-moi donc chez les papistes un seul luthérien ou un seul calviniste qui, au sortir de la messe, ait été jeté en prison, comme Servet l'a été, chez vous, au sortir du sermon ? » ARTICLE 41

Et comme Calvin tout en condamnant l'usage du glaive dans l'église catholique le revendique pour combattre l'erreur, Castellion lui répond : ARTICLE 42

En exhortant les princes à défendre la vérité par le glaive, tu ne fais pas autre chose que les armer contre la vérité, car la vérité, tous *croient* la posséder.

Mais, objecte Calvin, le véritable adorateur de Dieu qui combat pour sa foi, ne ressemble en rien à l'incrédule qu'anime « une rage aveugle ! » A quoi, Castellion réplique :

ARTICLE 44

Certes, car les armes du chrétien, celles tout au moins que Paul lui attribue, sont : la justice, la foi, la patience et les autres vertus. Calvin, lui, a le glaive. Si arrêter et brûler un homme qui n'est convaincu d'aucun crime et qui invoque le nom du Christ, si ce n'est pas là une *rage aveugle*, qu'on me dise en quoi consiste cette aveugle rage. »

Cette rage, d'après Calvin, réside dans la folle cruauté des papistes qui, « fascinés par leurs stupides superstitions, foulent aux pieds, avec orgueil, le Verbe de Dieu. »

Castellion ne juge peut-être pas, avec moins de sévérité, les abus de pouvoir de l'Eglise romaine et il professe en son cœur la même indignation contre de tels procédés. Mais ce qu'il n'arrive pas à comprendre, c'est que Calvin qui la condamne avec tant de véhémence, n'ait rien de plus pressé que de l'imiter en ce qu'elle a de plus détestable et de plus criminel.

Pourquoi, lui dit-il, pourquoi empruntes-tu donc aux papistes leurs bûchers ? Diras-tu que c'est le Christ qui t'a appris à brûler les hommes ? Qui donc t'a enseigné à agir de la sorte ? »

Calvin est conscient des objections que soulève sa théorie. Mais il fait crânement tête à l'orage et il pousse jusqu'au bout son principe : « Ce qui condamne le zèle maladroit, c'est l'ignorance qui l'inspire. Mais il y a un zèle louable : c'est celui qui anime les *fils de Dieu*, et qui les pousse, et qui les ex-

halte à la défense d'une foi qui leur est absolument démontrée. »

La réponse de Castellion tombe sur Calvin, en phrases brèves, cinglantes, comme autant de coups de fouet :

«Les fils de Dieu ? s'écrie Vaticanus. Si vous étiez des fils de Dieu, vous feriez les œuvres de Dieu. Un fils de Dieu n'affirme pas sa foi en brûlant un homme, mais en se faisant brûler pour elle. » Celui qui persévèrera jusqu'à la fin, dit l'Evangile, sera sauvé. «Mais dans quoi faut-il persévérer ? Dans la persécution ? Non, certes, dans la tolérance. [1] Voilà une certitude de la foi, mais c'est là quelque chose que Calvin ignore. ARTICLE 46

Oui, Calvin ignorait tout cela et cette seule constatation a plus de poids qu'un long réquisitoire. Il l'ignorait si bien qu'il ne comprend pas qu'on ne tienne pas pour un monstre un homme qui diffère avec lui d'opinion :

Calvin

«Si on mène au gibet quelque méchant parce qu'il aura dit que toute l'Ecriture sainte n'est que fable et moquerie.... qui est-ce qui n'aurait honte d'attribuer à un tel et si vilain monstre le titre sacré et tant honorable de martyr ? Car St Augustin le dit très bien : c'est la cause qui fait les martyrs, non pas la punition. » ARTICLE 48

Vaticanus

Décidément cet homme tient absolument à rendre odieux ceux qu'il accuse d'hérésie, mais il ne se demande pas si ces

[1] Le mot n'existait pas encore, mais l'idée est nettement indiquée dans le texte latin : «Persequendo ? Imo *patiendo.* »

pseudo-hérétiques ne sont pas plus fidèles que lui aux Saintes Ecritures.»

Calvin ne s'arrête pas à ces distinctions superflues. Et il s'empresse de conclure, sans voir toute la faiblesse de son syllogisme qui repose sur d'aussi pauvres prémisses :

«Or, si celui-là n'est point martyr, mais *malfaiteur*, pourquoi *le juge* qui l'aura condamné ne sera-t-il pas estimé justement sévère à faire son devoir, et non point un persécuteur cruel ?»

Voilà bien où Calvin voulait en venir ! Que parle-t-on de persécution et de tyrannie ? Calvin a été un juge justement sévère, et son attitude, au lieu de lui attirer le moindre blâme, devrait lui valoir les félicitations de tous ! Mais la conclusion se poursuit et elle mérite d'être citée :

ARTICLE 49 «Il est donc ici requis, continue Calvin, de garder bonne prudence et bonne mesure : à savoir que les princes ne s'escarmouchent point à la volée pour défendre une cause qui leur sera *inconnue ;* et aussi qu'ils ne se jettent point hors des gonds pour épandre le sang humain sans attrempance.»

Vaticanus

Ainsi donc la cause pour laquelle on fit périr Servet n'était pas une *cause inconnue.* Ce sont apparemment des choses très claires, ces questions sur lesquelles le monde entier discute : la Trinité, le salut, le libre arbitre, etc. ! Mais rien n'est inconnu à Calvin.

Calvin

ARTICLE 50 «Le proverbe ancien dit que l'ignorance est toujours hardie et cruelle à merveille.»

Vaticanus

Tu dis vrai : et cette hardiesse et cette cruauté sont bien manifestes dans le fait qu'on traîne au supplice ceux que Dieu défend de tuer. »

Et comme Calvin reproche à ceux qui tuent, pour des doctrines incertaines, leur inconscience ou leur hypocrisie, comme il ose condamner l'homicide, Castellion s'écrie : ARTICLE 51

«Mais c'est moi qui devrais écrire ces choses contre Calvin s'il ne les avait écrites lui-même ! On voit bien qu'il a écrit ces lignes avec le sang de Servet ! »

Calvin s'attache ensuite à montrer qu'il ne faut pas s'en rapporter au jugement des autres et qu'un juge devrait être jugé avec sévérité et même tenu pour «déloyal et infâme» s'il se fiait «au dire ou au cuyder» des autres: son appréciation n'aurait aucune valeur. ARTICLE 53

En a-t-il été autrement à Genève ? lui répond Castellion. Les magistrats qui ont jugé Servet étaient d'une incompétence notoire en matière de théologie. Ils étaient même d'une culture médiocre....

Et le fait seul que, dans leur lettre aux églises, ils déclaraient qu'ils ne pouvaient pas *douter de la foi de leurs pasteurs,* montre assez nettement qu'ils se raportaient au jugement d'autrui. »

Il s'agit ici évidemment de la lettre de consultation adressée à toutes les églises suisses. L'argument de Castellion prend ici une valeur singulière, car les

magistrats — dont l'incompétence était notoire — demandaient un arrêt à des hommes qui ne savaient rien ni de la défense, ni «du fait.» Est-ce donc que, d'après l'opinion de Calvin, le tribunal devait être tenu pour «*déloyal*» et le jugement pour «infâme ?» Dans la pensée de Calvin ces qualificatifs s'adressent seulement à l'Eglise romaine. Comme s'il voulait détourner l'attention de ses lecteurs du bûcher de Genève, il dénonce complaisamment la barbarie de Rome et menace les papistes des foudres célestes :

«La barbarie qui domine aujourd'hui en la papauté, s'écrie-t-il, est détestable et n'échappera point à l'horrible vengeance de Dieu... [1] ..Le commencement de procéder contre les bons martyrs est ne leur octroyer nulle défense ni les recevoir à aucune dispute.»

ARTICLE 54 Mais oui, répond Castellion, on leur octroie la permission de se défendre, seulement on le leur permet comme tu l'as permis toi-même à Servet, c'est-à-dire en les avertissant qu'on les mettra à mort, s'ils ne se rétractent. Toi, ton premier acte a été l'arrestation; tu as emprisonné Servet et tu as écarté du débat, je ne dis pas tout ami de Servet, mais tous ceux qui n'étaient pas ses ennemis. Témoin Gribaldus que tu as repoussé avec tant de superbe.

Mais voici que Calvin fait un tableau des horreurs qu'il condamne avec tant de vertueuse et de chrétienne véhémence.... chez les autres :

---

[1] Quelle notion de Dieu, CALVIN pouvait-il bien avoir ? Avait-il compris, quelque chose au Dieu de l'Evangile, et savait-il de quel esprit il était animé ?

Calvin

«Ainsi quand ils ont *coupé la broche* à toute raison[1], ils traînent les pauvres gens à la torture pour les démembrer .... puis ils les brûlent à petit feu et n'oublient nul tourment pour leur faire sentir leur mort à bon escient, comme disait un ancien tyran. Voilà un exemple d'une stupidité brutale, conjointe avec une pareille inhumanité.» ARTICLE 55

Ici Castellion rappelle les tortures que Calvin a imposées à ses adversaires. Il dit que si Servet n'a pas été condamné à la torture, c'est grâce à l'intervention du «sénateur» Pierre Vandal : «c'est même à partir de ce moment, affirme-t-il, que Calvin l'a traité en ennemi : tant il est vrai que pour peu qu'on ait de clémence, on ne peut pas être un ami de Calvin.» Enfin, relevant les détails que Calvin donne des souffrances que les papistes infligent à ceux qu'ils brûlent à petit feu, Castellion s'écrie : «Mais c'est le supplice de Servet qu'il décrit là, et ce sont les autres qu'il traite de tyrans ! En vérité, il est convaincu que ce sont là des tortures qui ne sont permises qu'à lui et aux siens !»

Calvin le croyait, en effet. Ce qui, chez les «papistes», était une intolérable barbarie, devenait, à Genève, un acte de justice.

«Car, dit Calvin, les brûleurs du pape n'ont d'autre cause que de faire ainsi les enragés, sinon qu'ils ne peuvent souffrir qu'on déroge en rien à leurs folles inventions qu'ils ont controuvées sans propos.» ARTICLE 51

---

[1] CALVIN oublie ce qu'il écrivait jadis au duc de SOMERSET (Voir page 115).

Vaticanus

Les catholiques n'ont appliqué leurs lois sanguinaires contre Jean Huss qu'après le Concile de Constance, c'est-à-dire après des siècles et des siècles de domination. Calvin, lui, les applique au moment même où il commence à peine de régner. Que sera-ce lorsque nous en serons au dixième successeur de Calvin ? Et c'est après cela qu'il ose condamner les autres ?»

Oui, car le Réformateur de Genève n'a jamais identifié ses actes aux procédés du pape . Il essaie même de les opposer à cette barbarie qu'il condamne :

ARTICLE 61 «Il n'y a nul doute que les bons protecteurs de la foi, dit-il, devant que de juger, ne doivent connaître amiablement de la question en toute sollicitude et crainte de Dieu.»

Castellion l'arrête ici, en pleine période oratoire, et le ramène à la réalité :

«C'est bien ainsi, en vérité, riposte-t-il, que l'on a agi à l'égard de Servet. On le reconnaît le dimanche : on l'arrête à la sortie du temple, on le jette en prison, et il n'en sort que pour être conduit au bûcher. C'est là, sans doute, la façon calvinienne de «connaître amiablement de la question en toute sollicitude et crainte de Dieu.»

Calvin, de toute évidence, ne donne pas aux mots le même sens que Castellion. Car cette réserve, qui semblerait devoir tempérer la sévérité des juges en matière d'hérésie, lui sert de transition pour confirmer la thèse qu'il s'efforce d'établir :

Calvin

«Mais cela n'empêche point que *l'office* d'un bon et fidèle magistrat *ne soit de réprimer, avec la puissance du glaive* et par justes punitions et légitimes, ceux qui, étant *apostats de la foi*, induisent et sollicitent les autres à se révolter ; qui, en *blasphémant contre l'honneur de Dieu,* attirent les pauvres âmes à perdition par leur fallace ; troublent la concorde de l'église et déchirent l'unité de la foi.»

C'est avec un véritable sentiment de malaise qu'on lit ces lignes de Calvin. Les papes n'ont jamais parlé autrement pour légitimer leurs abus de pouvoir. Mais tandis qu'ils ont toujours nettement défini les termes de leurs excommunications, on dirait que Calvin, honteux des pauvres doctrines qu'il est dans la nécessité de défendre, se réfugie derrière les grands mots qui dissimulent mal son imprécision volontaire. Et c'est ce que met en lumière Castellion. Il lui reproche de n'avoir jamais donné la définition de l'hérésie, de parler successivement d'hérétiques, d'apostats, de blasphémateurs, comme si nécessairement ces termes étaient identiques. Comment Calvin n'a-t-il pas vu qu'il est hérétique lui-même aux yeux du pape ? Est-ce que Servet était hérétique parce que simplement il pensait autrement que Calvin ? Pourquoi Calvin ne le dit-il pas ? Il y aurait au moins quelque clarté dans ses phrases grandiloquentes et quelque courage dans ses proclamations. Aussi bien, en quoi Servet était-il apostat ? Un apostat renie ce qu'il a jadis affir-

mé, il combat ce qu'il a jadis défendu : Servet a-t-il renié la doctrine calviniste ? Comment l'eût-il fait, puisqu'il ne l'a jamais professée ? Est-ce parce qu'il a renié les doctrines de l'église catholique, que Calvin le traite d'apostat ? Mais alors, Calvin lui-même, qu'est-il sinon un apostat ? Et comment peut-il faire à d'autres ce reproche et invoquer pour les punir l'intervention du glaive ? Calvin se condamne-t-il lui-même au bûcher ? La vérité est que Calvin en est venu à croire que sa doctrine est la seule doctrine, que son église est la seule église, et qu'en dehors de cette doctrine et de cette église, il n'y a ni vérité, ni salut.

Castellion a compris depuis longtemps que le Calvinisme était un catholicisme naissant et que son intransigeance doctrinale était aussi redoutable que l'intransigeance de Rome. Mais si Calvin, maître de Genève et des grandes églises de Suisse, s'octroyait la liberté de flétrir l'autoritarisme papal, il fermait la bouche ou plutôt, selon son expression favorite, *il coupait la broche* à ceux qui osaient formuler la moindre réserve sur ses abus de pouvoir. Le pape restait à ses yeux le plus insupportable des tyrans et il était, lui, Calvin, le défenseur «de l'honneur de Dieu.» C'est peut-être parce qu'il a défendu cet honneur de Dieu avec tant d'intempérance et de sot ou de criminel orgueil, que «l'honneur de Dieu» est aujourd'hui si mal en point.

L'ours de la fable défendait, avec le même zèle, l'amateur des jardins : on sait le résultat de sa sollicitude. Certes Calvin a fondé le Calvinisme et l'a mené au triomphe, mais on pourrait se demander s'il y a quelqu'un, au sein des pays réformés, qui ait été plus néfaste à la Réforme.

Castellion l'avait si bien compris qu'il ne cessait pas de lui adresser des appels émouvants :

Enlève à tes magistrats le droit à la violence et aux persécutions ! Donne à chacun la liberté de parler et d'écrire, comme le veut St Paul, lorsqu'il reconnaît à tous le droit de prophétie, et tu verras bientôt *ce que peut* la vérité *libérée*. Si tu n'es pas convaincu, cours-en, une fois, le péril et c'est toi-même qui, l'expérience faite, rendras l'arrêt.... Mais tu ne sembles guère enclin à tenter l'expérience, puisque tu interdis au contraire à tous et d'écrire et de parler. Tu n'agirais pas ainsi si tu mettais ta confiance en la vérité seule et non en la force des hommes ! »

Des objurgations de cette nature ne pouvaient avoir sur Calvin le moindre effet. L'idée ne lui était jamais venue de faire crédit à la vérité seule, et de laisser à chacun le droit de la chercher librement pour en proclamer les parcelles saisies. La repression de l'hérésie, par le glaive du magistrat, est le dogme fondamental de sa conception ecclésiastique et les Calvinistes qui s'ingénient à faire sortir les libertés modernes de ce *système d'asservissement confessionnel* auront quelques difficultés à convaincre ceux que le parti pris n'aveugle pas.

Mais il n'en reste pas moins que Castellion avait assez de foi en la vérité pour lui faire un large crédit et que la Réforme, telle qu'il la concevait, aurait pû être l'école de la foi libre et de la libre recherche. Qui sait ce qu'eût donné une Réforme semblable ! Mais Calvin veillait et il employa toute son énergie à l'étouffer.

Quand on défend une cause mauvaise, si génial qu'on puisse être, les arguments s'en ressentent et la logique en souffre. Que de fois l'amour propre de Calvin aurait saigné, s'il avait lu le livre de Castellion. Car rien ne lui était plus cher que sa gloire littéraire. Un luthérien, Wesphal, ayant un jour mis en doute sa précision et la valeur de son style, il écrivait avec cette humilité particulière qui le caractérise : «Wesphal a beau faire, jamais il ne persuadera personne ; et tout le monde sait combien je sais presser un argument et combien est précise la briéveté avec laquelle j'écris [1].» Il est possible cependant qu'après la lecture des réponses de Castellion, l'opinion de Westphal l'emporte sur celle de Calvin. Certes, nous savons tous qu'en pleine polémique on «fait feu de tout bois», mais il ne viendrait à personne l'idée d'identifier l'usage du glaive, dans la repression de l'hérésie, à l'usage de l'éloquence, dans la vulgarisation des choses religieuses. C'est

---

[1] Cité par Bossuet, portrait de Calvin.

pourtant à des arguments de cette nature que celui qu'on est convenu d'appeler le génial Calvin en est arrivé, et il faut voir avec quel dédain, il laisse tomber, du haut de son trône de pontife, ces pauvres paroles qu'il croit définitives :

«Les bonnes gens contre lesquels je dispute tiennent pour grande absurdité que le royaume de Jésus-Christ soit appuyé sur le bras de la chair. Je confesse qu'il est bien vrai : tout ainsi que c'est chose absurde que la foi soit fondée sur l'éloquence humaine.... Or, s'il n'y a rien qui empêche que la prédication de l'Evangile ne soit puissante pour avoir son effet, par la seule vertu secrète du St Esprit.... aussi il n'y a nul inconvénient que la religion et foi chrétienne, combien qu'elle soit soutenue de la seule main de Dieu, ne soit néanmoins *aidée par les hommes* et n'ait *quelque support de leur autorité*, quand il plait ainsi à Dieu.» ARTICLE 71

Vaticanus

Ce qui est absurde c'est cette comparaison ; elle n'est pas seulement fausse, elle est aussi fort obscure. C'est là un des procédés de Calvin, quand il veut tromper ceux qui l'écoutent. L'obscurité de ses paroles en dissimule l'absurdité ; on croit saisir sa pensée, mais elle fuit, comme une anguille dans la boue. Chassons les ténèbres propices et mettons en lumière la comparaison. Voici à mon sens ce que Calvin veut dire : de même que pour expliquer l'Evangile, l'éloquence nous est utile (quoiqu'elle ne soit pas indispensable), de même pour défendre la religion on peut faire usage du glaive (quoique son emploi ne s'impose pas d'une façon absolue.)

Ce qui est absurde dans cette comparaison c'est d'unir le glaive à la religion, comme on unit l'éloquence à la vulgarisation d'une doctrine. Sans le langage aucun enseignement n'est possible, tandis que la religion peut parfaitement se maintenir sans armes. L'épée ne lui rendrait pas un meilleur

service que les richesses. Si nous voulions imiter Calvin, nous en viendrions à des raisonnements de cette valeur : de même que pour expliquer à ses malades la nécessité de prendre leur potion, un médecin fait naturellement usage de la parole, de même pour mieux les convaincre, il peut faire usage du glaive. Ce sont là des âneries. Mais cet homme (Calvin) est tellement préoccupé de l'emploi de son glaive, qu'il cherche à le placer partout.

Si l'on veut à toute force rapprocher le glaive et la parole, on peut à la rigueur risquer cette comparaison: qu'une épée soit rouillée ou brillante, il suffit qu'elle soit affilée pour qu'on s'en serve dans un combat. Il en est de même de la parole : qu'elle soit rude ou élégante, il suffit que l'Esprit la penètre, pour qu'elle serve à la vulgarisation de l'Evangile. Mais alors que dans les guerres, c'est avec des armes qu'on se bat et non avec des paroles ; dans le champ de la vie religieuse, c'est avec des arguments qu'on s'affronte et non avec des armes.»

Calvin, qui se félicite si aisément de la précision de son style et de sa maîtrise en matière de discussion, aurait pu trouver peut-être, dans les lignes qui précèdent, quelque raison de se montrer moins glorieux.

Mais voici des arguments qui nous ramènent au cœur même de la question :

Calvin

«Après les pécheurs, Christ a choisi d'autres ministres lesquels n'étaient pas aussi rudes et aussi idiots que les pre miers. (Art. 72). Nous savons quels successeurs sont depuis survenus : à savoir gens lettrés et polis en doctrine humaine. (Art. 73). De même, le menu populaire duquel Jésus-Christ a commencé à construire son Eglise, n'a point bouché le

chemin aux rois, princes et magistrats. (Art. 76). La puissance de leur glaive fut aussi bien une offerte sacrée pour honorer la majesté de Dieu.... Néammoins Dieu commande aux rois et princes d'employer leur pouvoir à défendre la vraie religion et l'l'Evangile auquel elle consiste.» ARTICLE 77

Castellion répond successivement à chacune de ces affirmations audacieuses. Il caractérise, en quelques lignes, ces humbles pécheurs du lac de Tibériade, que Calvin traite avec tant de sévérité. Il présente des réserves, non sans saveur, sur ces «successeurs lettrés et polis en doctrine humaine» auxquels Calvin fait allusion. Il cingle, de quelques coups de cravache, ces ministres de Dieu qui, pour «honorer sa majesté» font du glaive un usage criminel et mêlent le meurtre à la piété. Mais c'est la doctrine que Calvin proclame, qui arrête vraiment son attention et c'est cette doctrine néfaste qu'il s'attache à combattre :

«Tuer un homme , ce n'est pas défendre une doctrine : c'est tuer un homme. Lorsque les génevois tuaient Servet, ils ne défendaient pas une doctrine : ils tuaient un homme.»

C'est une véritable exécution et ces phrases tranchantes, aiguisées, tombent comme un couperet de guillotine. Mais Castellion poursuit :

«Défendre une doctrine ? Ce n'est pas l'affaire du magistrat dont le glaive n'a rien à voir avec la doctrine, c'est l'affaire du docteur. Protéger le docteur, voilà qui appartient au magistrat, comme il lui appartient de protéger, contre toute

atteinte, l'agriculteur, l'artisan, le médecin et tous les autres. Ah ! si Servet avait voulu tuer Calvin, c'est au magistrat qu'il appartenait de défendre Calvin. Mais c'est avec des raisons et des écrits que combattait Servet ; c'est avec des écrits et des raisons qu'il fallait lui répondre.»

Paroles définitives où l'âme même de la Réforme semble palpiter ! Dans ce corps à corps de deux hommes qui se sont faits les champions de principes et de méthodes contraires, ce ne sont pas deux pensées qui se heurtent, ce sont les *deux Réformes* qui sont aux prises. La lutte est passionnante car c'est l'avenir du protestantisme tout entier qui est l'enjeu de la victoire.

Calvin

«Un homme privé, combien qu'il n'ait point le glaive au poing pour corriger les blasphèmes, toutefois sera coupable, s'il souffre que sa maison soit souillée d'idolâtrie et qu'aucun de sa famille s'élève contre Dieu : combien cette lâcheté sera-t-elle plus vilaine en un prince s'il ferme les yeux et fait semblant de rien quand la religion sera violée. Il fera beau voir qu'un homme mortel soit assis sur un haut trône et magnifique, et qu'il dissimule que la majesté de Jésus-Christ, son souverain, soit foulée aux pieds ! Il fera beau voir, qu'en punissant ceux qui voudraient troubler ou amoindrir sa juridiction, il donne licence aux méchants de ruiner du tout ou dissiper l'Eglise.»

Vaticanus

C'est à la rhétorique beaucoup plus qu'aux certitudes chrétiennes que Calvin se fie pour établir sa thèse. Voudrait-il montrer par là qu'il est plus expert aux sciences profanes qu'aux sciences sacrées ? Car enfin qu'appelle-t-il une *vio-*

lation effrénée de la piété ? [1] C'est de Servet qu'il s'agit ; c'est de lui que Calvin, tourmenté par sa haine, écrit toutes ces choses. Servet pense que les enfants ne peuvent pas être baptisés ? C'est sa conviction. Cette conviction Calvin l'appelle une violation effrenée de la piété. Pour quelle raison ? Celui-là seul est coupable qui pèche, le sachant et le voulant. Or s'il est vrai que Servet ait péché, c'est évidemment sans le savoir. »

La question pour Castellion ne fait pas de doute. Depuis longtemps, il a saisi le sens profond de la règle admirable de l'apôtre : « Tout ce qu'on ne fait pas avec conviction est un péché. » Il sait que c'est l'intention qui fait la moralité de l'acte et que tout ce qu'on fait, avec une conviction absolue, prend le caractère d'un devoir. Mais Castellion tire de ces prémisses, sur lesquelles s'édifient toutes les morales dignes de ce nom, des conclusions d'une portée telle qu'il est indispensable de les citer dans leur texte :

De deux choses l'une, Calvin : tu as fait mettre à mort Servet ou bien parce qu'il pensait ce qu'il disait, ou bien parce qu'il disait ce qu'il pensait. Si tu l'as tué parce qu'il parlait selon sa conviction intime, tu l'as tué pour la vérité, car la vérité consiste à dire ce qu'on pense, alors même qu'on serait dans l'erreur. Le psalmiste proclame *bienheureux* celui qui dit la vérité selon son cœur. Toi, tu le fais mettre à mort. Si c'est parce que Servet avait une conviction erronée que tu l'as fait périr, tu devais, avant d'en arriver là, ou bien l'amener à d'autres sentiments, ou bien nous démontrer,

---

[1] Castellion reprend ici les termes latins du libelle de Calvin que la traduction française adoucit : effrenam pietatis violationem.

textes en mains, qu'on doit mettre à mort tous ceux qui errent ou se trompent de bonne foi.»

On pourrait s'arrêter ici, car cette réponse est le résumé de tout le livre de Castellion. Le dilemme est rigoureux. Tu as fait mourir Servet ; pourquoi ? Parce qu'il dit ouvertement ce qu'il pense ou parce qu'il pense *ce qu'il dit ouvertement* ? Dans le dernier cas, tu le tues, parce que tu crois qu'il se trompe et il faut tuer tous ceux qui ne pensent pas comme toi. Si tu le tues parce qu'il dit ce qu'il pense.... tu le tues pour la vérité, car la vérité consiste à dire ce qu'on pense, quand même on serait dans l'erreur.

UNE ÈRE NOUVELLE

Jamais jusqu'alors, la souveraineté de la conscience n'avait été affirmée avec autant de force ; jamais la relativité de la connaissance n'avait trouvé de formule plus heureuse, jamais parole plus hardie, plus révélatrice, plus apaisante et plus vraie n'avait été prononcée, au sein des Christianismes professés. C'est une ère nouvelle qui s'ouvre ; l'ère du respect de la conscience où s'affirme non seulement le droit à la libre recherche, mais le droit à l'erreur et à l'hérésie, car l'erreur et l'hérésie sont la vérité pour celui qui les professe. C'est avec raison qu'on a rapproché, de cette admirable proclamation, celle qu'un autre protestant, Rabaut Saint-Etienne, près de trois siècles après, faisait à la Constituante : «L'erreur, Messieurs, s'écriait-il, l'erreur n'est pas un crime. Celui qui la professe la prend pour la vé-

rité. Elle est la vérité pour lui. Il est *obligé* de la professer. Et nul homme, nulle société n'a le droit de le lui défendre ! »

C'est de ces déclarations, de cette attitude courageuse, de ces principes émancipateurs que sont sorties vraiment nos libertés modernes. A dire vrai, elles sont contenues, en germe, dans l'Evangile du Nazaréen ; depuis longtemps, les hommes répétaient la parabole de l'ivraie et du bon grain, ou le témoignage de Gamaliel, mais sans en saisir l'exacte portée. C'est au cours de ces violentes discussions du XVIème siècle qu'on les a mis en lumière. Calvin ne consent à laisser croître l'ivraie jusqu'à la moisson, selon le conseil du Maître, qu'à *la condition* d'être lui-même le moissonneur, à qui est départi *le droit divin d'arracher l'ivraie.*

Aussi bien, Calvin ne s'aventure-t-il qu'avec une extrême circonspection sur le terrain du Nouveau Testament. Il n'y fait que de rapides incursions. C'est que la belle religion d'amour du grand Nazaréen se prête mal à cette exploration d'un homme désireux d'établir une doctrine de vengeance. Mais, prospecteur de haine, Calvin cherche quand même le filon. Sa récolte est d'une lamentable maigreur et, l'échec menaçant de tourner en défaite, il retourne bien vite aux livres mosaïques : c'est un sol plus riche. Il vaut cependant la peine de citer un des arguments que Calvin croit trouver dans l'Evangile :

il cite l'épisode d'Ananias et de Saphira, qui tombent frappés de mort, au moment même où Pierre leur reproche d'avoir «menti au Saint Esprit.»

ARTICLE 89 Cet homme se moque agréablement de nous, s'écrie Vaticanus.... Pierre n'a agi que par la parole. Qui donc pourrait le nier ? Montre-moi donc Pierre faisant usage du glaive dans les circonstances où tu t'en es servi, vis-à-vis de Servet. D'ailleurs, tu accuses faussement Pierre ; il n'a nullement tué Ananias : il l'a seulement exhorté et repris avec sevérité ! Ananias est tombé foudroyé, pendant l'exhortation de Pierre ? Ce n'est pas à Pierre qu'il faut attribuer cette mort, mais à Dieu.... Certes, on peut dire, dans un certain sens, que Pierre n'y est pas étranger, car il a condamné Ananias ; mais c'est Dieu qui a exécuté la sentence.

....Pourquoi donc Calvin qui cite cet exemple n'a-t-il pas imité Pierre, et frappé Servet par la seule parole, comme Pierre avait frappé Ananias.»

Et Castellion, serrant de plus près sa pensée, montre, dans un parallèle saisissant, l'abime qu'il y a, entre l'attitude de Calvin et celle de Pierre, qu'il invoque :

ARTICLE 90 Pierre a condamné Ananias à cause d'un faux témoignage et parce qu'il avait menti à l'Esprit Saint ; Calvin condamne Servet à cause de la vérité qu'il professe et parce qu'il refuse de mentir. Si, en effet, Servet avait consenti à mentir à sa conscience, il était sauvé ; mais ayant parlé, selon le témoignage de l'Esprit en lui, Calvin l'a mis à mort. L'acte de Pierre fait que tous redoutent de mentir, l'acte de Calvin fait que désormais tous redoutent d'être sincères.»

Et comme Calvin déclare que ceux qui veulent tolérer les hérétiques exposent les brebis aux mor-

telles morsures des loups, Castellion se contente de répondre :

«Il y a des loups qui viennent sous des peaux de brebis mais leurs instincts carnassiers se manifestent vite.... Les loups ? Ce ne sont pas ces êtres de douleur qu'on met à mort ! Ce sont ceux qui tuent.

Décidément, le Nouveau Testament est un sol périlleux et Calvin ne s'y sent pas à l'aise. Cependant, il se doit de réfuter, aux yeux de ses partisans, les arguments de ses adversaires et, de bon gré ou de force, il doit les suivre sur le terrain qu'ils ont choisi. Or, il y avait précisément un argument qu'on citait à tout propos, et dont il importait de faire bonne justice. C'était l'argument de Gamaliel. On connaît l'épisode : des chrétiens ayant été arrêtés et conduits devant les autorités juives, quelques «magistrats» voulaient les condamner, à cause des redoutables doctrines qu'ils professaient. Alors, Gamaliel, se levant au sein de l'assemblée, dit :

«Hommes israélites, laissez ces gens tranquilles. Si leur œuvre vient des hommes, elle se détruira d'elle-même, mais si elle vient de Dieu vous ne pourrez pas l'anéantir. Ne courez pas le risque de combattre contre Dieu.»

Calvin ne connaît pas cette crainte. Il ne peut pas un instant supposer qu'en combattant la «doctrine satanique» de la tolérance, il combat contre Dieu. Il faut, avant tout, déconsidérer un semblable té-

moin : Gamaliel va devenir, sous sa plume, un sceptique et un aveugle, et son conseil de tolérance va se transformer en une criminelle suggestion qui tend à abolir le pouvoir établi. Voici ce qu'il écrit :

« Que cela soit dit inconsidérement, il appert d'autant que non seulement il est pour dissiper tout ordre de police mais aussi pour casser la discipline de l'Eglise. Et de fait, il fallait regarder la personne qui parle. Car Gamaliel.... ne sait de quel côté se tourner, non plus qu'un aveugle qui tâtonne en tenèbres. »

Castellion s'empresse de citer immédiatement après cette opinion, quelque peu téméraire, l'appréciation de Bullinger, l'ami de Calvin, qui disait de Gamaliel : « On reconnaît bien, dans ce conseil, la sagesse et le calme d'un homme d'étude qui a passé sa vie dans le commerce de la loi de Dieu, où il a puisé l'horreur de la cruauté,.... tandis que les prêtres.... ne rêvent que sang et boucherie. »

Avec quel malin plaisir, Castellion oppose ces deux théologiens « qui, dit-il, ne sont *d'accord* entre eux, que lorsqu'il sagit de tuer quiconque n'est pas de leur avis. » Mais il ne se contente pas de cette opposition. Le filon est trop riche pour l'abandonner si vite. D'ailleurs, les faits eux-mêmes parlent en faveur de cette thèse. L'année d'avant (au mois de mai) cinq étudiants français de Lausanne avaient été arrêtés par les autorités ecclésiastiques lyonnaises et brûlés vifs. Castellion ne manque pas d'y

faire allusion et son argumentation se fait plus incisive :

« Qu'en penses-tu, Calvin ? Si quelqu'un avait donné au cardinal de Tournon, le conseil de Gamaliel, au sujet de ces cinq jeunes gens qu'il brûlait, quelques jours avant le supplice de Servet, aurais-tu dit que cet homme était un aveugle ? Toi-même, quel conseil lui aurais-tu donné ? De les relâcher ? Pour quelle raison ? Parce qu'ils professaient la vraie religion ? Mais tu sais bien que le cardinal ne le croyait pas et que tu n'aurais pas pu le forcer à le croire. Aurais-tu entrepris de discuter avec lui ? Mais il n'aurait admis ni tes arguments, ni même la discussion.... Ajoute, à cela que les discussions durent depuis plus de trente ans et étant donné le péril que couraient les prisonniers, dis ce que tu aurais conseillé. Voyons, qu'aurais-tu dit pour sauver leur vie ? Est-ce qu'il n'est pas manifeste que le conseil de Gamaliel, en pareille circonstance, est le seul sonseil de sagesse? Gamaliel aurait été chrétien (et peut-être l'était-il) qu'il n'aurait pas donné aux juifs un conseil de plus haute prudence.... Si on écoutait Gamaliel, les hommes ne courraient pas le risque de combattre contre Dieu. Aujourd'hui, ses paroles trouveraient des applications nombreuses. Car si les papistes suivaient son conseil, ils ne persécuteraient pas tant d'êtres d'innocence, et les Zwingliens et les Calvinistes ne se feraient pas, dans ce domaine, les disciples et les imitateurs des papistes ! »

Et Castellion oppose rapidement à la doctrine de clémence du sage Israélite, la doctrine sanguinaire de Calvin :

Mais, ajoute-t-il, cet homme est si cruel et il poursuit d'une haine si inexorable les mânes de Servet qu'il préfère voir les siens brûlés par les papistes, plutôt que de donner

son adhésion au conseil de Gamaliel : tout plutôt que d'avouer sa faute. »

Calvin, en effet, dans l'orgueil de son intangible dictature, n'a jamais voulu voir les terribles conséquences de ses déclarations. Ces considérations le laissent indifférent. Hermétiquement clos à toutes les suggestions de tolérance, il allait, proclamant sa monstrueuse doctrine de repression, tel une force déchaînée, inconsciente des ravages qu'elle peut faire. Il était à prévoir que les catholiques feraient bien vite appel à son témoignage pour légitimer leurs cruelles repressions. Quelques années après, le Parlement de France, défendant les édits royaux, donnait un argument que les Réformés ne pouvaient répudier :

« Ceux qui blâment la rigueur des édits des rois François 1er et Henri II offensent à tort leur honorable mémoire, car leurs édits sont justifiés par *ceux-là mêmes qui les accusent* dont plusieurs [1] (étant *personnes privées, sans juridiction, usurpateurs de la seigneurie d'autrui*) ont usé de peines rigoureuses contre ceux qu'ils ont jugé hérétiques, comme les Anabaptistes, Servet et autres. [2] »

Bossuet devait se faire plus tard (et avec quelle maîtrise) l'écho de cette thèse irréfutable. Un de ses contemporains, Dupin, l'auteur de la « Bibliothèque des auteurs séparés » [3], s'adressant aux Ré-

[1] Textuellement : « aucuns desquels ».
[2] Cité par Mr. Buisson. Remontrance au Roi. Tome II. Page 47.
[3] Tome I. Page 177.

formés de son temps, qui se lamentaient des persécutions dont ils étaient l'objet, disait :

« Si vous avez été en droit de punir de mort des hommes que vous avez crus hérétiques, pourquoi les princes catholiques n'auraient-ils pas les mêmes droits, contre ceux qu'ils croient aussi hérétiques ? Vous fournissez des armes contre vous ! Et si Calvin et Théodore de Bèze avaient été sages ils n'auraient pas autorisé ni soutenu des maximes qui leur ont été si préjudiciables dans la suite. »

Mais les Réformateurs se souciaient bien de la sagesse ! La foi n'est-elle pas souvent une divine folie ? Calvin, avec l'inconscience d'un pourvoyeur de l'Inquisition, accumulait les arguments pour démontrer la nécessité de punir les hérétiques.

Abandonnant ce terrain mouvant qu'est l'Evangile, où il n'arrive pas à éviter les fondrières, il en revient à l'Ancien Testament dont il n'a pas épuisé les cruautés. Le témoignage de Gamaliel, n'a aucun prix ! Calvin peut en citer un autre qui légitime son attitude, et c'est triomphalement qu'il écrit ces tristes lignes :

Calvin

« De ceci, l'Esprit de Dieu nous en montre un exemple notoire ARTICLE 116
en la personne du roi Nabuchodonosor, car le prophète Daniel récite son édit par lequel il condamnait à la mort quiconque aurait blasphémé contre le roi d'Israël. Je vous prie, que dirons-nous ici ? Est-il vraisemblable que Nabuchodonosor, en ce qu'il s'est employé à maintenir la gloire du Dieu Vivant, soit loué par le témoignage du St Esprit et du prophète,

afin que les magistrats fidèles dissimulent et fassent semblant de rien quand ils la verront profaner ? »

Vaticanus

Comment se fait-il que Calvin qui rejetait tout à l'heure, avec tant de mépris, le conseil de Gamaliel, célèbre avec tant d'enthousiasme celui de Nabuchodonosor ? Je n'y vois qu'une raison : c'est que l'un est empreint d'une grande clémence et l'autre de dureté, pour ne pas dire de sauvagerie. Calvin approuve, sans répugnance, les exemples cruels, et rejette les exemples de mansuétude. Car ce qu'il dit, au sujet de l'approbation que le St Esprit donne à l'édit du roi, s'applique aussi au conseil de Gamaliel. Luc, en effet, rapporte ses paroles, de la même manière que Daniel rapporte l'édit. Ni l'un ni l'autre n'interpose son opinion, qu'il approuve ou non. Calvin, l'homme de Nabuchodonosor, porte aux nues l'édit de son roi et déclare Gamaliel aveugle ! Moi, je trouve Gamaliel plus clément et son conseil me paraît en harmonie plus intime avec la Nouvelle Alliance. Nabuchodonosor sent le fer et je le tiens pour un cruel tyran.... Mais soit, concédons à Calvin toutes les cruautés qu'il voudra. Qu'il imite son tyran. Qu'en résultera-t-il ? Va-t-on tuer tous ceux qui blasphèment le Dieu d'Israël ? Non, car personne ne tomberait sous le coup de cette loi : tout le monde aujourd'hui, parmi nous, confesse ce Dieu. Transposera-t-on l'édit dans le monde chrétien ? Soit. Et alors ? Va-t-on mettre à mort tous les Juifs, sous prétexte qu'ils blasphèment le Christ ? (Ce serait la négation de l'édit royal).

Mais je ne vois pas encore comment on pourrait atteindre les hérétiques qui confessent le Christ, malgré qu'ils soient dans l'erreur. Aussi bien une erreur est-elle un blasphème ? »

Et cette impossibilité, dans laquelle se trouve Calvin, de légitimer la répression des hérétiques par l'édit sanguinaire d'un tyran, ne manque ni

d'imprévu, ni d'humour. La pensée de Castellion s'égayait sûrement ici d'une pointe de malice. Mais devant la gravité du problème en question, elle se fait vite sérieuse :

« S'il plaît à quelqu'un d'imiter un édit de roi, qu'il imite l'édit de Cyrus, qu'Esdras rapporte avec d'autres éloges et un autre enthousiasme que Daniel rapportant celui de Nabuchodonosor. Celui-là est vraiment inspiré par l'Esprit Saint; il décrète que les israélites peuvent retourner à Jérusalem: mais que personne n'y est contraint. *Qu'il en soit ainsi pour la religion. Ne forçons personne. Car la contrainte ne rend personne meilleur.* Ceux qui veulent forcer les hommes à la foi agissent comme un homme qui, armé d'un bâton, voudrait introduire de la nourriture dans la bouche d'un malade récalcitrant. Les Saintes Ecritures se proposent d'enseigner la charité et elles n'ont qu'une raison d'être : *c'est de persuader par la puissance du Verbe.* »

On ne saurait mieux dire : ne forçons personne à la foi. C'est bien là la liberté religieuse, dans ce qu'elle a de plus élevé et de plus pur. Le principe du protestantisme, avec Castellion, devient vraiment le principe de toutes les libertés : la liberté de croire, ou de ne pas croire ; de participer à un culte ou de s'en abstenir ; de se rattacher à une Église ou de rompre avec elle. Mais voici ce que deviennent ces réalités apaisantes dans la doctrine de Calvin; on croit rêver en lisant ces lignes effroyables :

Calvin

« Ecoutons quelle loi Dieu a faite en son Eglise. Après qu'il a commandé de mettre à mort tout prophète ou songeur ARTICLE 117

qui aura tenté le peuple pour le débaucher du droit chemin de la religion, il étend cette peine à tous en disant : « Quand ton frère, ton fils ou ta femme qui est en ton sein, ou ton prochain, lequel t'est comme ton âme, le voudra imiter, disant en secret : « Allons et servons d'autres dieux, lesquels tu n'as connus, ni toi, ni tes pères, ne lui consens point, ne l'écoute point, que ton œil ne lui pardonne point ; et ne lui fais pas miséricorde, ne le cache point, *mais tu l'occiras, ta main sera sur lui, la première, pour le mettre à mort*, et après, la main de tout le peuple, et *le lapideras jusqu'à ce qu'il meure.* » *Maintenant que ceux qui tiennent pour un péché véniel* qu'on se révolte de la foi et du service de Dieu, *aillent accuser de cruauté celui qui a fait une telle loi* ! »

Castellion n'accuse pas Dieu de cruauté, mais il est assez émancipé du dogmatisme traditionnel pour comprendre, qu'il y a, dans la Bible, diverses notions de Dieu et que la Révélation religieuse est progressive. Calvin, partisan d'une Révélation massive, était inaccessible à des suggestions de ce genre. Castellion le combat avec des arguments qu'il est en état de comprendre, et ici encore, il se contente de lui montrer que sa généralisation est trop hâtive et que cette disposition sanguinaire du code, attribué à Moïse, *ne légitime pas, le moins du monde*, la mort de Servet :

Vaticanus

Il n'y a *rien*, dans cette Loi, qui concerne les hérétiques. Aucun d'eux ne dit : « Allons et servons des dieux » que nous n'avons connus ni nous ni nos pères. Personne, en effet, ne nous incite à adorer Baal, ou Astarté, ou Neptune. Et que Calvin ne dise pas que ceux qui interprètent faussement

les Ecritures servent d'autres dieux, car ce serait un mensonge. Les Sadducéens interprétaient mal les Ecritures, puisqu'ils niaient la résurrection : c'est là, certes, une erreur plus grave que celle de Servet.... ; on ne les a cependant jamais accusés d'adorer d'autres dieux ! Le Christ lui-même ne les a pas considérés comme des adorateurs de dieux étrangers, mais il les a considérés comme étant dans l'erreur ; il les a instruits avec bienveillance. Thomas s'est gravement trompé, lui qui ne voulait pas croire avant d'avoir vu, et cependant ne partage-t-il pas la gloire des Apôtres ? Les Apôtres, eux-mêmes, se trompaient lorsqu'ils ne voulaient pas admettre, au début, que la Bonne Nouvelle fût aussi pour les gentils.... Calvin, lui, déclare que les catholiques, non seulement sont dans l'erreur, mais qu'ils sont des hérétiques, des impies, des blasphémateurs adonnés au culte d'un autre Dieu ou de l'Antéchrist. Très bien, mais s'ils ont un autre Dieu, il est évident qu'ils baptisent au nom de cet autre Dieu. Or Calvin lui-même a été baptisé par eux et *il tient ce baptême pour valable.* Le dilemme s'impose : ou bien le baptême catholique est le vrai baptême et les hérétiques catholiques ont le vrai Dieu, ou bien ce baptême est mauvais et Calvin doit être rebaptisé, s'il veut être chrétien. »

Avec quelle clarté, la logique de Castellion met à nu le ridicule des raisonnements de son adversaire qui se targuait si facilement d'être un maître dans l'art de «presser un argument ! » Le trait final n'est pas moins aigu :

« D'ailleurs, si Calvin voulait obéir à cette Loi qu'il proclame, il ne devait pas brûler Servet, il devait le faire lapider par le peuple, et c'est lui, Calvin, le pur entre les purs, qui devait jeter la première pierre. »

Mais il faut voir par quel étrange subterfuge, Calvin croyait échapper au reproche d'inconsé-

quence. Ce n'est pas sans raison, à ses yeux, qu'il proteste contre les répressions papales et il tient à s'en expliquer :

Calvin

ARTICLE 119 « Mais devant que de passer outre, il convient de noter deux articles : car Dieu ne commande pas de maintenir si étroitement *toute religion, quelle qu'elle soit :* mais celle qu'il a ordonnée de sa propre bouche. Secondement il ne comprend pas les étrangers sous cette punition : mais ceux qui, après avoir reçu la doctrine de la Loi seront devenus apostats.... Puisque Dieu a donné une certaine règle à son peuple.... par cela, il condamne la témérité de tous ceux qui entreprennent de défendre, à feu et à sang, une religion forgée à l'appétit des hommes. »

Cette pauvre distinction ne tient pas longtemps devant la critique de Castellion :

Vaticanus

Mais toutes les sectes édifient leur religion sur le Verbe de Dieu et toutes la tiennent pour certaine ! C'est pourquoi, toutes les sectes, armées de la règle de Calvin, devraient persécuter les autres. Calvin affirme que sa doctrine est certaine. Les autres sectes en disent autant de la leur. Il affirme qu'elles sont dans l'erreur : elles affirment que c'est lui qui erre. Calvin veut être Juge : les autres aussi veulent l'être. Qui jugera ? Qui donc a nommé Calvin juge souverain de toutes les sectes, avec le pouvoir exclusif de prononcer la peine de mort ? Sur quel témoignage édifie-t-il son monopole de Juge ? Il possède la Parole de Dieu ? Mais les autres aussi. Sa doctrine est indéniable ? Aux yeux de qui ? De Calvin ? Mais les autres aussi prétendent qu'on ne peut pas nier leur doctrine. Aussi bien pourquoi a-t-il écrit tant de livres, puisque la vérité qu'il proclame

est si évidente ? Il n'a pas écrit un seul livre pour démontrer que l'homicide ou l'adultère est un crime : pourquoi ? Parce que la chose est évidente.... Pourquoi donc y a-t-il des gens qui s'exposent à la mort pour des questions comme le second baptême et pour d'autres questions de cette nature ? N'est-ce pas parce que ce sont là des questions controversées ? Si Calvin a pénétré et dévoilé tous ces mystères, pourquoi ne fait-il pas un peu crédit aux autres, jusqu'à ce qu'ils les aient à leur tour dévoilés ? Pourquoi, au contraire, en les tuant les met-il dans l'impossibilité d'apprendre ? Il y a douze heures dans la journée : peut-être quelqu'un ne s'intruira-t-il qu'à la onzième.. L'apôtre veut qu'on espère en l'épouse infidèle : pourquoi ne serait-il pas possible de mettre un espoir en l'hérétique ? »

Pourquoi ? Mais parce qu'aux yeux de ceux qui le condamnent, il est possédé par Satan. Et ceux que Satan possède sont voués à la mort et c'est faire œuvre pie que de les supprimer :

Calvin

« On ne nous propose point ici l'autorité des hommes : c'est Dieu qui parle, et voit-on clairement ce qu'il veut qu'on garde en son Eglise jusqu'en la fin du monde. Ce n'est point sans cause qu'il abat toutes affections humaines dont les cœurs ont accoutumé d'être amollis. Ce n'est point sans cause qu'il chasse loin l'amour du père envers ses enfants.... bref, qu'il dépouille quasi les hommes de leur nature afin que rien ne refroidisse leur zèle. Pourquoi requiert-il une si extrême rigueur et qui ne fléchisse point, sinon pour montrer qu'on ne lui fait point l'honneur qu'on lui doit, si on ne préfère son service à tout regard humain, pour *n'épargner ni parentage, ni sang, ni vie qui soit et qu'on mette en oubli toute humanité quand il est question de combattre pour sa gloire.* [1] »

---

[1] Ib. CALVIN. Page 46.

Y a-t-il dans l'histoire un fanatisme qui se soit jamais affirmé avec plus de force ? N'est-ce pas un appel direct aux persécutions sanglantes ? Castellion ne s'y trompe pas.

Vaticanus

ARTICLE 120 Ne vois-tu pas à quoi ton livre, aussi bien que tes actes, ouvrent la fenêtre ? Ils sont nombreux ceux qui prétendent défendre l'honneur de Dieu, mais voici, tandis qu'ils tueront les gens, ils invoqueront ton témoignage. Car tu ne penses pas, n'est-il pas vrai, avoir convaincu ces criminels, au point qu'ils s'abstiennent de tuer pour en laisser aux Génevois le monopole. Lancés sur la pente redoutable, ils se couvriront de sang, comme toi. Comme toi, ils mettront à mort ceux qui diffèrent d'avis avec eux. Ils feront si bien que jamais aucun des plus cruels tyrans, ni Néron, ni Caracala, ni Heliogabale, n'aura fait verser autant de sang que toi et Zwingli, par vos sauvages exhortations et vos appels sanguinaires, en avez fait déjà verser ou en ferez répandre dans des temps rapprochés ! A moins toutefois que, Dieu ayant pitié du genre humain, les princes et les magistrats que fascinent et aveuglent vos paroles, commencent à ouvrir les yeux et refusent enfin leur ministère à votre œuvre de sang ! »

On croirait entendre Elie parler à son roi criminel. Et pour que Calvin ne parle plus de la certitude absolue qu'ont les magistrats de la culpabilité des hérétiques qu'ils condamnent, Castellion termine son apostrophe par cette phrase de réquisitoire passionné :

C'est sur ton témoignage, Calvin, et sur le témoignage de tes complices, que le Sénat a tué un homme : eh bien, le Sénat

était aussi incapable de juger de la cause, qu'un aveugle l'est de juger des couleurs ! »

Ici la doctrine nouvelle de la relativité de la connaissance s'affirme avec une autorité telle qu'on la dirait le seul dogme intangible. Personne n'a le droit d'imposer telles ou telles doctrines, car il n'est nullement démontré que ces doctrines sont les seules vraies. Les dogmes chrétiens sont susceptibles d'interprétations diverses et personne ne saurait établir indiscutablement leur réalité ou leur valeur. En fait, il n'y a plus qu'un seul dogme : c'est qu'il n'y en a point. Il n'y a que des croyances. Et chacun édifie, comme il peut, ses croyances personnelles sur le témoignage intérieur de l'Esprit Vivant et les résultats acquis de son Verbe éternel.

Mais il faut abandonner ces hauteurs où la géniale intuition de Castellion nous entraîne. Calvin n'en est pas encore là. Il en est resté à la nécessité de punir les hérétiques, et son aveuglement est tel qu'il en vient naïvement à croire qu'en les *punissant* on leur rend service, et que les tolérer, c'est se faire hérétique et blasphémateur :

Calvin

« Ainsi, quiconque soutiendra qu'on fait tort aux hérétiques et blasphémateurs, en les punissant, se rendra *à son escient coupable et complice* d'un même crime. » ARTICLE 122

Vaticanus

Comme, nulle part, dans l'Ecriture, il ne trouve un seul passage qui ordonne de tuer les hérétiques, Calvin, cherche, avec

une évidente mauvaise foi, à confondre les hérétiques et les blasphémateurs.... C'est d'ailleurs un procédé habituel chez lui, car dans le livre qu'il écrivait contre les Anabaptistes et es libertins, il s'arrange de façon à ce qu'on identifie les uns avec les autres. Calvin a appris cela des juifs qui crucifièrent Jésus entre les larrons.... S'il était désireux, autant qu'il le dit, d'obéir à la loi mosaïque, il eût commencé par les siens (Calvin comprendra en me lisant).[1] Pourquoi commence-t-il par les hérétiques, *que la Loi ne nomme pas, une seule fois* ? Pourquoi ne l'applique-t-il pas aux adultères dont le nombre est si grand à Genève et dont la punition est spécialement décrétée dans la Loi ? Je ne dis pas cela pour attirer sur ceux qui se rendent coupables d'adultère, les rigueurs mosaïques. Je préfère qu'on trouve d'autres peines et qu'on n'en appelle plus à Moïse : car je sais ce que sont les hommes aujourd'hui. Si nous condamnions à mort tous ceux que la loi mosaïque condamne, grand Dieu, qui donc y échapperait ? Mais puisque Calvin invoque avec tant d'insistance cette terrible loi, il y a plus que de l'inconscience à fermer les yeux sur les crimes qu'elle condamne, tandis qu'on fait brûler ceux que la Loi ignore et que, *nulle part*, elle ne condamne à mort. »

Ces arguments bibliques peuvent paraître un peu désuets à un grand nombre. Mais la distinction très nette que Castellion fait entre les hérétiques et les blasphémateurs jette une vive lumière sur les procédés de polémique de Calvin qui accuse les autres de mettre tout en confusion, tandis qu'il s'efforce lui-même d'identifier libertins et anabaptistes, hérétiques et blasphémateurs. Mais ce qui est instructif, c'est de voir où tend sa pensée, c'est de voir

[1] Allusion à ces scandales que Castellion avait jadis dénoncés et que Calvin avait couverts en se faisant devant les syndics le défenseur des coupables. Voir page 80.

surtout dans quelle impasse il veut acculer ses lecteurs, et quel but il se propose d'atteindre. Si — ne fût-ce qu'un instant — on sonde le dessein qu'il poursuit, on ne peut se défendre d'un sentiment d'horreur et d'une indicible répulsion. Il suffit, d'ailleurs, de lire les lignes suivantes pour être fixé :

Calvin

Qui plus est : un petit après, Dieu enclot en une même punition les villes entières avec leurs habitants : « Si tu entends dire qu'en l'une de tes villes, il y ait quelques méchants qui aient débauché les habitants et les aient fait révolter.... tu déconfiras, à la *pointe de l'épée, les hommes de cette ville et la raseras*, tu ramasseras aussi le bétail et le meuble qui est en icelle et *brûleras tout, en signe d'exécration.* » *Nos miséricordieux qui prennent si grand plaisir à laisser les hérésies impunies, voient maintenant que leur fantaisie s'accorde trop mal au commandement de Dieu.* »

L'ironie triomphante de Calvin qui semble jeter un défi aux béatitudes et aux enseignements du Maître de miséricorde, est plus attristante, peut-être, que l'effroyable doctrine qu'il attribue à Dieu. C'est à ces paroles que Castellion répond à la fin de l'article 122, quoiqu'il ne les ait pas citées dans le passage qu'il discute :

Mais, au nom de Dieu, s'écrie-t-il, comment Calvin entend-il cette Loi qu'il invoque et qui voue à l'extermination les villes où l'on adore d'autres Dieux et qui n'épargne ni les troupeaux ni les meubles ? Ainsi donc, si Calvin se trouve un jour à la tête de forces suffisantes, il envahira la France et les autres

nations qu'il tient pour idolâtres ? Il ira, il détruira les villes, il passera tous les hommes au fil de l'épée, il égorgera et femmes et enfants, n'épargnant pas ceux qui sont encore au sein de leur mère. Puis, il exterminera les troupeaux et, au milieu du forum, il fera flamber les meubles entassés comme il a brûlé Servet. Qu'on pèse soigneusement ses paroles. C'est à cela qu'elles tendent ! C'est là qu'il veut nous amener, ce juif, qui lit Moïse, avec un voile sur le visage, et qui n'a pas encore compris que la Loi de Moïse s'abolit en Christ !.... Alors quoi, jamais, nous ne sortirons des ténèbres de la Loi ? Jamais nous ne parviendrons à la Lumière ? »

La lumière de l'Evangile eût dissipé bien vite, en effet, toutes ces horreurs. Mais on chercherait en vain, dans tout le livre du Réformateur de Genève, les préceptes d'inlassable mansuétude, d'incessant pardon, de triomphante miséricorde, d'adorable amour, qui font l'éternelle beauté de la Bonne Nouvelle du Maître. Calvin semble se réclamer seulement de la Loi de Moïse et il y revient avec complaisance; il s'y sent sur un terrain solide :

Calvin

« Moïse qui était d'un esprit fort bénin et débonnaire, a pourtant ordonné de tuer sans rémission ceux qui ont violé le service de Dieu et il a commandé aux prêtres et aux lévites de se baigner et tremper au sang de ceux qui ont idolâtré. »

Castellion observe qu'il n'y a plus ni prêtres, ni lévites, au sein de la Réforme, et il demande où sont ceux que Calvin appelle «*idolâtres*» ou ceux qu'il considère comme des «*violateurs du service de Dieu.*»

Il serait bon, lui semble-t-il, de ne pas confondre les hérétiques avec ces *idolâtres*. Pourquoi Calvin n'a-t-il jamais donné une définition de l'hérétique ? Pourquoi ? C'est très simple : parce que, s'il s'en tenait seulement à l'hérésie, il n'aurait pas pu invoquer une seule loi pour légitimer l'usage du glaive ! Et c'est pour cela qu'il mêle toutes les notions et qu'il jette sur le même bûcher hérétiques, blasphémateurs, idolâtres et apostats, de telle façon que ceux qu'il ne peut tuer séparément ne puissent pas échapper à la condamnation globale :

«Mais cet escamotage habile ne nous trompe pas, s'écrie-t-il. Que Calvin nous cite la Loi qui exige qu'on mette à mort les hérétiques. Il n'y en a aucune. Il ne s'agit ni des apostats, ni des blasphémateurs ! Il n'y en a point parmi nous. Il s'agit des hérétiques ! Montre-nous la loi qui concerne leur cas. Ne parle plus d'impies ou de blasphémateurs.... car qui donc te concéderait que les hérétiques sont des blasphémateurs ou des impies ? Qui concédera au pape que les Luthériens, les Zwingliens, les Calvinistes sont des blasphémateurs, parce qu'ils se séparent de lui sur quelques questions ? Et cependant il les condamne avec non moins de vigueur qu'ils ne condamnent eux-mêmes le Pape ! Qui concédera à Zwingli que les anabaptistes sont des blasphémateurs, parce qu'ils diffèrent de lui sur le baptême ? Qui concédera à Calvin que les Luthériens et les Zwingliens, qu'il condamne dans son libelle sur la Cène, sont des blasphémateurs ? ....Il ne s'agit là ni de blasphème ni d'impiété : il s'agit de divergences d'opinion.... Et je nie qu'il y ait, dans toute la Loi, un seul passage qui ordonne de mettre à mort les hérétiques. Calvin se joue de nous d'une façon indigne, en invoquant la Loi pour légitimer leur répression : nulle part, dans la Loi, il n'est question de l'hérésie. Et

alors même que la Loi exigerait la mort de l'hérétique, quel est l'homme de bon sens qui concéderait à Calvin que cette Loi persiste encore sous le règne du Christ ? Qui donc consentirait à se laisser arracher le Christ pour revenir à Moïse ? Que Calvin se rattache à Moïse et se fasse juif, s'il le veut. Pour nous, c'est du Christ que nous nous réclamons : il est notre Législateur et nous voulons obéir à sa Loi.... La Loi mosaïque nous a conduits au Christ, mais, le Christ venu, le conducteur n'est plus utile. »

Castellion établit son point de vue par des textes bibliques et une ingénieuse et savante exégèse. Sans doute ces discussions ne présentent plus aujourd'hui le même intérêt qu'au XVIème siècle, mais il est intéressant de voir avec quelle netteté et quelle maîtrise, Castellion réfute, par des textes bibliques, l'affreuse doctrine de son adversaire, et comment il édifie sur la Bible, en libre croyant respectueux de la Révélation, cette belle et apaisante doctrine, que les temps modernes appellent *la tolérance.*

Malgré tout, l'exégèse de Castellion et sa conception du respect des consciences ne pouvaient convaincre Calvin : il n'était pas mûr pour les comprendre. Son âme de dictateur religieux était inaccessible à de semblables suggestions. Il ne sort pas de cette nécessité de la *répression* qui le hante et, selon sa coutume, il triomphe à toute occasion, à propos de toutes les citations qu'il fait, comme si ses lecteurs devaient nécessairement être atteints d'aliénation mentale :

Calvin

«Il y a, écrit-il, un témoignage de Saint Paul si exprès qu'il servira encore mieux pour tout décider. »

Ilf aut lire ce passage «si exprès»:

« Avant toute chose, dit l'apôtre, je recommande qu'on fasse des prières pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous passions une vie paisible et tranquille en toute piété et en toute honnêteté. [1] » ....Dont il s'ensuit, conclut Calvin, avec une sérénité de logicien ayant fait ses preuves, que le glaive est donné aux rois pour défendre *la saine doctrine* quand besoin sera, punissant les hérétiques qui la renversent. »

C'est inconcevable, mais c'est textuel. Castellion se donne ici le luxe de faire à Calvin une petite leçon d'exégèse dont le Réformateur de Genève eût pu tirer quelque profit si son dogmatisme massif avait pu laisser quelque prise à une suggestion nouvelle ;[2] mais Castellion ne s'attarde pas longtemps à ces fantaisies, il élève le débat et le place encore dans la sphère de la vie morale.

Relevant les termes dont Calvin se fait une arme contre les hérétiques, il s'arrête à définir la *saine*

---

[1] I Timothée II : 1.

[2] Castellion n'a pas de peine à établir, en éclairant cette parole évangélique par son contexte, que l'apôtre a voulu dire exactement le contraire : « Il faut, écrit-il, prier Dieu pour tous les hommes ; il faut lui demander — la suite du passage l'indique — d'ouvrir leurs cœurs et de les mener à la connaissance de la vérité; ils nous laisseraient vivre en honnêteté et piété au lieu de nous persécuter. Voilà le sens de ce passage de Paul ! Bien loin de demander aux princes de défendre la saine doctrine par les armes.., il ne leur demande que de cesser de la combattre. »

doctrine, cette saine doctrine dont on parle toujours et dont personne, en réalité, ne peut dire en quoi elle consiste :

SAINE DOCTRINE ET ACTION BONNE

La saine doctrine ? écrit Castellion, c'est celle qui, si l'on en croit l'apôtre Paul, rend les hommes sains, c'est-à-dire que la bonne doctrine est celle qui leur donne la charité, une foi sincère et une bonne conscience. La mauvaise doctrine est celle qui les rend envieux, querelleurs, entêtés, impies, irréligieux, profanes, criminels.... etc. En vérité tous ne l'entendent pas de la sorte. Il en est qui tiennent seulement pour *sains* dans la doctrine ceux qui pensent comme eux, au sujet du baptême, de la Cène, de la prédestination, etc. Ceux-là, il est permis qu'ils soient avares, envieux, calomniateurs, hypocrites, menteurs, mauvais plaisants, usuriers et tout ce qui nous paraît être contraire à la vraie vie : on les supporte sans difficulté, aucun d'eux n'est menacé de mort à cause de ses vices, à moins toutefois qu'il n'ait tué ou volé ou commis un crime atroce, ou bien encore qu'il ait manqué de respect aux prédicants[1] (car c'est en cela, chez eux, que consiste le péché contre le Saint Esprit !) Si quelqu'un s'écarte de leur sentiment au sujet du baptême ou de la Cène ou du salut, ou de la foi...., celui-là est hérétique, celui-là est un ouvrier de Satan, celui-là, il faut le poursuivre sur terre et sur mer, comme un irréductible ennemi de l'Eglise, comme un profanateur impie de la saine doctrine, alors même qu'il aurait une vie irréprochable, qu'il serait clément, patient, bienveillant, miséricordieux, libéral ; alors même qu'il serait animé d'une foi vivante et d'une sainte crainte de Dieu ; alors même que, de l'avis de tous, amis et ennemis, il serait d'une insoupçonnable austérité de mœurs.... Toutes ces vertus, cette pureté de la vie (choses auxquelles Paul ne dédaignait point de tendre) tout cela ne sert de rien, chez eux, et s'il diffère en un point quelconque de leurs croyances, ils le tiennent pour un impie et un blasphémateur. »

---

[1] « *Concionatores* offenderit ». Art. 129.

L'ironie de la forme, le sarcasme même qui se manifeste dans la pensée, n'arrivent pas à voiler la désolation de ce Réformateur libéral qui désespère de faire comprendre à ses adversaires que leur dogmatisme effréné est la négation de l'Evangile. Jamais peut-être Castellion n'a exprimé, sous une forme plus incisive, plus cinglante et plus prenante aussi, sa conception religieuse. Les Réformateurs disent : Croyez. Il dit : Obéissez. C'est une véritable transposition des valeurs religieuses. Les doctrines semblent n'avoir de prix à ses yeux que dans la mesure où elles inclinent le cœur à la bonté, à l'amour, à toutes les grandes réalités de la vie en Dieu. C'est du pragmatisme avant la lettre. Mais son pragmatisme ne va pas jusqu'à jeter la suspicion sur les puissances d'investigation de l'esprit humain : il a foi au contraire en la raison et l'intuition morale, et c'est par la raison et l'intuition morale qu'il arrive à ses conclusions apaisantes. A dire vrai, il lui a suffi d'écouter, en son âme, le témoignage de l'Esprit, pour que se fortifie, en sa conviction, le témoignage de son Maître. C'est, en effet, Jésus de Nazareth qui, le premier, avait mis en lumière cette nécessité de servir le Christ vivant dans l'humanité, en servant les hommes et en se consacrant à l'œuvre de vie : «Ce ne sont pas ceux qui disent : Seigneur, Seigneur ! qui posséderont la vraie vie, mais ceux-là qui font la volonté de Dieu.» Et la volonté de

Dieu est clae ; Jésus l'a résumée de magistrale façon : « Mes bien aimés, je vous apporte un commandement nouveau : c'est que vous vous aimiez les uns les autres. » L'Evangile est la Bonne Nouvelle d'amour et de vie. Castellion l'avait compris et la *saine doctrine*, à la mode de Calvin, ne pouvait être qu'une cause de suspicion, de violences, de haine et de mort :

« O cécité ! s'écrie-t-il. O aveuglement de conducteurs aveugles ! Jusques à quand triompheras-tu ? Et quand donc les Magistrats cesseront-ils de répandre, sur d'inconscientes suggestions, le sang de ceux dont ils ignorent tout ? »

Quand ? Le jour où les partisans de l'affreuse doctrine de Calvin et de Rome seront dans l'impossibilité de verser ce sang à leur gré ; le jour où les principes du seul vrai Réformateur, du Réformateur libéral et laïque, de l'humble apôtre de la tolérance seront assez forts pour s'imposer aux persécuteurs des consciences et les empêcher de nuire. Mais ce jour est loin encore et l'intransigeance n'est pas près de céder. Certes, des livres comme celui de Castellion étaient bien faits pour en précipiter la déroute ! Mais il eût fallu, pour cela, qu'ils pussent paraître. Or, les Réformateurs de Genève n'étaient pas disposés à tolérer de semblables manifestations.

Dès le lendemain de la publication du *Traité des hérétiques*, ils avaient fait, auprès des autorités de Bâle, des démarches pressantes et les censeurs veil-

laient. Il y avait, en effet, dans les pays de la Réforme une censure, auprès de laquelle celle de Rome pouvait presque passer pour libérale. Des plaintes s'étant élevées contre le groupe des Bellianistes ou des Castellionistes de Bâle, les autorités de la ville s'en étaient émues. Une résolution vigoureuse coupa court à tout le débat, en interdisant nettement la publication de tous les pamphlets, qui n'étaient pas strictement orthodoxes.

Le Calvinisme continuait son œuvre de cristallisation et d'asservissement.

LE TRIOMPHE DU CALVINISME

Les Réformateurs de Genève triomphaient. Ne pouvant interdire à Castellion la mise en vente de la seconde édition de sa Bible latine, déjà imprimée, ils obtinrent qu'on déchirât les «*Annotations*» qu'il avait jointes au chapitre IX de l'épître aux Romains. Le libraire ne s'y résigna qu'à grand peine, mais les autorités bâloises se montrèrent inflexibles. Elles firent saisir tous les exemplaires imprimés et la mutilation s'accomplit.

LA CENSURE DES RÉFORMATEURS

Le *veto* des censeurs s'étendait à toute publication concernant la discussion des doctrines orthodoxes. Le *Contra libellum Calvini*, cet admirable livre de protestation contre les principes homicides d'une Réforme infidèle, *resta donc manuscrit*. Calvin ne le connut probablement pas et ses contemporains n'en entendirent jamais parler. C'est ainsi que, sous le régime des Réformateurs calvinistes, on prêchait le règne de la lumière, tout en la mettant jalousement sous le boisseau. Comme nous comprenons l'amertume de Castellion écrivant, dans sa

réponse à Calvin : «Pourquoi fais-tu aux autres ce que tu ne voudrais pas supporter ? Nous sommes en procès sur la religion ; pourquoi nous fermes-tu la bouche si tu n'as pas peur d'être démasqué ou vaincu ?» Mais cela, même, Castellion n'avait pas le droit de le dire. Dénoncé, calomnié, traîné dans la boue par ses adversaires, traité par Calvin d'ignorant, de brouillon, de peste, de chien, d'ouvrier de Satan, non seulement Castellion n'avait pas le pouvoir de se défendre, mais il n'avait même plus le droit de dire à ses contemporains : «Cessons de nous haïr, aimons-nous. L'Evangile est une religion d'amour !»

En baillonnant l'apôtre de la tolérance et de la liberté chrétienne, ne vous semble-t-il pas que les Réformateurs baillonnaient quelqu'un d'autre, quelqu'un qu'ils faisaient publiquement profession de servir ? «Pourquoi m'appelez-vous, Seigneur, Seigneur, disait le Maître. et ne faites-vous pas ce que je dis ?» Pourquoi ? Apparemment parce qu'il est plus facile d'arracher l'ivraie et de la brûler, en la personne des hérétiques, que d'arracher, de son propre cœur, les haines, le parti pris, les ambitions, l'orgueil et le pharisaïsme.

I

ANNOTATIONS À L'ÉPÎTRE AUX ROMAINS

Mais qu'étaient ces *Annotations au Chapitre IX de l'épître aux Romains* que la censure de Bâle avait

arrachées de la Bible de Castellion ? Pourquoi les censeurs Réformés qui toléraient les extravagances et les excitations au meurtre de quelques Calvinistes en délire, supprimaient-ils brutalement une page de notes bibliques ? « J'ai entendu, écrit à Castellion un de ses anciens élèves, qu'on avait arraché une feuille de votre Bible, là où il y avait de bien étranges opinions. On disait même qu'il ne s'en était guère fallu qu'on ne rejetât toute votre Bible, mais que vous y procédâtes de telle douceur qu'on se contenta d'arracher ce feuillet-là.[1] »

Qu'étaient *ces opinions bien étranges* que Castellion avait osé soutenir ? Avait-il imité les Réformateurs de Genève et s'était-il laissé aller à des personnalités outrageantes et injurieuses ? S'était-il livré à des calomnies à l'égard de Calvin ou des Calvinistes ? Nullement, mais son crime n'était pas moins grand. A propos de quelques versets bibliques, il avait osé discuter la doctrine de la *prédestination*. Or, s'il était permis à Calvin de décréter que cette doctrine était divine et révélée, il n'était pas permis de la confronter avec l'Evangile.

DE LA PRÉDESTINATION CALVINISTE

La doctrine de la prédestination est très connue, mais nous nous en voudrions, par crainte d'infidélité, de la définir nous-mêmes. Voici la définition qu'en donne Calvin :

---

[1] Opp. Calvini XV, 210.

« Nous appelons prédestination le conseil éternel de Dieu par lequel il a déterminé ce qu'il voulait faire d'un chacun homme, car *il ne les crée pas tous en pareille condition, mais ordonne les uns à vie éternelle, les autres à éternelle damnation.* Ainsi selon la fin à laquelle l'homme est créé, nous disons qu'il est prédestiné à mort ou à vie [1]. »

On peut rapprocher cette définition de celle que donne le petit manuel populaire, édité à Genève, en 1560, par Jean Crespin :

« La prédestination, c'est le décret éternel de Dieu par lequel il a délibéré en soi-même ce qu'il voulait être fait dans chaque homme, car tous ne sont pas créés d'une pareille condition, mais la vie éternelle est ordonnée aux uns, la damnation éternelle aux autres. »

C'est le règne de l'arbitraire divin. Et lorsqu'on demande à Calvin de justifier ce bon plaisir contre lequel proteste le sentiment de justice et de responsabilité, il en est réduit à répondre qu'il n'a pas à la justifier.

« La volonté de Dieu, dit-il, est tellement la règle suprême et souveraine de la justice que tout ce qu'il veut, il le faut tenir pour juste d'autant qu'il le veut. Pourquoi il l'a voulu ? Ce n'est pas à nous d'en demander la raison, vu que nous ne la pouvons comprendre et, d'autre part, *il ne convient pas* que nous disputions si la volonté de Dieu est juste ou non. *Il faut* entendre sous le nom d'icelle une règle infaillible de justice. »

La question ne se pose donc pas pour Calvin : la prédestination est une indiscutable réalité de-

---

[1] Institution chrétienne, Livre III, chapitre XVI, Verset V.

vant laquelle le croyant doit s'incliner sans comprendre. Cette méthode, certes, pouvait se légitimer dans une Église d'autorité où le Souverain Pontife passe pour avoir reçu de Dieu des lumières spéciales, mais au sein des églises de la Réforme, il était plus difficile d'obtenir une adhésion aveugle. Castellion crut devoir réfuter la doctrine de Calvin. A dire vrai, sa réfutation ébranlait tout l'édifice calviniste et les Réformateurs de Genève étaient trop attentifs aux conséquences de son hérésie pour ne pas en voir la portée.

Castellion s'élève d'abord contre cette idée révoltante que Dieu aurait pu créer des hommes pour la perdition éternelle, tandis qu'il en a créé d'autres pour le salut :

«Dieu, écrit-il, n'a créé aucun homme dans le but de le perdre, mais il a voulu que ceux qui se refusent à être bons soient perdus. Il veut, en effet, que tous les hommes soient bons et que tous *puissent* être sauvés.... c'est ainsi que Dieu dit : Je ne veux la mort d'aucun pécheur, mais je veux qu'il se convertisse et qu'il vive.» [2]

Il y a, dans la conversion, un élément personnel qu'il faut mettre en lumière. Chacun doit s'efforcer de s'approcher de Dieu ; c'est son effort qui importe. La façon dont l'homme exprime la grande Réalité qu'il a saisie n'a qu'une valeur relative. La vérité n'est saisie par aucun docteur dans son absoluité :

[2] Du latin: Annotationnes in caput 9 ad Rom. Page 10.

CASTELLION ET LE PROBLÈME DE LA LIBERTÉ

«La chercher et dire ce qu'on en pense ne peut pas être criminel. On ne peut contraindre personne dans la foi. La foi est libre [1]. Si Dieu n'avait pas créé l'homme libre, s'il l'avait créé esclave, l'homme ne pourrait jamais choisir le mal et pécher. Dieu, en effet, qui ne veut que le bien, le pousserait toujours vers le bien.... Il apparaît nettement de l'étude des livres sacrés que si Adam a péché, ce n'est pas *parce que Dieu l'a destiné au mal*, car Dieu ne veut pas le mal, mais *par sa propre volonté et sa propre faute* ; aucune contrainte divine ne s'exerçait sur lui. Mais, m'objectera-t-on, si Dieu n'avait pas voulu qu'il péchât, il eût pu le lui interdire. Certes, s'il avait créé une bûche et non un homme ou s'il l'avait immédiatement anéanti. Mais créer un homme, et le forcer soit à pécher, soit à bien agir, c'est comme si, en créant un oiseau, on lui enlevait la liberté de voler ; en vérité ..ce ne serait pas créer un oiseau. Mais, m'objecte-t-on encore, Dieu *peut tout ce qu'il veut*, Certes, mais il ne *veut rien d'absurde* ou qui ne puisse exister. Il ne veut rien de vil ni de répugnant.»

Dieu n'est pas libre à la façon des hommes ; il est lié par son éternelle sagesse et son absolue perfection. Il y a des choses qu'il ne peut pas vouloir, parce qu'elles seraient la négation même de son Etre [2]. Dieu crée les hommes pour la vie, pour le bonheur, et non pour la perdition. Il est le Père de tous. A

---

[1] Page 9. L'exemplaire sur lequel je fais cette traduction est couvert de notes marginales en latin, écrites à l'encre par un *Remonstrant* du commencement du XVIIème siècle. C'est l'exemplaire de l'Université d'Amsterdam (fonds des Remonstrants) cité par Mr Buisson comme étant au Rijks Muséum ; il est en réalité à la Bibliothèque de l'Université.

[2] Castellion reviendra souvent sur cette idée hardie qui était, au XVIème siècle, une doctrine blasphématoire, mais qui est devenue, de nos jours, la pierre angulaire de toutes les métaphysiques désireuses d'apporter au problème du mal une solution acceptable.

chacun il donne les mêmes pouvoirs et nous pouvons en faire l'usage que nous voulons :

«J'ai le pouvoir, écrit Castellion, de tuer un homme : ce pouvoir m'est évidemment donné par Dieu qui m'a créé fort et ingénieux, mais ce pouvoir en lui-même n'est pas mauvais : si je tue, j'abuse de mon pouvoir, car la puissance dont je me sers ne m'a pas été donnée dans ce but : si on me l'a donnée, c'est avec la liberté d'en faire un bon ou un mauvais usage [1]. »

Dieu nous indique le chemin qui mène à la vie. Il nous y pousse même avec une constance qui ne saurait se démentir, mais l'homme reste libre de lui obéir ou de lui désobéir. Le bien qu'il fait, il *ne peut pas le faire sans l'aide de Dieu*, car cette aide lui est toujours acquise dès qu'il travaille dans son plan. Le mal qu'il fait, il le fait contre la volonté de Dieu, car Dieu ne veut pas le mal :

Dieu donc veut que tous soient sauvés par Christ. Ceux qui veulent être sauvés le peuvent, avec son secours, à condition de *se consacrer aux* choses exigées pour obtenir le salut. Ceux qui périssent, périssent *malgré* la volonté de Dieu et la destinée qu'il leur réservait, parce qu'ils ont fait un mauvais usage de leur volonté libre. Malgré qu'ils soient destinés à la vie, les hommes peuvent se perdre, s'ils le veulent, comme Judas. Ceux qu'on croit destinés à la perdition peuvent se sauver, comme Ezéchias, s'ils s'amendent à temps. Ceux qui sont sauvés le sont non par leur propre mérite, car il ne leur est rien dû, mais par la volonté éternelle, la miséricorde gratuite de Dieu. Ceux qui sont condamnés ne le sont nullement parce que Dieu l'a

---

[1] Page 14.

voulu pour des raisons qui nous sont inconnues, mais parce qu'il veut que soient condamnés tous ceux qui, le sachant et le voulant, ont répudié l'amour de la vérité, et c'est là une raison qui nous est claire. Elle est d'ailleurs proclamée dans toute l'Ecriture. »

Dieu donc propose la vie vraie comme prix suprême à nos efforts moraux :

« Entrés dans la lice, nous courrions vainement si Dieu n'avait proposé un prix, mais si nous ne savions pas vouloir et courir, nous n'obtiendrions jamais le prix. »[1]

Il importe donc de vouloir. Dieu dans sa miséricorde éternelle nous donnera la force de vaincre. Le Christ est là lui aussi qui nous appelle : « Que ceux qui ont soif viennent à moi et qu'ils boivent. » La fontaine intarissable de divin offre à tous ses flots d'eau vive[2] :

« Personne n'est contraint à la bonté ou à la justice : tous sont invités et attirés par le Verbe de Dieu.... ou par une force intérieure et divine. Mais s'ils ne veulent pas obéir, ils en ont le droit. C'est pour cette raison que Jésus disait : « Si quelqu'un *veut* venir à moi.... » C'est pour cela aussi qu'il disait aux Douze : « Et vous, *ne voulez-vous* pas aussi vous en aller[3] ? »

Et Castellion développe cette pensée avec d'irrésistibles arguments. Puis, mettant en présence les deux conceptions religieuses, il ajoute :

---

[1] Page 20.
[2] Page 21.
[3] Page 28.

En résumé, si quelqu'un éprouvait quelque difficulté à pénétrer le sens de ces discussions, qu'il se demande quelle est celle des deux voies qui lui paraît la plus conforme à la voie étroite, car le disciple vaut ce que vaut la doctrine. Celle qui rend les hommes audacieux, infatués d'eux-mêmes, cruels, persécuteurs, toujours prêts à jeter l'anathème, assurés de leur salut comme si, déjà, ils siégeaient avec le Christ à la droite de Dieu, cette doctrine, par le seul fait qu'elle produit de tels résultats, peut facilement être ramenée à sa juste valeur. Mais celle qui inspire aux hommes une sainte crainte de Dieu, celle qui les rend inquiets, tourmentés pour eux-mêmes, bienveillants aux autres, cléments, miséricordieux, préoccupés de leur salut et y travaillant avec crainte et tremblement, ne damnant personne, soucieux au contraire d'aider au salut de chacun, cette doctrine, parce qu'elle fait de tels disciples, est de toute évidence d'origine divine, malgré le peu de crédit qu'elle a parmi les hommes. L'essentiel donc est que celui qui professe le nom du Christ renonce à l'injustice[1] !»

Le parallèle que trace ici Castellion ne peut donner lieu à aucune méprise. Les allusions sont claires. Le pharisaïsme, l'orgueil spirituel des Calvinistes triomphants, sont la négation même de l'Evangile. D'autre part, affirmer que des hommes, enfants de Dieu, peuvent être perdus, avant même leur naissance ou avant qu'ils aient mal agi, c'est renverser toutes les notions de justice et c'est briser par avance toute velléité de relèvement. Cette doctrine apparaît à Castellion comme désespérante et mauvaise :

---

[1] Page 29.

«Si je dis tout cela, déclare-t-il, c'est par pure pitié, car je vois des masses de croyants qui en arrivent à dire : «Si je suis destiné au salut, je ne puis périr ; si c'est à la perdition que Dieu me destine, je ne puis être sauvé.[1]»

C'est la résurrection, dans les pays de la Réforme, du fatalisme antique. De semblables théories sont désastreuses, car elles risquent de tuer tout effort, d'oblitérer en l'homme le sentiment de la responsabilité, et d'abolir en lui toute espérance. C'est sur un appel à l'espoir que se terminent ces Annotations si audacieuses :

«Que personne ne désespère. que personne ne se croie irrémédiablement perdu : «Venez à moi, dit le Maître lui-même, vous tous qui êtes travaillés et chargés et je donnerai le repos à vos âmes.[2]»

II

LES PROTESTATIONS CONTRE LES DOCTRINES DE CALVIN

Il y a loin de cette admirable doctrine de liberté et de foi, de cette exaltation de l'énergie spirituelle et de la volonté triomphante, à la doctrine de Calvin qui, sans une heureuse inconséquence, devait nécessairement aboutir à l'inutilité de tout effort moral. Qu'on ne se récrie pas. N'est-ce pas un Calviniste authentique et autorisé, Amsdorf, qui écrivait que «les bonnes œuvres sont nuisibles au salut ?»[3] Certes, c'est là une exagération de disciple

---

[1] Page 29.
[2] Page 29.
[3] Cité par Buisson, Tome II, page 200.

maladroit et zélé, mais les contemporains de Calvin ne s'y trompèrent pas. Ils comprirent bien vite tout ce que la doctrine calviniste avait de redoutable. Des protestations nombreuses ne tardèrent pas à s'élever. Les feuilles, arrachées à la Bible de Castellion et qui portaient ces *Annotations* hardies, circulaient de main en main. On avait oublié de les détruire. Mais tandis que, enfouies dans une Bible suspecte, elles n'auraient eu aucune portée, elles se répandirent soudain, comme autant d'insaisissables messagers. On en trouvait partout, à Bâle, à Berne, à Zürich, à Genève; elles circulaient de main en main et semblaient se multiplier à l'infini. Ce fut l'occasion d'une véritable levée de boucliers contre Calvin. En 1551, déjà, Jérôme Bolsec [1] avait osé protester avec une grande véhémence à Genève, dans des réunions intimes de pasteurs et d'anciens, contre le dogme calviniste. Au moment où les feuilles, détachées de la Bible de Castellion, se répandaient en Suisse, comme autant de papillons porteurs d'hérésies, Bolsec, qui avait été banni de Genève, demeurait chez M. de Falais, un grand seigneur français, nouvellement converti à la Réforme [2]. Jérôme Bolsec entra aussitôt en campagne.

[1] Bolsec, né à Paris, ancien carme, devenu médecin, il s'occupa de théologie et s'étant brouillé avec Calvin il fut banni d'abord de Genève puis de Berne. Plus tard, dégoûté de la Réforme calviniste, il retourna à l'Eglise Romaine et écrivit des livres de haine contre Calvin et Bèze.

[2] Jacques de Bourgogne, arrière petit-fils (naturel) de Philippe le Beau. Il croyait encore aux principes de la Réforme puisqu'à l'occasion

LEVÉE DE BOUCLIERS CONTRE CALVIN

Le moment était propice. Le château de M. de Falais devint le foyer de l'opposition. Calvin ne tarda pas à lui marquer son sentiment :

«Oui, lui écrivait-il, je dis que si vous passiez ici cent fois, j'aurais moins d'accointances avec vous qu'avec tous ennemis mortels, puisque vous étiez prêcheur des louanges de Castellion, lequel est si pervers en toute impiété que j'aimerais cent fois mieux être papiste.. !»

M. de Falais, en effet, avait incidemment entendu la lecture de la *Préface* de la Bible française de Castellion, et il avait eu connaissance de deux livres adressés à Collinet, l'ancien régent du Collège qui, la veille de la mort de Servet, avait été traduit devant le Consistoire, pour avoir propagé les idées de tolérance de Castellion.

M. de Falais désira connaître plus sérieusement l'auteur de ces lettres et Collinet, relatant ces faits à Castellion, ajoute en parlant de M. de Falais : «C'est un homme à qui Dieu a bien ouvert les yeux. Il fut un temps où il estimait *celui-là que vous savez* un Saint Paul, il s'est tenu chez lui et a entretenu sa cuisine un long espace de temps et *maintenant il sait et connaît l'hypocrisie qui règne aujourd'hui.*» *Celui-là que vous savez* et qu'on ne nomme pas, de

---

de l'emprisonnement de Bolsec, il écrivait au Conseil de Genève pour protester contre cette détention «attendu, disait-il, que la cause de sa détention n'est que pour avoir parlé librement de sa doctrine, ce qui doit être permis à tout chrétien sans pour cela être emprisonné.»

peur de terribles représailles, avait compris le nouveau danger. Aussi bien, les événements ne devaient-ils pas tarder à confirmer son impression. La doctrine sur laquelle il avait édifié la Réforme était discutée dans les réunions pastorales, en chaire même. A Rolle, des pasteurs s'élèvent contre le dogme de la prédestination qui contient, disent-ils, « de terribles erreurs que le magistrat devrait bien réprimer ! » Calvin se voit *accusé d'hérésie* ; on met en lumière tout ce qu'il y a de redoutable dans sa doctrine. On la dénonce comme opposée à l'Ecriture ; on reprend les arguments des *Annotations* de Castellion. Cette critique que les Calvinistes avaient cru anéantir d'un coup, ressuscite dans toutes les chaires de Berne. « Le bruit est connu par le pays, écrit Calvin, que je suis condamné comme hérétique parce qu'on prétend que j'ai fait Dieu auteur du péché. »[1] Mais le Réformateur de Genève n'est pas disposé à supporter bénévolement ces reproches. Son premier geste est de demander aux magistrats bernois l'expulsion des coupables et la déposition des pasteurs imprudents : « S'ils ne veulent pas chasser ces *chiens*, une bonne fois, écrivait-il à un ami, qu'ils répriment leur rage par un châtiment sévère. »[2] Les magistrats bernois, loin de se laisser influencer, prirent une série de mesures qui durent

L'ARRÊT DES MAGISTRATS DE BERNE

[1] Opp. Calvini, XV, 601.
[2] Opp. Calvini, XV, 254.

être pour Calvin une cruelle déception. Il était interdit aux sujets bernois de participer à Genève aux rites calvinistes. On devait s'abstenir, sous peine de bannissement, de traiter de «certaines, hautes et subtiles doctrines touchant de la prédestination», chose qui non seulement «n'est nullement nécessaire au salut, mais est destinée plutôt à diviser qu'à édifier[1]». Par la même occasion, les magistrats avertissent «expressément le dit Calvin et tous les ministres de Genève» que s'ils trouvent en leur pays des livres composés par «lui ou par d'autres, en contradiction avec les textes de la Réformation bernoise, non seulement ils ne les souffriront pas, mais il les brûleront.»[2] Calvin semble un instant atterré par ces mesures. Ses lettres intimes montrent son état d'esprit. «De tous côtés, écrit-il, les chiens me poursuivent de leurs aboiements, partout on me proclame hérétique.... Déjà on parle publiquement ici de faire proscrire mes livres.»[3]

LES REPRÉSAILLES CALVINISTES

Mais un homme comme Calvin ne se laisse pas abattre. Il comprend la gravité de l'heure et il y pare avec l'adresse d'un tacticien qu'aucune surprise ne prend au dépourvu. Il doit se créer une situation si puissante que son autorité ne puisse être discutée. Il a déjà vu ce que peuvent des élections

---

[1] Lettre du 26 Janvier 1555. Opp. Calvini XV, 405.
[2] Opp. Calvini, XV, 545.
[3] Opp. Calvini, XV, 601.

bien conduites. C'est dans ce sens qu'il décide d'agir. Il fait inscrire sur la liste électorale une soixantaine de réfugiés français qui lui assurent une majorité de tout repos ; mais des protestations s'élèvent, une rixe anodine éclate et deux pauvres diables sont arrêtés : [1] C'était une occasion «providentielle» et Calvin allait en tirer un merveilleux parti. Les deux prisonniers sont immédiatement accusés d'avoir participé à un complot. Quelques jours de torture ne leur arrachent aucun aveu ; mais, saignant de tous leurs pores, ils finissent par dire tout ce qu'on veut. Seulement, à peine délivrés de la corde qui fait gicler le sang de leurs veines éclatées, ils se rétractent; peu importe, ils sont condamnés «à avoir la tête tranchée et leur corps mis en quatre quartiers.»

L'exécution a lieu à Champel, le 3 juillet ; le bourreau leur hache littéralement le cou ; le Conseil indigné devait, plus tard, le priver de son office «pour les avoir trop fait languir.»

Calvin n'était pas de l'avis du Conseil. Ces affreuses souffrances de deux pauvres êtres, pantelants sous la hache du bourreau, lui arrachent de pieuses actions de grâces. «Pour moi, écrit-il, je suis persuadé que ce n'est pas *sans un dessein arrêté de Dieu*

---

[1] Les deux Comparet. L'un avait été arrêté pour avoir lancé une pierre occasionnant une blessure insignifiante ; l'autre, son frère, avait essayé de le faire fuir.

que l'un et l'autre ont eu à subir, en dehors de la sentence des juges, un tourment sous la main du bourreau. »

C'est trois semaines après cette terrible boucherie que fut la mise en quartiers de ces deux victimes de son ambition électorale, que Calvin écrit froidement ces lignes. Ne vous semble-t-il pas que Voltaire avait quelque raison de dire que Calvin avait «*une âme atroce?*» Mais le Réformateur avait un intérêt trop grand à se débarrasser de ses ennemis pour en rester là. Quand on est l'homme qu'était Calvin et qu'on tient un tel filon, on en exploite toutes les richesses. L'idée du complot admise, il était facile d'y impliquer tous ses adversaires. Calvin n'y manque pas. Des arrestations nouvelles se produisent; Claude Genève, Berthelier jeune, sont mis en prison. La «*corde*» se met à nouveau de la partie : la torture cependant ne peut arracher aux prisonniers d'autres aveux que celui d'avoir voulu «garder la ville des étrangers et empêcher qu'on ne fît plus de bourgeois.» C'était là, certes, un droit qu'eût dû respecter celui que M. Doumergue appelle pompeusement le fondateur des libertés modernes : «Calvin, s'écriait-il, devant un public frémissant [1], a été le fondateur des libertés économiques et politiques!» Pour fonder ces libertés

[1] Discours sur CALVIN et les libertés modernes. Séance publique de rentrée à la Faculté théologique de Paris, Novembre 1898.

CALVIN ET LA TORTURE

dans la cité de Genève, Calvin commence par lui imposer, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, le gouvernement des étrangers. Et, comme quelques Génevois protestent au nom de leur autonomie, il les emprisonne et, comme ils ne consentent pas à avouer des crimes qu'ils n'ont pas commis, il les fait «passer à la torture» et, confiant, il écrit à un ami : «Nous verrons, j'espère, avant deux jours, ce que la *question* leur arrachera.»[1] La *question* restait, pour ce *fondateur des libertés politiques*, la suprême ressource. C'est dans les verges, les roues, les chevalets, les brodequins de torture, le plomb fondu insinué dans les oreilles les yeux ou la bouche, que résidaient ses procédés d'instruction. Et qu'on n'essaie pas ici encore d'accuser tout un siècle pour excuser Calvin. L'excuse n'aurait pas de valeur. Il est vrai, certes que l'usage de la torture était général et que tout le monde l'acceptait, mais le pseudo-fondateur des libertés modernes n'aurait pas dû agir comme tout le monde. Il y avait, de son temps, un homme qui répudiait hautement la torture :

«Ou bien, disait-il avec son bon sens d'homme de logique et d'équité, ou bien l'accusé est déjà convaincu du crime et la torture est inutile, ou bien il n'est que soupçonné et alors il est à redouter que la souffrance ou la peur de la souffrance ne faussent son témoignage. Mais, lui objecte-t-on, il y a des

[1] Opp. Calvini XV, 693.

coupables qui échapperont à la justice ! Eh bien, répond-il, aucune loi n'ordonne de punir les criminels que vous ne connaissez pas. Contentez-vous de condamner ceux que vous connaissez !— Mais la torture a fait parfois découvrir des coupables ! Est-ce sûr? Quoiqu'il en soit, il peut arriver à un charlatan de guérir, par hasard. Cela prouve-t-il en faveur de sa méthode ?

Mais c'étaient là les doctrines d'un monstre, d'un chien, d'un impie, puisqu'elles émanaient de Castellion. Le «fondateur des libertés modernes» ne donnait pas dans de semblables erreurs : rien ne valait la *corde* pour violenter les consciences dans leur parti pris de silence ; et un bon brodequin, bien coincé, valait mieux que toutes les exhortations.

Le malheur est que cela ne réussissait pas toujours : la torture ne put arracher aux accusés aucun aveu compromettant. Mais à quoi bon des aveux, quand on a la force ? Berthelier aîné et un autre prisonnier, Pierre, qui avaient cru prudent de fuir, sont condamnés à mort, par contumace. Claude Genève est exécuté, et le jeune Berthelier, malgré les suppliques émouvantes de sa mère qui rappelait les services rendus à la cité par le chef de la famille, subit le même sort. Alors, dans tous les pays de la Réforme, on sent passer un frisson d'épouvante. Haller, un des amis de Calvin, écrit qu'à Berne «on ne rencontre plus un homme sur cent, qui dise du bien de Calvin.» Hoffmann affirme «qu'on n'en parle pas mieux à Bâle qu'à Paris». Musculus, de Strasbourg,

L'IMPRESSION PRODUITE

se lamente en ces termes : «La haine qu'on porte ici à notre bien-aimé Calvin grandit de jour en jour.» Le témoignage de la postérité ne devait pas être plus favorable :

«Pesez ces considérations, écrit Honoré de Balzac [1] et demandez-vous si Fouquier-Thinville a fait pire. La farouche intolérance religieuse de Calvin a été moralement plus compacte, plus implacable que ne le fut la farouche intolérance politique de Robespierre. Sur un théâtre plus vaste que Genève, Calvin eût fait couler plus de sang que le terrible apôtre de l'égalité politique.»

Mais Calvin triomphait et c'était pour lui l'essentiel. A partir de ce moment, ses adversaires, éclairés sur sa façon de concevoir les libertés sociales et politiques, se tiennent tranquilles et n'osent plus bouger.

III

Quelle avait été la part de Castellion dans cette poussée de révolte ? Il semble qu'elle ait été bien modeste : certes, ses Annotations n'y étaient pas étrangères, mais on dirait qu'il a tenu à honneur de rester à l'écart. La personnalité de Bolsec qui était l'âme de l'opposition lui était-elle suspecte ? Avait-il écouté les conseils de prudence du secrétaire d'Etat, Zurkinden, qui l'avait supplié de ne pas se mêler à cette échauffourée ? On ne sait, mais

[1] Sur Catherine de Médicis, Tome XV, 629.

il est hors de contestation que, selon l'originale expression de Zurkinden, «il fit, comme Atticus, un petit séjour à Athènes, pendant que César et Pompée faisaient rage.»[1] Il laissa le Réformateur de Genève se débattre contre ses adversaires. D'ailleurs, les événements montraient qu'on ne pouvait fonder sur Calvin le moindre espoir. Il était une force de tyrannie déchaînée. Il n'y avait qu'une puissance plus forte qui pût briser son élan. La force de l'idée était désormais impuissante et Castellion ne consentirait jamais à combattre une idée par le glaive.

CASTELLION ET «LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES»

Il s'adonna donc à ses études et, ses tentatives de Rénovation religieuse ayant abouti à ce lamentable échec, il tâcha de redevenir l'humaniste qu'il avait été dans ses jeunes ans. Il fit des éditions savantes d'auteurs classiques et traduisit Homère. Mais le cœur n'y était plus. Ce qui eût fait jadis sa joie faisait alors son tourment :

«Il y a 22 ans environ, écrit-il avec une confiance pleine d'abandon, j'étais tout jeune, séduit par l'éclat du nom d'Homère et plus encore par la beauté de ses chants; je me suis adonné à cette lecture avec plus de passion que je n'aurais dû. Les *saintes lettres*, au contraire, tout en m'attirant, me rebutaient alors, par leur défaut d'intelligence et je ne m'y appliquais pas autant qu'il convenait, mais maintenant que mon âme, éclairée par Christ, d'une lumière plus haute, voudrait se consacrer

---

[1] ATTICUS, surnom de TITUS POMPONIUS. Au cours de la rivalité de MARIUS et de SYLLA, il se retira à Athènes où il se voua à l'étude du grec.

tout entière à ces études meilleures, la nécessité veut que j'exerce, dans l'âge mûr, l'art trop aimé de ma jeunesse. Je ressemble aux Israélites qui, après avoir servi avec joie les Chaldéens, durent les servir ensuite par force.

Saisi par les grandes réalités de la vie spirituelle, Castellion ne peut pas en détacher sa pensée. Un de ses élèves même, le jeune Platter, s'en plaint. Il le trouve beaucoup trop préoccupé des choses religieuses ; cette piété lui paraît trop austère ; Castellion, d'après lui, ne permet pas à ses étudiants de lire autre chose que les Ecritures. «Sans doute, c'est un homme pieux et savant, mais avec tant de piété nous n'oserons pas même vivre.» [1]

C'est cet homme que Calvin appelait une peste, un impie, un blasphémateur. Le reproche du jeune Platter devait être repris, plus tard, par Pierre Ramus qui regrettait que Castellion ne se fût pas voué exclusivement à «la République des Lettres» où il eût pu rendre d'incommensurables services. Bayle qui cite, en l'approuvant, ce jugement si précieux, remarque que Castellion «se fût, de la sorte, garanti de mille chagrins.» Mais il faut croire que Castellion n'était pas de cet avis puisque, entre cette existence de paisible humaniste qu'on lui souhaitait et les périls de son attitude de Réformateur religieux, ce sont ces périls qu'il préfère. C'est que, par-dessus tout, il place la vie religieuse :

[1] Lettres de Thomas Platter: tome XIX

«Il faut, écrivait-il, traiter l'accessoire comme accessoire, et l'essentiel comme essentiel. Il ne faut pas s'attacher essentiellement aux sciences humaines et ne donner aux sciences divines qu'une attention passagère, car il est juste que les sciences divines aient le pas sur les sciences humaines.»

Sa façon de comprendre les études classiques et de les faire servir à la vie spirituelle et morale de ses étudiants, lui acquiert bien vite une grande popularité. «Ils sont nombreux, écrit Hotman à Calvin, les étudiants qui ont voué à Castellion une affection profonde»; et il souligne, avec quelque stupéfaction, les surprenants effets de son influence religieuse et de sa piété. Mais il faudrait faire une étude spéciale de ses relations universitaires pour avoir une idée de son action sur l'âme des jeunes. De petits groupes se forment; ici les Flamands et les Frisons qui se feront, plus tard dans leur pays, les porteurs de sa *bonne nouvelle de tolérance;* là, un groupe compact de Français où l'on trouve, avec les fils de son ancien camarade de Lyon, Georges Argentier, trois autres jeunes Lyonnais et un Toulousain au sang chaud, Pierre de Villate qui, devant les attaques dont son maître était l'objet à Strasbourg, songea à dégaîner; mais il se souvint à temps que les luttes de l'esprit se soutenaient «avec d'autres armes.» Les jeunes de la Boissière et Isaac Trégouet formaient un cercle plus intime, mais ces groupements sympathiques de jeunes gens ne donneraient qu'une idée bien

ENTOURAGE ET INFLUENCE DE CASTELLION

incomplète du rayonnement de la pensée de Castellion si on ne la rattachait à celle des humanistes qui, de près ou de loin, le suivaient dans ses travaux et en étaient tributaires.[1]

Des amis nombreux, parmi lesquels, Curione, le médecin picard Bauhin, Nicolas Zurkinden et Amerbach, l'entouraient de leur affection *inquiète* car ils connaissaient les sentiments de celui que Béal Comte appelait assez irrévérencieusement «*l'Archevêque de Genève.*»

Le médecin Bauhin passait à Genève pour l'homme lige de Castellion. On le dénonçait à Calvin comme étant son disciple le plus dévoué, son défenseur le plus hardi, son complice le plus redoutable, en hérésie et en mysticisme destructeur de l'autorité calviniste.

IV

LA THÉOLOGIE GERMANIQUE

C'est au cours de cette période de calme relatif que Castellion, s'éprenant d'un livre de mystique du XVème siècle : *La Théologie germanique*, décide de le traduire et de le ressusciter.

«J'ai trouvé, écrit-il dans la préface, ce traité tant à mon goût qu'il m'a semblé bon de le tourner en notre langue.... mais.... celui qui aura vouloir de le lire pour savoir, et non pour mettre en exécution cé qui est contenu en iceluy, le lira en vain. Car c'est comme nous voyons, par expérience, de ceux

---

[1] Cette étude dépasserait les limites du cadre que nous nous sommes imposé. Se reporter au livre de M. Buisson, tome II, chapitre XVI.

qui se veulent adonner au labourage de la terre, auxquels est nécessaire de mettre la main à la charrue. [1]»

Castellion attribue ce livre à «un des frères teutoniques, lesquels nous appelons maintenant, en France, les chevaliers de Rhodes ou de Malte.»

«L'argument, continuc-t-il, l'argument et sujet est du nouvel homme ou nouvelle créature ; car il vient à donner la raison par laquelle l'homme *peut être relevé* du péché et *retourner à Dieu* duquel il s'est distrait. En quoi nous voyons que ne peut être rien sinon une vraie et sainte théologie [2].»

Cette simple réflexion montre très clairement le dessein de Castellion. Toute doctrine qui tend à exalter le sentiment de responsabilité de l'homme, ou ses énergies spirituelles, toute théologie qui tend à le rapprocher de Dieu et «à le rendre participant de son Esprit», est une «vraie et sainte théologie.» L'effort moral reste à la base même de la vie en Dieu, et la consécration volontaire de l'être tout entier à la volonté divine constitue l'essence même de la religion. La «nouvelle naissance en Christ» est, pour les disciples du Maître de Galilée, le secret de la vie et du bonheur :

«Il faut donc premièrement entendre, déclare Castellion, que foi engendre vertu, c'est-à-dire une force et une puissance pour faire ce que nous croyons devoir être fait. Et pour en don-

---

[1] Préface du translateur. *Le traité du vieil et du nouvel homme.* Exemplaire de la Bibliothèque nationale. Page 1. (Anvers 1558).

[2] Page 2.

ner un exemple : Christ nous a expressément commandé d'aimer nos ennemis et de faire bien à ceux qui nous offensent. En cela, on en trouve qui ne croient aucunement que cela se puisse faire, tellement qu'ils ont en haine leurs ennemis et leur font mal ; les autres croient que cela se peut faire : ce qu'ils font..[1]

«.... Aussi ceux qui, pour le jour d'hui, ne peuvent croire que la puissance du Christ soit telle qu'elle puisse froisser la tête du serpent, sous nos pieds, ne peuvent résister au péché.. Mais ceux qui le croient le peuvent, moyennant cette foi..[2]»

C'est la paraphrase de la belle déclaration de l'apôtre : «Je puis tout par Christ qui me fortifie.» Cette doctrine est si évangélique, si spécifiquement chrétienne, elle est si merveilleusement exposée dans les écrits de Castellion qu'on se demande, par quelle aberration, les Calvinistes ont pu la repousser, comme une suggestion du démon, durant de si longs siècles. Et en cela, comme en tant d'autres circonstances, la responsabilité de Calvin est bien lourde, car ses anathèmes de prédestinatien irréductible pèsent encore sur l'âme protestante.

C'est à propos de ce petit livre et des idées contenues dans la préface que les Réformateurs de Genève tourneront en ridicule l'homme qui a osé dire, seize siècles après l'humble de cœur et d'esprit qu'était le prophète de la Galilée : «Soyez parfaits comme votre Père Céleste est

---

[1] Ibidem : Page 7.
[2] Ibidem, Page 9.

parfait. » C'était, pour les prédestinatiens, le comble de l'audace blasphématoire des ouvriers de Satan. Ils y voyaient un signe manifeste d'incommensurable orgueil et ils dénonçaient Castellion, dans des comédies bouffonnes, comme s'il voulait se faire «Dieu.» Les pharisiens, jadis, avaient fait à Jésus le même reproche : à quoi, Jésus s'était contenté de répondre : «N'est-il pas écrit dans votre Loi : vous êtes tous des dieux ?» Mais quand les passions confessionnelles oblitèrent et le sens critique et le sens moral, les doctrinaires ne peuvent plus garder la mesure. Il faut lire la belle page de Castellion sur cette réconfortante doctrine de *l'effort moral*, source de la vraie vie :

«..Nous venons jusque-là que nous aimons Dieu, non pas de ce qu'il est bon envers nous, mais parce qu'il est bon de par soi.. [1] C'est donc le principal sujet de ce petit traité : l'Amour de Dieu, où il est montré le chemin pour icelui obtenir. Bienheureux donc est celui qui a déjà atteint ce but (si aucun toutefois y est déjà parvenu) *ou bien celui qui est par chemin et qui constamment tâche d'y parvenir.* Car il faut estimer que s'il advient en cette bonne délibération qu'il soit surpris de la mort, *ne l'ayant point encore atteint, assurément il mourra comme bon soldat de Christ qui le reconnaîtra envers son Père,* tout ainsi que, par la loi, une fille étant déjà fiancée à son époux, sera toujours estimée la femme et épouse, nonobstant que les noces n'aient pas été faites.» [2]

Cette comparaison familière montre bien que,

[1] Ibidem, Page 11.
[2] Ibidem, Page 12.

pour Castellion, *la foi qui sauve*, c'est le don complet et absolu du cœur, c'est la consécration volontaire de l'être intime à l'œuvre de vie : «Mon fils, donne-moi ton cœur !» dit l'Esprit Vivant. Castellion considère que c'est là le seul dogme intangible, car «c'est du cœur que jaillissent les sources de la vie.» Et c'est ce mysticisme vivifiant qui le séduit dans le petit livre mystérieux. Ce Dieu immanent qui agit en tout homme et dont l'Esprit s'éclaire parfois en l'âme obscure des criminels, ce Dieu dont la révélation progressive se manifeste à mesure que surgissent des âmes capables de le mieux comprendre et de le mieux servir, lui paraît devoir apporter au monde tant de consolations et de joies spirituelles, qu'il faut que tous ceux qui cherchent le connaissent. Ce livre n'est pas un livre de mollesse ; son mysticisme n'incline pas à la contemplation : c'est un livre d'énergie qui ouvre à la volonté créatrice de l'homme un champ illimité. C'est l'exaltation morale de l'âme qui, d'origine divine, peut s'élever, avec le secours de Dieu, et réaliser sa divine destinée :

«Sois un véritable imitateur de Christ. C'est à cela, écrit l'auteur inconnu, que tu dois particulièrement avoir égard. S'il se trouvait quelqu'un qui s'y appliquât avec diligence et amour, assurément il arriverait, autant qu'une créature en est capable, à la vraie connaissance de cette paix éternelle et véritable qui est Dieu même.... Il faut savoir que Dieu est tellement bon qu'il est la bonté même[1].. Dieu est aussi lu-

mière et connaissance véritable.... Lorsque cette lumière est dans la créature.... elle y connaît et enseigne ce qui est d'elle : elle y enseigne donc ce qui est vraiment bon et par conséquent sa doctrine ne concerne pas des choses particulières, partiales, divisées et bornées, elle ne les enseigne pas, elle ne les connaît pas. Ce qu'elle connaît et enseigne à connaître est le Seul, le Véritable, le Simple et Parfait Bien qui n'est rien de partial ou de particulier, mais qui est Tout Bien et, par-dessus tout, ce qui est bon.... Dieu est aussi une Volonté, il est l'Amour, la Justice, la Vérité et toutes les vertus : cependant toutes ces choses ne sont dans lui qu'une seule chose qui est son essence même : elles ne peuvent jamais exister par opération et par actions s'il n'y a des créatures : car il n'y a rien en Dieu, séparé des créatures, qu'une pure essence et une Source sans ruisseaux.. »[2]

C'est la négation mystique des dogmes imposés et du miracle. Mais Dieu vit dans la conscience des hommes, et là, il agit :

« Il s'enseigne soi-même dans toute créature, comme Volonté et comme Amour; il n'y veut *rien* que ce qui est le Véritable Un, le Seul et l'Unique qui est lui-même....

..Il en est comme si Dieu disait en l'homme qu'il possède, par la résidence qu'il fait de lui : « Je suis purement et simplement le Bon et le Bien, je ne puis rien vouloir, rien désirer, rien procurer, rien faire, rien donner que le bien.. Il suit de là que Dieu, étant dans un *homme déifié* n'y excite point de désir de

---

[1] Page 74. Chap. XXX. L'exemplaire d'où j'extrais ces quelques citations est celui que la bibliographie de M. Buisson signale comme appartenant à M. Doedes. Il appartient aujourd'hui à la bibliothèque de l'Université d'Amsterdam. C'est une édition du 17e siècle (MDCLXXVI qui contient une préface très intéressante. (Exemplaire probablement unique).

[2] Page 76.

vengeance, qu'il n'en veut point, qu'il ne se revanche point d'aucun des maux qu'on lui fait : c'est ce que l'on remarque en Jésus-Christ qui disait lorsqu'on le faisait souffrir : «Mon Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.. [1]»

..Or, quoique, peut-être, il n'y ait personne qui atteigne à ce degré d'obéissance, si ce n'est Jésus-Christ, néanmoins il se peut faire que quelqu'un en approche si près qu'il soit comme divinisé, c'est-à-dire, rendu tout divin. Plus on en approche, plus on devient divin. [2]»

C'est la marche ascendante vers Dieu ; mais qu'on ne s'y trompe pas : cette constante préoccupation du divin qui habite en l'homme ne peut, en aucun cas, pour les êtres conscients, devenir une cause d'orgueil, car l'obéissance parfaite du Christ confond nos pauvres efforts, et la présence constante de Dieu rend plus poignant et plus douloureux «le sentiment du péché.»

Il y a, dans ce livre, des pages d'humilité telle que les cris d'angoisse de l'apôtre semblent y prendre une valeur insoupçonnée : «Misérable que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ?» *L'Imitation de Jésus-Christ* n'a pas de plus émouvants accents. [3]

---

[1] Ibidem, Page 80.

[2] Ibidem, Page 36.

[3] C'est LUTHER qui a découvert ce livre. Il l'attribuait à un prêtre du XVe siècle. Il le publia en le faisant précéder d'une préface enthousiaste (Deutsche théologie-Zeitschr. f. d. Luther. Théol. 1865. 1) Il a eu depuis *70 éditions*. CASTELLION en donna une traduction latine et française. C'est par son initiative que ce livre déjà oublié se répandit : il venait à un moment favorable. Beaucoup de Calvinistes ont cru longtemps qu'il en était l'auteur. (SPON et JURIEU, par exemple). C'est probablement parce qu'il l'a lu en

Zurkinden, à qui Castellion dit son enthousiasme, semble saisi de vertige en contemplant ces sommets d'un stoïcisme chrétien qu'il ne soupçonnait pas :

«Non, lui écrit-il, c'est vraiment trop de perfection ; je ne serai jamais de cette force-là. Il me faut le lait des faibles.... Cette perfection est trop haute pour moi, mais n'importe : je n'aurai pas de querelle pour cela avec ceux qui s'en croiraient capables, pourvu qu'ils supportent ma faiblesse.»

Castellion n'a nullement l'idée qu'il est supérieur, mais ce qui l'intéresse et l'exalte dans cette doctrine, c'est qu'on n'y parle pas de damnation éternelle, de péché originel, d'impuissance radicale de l'homme à faire le bien : il y voit un *sursum corda*, créateur d'énergie et d'espoir, il y voit de nouvelles raisons de s'enthousiasmer et de vivre, et cela lui suffit. Il ne partage pas toutes les vues de l'écrivain mystique, mais que sont en vérité les croyances transitoires, à côté de cet élan, de cette foi vivante et féconde qui pousse les chrétiens sur les traces du Maître ?

La traduction de ce livre devait avoir sur la pensée des croyants de son siècle une grande influence. Bayle écrit que «c'est un livre tout rempli de fanatisme et qu'il *gâta des quantités*

---

allemand que CASTELLION a eu l'idée de le traduire. Ce livre qui est d'esprit foncièrement protestant, est un petit trésor de vie spirituelle. Comme il a exercé une influence profonde sur la mentalité protestante à l'époque de la Réforme, je me propose de le rééditer prochainement.

de gens dans les Pays-Bas. [1]» Marnix de Sainte Aldegonde, dans une lettre qu'il écrit à Théodore de Bèze, se plaint amèrement de «ces rengaines, rapportées et mal cousues, qui tiennent de toutes les hérésies anciennes et modernes et qui, présentées sous des oripeaux de piété mensongère, attirent les foules, comme si, en elles, se cachait un trésor.» [2] Calvin découvre, dans ce livre, du «venin caché», sous des «badinages forgés par l'astuce de Satan, pour embrouiller toute la simplicité de l'Evangile.»

Luther, au contraire, s'écriait: «Quel livre précieux! Je rends grâces à Dieu de pouvoir lire en langue allemande de si belles paroles.» Luther et Calvin étaient sincères. Seulement, le premier l'avait lu à un moment où la liberté spirituelle l'enthousiasmait encore, tandis que le second le lisait à un moment où tout ce qui était liberté spirituelle lui faisait horreur. Ne suffisait-il pas d'ailleurs que Castellion se fût attardé à traduire ce livre pour qu'il contînt nécessairement «un venin caché?»

---

[1] Dictionnaire philosophique, page 84.

[2] Opp. Calvini, tome III Epistola ad Bezam. Tr. du latin.

LA DÉFENSE D'UN LIBRE CROYANT ET LES PROCÉDÉS CALVINISTES

Calvin, délivré de ses adversaires les plus gênants et convaincu de l'impuissance des autres, songea bientôt à celui qui, hors de ses atteintes, avait pu, si longtemps, se croire à l'abri de ses poursuites. Il allait enfin pouvoir s'occuper de lui. Malheureusement Castellion semblait ne plus donner signe de vie. Il fallait le faire sortir de sa réserve.

ATTAQUE DE TH. DE BÈZE

Théodore de Bèze s'offrit à se livrer aux premières attaques : sa traduction latine du Nouveau Testament était une excellente occasion. Il en profita pour critiquer avec violence «*le nouveau traducteur.*» Richard Simon dit qu'il le fit «avec aigreur.» En effet, il ne lui ménageait pas les termes d'impie, de sacrilège et de blasphémateur. «Castellion fut assez modeste, déclare Richard Simon, pour garder le silence. Mais enfin, voyant que les ministres de Genève continuaient à le traiter d'impie et de scélérat, il tâcha de justifier sa version. Dès le milieu de l'an 1557, sa réponse était prête. Il

lui avait donné comme titre: «Défense de Sébastien Castellion, de ses traductions des livres bibliques, et surtout de ceux de la Nouvelle Alliance.» [1] Mais il avait compté sans la censure qui veillait.

CENSURE CALVINISTE

En vain, Castellion implora-t-il la permission de défendre ses traductions, les censeurs calvinistes firent la sourde oreille. Il y avait pourtant quelque droit, étant donné les injures dont ses adversaires l'abreuvaient. Cependant, ce n'était pas à ces injures qu'il voulait répondre. Certes, elles ne le laissaient pas indifférent. Il en était préoccupé plus qu'il ne l'aurait voulu. Il l'avoue avec une émouvante douceur évangélique :

«Or bien, je remercie Dieu qu'il me fasse à moi indigne la grâce d'être blâmé et d'avoir mauvais bruit pour son nom. Je n'ai pas oublié ses paroles : «Heureux serez-vous quand on dira de vous toute sorte de mal à cause de moi, réjouissez-vous et soyez en joie....» Vrai est que je ne suis pas encore venu jusqu'à m'en égayer comme je devrais, mais pour le moins....j'espère que Dieu achèvera bientôt en moi ce qu'il a commencé. Voilà pourquoi quant à ma personne je ne me soucie guère de répondre aux médisances des méchants, attendant que la vérité même découvre, à la fin, le tout. [2]»

Cependant s'il n'avait pas l'intention de défendre sa personne, il aurait voulu pouvoir défendre ce qu'il croyait être «la vérité de Dieu.» Les censeurs

---

1 SEBAST. CASTALIONIS defensio, suarum translationum bibliorum et maxime novi fæderis.

2 Lettre à GUILL. CONSTANTIN. Biblioth. des Remonstrants. Manuscrit No. 505.

calvinistes ne le lui permirent pas ; mais s'il était interdit à Castellion de répondre à ses agresseurs, ce droit de réponse, les Calvinistes se l'octroyaient sans scrupule.

I

LIBELLES ANTI-CALVINISTES

Précisément, à l'heure même où Castellion se morfondait à attendre une autorisation qui ne venait pas, paraissait un libelle français, imprimé clandestinement et qui prenait violemment à partie les doctrines de Calvin, concernant la prédestination.

Alors, plus de veto. Le Réformateur de Genève n'attend pas l'avis de la censure ; sa réponse violente, acérée, agressive, paraît presque instantanément. De toute évidence l'attaque venait de Castellion. C'étaient ses arguments, c'était sa manière. Calvin, le mettant violemment en cause, l'accabla d'injures. Castellion pourtant n'était pour rien dans ce libelle, et Calvin, dans une seconde édition, substitua au nom de son adversaire son «*équivalent*» : brouillon, vaurien, mauvais sujet. [1] Mais les injures, malgré qu'il en eût supprimé un grand nombre, s'étalaient encore au cours de l'ouvrage, si bien que Musculus, de Strasbourg, écrivait : «J'y voudrais un peu plus de modération

---

[1] Brevis responsio ad diluendas nebulonis cujusdam calumnias....etc.

que n'en témoignent ces mots : vaurien, chien, braillard. Il y a beaucoup de chrétiens qui pensent exactement comme celui qu'il traite ainsi de braillard. »[1]

La doctrine de la prédestination n'était pas unanimement adoptée dans les pays de la Réforme : Calvin ne l'ignorait pas et c'est peut-être ce qui explique l'émoi que lui causa le libelle anti-prédestinatien. Allait-on ressusciter les vieilles querelles et l'accuser à nouveau d'hérésie ? Il n'était pas disposé à le tolérer et sa puissance reconquise lui donnait désormais une autorité qu'il saurait montrer. Plus que jamais, il sentait la nécessité de tarir à leur source toutes ces abominables théories qu'on opposait à sa doctrine. Il lui était indispensable de ranimer le zèle de ses partisans et Théodore de Bèze et Farel, au cours d'un séjour qu'ils firent à Bâle, n'y manquèrent pas. Il y avait là d'ailleurs des Calvinistes influents : le médecin Grattaroli, qui était un des plus ardents adversaires de Castellion, reprit, avec plus d'application, sa tâche d'espionnage : ses lettres de dénonciation se firent plus rapprochées et plus pressantes.

Sur ces entrefaites, un manuscrit contenant certains articles sur la prédestination fut saisi sur un mystérieux voyageur qui l'emportait en France, pour le faire éditer. Là-dessus grand éclat.

[1] Opp. Calvini XVII : 9 Janv. 1558.

Théodore de Bèze, entre les mains de qui ce manuscrit «était venu par un hasard providentiel» (c'est ainsi qu'il raconte l'aventure) presse Calvin de répondre. Celui-ci a quelque scrupule. A quoi bon faire du bruit autour d'un manuscrit que tout le monde ignore ? Certes, cela sent bien son Castellion, mais il ne possède aucune preuve. Il en vient même à l'idée que cet écrit doit être d'un de ses disciples :

«Je ne m'empêche pas fort de savoir si tu l'as écrit de ta main, ou bien si cet Ecossais qui fait état d'éventer tes rêveries, si tôt que tu les as enfantées, l'a écrit sous toi pour le porter à Paris, d'autant qu'il ne t'eût pas été permis de le publier au lieu de ta demeure.»

Il importe peu à Calvin de savoir qui est le véritable auteur du livre. Quel qu'il soit, les idées qu'il contient émanent de Castellion ; que ce soit lui qui l'ait rédigé ou un autre qui «fait profession d'éventer les rêveries» qu'il enfante,.... c'est Castellion qui est coupable. Mais ce qui est caractéristique, c'est l'état d'âme de Calvin qui constate avec un accent de triomphe qu'il n'eût pas été permis à Castellion de publier ce manuscrit «au lieu de sa demeure.» Calvin ne voit pas qu'en soulignant ce fait, il montre que la censure calviniste dans les pays réformés était plus tyrannique que la censure de l'Inquisition catholique. C'est d'autant plus convaincant que ce manuscrit, si

on en croit le témoignage de Théodore de Bèze,[1] aurait été imprimé à Anvers, à un moment où y sévissait l'Inquisition espagnole.

Le manuscrit saisi par Théodore de Bèze est perdu. « On ne sait rien, dit M. Buisson, de l'opuscule imprimé à Anvers. »[2] Perte sensible, car ce manuscrit devait déchaîner les plus violentes polémiques qu'ait jamais soutenues Calvin et légitimer la plus cruelle des attaques contre Castellion.

UN DOCUMENT RETROUVÉ

Mais j'ai eu la bonne fortune de découvrir une traduction hollandaise de ce manuscrit dans les œuvres complètes de D. V. Coornhert.[3] Et on en trouvera, en Appendice, quelques extraits.

Aujourd'hui le doute n'est plus permis ; le manuscrit n'était pas de Castellion. C'était une lettre ouverte, écrite par un de ses élèves, et où l'on retrouvait toutes les idées du maître. Rien n'est plus explicable d'ailleurs, car nous savons par les lettres du Frison Hessel Aysma, que Castellion avait coutume d'exposer à tout propos ses idées religieuses et que, rentré chez lui avec son cortège de disciples et de pensionnaires, il poursuivait avec enthousiasme ses explications.

---

[1] Responsio ad déf. Cast. page 68.

[2] Buisson : Sébastien Castellion, page 111, note 4.

[3] Tome III, pages 362 à 366. Pour Coornhert, voir plus loin la part qu'il prit à la vulgarisation des œuvres de Castellion.

Ce document retrouvé jette quelque lumière sur un fait qu'il était jusqu'à maintenant impossible de comprendre : c'est la précision avec laquelle Calvin réfute les arguments du *dialogue* de Castellion sur la Prédestination, *qu'il ne pouvait connaître.* En réfutant ce manuscrit, Calvin réfutait, *par avance*, un livre qui ne devait paraître qu'après la mort des deux adversaires. Mais au moment où les Réformateurs de Genève agitent la question de savoir s'ils doivent répondre au manuscrit anonyme, Castellion est sorti de la lice. Il semble que, désormais, il ait pris le parti de ne penser qu'à l'avenir. Pour le présent, tout est fini. Calvin est maître souverain de la Réforme, qui s'est muée en Calvinisme. Cette justification par la foi personnelle et vivante, qui était la proclamation même des droits de la conscience, est devenue la justification par les dogmes de Calvin. L'Eglise nouvelle qui promettait de se faire libératrice est devcnue une prison spirituelle. La Révélation progressive de l'Esprit Vivant s'est figée dans le Catéchisme. Les saints et pieux élans de l'âme, avide de communion, se sont pétrifiés dans les formules de la Confession de Genève. S'opposer à Calvin, c'est s'opposer à Dieu ; le contredire, c'est blasphémer. Les censeurs et les magistrats, bénévoles serviteurs de sa volonté souveraine, se font les ouvriers de son œuvre d'asservissement, les pourvoyeurs de

CASTELLION SORT DE LA LICE

ses geôles, les exécuteurs de ses basses œuvres. Tout est à recommencer ! Mais le temps viendra de la Réforme du Calvinisme, plus tôt que ne le pense Calvin. On peut baillonner des hommes, on peut les mettre dans l'impossibilité de répandre leurs idées : on n'arrête pas l'Idée, et on ne baillonne pas l'Esprit qui besogne au sein des consciences. «Nul n'a de pouvoir contre la vérité !» Un jour ou l'autre, elle doit prévaloir .... C'est pour ce jour que Castellion se prépare ; c'est pour l'époque prochaine de ce réveil de la conscience chrétienne qu'il se replie sur lui-même. C'est pour l'heure, voulue de Dieu, où l'âme Réformée, dans un sursaut de dégoût et de révolte, rejettera le carcan des dogmes et les jougs qui l'oppressent ; c'est pour cette heure que Castellion, dans le calme de sa volontaire retraite, écrit. Il écrit, avec une hâte fébrile qui semble manifester un souci poignant. A-t-il le sentiment que sa vie sera brève ? Sent-il ses forces diminuer ? Les privations, les misères, les amertumes, les calomnies, les dénonciations, les haines de la meute qui s'attache à ses pas, ces flots montants de suspicion, d'inimitié, d'incompréhension, de rage théologique, vont-ils le submerger ? Ses ennemis auront-ils raison de lui avant qu'il ait pu laisser à ceux qui viendront après lui, à ses étudiants, à ses disciples, à ses amis lointains, aux serviteurs de ce Christ d'amour, de foi et de

liberté qu'il sert, le témoignage de l'Esprit Vivant dans son âme ?

Jamais, peut-être, il ne s'était senti plus seul, au milieu de cette foule de Calvinistes déments qui, fils de la liberté de conscience, s'employaient pieusement à torturer et à tuer leur mère. Son petit cercle d'amis lui suffisait pour se retremper au sein de leur affectueuse sollicitude, mais c'est pourtant, en Dieu seul, qu'il mettait son espoir. Son optimisme ne fléchit pas une minute. La vanité des hommes ne pouvait pas triompher de l'Esprit de Dieu. Et pieusement, comme s'il était en prière, il confiait aux pages silencieuses, les certitudes spirituelles qui jaillissaient de son être profond.

RETRAITE LABORIEUSE

Il écrivit quatre dialogues sur le Libre arbitre, la Foi, la Prédestination et le Salut.

Mais où iraient-elles ces pages ? Qui reprendrait ses idées ? Quel est l'ami inconnu qui, après sa mort, se pencherait sur sa pensée ? Qui prendrait l'initiative de ressusciter son enthousiasme ? Qui oserait, dans cette Eglise d'autoritarisme affolé, éditer ses manuscrits ? Se trouverait-il quelqu'un pour le faire ? — Oui ! Sa notion du Christianisme, cette religion de liberté, de paix et d'amour, est la religion de l'avenir. D'autres viendront, après lui, qui prendront, de ses mains défaillantes, le flambeau de l'Esprit. La lumière ne peut s'abolir

par l'influence d'un homme. La Réforme ne peut pas sombrer dans le sang ou la tyrannie spirituelle. La Réforme se réformera. C'est à cette nouvelle Réforme, si lointaine soit-elle, qu'il veut se consacrer, tant qu'il fait jour. Et Castellion, l'âme pleine de cette vision radieuse d'une Réforme triomphant dans la liberté, noircit des pages que les censeurs arrêteront sans doute, mais que d'autres recueilleront. Et alors même que personne ne les recueillerait, il trouve nécessaire de les écrire. Ce n'est pas le résultat qui importe, c'est l'effort et le don de soi. «Jette ton pain à la surface des eaux», dit l'Ecriture. Castellion, dans le silence de sa retraite, fait une gerbe de tout ce que son âme porte de substance spirituelle et, pieusement, il le confie à ces feuilles incertaines, miettes minuscules, jetées à la surface des eaux.

LES DÉMARCHES DE BORRHÉE

Mais ce silence laborieux n'était pas du goût de ses adversaires. Son collègue, Martin Borrhée, professeur de théologie à Bâle et ami de Calvin, le presse de lui dire son sentiment sur la *Défense* qu'il a publiée de la doctrine de Calvin. Il veut que Castellion lui donne une déclaration écrite. Comme le fait a été très controversé, et que M. Buisson laisse planer un soupçon sur la réponse de Castellion [1], je crois utile de donner ici des extraits significatifs de la lettre que Castellion

[1] Buisson, Tome, page 113.

écrivait à Borrhée, quelques jours après une visite de ce dernier : [1]

RÉPONSE DE CASTELLION

« Vous m'avez poussé bien souvent, Monsieur, à lire ce que vous avez écrit sur la prédestination et à vous faire mes critiques par écrit. Je vous ai lu, mais deux considérations m'en ont, jusqu'ici, enlevé toute envie : la première est que j'ai déjà dit mon sentiment à ce sujet. Vous avez fait arracher la page de mon livre et vous m'avez assuré que jamais vous ne me permettriez de publier de semblables idées. Or voilà maintenant que vous me pressez de vous dire toutes mes objections comme si vous vouliez d'autres armes. A dire vrai, cela me paraît fort étrange.... Les attaques que vous avez publiées contre moi sont officiellement éditées, mais vous enfouissez soigneusement mes réponses dans vos tiroirs. C'est un peu comme si je me livrais pieds et poings liés à mes adversaires, pour être plus facilement égorgé. Souvent on traite ainsi les hérétiques : on les calomnie, on les accuse avec véhémence, mais dès qu'ils ouvrent la bouche pour se défendre on leur met un baillon. Croyez-vous qu'il existe une plus grande iniquité ?

La seconde raison de mon silence est qu'il est très difficile de discuter avec ceux qui ne vous permettent pas de les contredire. Vous savez que, par principe, je ne peux ni ne veux faire usage d'aucune arme, autre que la parole. Si vous m'ôtez la parole, vous me privez de toutes mes chances de défense ou de protection. C'est pour cela que je ne vous ai pas écrit mes objections. Mais puisque vous êtes venu personnellement ces jours derniers chez moi pour me montrer votre étude, [2] estimant que j'apprendrais ainsi quel homme est Borrhée et quelle est sa valeur, puisque vous insistez à

---

[1] Cette lettre, traduite du hollandais sert de préface à une édition hollandaise de la réponse de CASTELLION au livre de Borrhée (1613 Haarlem) voor PIETER ARENZ.

[2] Sur le chapitre 59 d'Esaïe.

nouveau pour que je vous donne mon sentiment, j'ai bien réfléchi et je vais vous le dire.

En ce qui concerne le procédé, il est inutile de chercher bien loin. Dieu lui-même a mis en notre cœur la règle souveraine : faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît. Pour moi, personnellement, j'agis de la sorte : si j'entre en discussion avec quelqu'un, je veux qu'il ait la liberté de se faire entendre et de défendre ses idées en public. Quant au fond, il y a deux choses que je ne peux comprendre et que je m'en voudrais d'accepter dans votre doctrine : Dieu prédestinant certains hommes à la perdition devient nécessairement l'auteur responsable du péché. Or, dans sa parole, Dieu ordonne à l'homme de faire le bien. Il s'ensuit nécessairement que Dieu serait un hypocrite dont la bouche ordonne ce qu'en son cœur il ne souhaite pas. J'entends bien ; vous niez avoir écrit cela. Bien plus, vous donnez un démenti formel à ceux qui concluent de la sorte. Mais la question subsiste de savoir si vous avez des raisons valables pour le nier et quelle est la valeur de votre démenti. Si vous ne venez vers moi qu'avec de nouveaux subterfuges ou de nouveaux faux-fuyants, si vous n'avez à m'objecter que ce que je trouve dans vos écrits, j'estime qu'il est inutile de continuer. En vérité ce serait de la peine perdue. »

LA CONFÉRENCE PUBLIQUE

Après cette lettre, Borrhée ne pouvait plus avoir d'hésitation : il se devait d'offrir à Castellion l'occasion d'exprimer sa pensée. C'était là, d'ailleurs, le meilleur moyen de le compromettre. Il le convoqua à une conférence contradictoire de pasteurs et de professeurs : mais les chances n'étaient pas égales, car si Borrhée ne risquait rien, Castellion, lui, risquait sa sécurité et peut-être son existence ; toutefois il s'y rendit, décidé à se bien garder.

Invité à prendre la parole, il était en train de faire un rapprochement de textes bibliques, pour éclairer celui qui était en discussion [1], lorsqu'un de ses auditeurs se dressa dans l'assemblée et l'accusa de blasphème:

«Alors, écrit Castellion, j'ai immédiatement arrêté la discussion. En suite de cela, j'ai été traduit devant le Sénat et gravement accusé de blasphème, et si vous n'étiez intervenus, [2] vous tous qui étiez présents et qui saviez quelle est mon innocence, si vous n'aviez fidèlement témoigné en ma faveur devant le Sénat, je ne sais ce qui serait arrivé.» [3]

L'attaque était rapide, l'embuscade bien préparée, la mise en scène parfaite, mais les adversaires de Castellion avaient compté sans la loyauté de ses collègues et ils durent écrire à Genève leur déconvenue. Castellion cependant comprenait, plus que jamais, de quel réseau de suspicions il était entouré et quels ennemis se mouvaient, autour de lui, dans l'ombre. Il se confirme dans cette opinion que de telles discussions sont absolument vaines :

«Les positions sont prises, écrit-il à Borrhée, [4] elles sont pour la plupart définitives, irrévocables, et j'ai compris qu'il n'en est pas une, susceptible de se modifier. Certes, vous permettez de discuter, mais à la condition qu'on soit du

---

[1] «J'ai aimé Jacob et j'ai haï Esaü.» Mal. I : 3.

[2] Ses Collègues de l'Université, à qui la lettre est adressée.

[3] Du texte latin, page 113, du manuscrit de Bâle.

[4] Du latin. Ibid. page 1113 du manuscrit.

même avis que vous. Mais de la sorte on ne discute plus pour établir du vrai : on discute pour le plaisir de la discussion. Dès que quelqu'un discute sérieusement, on lui impose silence. Il est remis aux mains du magistrat dont le glaive fait réfléchir : quel est donc celui qui — si solide que soit son cou — n'éprouverait quelque crainte ? Avec de semblables raisons vous ne pouvez être vaincus. Mais est-ce là une victoire vraie, une victoire juste, chrétienne ou évangélique ? C'est à vous de le dire.

UNE CONSCIENCE IRRÉDUCTIBLE

L'enquête, à laquelle s'était livré le Sénat de l'Université, nous a conservé un document dont les termes très nets montrent que Castellion n'était pas disposé à s'incliner devant les doctrines de ses adversaires. Invité à donner un résumé de ses idées, il affirme (et c'est là d'ailleurs le fondement même de sa doctrine) que Dieu est la source «de toute vie, de toute grâce excellente et de tout don parfait.» Il affirme que les hommes qui se consacrent au bien, agissent sous son impulsion directe, que tous ceux qui possèdent la vie ne la possèdent qu'en vertu de la volonté éternelle et providentielle du Père, de sa miséricorde et de sa grâce :

«Mais quant aux méchants et aux impies, ajoute-t-il, qu'ils soient haïs de Dieu et réprouvés par lui, sans et avant qu'il y ait eu péché de leur part, *c'est ce que je ne puis comprendre et je demande qu'on me supporte en cela pour l'amour du Christ.* Car si un autre pense autrement, je ne prétends par le condamner ; je ne me permets pas d'ailleurs de troubler les Eglises ; je suis au contraire disposé à vivre en parfaite

union avec elles et en paix avec tous, comme il convient à des chrétiens.[1] »

Voilà l'impie, le monstre, le blasphémateur que Calvin s'efforce de nous montrer dressé contre l'Eglise du Christ et contre Dieu. C'est un laïque érudit qui, membre des Eglises de la Réforme, a fini par voir qu'elles étaient devenues l'apanage de Calvin et qui demande humblement, avec des accents de fraternelle prière, qu'il lui soit permis de penser sur un point autrement que le dictateur de Genève. Il ne peut pas admettre, il ne peut pas se résoudre à croire que Dieu ait voulu, de toute éternité, sans raison, par le seul fait de son pouvoir souverain, damner à tout jamais de pauvres êtres de misère, qui n'ont rien fait pour mériter leur sort. « C'est pour eux, disait-il, que le Christ est venu. » Il n'est pas venu pour « les bien portants » il est venu pour les malades, pour les déshérités, pour les brebis perdues du grand troupeau humain. Castellion croirait renier le Christianisme s'il reniait cette apaisante et évangélique doctrine : il ne peut autrement. Jadis il eut clamé cela, avec des gestes de jeune conquérant, mais le triomphe définitif du dogmatisme calviniste a brisé ses énergies. Les poursuites incessantes, les calomnies, les privations et les veilles, ont eu raison de sa puissance de révolte ; il se contente d'être irré-

[1] 5 Novembre 1557.

ductible. Il demande simplement le droit de s'enfermer dans sa conscience inviolable, de s'unir à son Dieu comme il l'entend, de penser ce qu'il croit être vrai. Et s'il ne peut pas accepter une doctrine qu'il estime anti-chrétienne, il demande «qu'on le supporte en cela pour l'amour du Christ.» N'y a-t-il pas quelque chose d'émouvant, dans cette humilité d'un homme qui *sait* être dans la vérité évangélique ? N'y a-t-il pas quelque chose de très grand dans cette calme résistance aux injonctions impérieuses d'adversaires sans scrupules ?

SYMPATHIES CROISSANTES

Cette attitude de réserve et d'inlassable bonté faisait plus, d'ailleurs, pour son influence que les plus bruyantes manifestations. Les Réformateurs de Genève se trompaient s'ils croyaient, par leurs dénonciations, faire le vide autour de lui. Des personnalités éminentes, attirées par sa haute culture, par sa piété éclairée, par son inépuisable tolérance, venaient au contraire enrichir son cercle d'amis. Hubert Languet [1], Jean de Biningen [2], Mélanchton lui-même, se rapprochèrent de lui, et ces sympathies croissantes étaient pour Calvin une véritable souffrance. Il ne pouvait pas se faire à l'idée qu'un homme, qu'il avait condamné, pût

---

[1] Né en Bourgogne en 1558, docteur en droit, converti au protestantisme par Mélanchton, en 1559. A l'époque où nous nous trouvons, il était Agent diplomatique du roi de Saxe.

[2] Personnage mystérieux, fort riche, très influent dont nous parlerons quelques pages plus loin.

trouver encore des défenseurs. Or, au moment même où ses émissaires traquaient Castellion dans ses derniers retranchements, au colloque de Worms, on blâmait son intransigeance. Des hommes qu'il n'aurait jamais soupçonnés de tant de noirceur, osaient faire le procès de son attitude. Un catholique très tolérant, Cassandre [1] prêchait la concorde. Castellion fut cité, à maintes reprises, comme un grand et libre et pieux esprit. On le plaignait d'être en butte aux poursuites des Réformateurs de Genève. Mélanchton lui-même, lui envoya une lettre d'approbation et de sympathie. Le pieux et doux Mélanchton n'avait pas tardé à comprendre vers quelles folies, l'intransigeance dogmatique entraînait la Réforme. La théocratie de Calvin lui avait dessillé les yeux. Il ne cessait de s'élever contre ses abus de pouvoir. Mis au courant, par Hubert Languet, de sa conduite à l'égard de Castellion, il ne voulut pas tarder plus longtemps à lui écrire :

LETTRE DE MÉLANCHTON

«Jusqu'ici, lui disait-il, je ne vous ai rien écrit, c'est qu'au milieu d'affaires dont la multitude et la barbarie m'accablent, il me reste bien peu de temps pour ce genre de correspondance qui me plairait davantage. Et puis, souvent aussi, ce qui m'arrête, c'est qu'en voyant les horribles

[1] Georges Cassandre, né en 1513, savant catholique, animé d'idées très pacifiques. L'empereur Ferdinand l'employa à l'œuvre de conciliation qu'il rêvait. L'Eglise Romaine mit ses œuvres à l'index.

malentendus entre ceux qui se donnent pour les amis de la sagesse et de la vertu, je me sens gagné par une immense tristesse. Pourtant, à voir votre manière d'écrire, je vous ai toujours estimé.... Aussi, en considérant la beauté de votre diction, il m'a été impossible de ne pas vous aimer, sans même que nous ayons eu aucunes relations. Plusieurs me sont témoins, et entre autres votre ami Hubert (Languet), des *éloges* que j'ai souvent faits de vous, dans nos conversations entre amis.

«....Je veux que cette lettre soit auprès de vous *un témoignage de mon jugement et un gage de véritable sympathie* : je souhaite qu'une *amitié éternelle nous unisse.*

«En déplorant, je ne dirai pas les discordes, mais *les haines cruelles* dont quelques-uns poursuivent les amis de la vérité et de la science prise à ses sources, vous augmentez une douleur que je porte partout avec moi. La fable raconte que du sang des Titans naquirent les géants : c'est à peu près de même que de la semence des moines sont sortis ces *nouveaux sophistes* qui, dans les cours, les familles, le peuple, cherchent à régner et se croient gênés par la lumière des lettres. Mais *Dieu saura bien préserver quelques restes de son troupeau.*

«En attendant, *nous n'avons qu'à supporter avec sagesse* ce que nous ne pouvons changer. Pour moi, la vieillesse même est un adoucissement à

ma douleur. J'espère partir bientôt pour l'église céleste, bien loin des fureurs qui agitent si horriblement l'église d'ici-bas.... Si je vis, je causerai avec vous, de vive voix, de bien des choses... Adieu.

1er Nov. 1557. Philippe Mélanchton.

Mélanchton, que Calvin considère comme un père spirituel, Mélanchton souhaite qu'une *amitié éternelle* l'unisse à Castellion ! Mélanchton approuve les critiques que Castellion a faites de la Réforme calviniste et lui avoue qu'il augmente *une douleur qu'il porte partout avec lui !* Mélanchton écrit que Dieu saura bien préserver *quelques restes de son troupeau*, comme si la généralité des fidèles était donnée en pâture aux loups ! C'était pour Calvin une chose incroyable. Il ne parvient pas à expliquer un tel revirement. Il accuse Hubert Languet d'avoir arraché à Mélanchton ces paroles imprudentes. Il s'en plaint amèrement à un médecin flamand qui le lui avait recommandé. «Eussiez-vous cuidé Hubert Languet qui, par votre recommandation vint à ma connaissance, être tant méchant et déloyal ?.... Par ses flatteries et pratiques frauduleuses, il a tiré de Philippe (Mélanchton) certaines lettres, desquelles Castellion, non seulement en fait montre, pour tant qu'en icelles il est *merveilleusement loué*, mais aussi les envoie ça et là afin que, sous l'ombre d'un tel personnage, soient à couvert ses méchantes et exécrables rêveries....

INDIGNATION DE CALVIN

Secondement il, affirme rien n'être mis en lumière par ce *chien-là* qui ne soit accordant à la doctrine reçue à Wittenberg.... Les deux épîtres ont volé en Paris et sont aussi épars, par les autres villes de France, afin que l'approbation de Philippe ébranle les légers esprits et ignorants....» Après avoir dénoncé à l'ami commun cet «esprit ainsi traître», et «les répugnants éloges dont il flatte ce chien», Calvin écrit à Mélanchton : «J'avoue qu'en lisant, il y a six mois, une lettre de votre compagnon Hubert Languet, j'ai été blessé de la manière peu amicale et même injurieuse dont il racontait que vous parlez de ma doctrine. Son dessein était de flatter Castellion et d'appuyer de votre suffrage les délires de cet homme, la *pire des pestes qui soit aujourd'hui.*» Cette lettre donne une idée des sentiments que Calvin nourrissait à l'égard du «*traître*» qui lui préférait Castellion.[1] La haine de Calvin, on le voit, loin de désarmer, s'accroissait de tous les témoignages de sympathie qu'on donnait à son adversaire. Une autre lettre devait mettre le comble à son

---

[1] Or cet HUBERT LANGUET est celui dont le livre : *La puissance légitime du Prince sur le peuple et du peuple sur les princes*, est le plus riche et le plus surprenant exposé des idées politiques libérales du XVIème siècle. M. DOUMERGUE est mal venu de le citer, en compagnie de CALVIN, à qui *il tient à attribuer* les libertés modernes. Si elles sont sorties, comme il l'affirme, en partie tout au moins, du livre d'HUBERT LANGUET, il faut cesser de rattacher sa pensée à l'esprit de CALVIN. C'est à celle de CASTELLION qu'elle se rattache.

exaspération. Elle était écrite par un de ses amis, le jurisconsulte Baudouin. Elle avait trait à l'éternelle question qui divisait le protestantisme au temps de la Réforme. C'était une réponse à une lettre de Calvin où le Réformateur de Genève rappelait que Mélanchton avait approuvé la mort de Michel Servet.

LETTRE DE BAUDOIN

«Mélanchton? lui écrit Baudouin, je l'ai vu au colloque de Worms, en 1557. Je n'ai pas à raconter ce qu'il m'a dit. Mais ce qu'il a répondu à ton envoyé au sujet des troubles qui commençaient en France, beaucoup le savent qui étaient là.... [1] On entendit de bons conseils. Ils plurent aux honnêtes gens ; tu as pu en avoir connaissance par ton libraire qui était présent. Enfin, c'est dans cette réunion, que l'on donna en quelque sorte le signal de la protestation contre ton intempérance.

«C'est dans cette même assemblée, tu le sais, que Mélanchton écrivit à Castellion une lettre très affectueuse, où il lui donnait à entendre qu'il partageait son opinion, je ne sais laquelle, sur la prédestination et le libre arbitre. Par là, tu as pu savoir d'abord combien il *condamnait ton acharnement à poursuivre cet homme;* ensuite combien il était loin d'approuver, même alors, tous tes

[1] Lui avait-il dit, comme CASTELLION, que son livre ne pouvait qu'ouvrir la porte à la persécution universelle ?

paradoxes. *Est-ce donc de la droiture de traiter Castellion comme un second Satan et en même temps d'adorer Mélanchton comme un ange?* Remarque bien que.... je n'ai jamais vu ni entendu Castellion (pour que tu ne répètes pas que c'est sa cause que je plaide). Je n'ai même jamais correspondu avec lui (quoique, *suivant ta coutume tu affirmes ce mensonge*, que j'ai contracté avec lui l'alliance la plus étroite). Je n'ai même pas lu ce qu'il a écrit sur cette question (car tu l'as fait supprimer d'autorité). Et ce que tu as écrit toi-même sur ce dogme de la fatalité, je ne le trouve pas clair. [1] »

On se représente l'état d'esprit de Calvin recevant une pareille lettre. Certes, il savait par les rapports de ses correspondants, qu'elle était l'écho du sentiment d'un grand nombre, mais si ses amis de la veille lui écrivaient de la sorte, il fallait décidément que le mal fût grand. Il était impossible, cette fois, de compromettre de semblables adversaires dans un complot politique. Calvin ne pouvait pas les décréter tous d'hérésie. D'autre part, il ne pouvait tolérer de semblables propos et il fallait, de toute nécessité, couper court à ces bruits qui allaient, se répandant dans les pays de la Réforme. A nouveau, la nécessité s'impose de vaincre. Mais Castellion se tient sur la réserve; il faut donc le forcer à sortir de sa «tanière.»

[1] Responsio altera BALDUINI ad CALVINUM: 1562. Page 109.

L'ATTAQUE DE CALVIN

C'est alors qu'il exhume de ses tiroirs le manuscrit communiqué par Théodore de Bèze, quelques mois avant, et auquel il semblait tout d'abord si peu désireux de répondre. [1] Ce manuscrit était-il de Castellion? Rien n'était moins sûr, puisqu'il n'avait pas réussi à éclaircir le mystère de son origine. Mais c'était là un détail. Quand on agit pour la bonne cause, tous les moyens sont bons, et Calvin écrit un nouveau traité appelé : «*les Calomnies d'un brouillon*(ou d'un vaurien : nébulo), *qui, par haine et envie, s'efforce d'aggraver la doctrine de Jean Calvin, concernant la mystérieuse prescience de Dieu*». [2] Le titre donne déjà le ton de l'ouvrage. C'est, *par envie et par haine*, que ce *brouillon* s'attaque à la doctrine calviniste. Les derniers mots de l'ouvrage en sont le digne couronnement : «Que Dieu t'écrase Satan.» Et, après cette formule, qui donne la mesure de sa charité chrétienne, le pieux Réformateur ajoute dévotieusement : Amen. Mais ce ne sont là que des enfantillages. Calvin n'en est pas à quelques injures près. Il en vient à des accusations d'un caractère pénible. Il reproche à Castellion d'avoir oublié l'hospitalité qu'il reçut jadis dans sa maison de Strasbourg. Il l'accuse de traiter, en bouffon et en impie, les

---

[1] Voir page 327.

[2] Calumniæ nebulonis cujusdam, quibus odio et invidia gravare conatus est doctrinam J. CALVINI....etc.

choses religieuses. Il risque des insinuations diffamatoires concernant sa jeunesse ; il va même jusqu'à l'accuser de vol. Cette fois c'en était trop. Castellion écrit sa réponse. Elle est intitulée : «*La gaffe* ou défense *contre l'auteur du livre intitulé : Calomnies d'un brouillon*[1]».

II

LA DÉFENSE DE CASTELLION

On n'a jamais traduit que de rares extraits de cette *Défense*. Mr. Buisson lui-même n'en donne que deux ou trois pages. Or, c'est précisément dans cette *Défense* que l'on touche de plus près à l'âme même de Castellion. Il y a mis toute sa douloureuse surprise, toute sa tristesse de voir un homme comme Calvin le poursuivre avec cet acharnement, mais on y sent aussi palpiter toute sa foi. Sa belle et sereine dignité fait un contraste profond avec la violence de son adversaire qui semble avoir perdu toute mesure. Le lecteur impartial comprendra, devant un document semblable, ce qu'a pu souffrir Castellion, devant le triomphe d'un tel «Calvinisme», et il comprendra, mieux que par une savante dissertation, l'abîme qui s'était nécessairement creusé entre le farouche fanatique de Genève et le libre croyant évangélique de Bâle. Jusqu'à maintenant c'étaient deux méthodes qui s'étaient heurtées ;

---

[1] Harpago (la gaffe) sive defensio ad autorem libri cui titulus est : calumniæ nebulonis.»

maintenant ce sont deux morales, bientôt ce seront deux religions.

C'est à Calvin que Castellion dédie sa Défense.

«Nombreuses sont les accusations que tu m'as adressées dans les multiples écrits que tu as publiés .J'aurais dû répondre, et j'aurais pu le faire longuement ; cependant j'ai hésité. J'ai hésité pour deux raisons: la première, c'est que je craignais que ma réponse (si modérée qu'elle puisse être) ne t'irritât au lieu de te convaincre ; la deuxième, c'est que j'estimais de mon devoir de supporter patiemment et en silence tes malédictions. Mais, comme tu persistes à me poursuivre sans relâche et que ma patience a des bornes, j'ai pensé qu'il était nécessaire de relever tes accusations afin que les hommes qui ont cru à la valeur de ton témoignage, sachent qu'en cette matière, tout au moins, tu as pu te tromper. Afin de ne pas exciter ta colère, je ferai en sorte que tes écrits ne souffrent pas par ma faute. C'est sans enthousiasme que je te suis sur ce terrain et que j'en viens à ce genre de polémique. Combien il m'eût été plus doux de discuter avec toi en toute fraternité et dans l'esprit du Christ, et non à la façon des païens, avec des injures qui ne peuvent que porter un grand préjudice à l'église. Mais puisque, par toi ou tes amis, mon rêve de vie paisible est impossible, je pense qu'il n'est pas contraire à mon devoir de chrétien de répondre avec modération à tes attaques passionnées. J'en viens donc au fait. Tu me prends violemment à partie dans plusieurs de tes ouvrages et tu me nommes expressément dans deux libelles dont l'un, écrit en français, porte ce titre : «Réponse à certaines calomnies et blasphèmes.... » etc., et l'autre écrit, en latin, est intitulé : «Calomnies d'un certain brouillon, etc.... » Dans le premier, tu me désignes par mon nom : «Celui qui a composé cet écrit, soit Castellion, ou quelque semblable.» Dans le second, tu évites de me nommer, mais tu te sers de telles circonlocutions que le moins perspicace

de tous les lecteurs doit me reconnaître aussi sûrement que si tu me nommais. Dans l'un et l'autre, tu me prends à partie au sujet de la prédestination et de la prescience mystérieuse de Dieu. Tu affirmes que c'est par haine que je combats tes idées et par envie que je les aggrave. Chemin faisant, tu me couvres d'injures et de diffamations, me reprochant des crimes qui tombent sous le coup du glaive civil.

Je répondrai par ordre à toutes tes accusations et, divisant ma défense en trois parties, j'en poursuivrai méthodiquement la discussion. Je traiterai d'abord des écrits que tu m'attribues ; en second lieu, de tes injures ; en troisième lieu, de mes crimes.

DES ÉCRITS

Et d'abord, en ce qui concerne les manuscrits, tu me fais tort en m'attribuant des choses qui me sont étrangères. Cette publication en langue française contre laquelle tu as protesté en me nommant, est si peu de moi que, jusqu'à maintenant, je ne l'ai pas encore vue. Il en est de même pour le manuscrit contre lequel, l'année dernière, tu as publié ce libelle latin que tu intitules : « Brève réponse aux calomnies d'un certain brouillon.... etc». Si vraiment, en taisant mon nom dans cette seconde brochure, tu as voulu t'excuser de ce fait que tu m'avais attribué sans preuve cet écrit, je te demande pourquoi tu m'as nommé, alors que tu n'étais pas fixé et que tu n'avais rien pour légitimer ton hypothèse. Voulais-tu me rendre odieux ? Ce n'était pas d'un homme bien franc. Accordais-tu quelque valeur à ton hypothèse ? C'était une conviction bien périlleuse.

Oui ou non, as-tu vu que tu m'attribuais faussement ces articles ? Je ne puis le deviner, mais, ou bien tu m'accuses alors que tu sais que c'est faux, et c'est là un acte de fourberie, ou bien tu n'étais pas fixé, et c'est pour le moins téméraire. C'est un dilemme. Dans l'un et l'autre cas, ton attitude n'est pas belle, car tout cela est faux. Je ne suis pas l'auteur de ces articles et je ne les ai nullement envoyés à Paris pour y être imprimés. Si leur divulgation est criminelle, c'est toi que l'on doit accuser, car c'est toi qui les as fait connaître,

et c'est toi qui t'es créé par là tant de chagrin. Voilà pour les écrits.

DES INJURES

Tu es très fécond en invectives. C'est de l'abondance du cœur que ta bouche parle. Dans ton libelle latin tu m'appelles successivement blasphémateur, calomniateur, esprit malfaisant, chien aboyeur, être d'ignorance et de bestialité rempli d'impudence, imposteur, corrupteur impie des lettres sacrées, bouffon qui se moque de Dieu, contempteur de toute religion, impudent personnage, chien impur, être d'impiété et obscène, à l'esprit tortueux et perverti, vagabond, mauvais sujet.[1] Huit fois tu m'appelles vaurien[2] (c'est ainsi que j'interprète nebulo) et ces aménités, tu réussis à les développer avec complaisance dans un pauvre petit livre de deux feuilles d'imprimerie. Ton livre s'intitule : « *Les calomnies d'un vaurien* » et la dernière phrase est celle-ci : « Que Dieu t'écrase, Satan. » Ce qui se trouve entre ces deux extrêmes est du même style. Voilà, certes, un homme dont le sérieux apostolique s'impose. Voilà, certes, un réel exemple de douceur chrétienne. Malheur au peuple que tu conduis, s'il s'inspire de ta pensée, et s'il est vrai que les disciples ressemblent au maître. Pour moi cependant tes injures et d'autres plus graves encore (si tant est qu'on puisse en trouver) ne m'émeuvent nullement. Je me crois capable de les supporter et je rends grâce au Christ qui me fortifie, car je me souviens de cette prédiction: « Heureux serez-vous lorsqu'à cause de moi, on dira de vous faussement toute sorte de mal, réjouissez-vous et soyez dans l'allégresse. »

---

[1] Je demande la permission de donner ici. en médaillon, l'appréciation de M. Doumergue au sujet de la façon dont Calvin polémique : « Voilà bien, écrit-il, notre étonnant Réformateur, aussi *impassible* devant les entraînements de ses amis que devant les injures de ses adversaires. Avec *calme*, avec fermeté, sans se laisser *surexciter* par des malheurs sans nom et sans nombre, il affirme également le droit de la liberté et le droit de l'autorité. » (Discours de M. Doumergue, Calvin et les libertés modernes, page 31).

[2] *Nebulo.* Le mot *nebulo* signifie vaurien, mauvais sujet, polisson, fourbe. C'est ainsi que l'ont interprété les traducteurs hollandais ; *Deugniet :* « vaurien. »

Et ici la pensée s'élève et se fait à son tour prophétique. »

«Mais rien n'est si soigneusement caché qu'à la fin on ne le découvre. Le Christ n'a pas toujours été pendu entre les deux larrons. Un jour, la vérité crucifiée ressuscitera. Et toi, Calvin, tu rendras compte à Dieu des injures dont tu as couvert quelqu'un, pour lequel aussi Christ est mort. Est-ce que vraiment tu n'as pas de honte ? Est-ce que les paroles du Christ ne mettent en ton âme aucun trouble ? «Celui qui se mettra en colère contre son frère sans cause, sera passible du jugement ; celui qui appellera son frère, mauvais sujet, sera jeté dans les ténèbres du dehors.Celui qui l'appellera insensé sera jeté dans la gehenne ardente ! »

La pensée s'aiguisant va devenir cinglante et Calvin en ressentira évidemment les cruelles atteintes :

« Aucun trouble vraiment, en ton esprit, après ce libelle, alors que tu as écrit jadis : *La vie du chrétien ?* Ce livre contient des paroles si saintes, si pieuses, que je me suis laissé dire par un ami qu'on devrait te demander comment il est possible qu'un même écrivain ait écrit ces deux livres : *La vie du chrétien* et *Les calomnies d'un vaurien.* De toute évidence, on pourrait répondre que tu as écrit le premier selon l'esprit de Dieu et le second selon toi-même. Dans celui-là tu as servi la vérité, dans celui-ci ta haine, ou si tu aimes mieux, dans l'un tu as dépeint le vrai chrétien, dans l'autre c'est toi que tu as dépeint.

Tu te persuades peut-être que ce n'est pas sans cause que tu m'as couvert d'injures : mais Dieu jugera entre nous, et il jugera de ces calomnies autrement que les calomniateurs eux-mêmes qui, dans leurs invectives, se donnent l'air de s'y livrer par zèle.

Ou bien serait-ce que tu ne me considères pas comme

ton frère ? C'est bien, tu verras toi-même de qui tu peux être fils. Moi ? je crois être fils de Dieu, par la grâce du Christ. Un fils bien indigne, certes, mais en Christ est ma dignité. Et si tu nies ce que j'affirme, c'est devant Dieu que ma conscience, dont il n'ignore rien, te confondra. » En vérité, qui donc es-tu, toi qui juges le serviteur d'autrui ? Qu'il se tienne debout ou qu'il tombe, c'est l'affaire de son Maître ? »[1]

Voilà certes de fières paroles. On y sent vibrer l'âme huguenote dans ce qu'elle a d'indompté et d'irréductible. Conscience et Dieu de l'Evangile : tout le protestantisme est dans cette attitude : « Qui donc es-tu, toi qui juges le serviteur d'autrui ? » Le chrétien n'a d'autre *loi* que celle du Christ et de son Dieu. Castellion s'y soumettait avec une joie intense, avec une foi victorieuse de toutes les haines, avec un enthousiasme religieux qui trouvait même un aliment dans toutes les poursuites dont il était l'objet. Mais, serviteur du Christ, il refusait d'être celui de Calvin. M. Doumergue a raison d'écrire :[2]

« A la liberté, il faut une limitation comme au torrent des eaux et aux tempêtes de l'air, une loi qui la contienne, qui la préserve et en fasse circuler les effluves vivifiants.... Or, si la loi de ma liberté c'est *la volonté d'un autre homme*, roi ou prêtre, c'est *l'absolutisme et la servitude*. Si la loi de ma liberté, c'est ma volonté propre dans une autonomie absolue, c'est la licence et l'anarchie. Il y a une *loi* aussi incompatible avec la servitude qu'avec la licence, la loi qui

---

[1] Epître aux Romains, XIV, 4.

[2] Calvin : Les libertés modernes, page 45.

n'est pas *dans un autre*, mais qui est en moi ; la loi qui est en moi mais qui n'est pas moi ; la loi qui ne m'est pas imposée et à laquelle je suis obligé ; la loi imprescriptible, éternelle, universelle, *la loi de morale qui réside en Dieu et dans ma conscience, qui est une pensée de Dieu en moi.* »

On ne saurait mieux dire et Castellion, dans toute l'étendue de ses ouvrages, n'a jamais émis une autre doctrine ; mais il est bizarre que M. Doumergue attribue ces idées à Calvin, qui n'a jamais soupçonné le respect qu'il devait *à cette pensée de Dieu dans l'homme*, à ce témoignage émouvant de l'Esprit vivant dans la conscience de ses adversaires. *La loi de la liberté calviniste* c'était uniquement *la volonté de Calvin* : c'est lui qui juge, qui taxe d'hérésie et qui condamne, oubliant qu'il ne lui appartient pas de juger «le serviteur. . d'un Autre». N'y a-t-il pas quelque parti pris redoutable et comme un défi jeté à la réalité d'écrire que Calvin a été le premier à «*vouloir combiner la liberté individuelle et égale pour tous, avec une loi morale stricte, imposée par elle-même*» ? Les faits écrivent autrement l'histoire. Revenons aux faits : Castellion passe à l'examen des crimes dont l'accuse Calvin.

DES CRIMES

Je ne mettrai pas au nombre de ces crimes, l'accusation d'être un hérétique, un disciple ou un frère de Servet, ou autre chose semblable. Lorsqu'en effet, tu profères ouvertement de telles allégations, il est évident que c'est plutôt dans la catégorie des calomnies ou des injures gratuites qu'il faut les classer, plutôt que dans la catégorie des accusations criminelles ou des reproches sérieux. Car c'est devenu, aujourd'hui,

une coutume parmi vous, d'appeler hérétiques ceux qui diffèrent, en un point quelconque, de votre doctrine....

Mais je répondrai au sujet des crimes que tu m'attribues sérieusement. Tu m'accuses de vol, de perfidie, d'inhumanité, de blasphème et d'impiété. Je m'en voudrais de me défendre de crimes semblables, soit devant Dieu qui connaît mon innocence, soit devant ceux qui, me connaissant, ont depuis longtemps jugé la valeur de tes accusations. Tu ne trouverais pas parmi eux un homme, assez hostile à ma personne et assez dévoué à la tienne, pour reprendre sans rougir tes diffamations.... Mais pour ceux qui ne te connaissent pas et qui ne me connaissent pas, il est nécessaire de me justifier. Ton libelle ayant porté au loin tes accusations, tu les as volontairement semées sur toute la terre. La simple équité exige que là où l'accusateur est entendu, l'accusé puisse se faire entendre, sans quoi la cause ne peut pas être jugée.

DU VOL

«Examinons d'abord l'accusation que tu portes contre moi à la page 104 de ton livre :

«Je te le demande, écris-tu, lorsqu'il y a quelques années tu t'étais armé d'une gaffe pour voler le bois qui flottait sur le Rhin, afin de chauffer ta maison, n'est-ce pas ta propre volonté qui t'a poussé à ce vol?

Et si cela seul suffit à ta juste condamnation que, le sachant et le voulant, tu te sois approprié, par un gain honteux et scélérat, le bien d'un autre, pourquoi te plaindrais-tu d'une *nécessité* qui, à tout le moins, t'absout ?» [1]

---

[1] La traduction que M. Buisson fait de ce court passage, laisse supposer une alternative qui ne se légitime pas devant le texte et semble même lui ôter toute sa force et un peu de sa signification. Il écrit : «Est-ce la fatalité ou ta libre volonté qui te poussait ?....» Et il ajoute : «Tu auras beau parler de la fatalité : il est constant — et cela suffit pour ta juste condamnation — que, le sachant et le voulant, tu te fais au détriment d'autrui un gain honteux et criminel». Tome I. P. 249. Defensio. Page 347 : «an non te propria voluntas ad furandum impulerit ?....»

Certes, répond Castellion, voilà un crime bien grave, s'il est vrai. Mais bien grave est la calomnie, s'il est faux. Supposons pourtant qu'il soit vrai. Si j'ai volé parce que j'y étais prédestiné, comme tu l'enseignes, pourquoi m'insultes-tu? Ne devrais-tu pas plutôt avoir pitié de moi, puisque Dieu m'a créé pour cette destinée et qu'il ne m'est pas possible de ne pas voler ? Ou bien si tu ne veux pas avoir compassion de moi ou même si tu ne le peux pas, ou si tu ne penses pas devoir m'accorder ta pitié, pourquoi ne te décides-tu pas à me laisser tranquille ? Pourquoi remplis-tu le monde du bruit lamentable de mes vols ? Est-ce pour m'exposer aux mépris de tous ?..... Est-ce pour que je meure de honte ? Non, n'est-ce pas, car tu m'accuses trop souvent d'impudence pour que, si tu penses un seul mot de ce que tu écris, il te reste le moindre espoir : tu déclares d'ailleurs toi-même, à la fin de ton livre, que tu n'oses pas espérer que je cède à ton aveuglante vérité. Est-ce pour que je m'abstienne, à l'avenir, de voler ? Mais si c'est par nécessité que je vole, tu ne peux que m'absoudre dans tes écrits en vertu de la fatalité qui pèse sur moi : il ne m'est pas moins impossible de m'abstenir du vol que d'ajouter une coudée à ma taille ! »

LE BUT DE CALVIN

Et Castellion aborde la question de pénalité. Est-ce pour le faire châtier par les magistrats que Calvin le dénonce de la sorte, car il n'ignore pas combien la justice est rigoureuse aux voleurs ?

Est-ce, continue-t-il, pour me rendre infâme à ceux que tes dénonciations n'avaient pas encore atteints et qui ne pensent de moi aucun mal ? Est-ce pour faire peser sur ma mémoire, devant tout le monde et à perpétuité, une accusation d'infamie ? Si c'est là ton dessein, tu y montres trop d'impatience. Est-ce pour que personne ne se laisse abuser par moi en matière de doctrine ? Mais le vol n'a rien à voir avec les doctrines religieuses.

Enfin, je te le demande, d'où t'est venu ce récit de mes vols ? Car de toute évidence tu n'as rien vu. On te les a racontés : mais d'où vient que tu aies cru ces rapports avec tant de facilité ? Comment n'as-tu pas examiné avec plus de soin les délateurs ? Comment ne t'es-tu pas informé s'ils avaient vu eux-mêmes ou s'ils savaient de façon certaine, et si c'était vraiment un vol, et si le fait de harponner du bois devait nécessairement mériter cette appellation ? Car enfin il y a, dans tout acte, une multitude de considérations à envisager, avant de décréter qu'il est criminel. LES COMMÉRAGES DE GENÈVE

Mais toi, en cela, comme d'ailleurs en toute autre chose, tu t'es laissé abuser par les cancans de ton entourage et par ton épaisse crédulité. Tu le sais : on croit facilement ce qu'on veut croire. Il n'en reste pas moins que si tu avais sur toi-même le moindre empire, tu ne te serais jamais laissé aller à de si redoutables propos. Pour que tu en sondes la portée, je vais te raconter ce qui s'est passé, avec plus de précision et de vérité que ceux auxquels tu as cru.

A l'époque où tu m'accuses d'avoir volé du bois, j'étais dans cette pauvreté à laquelle, tout le monde le sait, m'avait réduit la virulence de vos dénonciations ; je me consacrais à ces traductions de la Bible qui m'ont valu la haine et l'envie de ceux-là précisément dont elles auraient dû m'attirer l'affection. C'est ainsi que le monde a l'habitude de récompenser les bienfaits. J'étais pris tout entier par mon étude ; j'aurais préféré mendier plutôt que d'y renoncer.

J'habitais sur les rives du Rhin, et il m'arrivait aux heures de repos de saisir avec une gaffe les bois flottants que le Rhin charrie quand il déborde : c'est avec ce bois que je chauffais ma maison. Voilà le fait que tu présentes comme un vol. Ces bois sont propriété commune et appartiennent au premier occupant. Aussi n'est-ce ni clandestinement (que peut-on faire de clandestin, en plein jour, en pleine ville, sur les bords du Rhin ?) ni seul, que je m'appropriais ces bois flottants. La plupart des pêcheurs de la ville et souvent un grand nombre de voisins se joignaient à moi. Bien plus, un jour, un cours L'ÉPISODE DE LA GAFFE

d'eau qui se jette dans le Rhin en amont de Bâle, ayant rompu ses digues, charriait avec violence des trains de bois qui, d'habitude, étaient amenés en ville par un canal de dérivation. Plus de deux cents hommes furent employés à les harponner sur la rive. Je m'y rendis avec quatre de mes amis et, installés dans une barque que j'avais achetée à cet effet et que j'avais amarrée au rivage, nous harponnâmes avec nos gaffes les bois flottants. Je réussis à retirer de l'eau, en un seul jour, sept brasses de bois et le soir venu, je recevais par ordre du Sénat, (ainsi d'ailleurs que tous les autres *larrons*) un quart d'écu d'or.[1]

Prix, non d'un larcin (car notre magistrat n'a pas coutume de rémunérer les larcins en espèce sonnante) mais d'un rude labeur dont je ne rougis pas. Tel est mon acte : il n'a rien de commun avec un vol. Et de ces faits je puis appeler en témoignage non seulement la majeure partie de notre ville, mais encore une multitude d'hommes savants, qui m'ont vu souvent à l'œuvre et dont quelques-uns même, à maintes reprises, m'ont aidé. Ceux d'entre eux qui liront ton pamphlet ne s'indigneront pas seulement : ils seront pris d'un fou rire. J'en ai vu déjà quelques-uns partir d'un irrésistible éclat de rire, lorsque je leur ai montré la gaffe et les fragments de la barque que j'ai encore dans ma maison.

Voilà la vérité, et ton accusation de vol non seulement n'est pas vraie, mais elle n'est pas vraisemblable, de sorte que tu t'y révèles doublement. D'abord dans ce fait que tu parles d'une gaffe : est-il vraisemblable, voyons, que dans une ville comme Bâle, on essaie clandestinement de voler du bois, avec un instrument semblable qui ne peut servir que sur l'eau ? Mais ce qui te juge, c'est ton accusation même. Car il faut que tu le saches — et cela devant Dieu et devant

---

[1] Quaternos solidos. Le *solidus* est une pièce d'or, (aureus), qui valait environ 28 francs. Castellion avait donc reçu la somme de 9 francs. M. Buisson qui traduit aussi cet épisode, dit : « quatre sols. »

les hommes, je puis l'attester — il n'est rien qui me soit plus étranger que le vol. Car mon père avait cela de bon — malgré qu'il fût d'une grande ignorance en matière religieuse — d'abhorrer, par-dessus tout, le mensonge et le vol, et de nous en avoir inspiré l'horreur. Aussi ce proverbe nous était-il familier à la maison : ou pendre
ou rendre
ou les peines d'enfer attendre.

Cela fait que, dès ma plus tendre enfance, j'ai eu en horreur ces deux vices : et de cela j'invoque en témoignage tous ceux qui m'ont connu ici ou partout ailleurs.

En ce qui concerne cette histoire de bois que tu racontes, j'avais bien entendu déjà qu'on en parlait dans ton entourage ; mais je pensais que c'étaient là des commérages sans portée, comme ceux qu'on propage dans le milieu où tu vis, contre ceux qu'on sait te déplaire. Cependant que toi, toi, dis-je, qui me connais, tu puisses leur accorder quelque crédit, je ne le pensais pas. Mais que, dans un livre destiné au public, tu en vinsses à les répandre, à tous les coins de l'horizon mondial et jusque devant la postérité, cela, j'en rends grâces à Dieu, *quoique je te connaisse*, je ne l'aurais jamais cru. Mais je vois maintenant combien vrai est le dicton antique «je ne sais rien de si stupide qui n'ait été dit par quelque savant.»[1]

Après cette explication qui montre Calvin sous un pénible jour, Castellion passe à une autre série de faits. Il aborde les reproches de *perfidie* et *d'impiété* que Calvin lui adresse. Celui-ci a depuis longtemps quitté le domaine des idées pures : ses arguments.. «théologiques» se muent définitivement en injurieuses personnalités. Il en vient à reprocher

PROCÉDÉS CALVINISTES

[1] S. Cast. Defensio page 352.

à son adversaire «les tartines» qu'il a mangées dans sa maison :

«*Comme je n'éprouve aucune joie à calomnier*, écris-tu, *je tiendrai secrètes tes infâmies : cependant qu'il me soit permis d'attester brièvement devant Dieu, que je t'ai nourri dans ma maison et que je n'ai jamais vu d'être plus orgueilleux, plus perfide et plus dénué d'humanité. Ceux qui ne te connaissent pas comme un imposteur, un cynique adonné à l'impudence, un bouffon qui fait profession d'aboyer contre toute piété, te jugent avec injustice... etc.*»[1]

Castellion relève toutes les accusations de Calvin, et les résume en notes brèves :

ACCUSATIONS DE CALVIN

«Tu m'accuses, en substance, d'orgueil, de perfidie, d'inhumanité, d'ingratitude, de tromperie, d'impudence, de scurrilité, de blasphème et enfin d'impiété. Il n'entrait pas dans ma pensée de répondre à ce flot d'injures. J'y voyais une manifestation de ton état d'âme et une intempérance caractéristique. Mais la gravité de tes accusations m'oblige à te répondre brièvement sur chacune d'elles. En premier lieu, pour aborder le problème général, dis-moi, quand donc m'as-tu connu tel que tu me dépeins ? Est-ce lorsque «tu m'entretenais» chez toi ou longtemps après ? Si tu me connaissais déjà, je te le demande, comment as-tu pu me confier, dans la suite, la direction de ton Collège ? Et pourquoi as-tu insisté, toi et deux de tes éminents amis, pour vaincre ma résistance ? Comment as-tu pu placer à la tête d'une institution où l'on doit faire l'éducation des jeunes, un homme que tu connaissais comme un scélérat, et cela dans cette ville que tu appelles toi-même, dans tes livres, la ville sainte ?

ARGUMENTS DE CASTELLION

De plus, je te le demande, pourquoi, après une période d'ac-

[1] Brevis responsio.... par J. Calvin, p. 114.

tivité de trois ans, m'as-tu donné un témoignage écrit et signé de ta main, véritable certificat de vie irréprochable ? Car ce témoignage, je l'ai cherché pour la circonstance et je l'ai encore dans ma maison. Je n'y attachais, hier encore, aucune importance, mon innocence me suffisait. Mais après l'apparition de ton pamphlet, j'ai été très aise de le retrouver. Je l'ai montré à beaucoup de personnes et à certains personnages éminents. Ai-je besoin de te rappeler que dans ce certificat tu déclares que nous différons seulement sur deux points de doctrine (le Cantique des Cantiques et la descente aux enfers) ? [1]

LE CERTIFICAT DE CALVIN

Et Castellion cite ici deux extraits de la pièce que nous avons déjà citée, au moment où il quittait Genève [2].

Voilà ce que solennellement tu déclarais à cette époque. J'ai chez moi l'original de cette pièce. En vérité, si déjà à ce moment tu me connaissais tel que tu me dépeins, tu avoueras qu'il est difficile d'accorder à ton témoignage la moindre valeur. Mais si tu ne me connaissais pas, alors que cependant tu m'avais reçu dans ta maison et que tu m'avais confié la direction de ton Collège pendant 3 ans (je me sers de tes paroles) tu donnes toi-même la mesure de ta perspicacité, puisque tu n'avais pas vu encore que j'étais un imposteur, un être adonné à l'impudence cynique, un bouffon qui fait profession d'aboyer contre toute piété. Quand on a si peu de jugement, on a la pudeur de se taire.

Je n'insiste pas sur ce fait que, s'il en est ainsi, s'il est vrai que tu ne me connaissais pas encore, il est de toute évidence que tes paroles sont mensongères ; car tu écris de telle sorte que tous tes lecteurs seront assurés que tu m'as connu tel que tu me dénonces, alors que j'habitais ta maison .... et c'est

---

[1] S. Cast. Defensio page 354.

[2] Voir pages 65 et 86.

là un procédé douteux. Mais j'ai hâte de répondre aux accusations précises que tu portes contre moi et, prêt à avouer avec une absolue sincérité, celles qui sont fondées, je tiens à m'élever formellement et nettement contre celles qui sont fausses.

DE L'ORGUEIL

En premier lieu et en ce qui concerne cet orgueil dont tu parles avec passion, je reconnais que je me suis montré, non pas certes, aussi superbe que tu me supposes dans ton libelle de haine, mais je confesse que j'ai manqué d'humilité et je le regrette, et j'en rougis de honte. Lorsque j'étudiais les lettres et les langues anciennes, j'avoue que je dépassais un peu les bornes, dans mes enthousiasmes juvéniles : je donnais à mes études classiques une place plus grande qu'à la culture de mon âme. Et afin que tu puisses te convaincre que je ne veux pas excuser mes péchés je tiens à confesser devant toi et devant tous ceux qui me liront, malgré toute la confusion que j'en éprouve, un fait que tu ignores sûrement sans quoi, dans le zèle pieux que tu mets à me flétrir, tu te serais hâté de le dévoiler toi-même. Mais je déteste franchement mon attitude et je voudrais qu'elle fût détestée par tout le monde.[1]

Et ici Castellion raconte cet épisode que nous avons relevé, lors de son séjour à Lyon :[2] cédant aux suggestions de ses amis et à la coutume un peu fanfaronne des jeunes humanistes qu'enthousiasmait la Renaissance, il avait substitué au nom trop prosaïque de son père, le nom plus poétique de *Castalion*, comme s'il eût été un fils de la nymphe Castalie, déesse des Muses. Castellion peut amèrement se frapper la poitrine pour ce péché d'orgueil, qui lui paraît être une petite trahison de l'humilité de

---

[1] S. Cast. Defensio 356.
[2] Page 7.

ses origines, mais nous n'arrivons pas à le détester comme lui, surtout si nous plaçons ce fait minuscule à côté de l'incommensurable orgueil spirituel de celui qui osait l'accuser d'orgueil. Cet aveu même est une preuve manifeste de l'infinie humilité du grand initiateur de Bâle pour qui l'adoption d'un pseudonyme ronflant était la source de si grands regrets. Celui qui le dénonçait avec tant de véhémence a-t-il jamais exprimé le moindre regret d'avoir adopté des pseudonymes non moins ronflants qui lui donnaient un faux air de noblesse ? [1] Mais Castellion dont l'âme est affinée par la douleur, la méditation et la prière, s'émeut des moindres manquements aux ordres du Maître, doux et humble de cœur.

DES PLAISANTERIES

Il en est de même, ajoute-t-il, en ce qui concerne les farces de jeunesse et les insipides plaisanteries auxquelles tu fais allusion. Ici encore je reconnais que j'ai péché : j'ai péché contre le réglement de l'apôtre qui interdit même les innocentes facéties, et je prie Dieu pour qu'il me pardonne et que ce pardon que je sens habiter en moi s'achève par son fils, Jésus Christ, notre Sauveur. Ces deux péchés, je les confesse et je prendrai soin que tes reproches me soient un profit moral [2].

Peut-on plus simplement et plus humblement confesser ses torts ? Ces pénibles aveux, faits publiquement à un adversaire tel que Calvin, peuvent paraître un peu puérils. Ils ne l'étaient pas à

---

[1] Calvin signait, par exemple, certaines lettres Charles d'Espéville.

[2] Page 357.

une époque où la *lettre* de l'Evangile pesait sur la conscience et où le moindre oubli revêtait, dans les âmes d'humilité qui s'étaient volontairement soumises à la volonté du Christ, le caractère d'une inconsciente révolte.

«Mais, poursuit Castellion, lorsque tu affirmes à ce sujet que ce sont là des vices de nature, je dois opposer à tes allégations un formel démenti. Et lorsque tu affirmes que tu as fait ton possible pour me guérir de ce défaut, je dois dire que je n'en ai pas le moindre souvenir. Si c'est vrai, tu as dû le faire avec une bien grande discrétion, car je n'ai rien remarqué. Quoiqu'il en soit, si tu l'as fait, je t'en remercie.

DU CYNISME

Mais lorsque, dans ton parti pris d'exagération, tu en viens jusqu'à me traiter de cynique, de bouffon, qui fait profession d'aboyer contre toute piété, ce n'est plus en Chrétien que tu agis, et personne, parmi ceux qui me connaissent, ne te croira. Car jamais je ne me suis permis la moindre plaisanterie concernant les choses saintes. Mes puériles facéties ne touchaient qu'aux choses profanes. Dans le domaine de la religion et de la piété, j'ai toujours eu une véritable horreur des allusions ou des plaisanteries. Mon sentiment n'a jamais varié à cet égard et j'ai même cru devoir, à maintes reprises, adresser des reproches à ceux qui s'y livraient. Je puis citer ici deux témoins avec lesquels tu entretiens des liens de grande affection [1].

DES BOUFFONNERIES

Castellion rappelle ici deux livres : la *Zoographie* et le *Passavant*, dont les plaisanteries sans esprit semblaient mettre le comble à la platitude, et dont l'auteur, Théodore de Bèze — à la suite de ses avertissements fraternels, — l'avait poursuivi d'une haine mortelle. L'autre témoin, invoqué par Cas-

[1] Page 358.

tellion, est Viret qui avait publié quelques brochures dont les railleries lui paraissaient traiter trop légèrement un grave sujet. Mais Viret avait écouté avec bienveillance ses réflexions et n'avait jamais cessé de lui manifester de l'amitié.

«Maintenant, écrit Castellion, chacun peut juger de ton impartialité : Tu es d'une bienveillance telle à l'égard de ces deux écrivains que tu appelles l'un ton frère, et que tu as écrit pour l'autre une préface où tu recommandes un livre de ce genre. Mais contre moi, tu ne trouves pas de mots assez cruels.[1]

Ce texte est clair. Il est de toute évidence que Castellion se défend ici d'un reproche et qu'il répond à une attaque de Calvin. Il ne s'agit pas du goût que Calvin peut avoir pour la plaisanterie, il s'agit de sa partialité. Castellion tient à montrer que Calvin a deux poids et deux mesures, qu'il pardonne tout à ses amis, tandis qu'il n'a pour ses adversaires que des paroles de haine. M. Doumergue, dans son panégyrique passionné de Calvin, oublie l'attaque de son héros et voici comment il raconte cet épisode : « Un adversaire de Calvin va souligner, en le lui reprochant, ce goût de Calvin pour la plaisanterie. Et quel adversaire ? Castellion. C'est lui, Castellion, qui se pose en défenseur de la littérature sérieuse en matière religieuse, vis-à-vis de Calvin qui goûte trop la littérature plaisante ! » Et M. Doumergue fait suivre cette petite merveille d'insinu-

ACCUSATIONS DE M. DOUMERGUE

[1] Defensio page 358.

ation, d'un éloge enthousiaste de Calvin qui avait eu l'audace de goûter la littérature plaisante. Mais alors, pourquoi, puisqu'il l'aimait tant et qu'il s'y livrait avec délices, pourquoi en faisait-il un crime à Castellion qui, en matière religieuse, ne s'y est jamais livré ? [1]

Jamais Castellion n'a *ri de tous les principes de la piété*, il n'avait donc pas l'occasion de s'en *amuser avec délices*. Calvin, en lui supposant des sentiments qu'il n'a pas y trouve matière à calomnie, et M. Doumergue, en attribuant à Calvin ce que celui-ci reprochait à Castellion, y trouve matière à éloge. Ce serait burlesque si ce n'était pas attristant.

DIFFAMATION ET CALVINISME

«J'ai parlé de ce que je reconnais : tout le reste est faux. Mais examinons un peu tes paroles : «Comme je n'éprouve aucune joie à calomnier, dis-tu, je tiendrai secrètes tes infamies !» [2] Que dis-tu ? Tu n'éprouves aucune joie à calomnier, et en disant cela, tu me diffames ? Je ne reviens pas sur ce fait que ton petit livre n'est fait que de calomnies et qu'il est impossible d'y voir autre chose qu'un tissu de mensonges. Quelles sont donc mes infamies ? Tu désires les tenir cachées ? Pourquoi donc m'accuses-tu de vol ? Pourquoi me diffames-tu de la sorte ? Pour que les lecteurs qui t'accordent quelque véracité se figurent qu'il n'est pas un crime, si grand soit-il, qu'ils ne puissent m'attribuer ?.... Quel crime aurais-je pu commettre, en vérité, qui soit assez abominable pour légitimer les expres-

---

[1] Voici l'accusation précise à laquelle Castellion répondait : «Tu, (dit Calvin) tu omnia pietatis principia ridendo, suaviter te oblectas». (Calumniœ nebulonis, page 119).

[2] Flagita : debordement, licences, débauches, actions honteuses, fletrissures.

sions que tu emploies à mon égard ? Est-ce ainsi que tu tiens *cachés* «les péchés d'un autre ?» Ne vois-tu pas qu'il eût été moins cruel d'énumérer ouvertement les infâmies que tu me prêtes, plutôt que de laisser le champ libre à l'imagination de ceux qu'allèchent tes réticences de rhéteur, en te contentant d'éveiller en leur âme les plus atroces suspicions ? Que diras-tu si j'affirme que cette attitude d'accusateur démontre que tu ne peux alléguer contre moi aucun crime ? A qui feras-tu croire qu'ayant ramassé une fausse accusation de vol, tu te tairais sur des fautes dont tu serais certain ? Si tu avais le moindre fait certain à me reprocher, te serais-tu risqué à produire des choses incertaines ?

Mais, qu'est-ce que je lis sous ta plume ? «Lorsque je t'ai *nourri dans ma maison* !» En vérité, ceux qui ne savent rien de l'épisode auquel tu fais allusion, concluront que tu m'as nourri chez toi gratuitement, et lorsqu'ils liront que tu m'accuses de perfidie et que tu soutiens cette accusation en faisant appel au témoignage de Dieu, que pourront-ils penser ? Sinon que je suis quelque Judas Iscariot? Car qui donc pourrait croire que tu me traites ainsi, si tu n'es pas *absolument* sûr de mes crimes et si tu n'es pas en état de prouver tes accusations par d'irréfutables témoignages ? Eh bien, il vaut la peine de montrer ici comment tu m'as nourri et en quoi consiste cette perfidie.

J'ai demeuré sept jours, huit au plus, dans ta maison. [1]

Et Castellion raconte ici l'épisode de Strasbourg que nous avons rapporté en son temps [2]. Il rappelle à Calvin l'arrivée de Mme du Verger et de son fils, il dit comment, sur la demande de Calvin, il dut céder sa chambre au domestique de cette dame :

---

[1] Page 360.

[2] Voir page 27.

«Alors, dit Castellion en toute humilité, je cédai ma chambre, je soldai les dépenses faites pour ma pension[1] et après être resté sept jours dans ta maison, c'est de bonne grâce que je l'ai quittée.

Mais ces détails ne suffisent pas à Castellion : il veut confronter les faits avec les accusations de Calvin pour donner la mesure de sa franchise. Calvin atteste devant Dieu que l'ayant «nourri dans sa maison, il sait qu'il n'y a pas d'être plus perfide et plus dénué d'humanité.» Castellion alors rappelle en lignes brèves comment le domestique de Calvin étant malade, il s'installa à son chevet et le soigna jusqu'à sa mort. Il avait, cette fois, mangé le pain de Calvin : est-ce à cette occasion que Calvin découvrit en lui l'être le plus perfide et le plus dénué d'humanité qu'il ait jamais connu ? La même année, Calvin étant à Ratisbonne, la peste envahit la maison de Calvin. Et Castellion rappelle ici les faits que nous avons déjà racontés[2] et il n'a pas de peine, par le simple exposé de faits indéniables, à montrer qu'il fut là encore, comme toujours, prêt à affronter les plus redoutables périls pour soigner ses jeunes camarades, dont quelques-uns furent emportés par la terrible épidémie. Très simplement, avec la sécheresse et l'impitoyable précision d'un procès verbal, Castellion énumère ces faits et il rappelle à Calvin

CALVIN CONTRE CALVIN

[1] Pecuniam tibi pro victu solvi, page 360

[2] Page 28.

les sentiments qu'il lui exprima à son retour de Ratisbonne, sa reconnaissance et ses *regrets d'avoir cédé à une inconnue* la place qu'il occupait dans sa maison :

Ainsi, ajoute-t-il, de quelque côté que je cherche mon ingratitude à ton égard, je n'arrive pas à la découvrir: à moins toutefois que tu n'interprètes comme une ingratitude le fait que je ne puis pas souscrire à ton interprétation de l'Ecriture. Mais non : tes paroles ont une autre portée. La divergence des opinions qui nous sépare ne peut être interprétée ni comme une ingratitude, ni comme une perfidie. Ce n'est pas une raison suffisante pour que des hommes se vouent une haine mortelle, surtout s'ils se réclament du Christ.

DE L'IMPOSTURE

Et pourtant lorsque tu dis que tous ceux qui ne voient pas en moi un imsposteur, un être adonné à l'impudence cynique, un bouffon qui fait profession d'aboyer contre toute espèce de piété, ne me jugent pas sainement, tu fais injure non seulement à Dieu, dont tu condamnes ainsi le serviteur et à celui que tu accuses faussement, mais en même temps à l'Université et à la République de Bâle. En effet, si l'on en croit ton jugement, les magistrats sont, ou bien atteints d'une incroyable cécité, puisqu'ils n'ont pas encore découvert en moi l'être que tu dénonces, ou bien, il sont coupables d'une criminelle indifférence si, me connaissant, ils me supportent encore.

O homme, toi qui juges les autres, prends garde de ne pas te condamner toi-même. Prends garde de ne pas t'attribuer une autorité qui n'appartient qu'à Dieu [1].

Castellion reprend ensuite, en détail, quelques griefs de Calvin, l'accusant de s'attirer des élèves par l'exposé d'idées libérales qui mettent tout en

---

[1] Page 362.

confusion et déprécient les arts et les sciences. Il en profite pour exposer ses idées sur la science qui doit aller de pair avec la piété : « car, dit-il, les savants impies deviennent vite des pédants, tandis que les savants qui ont de la piété restent humbles. » Il répond à une accusation concernant le mépris dans lequel Calvin lui reproche de tenir la théologie, et il n'a pas de peine à montrer que c'est précisément le reproche contraire qu'on pourrait lui faire. Th. de Bèze n'est-il pas allé jusqu'à l'accuser d'avoir soutenu que les chrétiens ne devaient lire que la Bible ? A quoi Castellion répond qu'il n'a jamais pu dire une chose semblable, puisque, en dehors de la Bible, il lit une quantité énorme d'autres livres et même qu'il en a traduit beaucoup. Toutefois il reconnaît que la lecture des Saintes Ecritures lui parait si nécessaire que, par rapport aux autres sciences, c'est à la science religieuse qu'il accorde le plus de prix.

DE LA CONFÉRENCE PUBLIQUE

Puis, passant à la conférence contradictoire qu'il a eue avec son collègue Borrhée, au sujet de la prédestination, [1] Castellion répond à Calvin qui lui reprochait de n'avoir pas voulu profiter de l'occasion qu'on lui offrait de *déblatérer contre la religion* [2] :

[1] Voir page 334.

[2] Ce reproche semblerait bien établir l'espoir que fondaient les adversaires de CASTELLION sur cette conférence contradictoire : l'interruption trop hâtive, qui montra le danger à CASTELLION et le décida à se taire, dut occasionner quelque irritation à ceux qui cherchaient l'occasion de le perdre.

Ici encore, en ce qui concerne cette conférence, ton libelle est mensonger. Jamais personne ne m'a concédé la liberté de *déblatérer* : la seule liberté qui me soit chère est de dire humblement mon avis. Je n'ai aucune raison de rougir de ce qui s'est passé : j'en prends à témoin tous ceux qui assistaient à cette conférence. Il convient, me semble-t-il, de leur accorder plus de crédit qu'à toi, car tu ne sais les choses que par ouï-dire, tandis qu'ils ont vu, eux, de leurs propres yeux. Mais la passion t'égare et ton jugement s'en ressent. De toute évidence, tu as au sujet de cette conférence des idées aussi arrêtées qu'en ce qui concerne la gaffe.

DE L'IMPIÉTÉ

Passons aux autres accusations : Tu affirmes que j'éprouve une grande joie à me moquer de tous les principes de la piété, et un peu plus loin, tu ajoutes que tout ce qui émane de moi jette un véritable ridicule sur la religion. Voilà donc pourquoi tu m'accuses d'impiété. Eh bien, si je suis vraiment tel et si tu es digne de quelque créance, je consens à subir toutes sortes de tourment, à mourir d'une mort ignominieuse, j'accepte qu'on publie ma honte aux quatre coins du monde et, tel un monstre abhorré, je demande l'anéantissement total de mon être.

Mais, en vérité, je ne suis pas tel : et j'en atteste ce qui précisément émane de moi et l'influence que j'exerce, soit par mes écrits, soit par l'austérité de ma vie. Mes écrits existent encore. L'austérité de ma vie est connue d'une foule de gens. Est-ce à dire que je me flatte d'être sans péché ? Hélas, non, et je m'en humilie, mais ce dont tu m'accuses est faux et s'il était vrai que je sois un impie, je m'offrirais moi-même à tous tes châtiments.

Tous peuvent juger de mes écrits et je ne redoute la sentence de personne si on me juge sans haine. De l'austérité de ma vie, tous ceux qui m'ont connu, depuis mon adolescence, peuvent en témoigner, et si besoin est, je tiens à ta disposition des témoignages innombrables. Mais tout cela est-il bien nécessaire ? Ton témoignage à toi et celui des tiens que j'ai cité plus haut, ne suffit-il pas ? Après t'avoir quitté, j'ai vécu à Bâle et ici je puis prendre à témoin la ville entière, tout entière. Mais

je dois t'avertir que si, devant son témoignage unanime, tu croyais devoir dire que ses habitants « maudissent Dieu jusqu' à satiété, ou qu'ils sont des bouffons faisant profession d'aboyer contre toute piété », tu jugerais sans grande justice et avec quelque partialité. Aussi bien, tes propres élèves même ont reconnu plus d'une fois qu'on ne saurait élever le moindre doute sur l'austérité de ma vie. Mais comme ma doctrine diffère de la tienne, ils se contentaient d'affirmer que j'étais dans l'erreur. Comment donc oses-tu publier sur moi de telles choses et en appeler au témoignage de Dieu? Ne vois-tu pas, Calvin, combien c'est effrayant d'invoquer le témoignage de Dieu sur des accusations que, seules, la colère et la haine te dictent ?

Moi aussi, certes, j'en appelle à Dieu, mais alors que tu l'invoques pour m'accuser avec véhémence devant les hommes, je l'invoque (et c'est pour moi d'un prix inestimable) parce que je me sens faussement accusé. Si je mens et si tu dis vrai, alors je prie Dieu qu'il me punisse selon la mesure de mon crime et je demande aux hommes de m'enlever et la vie et l'honneur. Mais si je dis la vérité et que tu sois un faux accusateur, je demande à Dieu qu'il me protège contre les embûches de mes adversaires et qu'avant ta mort il te donne, à toi, de regretter ta conduite [1] afin que ce péché ne porte pas préjudice au salut de ton âme. »

L'IMPÉNITENCE DE CALVIN

Mais il ne semble pas que Calvin ait jamais senti le besoin de faire amende honorable ou qu'il ait été beaucoup tourmenté par le remords. Th. de Bèze, qui fait, de ses derniers moments, un récit « édifiant », parle bien d'un acte global d'humilité fait devant les syndics, mais on ne voit pas qu'à sa dernière heure

---

[1] Littéralement de «faire pénitence.... ut agas pænitentiam....» page 365.

le Réformateur qu'on a tant glorifié, ait manifesté le moindre regret de son intolérance criminelle. Sous ce rapport, Calvin est mort impénitent, convaincu d'avoir accompli, ici-bas, par le glaive ou la calomnie, la volonté de Dieu. Son état d'âme se révèle tout entier dans cette parole qu'il prononçait quelques semaines avant sa mort et que nous rapporte Théod. de Bèze.... : «Dans quinze jours, j'assisterai à votre assemblée pour la dernière fois, car je crois qu'après cela, le Seigneur me retirera de ce monde et *m'élèvera dans son paradis.*» [1] Cela ne faisait pour lui aucun doute, il irait tout droit «dans le paradis» et il ne semble pas que, dans son âme il y ait eu jamais le moindre sentiment de regret, au sujet des victimes de son fanatisme. La piété mystique de Castellion idéalisait même la piété de ses adversaires qui ne s'embarrassaient pas de ses scrupules. Calomnies, diffamations, iniquités, abus de pouvoir, tout cela ne pèse guère dans la vie de ceux qui ont l'absolue certitude de représenter la Toute Puissance de Dieu. Il est de toute évidence que des livres dans le genre de celui contre lequel s'élève Castellion, n'ont qu'une médiocre importance aux yeux des Calvinistes. Pour un peu, ils diraient que c'est là «jeux de prince.» Pour M. Doumergue, c'est simplement une suite très naturelle et très normale d'ac-

---

[1] Jean Calvin, par H. Denkinger, page 50.

cès d'humeur, dûs à l'état de santé de Calvin ! « Il ne faut pas se demander, dit-il, si Calvin n'a pas été parfois acerbe, violent, nerveux, énervé, cassant, colérique, » [1] non :

CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES

« Ce qu'on peut se demander, écrit-il, c'est par quel *prodige impossible il ne l'eût pas été.* Quand un adversaire plus ou moins fâcheux l'attaquait, quand cette attaque tombait *juste* à un moment (et il y avait toutes les chances pour qu'il en fût *toujours ainsi*) où Calvin avait *mal à l'estomac,* était en proie à *la migraine....* est-il bien étonnant que sa langue ait été vive, que sa plume ait été mordante ?.. La *tourbe* de calomniateurs, encore plus inepte si possible que méchante, s'étonne des accès d'impatience de ce corps débilité.. Et moi, je *m'étonne,* au milieu de ces accès, *de cet esprit de modération et de conciliation* ! »

M. Doumergue a l'étonnement facile et je n'y contredirai pas : c'est une affaire de tempérament. Peut-être, cependant, d'aucuns préféreraient que Calvin eût laissé aux stoïciens ce *fatum* qui devint, dans sa doctrine, une source de tant de controverses et de fanatisme, et qu'il leur eût emprunté une plus large mesure de constance d'âme et d'égalité d'humeur. Quand on ne sait pas se maîtriser, on ne se donne pas la mission de maîtriser les autres.

Les maux d'estomac de Calvin et ses migraines n'expliquent ni sa terminologie haineuse, ni ses injures gratuites, ni ses froides diffamations, ni sa pour-

---

[1] JEAN CALVIN, par Mr. DOUMERGUE, cité par H. DENKINGER, ibid, page 41.

suite à mort, à l'égard de Servet, pas plus que les fausses accusations, les insinuations odieuses, qu'il a rageusement accumulées dans le silence de son cabinet de travail contre Castellion, à propos d'un livre qu'il n'avait pas écrit et qui, *sans animosité et avec respect* (*on le sait maintenant*][1]) discutait simplement sa doctrine.

LA RESPONSABILITÉ DE CALVIN

Certes, malgré que la richesse de l'esprit inventif de Calvin soit inépuisable en matière d'injures, le lecteur impartial ne retiendra que la pauvreté lamentable de ses arguments de haine. Toutefois, s'il ne reste rien de ses fausses accusations, s'il n'en est pas une qui résiste aux tranquilles, aux lumineuses, aux chrétiennes explications de Castellion, une chose demeure, c'est que ces dénonciations haineuses, Calvin les a retenues, plusieurs mois, au bout de sa plume, qu'il les a longuement préméditées, lentement élaborées, soigneusement classées et pieusement rédigées. Puis, ce beau travail terminé, il les a lancées dans le monde, en invoquant le témoignage de Dieu. Ce sont là des choses que les *migraines* n'expliquent pas et qui n'ont de rapport avec les *maux d'estomac* que par les hauts le cœur qu'elles soulèvent.

III

La *Défense* de Castellion était *écrite* au mois de

[1] C'était ce manuscrit qu'on croyait perdu et que j'ai eu la bonne fortune de retrouver, traduit en hollandais dans les œuvres de COORNHERT. (Voir page 327).

mai 1558. En août, parut un autre libelle «sorti, des mêmes officines, conçu dans le même esprit, émanant de celui qui l'avait déjà auparavant si abondamment invectivé, dans la préface de sa traduction du Nouveau Testament, à l'occasion de ses traductions bibliques» [1]

ATTAQUES DE THÉOD. DE BÈZE

Ce nouveau pamphlet était signé du nom de Théod. de Bèze. Il portait comme titre : «*Réponse aux calomnies de certains sycophantes.*» [2] Castellion n'y était pas nommé : c'est seulement dans les éditions postérieures qu'on y trouve son nom. Il y est désigné sous le qualificatif de *sycophante*, et le pamphlet débute de façon significative : «Que tu signes Bellius ou bien Théophile [3].. quel que soit le vêtement que tu adoptes, tes oreilles te trahiront toujours comme l'âne de Cumes....» Castellion décide de joindre à sa *Défense* un *Appendice*, dans lequel il répondra aux nouvelles accusations de Th. de Bèze. Mais c'est à Calvin qu'il s'adresse encore, car il tient à lui montrer les résultats de son attitude :

RÉPONSE DE CASTELLION

«L'auteur de ce pamphlet, dit-il, se donne habituellement dans ses écrits pour ton disciple et ton fils spirituel et, en vérité, chacun peut aisément s'en convaincre : ce sont les mêmes artifices, la même intempérance de langage, la même richesse de médisances et la même abondance de calomnies. Constamment aux écoutes, attentif aux moindres rumeurs, il les re-

[1] Appendix. Seb. Cast. Def. page 366.

[2] Ad sycophantorum quorundam calumnias.... etc.

[3] C'est de ce dernier pseudonyme que Castellion avait signé sa traduction latine de la *Théologie germanique*.

cueille avec une avidité qui n'a d'égale, que l'aveugle crédit qu'il leur accorde.

Mes écrits, mes paroles et mes gestes, il dénature tout avec une étonnante maîtrise ; il me prête généreusement des faits imaginaires, et tient solennellement pour vraies les fictions que lui rapportent les siens. On dirait qu'il craint de ne pas mettre assez de diligence et de fantaisie dans son œuvre de dénonciation ou de ne pas atteindre à la hauteur de son maître et de son père : mais c'est un fils digne de son père, c'est un disciple digne de son maître. »[1]

Et après avoir marqué que cette légéreté dans l'accusation, ou plutôt cette crédulité superficielle a été jadis reprochée par César aux Gaulois, Castellion se tourne vers ses deux adversaires. Il les prend à partie l'un et l'autre «car ils se valent» et ce qui s'adresse à l'un peut aussi s'adresser à l'autre. Th. de Bèze, dans son pamphlet, s'efforçait de ridiculiser Castellion, sous prétexte qu'il basait la vie morale sur l'effort moral. Feignant de croire que Castellion professait, que la volonté humaine est toute puissante, de Bèze trouvait plaisant de cribler de sarcasmes cet impie qui avait la sotte naïveté «de tendre à la perfection», comme si la perfection était accessible. Il le représente sous l'aspect d'un être burlesque qui déclare à qui veut l'entendre qu'il est à peine « à deux mille pas de la vie parfaite. » Castellion s'indigne et s'attriste de ces cruelles attaques, mais c'est dans une invocation au Christ que s'exhale toute sa douleur :

[1] Page 367.

L'ATTITUDE D'UN IMPIE

O Christ, s'écrie-t-il, fils du Dieu vivant, toi qui as réalisé ici-bas l'idéal du parfait support, donne-moi assez d'esprit de renoncement pour supporter ces sarcasmes, ces outrages et ces calomnies. Donne-moi la force d'aimer mes adversaires, de faire tourner en bien tout le mal qu'ils me font, afin que moi aussi, je puisse me dire fils du Père de bonté, qui fait tomber la pluie sur les bons et sur les méchants et lever son soleil sur les justes et sur les injustes. Qu'importent leurs décisions, si je possède ton amour ? Que pèsent leurs sarcasmes, si j'ai l'approbation de ton Esprit ? Que sont leurs persécutions si tu m'ouvres le royaume de la Vie ?»

Et sans autre réfutation, Castellion passe à une autre allégation, où se révèle l'indigence de ses adversaires. Il s'agit d'un reproche curieux : Bèze accusait Castellion «de contraindre ses disciples par la force, d'entretenir dans les auberges des émissaires qui lui servaient d'indicateurs, qui s'emparaient des hôtes étrangers et dressaient devant les jeunes imprudents d'insidieuses embûches» [1]. C'est avec de tels arguments que les Réformateurs de Genève combattaient le libre croyant de Bâle. Castellion ne leur en fait pas grâce :

DÉLATIONS ET MENSONGES

«Parce que vous me haïssez, vous croyez à tous les mensonges des délateurs, et à ceux-là vous témoignez de l'affection. Et pourtant, vous ne leur faites pas moins de mal qu'ils ne vous en font à vous-mêmes. Car en retour, ils apprennent de vous un grand nombre de faussetés, qu'ils vont ensuite semer à tous les coins de l'horizon.... Et je ne lance pas ici des allusions imprécises : Je puis citer une foule de menson-

---

[1] Appendix Seb. Castell. Defensio. page 369.

ges tirés de vos livres ou de vos sermons, recueillis par vos créatures et lancés dans le peuple, soit contre d'autres, soit contre moi-même ! Ces propos trouvent du crédit chez un grand nombre et c'est un flot toujours croissant d'audacieuses accusations, de petites infamies et d'insinuations mensongères.. ! Ô siècle de menteurs ! Quand nous libéreras-tu, fils du Dieu vivant, Christ, Lumière éternelle ?

Allons, courage, jouissez de ces amitiés : vous êtes dignes les uns des autres. Cependant la vérité est déjà manifeste à l'esprit d'un grand nombre ; vos artifices et vos intentions s'éclairent dans l'âme de beaucoup. Dernièrement, quelques jeunes Français arrivaient de Strasbourg avec les oreilles farcies des rumeurs que vous répandez : ils s'attendaient à trouver partout des hommes à moi dans les auberges, à la campagne, aux portes de la ville. Ils avaient de telles idées et une opinion si fantastique de ma personne, qu'ils me croyaient revêtu d'une grande puissance, riche, armé d'une imposante autorité, entouré, d'une foule de hallebardiers et ils se figuraient qu'on pouvait à peine fuir mes émissaires et mes guets apens. Et lorsqu'après cela ils ont vu ce qu'il en était ; lorsqu'ils ont fait la connaissance de l'homme modeste que je suis, pauvre, simple, suspecté par les vôtres, mais d'une tranquillité d'âme parfaite, lorsqu'ils ont constaté que je n'avais pas la moindre intention de tenter quoi que ce soit contre eux, que je ne faisais pas le moindre geste pour attirer quiconque, que je n'étais revêtu ni de munificence, ni d'autorité, ils se sont étonnés, non sans indignation, des mensonges dont on avait rempli leurs oreilles. Enfin, s'étant confiés à moi, ils n'ont pas tardé à juger ceux qui les avaient trompés de la sorte et ayant appris à me connaître, ils m'entourent aujourd'hui d'autant d'affection qu'ils méprisent ceux qui les ont trompés, et leur mépris pour eux est aussi grand qu'était jadis leur affection. C'est ainsi que, par la providence éternelle de Dieu et par sa justice immanente, ce sont mes adversaires qui, en voulant me rendre odieux, tombent dans les embûches qu'ils me tendent.[1] »

UNE ÉPISODE CARACTÉRISTIQUE

[1] Page 370.

La défense de Castellion prend ici un caractère qu'elle n'avait pas au début. Ce n'est plus l'examen scrupuleux et détaillé des pauvres accusations de ses adversaires, c'est l'exposé des procédés, de la méthode de gouvernement de Calvin qui est en jeu. Et les arguments ne sont plus seulement défensifs :

AUTRES PROCÉDÉS CALVINISTES

«Vous imitez ce que font les papistes et leurs partisans.. Vous excitez, vous exhortez les magistrats à ma mort (cela, malgré que j'en sois absolument convaincu, je n'oserais pas l'écrire si ce n'était pas publiquement affirmé dans vos livres). Mort, je ne pourrais plus vous démentir. Ma vie vous est un vrai cauchemar. Voyant que les magistrats ne cèdent pas à votre pression ou du moins qu'ils n'y cèdent pas encore (ce qui pourrait changer d'ici peu), vous vous efforcez de me rendre odieux. C'est avec zèle que vous prohibez mes écrits (comme pourrait le faire le Pape). Vous, au contraire, vous multipliez les livres et afin de m'empêcher de répondre, vous m'interdisez toute publication. Vous interdisez aux vôtres d'avoir avec moi la moindre relation. S'il en est qui aient enfreint votre ordre, vous les traitez en suspects et en ennemis : c'est pourquoi plusieurs, qui voudraient venir me voir, sont retenus par la crainte, et n'osent pas le faire. Cela, beaucoup me l'ont avoué à moi et à d'autres.[1] Voilà les procédés par lesquels vous empêchez la vérité de se faire jour et vous ressemblez à quelque puissance néfaste qui, au jour naissant, retarderait la dispersion des ténèbres ! En attendant, vous affichez un grand zèle à servir la vérité et sous ce chatoyant manteau se cache votre haine.. Ah ! si vous consentiez à faire un bon usage des magnifiques dons que Dieu vous a prodigués ! Mais il n'est rien de si excellent que vous ne parveniez à enlaidir par vos commentaires, et rien de si laid, que vous n'arriviez à farder de vives couleurs. Ah ! c'est en vérité une belle vaillance que de faire accepter

[1] N'est-ce pas là l'excommunication dans ce qu'elle a de plus caractérisé ?

à la foule cette pâture de scandales dont elle est si friande ! A dire vrai, les imprimeurs vous sont d'un grand secours. Par eux, vous connaissez les grands tirages ; ce qui fait que vous touchez au ciel par l'assouvissement de votre ambition, tandis que par vos paroles, à votre gré, vous dominez sur la terre. Votre puissance et vos armes sont bien celles qui conviennent à l'empire que vous rêvez, empire plus temporel que spirituel, fondé non sur l'amour de Dieu, mais sur la contrainte. Je n'envie ni votre puissance, ni vos armes. J'en ai d'autres : c'est la vérité, l'innocence, le support, les prières, et le nom de celui d'où me viennent le secours et la grâce.

. . . . Si pour un temps et devant ce juge aveugle qu'est le monde, la vérité se laisse opprimer, nul n'a de puissance contre elle. Laissez donc de côté le jugement de ce monde, qui a mis le Christ à mort ; ne vous souciez pas de ce tribunal où la cause des puissants est toujours triomphante. Le Royaume de Dieu n'est pas de ce monde. »[1]

Ici le ton change. Castellion a fini sa défense. Ce n'est plus de lui qu'il s'agit : il s'agit de ses adversaires et de la Réforme elle-même. Son âme d'apôtre, de prophète, de libérateur religieux, de Réformateur de la Réforme s'élève à des considérations que semblent oublier ou ignorer ses adversaires.

Et maintenant il me reste un devoir que la charité chrétienne m'impose : malgré que vos écrits me donnent peu d'espoir, je me sens pressé de vous adresser quelques exhortations. Il vous sera difficile peut-être de supposer une bonne intention en celui que vous vous en voudriez de désigner autrement qu'en l'appelant *coquin* ; mais l'amour espère tout : je dois parler.

«S'ils se taisent, disait le Christ, les pierres mêmes crieront ;» là où les sages se taisent, c'est aux autres à parler. L'un d'entre vous me traitait d'âne ; eh, bien! c'est l'âne qui va par-

---

[1] Page 372.

ler : écoutez l'ânesse de Balaam, ou si cela pous plaît davantage, écoutez l'exhortation d'un *vaurien.* Si vous êtes capables d'exercer sur vous quelque maîtrise, oubliez un instant celui qui parle, pour ne songer qu'à ce qu'il dit, et écoutez :

EXHORTATION D'UN « VAURIEN »

Je dis que vos libelles haineux ne s'inspirent ni de la piété ni de la sagesse. Accuser faussement et se montrer injuste envers un serviteur de Dieu, c'est pécher et contre son prochain et contre Dieu lui-même. Vous entravez, par là, les progrès de l'Evangile et vous êtes la cause première du discrédit dont souffre la Réforme en certains pays. Comment, en effet, pourrait-on espérer trouver chez nous quelque chose de bien, alors que nous nous déchirons avec plus d'acharnement que ne le font les païens ? Vous semez des germes de soupçon et de révolte contre votre cause en la défendant par la diffamation et les jugements téméraires, mais ne comprenez-vous pas que ce sont là des procédés que doit répudier avec horreur tout ami de la vérité ? Mais ne voyez-vous pas qu'en vous acharnant contre moi avec une telle violence et une telle cruauté vous fournissez des armes à vos adversaires et que vous légitimez leurs accusations ? Il vous arrive ce qui arrive à tous les criminels ou à tous les impies ! Il suffit qu'à leur grande indignation quelqu'un fasse allusion à leur impiété ou à leurs attentats criminels pour qu'immédiatement, ils tirent leurs armes, attaquent l'imprudent, l'assomment ou l'égorgent comme s'ils espéraient, par cet homicide, échapper au reproche d'impie ou de criminel. Ya-t-il quelque chose de plus fou ? .... C'est pourtant ce que vous faites : afin de réfuter les paroles de vos adversaires, vous manifestez de toutes manières une soif si ardente de mon sang, qu'il semble que vous espérez prouver votre innocence en obtenant ma mort. Est-il possible d'être atteint d'une cécité plus redoutable? Nevous semble-t-ilpas qu'il faudrait, au contraire, vous efforcer de réfuter de telles accusations par une attitude de miséricorde et d'amour vis-à-vis de vos ennemis ? On dirait que vous tenez absolument à donner raison à vos accusateurs. Croyez-moi : plus vous persisterez dans cette voie, plus vous plaiderez coupables.

Aussi bien, vous manquez le but en exagérant toutes choses : vous voulez accroître la suspicion dont vous m'avez entouré ; en réalité vous la diminuez par l'intempérance de vos attaques. Tous ceux qui ont quelque bon sens et quelque connaissance de la vie, s'indignent de vos procédés. Tous ceux qui nous connaissent, vous et moi, me manifestent d'autant plus de sympathie que vous vous montrez plus injustes et je n'ai pas besoin de me défendre devant eux. Sans doute ceux qui ne nous connaissent pas peuvent vous croire, mais pour peu qu'ils aient en eux de sincérité, ils blâment votre immodération ou la tolèrent plus qu'ils ne l'exaltent. Il est possible même qu'après avoir lu ces lignes beaucoup ouvrent les yeux. Quoiqu'il en soit, auprès de Dieu, il n'y aura point de nuit. »[1]

Castellion avertit charitablement les Réformateurs que s'ils le poursuivent devant les magistrats pour obtenir son supplice, ils courent quelque péril. La loi de Bâle est sévère aux faux accusateurs et celui qui accuse est soumis à la loi du talion :

LES RISQUES DES CALOMNIATEURS

«Mais, écrit Castellion, je souhaite ardemment que ce châtiment ne vous atteigne pas et je demande à Dieu, de toute mon âme, qu'il me soit permis de défendre mon innocence sans dommage pour vous. D'ailleurs, j'ai en nos magistrats une absolue confiance : ils sont trop sages et trop justes pour vous croire ou pour vous obéir. »

Castellion revient plus loin sur les risques que courent les faux accusateurs et ses paroles marquent un contraste trop grand entre son attitude et celle de ses adversaires pour que je ne les cite pas :

Je vous en prie, dites-moi ce qui, dans votre conduite à mon égard, s'inspire de l'esprit du Christ ? Le Christ ? Au moment

[1] Page 375.

même où le traître le livre aux mercenaires, c'est avec bonté qu'il lui adresse la parole : il lui donne le titre d'ami. Sur la croix il prie pour ses bourreaux. Vous ? Parce que je diffère avec vous sur quelques opinions, vous me pousuivez avec malveillance, dans tous les pays du monde (car quel est donc le pays où les produits de vos officines ne soient parvenus ?) Vous excitez même les autres à me poursuivre de leur haine.... Que vous ai-je fait ? Rien. Je n'ai tenté ni voulu quoi que ce soit *d'injuste* contre vous.... Et pourtant vous m'accusez des pires forfaits. Mais comme vous ne parviendrez jamais à les prouver par des témoignages, on pourrait se demander comment il se fait que vous ne redoutez pas la loi ? C'est que vous savez de toute certitude, que je ne suis pas vindicatif. Sans cela, n'étant pas atteints d'aliénation mentale, vous ne vous exposeriez pas à un si redoutable danger. Peut-être cependant mettez-vous votre espoir en votre force et en mon impuissance ? Quoiqu'il en soit, si vous vous gardez des rigueurs de la justice, vous n'aurez pas à vous défendre contre moi : vous êtes suffisamment protégés par le fait que le Christ m'a appris à rendre le bien pour le mal (oui, je sais, vous raillez doucement cette doctrine comme étan tune doctrine anabaptiste) ; cependant est-il possible que vous n'ayez pas la moindre crainte du jugement de Dieu ? Est-ce que votre conscience ne s'émeut pas à l'évocation de ces paroles de l'apôtre, dont vous avez constamment le nom à la bouche : *Ô homme qui que tu sois, toi qui juges, tu es inexcusable ; car en jugeant les autres, tu te condamnes toi-même, puisque toi qui juges, tu fais les mêmes choses.. ô homme penses-tu, toi qui juges les autres et qui commets les mêmes crimes que tu échapperas au jugement de Dieu ? Ou méprises-tu les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité, ne reconnaissant pas que la bonté de Dieu te pousse à la repentance ? Mais par ton endurcissement et par ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le jour.... de la manifestation du juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres*»[1].

---

[1] Epître aux Romains : II : 1—10.

Ici encore Castellion suppose à ses adversaires des sentiments trop élevés . Les Réformateurs de Genève ne pouvaient pas se laisser émouvoir par cette perspective : c'était là une doctrine hérétique. Les œuvres ne sauvent pas : c'est la foi qui sauve. Mais Castellion les poursuit jusque dans leurs derniers retranchements. Et si Calvin a lu ces pages frémissantes, il a dû, malgré son irréductible orgueil spirituel, sentir en lui quelque frisson :

LE RÉQUISITOIRE D'UN LIBRE CROYANT

Voici, continue Castellion, [1] tu t'octroies le titre de chrétien. Tu acquiesces à l'Evangile, tu te réclames de Dieu et te vantes de connaître sa volonté ; tu te persuades que tu es le guide des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres, le directeur de ceux qui hésitent, le maître des ignorants, tu prétends posséder la vérité évangélique ; eh bien, toi qui enseignes les autres, pourquoi ne t'enseignes-tu pas toi-même ? Toi qui proclames en chaire qu'il ne faut pas médire, pourquoi remplis-tu tes livres de médisances ? Vous qui vous élevez avec tant de véhémence contre les calomniateurs, pourquoi calomniez-vous tout en flétrissant pieusement la calomnie ? Vous qui flagellez si cruellement mon orgueil, pourquoi me condamnez-vous avec tant de superbe, avec tant d'arrogance, comme si vous siégiez au tribunal de Dieu et que vous fussent dévoilés les secrets de mon cœur ? Vous qui m'accusez d'inhumanité, pourquoi vous déchaînez-vous avec tant de cruauté et une telle acrimonie contre moi et contre les autres à toutes les pages de vos livres, si bien que, parmi les écrivains de notre siècle (même les plus grossièrement agressifs) c'est encore vous qui, haut la main, emportez la palme ? Vous qui professez avec

[1] Et sans transition, c'est à CALVIN seul qu'il s'adresse, comme si dans l'ardeur du débat il oubliait son comparse. Mais il ne tarde pas à les unir à nouveau.

tant de zèle l'amour des ennemis, pourquoi poursuivez-vous un frère d'une haine mortelle ? Pourquoi vous acharnez-vous sur lui par tous les moyens en votre pouvoir et comment se fait-il que vous consacriez à le poursuivre ce zèle que vous devriez consacrer à sa défense ? Et vous vous indignez après cela, lorsqu'on vous dit que vous formez des disciples à l'image de votre Dieu, cruels, jaloux, calomniateurs et superbes, proclamant des lèvres des sentiments que ne connaît pas leur cœur ? Je vous le demande, au nom du Père de justice, au nom du Dieu ennemi de toute iniquité, si vous vous étiez donné la tâche de prouver par votre témoignage les accusations de vos adversaires, qu'auriez-vous pu trouver de plus décisif, de plus probant que ce que vous faites par vos libelles sacrilèges ? Quel est donc le Dieu qui vous a appris à persécuter ainsi votre frère, à examiner ses péchés, à les rechercher avec un soin jaloux à les exhumer triomphalement et même à en forger de toutes pièces et à lui imputer des crimes qu'il n'a jamais commis et auxquels il n'a jamais pensé ? Et alors même qu'ils seraient vrais, est-ce à des docteurs tels que vous qu'il appartient de les exagérer de la sorte ?.. Cette parole du Christ ne vous a-t-elle jamais troublés : « Vous serez mesurés avec la même mesure que vous mesurez les autres ? »

LA JUSTICE IMMANENTE

Si quelqu'un mettait à découvert votre vie présente, je ne dis pas avec cette injustice que vous mettez à découvert celle des autres, mais comme elle est réellement ; si quelqu'un écrivait et publiait pour la postérité tout ce qu'on dit de vous[1], je vous le demande (et descendez un peu profondément dans votre âme) quelle inquiétude et quelles ténèbres se lèveraient du fond de votre être ? Qui de nous n'a pas souvent péché gravement? Pourquoi, dès lors, sommes-nous si incléments les uns pour les autres ? Pourquoi ne pas nous soumettre aux préceptes du Christ ? Aimer ses ennemis, bénir ceux qui nous maudissent, faire du bien à ceux qui nous haïssent, prier pour ceux

---

[1] La supposition de CASTELLION s'est réalisée : son calomniateur a été abondamment *calomnié*. Voir *Calomnies anti-protestantes*, par H. DOUMERGUE.

qui nous outragent et qui nous persécutent : n'est-ce pas là le devoir des enfants de Celui qui fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons ? Croyez-vous vraiment cela, vous aussi ? Si vous le croyez, pourquoi votre foi ne se manifeste-t-elle pas par l'amour ?

LES MÉCHANTS BERGERS

De quel front osez-vous interpréter l'Ecriture ? Quelle amertume doit se cacher en vos discours, lorsqu'ils reçoivent de votre vie un démenti aussi catégorique : «*Celui qui hait son frère est un meurtrier.* Celui qui se flatte d'être dans la lumière et qui hait son frère est encore dans les ténèbres. Celui qui aime son frère reste dans la lumière. Mais celui qui n'aime pas son frère erre dans la nuit qui obscurcit ses yeux et il ignore où il va.»

Voilà des préceptes de vérité, clairs, évidents, accessibles à tous, dégagés de ces voiles théologiques qui obscurcissent et vous les enseignez et vous les confessez par la parole et par vos livres : pourquoi ne les confessez-vous pas aussi par votre vie ? Hélas ! que deviendrez-vous et dans quel lieu réussirez-vous à vous cacher lorsque, le voile des apparences charnelles s'étant déchiré, l'autorité des hommes s'étant abolie, la vérité se lèvera, tout armée de lumière, et seule victorieuse, triomphera du mensonge ?»

Ici la pensée de Castellion se fait plus pressante. On sent qu'il n'y a plus dans son âme ni ressentiment, ni révolte : c'est le libre croyant qui fait appel à la conscience de ses adversaires, au nom de sa conscience souveraine et dans un sentiment d'amour et de pardon ; c'est le Réformateur libéral qui parle :

L'APPEL DU VRAI RÉFORMATEUR

«Entrez enfin en vous-même et hâtez-vous de peur qu'il ne soit trop tard. Faites en sorte, si c'est possible, *de douter un instant de vous* et vous verrez ce que déjà tant d'autres voient !

Déposez cet amour du moi qui vous consume et la haine des autres, et en particulier celle que vous nourrissez contre ma personne ; rivalisons ensemble de charité et vous découvrirez que mon impiété n'est pas plus réelle que l'infâmie dont vous essayez de me couvrir. Souffrez que je diffère avec vous en quelque doctrine. N'est-ce pas un fait constant qu'entre plusieurs personnes pieuses, il peut y avoir divergence d'opinion et unité de cœur ? Laissez l'Esprit vivant produire en nous ses fruits divins. Si nous le laissions agir, il ne souffrirait pas longtemps le règne de l'ignorance parmi ceux que l'amour anime.

Efforçons-nous de ne pas déchirer l'église par des discordes et par des haines. Evitons à la doctrine de vérité les sarcasmes de ceux qui le méconnaissent. Craignons, en nous dénigrant les uns les autres, de tarir à leur source toutes nos énergies. Tournons notre haine contre les puissances mauvaises qui sont en nous. Et, absorbés par ce combat intérieur, il nous sera facile de ne pas persécuter nos frères.

Vous avez péché contre moi en m'accusant faussement ; vous avez allégué contre moi des choses telles que si je les avais alléguées contre vous, Dieu de bonté, je ne connais pas de terre ou de mer qui m'eussent protégé contre votre colère ! Mais j'ai moi-même péché contre la Majesté de Dieu. C'est pourquoi je vous pardonne, comme je demande à Dieu qu'il m'accorde son pardon.

Maintenant, par les souffrances du Christ, je vous en prie, je vous en conjure, faites-moi la grâce de respecter ma liberté, cessez de m'accabler de fausses accusations. Permettez-moi de professer ma foi sans contrainte, ainsi qu'on vous le permet et que je vous le permets moi-même. Quant à ceux dont la doctrine diffère de la vôtre, ne croyez pas tout de suite qu'ils sont dans l'erreur et ne les accusez pas de blasphème. Beaucoup de gens d'une incontestable piété diffèrent sensiblement de vous. En ce qui concerne l'essence même de la religion, je ne m'éloigne guère de votre sentiment. Malgré qu'avec de nombreux

croyants j'interprète autrement que vous les Ecritures, c'est de toutes mes forces que je professe avec vous la religion du Christ.

Sûrement, l'un d'entre nous se trompe : eh, bien, aimons-nous cependant les uns les autres. Le Maître révèlera la vérité à ceux qui errent. Nous savons, vous et moi, ou du moins nous devons savoir, quelles sont les obligations de l'amour chrétien. Pratiquons-les et par notre application fermons la bouche à nos adversaires. Vous estimez vraie votre opinion ? Les autres estiment vraie la leur : que les plus savants se montrent les plus fraternels et que leur science ne les enfle pas. Car Dieu sait, et ce sont les superbes qu'il abaisse et les humbles qu'il relève.

C'est poussé par un grand désir d'amour que je vous dis ces choses. Je vous offre l'amour et la paix chrétienne. Je vous appelle à l'amour, et cela, je l'atteste devant Dieu, devant l'Esprit vivant, je le fais de toute mon âme.

Si malgré tout, vous persistez à me combattre par la haine, si vous ne tolérez pas qu'on vous entraîne à l'amour chrétien, je n'ai plus qu'à me taire. Que Dieu soit notre juge et qu'il prononce entre nous deux, selon notre fidélité.

J'ai écrit ceci dans le mois de Septembre, en 1558, à Bâle.

Aujourd'hui ces sentiments ne nous étonnent plus, mais il faut les placer dans leur cadre pour leur donner toute leur valeur. — Castellion, en écrivant ces pages, s'adressait à des hommes qui ne pouvaient pas le comprendre. Il parlait, en libre penseur et en libre croyant, à des doctrinaires et à des pontifes. Entre les Réformateurs de Genève et celui de Bâle, quoiqu'en dise Castellion, il n'y a plus rien de commun : ils ne parlent pas le même langage, ils n'ont ni la même méthode, ni la même mentalité, ni les

mêmes notions religieuses, ni la même conception de la Révélation. A dire vrai, s'ils emploient des mots identiques et s'ils ont la même Bible, ils n'ont ni le même Christ, ni le même Dieu, ni la même religion. — Quoiqu'il en soit, on comprend que Bayle (dont toutes les sympathies vont pourtant vers Calvin) se soit écrié après la lecture de cette émouvante Défense : «Il faut demeurer d'accord que Castellion, hérétique tant qu'il vous plaira, donnait de plus beaux exemples de modération dans ses écrits que les orthodoxes qui l'attaquaient. [1]»

C'est que Castellion détestait, par dessus tout, le mensonge et la calomnie, et rien ne l'a plus indigné, dans les procédés des Réformateurs, que leur parti pris de dénigrement. C'est parce qu'il en avait terriblement souffert, qu'il médita longuement sur ces douloureux problèmes.

Il écrivit même un livre sur la *Calomnie.* [2] L'étude essentiellement psychologique porte d'abord sur les faits bibliques, et les exemples qu'il cite ne peuvent soulever que des discussions de textes. Mais à mesure qu'il avance dans l'examen des faits, ses véritables préoccupations se manifestent et *l'actualité* devient vite pour lui une source abondante d'illustration. Son sujet semble le passionner, et le souffle

---

[1] Dictionnaire philosophique. Art. Castalio.

[2] De Calumnia. On trouve cette étude à la suite précisément de la Defensio, dans l'édition de Gouda (1613) page 383. C'est par une erreur d'impression qu'on l'a paginée sous le titre général de Défensio.

qui traverse ce livre est, par endroits, infiniment plus élevé que celui qu'on sent passer sur des écrits de polémique. Ses apostrophes véhémentes, ses périodes enflammées, cinglantes, ses exécutions brutales, ses cruelles analyses qui fouaillent et blessent, font de cette œuvre, où semblent crier toutes ses douleurs, une œuvre d'ardente passion et d'irréductable sérénité spirituelle [1], où se révèle, dans de nombreuses pages, son tempérament de Réformateur avec son intransigeance morale, avec ses hardiesses d'apôtre, avec ses revendications de libre croyant, avec ses envolées de prophète. On sent qu'il écrivait pour l'avenir, car jamais la censure n'eût toléré qu'il publiât ces pages de violente critique. Luther dénonçait jadis la corruption du clergé de son époque. C'est dans le sein même de la Réforme, que Castellion porte le fer rouge. Mais les censeurs veillaient et ces pages troublantes devaient rester ensevelies pendant un demi-siècle, tandis que l'hypocrisie religieuse, la fausse dévotion, les pieuses calomnies et l'autoritarisme doctrinal, se répandant à loisir, continuaient leur œuvre de déformation, d'enlisement et de pétrification spirituelle.

---

[1] Je me propose de rééditer un jour ce livre avec, d'ailleurs, les autres livres de Castellion : on en trouvera quelques extraits à l'Appendice.

DERNIÈRES LUTTES ET DÉFAITE FINALE

A peine Castellion était-il sorti de cette tempête qu'un nouvel orage se levait à l'horizon :

«Non, lui écrit Zurkinden, je ne pense pas que, dans votre querelle sur la prédestination et le libre arbitre, vous aycz jamais couru un aussi grand danger. Toutefois, quelle que soit la situation, je désire l'apprendre de vous : d'abord pour ne pas être plus longtemps en souci à votre sujet, s'il n'y a pas lieu, et puis, pour pouvoir non seulement vous promettre mais vous donner effectivement aide et secours si, victime de quelque accident imprévu, vous êtes obligé de partir. Je sais, en effet, et ce que je vous dois en pareille circonstance et ce qu'il convient que vous acceptiez de moi. Adieu et ne me laissez pas longtemps en suspens.» [1]

I

A quel nouveau danger, Zurkinden faisait-il allusion et quelles nouvelles poursuites pouvait-il redouter ? Il y avait à Bâle, dans l'entourage immédiat de Castellion, un petit groupe de Néerlandais mystiques, dont le chef, Jean de Bruges, n'était au-

[1] Berne 22 Juin 1559.

tre que le fameux David Georges, dit Joris, [1] le jeune visionnaire anabaptiste des Flandres.

CASTELLION ET JORIS

Jean de Bruges, sorti de la lutte, menait à Bâle dans sa belle propriété de Biningen une vie très calme et très austère. Il n'avait pas tardé à entrer en relations avec Castellion. Des rapports assez étroits s'étaient même établis entre eux. Leur correspondance, toute imprégnée d'ardent mysticisme, nous a été conservée. Un grand historien, Nippold, souligne avec raison la piété profonde, la touchante tendresse, l'humilité vraie dont sont empreintes ces lettres. Il y a, dans la foi de Joris, un abandon absolu à la volonté de Dieu qui en fait un des grands mystiques du XVIème siècle :

« Non, écrit-il à Castellion, quand on a une fois goûté ce qu'est l'amitié de Dieu et de son Christ, quand on sait, par expérience, ce que c'est que d'être avec lui et près de lui, il n'y a pas de danger qu'on désire autre chose.... Vous ou moi, nous ne pouvons pas savoir où Dieu nous mène par son Christ ; mais il faut avoir vu et senti son néant, être décidé à se laisser enseigner comme un petit enfant, avoir pris enfin l'esprit de candeur et de naïveté. Et cela ne se fait pas sans souffrance ! Quant à ta préface pour la Bible, j'en ai examiné le contenu. Elle m'a fort satisfait. *Dieu veuille que de telles idées soient acceptées*.... Chemine en paix, c'est dans la paix et dans l'espérance que croîtra ta force.

UN ÉPISODE DIGNE DU MOYEN ÂGE

Ce commerce épistolaire, d'un ton si élevé, ne pou-

[1] Voir page 96. Il professait les mêmes idées que MENNO à qui se rattachent les Mennonites, mais comme il se proposait de réformer les principes de MENNO, celui-ci repoussait avec véhémence ses doctrines.

vait présenter rien de bien dangereux, mais le jour où la vraie personnalité de Jean de Bruges fut découverte, le danger devint soudain très sérieux. C'est quelque temps après la mort du mystique de Biningen, que la vérité éclata. Ce fut une stupéfaction. Tous ses parents et amis durent comparaître devant les autorités ecclésiastiques et abjurer ses erreurs. Les professeurs de l'Université durent, eux aussi, condamner ses doctrines. Castellion, désigné comme un des familiers de l'hérésiarque, dût à son tour faire une déclaration dans ce sens ; mais on ne réussit pas à lui arracher le moindre mot de blâme : il se contenta de repousser les stupides doctrines qu'on lui présentait comme étant les idées de David Georges et il put le faire avec d'autant plus de liberté qu'elles en étaient une inconcevable caricature.

Joris fût condamné ; son cadavre, déterré, fût brûlé solennellement et Castellion, revenu de cette nouvelle alerte, vit se lever devant lui une perspective de vie paisible et laborieuse.

Il se remit au travail, non pas qu'il attendît, le moins du monde, des censeurs, la liberté de publier ses écrits. Il savait que les magistrats, soumis aux directions de Calvin, ne le lui permettraient jamais. Il savait que la liberté de la presse, à Bâle comme à Genève, n'était acquise qu'aux amis de Calvin : ils avaient même la liberté de l'injure. Ceux qu'ils

calomniaient n'avaient qu'un droit : celui de se taire. Castellion se taisait donc, mais il écrivait, espérant vaguement que ses disciples connaîtraient des jours meilleurs, et que ces pensées, ces chères pensées qu'il confiait à des feuilles volantes, se répandraient dans le monde de la Réforme et le renouvelleraient.

II

LES TROUBLES EN FRANCE

Mais ce n'était là qu'un rêve ; la réalité était attristante et douloureuse. L'erreur lamentable de Calvin et de ses partisans ne leur était pas particulière. Leur intransigeance n'était qu'un pâle reflet d'une intransigeance plus grande. Les inquisiteurs catholiques, soucieux, comme lui, de réduire l'hérésie se livraient en France à des exécutions sanglantes qui faisaient prévoir des répressions terribles. Les protestants, poussés dans leurs derniers retranchements, relevaient la tête. Ils s'étaient organisés et leur résistance commençait à se traduire par des actes. D'autre part, les exécutions se multipliaient. Castellion, ému par ce spectacle, crut devoir faire appel à l'esprit de conciliation, de tolérance et de paix. Mais parler de pacification ou de tolérance à un moment où les protestants de France étaient l'objet de mille persécutions, était, paraît-il, pour les Réformateurs, un véritable crime.

UN LIVRE SÉDITIEUX

Au commencement du mois d'août, 1563, deux habitants de Genève, un mercier et un libraire, sont

surpris en train de lire un livre, qui n'était pas revêtu de *l'imprimatur* calviniste. Ce livre ne portait aucune indication de libraire ou d'auteur. On fait comparaître les coupables devant le Consistoire. Ils avouent qu'ils le tiennent d'un nommé Michel Castellion. Celui-ci interrogé, déclare que le livre lui a été envoyé par son cousin, imprimeur à Bâle et que c'est son oncle Sébastien Castellion qui en est l'auteur. On s'en doutait un peu dans le Consistoire, l'auteur ayant dit que les magistrats doivent laisser vivre chacun en paix, sans forcer les consciences. C'était là une inconcevable audace ; aussi le livre est-il condamné «comme méchant et pour ce qu'il est plein d'erreurs.» [1]

Le livre condamné portait comme titre : «*Conseil à la France désolée*» et en sous-titre : «*auquel est montrée la cause de la guerre présente et le remède qui y pourrait être mis et principalement est avisé si on doit forcer les consciences, l'an 1562.*»

CONSEIL À LA FRANCE DÉSOLÉE

Le plan du livre est nettement tracé ; et les développements très brefs, incisifs, en font un des monuments les plus remarquables du XVIème siècle. Ni le *Franco-Gallia* du jurisconsulte François Hotman, auquel on attribue dans la littérature du temps une importance si considérable, ni le livre d'Hubert Languet [2] auquel, non sans raison, on rattache la

[1] Registre du Consistoire 1563, Séance du 19 août.

[2] De la puissance légitime des Princes sur les peuples et du peuple sur les Princes.

naissance des libertés modernes, ne vont aussi loin et ne portent aussi haut que le *Conseil à la France désolée* de Castellion. Si l'on peut rapprocher l'étude d'Hotman du *Contrat Social*, on peut hardiment déclarer que le petit livre de Castellion dépasse la portée du livre de Jean-Jacques, car il fait entendre, en plein XVIème siècle, la voix de Tolstoï, le grand apôtre de la non-résistance au mal par la violence.

L'esprit du *Contrat Social* est en retard de deux siècles sur l'esprit du *Conseil à la France désolée* de Castellion. Certes, il faut savoir dégager la pensée de la terminologie pieuse, mais une fois ce départ fait, on reste confondu devant les perspectives que cet apôtre de la tolérance, précurseur de la *paix basée sur le droit des consciences*, ouvre devant les rois et les peuples.

LA MALADIE DE LA FRANCE

«O désolée France, ce ne sont pas les étrangers qui se guerroient, comme bien autrefois a été fait, lorsque par dehors étant affligée, pour le moins, tu avais par dedans, en l'amour et accord de tes enfants, quelque soulas. Maintenant, ce sont tes propres enfants qui te désolent et affligent.... en s'entremeurtrissant et étranglant, sans aucune miséricorde, les uns les autres, à belles épées toutes nues, et pistolets, et hallebardes, dedans ton giron....

«J'ai maintes fois pensé et longtemps été en doute si je m'y devais employer (à chercher un remède) voyant la difficulté qui à moi se présentait, non pas quant à donner conseil bon et certain (car cela, Dieu merci, si je ne m'abuse bien lourdement, m'est assez facile) mais quant à le persuader à ceux sans le consentement desquels je ne vois pas comment il se

puisse exécuter. Et de fait, je me fusse pour le présent départi de cette entreprise, n'eût été la grandeur de ton mal qui est si grand et qui va, de jour en jour, tellement en empirant que, mieux vaut, à toutes aventures, se hasarder et, pour le moins, faire mon devoir que te regarder périr si misérablement.

«Car qui sait si le Seigneur par ce moyen, ne te voudroit secourir ?

«Quand une maison brûle, chacun y court, que si on ne la peut toute sauver, pour le moins, on en retire quelque pièce qui vaut mieux que rien. »[1]

L'expérience a mis en Castellion quelque scepticisme et il ne s'illusionne guère sur les conséquences pratiques de son geste. Mais ce ne sont pas les résultats qui importent ; c'est l'obéissance à la voix du devoir. Il tient que son devoir est de parler et il parle ; et dès ses premières investigations dans la recherche des causes de la maladie qui ruine la France, le problème est posé sur son vrai terrain.

CAUSES DE LA MALADIE

«Je trouve que la principale et efficiente cause de la maladie, c'est-à-dire de la sédition et guerre qui te tourmente, est *forcement de consciences*....

«J'entends bien qu'aucuns évangéliques vont disant qu'ils n'ont pas pris les armes pour la religion, mais pour faire maintenir le dit édit. Mais qu'on se couvre tant qu'on voudra ; puisque l'édit même était fait *à cause de la religion* et que la tuerie de Vassy (à cause de laquelle les Evangéliques se sont

[1] Conseil à la France désolée, page 4.

levés) fut faite *à cause de la religion* et, depuis qu'en sont ensuivis prises et saccagemens d'églises et abattemens d'images, il vaut mieux, sans aucune couverture, confesser la vérité : c'est que combien que d'autres choses s'y mêlent, néanmoins la principale cause de cette guerre est *vouloir maintenir sa religion.* »

Après avoir noté rapidement les divers événements qui, depuis l'entreprise d'Amboise jusqu'à l'édit de janvier, marquèrent cette première période de troubles, Castellion affirme donc énergiquement que, malgré « que d'autres choses s'y mèlent, néanmoins la principale cause de cette guerre est de vouloir maintenir sa religion. »

FAUX RÈMEDES

« Or, le remède que tes enfants, ô France, cherchent, c'est premièrement de se guerroyer, tuer, meurtrir les uns les autres, et qui pis est, d'aller quérir, des nations étranges, argent et gens, afin de mieux résister, ou pour mieux dire, afin de mieux se venger de leurs frères. Secondement de forcer les consciences les uns des autres.... Je ne me puis assez ébahir de la déraison et aveuglement tant des uns que des autres.

« Ce sont là les droits moyens de entièrement gâter et détruire, tant corporellement que spirituellement, le pays qui les subit. »[1]

Puis, s'adressant alternativement à ceux qui s'appellent *papistes catholiques* et à ceux qui s'appel-

[1] Page 8.

lent *huguenots évangéliques*, il leur adresse, aux uns et aux autres, de véhémentes admonestations :

AUX CATHOLIQUES

Et premièrement pour parler à vous, ô catholiques, qui vous dites avoir l'ancienne, vraie et catholique foi et religion, souvienne-vous comment vous avez, par ci-devant, traité les évangéliques. Vous savez bien que vous les avez poursuivis, emprisonnés, crottonés, fait manger aux poux et aux puces, et pourrir en bourbier, en ténèbres hideuses et ombres de mort, et finalement rôtis tout vifs, à petit feu, afin de les faire languir plus longtemps. Et pour quel crime ? Pour ce qu'ils ne voulaient pas croire au Pape ou à la messe, ou au purgatoire et telles autres choses, lesquelles, tant s'en faut qu'elles soient fondées en l'Ecriture, que même les noms ne s'y trouvent, en lieu du monde. Ne voilà-t-il pas une belle et juste cause de brûler les gens tout vifs ? Vous vous appelez catholiques et faites profession de maintenir la foi catholique, *contenue ès Saintes Ecritures*, et cependant tenez pour hérétiques et brûlez tout vifs ceux qui *ne veulent croire que ce qui est contenu ès Ecritures !*

Arrêtez-vous un peu ici et pesez ceci à bon escient. C'est un point qui vous est de grande importance. Dites-moi et répondez ici, car aussi faudra-t-il, ribon ribaine, que vous en répondiez un jour devant le juste Juge.... Voudriez-vous qu'on vous fît ainsi ? Voudriez-vous qu'on vous persécutât pour n'avoir cru ou confessé quelque chose contre votre conscience ? [1]

L'argument malgré sa tournure plaisante n'en est pas moins vigoureux et il prend ici toute sa valeur. Mais voici le tour des « huguenots évangéliques, » et la justice distributive de Castellion ne leur est pas plus douce.

[1] Page 12.

Je viens maintenant à vous, évangéliques, vous avez autrefois patiemment souffert persécution pour l'Evangile. Vous avez aimé vos ennemis et rendu bien pour mal et béni ceux qui vous maudissaient, mais sans leur faire autre résistance que de vous enfuir, et tout cela faisiez-vous, selon le commandement du Seigneur. D'où vient maintenant un si grand changement en aucuns de vous ? AUX ÉVANGÉLIQUES

Celui qui, autrefois, vous avait commandé d'endurer et rendre bien pour mal et auquel, pour lors, en endurant et rendant bien pour mal, vous obéissiez, vous a-t-il maintenant commandé de rendre mal pour mal et au lieu d'endurer persécution, la faire aux autres ? Ou bien avez-vous rejeté son commandement ? Car que peut-on penser autre chose quand vous employez sac et bagues, voire le bien des pauvres en hallebardes et arquebuses, et tuez et massacrez, et mettez à la pointe de l'épée vos ennemis, et remplissez et souillez les chemins et les rues, voire les maisons et temples, du sang de ceux pour lesquels Christ est mort, comme pour vous, et qui sont baptisés en son nom, comme vous. Que dirai plus, que vous les voulez contraindre, à se trouver en vos sermons voire, qui pis est, aucuns à prendre les armes contre leurs propres frères et ceux de leur religion, contre leur conscience. Et outre plus, vous examinez les gens sur votre doctrine, et ne vous contentez pas qu'on accorde aux principaux points de la religion, lesquels sont clairs et évidents, en la Sainte Ecriture ; puis, s'ils sont en tous points d'accord avec vous, ains leur baillez lettres par lesquelles partout où ils iront ils pourront être connus d'entre les infidèles....

« Voilà les trois remèdes dont vous usez, à savoir : *Épandre sang, forcer conscience, condamner et tenir pour infidèle qui ne sera du tout d'accord avec votre doctrine.* Je m'ébahis où est votre entendement, et si vous ne voyez pas que vous ensuivez, en ces trois points, vos ennemis et celui que coutumièrement vous appelez Antéchrist [3] ».

---

[1] Page 17.

Les chrétiens du XVIème siècle n'étaient pas habitués à entendre de telles paroles. Ces appréciations si sages, cet appel si simple et si discret à l'Evangile d'amour, au respect des consciences et à la foi libre, resteront, dans l'histoire religieuse de cette époque troublée, comme un des rares échos d'une Révélation lointaine, que tous prétendaient défendre et que tous déchiraient. Mais, s'élevant au-dessus de cette triste lutte qui mettait la France à feu et à sang, Castellion aborde le grand problème qui se pose :

AUX CATHOLIQUES ET AUX ÉVANGÉLIQUES

Je veux maintenant essayer, lorsque tous deux êtes, par la même cause, venus en grande angoisse, s'il serait possible de vous retirer finalement de votre opiniâtrise et vous faire un peu ouvrir les yeux.... [1] Pourquoi vouloir, en effet, forcer la conscience de son prochain ?....

Si vous dites que vous le faites par commandement de Dieu, je vous demande où c'est qu'il a commandé, car en toute la Bible je n'en trouve pas un seul mot, voire en la loi de Moïse, laquelle est autrement assez rigoureuse, vu qu'elle vient jusque à commander, en quelque endroit, de meurtrir et massacrer hommes et bêtes et villes des idolâtres, toutefois il ne s'en trouve un seul mot qu'on doive contraindre les consciences. »

Afin de mieux convaincre, Castellion qui redoute qu'en France où il veut être lu, on ne le suive pas sur le terrain biblique — adopte un ton familier et

---

[1] Page 25.

plaisant qui, par sa bonhomie, fera naître un sourire et rendra l'esprit plus accessible à l'idée :

« Or, considérez en quel état vous mettez les pauvres gens. Voilà un homme qui fait conscience d'aller à la messe ou d'aller ouïr un sermon du prédicant qu'il tient pour hérétique, ou d'aider soit par argent, soit de son corps et armes, à une église qu'il ne tient pour catholique et vous lui dites que, s'il ne le fait, il sera banni ou déshérité ou honteusement mis à mort. Que voulez-vous qu'il fasse ? Baillez-lui conseil, car il est en angoisse extrême comme une lèche de pain que l'on rôtit à la pointe d'un couteau, laquelle si elle s'avance, elle se brûle, et si elle recule, elle se pique. Ainsi ce pauvre homme, s'il fait ce que vous voulez, il se damne, faisant contre sa conscience ; sinon il perd biens ou vie, chose pesante à toute créature. Que lui conseillez-vous ici, au moins vous, enseigneurs et inquisiteurs de la foi, tant anciens que nouveaux, qui poussez les princes à ce faire ?....

Ce sont, dites-vous, des opiniâtres qui repoussent la vérité. Même alors qu'y ferait-on ? La leur voulez-vous faire recevoir par force ? Si un malade ne pouvait manger une bonne viande que vous lui bailleriez, la lui voudriez-vous fourrer au gosier par force ? »

Castellion ne s'arrête pas à cette autorité douteuse des tyranneaux de son temps : il y eut, en d'autres temps, aux temps bibliques, des actes de violence. Mais il n'a pas le fétichisme de la lettre sacrée et il montre qu'au-dessus de toute lettre, il y a l'Esprit. Or l'Esprit s'est révélé en Christ, de qui nous ne pouvons apprendre que « débonnaireté et humilité. » L'Esprit d'ailleurs n'a jamais cessé de parler. Il porte encore en nous son témoignage et

c'est par ce témoignage intérieur que nous pouvons juger de la Bible elle-même. Elle contient des faits qui sont condamnables et que nous condamnons. Il y aurait une véritable inconscience à alléguer pour règle les faits et gestes de tels ou tels « saints personnages, soit que l'Ecriture nommément les approuve, soit qu'elle les raconte sans en faire jugement. » Ainsi donc, la conscience et la loi d'amour révélée par le Christ dominent l'histoire et c'est le Christ d'amour qui doit régner dans le cœur. Quels sont d'ailleurs les fruits de la contrainte de conscience ?

LES FRUITS DE LA CONTRAINTE DE CONSCIENCE

« Vous voulez faire des chrétiens par force et, par ainsi, honorer Dieu ; en quoi, vous vous abusez grandement car si cela se pouvait ou devait faire, Christ aurait été le beau premier qui l'aurait fait et enseigné.

« Je dis ceci tout constamment et sans aucun doute, car je m'en rapporte à l'expérience qui ne m'en laissera mentir.

« Gens contraints à la religion chrétienne, soit peuple, soit personne particulière, ne sont jamais bons chrétiens.

« Ceux qui regardent ainsi au nombre, et pour cela, contraignent les gens, ressemblent à un fol qui, moyennant un grand tonneau et un peu de vin dedans, le remplit tout d'eau pour en avoir davantage, en quoi faisant, tant s'en faut qu'il accroisse son vin, que même il gâte ce qu'il avait de bon. Par quoi il ne se faut pas ébahir si, aujourd'hui, le vin de chrétien est tant soit petit et faible, puisqu'on y mêle tant d'eau.

« Vous ne pouvez pas dire que ceux que vous contraignez, croient vraiment de tout leur cœur ; s'ils avaient la liberté, ils diraient : Je crois de tout mon cœur que vous êtes des droits tyrans et que ce à quoi vous me contraignez ne vaut

rien, comme le vin est mauvais quand on force les gens à le boire. Vous faites comme autrefois vos devanciers, quand ils prirent Bourgogne et contraignaient les Bourguignons de dire : Vive le Roi. Les Bourguignons les haïssaient d'autant plus. Ainsi vos chrétiens feintifs et hypocrites.

« Voyez-vous, catholiques, à quoi vous a servi la persécution contre Luther ? Vous vous êtes rendus suspects; les gens ont voulu s'enquêter que c'était, dont la chose a été tellement brassée que, pour un que vous avez brûlé, il en est venu cent, de sorte qu'il y en a aujourd'hui plus de milliers qu'il n'y en avait alors de dizaines, tellement que, comme vous voyez, ils vous osent déjà faire la guerre.

« Pareillement vous, Evangéliques, quand par ci-devant vous combattiez des armes spirituelles que vous aviez apprises et prises de Christ et de ses apôtres, Dieu vous bénissait et fortifiait. Mais depuis que vous avez empoigné les charnelles, il vous va tout au rebours : les gens, au lieu de s'avancer, se reculent. Ce n'est pas cas de fortune, mais une providence et volonté de Dieu, lequel, communément, de telles causes, fait sortir tels effets ». [1]

Ce qui frappe, dans la pensée de Castellion, c'est cette idée de la justice immanente qui se fait si aiguë les jours de crise, dans la conscience des peuples. Il n'est pas le Jérémie des temps antiques qui prédisait, avec des accents de colère, la ruine de Jérusalem. C'est le prophète attristé qui regarde l'avenir et s'émeut des ruines qu'il pressent. Ah! que voilà un beau projet de se livrer à une lutte fratricide et quelle victoire si on arrive, par le succès des

---

[1] Page 42.

armes, à saccager les villes et à forcer les consciences :

« Vous avez promis d'y consacrer les derniers deniers de votre bourse, la dernière goutte de votre sang. Que plût à Dieu que vous eussiez juré en la forme de chrétien, à savoir que vous emploieriez sac et bagues jusqu'à ce que vous ayez tué le vieil homme. Voilà, voilà qui serait un complot saint et louable ! »

LA CONSIDÉRATION DE L'AVENIR

Mais le complot que trament tous ces hommes, armés d'instruments de meurtre et animés des pires intentions, n'est pas de cette nature. Avec de tels sentiments, que peut être l'avenir ? La réponse s'impose : ou bien une guerre perpétuelle, et c'est lamentable et criminel ; ou bien la victoire d'un parti, et c'est l'asservissement spirituel de l'autre. Perspective attristante, car la raison du plus fort ne démontre rien, sinon qu'il est le plus fort et la soumission, en matière de foi, ne peut qu'engendrer l'hypocrisie. Remède pire que le mal. Une solution qui perpétue la pire des tyrannies, n'est pas une solution. Il n'y en a qu'une qui soit digne de chrétiens conscients ; c'est « *de laisser les deux religions libres : que chacun tienne, sans contrainte, celle des deux qu'il voudra.* » C'était la solution libérale par excellence, la solution non seulement de tolérance, mais de respect.

L'OPINION DES RÉFORMATEURS

Il semble que les protestants de France, ou tout au moins leurs chefs, auraient dû adopter d'enthou-

siasme cette formule pacificatrice. Certes, ils pouvaient en discuter l'opportunité, mais ils se devaient à eux-mêmes, s'ils voulaient rester fidèles aux principes de la Réforme, d'applaudir à ces paroles d'apaisement qui respectaient la dignité de chaque parti et sauvegardaient les droits spirituels de tous Or, voici ce qu'écrivait Théodore de Bèze au lendemain de la publication de ce manifeste de liberté politique :

« Pour le moins, ému d'une ambition démesurée, Castellion écrivit un livret intitulé *Conseil à la France désolée*, sans y mettre son nom, ni le lieu de l'impression, combien qu'il fut *en ville libre*.(!) Là, il condamne de rébellion et sédition toutes les Eglises françaises et conseille qu'un chacun croie ce qu'il voudra, ouvrant la porte par mêmes moyens à toutes hérésies et fausses doctrines. Je ne daignai lui répondre à ce beau conseil qui sentait par trop son homme bien fort lourd et ignorant de ce qu'il traitait et très mal expérimenté en telles affaires [1]. »

Evidemment aux yeux de l'impétueux Réformateur, c'était se montrer « bien lourd et ignorant et très mal expérimenté en telles affaires » que de conseiller « qu'un chacun croie ce qu'il voudra. » Ce qui restera comme un signe caractéristique de cette époque et de la mentalité particulière des Réformateurs de Genève, c'est que, dès qu'on leur parle d'un régime de liberté, au lieu de le considérer com-

---

[1] Opp. Calv. XXV :85.

me une perspective heureuse d'apaisement ou de tolérance ou d'émancipation spirituelle, ils n'y voient qu'une porte ouverte « à toutes hérésies et fausses doctrines. » Un régime de liberté qui eût permis à ces hérésies et ces fausses doctrines de se manifester, leur semblait la pire des catastrophes. Avant tout, par-dessus tout, conserver la saine doctrine : c'était le mot d'ordre. Périssent toutes les libertés à condition que la saine doctrine triomphe.

Je ne crois pas que l'Eglise catholique ait jamais donné des preuves plus manifestes de cette peur de la liberté.

L'APPEL DE CASTELLION

Avec quelle reconnaissance, les vrais fils de la Réforme se reportent aux belles et nobles pensées de ce libérateur spirituel, de ce grand Réformateur de la Réforme qu'était Castellion. Avec quelle joie ils lisent sous sa plume ces émouvantes exhortations qui sourdent avec abondance de son âme généreuse : « *Le Conseil qui t'est donné, ô France, c'est que tu cesses de forcer consciences, ni tuer, ni persécuter, mais permettre qu'en ton pays il soit loisible à ceux qui croient en Christ et reçoivent le Vieux et le Nouveau Testament de servir Dieu selon la foi non d'autrui, mais la leur.* »

Conseil de sagesse et de bonté, de tolérance et de justice que les Réformés ont si souvent rejeté et qu'ils ne peuvent énoncer aujourd'hui qu'en reconnaissant leurs erreurs. Et c'est ce qu'a fait Castel-

lion avec une humilité, une discrétion dont on eût dû lui savoir quelque gré, car s'il en est un, parmi les fondateurs de la Réforme, qui puisse hardiment se désolidariser de l'intolérance calviniste, c'est bien lui. Il serait, certes, autorisé à rejeter sur d'autres les abus de pouvoir qu'on reproche à la Réforme. Mais s'il repousse avec horreur l'idée d'avoir participé en quoi que ce soit à des actes qu'il blâme, l'heure venue de la confession publique, il veut être à côté de ceux qui s'humilient :

« Et en notre temps, nous qui avons pavé et orné les sépulcres des martyrs occis par nos pères, je crains fort que nous n'ayons imité nos pères et *fait de nouveaux martyrs qui seront honorés de nos enfants*, car le plus souvent la vérité est publiquement plutôt passée que connue. » [1]

Mais comme si Castellion savait par avance l'inanité de ses objurgations aux chefs et aux puissants, c'est vers les petits qu'il se tourne en dernier lieu, et c'est à eux qu'il adresse sa dernière prière :

AUX GENS PRIVÉS

« Et vous, gens privés, qui n'êtes ni enseigneurs ni seigneurs, ne soyez pas *si prompts à suivre* ceux qui vous poussent à mettre la main aux armes pour tuer vos frères.

« Le Seigneur nous donne à tous la grâce de revenir en notre bon sens.... que s'il ce fait, j'en louerai le Seigneur ; s'il ne ce fait, pour le moins, j'aurai fait mon devoir et espère que, au moins, quelqu'un particulier apprendra quelque chose et connaîtra que j'ai dit la vérité, qui sera cause, quand

[1] Page 94.

bien il n'y en aurait qu'un, que je n'aurai pas perdu ma peine. »[1]

LA RÉPONSE DES PROTESTANTS DE FRANCE

Ni les « seigneurs ni les enseigneurs » ne devaient revenir au bon sens. La Saint-Barthélémy allait éclater, quelques années après, mais les protestants, comme s'ils étaient inconscients du péril, prenaient au Synode général de Lyon[2] la résolution de dénoncer à toutes les Eglises de France « un livre publié depuis peu et qui a pour titre : Conseil à la France désolée, dont Castellion passe pour être l'auteur. *C'est une pièce très dangereuse, c'est pourquoi on doit s'en donner de garde*[3]. »

CASTELLION ET ETIENNE PASQUIER

On croit rêver devant de semblables décisions, mais il n'en reste pas moins que Castellion gardera le mérite d'avoir, avec Etienne Pasquier, dont il cite le témoignage, indiqué le seul moyen d'éviter les troubles.[4]

L'inconcevable mesure du Synode général de Lyon ne se légitime pas par le fait qu'on était déjà en pleine guerre : des conseils d'équité, de tolérance et d'amour, gardent leur valeur et ne sauraient être dangereux que pour ceux dont le parti pris est d'être injustes, intolérants et criminels. Ce n'est pas sans

---

[1] Page 96.

[2] Août 1563, Synode général.

[3] Aymon : Tous les synodes nationaux, Tome I, page 48.

[4] Etienne Pasquier, avocat à Paris, venait, en effet, d'écrire un livre intitulé : Exhortation aux princes et seigneurs du conseil privé du Roi, dans lequel il soutenait la même thèse.

raison qu'Etienne Pasquier disait aux partis en présence :

«Pensez que l'étranger est, tous les jours, aux écoutes et n'espère que l'heure et le point qu'il voit les Français se dresser les uns contre les autres, en armes.

Si, sous le prétexte de soutenir votre opinion, vous vouliez venir à coups ruer.... le premier qui se fera conducteur de telles entreprises, *pour l'honneur de son Dieu, donnera à penser vraiment que son Dieu est une ambition particulière.*»

L'allusion était directe et ne pouvait échapper à Calvin, mais ces conseils et ces exhortations devaient rester sans effet.

Malgré les objurgations de ce pionnier *de la paix par le droit*, les fractions adverses devaient vider leurs querelles par les armes, sans le moindre souci de l'étranger qui était aux écoutes. *L'honneur de Dieu avant tout* et il faut croire que, pour les uns et les autres, l'honneur de Dieu ne souffrait pas que les hommes fussent frères.

L'INFLUENCE DE CASTELLION

Cependant il y aurait une véritable injustice à se figurer que le monde réformé partageait les sentiments de Calvin. Il y aurait même là une étude bien intéressante à faire et qui marquerait combien profonde était l'influence de Castellion. Il suffit de parcourir la correspondance qu'il échangeait à cette époque avec ses lointains amis ou ses disciples, pour voir combien la sphère de son action était étendue. Pierre Toussaint, le Réformateur du Comté de Mont-

béliard, ancien ami de Calvin, n'avait pas tardé, malgré ses avertissements, à adopter les idées du Réformateur libéral de Bâle. Calvin l'avait menacé, averti, poursuivi, dénoncé au prince Georges, mais le prince donna au dénonciateur une évangélique leçon de tolérance en lui disant que « les pasteurs avaient assez à faire à diriger et à paître leur troupeau sans s'occuper de la condamnation des autres. » Il n'est donc pas étonnant que Farel se plaigne amèrement de ce que « Toussaint *castellionise* tout le Comté. »

Ce que Pierre Toussaint faisait dans le pays de Montbéliard, d'autres le font en Allemagne et dans les Pays-Bas. En Angleterre, c'est tout un groupe de réfugiés flamands, imbus de l'esprit « académique » de Castellion, qui répandent les idées nouvelles. En France, c'est d'abord le médecin Jean Bauhin, l'ami de Castellion, c'est aussi le médecin de la Vau, son disciple, qui se permettent « de remuer les bornes des Réformateurs. » A peine Calvin a-t-il vu de quel esprit était animé de la Vau, au Synode de Poitiers, [1] lors de la constitution du système synodal qui imposait la confession de foi et la discipline, qu'il écrit aux autorités ecclésiastiques de Poitiers pour réfuter « ce frénétique, cette bête sauvage qui se faisait l'écho du fantastique de Bâle. Je l'appelle

---

[1] En 1558.

bête sauvage, explique Calvin, afin que nous priions Dieu qu'il lui plaise de l'apprivoiser. »

Mais, voyant qu'on n'arriverait pas à apprivoiser facilement toutes les « bêtes sauvages » que Castellion lançait dans le monde, il revient à son ancien projet de *couper la broche* à ce fauteur de troubles. Tant que Castellion vivra, le péril ira grandissant. Il se trouve précisément, qu'à l'heure même où Calvin sonde, avec plus de pénétration, le péril qu'il redoute, la situation de Castellion semble se raffermir et son influence prendre en Suisse des proportions inquiétantes. Zurkinden lui est décidément acquis, les magistrats de Berne lui sont favorables et se proposent de lui confier une chaire de grec à l'université de Lausanne. Cette nouvelle jette la consternation dans le camp calviniste. Les amis de Calvin «font des pieds et des mains» pour faire échouer ce projet,[1] mais tout reste vain. Castellion est nommé. Calvin ne parvient pas à dissimuler son ressentiment, et il est probable que c'est à cette série de circonstances que se rattache le nouvel assaut qu'il allait faire subir à son adversaire.

CASTELLION NOMMÉ À LAUSANNE

Cependant, les autorités de Bâle ayant insisté pour garder Castellion et augmenté son traitement, cette nomination resta lettre morte.

III

Castellion resta à Bâle où il était d'ailleurs en

[1] Bullinger à Calvin, 20 Février 1562.

NOUVEL ASSAUT DE TH. DE BÈZE

train d'éditer une *Défensio*, concernant ses traductions de la Bible, qu'on lui avait enfin permis de publier. C'est que, depuis lors, un événement nouveau s'était produit. Théodore de Bèze avait édité une révision de son Nouveau Testament et il avait cru devoir la faire précéder d'une introduction dans laquelle il avait publiquement dénoncé Castellion comme un « translateur satanique : »

Satan, notre ancien adversaire, voyant qu'il ne peut plus empêcher le cours de la Parole de Dieu, comme il a fait pour un temps, nous assaut par un autre moyen plus dangereux.... Si on en demande quelque exemple, nous en produirons un qui servira pour plusieurs, c'est à savoir la translation de la Bible latine et française, mise en avant par Sébastien Castellion, homme si bien connu en cette Eglise, tant par son ingratitude et impudence, que par la peine qu'on a perdue après lui, pour le réduire en bon chemin, que nous ferions conscience non seulement de taire son nom (comme jusques ici nous avons fait), *mais aussi de n'avertir tous chrétiens de se garder d'un tel personnage comme instrument* choisi de Satan pour amuser tous esprits volages et indiscrets. Certainement s'il y eut onc une épreuve d'ignorance conjointe avec une témerité effrontée, jusques à se jouer de l'Ecriture sainte, et l'exposer en risée, tout cela se trouvera ès translations et écrits de celui dont nous portons tel témoignage à notre grand regret.... »

Richard Simon qui cite cet extrait de la préface de Bèze, ajoute ces réflexions :

OPINION DE RICHARD SIMON

« On reconnaît facilement, dans ces paroles, le style et l'esprit des premiers ministres de Genève, lesquels n'ayant pu gagner, à leur parti, Castellion qui était dans une grande réputation à cause de son érudition, n'oublièrent rien pour

le perdre. Il n'était ignorant et impudent que parce qu'il n'avait pu goûter quelques-unes de leurs opinions, ou plutôt de leurs nouveautés sur le fait de la religion ; car, comme je l'ai dit ailleurs, il était beaucoup plus habile dans les trois langues hébraïque, grecque et latine et même dans le style des livres sacrés, qu'aucun docteur de Genève ».[1]

L'INSTRUMENT DE SATAN

Mais leur eût-il été inférieur cent fois, les Réformateurs se devaient à eux-mêmes et *devaient aux principes de la Réforme* de ne pas se livrer à cette inqualifiable agression. Ainsi donc Castellion est dénoncé comme « *un instrument choisi de Satan.* » La dénonciation pieuse va se répandre dans tous les milieux qu'atteindra le livre saint. On se demande comment un homme conscient de ses actes, si aveuglé qu'il puisse être par son fanatisme, a pu concevoir un semblable projet et infliger à la Bonne Nouvelle d'amour qu'il voulait répandre, l'odieux démenti de cette parole de haine. La défense de l'honneur de Dieu exige-t-elle qu'on perde toute pudeur ? On comprend, n'est-il pas vrai, que devant cette dénonciation les censeurs de Bâle aient immédiatement permis à Castellion de publier la Défense de ses traductions. Dans l'avertissement de sa Bible française, il avait écrit que si ses lecteurs trouvaient quelque chose qui leur pût déplaire, il les priait de le pardonner :

« J'ai fait ce que j'ai pu, écrit-il. Que si vous trouvez quelques fautes (comme je pense bien qu'il y en aura peut-être plu-

[1] Histoire critique du Nouveau Testament, page 274.

LA DÉFENSE DES TRADUCTIONS

sieurs, vu que l'œuvre est si difficile et si longue), pardonnez-moi et m'en avertissez amiablement, ou si vous ne voulez pas, avertissez-en les autres, le plus tôt que vous pourrez, car je ne veux tromper personne, s'il est possible. Et pour cette cause,.... si je trouve dans mon travail quelques fautes.... je mettrai peine, Dieu aidant, de les corriger ».[1]

C'est à ces lignes que Castellion fait allusion dès le début de sa défense :

« Il témoigne d'abord, dit Richard Simon, qu'il n'a pas prétendu être infaillible dans sa traduction, ayant prié ceux qui la lisaient de vouloir bien l'avertir de ses fautes, qu'il en avait déjà corrigé plusieurs et qu'il les corrigera encore à l'avenir. En effet, Castellion n'était pas de ces traducteurs obstinés qui ne veulent jamais avouer leurs fautes. Il réforma dans les éditions suivantes, plusieurs endroits de sa traduction et s'il ne se rendit pas tout à fait docile à l'égard des ministres de Genève, c'est que leurs sentiments lui faisaient horreur. »[2]

Nous ne reprendrons pas ici une question que nous avons déjà traitée, par anticipation, à propos de la Bible latine ; qu'il nous suffise de noter que les Réformateurs furent indignés, qu'on eût permis à Castellion de publier sa Défense. Théodore de Bèze écrivit aux ministres de Bâle pour s'en plaindre. Il persiste à dénoncer la Bible de Castellion « comme impie, à plusieurs endroits, et d'esprit satanique. » Entre autres aménités, il le gratifie de ces appellations : « anabaptiste honteux, stupide profanateur

---

[1] Fin de l'avertissement, édition 1151.

[2] Histoire critique du Nouveau Testament, page 276.

des choses sacrées, menteur, faussaire, puant sycophante, que redresserait l'âne de Balaam, défenseur enthousiaste et patron des hérétiques, des adultères, des homicides : Sous prétexte de défense, écrit-il, l'on publie des erreurs très dangereuses touchant les décrets de Dieu, le libre arbitre, le péché originel, la Parole de Dieu, l'Esprit et la justification. » C'était bien là le grand grief et la raison de toutes ces injures. Richard Simon l'a bien compris :

LA LEÇON D'UN CATHOLIQUE

« Ce calviniste (Théodore de Bèze), dit-il, ne pouvait souffrir une version du Nouveau Testament où il ne trouvât point son calvinisme répandu. Il tâche d'accabler son adversaire par une longue suite de passages de Saint Augustin, comme si Castellion qui était protestant, aussi bien que lui, eût été obligé de s'en rapporter entièrement aux disputes de ce Père avec les Pélagiens.... Il est facile de mettre à couvert Castellion de l'impiété dont ce ministre de Genève l'accuse pour avoir cru que le Saint-Esprit n'a dicté aux apôtres que les choses et non pas les paroles, en sorte qu'il leur a permis d'exprimer dans les termes qu'ils ont voulu, ce que le Saint-Esprit leur a dicté.... Bien loin qu'il y ait de l'impiété dans ce sentiment, le contraire nous paraît soutenable ». [1]

Il est intéressant de voir un prêtre catholique donner au Réformateur calviniste cette leçon d'indépendance spirituelle. Castellion, *l'instrument choisi de Satan*, se contente de donner à cet *homme de Dieu* une leçon de désintéressement scientifique,

---

[1] RICHARD SIMON, Histoire critique du Nouveau Testament, 277 & 281.

d'amour chrétien et d'évangélique humilité. C'est par cette constatation que Richard Simon termine son étude :

« Enfin l'on ne doit avoir aucun égard aux injures dont Bèze a chargé Castellion dans sa réponse. Tous les livres de ce ministre de Genève sont remplis d'injures atroces contre ceux qui n'approuvent pas ses sentiments. Castellion fait paraître au contraire sa modération, en ce qu'il répond simplement à ceux du parti calviniste qui s'étaient déchaînés avec fureur contre lui. »[1]

« Je ne suis pas tel que vous me représentez dans vos libelles, écrit simplement Castellion, et c'est avec une conscience sincère que j'invoque Dieu. » Ses adversaires affectaient de n'en rien croire. Comme il affirme modestement et avec son humilité ordinaire avoir mis toute sa bonne volonté à traduire fidèlement un texte qu'il respecte, Théodore de Bèze lui répond avec une assurance qui le rendrait odieux, si elle n'était de l'inconscience: « J'ose affirmer que cela est faux et je ne parle point témérairement. A qui feras-tu croire que tu as traduit, *de bonne foi*, et non pour propager toutes tes hérésies, les livres sacrés *que tu ne comprends pas.* »[2]

PROCÉDÉS DE RÉFORMATEURS

Aussi ne sommes-nous pas étonnés de voir les démarches que font les pasteurs de Genève pour rendre Castellion suspect à sa famille :

[1] Ibidem page 285.

[2] Il faut rapprocher de ce démenti superbe ce que nous avons dit de la valeur des traductions en présence et se souvenir que THÉODORE DE BÈZE qui jugeait CASTELLION, ne savait pas l'hébreu.

« Les ministres, lui écrit son neveu, disent à ma tante Jeanne (la sœur de Castellion) que tu es le plus méchant diable d'enfer, et qu'ils feront qu'elle le croie. Nous ne croyons nullement que vous soyez tel, mais pourtant ma tante Jeanne et moi vous mandons que vous vous donniez bien garde de Satan, le grand tentateur. »[1] Les ministres avaint réussi à ébranler la foi de ce jeune homme et ils ne se lassaient pas de semer la suspicion autour d'eux. On jouait en ce moment, à Genève, une odieuse comédie (le Pape malade) où Castellion était représenté comme un ambitieux sans scrupule, prêt à toutes les capitulations de conscience, disposé à trahir la Réforme, heureux de servir le Pape moyennant un bon salaire.

Quant à moi, un chacun je sers
Pour argent, en prose et en vers,

et pour qu'il n'y ait pas de doute, son «*bon maître*» Satan, l'appelle :

Satan — (à part) Oh! Monsieur de Parvo Castello
L'ambitieux — Oh là, oh là, qui m'a ainsi nommé?
C'est signe que je suis renommé
En maints endroits, puisqu'on m'appelle
Par mon nom! Quoi? quelle nouvelle?
Satan — Le Pape m'a vers vous transmis
Pensant qu'êtes de ses amis,

---

[1] Lettre de Michel Castellion, 20 Juin 1561.

Savoir si vous voudriez rien faire —
En bien payant — qui pût déplaire
A ces huguenots martyristes,
Calvinistes, Bullingéristes.... etc.

Ceci dépasse, n'est-ce pas, les bornes de l'odieux. Eh bien, cette farce inqualifiable était représentée, avec le consentement du Conseil, dans les locaux du Collège que Castellion avait aidé à fonder. Voilà des choses que le monument expiatoire de Champel n'effacera jamais de la mémoire de ceux qui savent. Castellion était écœuré. Une grande tristesse l'envahit et le découragement l'accable. Il a dû traverser des heures aussi cruelles que celles de l'Homme de douleur : « Mon âme est triste jusqu'à la mort.. que vais-je demander à Dieu ? Qu'il me délivre de cette heure ? » Castellion, certes, eût voulu que cette heure ne sonnât jamais ! Cette farce burlesque, indigne d'un histrion de bas étage, on la jouait à Genève pour défendre *l'honneur de Dieu*, et elle atteignait d'autant plus Castellion que, par un raffinement de cruauté, un de ses anciens compagnons de chambre à Strasbourg, avait cru devoir collaborer à cette répugnante satire. Mais, si cruelle que soit la tristesse de l'heure, Castellion n'éprouve aucune faiblesse, et, comme jadis dans l'âme du Maître, s'éclaire en lui la belle résolution de stoïcisme chrétien : « C'est pour cette heure que je suis venu. » Il luttera jusqu'à la fin.

IV

DÉNONCIATION DE TH. DE BÈZE

Cependant que pouvaient ses pauvres énergies éteintes contre la meute hurlante de ses adversaires. La violente réponse que Théodore de Bèze avait faite à la Défense si modérée de ses traductions constituait une véritable dénonciation. Les pasteurs calvinistes de Bâle avaient immédiatement saisi le Sénat, et Théodore de Bèze put bientôt écrire avec des accents de triomphe : « Cette mienne réponse dédiée aux pasteurs de l'Eglise de Bâle fut cause que Castellion fut appelé par l'Eglise et, par suite, par la Seigneurie. Il lui fut enjoint de répondre à ce dont je le chargeais et que je m'offris à prouver par ses écrits. » [1]

CASTELLION MIS EN ACCUSATION

Les Réformateurs de Genève triomphaient. Un certain Adam de Bodenstein consentit à se porter partie civile et Castellion dut comparaître devant les magistrats. Le voilà donc impliqué dans une nouvelle affaire. C'est la procédure de Calvin contre Michel Servet qui va recommencer. Les Réformateurs prennent goût aux procès en hérésie ; mais cette fois, celui qu'on poursuit est un homme dont l'influence littéraire ou religieuse s'exerce dans tous les milieux cultivés de l'Europe, et on ne peut pas le jeter dans un cachot. Il va cependant mesurer le danger qu'il y a « à regarder le soleil en face [2] ».

---

[1] Vie de CALVIN, édition Franklin, page 118.

[2] Expression de CASTELLION lui-même, dans une lettre à ZURKINDEN.

C'est là évidemment une accusation que ses adversaires ne produiront pas. Elle domine cependant tout le débat, comme elle dominait jadis toutes les poursuites. Mais voici qu'à la grande joie de son accusateur, réduit à puiser les raisons de sa plainte dans les livres de Théodore de Bèze, un événement nouveau se produit qui devait fort inopinément fortifier son dossier. Castellion avait traduit, pour un éditeur de Bâle, un livre de Bernard Ochino, le pasteur des réfugiés de Zurich [1]. Ce livre composé de *trente dialogues* (c'était d'ailleurs son titre) examinait, au point de vue critique, les dogmes essentiels du Calvinisme : la trinité, l'expiation, la divinité du Christ, les sacrements, etc. Dans le dialogue concernant le mariage, Ochino posait incidemment la question de la moralité des peuples polygames. Les considérations qu'il présentait à ce sujet pouvaient, à condition d'être savamment exploitées, donner lieu à de graves accusations. C'est à Strasbourg que Bodenstein apprit l'événement. Immédiatement il s'en empara et porta plainte, adjurant les magistrats de Bâle de ne pas tolérer de semblables monstruosités. Les magistrats émus

[1] Ochino avait été général de l'ordre des Capucins et confesseur du Pape Paul III. Converti à la Réforme, il fut nommé pasteur d'abord à Genève, puis à Londres et enfin à Zürich. Il s'était nettement prononcé contre la mort de Servet. Ses tendances individualistes lui firent de nombreux adversaires. Il écrivit des études critiques fortement pensées et documentées sur les doctrines calvinistes.

LE MARTYRE D'OCHINO

sévirent avec quelque intempérance. Ochino destitué, chassé de Zürich, dut sortir de la ville, en plein hiver, avec ses enfants tout jeunes. Son grand âge ne lui permettait pas de longues étapes. Sur sa route, il trouva toutes les portes closes. Avertis par ses adversaires, les hôteliers lui refusaient l'hospitalité. Les villes se fermaient devant lui. C'est ainsi qu'il traversa Bâle, Mulhouse, Francfort et, partout, des ordres mystérieux lui réservaient le même accueil. Il put se réfugier quelque temps à Nuremberg où il écrivit une éloquente défense et se rendit en Pologne. Mais un décret royal l'expulsait, à peine arrivé, et pauvre, abandonné de tous, il mourut sur la route de la Moravie (1566).

Le sort qu'on réservait à Castellion était-il de même nature ? Peut-être, dans la pensée de ses adversaires ; mais il semble bien (si l'on en croit les craintes de l'un d'eux) que, l'opinion publique lui étant favorable, les magistrats y eussent regardé à deux fois, avant de le condamner. Castellion d'ailleurs devait échapper à ces nouvelles poursuites. En proie depuis de longs mois à une fièvre intense, brisé par de graves douleurs d'estomac qu'un régime sévère n'arrivait pas à dissiper, épuisé par le surmenage et les veilles, les soucis et les privations, Castellion ne devait pas résister à ces secousses multiples.

C'est dans l'intervalle des crises qui le laissaient

tout meurtri, qu'il écrivit sa Défense. L'acte d'accusation, rédigé en allemand, portait sur des griefs dont l'invraisemblance fait pitié. Mais il les relève quand même, l'un après l'autre, et avec sa vigueur et sa netteté de vieux champion de la justice et du libre examen, il les réfute en phrases brèves. Je ne crois pas qu'on ait jamais intégralement publié en français ces quelques pages [1].

SUPRÊME DÉFENSE

Je les donne ici, car mieux que toutes les appréciations, elles font revivre l'admirable conscience de cet être d'humilité et de foi, qu'aucune force humaine n'a pu soumettre, parce qu'il ne s'inclinait que devant son Dieu :

«Très gracieux Seigneurs, le «*Rector Magnificus*» et quelques docteurs et pasteurs de la ville, m'ont fait savoir que vous aviez reçu des lettres qui contiennent de graves accusations à mon égard. J'étais, en effet, l'objet de deux plaintes, l'une tirée d'un pamphlet de Théodore de Bèze [2], l'autre concernant une traduction des dialogues d'Ochino. [3]

---

[1] Le texte que j'ai traduit est donné en appendice dans l'édition de 1612 du Contra Libellum CALVINI avec quelques autres pièces, parmi lesquelles se trouve (à côté de quelques extraits de CALVIN) un court récit de la mort de SERVET, que MOSCHEIM attribue à CASTELLION, et qui se trouve comme Appendice dans le Traité des Hérétiques.

[2] Il s'agit de la réponse de T. DE BÈZE à la Défense que CASTELLION avait publiée au sujet de ses traductions de la Bible.

[3] En P.S. à cette Défense, et comme s'il n'attachait aucune valeur à cette dernière accusation, CASTELLION écrit : «En ce qui concerne la traduction d'OCHINO, je ne pense pas qu'on puisse m'en faire un grief, car j'ai traduit ce livre (comme j'ai traduit ses autres ouvrages). Un traducteur n'est pas un juge. Je vis de ma plume. Ces traductions me sont une ressource appréciable pour nourrir ma famille. D'ailleurs l'éditeur pour lequel je travaille, m'a dit qu'il avait fait examiner le manuscrit par les censeurs et qu'il avait obtenu l'autorisation d'imprimer.»

Sur ma demande, on m'a communiqué la partie de la lettre où je suis en cause et au sujet de laquelle on me mettait en demeure de répondre. J'ai demandé qu'on m'en donnât copie, afin que, étant accusé par écrit, je puisse répondre par écrit. Mais votre autorisation faisant défaut, cette demande fut refusée. D'ailleurs, ces Messieurs pensaient que je pouvais répondre de mémoire aux accusations dont je suis l'objet. Je me suis décidé à le faire, et ayant noté les références paginales du livre de Bèze, je m'y suis reporté, et voici ce que j'ai à répondre aux calomnies de cet accusateur, dans la mesure où je puis m'en souvenir et les comprendre.[1]

En ce qui concerne les autres accusations, je suis prêt à les réfuter, publiquement et par écrit, de la même façon que j'ai été accusé. Je vous conjure, très cléments magistrats, de m'écouter dans ma défense avec la disposition d'esprit que vous voudriez trouver, en pareil cas, chez vos juges.

LIBERTIN ?

En premier lieu, je suis accusé d'être un libertin. Or, je suis aussi éloigné du libertinage que le ciel peut l'être de la terre. J'invoque ici, en témoignage d'innocence, la totalité de mes écrits, de mes paroles et de mes actes, examinés sans parti pris. C'est pourquoi, avant toutes choses, je somme mon accusateur de prouver ce qu'il dit. S'il ne le prouve pas, il s'ensuit naturellement et nécessairement que c'est un calomniateur et s'il n'éprouve aucun trouble moral d'avoir accusé un innocent, j'affirme qu'il est fort près lui-même de l'hérésie des libertins.

L'accusé relevait la tête et parlait avec autorité. Etant donné son état de santé, ses adversaires ne l'auraient sans doute pas cru :

---

[1] L'acte d'accusation était écrit en allemand. CASTELLION ne lisait l'allemand qu'avec difficulté, et ce détail rend encore plus inexplicable et plus cruelle la mesure de ses juges qui lui refusaient copie des accusations qu'on portait sur lui.

« En second lieu, continue-t-il, je suis accusé de pélagianisme.[1]

DISCIPLE DE PÉLAGE ?

On m'accuse de nier la grâce de Dieu et le péché originel. A ceci, je réponds de la même manière. Je demande que mon accusateur fasse la preuve de ce qu'il avance. Quant à ce que de Bèze s'efforce de tirer de mes écrits concernant l'épître aux Romains, je déclare qu'il y a là un acte de mauvaise foi. Il me fait dire des choses que je n'ai jamais pensées, et je suis prêt à en faire publiquement la preuve.

ANARCHISTE?

3°. Je suis accusé d'être le protecteur de tous les criminels, les hérétiques, les adultères, les voleurs et les assassins. On m'accuse de vouloir les protéger contre leurs accusateurs et leurs juges. En ceci encore, je demande des preuves. Je m'engage, de mon côté, à démontrer le contraire. J'ai des témoignages qu'on ne peut récuser et je démontrerai d'incontestable façon que des personnes qui avaient, sur l'autorité des magistrats, de fausses opinions, ont puisé dans ma conviction des notions plus saines. A maintes reprises, ils m'ont déclaré que par la seule douceur, je les avais mieux désabusés que par la contrainte. C'est qu'en effet, j'ai toujours pensé et je pense encore, avec nos livres sacrés et la Confession de Bâle : « que Dieu a confié le glaive de l'autorité extérieure aux magistrats, ses serviteurs, pour la protection des bons et la punition des méchants, et j'ajoute que tant qu'il y aura des criminels, il faut qu'on les condamne, et que celui qui s'opposerait à cette manifestation de puissance résisterait à Dieu lui-même.

PAPISTE?

4°. Je suis accusé d'être papiste et de blasphémer contre la grâce de Dieu. A cela, je réponds encore : « C'est faux », et je mets au défi qui que ce soit de le démontrer.

---

[1] Cette accusation de pélagianisme est liée naturellement à l'idée de l'impuissance radicale que les Calvinistes supposent à l'homme dans le domaine moral. PÉLAGE, moine du Vème siècle, soutenait que l'homme, par un développement intensif des germes de bien qui sont dans sa nature, et par la force de sa volonté, pouvait atteindre l'idéal de la sainteté.

Papiste ? L'homme à qui, maintes fois, des personnages éminents de Rome ont fait, jadis et récemment encore, tant d'offres exceptionnelles et qui simplement les a toujours repoussées. Blasphémateur de la grâce de Dieu ? La calomnie ici est aussi manifeste, car j'ai toujours cru et, toujours, j'ai enseigné que c'est, gratuitement, par la bienveillance de Dieu et la foi en Christ, que nous sommes fortifiés et sauvés. Cela, surabondamment, tous mes écrits l'attestent.

ACADÉMIQUE?

5°. Je suis accusé d'être un «Académique» et de m'inspirer de l'esprit des Anabaptistes. Les «Académiques» étaient de certains philosophes qui disaient ne pouvoir rien connaître et s'abstenaient de toute affirmation. De ce «crime», c'est T. de Bèze lui-même qui, dans ses érits, m'innocente : Ne m'accuse-t-il pas en effet, à toutes les pages de son livre, d'affirmer trop de choses, et ne s'indigne-t-il pas sans cesse de me les voir affirmer ? Quant aux Anabaptistes et à leur esprit, à ce qu'ils pensent ou ce qu'ils écrivent de la parole de Dieu, c'est à eux de voir ce qu'ils font. Pour moi, j'ai écrit et j'écris encore et je suis convaincu que les controverses entre les théologiens sur la religion ne peuvent être résolues, même par l'Ecriture, à moins qu'on n'y apporte et l'esprit de Christ qui éclaire l'intelligence, et l'amour. J'ajoute : si nous ne nous efforçons pas de nous aimer les uns les autres, il en résultera que, plus nous nous attacherons à la lettre, et plus nous violerons l'Esprit. Plus aussi s'accroîtront nos querelles et plus s'aggraveront nos divisions. Je m'en voudrais d'ajouter quelque chose aux paroles de Paul : «Si je parlais langages et d'hommes et d'anges et que je «n'eusse amour, je ne serais qu'airain qui sonne ou une «cloche qui tinte. Et si j'étais si grand prophète que je susse «tous les secrets et sciences et si j'avais toute la foi qui peut «être jusqu'à transmuer les montagnes, et que je n'eusse «amour, je ne ferais rien. Et si je dépensais tous mes biens «en aumône et livrais mon corps pour être brûlé et que je n'eusse amour, je ne profiterais rien.»[1] Voilà ce que j'ai écrit.

ANABAPTISTE?

L'AMOUR CHRÉTIEN

[1] Extrait de la Bible française de Castellion.

Voilà ce que j'écris encore et ce que je pense du Christ, de l'Esprit et de l'amour. Et je redoute si peu ce crime qu'à nouveau j'affirme vraies mes paroles, à nouveau je les certifie et les proclame.

Les circonstances les confirment *et l'avenir les prouvera mieux encore.* Espérer qu'on peut, sans l'esprit du Christ et sans l'amour, faire de l'harmonie avec les controverses c'est comme si sans eau, avec seulement de la chaux et du sable, on espérait faire du mortier.[1] J'ajoute cependant ceci : c'est que mon accusateur se contredit, car si je suis un libertin, je ne puis être ni papiste ni anabaptiste ; si je suis anabaptiste je ne puis être ni papiste, ni libertin, car ces trois sectes, et j'y joins celle des académiques, s'excluent respectivement, l'une l'autre, exactement comme s'excluent l'eau et le feu. Il me serait facile, certes, de le prouver, mais j'ai la conviction que ce sont là des choses qui vous sont familières.

DES AUTRES ACCUSATIONS

Il y a bien encore, très gracieux Seigneurs, quelques crimes dont me chargent Bèze et Calvin, mais de ceux-là vous pouvez très facilement en juger sans ma défense. Je tiens toutefois à en relever deux en passant. Ils m'accusent d'avoir traduit la Bible sous l'inspiration et la dictée du diable. Vous pouvez juger par là de la vraisemblance de leurs allégations ! Ils m'accusent aussi d'avoir volé avec une gaffe, le bois de mon prochain. Voilà un fait, très gracieux Seigneurs, qui vous permet de juger de la mentalité de mes accusateurs. Si vous accordiez quelque crédit à une semblable accusation, il faudrait impliquer dans les poursuites tous mes voisins, une multitude de pécheurs, de nombreux citoyens de Bâle, c'est-à-dire en moyenne plus de trois cents personnes qui, avec moi, aux yeux de tous, ont volé le même bois flottant. Ce fait publié ouvertement dans des livres qui courent le monde, mes adversaires l'interprètent comme un vol. Jugez vous-même, de leur valeur et pensez à quoi ils peuvent en venir, lorsque la haine les pousse.

---

[1] Componere has controversias. L'image familière dont se sert CASTELLION semble reposer sur l'idée d'harmonisation, d'union.

Mes écrits ? Ils les ont interprétés avec le même succès et le même bonheur que ma gaffe.

APPEL AUX JUGES

Si mon accusateur consent à prouver ces choses et toutes celles que Calvin et Bèze me reprochent dans leurs écrits, c'est très simple : qu'il vienne devant votre Sénat et, en sa présence, en langue allemande même (quoiqu'en allemand je ne m'explique qu'avec de grandes difficultés) je suis prêt à plaider. C'est avec confiance que je me tourne vers vous, gracieux Seigneurs : puisqu'on m'attaque avec tant de passion, j'implore de vous, et de toute mon âme, la permission de me défendre. Si je ne devais pas l'obtenir, si par malheur il ne m'était pas permis de répondre, je vous en conjure, faites, tout au moins, que mon silence ne me soit pas imputé à crime. Si Calvin et Théodore de Bèze sont de bonne foi, qu'ils comparaissent eux-mêmes et qu'ils prouvent devant vous, mes juges, les crimes dont ils m'accusent dans leurs écrits. Pour moi (malgré que, vous le comprendrez, j'aie en l'excellence de ma cause une foi absolue), s'ils arrivaient à prouver ces crimes, j'offre volontiers ma tête au juste supplice. S'ils n'ont pas conscience d'avoir mal agi, ils ne doivent pas craindre le tribunal de Bâle, puisqu'ils n'ont pas craint de m'accuser devant le monde entier. J'ai l'espoir, ô très gracieux Seigneurs, que vous serez, en cette circonstance comme en tout, (et comme vous l'avez été pour moi-même récemment) les vicaires de Dieu. Je sais que vous êtes uniquement préoccupés d'établir du vrai, et que vous vous appliquerez avec la même prudence à ne vous prononcer qu'après un examen très consciencieux. Grands, puissants, sont mes adversaires et mes accusateurs, mais Dieu aussi est puissant, lui qui juge sans acception de personne ; moi, je ne suis qu'un pauvre homme, très humble et sans prestige, mais c'est vers les humbles que Dieu regarde et il ne laisse pas impuni leur sang, lorsqu'il est versé iniquement. En un rien de temps, il est facile à un être de méchanceté de faire une blessure, mais il se peut aussi que la blessure faite, des centaines de médecins y épuisent leur science et que d'innombrables années

s'écoulent sans que la blessure soit guérie ! O mon Dieu, toi qui sondes mon cœur et le cœur de mes adversaires, viens et juge ma cause.»

CASTELLION ÉPUISÉ

Dieu a tardé à venir, mais déjà, dans la conscience de tous ceux que n'aveuglait pas le parti pris, son Esprit suscitait des protestations indignées. De nombreux étudiants, des professeurs, ses collègues, des amis dévoués, se pressaient autour de lui. Sa réponse était trop respectueuse, trop mesurée, trop émouvante dans sa simplicité pour ne pas faire sur ses juges une impression profonde. Malheureusement, si l'âme restait encore ardente, pleine d'enthousiasme et de vie, d'espérance et de foi, le corps semblait ne la soutenir qu'avec peine. La lame, toujours effilée, frémissait au dedans du fourreau, mais le fourreau vieilli, usé, rompu en maints endroits, refusait tout service.

Vivrait-il assez pour voir ses adversaires confondus ? Que lui réservait le lendemain ? L'heure n'allait-elle pas sonner de déposer l'armure ? Il sentit le besoin de relire les dispositions testamentaires qu'il avait jadis écrites à un moment où les poursuites haineuses, dont il était l'objet, mettaient tant de crainte au cœur des siens. Il voulait être prêt. Son testament était bref d'ailleurs. Il l'avait voulu exempt de fleurs de rhétorique et de déclarations retentissantes, mais c'était l'expression des dernières volontés d'un croyant, et le huguenot austère s'y manifeste à chaque ligne.

TESTAMENT DE CASTELLION

« Au nom de Dieu qui a fait le ciel et la terre, et de Jésus-Christ son fils, notre Seigneur.

Pour ce que je ne sais quand il plaira à Dieu de me retirer de cette vie, il m'a semblé bon, étant maintenant en bonne santé et du corps et de l'entendement, de faire et écrire mon testament, afin que, cas avenant, mes héritiers sachent ma dernière volonté.

Premièrement donc j'ordonne pour tuteur de ma femme et de mes enfants, Monsieur Nicolas Blesdyck....

Arrivé ici, Castellion s'arrêta : Blesdyck avait quitté Bâle, depuis le jour où ce testament avait été écrit. Il était en Allemagne et ne pouvait être d'aucun secours à ses enfants. Alors, biffant ce nom, Castellion le remplaça par celui de « Monsieur Jehan Bauhin, médecin. » Et il reprit sa lecture :

Premièrement donc, j'ordonne pour tuteurs de ma femme et de mes enfants, Monsieur Jehan Bauhin, médecin, Monsieur Jehan Brandmiller, prédicant, les priant d'en prendre la charge et, par l'amitié que nous nous portions en Christ, espérant qu'ils le feront.

Secondement, quant à l'héritage (lequel appartient à ma femme et à mes enfants) je veux qu'il en soit fait selon les lois et coutumes de Bâle.

Tiercement, quant à quelques livres dont je suis auteur, qui ne sont pas imprimés, j'ordonne qu'il en soit fait, selon la prudence que Dieu donnera aux dits tuteurs et, quant à moi, je leur en baille pleine puissance.... »

Ses « livres qui ne sont pas imprimés, » ses manuscrits en qui palpitait un peu de sa vie intérieure, un peu de son âme vivante, qu'adviendrait-il d'eux ?

Qu'en feraient les tuteurs de ses enfants ? Les censeurs calvinistes cesseraient-ils d'opprimer sa pensée ou bien persisteraient-ils à arrêter son essor. La volonté de celui qui l'avait baillonné, vivant, continuerait-elle à le poursuivre, de son veto, jusque dans la tombe ? On conçoit les sentiments qui devaient animer Castellion en relisant cette phrase qui portait en elle tout son espoir de libre croyant.

Quant à l'état de mes enfants, je désire qu'ils apprennent tous à lire et à écrire, pour le moins allemand et français s'ils sont en Allemagne, et outre cela qu'ils apprennent métier pour travailler de leurs mains et vivent à la sueur de leur visage, selon la discrétion desdits tuteurs....

Et vous, mes amis en Christ, qui que vous soyez et où que vous soyez, au nom de Christ, je vous recommande ma femme et mes enfants, comme vous voudriez les vôtres être recommandés. Dieu donne à nous tous sa paix éternelle, par Jésus-Christ, son fils, notre Sauveur. Amen.»

Ecrit à Bâle, en ma maison, le 4 Décembre 1560, de ma propre main.

Sébastian Chatteillon.

Puis, ayant biffé ou corrigé deux ou trois mots, Castellion ajouta en dessous : «*Je l'ai relu et approuvé l'an 1563, 1er Novembre.*»

MORT DE CASTELLION

Mais cette note est d'une écriture plus lourde, plus massive, comme appliquée pour en masquer le tremblement. C'est que, depuis quelque temps déjà, Castellion était d'une grande faiblesse ; il sentait tous les jours ses forces décroître. Une crise imprévue,

au cours d'une rechute, devait précipiter sa fin. A son lit d'agonie, que peuplaient les cauchemars des poursuites haineuses, veillait une amie divine : la Foi, une foi ardente, triomphante, une foi de libre croyant que rien, jamais, n'avait pu asservir, et, loin des entraves humaines, libéré des dogmatismes morts, dans son âme profonde, ouverte seulement au souffle de l'Esprit, Castellion allait enfin trouver un repos que les hommes lui avaient refusé. Le 29 décembre, Castellion mourait. [1]

UN DOCUMENT

Son ami, le docteur Zwinger qui l'avait soigné, craignant sans doute que la malveillance de ses adversaires ne dénaturât sa mort, écrivit cette déclaration :

« En l'an de Christ 1563, a été retiré à Dieu Sébastien Castellion, né en Savoie, homme très célèbre pour sa science des langues et ses admirables traductions de la Bible, joyau précieux de l'Université de Bâle, qu'il a honorée par son érudition et la sainteté de sa vie. Atteint d'un grave affaiblissement occasionné tant par ses études assidues, ses soucis et ses veilles, que par son abstention absolue de vin, torturé par des douleurs d'estomac qu'il avait aggravées par son régime lacté, il a émigré vers les célestes demeures de l'Eternel, serviteur fidèle, qui a lutté pour son Maître et à qui il sera beaucoup confié. [2]

Un autre document, emprunté à la même source, nous donne, en un court résumé, le récit des événements qui suivirent :

[1] 1563, il avait 48 ans.

[2] Du latin : Theatrum vitæ humanæ XVII, 275.

HONNEURS FUNÈBRES

«Lorsque Castellion, le Maître très érudit en langue grecque à l'Université de Bâle, fils authentique des prophètes hébreux[1], fut arraché par la bonté de Dieu aux griffes de ses adversaires, on lui fit de somptueuses funérailles. Porté sur les épaules de ses élèves et suivi d'un interminable cortège, on le déposa sous le cloître de la cathédrale de Bâle, dans le tombeau de l'illustre famille Grynée. Trois jeunes Polonais, fils de haute maison, Stanislas Starzechovius, Jean Ostrorogus, et Georges Niemsda, en témoignage de leur vénération, firent graver à leurs frais, dans le marbre, une épitaphe pour leur maître aimant et fidèle.»

Le document poursuit, donnant quelques détails concernant sa famille :

« Il laissa huit enfants opprimés par la misère et la haine. Mais quelques amis pieux et riches, par amour pour le défunt, payèrent les dettes qu'il avait contractées aux heures de détresse et élevèrent à leurs frais ses enfants.[2] — L'épitaphe portait : Au très célèbre professeur, si cher aux érudits et aux croyants, pour sa grande science et la pureté de sa vie.»

Il n'est guère possible de rendre à un savant de plus émouvant hommage, on voulait témoigner par là de la piété et de la gloire de cet homme de candeur.

LA JOIE DES ADVERSAIRES

Mais si ses élèves s'inclinaient avec émotion et respect devant la mort de leur maître, ses adversaires ne cachaient pas leur joie : « J'avais été bon prophète, écrit Théodore de Bèze, quand j'avais dit à Castellion : Le Seigneur te punira de tes blasphè-

---

[1] Le texte hollandais que j'ai sous les yeux, traduit : un véritable Israélite.

[2] Theatrum vitœ humanœ, folio I, 391.

mes ! » « Castellion est mort ? écrit Bullinger. Tant mieux. » Mais en voici un autre qui, avec cette finesse qui caractérise les belles âmes, écrit : « Castellion, pour ne pas aller plaider sa cause devant le Sénat de Bâle, en a appelé à Rhadamante. »

Cependant la joie de cette délivrance ne fait pas oublier aux adversaires de Castellion le pieux devoir de noircir sa mémoire. Un des jeunes Polonais, qui avait participé si activement à la cérémonie funèbre, écrit de Zurich au docteur Zwinger : « Je m'étonne qu'on mette tant d'âpreté à couvrir d'injures la mémoire de Castellion. Beaucoup affirment qu'il n'était pas digne de mourir de mort naturelle : ils l'appellent carrément l'apostat, l'anabaptiste, l'arien. Un certain Génevois a écrit ici qu'il attendait sa mort d'un instant à l'autre, *l'ayant demandée à Dieu dans ses prières*.... et d'autres choses encore, indignes de chrétiens. »

LES CASTELLIONNISTES

Un autre élève de Castellion écrivait de Genève quelques mois après : « Ici, on ne fait aucune mention de cet homme de foi et de sainteté qu'était notre cher Castellion, et même si quelqu'un s'avisait d'en faire mention, il s'exposerait immédiatement à la torture, au glaive, à je ne sais quels terribles châtiments ; mais il n'importe, s'il n'est pas permis de déclarer ouvertement sa conviction, il y a ici beaucoup de Castellionnistes [1] ».

[1] 2 Août 1564.

Castellion est mort, mais son esprit anime l'âme des jeunes.

Les Calvinistes ne devaient pas tarder à s'en apercevoir. Aussi la lutte va-t-elle reprendre, mais c'est en vain qu'ils essaieront d'enfermer dans son cercueil ce cadavre récalcitrant, ils le trouveront toujours sur leur chemin. Il y a des morts qu'on ne parvient pas à tuer.

LA CRITIQUE DU CALVINISME

La petite minorité de Bâle, dont Castellion était l'âme, ne devait pas rester inactive après sa mort. Un moment désemparée, elle se ressaisit bien vite, et l'on voit se produire dans son sein et à l'étranger, des manifestations qui ne laissent aucun doute sur la vitalité des principes de Castellion.

I

LES CASTELLIONNISTES

Acontius fait paraître en français, en flamand, en allemand et en anglais, les « Ruses de Satan. »[1]

Gautner, à Coire, reprend contre le Synode calviniste, l'ancienne lutte ; et les arguments de l'âge héroïque reviennent : la gerbe de Bellius, une nouvelle fois, répand sa bonne semence. Zürich, Schaffhouse, la plupart des Eglises du canton des Grisons prennent part à la mêlée. Des pro-

---

[1] Ouvrage édité à Bâle en 1565. Ce livre était un nouvel appel à ta tolérance et à l'absolue liberté religieuse.

testataires surgissent de la Valteline et les disciples de Castellion reprennent avec ardeur le bon combat. Camille Socin, qualifié couramment de « théologien castalioniste », Nicolas Camulio qui disait du symbole d'Athanase, qu'il était le symbole de Satanase, le pasteur Turiano, se faisaient les champions des idées de Castellion, « ce grand chrétien. » Ils deviennent même si remuants que les correspondants de Bullinger se plaignent de ce qu'ils inondent le pays de leurs proclamations et de ce que les pasteurs eux-mêmes sont les premiers à prendre leur parti « et à arracher les hérétiques au glaive du magistrat. »[1] Mino Celsi réédite le Nouveau Testament de Castellion, en latin et en français, et écrit un nouveau manifeste en faveur de l'idée de la tolérance ; le livre paraît en 1577. C'était en quelque sorte une réédition, considérablement augmentée, du traité de *Bellius* avec, en plus, des citations nombreuses empruntées au « Conseil à la France désolée » et « aux Annotations bibliques » de Castellion.

Mais, en 1578, se produisit un événement qui plongea le parti calviniste dans un grand émoi. Certes les amis de Castellion, ses élèves, ses disciples inconnus, s'élevaient encore avec véhémence contre l'autorité ecclésiastique, mais ce n'étaient là que de petites escarmouches locales et les seules doc-

[1] Lettres d'Eglinus à Bullinger, 1er Oct. 1571.

trines contestées concernaient l'usage des confessions de foi et la répression de l'hérésie. Aucune publication n'avait encore violemment attaqué l'essence même de la doctrine calviniste. Les critiques de Castellion étaient restées enfouies dans ses cartons et ceux qui avaient reçu le dépôt de ses manuscrits ne manifestaient pas le désir de les faire paraître. La censure de Bâle qui, jadis, avait réussi à baillonner Castellion, semblait devoir persister dans son œuvre, et les « erreurs » ou « les hérésies » de *l'instrument choisi de Satan* semblaient mortes avec lui. Or, voici qu'un jour parut une série de huit petits livres qui, malgré le pseudonyme sous lequel on dissimulait le nom véritable de l'auteur, devaient être de Castellion. Il y avait quatre dialogues et quatre petits traités. C'était une réfutation vive et hardie des doctrines calvinistes. La pensée de Castellion y transparaissait à toutes les pages, et son style, et sa piété vivante, et son érudition biblique, et son indépendance doctrinale, et son audace de novateur ! Les Calvinistes ne s'y trompèrent pas. Que s'était-il passé ? Le vieux médecin Bauhin s'était-il décidé à ressusciter la pensée de son maître ? Le prédicant Brandmiller, sortant de sa réserve, s'était-il délibérément et vaillamment exposé aux foudres des censeurs ? Brandmiller ne demandait qu'à vivre en paix avec tous ; Bauhin était trop âgé pour

UNE PUBLICATION IMPRÉVUE

être combattif. Mais ils avaient cédé aux instances d'un jeune théologien dont le nom devait devenir célèbre : ils avaient confié les précieux manuscrits à Fauste Socin [1]. Celui-ci, émerveillé de la valeur de ces manuscrits et les ayant, en quelque sorte, arrachés à force d'insistance, à leurs détenteurs, les fit aussitôt imprimer. L'éditeur signait d'un nom d'emprunt et le titre de l'ouvrage (Aresdorfii) était quelconque ; il semble emprunté à un village voisin de Bâle, où peut-être Socin demeurait. Mais la préface, d'une grande violence, faisait un éloge très ardent de Castellion, d'Erasme et de Mélanchton : les lecteurs étaient donc tout de suite fixés. A peine paru, le livre souleva l'indignation des Calvinistes. L'imprimeur Perna fut mis en prison, mais désormais la discussion était ouverte devant le grand public et les doctrines calvinistes allaient subir de terribles assauts.

II

LES GRANDS PROBLÈMES

Au XVIème siècle, tous les esprits se passionnaient à ces discussions. Il ne faut pas s'en étonner. Sous leur terminologie désuète, se débattaient

---

[1] Fauste Socin, neveu de Lélio Socin, né à Sienne en 1539. Etudiant en droit, il se laisse saisir, comme son oncle, par les questions religieuses. Se rend à Bâle, de 1575 à 1578, pour y finir ses études. Il y publie les écrits de Castellion et part pour la Transylvanie où il devait exercer une grande influence dans l'église unitaire. Une église nouvelle, issue de ses doctrines, se fonda et les fidèles prirent le nom de Sociniens.

les grands problèmes qui tourmentent encore les consciences modernes et l'on doit reconnaître, qu'à part les maigres clartés qu'on a acquises, depuis lors, les apparentes solutions qu'on propose à nos inquiétudes, ne sont encore que des balbutiements.

Lorsque les prophètes d'Israël, tourmentés par le mystère qui planait sur l'origine du mal, imaginaient la naïve fiction du péché d'Adam, ou bien lorsque, troublés dans leur foi, par l'inexplicable ruine de Sodome et de Gomorre, ils édifièrent pieusement cette doctrine apaisante qui consiste à dire que Dieu est juste et que rien ne se produit sans sa volonté, ils croyaient avoir résolu les angoissants problèmes. Calvin, en adoptant la prédestination augustinienne avait la même illusion. Castellion, au contraire, avec son sens critique, plus aiguisé, voyait tous les déficits de cette doctrine. Ses objections d'exégète, de théologien, de psychologue, étaient discutées avec passion et semblaient victorieuses à un grand nombre. La forme dialoguée qu'il avait donnée à ses petits traités les rendait plus vivants encore, car derrière les doctrines qui se heurtaient, les lecteurs devinaient la lutte passionnée de deux puissantes personnalités qu'animait une conviction égale. C'est ce qui donnait tant d'intérêt à ces débats, c'est aussi peut-être ce qui faisait que

Calvin savait si mal se maintenir sur le terrain de la discussion. Il semble être dans l'impossibilité de répondre à un argument de son adversaire, sans le couvrir d'injures. Nous devons reconnaître que c'est, à nos yeux de modernes, un des aspects les plus tristes de ces joutes qui, maintenues, comme le voulait Castellion, sur le terrain des idées, eussent pu être si belles et si réconfortantes.

LES QUATRE DIALOGUES DE CASTELLION

Certes, ces dialogues n'ont plus pour nous qu'une importance très relative, mais il me paraît nécessaire d'en citer ici quelques extraits [1]. D'ailleurs, ils sont loin d'être dénués d'intérêt et plusieurs les liront sans ennui.

Un court avertissement de Castellion explique son dessein. Il se sent obligé d'écrire ces quatre dialogues, parce qu'il y a « des gens qui croient que Dieu, de toute éternité, a créé, pour le salut, un certain nombre d'hommes qui ne peuvent se perdre, et que les autres, voués à la perdition ne pourront jamais être sauvés. » Ce qui fait que les uns « vivent dans l'orgueil et la parfaite tranquillité d'âme, puisqu'ils sont assurés de leur salut, tandis que les autres, conscients de leurs péchés, se croient voués à la mort éternelle et vivent dans le désespoir. » [2] En ce qui concerne

[1] Je crois d'ailleurs que c'est la première traduction française qui en sera donnée. M. Buisson n'en cite que de brefs passages qu'il insère dans son texte.

[2] Præfatio, page 1 : de la prédestination.

l'élection, le libre arbitre et la foi qui se rattachent directement à cette question essentielle, Castellion estime que le danger n'est pas moins grand et qu'il faut apporter aux hommes l'assurance de l'amour de Dieu. Le Christianisme est pour lui, non la religion de la désespérance et de la mort, mais la religion de l'espoir et de la vie. Dieu n'est pas le Père d'un petit nombre d'élus, il est le Père de tous. Il croit avec l'Evangile que rien, ni la misère, ni la souffrance, ni le mal, ne peuvent nous séparer de son amour et son optimisme chrétien se révolte à l'idée de cette geôle spirituelle dans laquelle Calvin enferme les âmes. Mais il ne prétend pas avoir résolu tous les problèmes. Il s'adresse au bon sens de chacun, estimant qu'en ces matières les soi-disant initiés ne possèdent aucune lumière spéciale et que les simples chercheurs ont plus de chance d'être dans le vrai, car ils ne consultent que leur raison [1]. Et Castellion ajoute, avec une jolie audace, « dans ces sortes de choses, la raison suffit. » Une note brève, jointe à ces considérations, nous fait connaître, dans quelles circonstances, il a écrit ces dialogues, comment il les a revus de très près, à la demande de quelques amis : « Puisse faire Dieu, dit-il, qu'ils servent « à sa gloire dans l'esprit de chacun. Mais je prie « instamment ceux qui les liront, de se souvenir

[1] Page 2.

« que je ne prétends pas énoncer des oracles : « je donne simplement mon opinion. »

DE LA PRÉDESTINATION

Il donne alors la parole à ses interlocuteurs, Louis et Frédéric [1], et après les quelques paroles du début :

FRÉDÉRIC — De quelle question veux-tu discuter ?

LOUIS — De la prédestination.

FRÉDÉRIC — C'est un problème bien complexe et bien ardu, et il serait préférable de n'en point parler, si l'audace de quelques-uns n'avait rendu son examen nécessaire à notre époque ; mais si nous le traitons dans la crainte de Dieu, j'ai l'espoir qu'il nous soutiendra dans notre recherche. Voyons, expose-moi en quelques mots ce que tu penses de la Prédestination.

LOUIS — Voici. Les hommes ne sont pas créés en vue de la même destinée. Dans son éternelle et immuable sagesse, Dieu en a destiné une partie au salut, une autre à la perdition. Ceux qu'il a voués au salut sont sauvés, non par leur effort moral ou leur victoire sur eux-mêmes, mais par la miséricorde gratuite de Dieu. Ceux qu'il voue à la perdition, c'est par sa mystérieuse, mais juste et indiscutable volonté, qu'ils voient se fermer, devant eux, tout accès à la vie.

FRÉDÉRIC — Ainsi donc, tu estimes qu'il y a certains hommes que Dieu a personnellement voués à la damnation, et qui ne pourront pas être sauvés.

LOUIS — Oui.

FRÉDÉRIC — Qu'arriverait-il s'ils obéissaient à Dieu ? Ne seraient-ils pas sauvés ?

---

[1] En réalité, LUDOVICUS et FRÉDÉRICUS. SOCIN, dans son édition de 1578 avait remplacé ces noms par ceux de THÉOPHILE (qui aime Dieu) et de PHILADELPHE (qui aime ses frères).

L'exemplaire que j'ai sous les yeux, porte les noms originaux, c'est l'édition de Gouda (1613).

Louis — Certes, ils seraient sauvés, mais ils ne peuvent pas obéir à Dieu ; car il leur a ôté la foi en son nom et la vie en son Esprit. Ils ne peuvent donc que vouloir et faire le mal, étant nécessairement enclins à tous les péchés.

Frédéric — Mais alors, c'est Dieu qui, par sa volonté, leur a donné cet instinct du mal.

Louis — Certes, comme Dieu a créé le loup pour dévorer les brebis.

Frédéric — Ils sont donc condamnés et rejetés avant d'être au monde.

Louis — Oui.

Frédéric — Ils ne sont pas condamnés à cause de leurs péchés ?

Louis — Mais si, c'est à cause de leurs péchés qu'ils ont mérité cette condamnation.

Frédéric — Quand l'ont-ils méritée ?

Louis — Le jour où Dieu les y a voués.

Frédéric — Ils l'ont donc méritée avant.... d'être nés ? Réfléchis à ce que tu dis.... S'ils ont mérité le châtiment, c'est donc qu'ils existaient. Car pour mériter une chose, il faut tout de même exister....

Louis — Toutes choses sont présentes en Dieu.

Frédéric — Ainsi les péchés des impies étaient présents à sa pensée, quand il créait les impies. Si les péchés sont la cause de la damnation, c'est qu'ils l'ont précédée, à moins que tu ne veuilles placer l'effet avant la cause, ce qui est contre nature.

Louis — Mais il y a deux causes de damnation : l'une réside en Dieu.... qui est souverainement juste, quoique incompréhensible. L'autre réside dans le péché de l'homme....

Frédéric — Pour laquelle de ces deux causes, Dieu condamne-t-il l'homme ?

Louis — Pour les deux.

Frédéric — C'est impossible, parce que c'est par une résolution éternelle qu'il damne l'homme, et le péché n'est pas éternel.

Louis — Mais le péché est de toute éternité en Dieu, puisque toutes choses sont présentes en lui.

Frédéric — Donc aucune cause ne peut être antérieure au péché. On ne peut pas, si l'on tient compte de l'idée du temps, se figurer quelque chose qui soit antérieur à l'éternité ; donc si, de toute éternité, le péché existe en Dieu, je ne vois pas pourquoi il doit chercher, en dehors du péché, d'autres raisons de damnation, à moins que le péché ne lui paraisse pas une cause suffisante, ce que certainement tu ne penses pas....

Et la discussion continue, abordant l'idée de la loi morale, du péché:

Frédéric — Si la volonté de Dieu est la loi de toute chose et si rien ne peut arriver contre sa volonté.... on doit en conclure que le péché n'existe pas....

Mais l'examen de la responsabilité morale et de la volonté de Dieu ramène bien vite les interlocuteurs à la pensée centrale du livre :

Frédéric — Dis-moi, si ton fils t'offensait, ne voudrais-tu pas le punir, ou lui pardonner ?

Louis — Certes.

Frédéric — Et veux-tu qu'il t'offense ?

Louis — Non.

Frédéric — Pourquoi donc attribues-tu à Dieu quelque chose que tu ne veux pas t'attribuer à toi-même ? Mais admettons que Dieu ait d'autres raisons pour vouloir le péché : il n'en reste pas moins qu'il le veut. Pourquoi donc punit-il les hommes puisqu'ils font ce qu'il veut lui-même ? [1]

---

[1] Page 7.

Ici naturellement les objections abondent : Dieu ne veut pas le mal, mais Frédéric, dans son ardeur de logicien, ne se contente pas de cette dénégation et on sent ici la ténacité de l'ancien adversaire de Borrhée.

FRÉDÉRIC — Réponds-moi donc, cette âme mauvaise d'où vient-elle ?

LOUIS — Elle vient de l'homme même et non de Dieu. Car il est précisément perdu à cause de ce fait que, sorti d'une pure création de Dieu, il a dégénéré en pure perversité.

FRÉDÉRIC — Te souviens-tu avoir déclaré, il n'y a qu'un instant, que si l'homme est enclin au mal, c'est parce qu'il y est poussé par la prédestination divine, comme le loup est enclin à manger les brebis ?

LOUIS — Je me souviens parfaitement.

FRÉDÉRIC — Est-ce que le loup a dégénéré en mangeant les brebis ?

LOUIS — Nullement, puisqu'il est créé tel.

FRÉDÉRIC — Donc nul homme ne peut dégénérer s'il est créé tel que, par sa nature, il soit nécessairement voué au péché. Il dégénérerait et il agirait contre la loi naturelle s'il ne péchait pas, de même que le loup dégénérerait si, de carnassier, il devenait herbivore....[1]

Et les arguments, dans le développement de cette pensée en apparence paradoxale, se font plus serrés. Calvin avait émis l'idée que Dieu, par sa volonté manifeste, ordonnait à tous les hommes de faire le bien, mais que, par une résolution cachée, il avait librement décidé d'en perdre

[1] Page 8.

un certain nombre [1]; Castellion n'a pas de peine à réduire à néant ces dangereuses spéculations.

Frédéric — Vouloir le péché et ne pas le vouloir, c'est irréductiblement contradictoire.... et c'est absurde. Tu dis que c'est par une disposition secrète que Dieu a destiné certains hommes à la perdition. Mais si c'est une chose secrète, d'où vient que tu affirmes qu'elle est si claire aux tiens ? L'Esprit lui-même proclame heureux celui qui parle d'un cœur sincère. Le Christ dit que c'est de l'abondance du cœur que la bouche parle. Lorsqu'un homme pense autrement qu'il ne dit, comment le juges-tu ?

Louis — Je l'appelle hypocrite. [2]

Frédéric — Eh quoi ? Tu peux concevoir que ton Dieu est hypocrite ? En vérité, si par son Verbe il défend le péché, et que d'autre part, en secret, il le veuille, il ne peut pas échapper à cette accusation, puisqu'en réalité, il sait impossible ce que *manifestement*, par son Verbe, il ordonne.... et cela est plus absurde encore ! [3]

Et les arguments sentimentaux succèdent aux arguments logiques :

---

[1] « Pourquoi il ne convertit pas toute personne également, il en retient la raison cachée par devers soi. » (Calomnies d'un brouillon art. I).

[2] Ceci est en termes très nets dans le manuscrit saisi par Théodore de Bèze ; et Calvin avait déjà répondu : « Dieu promet aux uns l'esprit d'obéissance et laisse les autres en leur perversité, car, quoique tu gazouilles, ce n'est pas à tous indifféremment, *mais à ses élus spécialement*, que Dieu promet un cœur nouveau *afin qu'ils cheminent en ses commandements*. Que veux-tu dire maintenant, habile contrerolleur que tu es ? Pour ce que Dieu conviant à soi toute la compagnie des hommes, de son su et vouloir, n'élargit point son Esprit à la plus grande part, mais en amène seulement un petit nombre à obéissance, esquels il besogne par inspiration secrète, le faudra-t-il pourtant blâmer comme mensonger ? » (Fin de la 7e calomnie).

[3] Page II.

Frédéric — Voyons, ne crois-tu pas que le premier homme était fils de Dieu ?

Louis — Oui, certes, je le crois. Luc, d'ailleurs, l'a ouvertement déclaré, quand il a tracé la généalogie de Jésus.

Frédéric — Bien, je fais appel maintenant à tes sentiments profonds. Est-ce que tu voudrais que ton fils fût condamné au supplice ?

Louis — Non ! Et je ne pense pas même qu'il y ait une bête assez cruelle pour le vouloir.

Frédéric — Comment donc peux-tu avoir l'audace d'attribuer à Dieu ce qui te révolterait même dans une bête fauve ? Si toi, qui es mauvais, tu ne veux pas procréer des enfants pour la tuerie, tu devrais au moins croire que Dieu n'a pas créé les hommes pour la perdition éternelle ! [1]

Et ici la pensée s'élève. Au particularisme religieux que Calvin avait emprunté à l'antique Israël, Castellion oppose un universalisme que les libres croyants modernes les plus hardis n'ont pas dépassé :

Frédéric — La parole de Paul demeure. Si vous êtes des fils, vous serez héritiers. Je n'ignore pas que Paul parle des fils de la régénération.... Mais moi je dis que, si les enfants de la régénération possèdent les avantages qui sont liés à leur qualité, les enfants de Dieu doivent participer à l'héritage de Dieu, pour lequel ils ont été créés ! En quoi consiste cet héritage ? Je ne veux pas en discuter ici. Mais j'affirme qu'il ne peut être qu'excellent. C'est pourquoi je conclus : tous les hommes sont créés en vue d'une fin excellente. Ne crois-tu pas que tout être aime ses enfants ?

Louis — Je le confesse.

---

[1] Page 13.

FRÉDÉRIC — Et d'où penses-tu que lui vient cet amour ?

LOUIS — De Dieu lui-même qui l'a créé...

FRÉDÉRIC — C'est donc que cet amour réside en Dieu et qu'il en jaillit comme d'une source d'eau vive.... Créer des hommes pour la perdition ne serait pas une œuvre d'amour mais une œuvre de haine ! De tout cela je conclus nettement, que Dieu a créé les hommes, non pour la mort, mais pour la vie [1]. Un Père peut aimer sans raison, ce n'est pas sans raison qu'il condamne. [2]

Et Castellion s'engage dans la discussion des textes bibliques qui démontrent surabondamment sa thèse. Nous ne le suivrons pas dans cet examen. [3]

La citation que j'ai faite est déjà longue, mais j'ai voulu donner une idée de l'allure du dialogue et du ton cordial qu'il affectait. Les deux adversaires sont animés des meilleurs sentiments et discutent, sans animosité, d'idées incertaines. Le sentiment modifie le dogme et, selon l'heureuse expression de M. Doumergue [4] « ce n'est pas l'imperfection de la formule qui fausse le sentiment, c'est la vérité du sentiment qui corrige la formule, car la Réforme va non du dogme au sentiment, mais du sentiment au dogme. » On ne saurait mieux

---

[1] Page 15.

[2] Page 92.

[3] Un exemple suffira pour donner une idée de son argumentation purement scripturaire. « Faisons l'homme à notre image, dit le Dieu de la Genèse. Dis-moi, demande FRÉDÉRIC, le péché est-il à l'image de Dieu ? Si l'homme est créé à l'image de Dieu, c'est donc qu'il est créé pour la justice et non pour le péché. » (Page 15).

[4] CALVIN et les libertés modernes, page 37.

dire : malheureusement cette appréciation, si vraie pour Castellion dont le sentiment corrige à chaque instant le dogme, c'est à Calvin que M. Doumergue l'applique. Et elle devient complètement fausse. Car si Castellion agit constamment dans le sens de l'esprit de la Réforme, Calvin semble s'être engagé dans une voie où il doit nécessairement s'obstiner en sens inverse. On peut nettement, indiscutablement, voir dans sa réponse, comment « l'imperfection de la formule fausse le sentiment » :

« Dieu, dit-il, ne fait point miséricorde à tous, pour ce qu'il ne veut point. Dieu n'est obligé par aucune loi de faire miséricorde à toutes personnes indifféremment, mais il est juge absolu en soi-même pour pardonner à qui bon lui semble et laisser les autres dans leur péché.... [1] C'est bien trop lourdement fait à toi de redemander de Dieu qui est auteur de la nature, tout ce que tu aperçois en un bœuf ou en un âne, comme s'il était astreint aux mêmes lois qu'il a imposées à ses créatures. Certes, en ce qu'il adopta jadis la semence d'Abraham, il a rendu un clair témoignage qu'il *n'aimait pas également tout le genre humain.* De même qu'ayant rejeté Esaü, il préféra à lui Jacob qui était plus jeune ; par un tel choix, il a donné une enseigne manifeste de son amour libre, de laquelle il n'aime sinon ceux qu'il lui plaît. Moïse crie que Dieu ayant rejeté toutes nations, il en a aimé une seule.... Nieras-tu qu'il soit Dieu, pour ce que tu ne le trouves semblable à un tigre ou à une ourse ?

« Certes, répondait Castellion, certes, s'il est inférieur à ces bêtes fauves et si son amour n'égale

[1] Calomnies d'un brouillon, Art. 2.

même pas leur amour.» Mais Calvin ne voyait pas les conséquences de sa fougueuse logique, étayée sur un dogme faux. Il défendait l'honneur de son Dieu, mais il le défendait en homme atteint d'aveuglement et de surdité. Le problème du mal ne se posait plus pour Calvin. La prédestination était « sa tarte à la crême » et répondait à toutes les objections. Aussi faut-il voir avec quelle naïveté touchante, avec quel air de triomphe comique, il envoie à son adversaire, très averti, cet argument qu'il croit définitif :

« Par exemple, vu que les bêtes brutes débattent pour leurs petits jusqu'à la mort, d'où vient que Dieu souffre que les enfants sont quelquefois déchirés et dévorés par les tigres, ours ou lions ? Est-ce que sa main est si courte qu'elle ne puisse s'étendre jusqu'à eux pour les préserver ? Vois-tu que j'ai ample matière, si je veux poursuivre, à découvrir ta bêtise ? »

L'idée de « l'impotence de Dieu », théorie chère à M. W. Monod, est jugée ici sans indulgence, mais ce qui confond, c'est l'assurance de Calvin : il se réfugie dans une doctrine prédestinatienne qui rend Dieu responsable de tout, et se figurant l'avoir « sauvé », il taxe de bêtise ceux qui proposent des solutions moins désespérées. Calvin était trop assuré d'être dans la vérité divine : il n'a jamais compris qu'on opposait à *sa notion* humaine de Dieu, une autre notion humaine.

La relativité de la connaissance lui était chose absolument fermée :

« Tu ne crains pas, écrit-il à Castellion, de vomir ces mots pleins de sacrilège : que Dieu est pire qu'un loup, si ainsi est qu'il veut créer les hommes à la misère. Les uns naissent aveugles, les autres sourds, les autres laids et difformes outre mesure. Ainsi Dieu, si l'on s'en rapporte à ton jugement, serait cruel s'il afflige les siens de telles incommodités, même avant qu'ils naissent au monde.... Tu accuses Dieu d'injustice, voire tu dis qu'il est semblable à un monstre, s'il dispose autrement des hommes qu'un chacun fait de ses enfants.... »[1]

Calvin ne pouvait pas comprendre que c'était sa notion de Dieu qui était redoutable ; il ne pouvait pas admettre que c'était *son* Dieu, qui était semblable à un loup ! Son Dieu ne pouvait être que le seul et vrai Dieu : dire cela de *son* Dieu, c'était le dire de Dieu lui-même. Et pourtant le manuscrit qu'il avait sous les yeux pouvait l'instruire s'il avait *voulu voir*. L'opposition y est aussi nette que possible entre les deux notions contradictoires : LES DEUX NOTIONS

« Toutes les lois humaines et divines condamnent les hommes *après* le crime. Le *Dieu calvinien*, (c'est la première fois, dans l'histoire des dogmes, qu'on trouve cette expression heureuse et elle vaut la peine d'être signalée), le Dieu calvinien a déjà condamné et damné les impies avant même leur naissance.... Tes adversaires, Calvin, opposent ici *leur* Dieu à un tel Dieu.

---

[1] Réponse à la première calomnie.

Suit un parallèle entre la nature « du Dieu de Calvin » et la nature du « *Dieu* de Castellion. » Et voici ce que Calvin pouvait lire dans le manuscrit qu'il avait sous les yeux [1].

Le *Dieu* de *Calvin* est lent à la miséricorde, mais enclin à la colère. Il a créé l'immense majorité des hommes en vue de la perdition....

Le Dieu dont nous parlent la nature, la raison et la Bible, est *juste le contraire du Dieu de Calvin.* Il est enclin à la miséricorde et lent à la colère. Il a créé l'homme à son image et à sa ressemblance pour le vouer à la vie éternelle.... *Ce* Dieu ne veut pas qu'un seul de ses enfants périsse. C'est pourquoi il a envoyé sur la terre son Fils.... qui délivre les hommes de l'esclavage du péché, dans lequel ils étaient tombés par leur désobéissance. *Ce Dieu* s'oppose si bien au Dieu de Calvin qu'il en détruit toutes les œuvres....

Et de même que *ces deux Dieux* sont d'essence opposée, leurs enfants ont des mentalités irréductiblement contradictoires. *Le Dieu de Calvin* a des enfants qui ignorent la compassion et la clémence, durs, orgueilleux, dissimulés...., violents...., querelleurs, ambitieux et sanguinaires, animés des sentiments de haine que leur Père leur inspire.

L'autre Dieu, au contraire, a des enfants miséricordieux, humbles, bienveillants, sincères, tolérants...., paisibles...., ennemis des querelles.... ayant horreur du sang.... ils sont imprégnés des nobles inspirations que leur suggère leur Père.

Voilà, Calvin, les choses que tes contradicteurs affirment. Ils jugent ta doctrine par les fruits qu'elle porte. » [2]

On ne saurait opposer avec plus de netteté ces deux *notions* contradictoires. C'est bien de

---

[1] Il s'agit de ce manuscrit saisi par TH. DE BÈZE, et qu'on croyait perdu. Voir page 327.

[2] Traduit du hollandais. D'après COORNHERT.

deux Dieux qu'il s'agit « du Dieu de Calvin » et du « Dieu de Castellion. » Et le parti pris du Réformateur de Genève apparaît ici dans tout son éclat.

Avec la naïveté d'un disciple qui l'avait aimé et qui avait cru tout d'abord en sa doctrine, l'auteur du manuscrit ajoutait :

« Je suis de ceux, Calvin, qui ont cru de bonne heure à tes paroles, et je m'en suis porté garant !.... Je croyais qu'il n'était pas possible de penser le contraire. Mais je connais maintenant les arguments de tes contradicteurs et ma conviction s'est modifiée.... il est possible que tu ne sois qu'égaré. Je te supplie, Calvin, de n'envisager que l'honneur de Dieu. L'aveu d'une erreur est un acte autrement grand que le fait d'y persévérer ! »

L'auteur du manuscrit connaissait mal Calvin. La possibilité de l'erreur ne s'était jamais présentée à son esprit :

« Quand je rencontre quelque fol, écrit-il, je suis admonesté, en le regardant, de considérer *quel*, Dieu m'eût pu créer *s'il lui eût plu.* Autant qu'il y a de personnes stupides.... au monde, ce sont autant de miroirs que Dieu me propose pour me faire contempler sa puissance non moins redoutable que merveilleuse [1].... Quant à ce que tu ajoutes, ce n'est point tant à moi de le réfuter par écrit, *qu'aux juges de le punir rigoureusement par le glaive qu'ils ont en main.* [2] »

C'est bien cela, nous revoilà en pleine réalité.

---

[1] Réponse à la 1ère Calomnie.

[2] Ibidem.

A bout d'arguments, le raisonneur invoque l'argument suprême : c'est ainsi que Calvin discute. Celui qui ose le contredire est *un fol* et s'il ne se rend pas à ses raisons, il est passible *du glaive.*

Puisque l'existence « des personnes stupides » était pour Calvin une preuve manifeste de la puissance de Dieu, n'eût-il pas été plus logique, plus sage et plus « calviniste » aussi, d'attribuer à Dieu seul la responsabilité de leur déraison ?

Cette suggestion de l'auteur du manuscrit anonyme ne devait pas tarir en Calvin le fleuve des invectives, car c'est précisément à propos de cet écrit anonyme, qu'il se livra à l'égard de Castellion à ces violentes et iniques attaques qui le déconsidèrent aux yeux des juges impartiaux.

III

UNE RELIGION DE LIBERTÉ

En face de cette doctrine de fatalisme spirituel et de désespérance morale, Castellion dresse toute une religion nouvelle basée sur la liberté. Après avoir lutté, durant de longues années, pour en établir le principe et la méthode, il en a tracé les lignes essentielles. Et c'est dans ses trois grands dialogues du *salut*, du *libre arbitre* et de la *foi*, qu'il en a posé les fondements. Nous ne pouvons donner ici de longs extraits de ces ouvrages et c'est pourtant, par des citations, que l'œuvre si méconnue et si calomniée de Castellion peut prendre

sa vraie valeur. Malheureusement ces dialogues, à cause même de leur forme littéraire, présentent quelques longueurs et des citations ne donnent que des vues fragmentaires. Cependant, malgré le péril de ces résurrections de textes nécessairement vieillis, nous pensons qu'il n'est pas inutile de faire ici quelques citations.

Pour comprendre la portée de ces dialogues, il faut toujours avoir présent, à la pensée, le fait qu'ils sont une réponse aux affirmations doctrinales de Calvin, ou si l'on veut, un projet de Réforme de la Réforme calviniste. De même que pour la *prédestination*, la pensée de Castellion s'opposait à celle de Calvin, de même en ce qui concerne le salut, la doctrine nouvelle s'oppose à la doctrine calviniste. Et ici la forme dialoguée conserve à l'idée son vrai caractère.

DU SALUT

Calvin déclare que la nature humaine est mauvaise. Tous les hommes seraient perdus si l'on ne tenait compte que de leurs mérites. L'humanité est déchue et misérable. Mais Dieu ayant destiné au salut un *certain nombre* d'hommes, il envoie son Fils pour les guérir et les sauver.

DU SALUT OU DE LA VRAIE VIE

Louis — Les Calvinistes illustrent cette doctrine par une parabole. Un docteur vient dans un hôpital. Gratuitement il soigne et guérit quelques malades qui lui marquent une grande reconnaissance, car ils n'avaient aucun droit à ses soins. Les autres malades, que le docteur ne soigne pas, ne peuvent pas se plaindre, car il ne leur doit rien.

Frédéric — Certes, mais est-ce que ce docteur est assez puissant pour guérir tous les malades ? Est-il aussi miséricordieux ?

Louis — Oui, c'est uniquement sa miséricorde qui le pousse à guérir les malades.

Frédéric — Si tu étais ce docteur, les guérirais-tu tous ?

Louis — Evidemment.

Frédéric — Tu serais alors plus miséricordieux que ce docteur. Or, dans votre parabole, le docteur c'est Dieu, celui au nom de qui le Christ a dit : « Venez à moi, vous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulagerai ! » Ta parabole est inexacte ; je vais te la raconter telle qu'elle doit être. Un médecin vient dans un hôpital et il dit à tous les malades : « J'ai un puissant remède à votre disposition, tous ceux qui le prendront seront guéris ! » Or voici, il en est qui prennent avec empressement le remède, et ils obtiennent leur guérison ; d'autres, trouvant le remède trop amer, refusent de le prendre et ils ne peuvent pas guérir. Le Christ est venu au monde pour guérir tous les malades dont se compose l'humanité, mais son remède est amer : car il consiste à renoncer absolument à soi-même. Ceux qui y consentent sont sauvés, et ceux qui ne le veulent pas se perdent par leur faute. Le Christ a la puissance de guérir ceux qui *veulent* être guéris. Mais il ne peut pas faire l'impossible ! »

Et Castellion cite ici la parabole des noces : [1]

Ce roi de la parabole, continue Frédéric, ce roi qui appelle tous les hommes au banquet de la vie, c'est Dieu. Il veut que tous soient sauvés ! Mais l'homme qui n'a pas revêtu son habit de noces est jeté dehors !.... Dieu veut que ceux qui sont appelés à la vie, mettent leur habit de noces, c'est-à-dire qu'ils revêtent cet homme nouveau qui vit en Christ : ils doivent renaître en lui par la foi. »

---

[1] Matthieu : XXII :2.

Calvin en était resté à l'élection du peuple d'Israël, comme si, depuis les patriarches, il ne s'était pas produit de fait nouveau. Castellion se réclame moins de l'Ancienne Alliance que de la Nouvelle, et il écrit :

UNIVERSALISME CHRÉTIEN

FRÉDÉRIC — Certes, Dieu a tout d'abord élu Abraham et les siens, mais, par la suite, il a envoyé Jésus pour inviter au salut tous les hommes. Car la grâce du Christ doit être répandue dans l'univers entier....[1] Qu'on ne s'y méprenne pas cependant, Dieu dans sa volonté d'universel salut n'a pas pesé, par avance, les mérites des hommes....»[2]

C'est par le fait de son éternelle miséricorde qu'il a pris cette résolution, laissant aux hommes la liberté de participer à la vie éternelle ou de se vouer à la mort. Malheureusement, l'humanité s'est laissé séduire. Elle n'a pas su résister aux pièges de l'esprit du mal. Abusant des pouvoirs qu'elle avait de se décider pour le bien et le mal, elle s'est vouée au péché, et l'hérédité aidant, sa volonté s'est presque abolie dans l'accomplissement des choses mauvaises. Elle semblait perdue à tout jamais. Alors le Christ est venu, il s'est penché sur l'âme de l'humanité pécheresse. Il l'a relevée,

---

[1] Page 71. Edition latine de Gouda. La traduction hollandaise appuie toutes ces déclarations de passages bibliques qui ne se trouvent pas dans l'édition latine. Ici par exemple, le traducteur hollandais cite Jean I :29 ; Romains V :20,etc.

[2] Page 73.

il lui a enseigné les chemins qui conduisent à la vraie vie. Il l'a libérée de l'emprise du mal et il dépend désormais d'elle de se laisser guérir. Mais ce n'est pas uniquement par l'effet de sa volonté que se produit la guérison, c'est grâce à la décision éternelle de Dieu, à sa continuelle recherche, à son action incessante, c'est grâce à l'influence divine du Christ.

Frédéric — Mais il n'est rien, crois-moi, rien qui soit si corrompu — quelle que soit la cause de cette corruption — que le Christ ne puisse ou ne veuille purifier.... C'est pour guérir et sauver les âmes qu'il est venu.... Qui donc pourrait douter de son dessein, lorsqu'il s'écrie : « Venez à moi,vous qui êtes travaillés et chargés ?».... Plus le péché est grand, plus la grâce du Christ sera grande.

NÉCESSITÉ OU LIBERTÉ

Louis — Oui, ami, j'ajoute foi à tes paroles et mon esprit aime à s'y confier, mais tu as fait allusion parfois *au libre arbitre* de l'homme et tu n'ignores pas qu'il s'est élevé autour de ce problème de graves et violentes disputes. Je voudrais bien (si tu n'y vois pas d'objection) que tu m'en parles comme tu l'as déjà fait au sujet de la *prédestination* et du *salut*, auxquels cette question me semble intimement liée, mais comme je dois rester chez moi.... veux-tu me faire le plaisir de venir de bonne heure à la maison ? Nous discuterons de tout cela et déjeunerons ensemble.

Frédéric — Très volontiers Louis, mais à la condition que tu m'offres un faisan, car j'adore ce gibier.

Louis — Ah ! que ma joie serait grande d'avoir ce gibier que tu désires et avec quel bonheur, Frédéric, je te ferais ce petit plaisir, mais tu me vois désolé, je n'ai pas de faisan et je ne sais comment me le procurer.

Frédéric — Ce n'est rien, car tu pourras sans doute m'offrir un poulet ?

Louis — Oui, certes, deux même, et avec plaisir.

Frédéric — O mon cher ami, il n'est pas nécessaire que je vienne chez toi pour discuter du libre arbitre ou de la liberté de nos désirs, car tu viens toi-même de traiter, en quelques mots, toute la question.

Louis — Moi ? mais je n'en pas *la moindre* idée.

Frédéric — C'est d'autant plus convaincant.... Voyons, n'as-tu pas exprimé le désir de me voir chez toi demain ?

Louis — Oui.

Frédéric — Crois-tu que je puisse vouloir ce que tu désires ?

Louis — Sans doute, puisque je te l'ai demandé.

Frédéric — C'est donc que je suis libre de vouloir ce que tu désires et ma décision n'a pas d'autre cause que ton désir. Toi-même, dans ton intention de m'être agréable, tu as librement exprimé un désir que tu n'avais pas une minute avant. Cependant ici ta volonté libre est impuissante : tu n'as pas de faisan. En ce qui concerne le poulet, ta volonté non seulement est libre, mais tu as le pouvoir de la réaliser. Nous sommes libres en toutes choses, mais notre puissance se limite à un petit nombre. Nous *ne pouvons pas tout le bien* que nous voulons.... Mais je viendrais chez toi, mon ami, si Celui qui a la puissance souveraine n'y met pas obstacle. Prie-le, comme je le prie moi-même, de faire que nos entretiens puissent servir à sa glorification et au salut des âmes. [1]

DU LIBRE ARBITRE

Ce n'est pas sans raison que Castellion terminait son second dialogue par ces considérations qui devaient introduire le troisième. C'est qu'il est avant tout préoccupé de bien distinguer entre ce qu'il appelle la volonté libre et le pouvoir de faire ce qu'on veut. C'est à cette distinction qu'il

[1] Du latin. De electione. Fin du dialogue II.

consacre de longues pages d'ingénieuse critique biblique. Il tient aussi à ce qu'on ne croie pas qu'il entend par libre arbitre le pouvoir de vouloir sans raison. La libre volonté n'est pas une volonté folle. Il est de toute évidence qu'elle ne se détermine que sur des motifs d'ordre rationnel ou sentimental. Mais au lieu d'être liée à une décision fatale, la volonté garde le pouvoir, en se portant d'un côté ou de l'autre, de faire pencher le plateau. Dieu a voulu l'homme libre, afin qu'il ne fût pas, comme l'animal, l'esclave de ses instincts. C'est cette liberté qui constitue le premier bien de l'homme. C'est la sauvegarde de sa souveraineté spirituelle et de ses responsabilités morales. L'homme est libre, parce que fils de Dieu, et Dieu l'a d'autant plus aimé qu'il n'a lié sa liberté par aucune contrainte. Il semble qu'il ne soit pas nécessaire d'insister ici pour établir une doctrine qui est, dans son sens profond, admise par tous. Mais au XVIe siècle, le serf arbitre, le déterminisme calviniste, la prédestination augustinienne jouissaient d'une trop grande influence, pour que Castellion n'insistât pas dans l'exposé de sa doctrine. Et il esquisse une véritable philosophie de la liberté qui se greffe tout naturellement sur sa notion de Dieu et de l'homme. Par l'hérédité qui pèse sur lui et l'habitude néfaste du mal, l'homme semble avoir tué en lui son libre arbitre. Il est l'esclave du péché. Mais

le Christ, dont il semble décidément que Calvin oublie trop la mission rédemptrice, est venu pour vivifier à nouveau les âmes.

LE « PROCESSUS » DU SALUT

FRÉDÉRIC — Le Christ ne change pas dans l'âme ce qui est encore vivant; il nous donne la force d'en user. S'il y a quelque chose d'imparfait, il le perfectionne ; de souillé, il le purifie.... de sorte que, par l'influence de son esprit, l'homme est régénéré et c'est un homme nouveau [1]... Mais il ne modifie pas le témoignage des sens ou de la raison, pas plus, d'ailleurs, qu'il ne transforme les opérations de la mémoire [2]... C'est au moyen des sens, de la raison et de la mémoire que Dieu a donnés à l'homme, que le Christ entreprend son œuvre de régénération, mais tout cela est vrai aussi de la volonté. Si le Christ ne trouve point de volonté dans l'homme et qu'il veuille le guérir, il doit nécessairement créer en lui cette volonté qui lui manque. Mais si l'homme a une volonté, c'est d'elle que le Christ se sert. Mauvaise ? Il la rend bonne. Bonne ? Il se contente de l'éclairer. C'est ainsi qu'il suggère à Paul une conception plus saine de la vraie religion, et quand il lui a montré le bien suprême, alors il fortifie sa volonté et lui donne le pouvoir de l'accomplir [3].... Tout don parfait et toute grâce excellente viennent de Dieu [4].... Dieu, ou un de ses messagers montre ce qu'est le bien, afin qu'on le désire. Et comme il parle de l'abondance de son cœur, il y a, dans ses suggestions, une puissance intérieure qui exalte et enthousiasme : c'est *l'Esprit vivant* qui, plus que les paroles humaines, émeut l'âme de l'homme. Les disciples à Emmaüs avaient bien senti cette puissance mystérieuse, quand ils disaient : « N'est-ce pas que notre cœur brûlait d'une flamme

---

[1] Du latin page 186, Edition de Gouda De liber. arb.

[2] Page 186—187.

[3] Page 187.

[4] Page 188.

divine, tandis qu'il marchait avec nous ? » On peut voir la même puissance dans les arguments de Pierre, le jour où il convertit au Christ plus de 5000 personnes. Ce n'est pas son éloquence qui a produit ce résultat, car son discours est franchement mauvais. Si un autre homme que Pierre l'avait prononcé, ses paroles n'auraient pas eu plus d'effet que le verbe sonore d'un histrion. Mais il portait en lui un Esprit divin qui, tel un flambeau sacré, mettait au cœur de tous des flammes d'enthousiasme.... Il y a des gens tout brûlants d'amour pour eux-mêmes ou pour leurs richesses, ou pour l'objet de leurs plaisirs qui s'élèvent contre cet Esprit divin et le combattent.... ils aimeraient mieux se laisser rompre que de fléchir !.... Eh, bien ! c'est pêcher contre le St Esprit que de s'elever volontairement et sciemment contre une vérité évidente, manifeste, connue et démontrée. *S'il en est qui se figurent que cette révolte contre l'Esprit Saint est l'effet d'un décret ou la volonté de Dieu, qu'ils servent un tel Dieu.* Pour moi j'ai appris à connaître *un Dieu qui, étant bon par essence, ne peut vouloir que le bien,* pour lui-même et pour les autres, *de façon manifeste, ou dans le secret de ses mystérieux desseins.*

Louis — Je t'accorde ce que tu viens de dire. Mais il est une chose que je voudrais savoir. Que peut-on répondre à ceux qui t'accusent d'attribuer trop de valeur à la volonté humaine ? Ne te semble-t-il pas que l'homme est en partie sauvé par son propre mérite et qu'il risque de s'enorgueillir, tout en diminuant la grâce et la gloire du Christ ? [1]

C'était là au XVIème siècle la grande accusation ; c'est celle que Calvin et Théodore de Bèze ne cessent de faire à Castellion. Le dialogue va se faire plus âpre, on y sent gronder la révolte inté-

[1] Page 190.

rieure d'un homme qu'on n'a jamais cessé de poursuivre du reproche de pélagianisme, mais Castellion sait rester maître de lui.

Frédéric — Dieu est plus grand d'avoir voulu l'homme libre que s'il l'avait voulu semblable aux animaux. La gloire du Christ s'impose avec plus d'éclat s'il renouvelle entièrement l'homme. Il est autrement glorieux, pour le Christ, de rendre à l'homme sa vraie nature, que d'avoir à faire à un vase d'argile qui nécessairement se plie aux désirs du potier. Certes, il y a des hommes qui s'enorgueillissent des dons de Dieu, mais il ne faut pas tomber dans l'excès contraire et les nier.... Si nous accordons quelque valeur aux témoignages de la raison, aux exemples qui s'imposent et aux expériences journalières, nous pouvons aisément constater que ce sont précisément les partisans du serf-arbitre qui s'adonnent à l'orgueil, et c'est très naturel : ne prétendent-ils pas être élus et ne se croient-ils pas irrévocablement destinés à la vie ? Qui donc, parmi les prédestinatiens se croit voué à la perdition ? N'ayant aucune raison de craindre pour leur salut, ils s'élèvent en dominateurs.... [1] Les prédestinatiens condamnent leurs adversaires avec un tel dédain, que leur attitude seule suffit à prouver le libre arbitre, alors même que leurs lèvres le nient. On pourrait même se demander si leur désir de condamner les autres ne leur fait pas oublier le conseil du Maître: «Ne jugez pas, si vous ne voulez pas être jugés.» Au reste, rien ne sert de les exhorter aux bonnes œuvres! C'est comme si tu exhortais un fils de roi à devenir un fils de roi. Ils sont élus, ils ne sauraient périr ! Ils sont sauvés par leur doctrine ! Les bonnes œuvres du Christ sont devenues leur propriété, leur apanage. Ils n'ont pas de volonté libre et pour rien au monde, ils ne voudraient être sauvés par

---

[1] Page 191.

leurs œuvres ! Je ne connais personne que soit, plus qu'eux, fermés aux exhortations d'une saine piété.

VOLONTÉ ET GRÂCE

N'est-ce pas avec délices qu'ils se livrent aux calomnies les plus manifestes ? On pourrait en dire long à ce sujet, mais quoique je sois abondamment documenté, je préfère me taire. Une seule chose cependant doit être relevée, car c'est une impudente affirmation. Ils vont partout, proclamant que nous croyons être sauvés par nos œuvres et notre volonté personnelle. Qui donc ne nous aurait en horreur [1], après une telle accusation, si elle était fondée ? Mais jamais nous n'avons dit ou cru une semblable chose. Le jour de Dieu établira notre bon droit avec une aveuglante clarté. Voici ce que nous affirmons et témoignons ; *c'est gratuitement et par la grâce de Dieu, sans aucun mérite de notre part, que nous sommes sauvés.* Il n'est pas en notre pouvoir d'acquérir le salut *par nous-mêmes, mais il est en notre pouvoir de le perdre* et cela facilement ! Le premier homme a été placé dans le jardin d'Eden, sans qu'il l'ait le moins du monde mérité : mais c'est *par suite de sa désobéissance* qu'il en a été chassé. Avec l'apôtre Paul, nous disons : « Si vous vivez selon la chair vous êtes destinés à la mort, mais si, par l'esprit, vous tuez les œuvres de la chair, vous êtes destinés à la vie. Celui qui sème pour la chair, moissonnera la corruption. » Là-dessus ils se livrent à de bruyantes manifestations, ils proclament que nous cherchons le salut par nos propres mérites ! Qu'ils s'en prennent alors à l'Ecriture sainte qui déborde d'affirmations semblables. « Ce ne sont pas ceux qui disent : Seigneur, Seigneur, qui entreront dans le royaume des cieux, mais ceux qui *font* la volonté de mon Père. »... « Mes frères, ce sont ceux qui *font la Volonté de mon Père !* » Que signifient ces paroles ? Est-ce là attribuer à l'homme le mérite du salut ? Pas le moins du monde ! C'est entendu : le salut ne dépend

[1] L'accusation de pélagianisme était une des plus graves qu'on pût proférer contre un homme, car elle apparaissait comme la négation de l'œuvre de Rédemption.

ni de celui qui veut, ni de celui qui court : c'est Dieu qui fait miséricorde, mais encore faut-il vouloir et courir. »[1]

Suit alors l'examen de quelques récits de l'antique Israël tendant à établir que c'est Dieu qui donne aux hommes la force d'affronter la lutte, mais que la victoire n'est donnée qu'à ceux qui, volontairement, l'affrontent.

.... « Le paysan, continue Frédéric, ne peut moissonner que s'il laboure et ensemence sa terre. Est-ce à dire que c'est sa volonté ou son mérite qui font croître le blé ? Tous ces biens ne sont-ils pas un don de cet Etre de bonté qu'est Dieu ?[2] Comment l'homme pourrait-il se glorifier, alors que c'est de Dieu qu'il a reçu non seulement tous les biens qu'il possède, mais encore tous ses dons personnels.... J'ai partagé, je l'avoue, il y a bien longtemps l'erreur des prédestinatiens.... et je ne crains pas d'avouer ce péché, j'avais à ce moment quelques bouffées d'orgueil, mais depuis lors j'ai appris bien des choses et en considérant l'orgueil auquel j'avais pu me laisser aller dans la doctrine du serf-arbitre et la modestie que m'inspire ma conviction actuelle, je tiens plus encore ma conviction pour vraie. Et, pour résumer ma pensée, j'affirme que tous ceux qui sont sauvés, le sont par une disposition providentielle et gratuite de Dieu, sans que leur mérite y soit pour quelque chose. Mais ceux qui se perdent, se perdent uniquement parce qu'ils refusent d'obéir aux commandements de Dieu. Cela seul, à mon sens, est la cause première et dernière de la perdition de l'homme. »

L'OPTIMISME SPIRITUEL

Ces quelques extraits permettent de se faire une idée du souci qui hantait Castellion. Persuadé

[1] Page 193.

[2] *Bonus* hoc est Deus. C'est la définition que donne la *Théologie germanique.*

que la doctrine calviniste est une cause de désespérance et de pessimisme noir, il la transforme en un optimisme rayonnant qui fait du Christ le grand libérateur spirituel. Le Christ galiléen reprend ici toute sa valeur de messager divin et de médecin des âmes. Dieu se dégage de ce particularisme étroit qui l'étouffait, et des responsabilités compromettantes qui semblaient en faire le complice de toutes les violations du droit des consciences et de toutes les laideurs humaines ; c'est l'homme qui est responsable du mal et Dieu, par ses messagers et ses prophètes, persiste, à tout jamais, dans ses sollicitations de Père, respectueux de la liberté qu'il a donnée à ses enfants, mais désireux, quand même et toujours, de les voir se décider pour la vie. Et sa recherche incessante, et ses sollicitations, et ses appels, et son activité féconde dans l'âme humaine, et ses commandements moraux et les avertissements sérieux qu'il donne à ses enfants, deviennent, dès lors, des réalités spirituelles qui répondent à ses sentiments éternels. Il est un Dieu d'Amour et de Pardon et nous y reconnaissons le Dieu de l'Evangile. C'est une religion de paix et de liberté, d'énergie humaine et de volonté triomphante, un stoïcisme chrétien, exempt de fatalisme et tout imprégné d'amour, une religion d'espoir et de joie, capable de mettre quelque lumière au sein des existences les plus

tristes. Et cette religion, fille de l'Evangile, est bien aussi fille de la Réforme.

IV

La justification par la foi reste la grande idée centrale. Mais autant le dogmatisme farouche de Calvin la dénature, autant la pensée de Castellion l'éclaire et la précise. La foi n'est plus l'adhésion à tel ou tel dogme. Castellion distingue entre la croyance et la foi. La croyance peut flotter dans l'esprit, s'y implanter même, sans transformer l'être intime et sans émouvoir la volonté. A l'abri des plus belles croyances, peuvent se développer les plus pernicieuses inclinations, les ambitions les plus folles, les pharisianismes les plus coupables, les orgueils les plus effrénés. La foi au contraire transforme l'être intime. L'homme mauvais, ouvrant son cœur à la foi, peut se renouveler radicalement. Sa nature mauvaise s'abolit, le vieil homme disparaît et le nouveau s'affirme, se développe, et s'épanouit, «comme une fleur divine sur un tas de fumier.» La foi étant un acte de confiance, d'abandon, un *don absolu* de son être tout entier, ce n'est plus l'homme mauvais, le Fils d'Adam qui vit en nous, c'est l'homme renouvelé, l'homme du Christ. La foi devient, dès lors, vraiment salutaire et comme personne ne peut se renouveler pour nous, la foi devient en notre âme une force

DE LA FOI

de régénération, d'autant plus puissante et féconde qu'elle est plus intime, plus sincère et plus personnelle. Ce sont ces idées que Castellion développe dans son quatrième dialogue, mais ici il ne s'arrête pas longtemps à des discussions théoriques. Il a compris que le protestantisme ne réside pas dans la rectitude des croyances, mais dans la fidélité à l'Evangile, et dans la nouvelle naissance. Le protestantisme, dans sa pensée, s'identifie à la religion du prophète de la Galilée, et cet homme, que Calvin et Théodore de Bèze s'étaient attachés à nous montrer sous l'aspect d'un orgueilleux irréductible et d'un libertin, va nous dire ce qu'est la foi active d'un libre croyant. Il ne s'agit plus d'adhérer à des formules, à une Somme quelconque de doctrines expurgées, à un Symbole plus ou moins apostolique ; il s'agit d'acquérir, au contact de la pensée du Maître et de l'Esprit de Dieu, une foi qui renouvelle l'individu et le place à nouveau dans le plan providentiel du Dieu d'Amour. La grande question pour Castellion, est de faire de la religion non pas une adhésion à des doctrines ou une participation à des rites, mais *une vie*, une vie vécue sous l'inspiration directe du Christ, en pleine humanité, dans une consécration de toutes les heures à la volonté du Père.

Calvin s'hypnotisait dans la pensée du salut éternel qui n'est qu'une forme supérieure de l'égo-

ïsme matérialiste. Castellion se préoccupe avant tout de la vérité, de la justice et de la pureté, c'est-à-dire de la vie en Dieu. Deux obstacles se dressent en face de l'homme qui veut réaliser la vie à laquelle Dieu le destine : c'est d'abord son être physique, mais c'est surtout sa volonté mauvaise. Qu'il ne désespère pas cependant. Rien n'est perdu puisque Dieu lui reste et que le Christ peut le conduire. La foi va lui permettre de se libérer de sa chair et de vaincre sa volonté mauvaise. Mais il faut citer ici les belles pages qu'il consacre à cette lutte nécessaire. Le mysticisme évangélique n'a jamais atteint cette profondeur, dans les froides dissertations des Réformateurs de Genève. L'intellectualisme calviniste ne tient pas une minute devant cette indomptable et farouche résolution de dompter en soi les bêtes fauves de la chair et de se consacrer uniquement à la volonté de Dieu.

Frédéric — Crois-moi, Louis, crois-moi, si tu veux vraiment servir le Dieu de vérité, il te faut renoncer à ton amour-propre, que dis-je ? Il faut que tu apprennes à te haïr toi-même ? [1]

Louis — Me haïr moi-même, Frédéric ? Ce n'est pas une bagatelle. Et j'avoue que je n'en vois guère le moyen, car j'ai pour moi un amour extrême.

Frédéric — Oui certes, c'est une entreprise bien difficile, et elle semble au-dessus des forces humaines. Mais ici, il faut se souvenir que Dieu est une Réalité vivante....

[1] Du latin de fide ; page 216, Edition de Gouda.

DE LA MAÎTRISE DE SOI

Les choses qui nous sont impossibles ne le sont pas à Dieu. Quand on l'a pour soutien, on ne doit jamais désespérer.... [1] La chair, vois-tu, Louis, est comme une femme de mauvaise vie qui se farde et se pare et qui, par ses coquetteries et ses pièges, sollicite l'homme et le jette dans la révolte contre Dieu. C'est la chair qui fait qu'il persévère dans le péché, c'est elle qui entraîne son âme vers la mort spirituelle. L'homme *qui ne sait pas*, s'adonne à ses délices et s'en délecte. Mais l'homme *qui sait*, comprend que la chair est son ennemie mortelle et que le salaire du péché, c'est la mort. Si donc tu désires vivre, persuade-toi que tu n'as pas de plus redoutable ennemi que toi-même, c'est-à-dire ta chair, tes appétits et tes désirs égoïstes !.... [2] Ensuite agis de tout ton pouvoir, fais ce que tu peux, Dieu fera le reste.... [3] N'invoque pas de prétexte et ne dis pas qu'il est difficile de vouloir. Si quelqu'un te donnait de l'argent pour renoncer à un plaisir, tu le ferais et tu ne voudrais pas y renoncer par amour de la vérité ? Si quelqu'un te menaçait d'un geste de violence, tu te dominerais, et tu ne saurais te dominer en considération seulement du mal que tu fais à ton âme ? *Tu t'abstiens de commettre une vilenie parce que ton domestique est présent et tu hésiterais à t'en abstenir lorsque Dieu te regarde ?* Craindrais-tu moins la présence de Dieu que la présence de ton valet ? Et si tu t'abstiens, par crainte d'une répression humaine, n'est-ce pas que tu estimes plus les hommes ? Pourquoi la crainte de Dieu ne te garderait-elle pas aussi bien que la crainte des hommes ? Tu trompes quelqu'un par un mensonge ! Si les hommes pouvaient te voir, tu cesserais de le faire. Dieu seul te voit ? Tu récidives ! *Ne t'y trompe pas, celui qui fait plus par amour ou crainte des hommes que par amour ou crainte de Dieu, celui-là croit moins à Dieu qu'aux hommes !*

LOUIS — Oh ! mon ami, ma conscience me crie que tout

---

[1] Page 217.

[2] De fide, page 218.

[3] 76.

ce que tu dis est vrai, mais je me sens envahi par une indicible tristesse.

FRÉDÉRIC — Te sentais-tu triste, lorsque nous parlions de la prédestination ou du libre arbitre ?

LOUIS — Nullement.

FRÉDÉRIC — Je le crois, Louis ; c'est que la science n'apporte avec elle aucun trouble.... Elle laisse intact le vieil homme et tu pourrais connaître tous les mystères et servir le démon. Mais en discutant du renoncement à soi-même, la chair comprend qu'il faudra qu'elle cède. Elle ressemble à ces gueuses fardées et parées, dont nous parlions tout à l'heure.... Elle voit que l'homme veut la dompter et la vaincre et elle le harcèle de nouveaux désirs.... De là vient la tristesse.... Mais cette tristesse est la tristesse de la croix. Ce n'est pas sans raison que l'Evangile dit : «Que celui qui veut me suivre prenne sa croix et me suive. Si quelqu'un vient à moi,et qu'il ne se haïsse soi-même, il ne peut être mon disciple !».... [1] C'est pourquoi Louis, tourne ta haine contre toi-même, car tu es ton propre ennemi ! C'est toi que tu dois haïr et non les autres, car les autres ne peuvent tuer ton âme.... Si quelqu'un te dévoile un défaut de ton être intime, réjouis-toi dans l'Esprit et récompense généreusement le messager. [2] *Ecoute, si quelqu'un devenait ton esclave, il devrait renoncer à* soi-même, il devrait abolir en lui son indépendance et son libre arbitre. Du jour où daterait son esclavage, il devrait renoncer à ses préférences et se soumettre à ta volonté. Souvent il lui faudrait veiller, lorsqu'il voudrait dormir. Maintes fois, il devrait sortir, alors qu'il aurait résolu de rester, travailler alors qu'il était décidé à se distraire. Bref, il perdrait si bien l'usage de sa volonté, que lorsqu'on lui demanderait ce qu'il veut faire, (s'il était conscient de son état), il devrait répondre : *ce qui plaît à mon maître, puisque je me suis fait sa propriété.* Eh bien, mon cher Louis, c'est de cette façon

LA VRAIE JUSTIFICATION PAR LA FOI

---

[1] Page 221.

[2] Page 222.

que nous devons appartenir au Maître. D'ailleurs, il nous a achetés à un prix assez élevé, pour que nous ne lui marchandions pas nos sacrifices : *nous ne nous appartenons plus*, nous devons résolument faire l'abandon de nos préférences et de notre libre arbitre, entre les mains du Christ. *Il ne s'agit plus de faire ce que nous voulons, mais ce qu'il veut lui-même* ! Et n'est-ce pas de la sagesse ? Lui qui pourtant est pour nous le chemin, la vérité et la vie, il n'a pas hésité à soumettre volontairement sa volonté à celle de son Père. « *Non ma volonté*, disait-il, *mais ta volonté....* » *Voilà pourquoi ami, si tu sens monter en toi une injuste colère, il faut renoncer à ta colère, car le Christ l'exige. Si tu te sens travaillé de désirs impurs, il faut y renoncer car le Christ le veut. Si tu as l'intention de te venger d'un adversaire, il faut lui pardonner ; si on te propose de faire du mal à quelqu'un, il faut lui faire du bien. Celui qui veut rire doit pleurer, celui qui vise la gloire doit accepter la honte, celui qui cherche les richesses doit se plier à la pauvreté....* Si quelqu'un te demande ce que tu veux, tu dois pouvoir répondre : *ce que veut le Christ*[1]. Et tout cela, mon cher Louis, c'est *par la foi*, que tu peux le faire. Sans la foi, tu ne pourrais rien. La foi seule permet de vouloir.

LA PUISSANCE DE LA FOI

Mais il faut comprendre le conseil de l'apôtre qui veut que nous progressions *de la foi à la foi*. Il y a une foi primordiale et incomplète encore, qui pousse l'homme au renoncement. A peine allumée, on la voit grandir, se fortifier en l'homme qui persévère et un jour vient où, par la parole, les exhortations, les promesses et la crainte de Dieu, l'homme qu'elle anime croit, avec autant de conviction que tu crois, après la nuit, au jour qui se lève. C'est cette foi qui transporte les montagnes. Et il n'est point de si grand orgueil, il n'est *point d'avarice, de luxure, de vices que cette foi vivante n'arrive à abolir. Mais avant d'atteindre le but, avant de remporter la victoire, il faut beaucoup souffrir.... Je n'ai pas encore vaincu dans cette redoutable lutte.* Je suis même encore très

[1] Pages 222, 223.

loin de la victoire et de la couronne de vie, et je ne me sens pas le droit de te parler ici de choses que j'ignore. *Mais si tu veux être mon compagnon de luttes, avec l'aide de Dieu, je t'aiderai et te soutiendrai autant qu'il est en mon pouvoir.*

Louis — Oui, Frédéric, et quoique je sente ma chair s'émouvoir et frémir, tout mon esprit et mon cœur me poussent à te suivre. Je vois qu'il n'est point d'autre chemin qui puisse mener au salut. L'homme doit dépouiller sa nature mortelle, il doit revêtir la nature du Christ. Il faut qu'il travaille, qu'il s'efforce, qu'il peine, et qu'il sue à restaurer en lui la créature qu'il fut à l'origine. J'aime à t'avoir pour compagnon de route, Dieu nous conduira. Qu'il fasse servir notre résolution à sa gloire et au salut de notre âme.

Frédéric — Je bénis Dieu de ce qu'il t'a donné la volonté de prendre cette résolution ! Qu'il réalise dans sa plénitude ce que son Esprit a commencé en toi !.... Mais je veux encore t'exhorter en terminant à faire crédit à Dieu, si tu crois en lui et en son inépuisable amour. Presque toujours la cause du péché des hommes *vient de la pauvreté de leur foi en la clémence et en l'amour de Dieu* !.... Toutes choses sont possibles à ceux qui croient ! *Confirme-toi dans cette pensée que tu peux ce que tu veux, et tu le pourras.... Fortifions-nous dans ce parti pris d'inébranlable confiance que Dieu veut et qu'il peut* nous donner de l'aimer de tout notre cœur, de toute notre âme, de toute notre volonté. »[1]

Il n'y a pas, dans les livres de la Réforme, de pages plus vibrantes d'enthousiasme et de foi. Cette confiance absolue, cette assurance sereine en le secours de Dieu, cette perspective de victoire, cet espoir triomphant d'un homme qui ne croit en la puissance de *sa volonté que dans la mesure*

---

[1] Page 223 à 225.

où c'est Dieu qui veut par elle, tout cela est bien l'esprit même de la Réforme. Mais tout cela s'oppose directement à la doctrine de Calvin et, en partie, à celle de Luther. On se demande si les églises protestantes ne font pas depuis quatre siècles fausse route, en se réclamant du prédestinatien de Genève, alors qu'elles vivent uniquement et exclusivement de la doctrine de Castellion. Dans son essai de glorification calviniste, M. Doumergue en est arrivé à défendre Calvin avec des arguments empruntés aux idées de son adversaire de Bâle. Certes les doctrines calvinistes de la prédestination et du serf-arbitre n'ont pas son agrément, mais ne traduit-il pas en termes *trop « généraux »*[1] la formule calviniste, en disant qu'elle « avait pour but de nier la fausse autonomie de l'homme et d'affirmer un ensemble de restrictions divines à la liberté humaine. » Pourquoi donc Calvin a-t-il poursuivi d'une haine mortelle un homme qui, sans qu'on ait besoin de traduire sa pensée en termes généraux, défendait vaillamment, au péril de sa vie, les doctrines qu'aujourd'hui, au moyen de *traductions* savantes, on prête à Calvin lui-même.

LES PLUMES DU PAON

Il y a là, me semble-t-il plus qu'une généralisation. Mais voici qui est caractéristique et qui nous montre comment, lorsqu'on se laisse aller à un parti pris

---

[1] CALVIN, fondateur des libertés modernes, par Mr. DOUMERGUE. Page 43

de glorification, on peut en arriver de très bonne foi à parer le persécuteur des dépouilles de la victime : « Il y a plus, écrit M. Doumergue ; par dessous la morale des œuvres, la morale de certains actes isolés, la morale atomistique du pélagianisme, l'œil du prédestinatien pénètre jusqu'à la cause de tous les actes, le cœur. »[1] *L'œil du prédestinatien* évidemment voit des choses bien profondes. Mais continuons : « La moralité n'est pas un acte, ni une série d'actes, c'est un état. Ce qui est mauvais, c'est la *nature* de l'homme : ce qui doit être bon, c'est la *nature* de l'homme : *car aucun bon fruit ne saurait croître sur un mauvais arbre. L'homme est un mauvais arbre* qu'il *s'agit de greffer pour renouveler, non telle ou telle branche, mais sa sève profonde.* C'est la moralité en nous sauvée ! Qui greffera ? Un homme quelconque, même un prêtre ne le peut. Même l'Eglise ne le peut. *Dieu seul* peut changer un cœur d'homme, Dieu seul peut faire naître un homme une seconde fois. Dieu seul peut, et Dieu *veut.* Il le veut même si bien, qu'il le veut d'une volonté avant le temps : le décret de notre justification est éternel. Alors enfin, le cœur du prédestinatien est au large. Là-haut, la pureté absolue. Ici-bas la purification complète, par la grâce gratuite ! » J'aime ce lyrisme, car on croirait lire du Sébastien Castellion. M. Doumergue

[1] DOUMERGUE.—CALVIN, fondateur des libertés modernes. Page 36.

aurait-il oublié que Calvin n'a jamais professé l'universalité de la grâce et qu'il n'a jamais cru au salut *offert gratuitement à tous de toute éternité ?* C'était un autre Réformateur qui professait cette doctrine ! C'était celui que Calvin tenait pour « un ouvrier de Satan. »

D'autre part, l'image dont M. Doumergue illustre sa pensée et qu'il emprunte aux écrits de l'apôtre Paul, cette image de l'arbre mauvais et renouvelé par la greffe, n'a absolument aucun sens dans la doctrine de Calvin, à *moins qu'on ne réserve le privilège de la greffe heureuse à ceux dont Dieu par avance a fait choix.* Car le *Dieu de Calvin* ne *veut pas changer le cœur des hommes* puisque, de toute éternité, il en a voué une grande partie à la perdition. Il ne le veut ni « d'une volonté avant le temps » ni d'une volonté occasionnelle. « Le cœur du prédestinatien » peut être « au large » mais le cœur du non-calviniste est *emprisonné dans le mal nécessaire :* et « la moralité n'est sauvée » ni en l'homme, ni en Dieu. Mais ce qui ne convient pas à Calvin, convient merveilleusement à Castellion. Celui-ci, en effet, ne s'est pas contenté de relever l'image qu'invoque M. Doumergue dans le but de *traduire* Calvin « en termes non théologiques et généraux », il l'a faite sienne, il l'a longuement développée dans l'un de ces traités que Calvin poursuivait comme l'expression monstrueuse d'hé-

A CHACUN SON BIEN

résies sataniques. Il l'a même figurée par un dessin curieux, reproduit en gravure dans son livre.

La voici, dans toute sa naïveté :

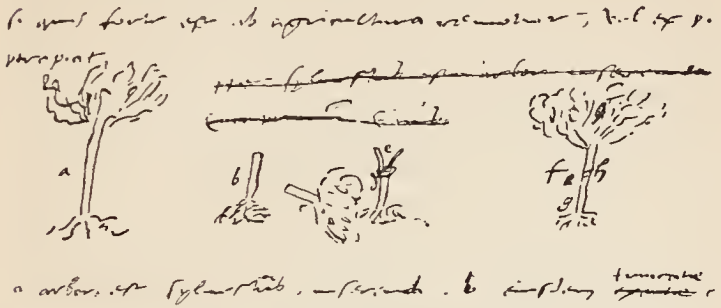

Dessin original de Castellion ; extrait du manuscrit autographe du : *De arte dubitandi.*

A Op de wilde Boom/die ghe- ſupt den wortel van ſonnighe ge

Gravure extraite de l'édition hollandaise.[1]

Légende :

A : C'est le mauvais arbre, l'arbre sauvage qui ne donne point de fruit. B : L'arbre est débarrassé des surgeons qui

[1] Van het Rechtveerdigh - worden . . . . etc. Edition de 1613, page 58. L'édition latine, qui date de la même année, reproduit la même image à la page 79 : De justificatione sententia viri pii.

poussaient au pied et il a dû subir la douloureuse suppression de ce qui constituait presque tout son être : C. Le tronc ouvert et saignant est prêt à recevoir la greffe. D, E : le tronc est greffé et la greffe donne naissance à des pousses vigoureuses. Les deux sèves se mèlent, la nouvelle sève l'emporte sur l'ancienne, l'arbre est en train de se transformer. Sa nature sauvage et mauvaise s'abolit. Il renait avec une autre nature. F. G. H. I. L'arbre renouvelé a grandi, son tronc s'est fortifié, ses branches se sont accrues. Il s'épanouit vigoureusement sous le ciel, couronné de feuillages et chargé de fruits. Mais la greffe peut être mal faite ; des pousses indociles peuvent surgir du tronc au-dessous de la ligature, la nature mauvaise de l'arbre peut reprendre le dessus.

Et ici Castellion tire un merveilleux usage de la volonté, patiente, tenace, du croyant qui puise en son Dieu, la force nécessaire pour veiller aux accidents possibles, pour maintenir l'adhérence parfaite entre la greffe précieuse et le cœur même du tronc greffé. Cette image n'a de sens, que si l'homme est doué de volonté libre, elle n'en a aucun, si, comme le dit Calvin, «Dieu ne crée pas tous les hommes en pareille condition, mais ordonne les uns à vie éternelle, les autres à éternelle damnation.»[1] Il me paraît donc décidément quelque peu risqué de s'en servir, pour *traduire*, dans le sens d'un salut offert gratuitement à tous, *une doctrine qui en est la négation manifeste.* Il est piquant de voir qu'aujourd'hui les défenseurs de Calvin en sont réduits, pour rendre sa doctrine

[1] Instit. Chrét. Livre III, chap. XIII : 5.

supportable, à lui attribuer les arguments qu'il n'a cessé de poursuivre, de toute sa haine et de toutes ses malédictions, dans les écrits de sa victime. Castellion pouvait-il rêver de plus invraisemblable fortune, et n'est-ce pas là la seule revanche que, dans son parti pris de pardon et d'amour, le grand persécuté de Bâle eût souhaité ?

La publication de ces *quatre dialogues* devait naturellement soulever de grands enthousiasmes et de violentes querelles. Socin avait ouvert à la pensée de Castellion un champ qu'il n'avait pas connu ! Les feuilles muettes auxquelles, dans le silence qu'on lui imposait, il confiait ses plus secrètes pensées, ces feuilles, écho fidèle de sa foi vivante, sortaient de l'ombre. Celui que les Calvinistes de Genève et de Bâle avaient réussi à baillonner ressuscitait, par l'initiative audacieuse d'un ami de la dernière heure. Sa doctrine d'espoir et de libération allait désormais se répandre comme une traînée de poudre et tous ceux qui la connaissaient allaient en vivre, la multipliant à l'infini, comme les poissons et le pain de la tradition biblique, de telle sorte que des multitudes et des multitudes s'en sont nourries et qu'il en reste encore assez pour nourrir des foules nouvelles. Ils sont innombrables, de nos jours, ceux qui en font leurs quotidiens délices spirituelles, sans savoir que c'est à Castellion qu'ils le doivent.

Pourtant ces doctrines, lancées dans le monde, devaient y jouir d'une singulière fortune. Dans le XVIe siècle même, en Suisse, c'est Samuel Hubert, pasteur de Berne et Claude Aubery, professeur à Lausanne, qui s'en font les audacieux défenseurs. En France, en Espagne, en Italie, en Angleterre, de nombreux disciples se font les échos de leur maître. En Transylvanie et en Pologne, ce sont aussi les élèves de Castellion, c'est Fauste Socin, son courageux éditeur, qui tracent dans l'âme religieuse les sillons nouveaux que doit féconder l'Idée.

Mais c'est dans les *Pays-Bas* que la pensée de Castellion devait vraiment reprendre vie et se mêler aux luttes fécondes, d'où allait sortir la liberté religieuse.

LA RÉFORME DE LA RÉFORME

On ne connaît guère l'Arminianisme dans les pays de langue française. Les rares initiés savent vaguement ce que fut Arminius et n'ignorent pas qu'on trouve encore en Hollande un très grand nombre de ses partisans. Nous n'avons pas l'intention d'en retracer ici l'histoire. Il nous suffira de noter que c'est l'Arminianisme qui, au sein des Eglises réformées des Pays-Bas, a conquis de haute lutte la liberté religieuse et que, *directement ou indirectement*, il a réussi *à faire triompher ses principes au sein des pays de la Réforme.*

L'ESPRIT DE LIBERTÉ RELIGIEUSE

Ceux qui, aujourd'hui, jouissent des bienfaits qu'il a répandus sur le monde, oublieux du passé ou ignorants de l'histoire, se demandent ce que vient faire cet intrus dans le tumulte des idées ou des sentiments qui émeuvent la conscience moderne. J'aime à croire que ceux à qui l'histoire des idées n'est pas indifférente ne le traiteront pas de la sorte. L'Arminianisme reste la grande doctrine de libération

spirituelle qui, fille de la Réforme, a sauvé la liberté religieuse de la débâcle dont la menaçait le dogmatisme augustinien de Calvin et de Luther. Certes, Arminius n'est pas le seul ancêtre dont les libres croyants puissent se réclamer [1]. Ceux qui se réclament de Socin en Pologne, ou de Menno en Hollande, savent qu'ils sont fils du même esprit de liberté religieuse. Ils savent que cet esprit de liberté religieuse qui animait leurs Réformateurs, ne s'est pas pétrifié dans leur église respective. Leurs luttes douloureuses contre l'autoritarisme calviniste ou luthérien ont impressionné l'âme de leurs contemporains. Leurs revendications sont devenues bien vite celles de tous ceux qui voulaient libérer la foi religieuse de l'autorité ecclésiastique. Leur volonté de faire triompher les principes de la Réforme a brisé les chaînes spirituelles qui liaient à un dogme imposé les consciences chrétiennes. La foi est devenue libre. Leur nom est oublié, mais leur esprit triomphe. Ils ne voulaient pas autre chose.

Notre reconnaissance filiale et émue n'a pas les mêmes motifs de désintéressement et, en ces jours de

---

[1] Parallèlement à l'Arminianisme et dans le même plan agissaient les disciples de Menno en Hollande (Mennonites) et de Socin (Sociniens en Pologne). A remarquer que Menno dont se réclament les Mennonites se déchaînait contre ceux qui, abandonnant l'Eglise romaine, refusaient de se joindre à lui. Il traitait les Luthériens de libertins et la secte des Zwingliens lui paraissait abominable (Brandt. Histoire de la Réforme page 74 I). Ce n'est que plus tard, sous des influences nouvelles, que les Mennonites perdirent cette intolérance.

liberté, où l'âme ne connaît plus d'entraves, c'est pieusement que notre pensée évoque leurs noms obscurs et leur fait une auréole de gloire.

Les adhérents de Menno, d'Arminius et de Socin ont cependant conservé fidèlement leur mémoire, et les anniversaires de la Réforme sont une occasion, accueillie avec une joie toujours renouvelée, de célébrer leur œuvre de libération.

Mais il est un nom qui n'est jamais prononcé et qui pourtant, plus que tout autre, mériterait de l'être : c'est celui du libre croyant qui leva, le premier, le drapeau de la liberté religieuse et qui, dans le voisinage de Calvin, dut faire front à ses violentes attaques : Sébastien Castellion. Car, en réalité, tous ceux qui, dès la fin du XVIéme siècle prirent une part *réelle* à la libération de l'âme religieuse, furent, consciemment ou non, tributaires de sa pensée et de son esprit.

C'est là, peut-être, une affirmation qui, au premier abord, peut sembler audacieuse, mais qui s'impose à l'examen.

I

LA « GENÈVE » DU NORD

Le Calvinisme usait de tels procédés qu'il était difficile de lui opposer une résistance purement intellectuelle. Ses principes d'autoritarisme, bien faits pour les luttes de doctrine, telles que les comprenait l'Eglise catholique, lui créaient une situation ex-

ceptionnelle dans les pays en proie aux troubles religieux. Il n'est donc pas étonnant de le voir s'introduire dans les Pays-Bas et y exercer tout de suite une influence prépondérante. Ses partisans, d'ailleurs, montrèrent une vaillance peu commune et les persécutions qu'ils subissaient en firent bientôt des chefs incontestés. L'Inquisition espagnole qui multipliait les gibets, les bûchers et les échafauds, n'arrivait pas à les réduire. Guillaume le Taciturne, sous l'influence du pasteur Taffin, comprit toute la force que représentait un dogmatisme indiscutable, qu'on pouvait victorieusement opposer au dogmatisme de Rome. La lutte prit les proportions d'une épopée et, sous la poussée victorieuse d'une idée qu'on croyait irrésistible, les provinces du Nord se libérèrent de la tutelle espagnole et s'organisèrent en peuple indépendant.

Le Calvinisme ne pouvait pas rêver de terrain plus propice. Dès les premiers jours de la libération du territoire, la pensée de Calvin s'imposa, aux Pays-Bas, avec autant d'autorité qu'elle s'imposait à Genève. Les Calvinistes triomphaient. Les ministres réfugiés se montraient les plus intolérants : c'est à l'un deux [1] que Bullinger écrivait :

« Mon frère, je souhaiterais, de tout mon cœur, que vous fussiez un peu plus modéré.... nous soupçonnons que si

---

[1] H. Bullinger. Epist. ad. Dathenum, 1er Juin 1570.

vous aviez le pouvoir d'excommunier vous appelleriez bientôt athées, tous ceux qui n'approuvent pas vos sentiments.... Ne vous imaginez pas que nous soyons *assez sots*, à Zurich, pour imiter, à tous égards, la sévérité et la rigueur de Genève. »

Les Calvinistes de Hollande étaient plus rigoureux que ceux de Zurich. Leur confession de foi, empruntée aux églises wallonnes, était la reproduction presque littérale de celle de Genève.

Mais il n'est pas de fief — si incontesté qu'il puisse être — où la volonté d'un dictateur ne trouve quelque obstacle. Et dans un pays qu'on a, avec juste raison, appelé «le pays classique de l'indépendance», le joug de Calvin ne pouvait s'imposer sans contrainte. La masse pouvait s'incliner, mais les âmes libérées du joug romain ne se sentaient aucune disposition pour un nouveau servage. Les chefs calvinistes ne tardèrent pas à s'en rendre compte : ils crurent pouvoir prendre contre les disciples de Menno (qu'on appelait Anabaptistes [1]) des mesures dignes de l'Inquisition romaine, mais cela n'allait pas sans indigner beaucoup de croyants.

Dès longtemps déjà, le sort des Anabaptistes, au sein des pays gagnés à la Réforme, préoccupait Castellion. En Novembre 1562, il écrivait à son ami Nicolas Blesdyck «un Néerlandais, pasteur en Allemagne où les Anabaptistes subissaient toutes sortes de tortures :

[1] En réalité, la secte des anabaptistes existait avant MENNO ; ce n'est que plus tard, qu'ils ont pris le nom de Mennonites.

« Je crois que ceux qui poursuivent les Anabaptistes ne sont pas moins dans l'erreur que ceux qu'ils condamnent. Tuer quelqu'un pour cause de religion est pire, c'est une erreur infiniment plus grave!... Car l'esprit de persécution est tout à fait contraire à l'esprit du Christ et ceux qui persécutent leurs frères ne savent pas de quel esprit ils sont animés! Vous, mon frère, prenez garde, je vous en conjure au nom de Dieu, ne communiez pas dans la haine avec ceux qui persécutent.... J'ai entendu dire que le Prince vous a demandé de réfuter la croyance des Anabaptistes, affirmant que s'ils persistaient dans leur doctrine, ils seraient mis à mort. Si c'est vrai, je vous en prie avec instance, dites au Prince qu'il ne doit pas tuer les gens parce qu'ils diffèrent avec lui d'opinion religieuse.... Il serait digne de vous — quel qu'en soit le péril — de parler au Prince et de lui montrer son erreur, plutôt que de charger ces malheureux d'un fardeau plus pesant.... Voyez-vous, pour savoir ce qu'il convient de faire, il faut toujours se demander : « Que ferait Jésus à ma place ? »[1] La réponse se fera soudainement entendre dans nos cœurs. »

Et il ajoute ces détails qui l'attristent profondément:

« De France nous parviennent toujours des récits d'horreur. On nous parle de prise de villes. De part et d'autre des morts, du sang versé, des crimes.... On ne peut pas se représenter quelque chose de plus lamentable que l'état de la France à l'heure actuelle. Malheur, malheur à ceux qui ont voulu du sang, malheur aux agitateurs sans scrupules qui ont soulevé le peuple. Ceux qui voulaient qu'on tuât les hérétiques doivent

---

[1] SHELDON, en écrivant le livre qui porte ce titre et qui a eu tant de retentissement, ne savait pas qu'il rééditait une idée datant du XVIe siècle et professée par CASTELLION.

être contents ! Ils ont voulu du sang, et Toi, Juste Juge, tu leur en as donné ! »[1]

Cette lutte fratricide empoisonnait les jours de Castellion. Il mourut avant de connaître les troubles des Pays-Bas. Mais sa pensée pacificatrice y fut bien vite connue.

CASTELLION REPARAÎT

Dès 1578, (l'année de la proclamation de la République) une édition hollandaise de son *Conseil à la France désolée* y circulait. Ses conseils de sagesse, de tolérance, de respect mutuel et de fraternité n'étaient pas inutiles. La lutte entre les catholiques et les protestants était devenue si violente et avait atteint un tel degré de paroxysme, qu'elle paraissait ne devoir cesser que par l'extinction de l'un des deux partis. En 1580, les ministres de Leyde affirmaient, avec textes à l'appui, que le Gouvernement ne devait «tolérer aucune autre Religion que la leur, et qu'il devait plutôt les supprimer toutes, à l'imitation des rois de Juda.»[2]

Des hommes se dressèrent entre les deux camps, et leur première pensée fut d'éditer et de rééditer ce livre de paix et de tolérance que Castellion avait écrit pour la France. Il eut un tel succès et les idées qu'il exposait répondaient au sentiment d'un si

---

[1] Traduit du hollandais. Lettre du 23 Novembre 1562 aen syn vriend N.N., een Nederlander. Page 420, Edition hollandaise, de 1663, du Traité des hérétiques.

[2] Brandt. Hist. de la Réforme 283 I.

grand nombre que, de 1587 à 1613, il fut réédité cinq fois. Le titre changeait parfois, mais le fond restait le même. La préface de l'édition que j'ai sous les yeux commence par une déclaration dont la hardiesse est bien digne de l'auteur qu'on traduit : « *Au-dessus de toutes les manifestations de l'intelligence, lecteur ami de la liberté chrétienne, il faut louer l'intelligence critique* ! » Et puis, sans transition, le traducteur écrit :

« Un petit livre m'est tombé entre les mains, qui s'intitule *Conseil à la France désolée.* Il est si attrayant, si plein de suggestions heureuses, que je ne puis m'empêcher de vous le faire connaître.... Il est de Sébastien Castellion, un grand érudit ès langues, un docte et fervent chrétien. Là certes, on trouvera une intelligence critique aiguisée !.... La France n'a trouvé une paix relative qu'en faisant usage des remèdes qu'il ordonne. Je veux, à mon tour, vous prévenir contre les sollicitations de ces docteurs séditieux et tyranniques qui vous proposent de redoutables remèdes. Ils en proclament l'excellence. Mais en réalité, ces remèdes vous tueraient. Que tous ceux qui ont mis leurs flèches au carquois se tiennent bien serrés s'ils ne veulent périr. Il est essentiel, absolument essentiel que rien ne nous sépare. »

Le traducteur n'ignore pas qu'on a poursuivi Castellion de calomnies nombreuses. En Hollande même, ses adversaires calvinistes ont essayé de ruiner son influence. Aussi sent-il le besoin de citer ici toute une série de témoignages, qui exaltent la science et la piété du persécuté de Bâle.

C'est ainsi que commence, dans ce qu'on a appe-

lé la Genève du Nord, la Réforme de la Réforme calviniste. Mais le Calvinisme était trop puissant dans les Pays-Bas pour se laisser entamer par ces exhortations pacifiques. Et quarante ans après, en rééditant ce petit livre, l'éditeur donnera en exemple une nation catholique où le prince semble s'être inspiré de l'esprit de Castellion :

« Regardez la France. Ne nous offre-t-elle pas une preuve manifeste de l'excellence du conseil de Castellion ? Que Théodore de Bèze qualifie tant qu'il voudra ce grand méconnu « d'homme sans culture et grossier. » *Il n'en reste pas moins que son Conseil est le conseil d'un sage.* Il a été si utile à la France désolée, qu'en le suivant, elle s'est libérée de ses terribles guerres intestines et que, maintenant, grâce à la bonté de Dieu, elle vit dans la paix. C'est pour cela que nous avons réédité de livre. »[1]

Avec quelle joie le doux apôtre de la liberté religieuse eût entendu ce témoignage et comme cela l'eût noblement vengé des attaques de Théodore de Bèze. Mais ce n'est pas à cela que devait se borner l'influence de Castellion, dans les Pays-Bas. Dès l'an 1581, c'est à une véritable résurrection de sa pensée qu'on assiste. Quel est celui de ses disciples néerlandais qui, le premier, fit connaître ses œuvres ? On l'ignorera sans doute toujours. Peut-être même les attaques de Calvin n'y furent-elles pas étrangères et ce serait là encore un de ces imprévus providentiels auquels ne songent pas ceux-là mê-

[1] Du Hollandais. Raet aen dat verwoest Francryc 1613.

mes qui se croient dans le secret de Dieu. Quoiqu'il en soit, au moment même où le Calvinisme revisait son arsenal de dogmes et fortifiait son armure,[1] on vit paraître une série de petits livres qui, s'insinuant

D. V. COORNHERT

dans tous les milieux faisaient mystérieusement revivre une hérésie qu'on crovait morte.

Il y avait dans l'entourage immédiat de Guillaume le Taciturne, un homme que sa situation mê-

[1] Le premier Synode de Dordrecht avait eu lieu, en 1574. L'académie de Leyde est fondée, en 1575. L'obligation de signer la Confession de foi date seulement de 1586.

me mettait dans l'obligation de se placer au-dessus des partis : c'était Dirk Coornhert [1], Secrétaire des Etats de Hollande. Il avait pu voir, de près et dans toute leur horreur, ces troubles dont souffrait son pays et il n'est pas étonnant qu'il ait voulu en détruire la cause. Il ne tarda pas à voir qu'elle résidait uniquement dans l'intolérance religieuse et c'est à la libération des consciences qu'il consacra toutes ses énergies. Cette puissance d'asservisement qu'il voyait s'organiser sous ses yeux l'effrayait. Le sans-gêne avec lequel on se dégageait des promesses faites aux catholiques, le plongeait dans une stupéfaction profonde. A deux reprises, il avait dû fuir la colère de ceux qu'il osait contredire. Il publia trois petits ouvrages concernant la «Permission et les décrets de Dieu.» Il déclarait dans la préface «qu'il n'avait *jamais attaqué aucune religion* et que cette conduite paraissait insupportable à certaines personnes, et qu'au lieu de lui faire connaître ses erreurs, on le représentait, en son absence, *comme un homme infecté et qui avait des principes*

D. V. COORNHERT

---

[1] DIRK VOLKERTSZOON COORNHERT, né en 1522, mort en 1590. Considéré comme un précurseur d'ARMINIUS. Il s'éleva contre les Confessions de foi obligatoires et repoussait l'autorité du magistrat, en matière religieuse. Se plaçant volontairement au-dessus de tous les partis, il était suspect à tous. Il eut des discussions très vives avec 2 pasteurs de Delft, puis avec le professeur SARAVIA. Philosophe et moraliste, il exerça une grande influence. Entre autres ouvrages, il publia une *critique* du catéchisme néerlandais, en 1582; un traité concernant la répression des hérétiques, en 1590 ; et un livre sur la Prédestination, à la même époque.

impies et hérétiques, parce qu'il n'approuvait pas tous les dogmes de Calvin. » A la fin de sa préface il attaquait l'intolérance des deux Réformateurs de Genève « *qui croyaient qu'il était permis de violenter la conscience et de faire mourir les hérétiques.* » [1] Et il redoutait, pour la Hollande, cette doctrine de meurtre.

LE CALVINISME HOLLANDAIS

Ces craintes n'étaient pas vaines. En 1574, les églises de Hollande et de Zélande tinrent leur premier Synode, à Dordrecht [2] : il fut ordonné que « l'on enseignerait le Catéchisme d'Heidelberg, que les ministres signeraient la Confession de foi des Pays-Bas . . , que l'on exhorterait le peuple à ne point lire les livres hérétiques, que les libraires seraient avertis de ne vendre, ni d'imprimer de mauvais livres ; que l'on irait de maison en maison pour porter tout le monde à se défaire des livres de cette espèce ; que l'on excommunierait les personnes qui abandonneraient l'Eglise des Réformés, que les magistrats seraient suppliés d'empêcher les baptêmes et les mariages que des prêtres papistes célébraient en secret . . . . » etc. [3]

Profondément attaché aux principes d'une Réforme libératrice, Coornhert ne tarde pas à mener une campagne vigoureuse contre les dogmes cal-

---

[1] Histoire de la Réformat. de G. Brandt page 208.

[2] Du 16 Mai au 8 Juin.

[3] Histoire de la Réforme de Brandt, page 226.

vinistes et l'intransigeance de leurs promoteurs. La «dispute» retentissante qu'il soutint à Leyde contre deux partisans de Calvin, lui créa de nombreux adversaires. On le dénonçait en chaire comme «un hérétique, un esprit fort et un impie.»

LES INDÉPENDANTS

Les pasteurs Réformés cependant n'étaient pas tous des calvinistes convaincus. Gaspar Koolhaes, ministre à Leyde, commit l'imprudence d'avouer une chose que beaucoup pensaient en secret. Il dit *qu'il ne pouvait partager les sentiments des Calvinistes. Mais il considérait qu'il avait quand même le droit d'exercer le ministère pastoral.* Déposé immédiatement par le Synode, il fut soutenu par les magistrats de Leyde.

Les magistrats de Leyde, en effet, paraissaient fortement pénétrés des doctrines chères à Castellion. A propos d'un manifeste du Prince d'Orange, [1] les magistrats avaient affiché une «Remonstrance» qui est un résumé curieux des thèses du petit groupe de Bâle :

«La contrainte de la conscience est la source du pouvoir papal. Il n'y a point de religion, quelque exécrable qu'elle soit, qu'on ne puisse introduire par un tel moyen. La douceur et la modération sont les meilleurs moyens de détruire l'hérésie. La violence ne saurait faire de bons chrétiens : elle n'est propre qu'à remplir le monde d'hypocrites. Nous sommes aussi fort surpris qu'on ait défendu les livres hérétiques et

[1] Il venait d'être déclaré Gouverneur souverain de la Hollande 1581.

de ce qu'aucun livre ne doit être publié sans privilège, comme cela se pratiquait du temps des Inquisiteurs. La liberté a toujours consisté à parler librement et l'on a toujours considéré la pratique contraire comme une marque de tyrannie. »

A ce coup inattendu, les Calvinistes répliquèrent « qu'ils n'avaient jamais eu dessein d'imposer aux Etats leurs décrets synodaux, mais.... qu'on devait faire en sorte que le peuple ne tombât point dans une licence effrenée qui ne produirait que désordres et confusion. »

LA RÉSURRECTION DE L'HÉRÉSIE

Le moment était favorable pour une discussion d'idées. Les esprits semblaient assez calmes. Coornhert décida d'en profiter. On comprend de quel prix pouvait être, pour cet homme épris d'une religion de liberté, les écrits de Castellion. Sa première pensée est de traduire les *quatre dialogues* édités par Socin. Ils lui paraissent porter un coup mortel à cette désespérante doctrine de la prédestination qui lui apparaît comme la négation même de la Bonde Nouvelle du Maître qu'il sert. Il se met à l'œuvre et, en 1581 et 1582, paraissent ses deux traductions du dialogue *sur la foi* [1], et du traité de *l'obéissance* [2] L'éditeur mystérieux les faisait suivre presque im-

---

[1] Mais alors que Socin avait donné aux interlocuteurs des noms symboliques, Coornhert leur rend les noms que Castellion avait choisis : Louis et Frédéric. Avait-il déjà le manuscrit sous les yeux ? Car il est à remarquer que presque tous les manuscrits de Castellion sont en Hollande dans les bibliothèques des Remonstrants.

[2] Probablement inédit à cette époque.

médiatement, des trois autres dialogues traduits par Dirck Kemp (1582) et le tout fut réédité, à maintes reprises. Il serait intéressant de savoir l'impression produite par ces publications et de suivre, dans la pensée des contemporains de Coornhert, le lent développement des idées nouvelles. Malheureusement le processus de l'évolution spirituelle d'un peuple échappe à toutes les investigations, et ici nous nous trouvons en présence d'une initiative trop hardie pour que les Calvinistes n'aient pas tout fait pour l'ensevelir dans l'oubli. Coornhert était trop suspect pour qu'on s'en réclamât, et il lui suffisait de mettre son nom à côté du nom, plus suspect encore, du libre croyant de Bâle, pour que le Calvinisme règnant se livrât, à son égard, à la méthode du silence. Le moment ne tardera pas à venir où ses doctrines, décrétées hérétiques, seront dénoncées comme pernicieuses. Plus tard, sa réputation d'hérétique sera si notoirement établie, que personne ne voudra se rattacher à lui et que ceux-là même qui vivront de sa doctrine déclareront qu'ils n'ont rien de commun avec lui. Aussi devons-nous, pour pénétrer dans l'âme de ses lecteurs, nous pencher sur ces préfaces où se reflète la pensée des traducteurs et qui sont un peu comme le miroir du temps. A propos de la Bible de Castellion, M. Buisson dit avec raison qu'au XVIéme siècle, les préfaces jouent un rôle capital. Ce qui était vrai pour la France, l'é-

tait, pour les Pays-Bas, qui ne devaient pas tarder à devenir les grands éditeurs de la pensée mondiale :

ES PRÉFACES DU LXVIème SIÈCLE

« En ce temps d'enthousiasme et de controverses, où rien n'existait qui ressemblât à la presse périodique pour satisfaire à la prodigieuse activité des esprits, on faisait volontiers servir les préfaces à l'office que remplirent, plus tard, les écrits de circonstance, libelles, pamphlets, brochures puis les mémoires et, de nos jours, les articles de revue. *L'epistola nuncupatoria*, au temps de la Renaissance, tenait un peu de tous ces genres, qui n'étaient pas encore nés. Là s'épanchaient volontiers les passions du moment, là perçait à l'improviste mainte opinion nouvelle. Tantôt naïves comme une suite de confidences, tantôt ardentes comme l'écho de la controverse d'hier, tantôt graves comme une déclaration de principes, ces préfaces sont la page la plus vivante de l'histoire des idées au XVIème siècle. *Et dans la littérature protestante en particulier, on pourrait presque marquer les étapes de la Réforme par les manifestes lancés sous cette forme en tête de quelque traité théologique.* [1] »

Et c'est une circonstance heureuse, car sans cela, dans la genèse progressive des idées libérales qui précédèrent l'éclosion de l'Arminianisme dans les Pays-Bas, nous ne possèderions aucun document. Or, comme c'est de cette orientation nouvelle de l'âme religieuse qu'est née l'âme moderne, il y aurait là une lacune regrettable. Nous ne prétendons pas apporter, à l'histoire des idées, des éléments absolument inconnus; mais il nous semble qu'en cette

---

[1] M. Buisson page 301 (tome I)

période, trop peu explorée, les moindres grains de mil seront un enrichissement [1].

LE DESSEIN DE COORNHERT

Coornhert, dans la préface de sa traduction du traité *sur la foi*, nous donne quelques renseignements sur son dessein....

« Dans le domaine de la pensée, écrit-il, la possession du vrai ne peut être une joie que si on la partage.... Les 4 lépreux de Samarie éprouvaient sûrement un sentiment de même nature, lorsqu'au lieu de se complaire dans l'incom. mensurable richesse de leurs trésors royaux, ils répandirent sur leur ville affamée, avec une abondance inusitée, toutes sortes d'aliments que se partageait le peuple. Mais vous vous demandez sans doute, lecteur, où je veux en venir ? Voici. C'est que je constate — non plus dans une ville seulement, *mais dans un pays tout entier — une extrême disette spirituelle et une grande faim.* L'esprit de secte, redoutable ivraie, a étouffé le divin froment. Or voici que, précisément me tombe entre les mains ce petit livre avec quelques autres livres du même auteur. Il était en latin, mais il *m'a paru si attrayant, il m'a paru si riche en pur froment,* que je n'ai pu résister à la joie de partager ma fortune imprévue avec mes compatriotes. »

On ne saurait dire plus ingénument la surprise heureuse qui s'est emparée de lui, à la lecture de ce petit livre d'inspiration si chrétienne :

LES EFFETS DES CALOMNIES CALVINISTES

Je l'ai traduit, continue-t-il, et Dieu voulant, *je me promets bien d'en faire autant pour les autres traités et les autres ouvrages de Castellion....* Certes, j'estime qu'il est assez indifférent

[1] Il nous semble aussi que les historiens hollandais ont un peu trop négligé une source de documentation qui a sa valeur.

en général de savoir ce qu'était l'auteur d'un bon livre, il suffit que son livre soit bon. Mais comme des écrivains aimés du public se sont efforcés, *dans des libelles pleins de fiel, de souiller le nom de cet auteur*, et comme d'autre part, il se pourrait que des hommes de bonne volonté mais, crédules, éprouvent des scrupules à lire ce petit livre, et à se nourrir de sa féconde substance, il me paraît que c'est là une raison suffisante pour produire ici les témoignages plus autorisés d'habitants de la ville où Castellion a vécu, où il est mort et où il a été enterré. Ces témoignages-là méritent autrement de créance que les témoignages de n'importe qui et, en particulier, de ses persécuteurs, *que leurs poursuites ont rendus odieux*. Ils disent ce qu'ils ont vu de leurs propres yeux et non pas ce qu'ils ont entendu dire. »[1]

Et Coornhert cite ici successivement une série de documents, extraits du « Théâtre de la vie humaine », dont nous connaissons la pensée générale[2]. Mais cette préoccupation de défendre la mémoire de Castellion montre quel mal lui avaient fait les injurieuses accusations des Réformateurs de Genève. *Par avance, ils avaient empoisonné l'atmosphère;* il n'y avait plus un seul endroit au monde où la calomnie n'eût fait son œuvre et il suffisait d'évoquer le nom de Castellion pour qu'immédiatement les épithètes grossières et haineuses des Réformateurs de Genève surgissent en la mémoire de tous et lui enlèvent tout crédit. Par là peut-être, les Réformateurs ont reculé, de plusieurs siècles, la libération spirituelle des églises de la Réforme,

[1] Proeve vant ware ende valsche Gheloowe. 1581.

[2] Voir le récit des épisodes qui ont suivi la mort de CASTELLION.

et donné le caractère d'une *révolte* à ce qui aurait pu être une *naturelle évolution*. Du bûcher, où ils brûlèrent Servet, ou du pilori où ils clouèrent leur victime de Bâle, on se demande ce qui, dans l'attitude ecclésiastique des Réformateurs, est le plus criminel ou le plus odieux. Mais « le méchant, dit l'auteur du livre des Proverbes, fait une œuvre qui le trompe. » Et celui qu'on avait dénoncé partout comme un « brouillon » devenait, pour les nouvelles générations, l'initiateur aimé et respecté de la paix religieuse, l'écho de la vérité divine, et l'annonciateur d'une aurore imprévue. Voici comment le traducteur des traités de Castellion fait parler son ouvrage, car, dans les éditions hollandaises du XVIe siècle, par une jolie fiction, c'était le livre lui-même qui prenait la parole : LE LIVRE PARLE

« Le petit livre parle : Cherchez ! vous ne trouverez rien qui ait soulevé plus de querelles et plus de haine que les questions de prédestination, de salut, de libre arbitre et de foi. On dirait que l'esprit de l'homme s'ingénie à obscurcir la lumière de Dieu. Le cœur docile se complaît dans une certitude redoutable et trompeuse ! Mais voici, *ces ténèbres et ces sottes querelles, je les dissipe sans contestation possible*, simplement, brièvement, de lumineuse façon — non par un escamotage habile — mais par la vérité même de Dieu. »[1]

Et comme si l'amoncellement de calomnies haineuses ne devait peser que sur les épaules de ceux

[1] Du hollandais : Tsæmensprucken, 1581.

qui s'en étaient rendus coupables, Coornhert ajoute, selon l'habitude, ce quatrain auquel je voudrais conserver toute sa grâce naïve :

Sans la bonté, nul ne vivra vraiment,
Le méchant endurci se ferme à la bonté,
Tu ne vivras vraiment que si tu meurs au mal.
Si tu ne veux mourir, meurs donc au mal. Sois bon.[1]

N'y a-t-il pas, dans ce raecourci rapide, une petite esquisse de la religion de la Bonté qui procure la vie ? Et n'est-ce pas un peu la religion de celui qui disait : « Il n'y a qu'un seul bon ! C'est Dieu. »

COORNHERT ET LES CALVINISTES

Coornhert ne devait pas cesser, un instant, de s'occuper de ces graves questions qui troublaient si profondément son âme et l'âme de ses contemporains. Mais il avait à soutenir des luttes redoutables qui ne lui laissaient guère de repos, et ses travaux personnels exigeaient qu'il leur accordât aussi quelque attention, s'il voulait mener son œuvre à bonne fin. Il avait alors soixante ans, et ses adversaires le harcelaient sans trève. La répulsion qu'il ne cessait de manifester pour le régime d'intransigeance calviniste, lui créait de constants conflits avec les autorités. C'est à ce moment qu'il écrivit son étude critique du Catéchisme néerlandais[2] et il n'est pas nécessaire d'insister, pour comprendre l'influence

---

[1] Du hollandais : Van de Gehoorsaemheyt. 1582.
[2] Elle parut en 1582.

que les idées de Castellion, dont il était rempli, pouvaient exercer sur sa pensée. Sa réfutation était très énergique. Les « ecclésiastiques » s'en plaignirent amèrement, dans une requête à la Cour de Hollande : « On tolère, disaient-ils, des personnes qui blasphèment contre la vraie Religion.... On imprime et débite des livres écrits contre la Foi, et *même l'on attaque le Catéchisme* et on dédie aux Etats les ouvrages où on le critique. »[1] Les Etats répondirent « que l'on supprimerait tous les exemplaires du livre qui aurait été publié contre le Catéchisme. »[2]

Mais ces mesures ne décourageaient pas l'héroïque défenseur de la liberté de conscience. Le professeur Juste Lipse, ayant soutenu dans un de ses livres qu'on ne devait tolérer qu'une religion dans le pays et qu'il était permis de punir les hérétiques, Coornhert se dressa en face de ce nouvel adversaire et soutint énergiquement la doctrine contraire. Les arguments qu'il invoque sont directement tirés du *Traité des hérétiques* et les témoignages qu'il cite sont ceux que citait Castellion.

Comme si sa pensée, au cours de cette généreuse campagne, lui avait montré la nécessité de combattre ses adversaires avec les armes du Réformateur

---

[1] Requête aux Etats de Hollande 1587. Cité par G. Brandt. Histoire de la Réformation des Pays-Bas, pages 315 et 316.

[2] « Il est à craindre, ajoute l'historien hollandais, que l'intransigeance des Calvinistes, au cours du XVIe siècle, n'ait augmenté le dégoût que plusieurs personnes avaient déjà conçu pour leur religion. » Page 316.

libéral de Bâle, malgré que la préparation de son ouvrage sur la prédestination l'absorbât profondément, il décida de traduire sans retard ce livre mystérieux que Calvin avait jadis dénoncé et combattu avec tant de violence dans son libelle intitulé : « Calomnies d'un brouillon. » Le titre qu'il lui donne était probablement celui de l'édition d'Anvers [1], mais sa pensée ne s'immobilise pas dans la critique d'une doctrine qu'il a depuis longtemps jugée. Sa préface est révélatrice de son état d'esprit :

ENCORE CASTELLION

« Vous savez, écrit-il, vous savez, ami lecteur, l'importance que Calvin et Bèze donnent au dogme de la prédestination éternelle de Dieu. Ils le tiennent pour indispensable au salut, et Théodore de Bèze dit que c'est le seul fondement de la foi. Leurs écrits sont là pour montrer le zèle qu'ils ont mis à plonger dans cette mer sans fond de choses mystérieuses et inconcevables, mais leurs écrits sont là aussi, pour témoigner des sottises qu'ils ont pu émettre à ce sujet.... Il faut dire que *leur doctrine a fortement déplu à un grand nombre de gens qui se réclament de cette religion qu'on nomme réformée* [2]. Elle a aussi fortement déplu à l'auteur de ce traité qui, *d'après les Réformateurs de Genève*, serait Castellion. Je n'ai pas cru pouvoir laisser ignorer à mes compatriotes un document semblable. Si la doctrine prédestinatienne vous rebute, *évitez-la et ne craignez pas de l'éviter*. A quoi bon d'ailleurs l'étude approfondie de mystères qui nécessairement nous échappent ?

---

[1] Voir page 328 « *Critique abrégée du dogme de Calvin sur la Prédestination divine*, écrit, d'après l'affirmation de CALVIN et de BÈZE, par SÉBASTIEN CASTELLION et combattu par le susdit CALVIN dans son libelle : « Calomnies d'un vaurien ».

[2] Cette désignation assez dédaigneuse est familière à COORNHERT et montre bien que, comme CASTELLION, il avait le sentiment qu'à Genève, sous le pontificat de CALVIN, il n'y avait pas grand' chose de changé.

Cherchez premièrement la vie en Dieu. Imitez le Christ. Vivez en sa lumière, qui est la lumière de Dieu. Cela seul est nécessaire à votre salut.... Je voudrais que ce traité vous montrât que ce sont là des questions oiseuses et que l'essentiel est d'obéir, dans une humble consécration de toutes vos énergies, à cette exhortation évangélique : «Ne visez pas à la connaissance de toutes choses, mais gardez la foi.» Ceux qui veulent pénétrer les mystères de Dieu seront confondus.... Puissiez-vous laisser de côté ces choses inutiles qui, *fermées à tous, remplissent d'orgueil ceux qui prétendent les connaître, mais ne les rendent pas meilleurs.* La vie est trop brève pour l'épuiser à ces choses stériles. L'essentiel n'est pas tant de *savoir* que de *tendre à la perfection.* Et cela, Dieu, la source de toute grâce excellente, le dispense à tous par Jésus Christ, notre Seigneur.[1] A vous....

D. V. COORNHERT.

Voilà certes, une belle lettre ouverte aux habitants de la Hollande. Croyez-vous que des manifestations de cette nature pouvaient passer inaperçues ?

Nous sommes en 1590. Coornhert, épuisé par ses luttes, s'était retiré à Gouda et c'est là qu'il mourut. Son ami Spieghel écrivit pour lui une épitaphe familière aux Hollandais qui la citent sans cesse, sans savoir que c'est sur sa pierre tombale, devant le chœur de la grande Eglise, qu'elle fut pour la première fois gravée.[2]

---

[1] Du hollandais. Préface de la « Critique abrégée.» Tome III des œuvres de COORNHERT.

[2] «Hier rust — Wiens lust — En vreugd — Was deugd, — En 't waer — Hoe swaer — 'Ook viel, — Noch sticht — Syn dicht — Geschrijf : — Maar 't lijf — Hier bleef 't — God heeft — De ziel.»

II

L'influence de Coornhert n'avait pas été vaine. Certes les Calvinistes ne perdaient pas l'espoir de régenter les consciences, mais les autorités faisaient la sourde oreille. Les Magistrats n'étaient pas tous acquis à leurs idées. Plusieurs d'entre eux étaient fort instruits et très émancipés. Ils lisaient couramment le latin et le français, et ils n'ignoraient rien de la lutte émouvante que Castellion avait soutenue jadis contre le tout-puissant Calvin. Il y en avait même un certain nombre qui se réclamaient ouvertement de Coornhert. Une des personnalités les plus brillantes de cette époque, C. P. de Hooft, bourgmestre d'Amsterdam, ne faisait pas mystère de sa sympathie pour ses idées, et à maintes reprises, il en a fait l'éloge [1]. Il les professait d'ailleurs lui-même, avec une fermeté qui n'était pas sans prix dans ces temps troublés. A l'occasion d'un pauvre diable d'hérétique qui professait des idées bizarres, il prononça un discours qui restera comme un des plus beaux témoignages de la tolérance des libres croyants du XVIe siècle et qui semble un résumé des idées émises quarante ans auparavant par le persécuté de Bâle. Avec quelle émotion, les disciples de Castellion retrouvent, dans ce discours, d'une si belle tenue et d'une si haute éloquence, les idées chères

---

[1] Brandt page 325.

à leur maître ! Le Bourgmestre d'Amsterdam était un authentique *Bellianiste.* [1]

« Est-il raisonnable, disait-il en plein Conseil, de faire mourir tous ceux que le clergé [2] traite de *blasphémateurs* ? D'ailleurs on donne à ce mot un sens si étendu, qu'il renferme les Papistes, les Luthériens, les Mennonites, les enthousiastes et presque tous ceux qui ne se conforment pas entièrement à notre Eglise.... »

Ici l'orateur évoque le douloureux souvenir des récents massacres du duc d'Albe :

« On dira peut-être que les Espagnols persécutaient *sans raison*, et que nous le faisons *très justement.* Mais les Papistes et les Luthériens *disent la même chose partout où ils sont les maîtres. Chacun s'imagine avoir la raison de son côté, et personne ne manquera de prétextes pour exercer des cruautés.* Si nous continuons sur ce pied là, ne doutons pas de la ruine de notre patrie. Nous devons donc prévenir un tel malheur dès le commencement. *Au lieu d'employer la violence, nous ne devons employer que la douceur et la modération : c'est ainsi que l'on doit établir la vraie Eglise.* »

Quel est le partisan de Calvin qui oserait soutenir, en lisant ces lignes, que P. C. de Hooft s'inspire de Calvin ? N'est-ce pas *contre Calvin* qu'il parle et *contre Théodore de Bèze* ? N'est-ce pas dans le sens du Réformateur de Bâle [3] ? Mais voici qui est encore plus caractéristique :

---

[1] Voir *Traité des hérétiques* de Martin Bellie (Castellion). Le Bellianisme resta longtemps l'expression par laquelle on désignait les défenseurs de l'idée de tolérance.

[2] Les autorités ecclésiastiques de la Réforme calviniste.

[3] Et n'y a-t-il pas une analogie de termes presque absolue avec le « *contra libellum Calvini ?* »

« Il serait avantageux à l'Etat, continue P. de Hooft, d'ordonner à Messieurs les Ministres de se renfermer dans les bornes de leur vocation. L'expérience nous apprend que ces ecclésiastiques [1] ont de la peine à se modérer si nous nous relâchons trop, et qu'ils tâchent non seulement de renouveler la persécution des autres sectes, mais encore d'exciter des troubles parmi le peuple.... Il me semble que *la vie des hommes ne doit pas dépendre des subtilités des savants....* d'ailleurs il est fort surprenant que ceux qui soutiennent avec tant d'ardeur la doctrine de la Prédestination *soient si disposés à persécuter les errants et à violenter les consciences,* car si leur doctrine est vraie, il *n'y a personne qui puisse éviter les choses auxquelles on est prédestiné.* [2] Pour ce qui est des passages de l'Ancien Testament, que les Ministres citent, quelques savants ont justifié la persécution et *d'autres l'ont condamnée par ces mêmes passages.* [3] Il me suffit d'observer ici.... que les méchants ont toujours persécuté les bons.... D'ailleurs les habitants de ce pays ne croient-ils pas généralement que l'on ne doit inquiéter personne à cause de sa religion ? Cette opinion est sans doute fondée sur ce fait, que c'est pour obtenir *la liberté de conscience* qu'on entreprit une guerre si onéreuse. Ce même sentiment est aussi fondé sur les *diverses déclarations et protestations publiques, touchant la Religion, qui furent faites par tous les Réformés* [4].... On peut aisément connaître les intentions des membres du Consistoire, par le mémoire qu'ils présentèrent le mois de mai dernier. Ils voudraient que l'on fît des Lois qui défendissent, à ceux qui ont des *sentiments différents des leurs, de les com-*

---

[1] Il s'agit surtout des réfugiés calvinistes qui, venus de Belgique, animés de l'esprit de Calvin, se montraient intraitables.

[2] Comparer avec les arguments de Castellion, dans le *Contra libellum Calvini.*

[3] Allusion évidente au *Traité des hérétiques.*

[4] On dirait, tant P. de Hooft est sûr d'établir ici le postulat nécessaire de la Réforme, qu'il oublie Calvin et Bèze.

muniquer aux autres ; ils appellent cela *répandre des erreurs, inquiéter les Réformés et troubler leur conscience.*

Cette plainte aurait quelque fondement si ceux qui répandent leurs opinions, *étaient convaincus que ce sont des erreurs.*

ARGUMENTS CONNUS

Mais peut-on s'imaginer raisonnablement *qu'ils cesseront de communiquer leurs sentiments, comme s'ils étaient persuadés qu'ils sont dans l'erreur ? Toutes les sectes ne se croient pas moins obligées que les Calvinistes de travailler à l'avancement de leur religion ?* [1] Supposons maintenant qu'il soit convenable de les empêcher et voyons de quelle manière cela doit se faire. Il faudra sans doute que les magistrats interposent leur autorité, au cas où on ne pourrait pas, par des conférences amiables, ramener ceux qui errent. Examinons ensuite si on doit les corriger, selon les Lois de l'Ecriture Sainte ou selon l'esprit du papisme ; c'est-à-dire par des lois sanguinaires.... Quel effet ont-elles produit lorsque le Roi d'Espagne les appliquait ?.... *Malgré les supplices les plus cruels, le nombre des hérétiques augmentait de plus en plus,* de sorte qu'après un massacre continuel, qui dura 25 ans.... les habitants de cette province secouèrent le joug. Mais certainement *ce ne fut pas dans le dessein de le subir une seconde fois.* Réfléchissant sur les accusations injustes des Calvinistes contre tous ceux qui ne se joignent pas à l'Eglise, considérant la hardiesse de quelques personnes qui, venues de pays étrangers et s'étant incorporées avec l'Eglise Réformée, ont entrepris d'entrer dans les maisons des Mennonites pour les chicaner sur leur croyance, quoique ces zélateurs n'ignorassent pas que les Etats toléraient les conventicules des Mennonites dans toute la province, réfléchissant, dis-je, sur tout cela, quelle conclusion en puis-je tirer, sinon que si nous permettons un jour qu'on châtie les hérétiques, on traitera bientôt de la même manière tous ceux qui ne se joignent point à l'Eglise Réformée ? On ne manquera pas de prétextes, on dira *qu'ils répandent des erreurs, qu'ils froissent la conscience*

---

[1] Comparer avec CASTELLION.

des simples, qu'ils troublent la Société, qu'ils attaquent faussement la doctrine de l'Eglise ; et peut-être même qu'en évitant la communion de l'Eglise, ils scandalisent les bonnes âmes. Que chacun juge à quoi cela aboutira.[1] Je crois que moi et mes semblables, *avons autant d'intérêt à nous opposer à ceux qui paraissent si zélés pour l'Eglise, qu'aux Espagnols,* et je ne suis pas moins persuadé qu'il y a un nombre incroyable de personnes qui me ressemblent dans toutes les sectes de ce pays. Je ne consentirai jamais que tous ces honnêtes gens soient tourmentés par les Calvinistes. »

Il faudrait par la pensée, se représenter Calvin écoutant ce discours. D'autre part, que tout lecteur impartial, qui a lu le *Traité des hérétiques* et le *Contra libellum Calvini* dise s'il n'aurait pas immédiatement prononcé le nom de celui dont l'esprit et la pensée triomphent dans cette admirable manifestation oratoire.

---

[1] A rapprocher de ces déclarations, une *pétition* que la minorité calviniste de l'Eglise Wallonne d'Amsterdam, faisait déposer, il y a 4 ans, sur le bureau du Consistoire. Je venais de publier une brochure intitulée : « *Le Christianisme et les chrétiens modernes* » qui était un simple exposé du Christianisme libéral ; c'est de cette brochure qu'il s'agit :

« Les soussignés, membres de l'Eglise wallonne d'Amsterdam, profondément attristés et indignés de la publication dans notre Eglise de brochures qui *attaquent la foi évangélique* dans ce qu'elle a d'essentiel, *froissent la conscience* d'un grand nombre de chrétiens et *troublent la paix* de l'Eglise,

prient respectueusement, mais instamment, le Consistoire qui est chargé de *veiller à l'enseignement de la pure doctrine*, de faire cesser un pareil état de choses. En adressant cette pétition au Consistoire, les soussignés sont assurés d'exprimer les sentiments de *toute* la fraction évangélique (sic) de l'Eglise. » Tout y est : attaquer la doctrine, froisser les consciences et troubler la paix ! Les Calvinistes n'ont pas changé de mentalité. Le malheur pour eux est qu'il y a encore des « P. DE HOOFT » pour s'opposer à leur dessein ! — Mais n'est-ce pas édifiant ? Et la question qui se débattait au XVIe siècle est-elle assez actuelle ?

« Si l'opinion de Gamaliel, continue P. de Hooft (et on attendait presque ce nom qui avait fourni à Castellion un de ses plus émouvants arguments), si l'opinion de Gamaliel était, dans ce temps-là, fondée sur la Raison et l'Equité, comme nous en sommes persuadés, pourquoi ne l'approuverions-nous pas aujourd'hui ? Pourquoi persécuterions-nous ceux qui ne pensent pas comme nous sur la religion ? [1]

Et après quelques conseils de sagesse, l'orateur terminait sur une invocation demandant à Dieu « de bénir » son dessein de tolérance mutuelle.

On ne peut résumer de façon plus heureuse la grande doctrine de Bellius et à chaque phrase on pourrait noter en marge une idée parallèle, prise dans les écrits de Castellion.

III

LA RÉACTION CALVINISTE

Mais si les Etats se montraient tolérants, les Calvinistes s'agitaient. En Frise un mouvement se produit contre les Anabaptistes. Des pasteurs de Haarlem demandent qu'on oblige les fidèles à signer *tous les ans* la Confession de foi.

Le Consistoire, inquiet des progrès que font les idées de Coornhert, demande à un jeune pasteur, qui a étudié à Genève, avec Théodore de Bèze, de réfuter l'hérésie naissante. Il s'agit de montrer aux magistrats que les idées de Coornhert dont ils font si ostensiblement profession, sont erronées et impies.

---

[1] Histoire de la Réformation des Pays-Bas, page 337 tome I.

Ce pasteur est Arminius. Un ministre de Middelbourg, Jean Seuw, publie un *traité du Magistrat* où il se déclare nettement contre la liberté de conscience. Deux ministres de Frise [1] éditent en hollandais le livre de Théodore de Bèze sur la *Nécessité de châtier les hérétiques*. Un vent de réaction calviniste se lève qui menace d'emporter tous les rêves de pacification.

LA CHANDELLE DE SAVOIE

C'est alors que l'on voit soudain apparaître un livre presque oublié déjà et qui pourtant semblait devoir apporter quelque lumière. C'était encore le *Conseil à la France désolée*. Mais sous un titre bizarre : *Une lanterne du Seigneur*, avec en sous-titre : « *pour y déposer la chandelle de Savoie* [2] *qui fut jadis allumée dans le but d'éclairer la France*. En dessous, on lisait cette remarque en vers :

Lanterne, chandelle et lunette,
Tout cela sera vain
Si l'on ne veut pas voir.

La préface était claire et ne dissimulait pas les préoccupations de l'éditeur :

« Vous savez sans doute que 4 ou 5 scribes sans esprit critique et sans autorité [3] ont traduit le livre de Théodore de Bèze, concernant le châtiment des hérétiques. J'ai cru

---

[1] Geldorp et Bagerman.

[2] Allusion au pays d'origine de Castellion.

[3] Ici les noms des pasteurs Seuw, Boot, Geldorp et Bögerman.

qu'il n'y avait rien de mieux à faire que d'opposer à cet écrivain avide de sang, le bon, le pacifique, le bienheureux Castellion, ce vrai fils des prophètes dont *le témoignage* — à l'encontre de ces suggestions infernales — *est tout à l'honneur de Dieu*, et peut être d'un si grand poids dans la pacification du pays.... »

L'éditeur s'élève ensuite contre les calomnies dont on a essayé de salir Castellion :

Mais, ajoute-t-il en terminant, il est temps de donner la parole à l'auteur. Ma lanterne risquerait d'atténuer l'éclat de la *chandelle de Savoie*. Je tiens cependant à l'élever dans l'obscurité de nos voies, en attendant que la lumière de Dieu brille dans le cœur de tous les hommes ![1]

A l'heure donc où les doctrines calvinistes menacent d'enténébrer l'horizon de la jeune nation hollandaise, il y a des hommes qui considèrent comme une nécessité primordiale d'allumer à nouveau la « chandelle de Savoie » pour éclairer leurs sentiers obscurcis. L'utilisation pratique de la pensée de Castellion aux Pays-Bas, au sein de l'Eglise Réformée est devenue d'usage courant, *contre la domination calviniste*. Rien de tout cela n'échappait aux autorités ecclésiastiques, mais les magistrats, jaloux de leur pouvoir civil, ne voulaient pas sévir. La situation pourtant était d'autant plus redoutable que les idées de Coornhert n'avaient pas été

ARMINIUS

[1] Een lanteerne des Heeren. (page 2) par l'érudit et chevalier chrétien Seb. Castellion, d'heureuse mémoire 1603).

réfutées. Arminius, le jeune pasteur qu'on avait désigné à cet effet s'était récusé, prétextant des travaux plus impérieux. Mais la réalité n'échappait à personne. Ce jeune ministre, disciple de Théodore de Bèze, en qui on avait mis tant d'espérance, montrait des tendances dangereuses, et le bruit courait que la demande du Consistoire lui avait été extrêmement pernicieuse. En étudiant les œuvres de Coornhert pour les réfuter, il en avait approfondi le sens et il y avait reconnu tant de vérité évangélique et de substance chrétienne, qu'il ne pouvait se défendre à son égard, d'une intense sympathie. Le jeune théologien s'était « *trouvé* » en celui qu'il devait réfuter. Winckler, dans son Encyclopédie, note cette transformation intérieure avec une précision de procès-verbal : « Sur l'invitation des autorités ecclésiastiques d'Amsterdam, Arminius se préparait à réfuter Coornhert, mais la lecture attentive de ses écrits devait transformer en allié, celui qui se présentait en contradicteur. » [1]

Cela suffisait pour le rendre suspect. Une chaire de professeur était devenue vacante à Leyde [2]. Arminius semblait tout désigné pour l'occuper. Mais Gomar, un professeur calviniste, s'y opposa violemment. Un pasteur wallon de La Haye, ami d'Arminius, et partageant ses sentiments, disait un jour

GOMAR

[1] Encyclopœdie geïllustreerde. WINCKLER-PRINS. Art. ARMINIUS.
[2] Le professeur DU JON (JUNIUS) venait de mourir (1602).

à un pasteur d'Amsterdam que « certains réformés paraissaient croire qu'il leur était impossible de se tromper.... qu'ils refusaient de tolérer ceux qui avaient des sentiments différents des leurs dans les moindres choses : que si quelqu'un doutait de quelque article, on le faisait passer immédiatement pour un homme coupable d'hérésie ; et que quelqu'un n'avait pas fait de difficulté pour traiter Arminius d'hérétique ! [1] »

ARMINIUS ET CASTELLION

Mais la personnalité d'Arminius s'imposait. Il fut nommé professeur et, le 7 février 1604, mis dans l'obligation de traiter la doctrine de la prédestination, il émit quelques thèses qui s'éloignaient si sensiblement de la doctrine Calviniste que, malgré ses précautions oratoires, elles en étaient la négation. Il assurait que son « Système ne contenait rien de nouveau.... que *l'on pouvait avoir des sentiments différents, sur divers articles, sans se condamner mutuellement*, et que l'on devait accorder sur ce point *une liberté raisonnable* à ceux qui reconnaissaient les vérités essentielles.... etc. » [2]

En effet, rien n'était nouveau dans cette manifestation universitaire, ni la revendication d'une liberté raisonnable, ni le support mutuel des opinions de chacun, ni surtout l'idée des thèses hétérodoxes. Arminius aurait eu mauvaise grâce à ne

[1] Histoire de la Réforme page 162.
[2] Brandt. page 163.

pas l'avouer puisque sa pensée n'était que le reflet de celle de Coornhert et de celle de Castellion. Quelque chose est nouveau cependant : c'est *l'introduction de l'hérésie de Castellion dans l'enseignement officiel d'une université calviniste.* Et il faut voir avec quelle habileté, quelle prudence, mais quelle clarté, Arminius résume la doctrine de l'humaniste de Bâle :

« Dieu étant un juste Juge et un Père miséricordieux, avait fait, de toute éternité, *cette distinction* entre les hommes, que ceux qui *renonceraient à leurs péchés et qui mettraient leur confiance en Jésus Christ, seraient absous de leurs mauvaises actions et qu'ils jouiraient de la vie éternelle ;* mais que les pécheurs *endurcis et impénitents seraient* punis. Dieu veut que tous les hommes renoncent à leurs péchés, et qu'après être parvenus à la connaissance de la vérité, ils y persévèrent constamment, *mais il ne force personne* ! »

Il est inutile de rapprocher de ces quelques lignes lesdéclarations de celui que Calvin traitait comme le plus dangereux des hérétiques : elles contiennent l'essence même de la pensée de Castellion : *Liberté morale de l'homme ; responsabilité spirituelle ; possibilité pour chacun (avec l'aide de Dieu et du Christ) de parvenir à la vie éternelle ; salut offert de toute éternité par le Père céleste, à toutes ses créatures ; rôle essentiel de la volonté libre dans l'obtention du salut ou dans le juste châtiment du péché* .... tout y est, et il est naturel qu'Arminius n'ait pas voulu revendiquer la paternité d'une doctrine, que de nom-

breux traités avaient déjà fait connaître sous la paternité de Castellion.

NOUVELLES LUTTES, VIEUX ARGUMENTS

Gomar, le farouche calviniste de Leyde, ne s'y trompe pas. Il prend vis à vis d'Arminius l'attitude de Borrhée à l'égard de Castellion. La discussion s'engage, violente, passionnée, et.... de part et d'autre, les mêmes arguments reparaissent. Gomar accuse Arminius de *pélagianisme* et d'orgueil; Arminius accuse Gomar de faire de Dieu *l'auteur du péché* et de ressusciter le fatalisme antique..... Retracer ici cette bataille d'idées, serait reproduire presque textuellement les pages que nous avons consacrées à la discussion de Castellion avec Borrhée et Calvin. Nous ne le ferons pas. D'autres l'ont fait en détail et de façon très documentée. Mais (à part M. Buisson qui a indiqué cette influence en quelques lignes) je ne connais pas d'historien qui ait établi, dans la grande lutte qui, un instant divisa si profondément l'Eglise Réformée des Pays-Bas, l'influence *directe*, *prépondérante même*, de la pensée de Castellion. La chose la plus extraordinaire peut-être de tout ce débat et de son écho dans l'histoire de la Réformation, c'est le silence qu'on a fait autour du grand initiateur de Bâle. On dirait un mot d'ordre. Ce n'était pas un mot d'ordre, c'était une mesure de prudence. Malgré les témoignages que les amis de Castellion avaient répandu dans les éditions successives de ses œuvres, les odieuses dé-

nonciations de Calvin et de Bèze produisaient leur effet : la calomnie s'insinuait, persistante, mauvaise, haineuse, corruptrice ; elle empoisonnait les âmes, elle rongeait lentement, elle corrodait les assises de cette redoutable hérésie de la liberté de conscience qu'il fallait abolir. Officiellement donc, on taisait le nom suspect, qui pouvait faire échouer la tentative de rénovation religieuse. Mais dans les confidences d'âme, on parlait ouvertement du génial maître de Bâle, dont la pensée vivante travaillait toutes les Eglises. Ce n'est pas sans raison qu'on accusait la jeunesse studieuse des Pays-Bas « d'avoir deux auteurs favoris : Coornhert et Castellion. » [1]

Cependant la querelle prédestinatienne se généralisait et passait des « écoles dans les chaires. » Le peuple s'en empara. Les exagérations se firent plus redoutables, de part et d'autre. Les prédicateurs calvinistes protestaient avec véhémence contre les idées nouvelles et affirmaient « qu'Arminius ouvrait la porte à toute sorte de libertinage. » Au synode de Delft, [2] un pasteur demanda « qu'on bannît tous les sectaires et tous ceux qui refusaient d'embrasser la Religion Réformée. » Cette proposition fit bondir Uytenbogaert : [3] « Que mon âme,

---

[1] Sébastien Castellion, F. Buisson, tome III page 325.

[2] En 1607.

[3] Pasteur wallon, de La Haye.

s'écria-t-il, n'entre point dans vos conseils ! On peut vous appliquer ces paroles de Tacite : Ils font la solitude et nomment ça la paix ! »

Mais les passions étaient trop surexcitées pour qu'on en restât là. Arminius et Gomar furent convoqués, en 1608, à La Haye, devant le Grand Conseil, en présence de quatre ministres. L'éminent Hugo de Groot, qui assistait à cette conférence, rencontra l'ami d'Arminius, Uytenbogaert, dans le couloir de la salle des séances. Uytenbogaert ne lui cacha pas ses craintes. Il avait le sentiment qu'Arminius revivait les heures douloureuses de la lutte que Castellion avait jadis soutenue, et il n'augurait rien de bon de cette rencontre. Il en était tout triste et il dit à Hugo de Groot :

« Les opinions des docteurs sont adoptées servilement par les disciples. Les Eglises sont trop négligentes ou superficielles pour empêcher leurs chefs d'étouffer sous le poids de leur autoritarisme doctrinal les vivifiantes suggestions des esprits libérés. Dans leur sein, aussi bien que dans les autres assemblées, c'est le nombre qui vaincra l'élite. Je crains fort que *l'affaire d'Arminius ne se termine comme celle de Castellion. Lui aussi était un homme d'une érudition exceptionnelle, et sa mémoire restera à jamais bénie parmi les hommes et pourtant, il fut réduit par la fureur de ses adversaires à une si dure extrémité, qu'à certaines heures, il dut gagner sa vie, scier du bois* ! »[1]

La pensée de tous se reportait, comme celle d'Uytenbogaert, vers l'humble savant qui, le premier,

[1] Du latin. Epistolæ ad N. R., dans *Riveti Opera*, tome III page 974.

avait affronté les foudres des Calvinistes. Mais cela *se disait dans le secret des conversations privées.* Le nom de Castellion était trop abhorré par les adversaires d'Arminius, pour qu'on en parlât ouvertement. C'eût été compromettre la cause. Coornhert, lui-même, était devenu si suspect, qu'il suffisait de s'en réclamer pour encourir le reproche d'impie ! Et ici, on doit dire qu'Arminius ne se montra pas tout à fait digne du Réformateur de Bâle, dont il professait ouvertement les idées. Comme on l'avait accusé de recommander à ses étudiants de lire les livres de Coornhert, alors qu'il parlait sans enthousiasme des écrits de Calvin, il crut devoir se plaindre de ces accusations, et dans une lettre qu'il écrivit à un magistrat d'Amsterdam, sans renier Coornhert, il exalta à un tel point la valeur des *Commentaires* de Calvin, que l'historien Brandt taxe de «folies» ces hyperboliques éloges, et il ajoute en note qu'ils ne « font point honneur à Arminius. »[1] Uytenbogaert était plus crâne, et il ne craignit pas devant les députés des Etats, de se dégager nettement du dogme calviniste : « Encore une fois, messeigneurs, j'ose dire que je ne suis ni arien, ni papiste, *ni calviniste*, ni luthérien, ni pélagien, mais chrétien, destiné à faire connaître les perfections de Celui qui nous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière.... » C'était catégorique et audacieux.

[1] Brandt. Page 377.

« Ne souffrez pas, ajouta-t-il, ne souffrez pas que l'on agisse contre ceux à qui on donne les noms odieux d'hérétiques et de novateurs ! » Ces paroles étaient prononcées à l'occasion d'un grand événement en préparation. Il s'agissait de réunir un Synode national, où seraient réglées toutes les querelles dogmatiques ; c'est pourquoi Uytenbogaert prend ses précautions : « Il y a deux partis dans l'Eglise, il ne faut pas que la majorité chasse la minorité. *Les partisans des doctrines nouvelles croient être dans les vraies traditions de la Réforme; ils tiennent leurs droits pour sacrés, et ils ne veulent pas qu'une majorité intransigeante puisse y porter atteinte.* »

LES DEUX RÉFORMES

On aime à voir ici, mis en œuvre, revendiqués comme des droits, les principes que le Réformateur de Bâle avait eu tant de mal à défendre. C'est sa pensée qui entre, vivante, dans les Eglises de la Réforme. Désormais l'histoire des Eglises protestantes se confond avec l'histoire des deux principes. La question est de savoir qui vaincra : Castellion ou Calvin, la liberté religieuse ou la doctrine calviniste ?

Arminius mourut, le 19 Octobre 1608. Il était jeune encore, mais ses luttes et ses travaux l'avaient épuisé. C'est peut-être cette mort prématurée qui contribua, plus que tout, à en faire un chef d'école. Quoiqu'il en soit, c'est à partir de ce moment que les « innovateurs » prirent le nom d'Arminiens.

C'est à ce moment qu'ils rédigèrent leur fameuse «Remonstrance»[1] aux Etats de Hollande, dans laquelle ils exposaient leurs vues particulières sur les points de doctrine contestés. «Des cinq articles qui constituèrent la charte officielle ou Remontrance de 1610, écrit M. Buisson[2], les quatre premières sont exactement et presque littéralement les conclusions des quatre dialogues de Castellion sur la prédestination, l'élection, le libre arbitre et la foi. La cinquième proposition n'était, dans sa rédaction première, que la conclusion, non moins littérale, de son traité sur la possibilité de l'obéissance parfaite, et ce n'est que, plus tard, qu'en creusant leurs spéculations, les théologiens remonstrants en firent une formule plus dogmatique.» Je n'oserais pas adopter cette affirmation de M. Buisson sans réserve. Il n'y a pas eu *deux* rédactions des cinq propositions *remonstrantes* : il n'y en a eu qu'*une* et les légères corrections qu'on lui a fait subir, plus tard, n'en ont modifié ni l'allure, ni le caractère[3]. L'é-

LA REMONSTRANCE

---

[1] De là vint le surnom de *Remonstrants* que leur donna le peuple. C'est cette désignation qu'adoptèrent plus tard les Eglises qui se formèrent selon l'esprit d'ARMINIUS, mais à l'époque historique que nous étudions, *il n'y avait pas d'église remonstrante.* Il y avait une *tendance remonstrante ou arminienne* qui n'était que le reflet ou l'écho de «l'esprit bellianiste» et cette tendance, cet esprit, s'opposaient dans les Eglises Réformées à la tendance et à l'esprit de CALVIN. C'était la tendance libérale et la tendance orthodoxe.

[2] Tome II page 326.

[3] Voir la magistrale étude du Dr H. G. GROENEWEGEN : De Remonstrantie. Leiden 1910.

troite corrélation de forme sur laquelle M. Buisson insiste, ce parallélisme littéral ne me semblent nullement établis. J'ai fait des recherches sérieuses à ce sujet et je ne puis souscrire à cette opinion. Aussi bien, les rédacteurs de cette *Remonstrance* (en particulier Uytenbogaert) étaient en état de rédiger eux-mêmes une formule résumant leur pensée, et cette démarcation littérale eût mal répondu aux besoins du moment. Les Remonstrants se trouvaient dans une situation particulière. Certes, dans le rapide exposé des doctrines nouvelles qui légitiment tout leur effort, dans l'affirmation de leur notion religieuse, il n'est pas une pensée, pas une affirmation, pas une hardiesse, pas un mot qui n'ait son équivalent dans Castellion dont ils connaissent tous les ouvrages. Mais ils sont suspects de pélagianisme, d'arianisme, et dans l'obligation de se défendre de ces redoutables hérésies, ils vont atténuer autant que possible les affirmations audacieuses qui montent de leur être intime à leurs lèvres. Ils doivent à leur cause, et à ceux qui espèrent en elle, de mettre une sourdine, pour ne pas indisposer leurs frères orthodoxes. Et s'ils s'étaient attachés à lier leur pensée à la conclusion d'un des dialogues de Castellion, ils n'eussent jamais pu lui donner la forme atténuée dont ils l'ont revêtue. C'eût été non seulement un acte inutile de servilisme littéral, mais encore une insigne maladresse, étant donné la sus-

LES REMONSTRANTS ET CASTELLION

picion qui pesait sur l'œuvre de Castellion. Maintenant que, *même dans leur préoccupation si légitime d'arrondir les angles de leurs hardiesses dogmatiques*, ils n'aient pas émis une pensée, écrit une phrase, un mot, qu'on ne trouve dans les écrits de Castellion, c'est naturel, car le Réformateur de Bâle n'était pas un révolutionnaire, et il avait appris à ses dépens, hélas ! combien il était nécessaire de donner aux vérités qu'il professait une forme adoucie et atténuée. C'est même ce qui frappe le plus, quand on parcourt ses œuvres. On y sent une intense force de libération que semble maintenir, volontairement, les mots qui veillent à son expansion. Mais il serait vain de chercher l'équivalent textuel et littéral des cinq articles des Remonstrants dans la conclusion de ses dialogues.

Ce qui est infiniment plus important, c'est de voir sourdre, à un siècle de distance, au cœur même d'une Eglise qui s'affirme calviniste avec force, une source dont l'eau limpide, à travers des méandres mystérieux, descend les montagnes de Bâle, où Castellion avait creusé son puits.

Cela, certes, est plus important, et Castellion qui n'avait ni l'orgueil de ses idées, ni un sot amour propre d'auteur, eût trouvé, dans ce fait, la plus douce des récompenses. Et sa plus grande joie eût été d'entendre exposer librement ses idées personnelles, sans qu'on citât son nom, ou qu'on se référât à ses ou-

vrages ! C'eût été pour lui la preuve irréfutable qu'il avait exprimé du vrai, et le vrai n'a pas d'autre patrie et il n'a pas d'autre Père que Dieu. C'est ainsi que Castellion comprenait *l'honneur de Dieu.* Il laissait à Calvin et à ses partisans le droit de le comprendre d'autre sorte.

MENACES D'EXIL

Les Calvinistes de Hollande, formés à son école d'intolérance et d'orgueil spirituel, se seraient cru infidèles s'ils s'étaient montrés pacifiques. L'honneur de Dieu exigeait qu'on imposât leur doctrine « sous peine de mort ou de bannissement. »[1] « Si une telle chose arrive, s'écriait P. de Hooft, le bourgmestre d'Amsterdam, nous sommes perdus ![2]. . » Le danger était, en effet, très grand. L'effervescence parmi les Calvinistes se manifestait de telle façon qu'on en était à redouter des troubles sérieux. Le dessein des autorités ecclésiastiques était connu de tous : *on devait chasser les remonstrants wallons ou néerlandais de l'Eglise Réformée.* Le vieux dilemme calviniste prenait une forme nouvelle : *la soumission ou l'exil.* Mais il n'allait pas tarder à s'imposer

---

[1] Second discours de P. DE HOOFT. Cité par BRANDT Livre XX p. 413.

[2] « Il semble que le clergé calviniste ait chassé la paix et la charité hors du monde, et c'est une sorte d'hérésie que de censurer sa conduite. Il n'est rien cependant, de l'Ecriture Sainte, qui nous soit plus recommandé que l'amour et l'humanité.... S'il était possible d'inspirer de la modération à nos ecclésiastiques, cela contribuerait extrêmement à rendre la Réformation universelle.... Il est absurde d'assujettir le peuple aux opinions de certains hommes mélancoliques et hypocondriaques, et surtout d'étrangers qui s'imaginent qu'il n'y a point de religion parmi ceux qui ne croient pas aveuglément tout ce qu'ils disent. » Page 415.

avec force. L'heure est grave. C'est *l'esprit même de la Réforme, ce sont ses principes, c'est le libre examen, la souveraineté de la conscience, c'est le drapeau, c'est l'Evangile de liberté et d'amour qui* sont en péril. C'est une question de vie ou de mort.

IV

CASTELLION À LA RESCOUSSE

Alors, comme par enchantement, on voit surgir les œuvres du vieux lutteur de Bâle. Les ouvrages déjà édités, trouvent de nouveaux éditeurs. Les ouvrages latins, sont traduits et publiés. Les manuscrits mêmes sortent de leur cachette et voient enfin le jour. Ils attendaient, depuis plus d'un demi siècle, qu'une main amie les éveillât de leur long sommeil. Mais s'ils avaient eu les yeux de la « Belle au Bois dormant » que le Prince Charmant éveillait de son rêve, ils n'eussent pas éprouvé ses naïfs émerveillements devant la nouveauté des choses. Rien n'était changé. Le dogmatisme calviniste était aussi intransigeant : les autorités ecclésiastiques étaient aussi tatillonnes et jalouses, aussi orgueilleuses et tyranniques, que du temps de Calvin. La libre recherche était traquée comme une bête malfaisante. La foi libre était considérée comme un péril. Le support fraternel et la tolérance étaient plus que jamais une coupable faiblesse ou un manque de fidélité ! La critique des doctrines du Calvinisme triomphant équivalait à un crime. Et je me repré-

sente l'âme de Castellion, son âme pieuse et douce, son âme de candeur et de foi, ressuscitant avec ses manuscrits, et contemplant le triomphe du Calvinisme ! Quelle tristesse et quelle amertume elle eût éprouvées ! Quel découragement ! Quel dégoût, quelles révoltes aussi, contre cet orgueil spirituel des pharisiens de la Réforme qui, aveugles et sourds, voulaient, au nom du Dieu de Vérité et de Lumière, imposer aux autres leur surdité et leur crever les yeux ! Et je me figure qu'il se serait lancé dans la lutte avec tout son enthousiasme de soldat de l'Esprit, de pionnier de la conscience, d'initiateur religieux, de Réformateur conscient et de Libérateur d'âme !

Ceux dont la pensée, à travers les siècles va chercher pieusement la sienne, ceux qui l'aiment, pour les souffrances imméritées qu'on lui imposa, pour son héroïsme, pour son œuvre immortelle et pour ses géniales intuitions spirituelles, dont ils se sentent tributaires, ceux-là, dans leur être profond, gardent une gratitude émue aux libres croyants hollandais qui, ressuscitant *sa pensée* à une heure si grave, la jetèrent, palpitante de vie, dans la lutte engagée. C'est pour cette lutte, que dans sa modeste chambre de Bâle, il l'avait confiée à ces feuilles fragiles que le moindre souffle pouvait disperser, mais qu'une main amie pouvait aussi vivifier !

Elles allaient reprendre vie en pleine bataille,

dans un pays où toute une pléiade d'esprits libérés soutenaient contre le Calvinisme envahisseur, les principes de la Réforme. Le danger étant pressant, c'est le livre de combat que l'on édite : c'est l'admirable *Réfutation* du libelle de Calvin qui soutenait le droit de punir, de mort, les hérétiques : [1] c'est le *Contra libellum Calvini*. L'éditeur anonyme ne pouvait mieux choisir, et dans sa préface, il ne mâche pas les mots. Elle est trop significative pour n'être pas citée ici, au moins en partie :

« Aux nouvelles maladies, écrit-il, il faut de nouveaux remèdes. Mais quand on voit les hommes atteints de maladies connues depuis longtemps, on sort les remèdes anciens.

La maladie, ou plutôt le mal mortel, qui consiste à vouloir juguler la conscience d'autrui est un mal bien ancien. Il avait sévi pendant longtemps, et ses victimes étaient innombrables. *Vint la Réformation. On crut qu'une ère nouvelle allait se lever sur le monde.* Mais chose extraordinaire, ceux-là même qui avaient le plus gémi de l'oppression des consciences, à peine libérés par Dieu de la contrainte doctrinale, n'ont eu rien de plus pressé que d'imposer aux autres l'intolérable domination dont ils avaient tant souffert. Et cela avec une rigueur aussi implacable que leurs adversaires de la veille ; si bien que les gens raisonnables et les magistrats prudents en étaient littéralement stupéfaits. Les opprimés d'hier, qui avaient réclamé avec tant de force la liberté de conscience, n'étaient pas à l'abri des abus du pouvoir en matière de

[1] Edition de 1612, avec en appendice le récit de la mort de SERVET ; des extraits des ouvrages de CALVIN ; des thèses en latin, d'origine hollandaise, concernant la punition des hérétiques ; la lettre à BLEESDYCK ; des annotations de critique biblique ; des extraits de la Défense ; la Préface au roi d'Angleterre ; la Défense devant les Sénateurs de Bâle etc.

conscience, qu'ils *songeaient déjà à abuser eux-mêmes de celui qu'ils avaient conquis dans le petit coin du monde où ils étaient devenus les maîtres.* Reniant, sans scrupule, leurs doctrines de liberté spirituelle, ils adoptèrent l'attitude de leurs oppresseurs, et punirent de mort ceux qui ne voulaient pas souscrire à leurs opinions personnelles. C'est ainsi que M. Jean Calvin, le fameux professeur de Genève, poursuivit et persécuta Michel Servet, L'ayant fait arrêter à cause de ses opinions religieuses, il le fit juger et brûler vif.... Ses convictions étaient hérétiques, direz-vous, impies, blasphématoires ? C'est possible. *Mais il les tenait pour bonnes, divines, il les croyait conformes à la parole de Dieu, puisqu'il s'est efforcé de les justifier en s'appuyant sur la Bible* !....

Le tuer pour ses convictions, n'est-ce pas *user de contrainte* en matière de conscience ? N'est-ce pas un *abus de pouvoir en matière de foi ?* N'est-ce pas d'une atroce cruauté ? Mais le pire est que Calvin, pour excuser sa conduite, *n'a pas craint de défendre cette odieuse doctrine, qui consiste à donner aux magistrats le droit de punir les hérétiques par le glaive.* Il a même osé *proclamer que ceux qui nieraient ce droit, seraient sciemment coupables du même crime d'hérésie* ! Théodore de Bèze va jusqu'à dire que c'est de ce *droit sacré que dépendent l'avenir et le salut de l'Eglise* !

Heureusement, ces libelles criminels ont été réfutés, et ils l'ont été avec force.... *par le très pieux et très érudit Castellion. Et c'est cette réfutation que je publie dans ce livre.*[1]

LA LIBRE NÉERLANDE

« A quoi bon, direz-vous, ressusciter les morts ? Et pourquoi relever tout ceci ? Je vais vous le dire. S'il est sous le soleil, un pays où l'on ait détesté et haï *la contrainte en matière de conscience* ou, ce qui est tout un, *la mise à mort des hérétiques,* s'il est un pays où l'on s'y soit opposé, où *on l'ait*

---

[1] Ici on lit dans la préface de la traduction hollandaise, parue l'année suivante : « Il est vieux déjà, il a passé *entre les mains d'un grand nombre.* Mais il n'a été imprimé en latin *que l'année dernière* et j'en édite aujourd'hui la traduction. »

combattue à outrance, c'est bien notre libre Néerlande. S'il est un endroit où l'on ait souffert, où le sang ait coulé, où l'on ait *fait des sacrifices sans nombre pour abolir cette plaie, c'est bien notre pays....* Guerres meurtrières, combats sanglants et sur terre et sur mer, sièges tragiques, dévastation de bourgades et de villes, *nous avons tout subi.* Les nobles puissances qui président aux destinées de notre nation, ont toujours professé que la première et principale cause de la révolte du pays fut la tyrannie de l'Inquisition et l'intolérable contrainte qu'elle faisait peser sur les consciences.

« Tel est le fondement même de notre florissant Etat ! Qui pourrait supporter qu'on cherche à l'ébranler sous une fausse apparence de ferveur religieuse et de zèle divin ?.... Ceux que le parti pris n'a pas rendus tout à fait aveugles, ont reconnu à leur plumage les tristes oiseaux qui, venus de l'étranger, [1] où ils avaient sali leur nid, nichent aujourd'hui dans nos églises, et s'y installent commodément sinon au-dessus, tout au moins à côté des Dieux ! »

PROCÉDÉS CALVINISTES

Suit ici le détail des vexations et des multiples abus de pouvoirs, auxquels s'étaient livrés les autorités calvinistes :

« On a raillé impudemment les meilleurs ouvriers de Dieu, qui ne le cédaient à personne ni en érudition, ni en sainteté, ni en amour de la commune patrie. On les calomnie, on les traite d'impies, au moindre soupçon d'une divergence doctrinale avec ceux qui, sans aucun droit, s'approprient la souveraine direction de l'Eglise....

« Et voici la merveille: ceux qui, dans leur ministère pastoral, dans leurs conférences, s'efforcent d'apporter quelque apaisement à l'humanité déchirée, ceux qui ne calomnient personne, qui ne condamnent pas, qui parlent avec douceur

[1] Le bourgmestre d'Amsterdam, C. P. DE HOOFT, avait fait, avec plus de modération, la même remarque. GOMAR, le farouche Calviniste était né à BRUGES et avait longtemps demeuré dans le Palatinat.

et proclament la tolérance mutuelle et l'amour fraternel, ceux-là, non seulement on les tient pour suspects, mais on les fuit, mais on les traque, on les dénonce du haut de la chaire ou dans des libelles passionnés, comme s'ils voulaient étouffer [1] toute religion et précipiter la ruine de l'Etat....

On a fait croire au peuple que la Religion, dans ses principes essentiels, est menacée de destruction, et, par des calomnies sans nom, on a réussi à dresser les communautés contre leurs conducteurs spirituels.... Et ces fauteurs de troubles se plaignent des désordres qu'ils créent. A les entendre, la paix n'est possible et le calme ne peut renaître au sein de l'Eglise, que si les pasteurs qu'ils ont compromis et qu'ils emmuselleraient volontiers, se soumettent à leurs pieuses directions !....

En vérité n'est-ce pas là une contrainte intolérable et une violation des droits de la conscience individuelle ? Eh ! quoi, tous ces ministres érudits, pieux et pacifiques, dont s'honore le pays devraient être jugés par 3 ou 4 zélateurs ! Ils devraient être interrogés comme des écoliers qu'on contrôle? Ils seraient ligottés à quelque nouveau formulaire qu'on fortifiera journellement de nouvelles doctrines, pour semer encore de nouvelles discordes ?....

« ....Dieu de bonté ! où donc ces gens-là veulent-ils nous conduire, en leur sainte fureur ? Où s'arrêtera leur ambition et leur tyrannie ?.... Devons-nous voir encore de pauvres chrétiens pendre à des gibets ou prier dans les flammes ? *Au lieu d'un pape qui vivait loin de nous, et que nous avons rejeté, en verrons-nous, dans notre pays même, une demi-douzaine ou plus encore, s'asseoir sur un trône pontifical pour règlementer la foi de chacun ?* » LES PAPES

Et après cette émouvante apostrophe, l'auteur

[1] En hollandais « smooren » qui signifie aussi « faire cuire à l'étouffée » Pour ne pas revenir sur cette préface que le traducteur hollandais n'a fait qu'amplifier, j'ai joint ici, sans autre indication, les deux textes.

de la préface, s'adresse à son lecteur et c'est avec des accents de prière qu'il les supplie de ne pas prêter les mains à de semblables complots qui constituent de véritables trahisons :

« Lecteur aimé, ne souillez pas votre âme de sang. Demandez ardemment à Dieu qu'il nous préserve de cette criminelle doctrine, qu'il ouvre enfin les yeux de ceux qui la pratiquent encore dans la chrétienté, qu'il garde nos magistrats de l'introduire sur notre sol, et qu'il leur donne assez de sagesse pour distinguer la vraie mère qui veut que son enfant vive, de la mère menteuse qui demande sa mort !

Et puisse ce traité, dont nous vous recommandons l'usage, servir à votre bien ! »

C'est à ces circonstances que le *Contra libellum Calvini* doit d'avoir vu le jour et j'ai le sentiment que s'il eût été permis à Castellion d'exprimer un vœu à cet égard, il n'eût pas souhaité d'occasion plus propice. Son livre est exempt de ressentiment personnel : il n'écrivait que pour empêcher la criminelle erreur de l'Inquisition, d'envahir la Réforme. Il n'écrivait que pour affirmer les immortels principes de l'ère qu'il rêvait. Et les amis inconnus qui ressuscitaient sa vigoureuse réplique aux doctrines impies de Calvin, réalisaient, à un demi-siècle d'intervalle, le souhait inexprimé de son âme persécutée.

A dire vrai, ils n'obéissaient guère à ces considérations sentimentales: leur dessein était plus positif. Ils avaient besoin de défendre leur liberté me-

nacée : ils appelaient à la rescousse le vieux lutteur de Bâle.

L'AGITATION CASTELLIONISTE

Il est inutile de dire quelle colère souleva cette publication parmi les Calvinistes. Mais leurs protestations montraient qu'on avait frappé juste. L'édition latine était à peine épuisée, dans les milieux intellectuels, que paraissait, en vue d'une vulgarisation plus grande, une traduction hollandaise. La préface, revue et considérablement augmentée, portait la discussion devant le peuple et troublait, dans leur quiétude, une foule de braves gens qui aimaient à se reposer sur l'autorité des docteurs. L'agitation était à son comble : l'église d'Amsterdam semblait acquise dans sa presque totalité, aux idées de tolérance et de libre examen. Mais il fallait gagner le pays tout entier. C'est alors que Pieter Arentzoon *prit l'initiative* d'éditer, en hollandais, tout ce qui restait de *l'œuvre complète* de Castellion. Et il dédia son édition aux « *Nobles, hauts et puissants Seigneurs des Etats de Hollande et de Frise.* » Sa *lettre ouverte* aux autorités du pays, vaut que j'en donne ici une traduction fragmentaire. Après un exorde d'une belle tenue, concernant la fondation de la République et la victoire remportée sur les despotes religieux qui, dans leur incommensurable orgueil, « prétendaient sonder les cœurs et les reins et se substituer à Dieu, » l'éditeur entame la question brûlante. Il s'élève contre « ceux qui,

malgré l'ordre du Christ, dans leur zèle à sarcler l'ivraie, avant le temps de la récolte, arrachent à pleines mains les tiges de froment. » Et, après avoir cité le classique exemple de Gamaliel, et fait une rapide allusion à la pacification de la France, il en vient à parler de l'auteur du Conseil à la France désolée qui fut « si bon prophète, le pieux et savant professeur de l'université de Bâle. »

LE « MALFAITEUR » ET L'HOMME PIEUX

Sébastien Castellion, écrit-il, avait surpris l'Ennemi, le Malfaiteur, le Criminel en train de se livrer à son œuvre néfaste. Il l'avait vu s'insinuer dans les églises chrétiennes et y semer de nuit les germes de discorde et d'orgueil. Il avait vu se lever la redoutable moisson, au sein de la Réforme et, membre des églises qui s'en réclament, il s'était donné la mission d'avertir et les conducteurs et le peuple. Ses écrits, empreints d'une grande douceur, étaient dignes des préceptes des prophètes et des apôtres. Mais il fût mal récompensé de son zèle. Il fut en butte à d'odieuses calomnies. On le persécuta jusqu'à sa mort. On a poursuivi sa mémoire par tous les moyens. Et pourtant *il a rendu à l'église d'inappréciables services, il a révélé à tous les croyants le secret des criminelles disputes qui nous déchirent. Il a percé à jour ces fallacieuses doctrines de la prédestination et du salut qui obscurcissaient la vérité évangélique ! Il a dévoilé l'ambition de ceux qui, sous prétexte de piété, veulent contraindre les consciences.*

Et c'est parce que ces funestes et redoutables doctrines menacent de s'implanter en ce pays, que j'ai cru *qu'il était nécessaire et vital pour notre patrie, de réunir les livres et les manuscrits de cet homme pieux et savant, de les traduire en notre langue maternelle et de les répandre dans le peuple, en une seule fois.* Je place mon édition sous la haute protection de vos Seigneuries et je vous prie, Nobles, Hauts et Puissants

Seigneurs, d'agréer l'hommage de mon œuvre et de la protéger contre la malveillance et la calomnie. »[1]

Cette adresse et cette supplique montrent assez l'espoir qu'on mettait en la pensée de Castellion. N'est-il pas étrange que les livres hollandais qui traitent de la Réforme et de la genèse des idées libérales dans les Pays-Bas aient, jusqu'à aujourd'hui, gardé le silence sur ces documents ? — Le traducteur qui signe ouvertement son œuvre, présente chacun des ouvrages de Castellion aux lecteurs. Nous ne pouvons reproduire ici ces introductions, mais nous croyons nécessaire pourtant d'en signaler quelques extraits qui en marquent la tendance et nous révèlent nettement l'esprit du temps.

LES FAUX DOCTEURS

A propos du « Traité de la calomnie[2] » l'éditeur observe que « les faux docteurs, et les pharisiens hypocrites ne sont pas tous morts avec le monde ancien. Il en est de nos jours, hélas, qui se révèlent avec audace. » Et il ajoute ces conseils de sagesse :

« Aussi, cher et pieux lecteur, soyez prudent. Gardez-vous des pasteurs qui, au lieu de panser les blessures, se font meurtriers.... Sondez les esprits. N'accordez pas à la légère votre confiance à tous ceux qui viennent vêtus d'humilité. Un loup déguisé n'est pas une brebis. Les brebis ne mangent pas les loups,.... et c'est aux fruits qu'on reconnaît l'arbre. »

---

[1] Du hollandais. Opera Sébastiani Castellionis, voor Pieter Abentsz. Boeckvercooper....

[2] Il avait déjà paru en Hollande une édition latine du « de calumnia » en 1592, sous le titre de *Anti-Inquisitor contra calumniam*, etc.

A propos du Traité inédit, concernant la prédestination, le traducteur se livre à une critique acerbe de ceux qui, sous prétexte de métaphysique, bouleversent toutes les valeurs morales, « au point *qu'on ne sait plus, dans l'Eglise Réformée, s'il est bon de tendre de tout son pouvoir à la perfection* ! *Les docteurs calvinistes affirment que c'est de l'inconscience et de l'orgueil.* »

UN VRAI CROYANT

« Et pourtant, en toute sincérité, y a-t-il un bien qui puisse l'emporter sur la volonté d'obéir, de renoncer au mal, de se consacrer au bien, en s'unissant au Christ, qui est venu pour ôter les péchés des hommes ? Non, n'est-ce pas ?

Eh! bien, c'est là un mal, paraît-il. Quelqu'un qui mit toute sa foi (non en lui-même) mais en Christ pour acquérir ce bien, fut traité d'hérétique et abreuvé d'injures. C'est que, pour nos Calvinistes, c'est un mal, une grande honte, une redoutable hérésie que d'aspirer à la perfection, de toute sa sincérité, de toute sa volonté, et de toute sa foi en Jésus Christ....

Castellion avait clairement discerné toutes ces choses et pour atténuer la portée de ces tristes doctrines, il écrivit le livre que je vous présente. Il se proposait de l'éditer pendant sa vie. Mais il nourrissait si peu d'ambition dans son âme qu'il a écrit son livre comme s'il n'en était pas l'auteur. Ecrivant seulement pour émettre du vrai, il espérait que ceux qui le liraient ne seraient pas prévenus contre sa pensée et qu'ils tomberaient, de la sorte, dans les mailles ténues de la vérité qu'il servait. J'ai trouvé *son livre si remarquable, si évangélique, si édifiant, que....* je n'ai pas pu cacher et *garder pour moi ce précieux butin. C'est du pain de vérité et de vie qui doit aller à tous ceux qui ont faim.* Et c'est pour cela cher lecteur, que je l'ai traduit en hollandais, espérant qu'il

servirait à l'édification de votre âme et favoriserait votre communion avec Christ. »

Est-il nécessaire de multiplier ici les documents pour démontrer un fait qui, désormais, s'impose ? Toutes ces éditions datent de 1613.

IV

Les docteurs calvinistes, outrés qu'on permît, en Hollande, des publications que Calvin avait formellement interdites, protestèrent avec tant d'indignation que les Etats s'émurent, et sur l'initiative de Hugo de Groot, prirent la résolution d'interdire « de prêcher soit sur la doctrine qui exclut la grâce dans la conversion de l'homme, soit sur celle qui fait Dieu auteur du péché. » La lutte cependant persista. Le Synode de Dordrecht, [1] devait la trancher au profit des Calvinistes qui avaient la majorité. Plus de 200 pasteurs remontrants, furent bannis. Hugo de Groot fut emprisonné. Le Calvinisme triomphait. Mais l'idée était lancée dans le monde. Cette dispersion, hors des frontières de Hollande, de 200 pasteurs, pénétrés de la féconde doctrine, fit plus, *pour son expansion, que leur activité pastorale dans le milieu où elle se serait limitée.*

Le coup d'Etat des Calvinistes, n'avait pas d'ailleurs tué « *l'esprit* » de leurs adversaires. Il demeu-

[1] Les discussions du Synode durèrent plusieurs mois (du 13 Novembre 1618 au 9 Mai 1619).

rait dans l'Eglise. Il y était même si vivant qu'ils durent, à maintes reprises, s'armer des foudres ecclésiastiques, pour remettre au pas les indépendants.

CONDAMMATION DES CASTELLIONISTES

Une « grave » affaire, traitée au Synode de Delft, nous montre que le levain « castellioniste » travaille encore les milieux réformés. Un pasteur Th. Boom comparaît devant le Synode : une accusation redoutable pèse sur lui. Il a osé traduire les *Annotations de Castellion sur le ch. IX de l'Epître aux Romains.* Les motifs sont, pour le moins, curieux : « *Il avait exhumé du sépulcre les os puants de Castellion.* »[1] Il avait ressuscité des erreurs qui, sans lui, n'auraient pas à nouveau troublé le peuple et les églises de Hollande. Sommé de regretter son acte, il répondit que « Castellion était digne de toutes sortes de louanges. » Il allégua le bon témoignage que lui avait rendu l'Université de Bâle. Il cita des lettres de Melanchton.... etc [2]. Mais il consentait à regretter son acte, *étant donné le temps où il vivait.*

— « Qu'entendez-vous par ces mots ? lui demanda-t-on.

— « J'entends, répondit Boom, une époque où *tout ce qu'on fait de bien et tout ce qu'on dit de vrai est immédiatement interprété de telle sorte qu'on en fait une erreur ou un crime* ». [2]

---

[1] Quod foetentia CASTALIONIS ossa e sepulchro produxerit. (Salom. Théodotus in Pacificatorio dijecti Belgii (page 103).

[2] Du hollandais — His. de la Réf. BRANDT XXXVII.

Devant cette réponse et « considérant » que Boom persistait à tenir Castellion pour un homme pieux, alors que le Synode le tenait pour un « brouillon » ; considérant qu'en rééditant les rêveries dangereuses de ce « brouillon », Boom avait troublé le peuple et les églises, le Synode le déposait de ses fonctions pastorales [1].

La citation qu' Uytenbogaert faisait de Tacite se réalisait : « Ils font la solitude et nomment çà la paix. » Le système du baillon triomphait dans les églises de la Réforme : l'Index y sévissait avec la même rigueur qu'à Rome. La libre recherche et la foi libre y étaient aussi suspectes. L'autorité ecclésiastique édictait solennellement les formules que devaient s'assimiler les fidèles et signer les pasteurs. Le jour allait venir où les magistrats de Kampen, animés d'un saint zèle calviniste, allaient *brûler en effigie*, dans une hôtellerie, l'hérétique Coornhert [2]. »

COORNHERT BRÛLÉ EN EFFIGIE

A Genève, on ne se contentait pas de ces simulacres, et c'est *en réalité* qu'on brûlait, pour hérésie, un malheureux atteint d'aliénation mentale qui avait eu, dans ses heures de lucidité, des paroles peu conformes à la doctrine. Le dogme et l'esprit calvinistes règnaient sans conteste. Tout était pour le mieux dans la meilleure des entreprises d'asser-

---

[1] Du latin. BAYLE. Dict. philos. Art. CASTALIO.

[2] Histoire de la Réforme BRANDT Tome II page 232.

vissement des consciences réformées. L'âme de Calvin et celle de Théodore de Bèze semblaient pouvoir dormir tranquille. Tout, dans l'église qu'ils avaient édifiée, semblait aussi tranquille et aussi mort que dans leur tombeau.

Mais on ne baillonne pas l'Esprit. Et dans la mesure où Castellion s'en était fait l'écho, Castellion devait survivre.

L'ŒUVRE DE LIBÉRATION HUMAINE

Les Remontrants rentrèrent en Hollande, en 1625. Ils furent officiellement autorisés à prêcher leur doctrine [1]. Mais, désormais, les principes dont ils s'étaient fait, un instant, l'écho et les serviteurs, étaient lancés dans le monde : ils ne leur appartenaient plus, pas plus d'ailleurs qu'ils n'appartenaient à Castellion : *ils tendaient à devenir les principes de l'humanité consciente* et c'est la Révolution de 89 qui allait continuer l'œuvre de libération.

V

Les Remonstrants de Hollande n'avaient pas épuisé la pensée du Réformateur. Ils avaient adopté sa dogmatique évangélique et proclamé ses principes de tolérance mutuelle, mais ils avaient laissé de côté tout ce qui aurait pu les compromettre. Or il se trouve qu'aujourd'hui, que nous nous sommes

---

[1] C'est à ce moment que se formèrent les Eglises remonstrantes.

dégagés de la terminologie piétiste du XVIème siècle, c'est sur ce qu'ils ont volontairement laissé dans l'ombre que la conscience moderne se penche le plus volontiers.

LA DOCTRINE HUGUENOTE

Certes, il est loin de ma pensée de méconnaître la valeur et la portée de ces principes de libération religieuse et de cette ardente piété qui, ramenant tout à Dieu et au Christ, ont fait au cours des siècles tant de héros et de martyrs. J'ose même affirmer qu'au cours des siècles de persécution, ce n'est pas la doctrine de Calvin qui montait sur les bûchers, ou qui s'exprimait sur les roues, c'est la doctrine de Castellion. Les martyrs de la foi n'ont pas été soutenus par la doctrine de la prédestination qui n'aurait pu que leur faire maudire leur Dieu : ils étaient soutenus par cette adorable certitude spirituelle que Dieu se penche sur tous ceux qui le cherchent, qu'il fortifie tous ceux qui le suivent, éclaire et béatifie tous ceux qui, *volontairement et librement*, meurent pour lui rester fidèles.

Et c'est bien là, la grande doctrine, huguenote, l'apaisante doctrine évangélique que Castellion soutint, *jusqu'à la mort*, contre Calvin.

Je vais plus loin, j'affirme, sans qu'il soit nécessaire d'y insister, qu'aujourd'hui, l'orthodoxie protestante des Eglises de la Réforme, dans sa presque totalité, a rejeté, consciemment ou non, les idées de Calvin et professe, avec une bonne foi touchante

et scrupuleuse, les doctrines de son adversaire. Les Réformés *de droite* qui sont unanimes à appeler Calvin leur *Père* et qui s'en proclament « les fils respectueux » sont, inconsciemment, des fils si irrespectueux, qu'ils ont répudié ce qu'avait d'essentiellement calviniste la doctrine du serf-arbitre et de la prédestination et qu'ils se sont adonnés avec une ardeur — qui n'a d'égale que leur ignorance ou leur naïveté, — aux doctrines que leur « bon père » dénonçait comme une suggestion du démon. *Il n'y a pas un orthodoxe réformé*, aujourd'hui, qui ne signerait, *avec enthousiasme*, les Annotations de Castellion au Chapitre IX de l'épître aux Romains, qui scandalisaient les Réformateurs de Genève, et qui sont, aujourd'hui, *si universellement reçues*, que *les Commentateurs orthodoxes* (qui les ignorent) *les répètent avec une évangélique candeur.*

« Dans l'héritage des Réformateurs et de Calvin, écrit M. Doumergue, il y avait une partie de lumière, illuminant la société future ; il y avait une partie de ténèbres, projetée par une foi antique. On a pris la lumière, on a laissé les ténèbres. »[1]

Le très honorable professeur calviniste a raison de parler de ténèbres et d'identifier ces ténèbres « à la formule plus ou moins fausse du serf-arbitre et de la prédestination » mais il se trompe étrange-

[1] Discours sur les libertés modernes. Page 43.

ment en croyant que « la partie de lumière qui devait illuminer la société future » sort des œuvres de Calvin. S'il est vrai que cette lumière réside, comme il l'écrit, dans « *l'égalité, la souveraineté du peuple, l'affranchissement des jougs imposés à la conscience,* » cette lumière ne jaillit ni des œuvres de Calvin, ni de son attitude, ni de sa dogmatique, ni de ses méthodes de gouvernement, ni de sa notion de la Réforme, ni de ses principes d'autoritarisme doctrinal.

L'égalité des hommes, libérés de tous les servages spirituels, devant la vérité insaisie et le mystère des Réalités terrestres ou célestes, il l'a niée ! La *souveraineté du peuple,* qui ne peut résider que dans l'exercice d'une liberté reconnue et réalisée, il l'a combattue de tout son pouvoir et a pesé sur elle de tout le poids de son inconcevable métaphysique. L'affranchissement des *jougs imposés à la concience* s'est fait malgré lui, *contre lui, à sa grande déception, à sa grande colère,* et c'est de toute son indignation, à grand renfort d'injures et de calomnies, qu'il a protesté contre l'affranchissement de la conscience. Si aujourd'hui la libre recherche, le libre examen, la foi libre, font partie du patrimoine réformé, c'est malgré lui, et c'est contre sa volonté. Si les Eglises sont devenues tolérantes, si l'esprit latitudinaire l'emporte sur l'exclusivisme doctrinal, si les professeurs de théologie (comme M. Doumergue) peuvent à loisir dis-

cuter ses formules ; si des professeurs de tendance libérale peuvent enseigner dans l'Université qu'il créa, si des pasteurs libéraux en sortent, tous les ans, pour répandre, dans les pays de langue française, les principes de tolérance et de libre examen, c'est malgré lui, et c'est contre lui que tout cela se fait : c'est son œuvre qu'on désagrège, c'est son grand édifice doctrinal qu'on émiette, c'est son esprit qu'on tue. Les Eglises de la Réforme reviennent progressivement à leur destination primitive. La digue que Calvin avait dressée, en plein courant de la Réforme, n'est plus qu'un pauvre amoncellement de ruines impuissantes : la liberté religieuse y coule à pleins bords, se riant de ses ambitions de pontife. La vérité a balayé ses doctrines paralysantes. La science et l'exégèse ont rompu les portes des prisons où il avait cadenassé le texte biblique. L'esprit moderne souffle sur les consciences qu'il avait liées à des carcans de fer, et l'âme, libérée, s'épanouit dans une adhésion volontaire et libre à la Bonne Nouvelle du Maître.

LA FIN DU CALVINISME

Les églises de la Réforme ne sont plus les églises de Calvin, elles sont rentrées, après plusieurs siècles d'égarement, dans la tradition protestante. Certes, l'esprit calviniste, là où il est professé par une minorité ne désarme pas : il ronge son frein dans l'attente d'une illusoire victoire. Là où il est encore

le maître il s'impose avec autorité [1]. Mais ses dernières redoutes chancellent, ses vieux remparts se lézardent et, tel un fort désaffecté, on le verra bientôt lever vers le ciel ses pauvres tourelles démantelées et impuissantes.

Mais qu'on cesse de nous dire que Calvin et Théodore de Bèze, ou leurs disciples, ont affranchi la conscience des jougs spirituels ou séculiers. Ce serait plus que du parti pris : ce serait un défi jeté au bon sens et à la réalité historique.

CALVIN AU 4ème CENTENAIRE DE LA RÉFORMATION À GENÈVE

Il y a quelques années on a célébré, à Genève, le quatrième centenaire de la Réformation. On a abondamment glorifié Calvin. Spectacle admirable, tous les partis étaient représentés, toutes les tendances, toutes les doctrines fraternisaient. La voix des libres croyants et des libres penseurs se mêlait à la voix des orthodoxes et même des catholiques. Les unitaires donnaient la réplique aux trinitaires. Les Calvinistes chantaient les louanges de leur chef, tandis qu'en face on exaltait Castellion. Tous, dis-je, étaient présents à cette fête réformée, tous.. sauf, *Calvin et Théodore de Bèze.* L'esprit de Castellion était là, vivant dans le cœur de chacun ; la pensée de Curione était là ; les principes de Socin et de Coornhert étaient là ; mais l'esprit et la pensée et les principes de Calvin et de Théo-

[1] En Allemagne : les cas Iatho et Traub : destitués pour hérésie.

dore de Bèze étaient absents. Si à un moment quelconque, soit dans les discours officiels, soit dans le service solennel de St Pierre, le vrai Calvin, le redoutable dictateur de Genève, avait pris la parole pour professer ses terribles doctrines, c'est par des clameurs indignées que sa voix eût été couverte !

Vous souvient-il de cette dédicace qu'un des amis de Castellion écrivait sur l'exemplaire du *Traité des hérétiques* qu'il envoyait à d'Amerbach : *le moucheron contre l'éléphant* ?

LE TRIOMPHE DE CASTELLION

Le moucheron le minuscule moucheron triomphait. Et l'éléphant domestiqué, dressé, désarmé, privé de ses redoutables défenses, émasculé, amolli, les yeux ternes, la démarche incertaine, sans prestige et sans vigueur, se cachait, tout honteux sous les draperies chatoyantes dont on essayait de couvrir ses difformités et ses tares.

J'assistais à cette belle parade et le « triomphateur » me fit l'effet de la plus attristante victime ! Et je me sentis saisi, à son égard, d'une incommensurable pitié. Je me demandais s'il avait mérité cette déchéance, et si ses disciples, en l'affublant ainsi de théories qui étaient la négation de ses plus chères doctrines, n'infligeaient pas à son esprit un supplice plus grand que celui de Michel Servet !

Les Calvinistes de Hollande sont plus dignes. Ils ne veulent pas souscrire à ces atténuations. Ils ne veulent pas *tolérer* sans protestation la *tolérance* re-

ligieuse. Ils ne se sentaient plus à leur place, dans une église dont l'esprit latitudinaire est la négation de leur exclusivisme. Leur liberté était opprimée, puisqu'ils n'avaient plus le droit d'opprimer les autres, et ils sont crânement sortis des églises réformées. Leur chef, Abraham Kuyper, les mène, comme un chef incontesté mènerait une cohorte de mercenaires. Et, drapés dans leur belle intolérance, tels des fossiles que la lumière aveugle et que le mouvement pourrait désagréger, ils se sont enfermés, cadenassés à triple tour, dans la cellule de leurs dogmes, d'où leur âme, confite en dévotion, regarde avec une pitié dédaigneuse ces « païens » qui *cherchent* encore. Détenteurs et propriétaires du Vrai éternel, ils attendent l'heure propice pour l'imposer aux infidèles. Voilà le seul Calvinisme qui, à l'heure actuelle, peut se croire digne de Calvin. Et encore n'est-ce là qu'un Calvinisme honteux [1], car si outrancier que soit M. Kuyper, il n'oserait jamais se faire l'écho de l'intégrale doctrine du chef dont il se réclame : on s'en détournerait avec horreur !

---

[1] Voir la belle étude de Mr. C. B. Hylkema : Oud- en Nieuw Calvinisme. Een vergelijkende geschiedkundige studie.

LE PROGRÈS RELIGIEUX

Si variée, si féconde, si originale, si hardie que nous paraisse la pensée de Castellion, il serait téméraire de croire qu'une étude comme celle-ci en épuise la richesse. Aussi bien, à côté des livres publiés, il reste de nombreuses feuilles manuscrites. La prudence des Castellionistes les tenait en réserve pour des « jours meilleurs. » Ces jours semblent venus. Malgré qu'un certain nombre de pages n'aient plus, pour les libres croyants de notre époque, qu'une valeur rétrospective, la pensée tout entière de Castellion fait partie du patrimoine réformé et il y aurait plus que de l'ingratitude à la laisser plus longtemps dans l'ombre. Elle va reprendre vie [1]. C'est pour cela que nous notons ici, d'un trait rapide, un livre sur lequel il conviendrait d'insister

---

[1] Le sixième Congrès, international du progrès religieux (chrétiens progressistes et libres croyants) tenu, à Paris, en Juillet 1913, porte, sur son programme d'action, un projet de commémoration du quatrième centenaire de Castellion. Le Comité d'initiative se propose, à cette occasion, de rééditer tout ou partie des œuvres du Réformateur libéral, en vue de la vulgarisation de sa pensée.

UN MANUSCRIT INÉDIT

longuement, si nous n'avions l'espoir de le voir bientôt édité et si son étude ne dépassait un peu le cadre que nous nous sommes imposé. Il s'agit d'un manuscrit intitulé : *De arte dubitandi*. . [1]. (*De l'art de douter et de croire, d'ignorer et de savoir*).

Le titre seul suffit à donner une idée de l'œuvre entière. Il est bien digne de la hardiesse de ce libre croyant qui, en plein XVIème siècle, avait osé proclamer la légitimité et même la nécessité du doute. C'est plus qu'un *discours de la méthode* : c'est l'exposé systématique de la pensée d'un libre penseur religieux, qui ne redoute aucune investigation scientifique et qui pose le doute méthodique à la base même de toutes ses spéculations.

Nous ne saurions entrer ici dans l'exposé d'un manuscrit, dont l'étude exigerait presque un second volume [2]. Il me paraît cependant nécessaire de signaler les grandes questions que pose Castellion, et qu'il aborde avec une indépendance d'esprit, avec une sûreté d'intuition, avec une science et une maîtrise, auxquelles les synthèses religieuses ne nous ont point accoutumés. Il faut en arriver à *l'Essence du Christianisme* de Harnach ou à *l'Esquisse d'une philosophie de la Religion* de A. Sabatier, pour trouver une œuvre qui, toutes proportions gardées, se

[1] De arte dubitandi et confitendi, ignorandi et sciendi. Bibliothèque des Remonstrants de Rotterdam. Manuscrit autographe : No. 505.

[2] Si le Comité d'initiative du Congrès ne l'éditait pas, je me propose d'en publier une traduction française annotée.

rapproche de cette œuvre de libre pensée religieuse et de foi. Il se dégage de ces grandes feuilles jaunies une impression de sérénité spirituelle qu'on imagine mal au sein des jours d'inquiétude et de tourment que vivait le grand initiateur libéral. L'écriture serrée, hâtive, coupée par endroits de vigoureuses ratures, qui semblent précipiter le flot jaillissant de la pensée, poursuit sa marche ascendante, comme si elle allait à l'assaut de cette ère de libération que, par avance, Castellion réalisait dans son âme.

I

L'introduction donne le ton de l'ouvrage :

INTRODUCTION DU MANUSCRIT

«Je me propose d'étudier «un art» qui, au milieu des divergences d'opinion, dont la gravité ébranle l'Eglise, me semble pouvoir apporter quelque certitude. J'ai même le sentiment qu'il peut donner à l'âme, étayée sur une foi vivante et une claire notion du devoir, la solidité d'une maison bâtie sur le roc.

J'ai intitulé mon livre : *De l'art de douter et de croire, d'ignorer et de savoir*, parce que je me propose avant tout de rechercher *ce dont il est bon de douter, à quelles choses il faut croire, ce qu'il est permis d'ignorer, et ce qu'on doit savoir*. On s'étonnera peut-être du choix de mon titre, on dira qu'il est ridicule de vouloir enseigner un art.... qui est naturel à l'homme. J'ai l'espoir qu'après avoir lu mon livre, ceux qui l'auront sérieusement médité, trouveront qu'il s'agit là de choses indispensables et qu'on ne peut les acquérir qu'à l'aide d'une sûre méthode. Les hommes d'ailleurs le démontrent surabondamment ; ils croient là où il faudrait douter, tandis qu'ils doutent là où il faudrait croire. D'autre part, ils ont la rage de savoir les choses que non seulement ils ignorent

mais qu'ils ont le droit d'ignorer, et ils ignorent les choses qu'il est de toute nécessité de savoir !....

Je tiens à ajouter que l'art que j'enseigne est d'une telle nature que ceux-là peuvent aisément s'en passer qui, en toute simplicité d'âme et sans curiosité intellectuelle, ont mis leur confiance en Christ et se consacrent à la réalisation de sa volonté....

Je traiterai d'abord des certitudes qui sont évidentes aux yeux de tous les hommes et qui ne peuvent être niées, soit par ceux qui ignorent l'Ecriture, soit par ceux qui la rejettent. Cela établi, j'entreprendrai de confronter la Revélation et ce témoignage humain, et après cette confrontation du Christianisme avec l'expérience et la raison, alors, mais alors seulement, j'étudierai les croyances chrétiennes, et tâcherai de montrer quelle doit être notre attitude dans ces questions si complexes. Pour cela, j'implore l'aide de Dieu sans lequel aucune saine pensée ne saurait naître.

Ecoute-moi, lecteur, avec une âme de bienveillance, et libre de parti pris. Je dis mon opinion, je ne prétends pas énoncer des oracles. Il est permis à chacun d'être d'un autre avis. »[1]

Il n'était pas nécessaire d'être grand prophète pour comprendre qu'en se proposant de remettre en discussion toutes les *valeurs* religieuses, Castellion allait soulever quelque protestation. Il a même le sentiment que vont se dresser contre lui toutes les puissances de réaction, coalisées dans un même effort de résistance indignée. Mais il ne se laisse pas émouvoir. Sans doute, il ne prétend pas vaincre par son seul effort : l'autoritarisme doctrinal ne se laisse pas ainsi abattre !

---

[1] Du latin. Præfatio. De arte dubitandi.....

« Pourant, s'écrie-t-il, si je n'arrive pas à exterminer le monstre, j'ai la ferme espérance de lui faire une blessure dont il se ressentira longtemps. »[1]

La blessure devait être mortelle : elle saigne encore au flanc du Calvinisme, qui en meurt.

THÉORIE DE LA CONNAISSANCE

Avant d'entrer dans la discussion des grands problèmes religieux, Castellion estime qu'il faut arrêter une rigoureuse méthode et, comme s'il était déjà formé à nos modernes disciplines, il s'ingénie à esquisser une originale et audacieux *théorie de la connaissance*. Il établit que Jésus ne jugeait pas autrement que ses contemporains, il démontre, par des exemples évangéliques, que sa pensée obéissait aux mêmes règles et, après avoir fait une large place aux facultés d'intuition morale, il en vient à un ardent éloge de la *raison*, « *fille de Dieu* » :

La raison, écrit-il, pas plus que Dieu lui-même ne peut être abolie. Elle fait partie intégrante du Verbe éternel. Antérieure à l'Ecriture et aux cérémonies, sa révélation est plus sûre. C'est par elle que Dieu a instruit l'humanité, dans le passé.... et c'est par elle qu'il la conduira dans l'avenir, vers la souveraine connaissance.... C'est la raison qui a permis à Jésus de faire la critique de ces livres et de ces rites que ses contemporains plaçaient *au-dessus de la raison*.... C'est par la raison, qu'il a établi que le sabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat. C'est par la raison qu'il a vaincu la lettre de la Loi. Par la raison,

[1] Feuille 89. Le manuscrit autographe de CASTELLION commence à la page 56 du recueil, formé par les soins de son fils NATHANAEL. Il est précédé de toute une série de lettres copiées. J'ai reproduit une ligne de ce manuscrit à la page 477.

qu'il en est venu à dire à la Samaritaine : « On adorera en Esprit et en vérité. » Car cela, on ne le trouve dans aucun passage de l'Ecriture sainte : c'est la raison seule qui lui a permis de l'affirmer. »[1]

L'autorité des écrits bibliques ou des dogmes leur vient moins de leur origine que des éléments de vérité qu'ils contiennent. Si, dans le domaine religieux et moral, l'expérience ou l'intuition morale occupent une place prépondérante, c'est à la raison qu'il faut avoir recours dans les questions que soulèvent la critique du texte, l'historicité des livres ou l'exégèse biblique. Le Christianisme n'est vrai que dans la mesure où s'impose l'excellence de la vie morale qu'il produit dans l'âme de ceux qui le professent. Mais le « pragmatisme » religieux et moral de Castellion n'est pas un acte de suspicion à l'égard de la raison : c'est le résultat d'une compréhension très nette de la diversité des mentalités et des expériences humaines. Sa foi est trop vivante pour engendrer le moindre scepticisme à l'égard du Vrai qu'il affirme en Dieu, et le moindre doute à l'égard des moyens d'investigation que Dieu lui a donnés.

Cette théorie de la connaissance et cette étude rationnelle des dogmes chrétiens fait de Castellion un précurseur de tous ceux qui, de Descartes à MM. Boutroux et Bergson, cherchent à étudier,

[1] De arte dubitandi.... Ch. XXV : feuille 91. On comprend après cela que Lecky, dans son *The rise and Influence of rationalisme in Europe* ait écrit que Castellion est « un des plus éminents précurseurs du Rationalisme. » Page 47.

à la lumière d'une philosophie libérée et respectueuse, le fait religieux. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que le Réformateur laïque de Bâle ait ouvert à l'âme inquiète des chercheurs, que tourmente le grand mystère des choses et des êtres, des voies imprévues.

DE L'ART DE DOUTER

Ce n'est pas sans raison qu'on s'émerveille de l'audace de sa pensée. Wetstein, plus de deux siècles après, en reproduisant quelques chapitres du manuscrit de Castellion, [1] croit devoir les faire précéder d'une longue introduction destinée à *préparer* ses lecteurs. Et pourtant, cette méthode, si hérétique au XVIème siècle, n'en datait pas moins des prophètes d'Israël et, Castellion décidé à contrôler toutes les doctrines religieuses, ne faisait qu'obéir à la suggestion d'Esaïe s'étonnant que les idolâtres ne se demandent jamais « si ce n'est pas du mensonge qu'ils tiennent dans leur main. » C'est par là que Castellion veut commencer. Il institue simplement en méthode un fait d'ordre universel, aussi vieux que le besoin de vrai qui, dès les origines, travaille le monde. Son originalité consiste à avoir compris, le premier, que le doute pouvait être une suggestion de l'Esprit vivant, en travail de vérité au sein de l'humanité chercheuse.

LA FÉCONDE HÉRÉSIE

C'est de l'application de cette originale méthode

[1] Les chapitres 12, 14, 15 et 16, de la 1ère partie. Novum Testamentum græcum. Pages 856 et 884.

que sont sorties ses fécondes hérésies. Critique du texte, authenticité des livres sacrés, éxégèse biblique, Castellion a pressenti tous les problèmes qui devaient passionner, après lui, les esprits avides de connaître, et ses travaux ont ouvert à la science religieuse l'immense domaine de la foi libre et de la libre recherche : «L'avenir, s'écrie-t-il à propos des dogmes calvinistes, l'avenir ne croira jamais que nous ayons pu nous complaire en un semblable aveuglement. »

Après une critique acérée de la doctrine reçue, Castellion fait une longue exposition du Christianisme, libéré des servages spirituels [1], et il en vient à établir les conditions de la vie en Dieu qui n'est pas autre chose que la vie normale, la vie harmonieuse, la vie divine et humaine à la fois, de l'homme résolu à tuer en lui les puissances mauvaises et à se soumettre aux vivifiantes suggestions de l'Esprit vivant.

LA RECHERCHE DE DIEU

Mais ce qui constitue la grande force, en même temps que la grande originalité du Réformateur libéral de Bâle, c'est moins peut-être son étonnante indépendance d'esprit que son inébranlable foi *en l'action immanente de Dieu.* De toute éternité, Dieu attire les hommes vers la Lumière, vers la Vérité, vers la Justice, et vers l'Amour : toutes les inquié-

[1] C'est à ces chapitres qu'est empruntée l'image de l'arbre sauvage greffé, que nous avons reproduite à la page 477.

tudes spirituelles, toutes les tentatives généreuses, tous les efforts moraux, tous les enthousiasmes désintéressés, toutes les victoires humaines, tous les progrès sociaux, sont une réponse à son appel ! L'histoire est la démonstration de son incessante recherche.

Au-dessus de ces pages de foi ardente, que Castellion écrivait dans une hâte fébrile, comme si la mort le pressait d'agir, on sent planer une doctrine qu'il avait jadis esquissée, dans un de ses dialogues, et qu'il me semble nécessaire de reproduire ici. C'est la clef de voute de cette philosophie de la Religion qu'il formulait si heureusement, et qui, se ramenant à une évolution spirituelle indéfinie, a pour toujours posé le fondement et établi le processus de la Religion de l'Esprit.

LES TROIS ÂGES

Castellion suppose trois *âges* : l'âge de la Loi, l'âge du Christ, et l'âge de l'Esprit. La Loi, extérieure et contraignante, a soumis longtemps les volontés rebelles. Discipline austère, elle était, dans l'enfance de l'humanité, l'expression de la volonté divine.

Puis est venu le Christ : il a transposé les valeurs religieuses ; il a révélé aux hommes, une loi intérieure dont le caractère obligatoire était purement moral. Il a enseigné à l'humanité, dont l'adolescence laborieuse avait besoin de certitudes, des vérités spirituelles, qui lui ont permis d'arriver à une communion plus intime avec Dieu.

Mais c'était là encore une Révélation incomplète. Le Christ du quatrième Evangile le déclare très nettement : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire ; mais vous ne pouvez pas encore les porter ; l'Esprit de vérité viendra et il vous dirigera dans toute la vérité. [1] » Aux directions du Christ des Evangiles, succèdent les directions de l'Esprit de Vérité :

« Et comme dans la vie corporelle, écrit Castellion, c'est un même souffle vital qui anime successivement l'enfant, l'adolescent et l'homme, ainsi, dans l'ordre spirituel, c'est un seul et même Dieu qui commence au moyen de la loi, qui poursuit par l'Evangile, et qui achève par l'Esprit, l'avènement de l'humanité normale. » [2]

C'est là une notion de l'évolution religieuse que les libres croyants de notre époque, si émancipés qu'ils puissent être, n'ont pas depassée.

L'heure de la justice a sonné pour Castellion. Non seulement sa pensée a vaincu celle de ses adversaires, non seulement ses doctrines sont admises dans les églises de la Réforme, mais par la hardiesse de sa méthode, fille des principes réformés, par sa foi en une Révélation incessante et progressive, par sa géniale intuition spirituelle, il a posé, au sein de la Réforme du XVIème siècle, les fondements du *Christianisme de l'avenir*, Religion d'Esprit et de

---

[1] Jean XVI : 12.

[2] De liber. arbitr. p. 144—145. (Dialogus II).

vie, où, peut-être, se réalisera le rêve de l'humble galileen qui, près des murs de Sichem, prédisait l'avénement de ce culte *en esprit et en vérité*, dont Renan disait qu'il est la Religion éternelle.

APPENDICE

I

DE LA TRADUCTION FRANÇAISE DE LA BIBLE

A

La terminologie de Castellion ayant donné lieu à de nombreux débats, nous citons ici quelques-uns des termes étudiés par M. Clédat, professeur à Lyon. C'est M. Buisson qui les cite, en note de l'étude de M. O. Douen :

Acoiser, vieux français, formé régulièrement sur *coi.*

Affolir est aussi correctement formé sur *fol* qu'*affaiblir* sur *faible.*

Aînage n'est pas un barbarisme. On trouve la vieille forme *ainsneage,* parallèle à *ainsneesse.* L'un est devenu très régulièrement *aînage* pendant, que l'autre devenait *aînesse.*

Creindre était une bonne orthographe.

Demourer, alors correct comme *plouvoir,* comme l'est resté *mouvoir.*

Ebouffer, pour *rejaillir ; écourser* pour *raccourcir, ensuivre, entreseing :* autant de vieux mots, qui étaient bons et corrects.

Escourre, (excutere) vieux mot qui était très correct.

Gaignage est aussi regulièrement formé sur *gaigner* que *aunage* sur *auner,* etc. Très fréquent dans les anciens textes.

Guarir est la vieille forme française : c'est *guérir* qui est extraordinaire.

Guaire, pour guères, était l'orthographe primitive.

Guet apensé est la forme primitive très courante au XVe siècle.

Guin d'œil se rattache à *guigner*, qui se dit encore dans la Suisse romande.

Horée, ou mieux *orée* est de la même famille qu'*orage*. Le mot est dans la chanson de Roland.

Léans est à *là* ce que *céans* est à *ça*.

Le mot *maille* (latin *macula*) est encore français avec le sens de « tache ronde qui vient sur la prunelle. »

Maîtrie et maîtrier sont les formes françaises les plus employées au moyen âge.

Mauprofit est très regulier.

Nieble dérivé régulièrement de *nebula*.

Oire pour *outre* (Rabelais).

Ottroyer était plus correct qu'*octroyer* ; le *c* a été introduit à la fin du XVIe siècle.

Pardonnance (Brantôme, Rabelais).

Pelu, régulier, a été remplacé par *poilu*.

Se perforcer ou parforcer (Rabelais) s'efforcer.

Ménage regrette qu'on ait abandonné la locution : *à grand randon*, à toute force.

Saquer, tirer, a laissé un héritier : *saccade*.

Singler était l'orthographe véritable, nous écrivons à tort *cingler*.

Vilenner, vieux mot très correct. »

(Appendice à la page 100 du présent ouvrage)

B

M. O. Douen cite des mots patois, employés par Olivetan et Calvin, tous deux nés à Noyon, qui ne se trouvent pas dans la Bible de Castellion et qui se légitiment moins heureusement que ceux que les critiques reprochent au Réformateur de Bâle :

« Par exemple : *animau* pour animal ; *agu* pour aigu ; *amati* (sans force) ; *cousurent* pour cousirent; *eschiffler* (déchirer); *floitte* pour foule; *omail* (es-

pèce bovine) ; *poignie* pour poignée ; *raine* (grenouille) ; *roule* pour rouleau ; *rudayer* pour rudoyer ; *tigne* pour teigne ; *vantailles* pour vantaux.... *se tonder* pour raser ; *viaire* pour visage.... etc. »

(Appendice à la page 101)

C

PARALLÈLE

entre la Bible de Castellion (1555) et la révision de celle d'Olivetan et de Calvin, en 1588

Révision de 1588

Quand bien je parleroy les langages des hommes, voire des anges, et que je n'aye point charité, je suis comme l'airain qui résonne ou comme le cymbale qui tinte.

Et quand bien j'auroy le don de prophétie et cognoistroy tous secrets et toute science : et quand j'auroy toute la foi, tellement que je transportasse les montagnes, et que je n'aie point charité, je ne suis rien.... Charité est d'un esprit patient : elle se montre bénigne..etc.

Bible de Castellion, 1555

Si je parloi langages e d'hommes e d'anges, e que je n'eusse amour, je ne serai qu'erain qui sonne ou une cloche qui tinte. Et si j'étoi si grand prophète, que je sceusse tous les secrets e sciences, e si j'avoi toute la foi qui peut être, jusqu'à transmuer les montagnes, e que je n'eusse amour, je ne serai rien. ..Amour est patiente et débonnaire.. etc.

D

UN AUTRE PARALLÈLE

Bible de M. Reuss

Qui touche à la poix se souille Qui fraie avec l'insolent lui devient semblable.

Ne te charge pas d'un fardeau trop lourd pour toi

et ne fraie pas avec un plus fort et plus riche. Comment le pot de terre s'associerait-il avec le chaudron ? Celui-ci heurtera et l'autre sera brisé.

Si le riche fait mal, il jette encore les hauts cris.

Si le pauvre est maltraité, il fait ses excuses.

Bible de Castellion

Qui touche la poix se souille: e qui a accointance avec un orgueilleux lui devient semblable.

Ne charge point un fardeau trop pesant pour toi,

e ne t'accointe point d'un plus plus puissant ou plus riche que toi. Quelle accointance doit avoir un pot de terre avec un chaudron ? Que s'il se heurte contre, il se brisera.

Un riche quand il a tort, encore menace-t-il :

un pauvre, quand on lui fait tort, encore faut-il qu'il crie merci.

M. Douen qui cite ces deux textes les fait précéder de ces lignes : « Le fondateur de la tolérance est si bien un moderne, que sa traduction ressemble parfois à celle de M. Reuss, qui ne l'a pourtant pas lue. » Dirait-on, en effet, qu'entre ces deux textes, il y a « trois siècles d'intervalle ? »

(Appendice à la page 105).

II

QUELQUES EXTRAITS
d'un traité sur la calomnie

Appendice à la page 389

Chap. II. La nature [1] a disposé tout de telle manière que les choses et les êtres, informes à l'origine se sont lentement developpés et par évolution progressive, sont parvenus à leur état actuel.... Dieu a procédé par créations successives et par perfectionnements continus, jusqu'au jour où il a créé l'homme.... Or ce qu'il a fait pour l'ensemble de l'univers il le fait pour chaque détail de son œuvre. Les arbres et les animaux proviennent de commencements obscurs et ne sont parvenus au developpement qu'ils ont, qu'en vertu de l'action incessante et créatrice de la nature.... C'est ainsi que Dieu a procédé pour ce qui concerne le monde de l'esprit et c'est ainsi qu'il procède encore dans son œuvre de renouvellement, en créant à nouveau l'homme, que la désobéissance avait éloigné de lui. C'est ainsi qu'il a commencé par donner à l'homme des commandements empreints de quelque rudesse ....puis, dans le cours des temps, il lui a suggéré une loi plus douce qui pouvait lui faire entrevoir un idéal de vie

[1] Du latin : de calumnia.

plus élevé. Et enfin, après la naissance du Christ, il a envoyé dans le monde l'Esprit de vérité pour qu'il conduisît l'humanité vers la vérité totale.... C'est pourquoi Dieu a d'abord répandu sur ses enfants le don des prophéties, le don des langues et des miracles, qui ne sont que les balbutiements de cette œuvre future qu'est la manifestation de l'Amour victorieux. Là ou triomphe l'Amour, les premiers rudiments de la vie disparaissent. Mais l'Esprit du Dieu vivant ne se reposera que lorsqu'il aura mené son œuvre à bonne fin, lorsqu'il aura conduit tous ses enfants à l'harmonie de la foi et au triomphe de la vérité. Alors Dieu ayant parfait son œuvre, se reposera. Tel est le point de départ, le mode, le processus et l'accomplissement des œuvres de Dieu.... »

— Le chapitre III traite des infidélités de ceux qui disent : Seigneur ! Seigneur ! mais ne font pas ce qu'il dit. —

Chap. IV. «Ils se livrent à des calomnies sans nombre. Ces calomnies peuvent se classer sous trois chefs. D'abord *le faux témoignage*, soit qu'ils s'en rendent eux-mêmes coupables, soit qu'ils y poussent les autres.... Mais il est une manière de calomnier, moins dangereuse et.... plus sûre : c'est *l'exploitation habile et perfide* d'une parole ou d'un acte.... Une autre manière, qui permet plus de variété, consiste à « corser » ce qu'on a vu ou entendu, à amplifier, à aggraver les propos et les actes, à les dénaturer soigneusement. Mais de tout cela, nous en parlerons (s'il plaît à Dieu) lorsque nous traiterons des fourberies de notre temps : fourberies au sujet desquelles, d'ailleurs, ce livre est écrit....

Chap. XIII. C'est l'Esprit de vérité qui vous interroge, princes, gouvernements et peuples ! Où que vous soyez, vous tous qui tuez les gens pour cause de religion, c'est l'Esprit de vérité qui vous demande si vous êtes chrétiens. Certes ! répondez-vous. Vous ne tueriez pas les autres, au nom du Christianisme, si vous ne *prétendiez* être disciples du Christ. Mais voici, l'Esprit de vérité poursuit son enquête : n'êtes-vous pas ambitieux, avares, prodigues, débauchés tout autant que les juifs qui crucifièrent le Christ ? .... Toi, roi ; toi,

empereur ; toi, duc ; toi, comte ; toi, margrave ; toi, bourgmestre ; toi, conseiller ; vous tous, hommes du peuple, Jean, Guillaume et toi, Louis, qui que tu sois, quelle que soit ta situation, où que tu te trouves, voici, personnellement, ce que l'Esprit dit à chacun : Ne te rappelles-tu pas, dans quelles circonstances, tu as pris la femme de ton voisin ou de ton hôte, de quelle manière tu as dépouillé perfidement ton frère de son bien ? Ne te souviens-tu pas, que tu as porté un faux témoignage contre ton prochain ? Rassemble tes souvenirs : rappelle-toi comment tu t'es élevé à la situation que tu occupes, rappelle-toi de quels actes de corruption tu t'es rendu coupable au cours de ta vie ; souviens-toi de tes excès de table, de tes orgies alors que les victuailles ou les boissons te chaviraient l'estomac ; souviens-toi des heures que tu as consacrées aux jeux de hasard, aux calculs honteux, aux haines vengeresses ;.... souviens-toi de tes désirs impurs et criminels, de tes tromperies, de tes mensonges,.... examine tes paroles, tes actes, tes pensées, tes sentiments et puis, interroge ta conscience et alors, pour peu que tu sois sincère avec toi-même tu sentiras monter vers tes lèvres ces paroles : « Je suis mauvais, je suis impur de la tête aux pieds ! » Mais alors, ô fils des hommes si vous êtes impurs, il faut donc aussi que vous soyez aveugles pour agir comme vous agissez !.... Comment pouvez-vous, comment osez-vous condamner à mort ceux qui confessent le nom de Dieu ? Et qui donc, oui, qui vous a enseigné les vérités d'un Christianisme auquel vous êtes si hermétiquement fermés ?....

Chap. XVI. Et nos conducteurs ? Nos chefs ? Ils se sont assis dans la chaire du Christ. Ils ont les clefs du Royaume des cieux. Ils s'attribuent le privilège exclusif de l'enseignement religieux et ne tolèrent que ceux qu'ils choisissent eux-mêmes.... Ne prétextez pas que vous êtes, aussi très renseigné sur les choses de la vie en Dieu : vous ne trouveriez auprès d'eux que dédain.... Eux seuls sont fixés. Ce qu'ils sont au point de vue moral, on le sait trop pour qu'il soit nécessaire de le dire !.... Ils coulent le moucheron, mais

ils avalent le chameau.... Ils considèrent comme un grand crime de ne pas se soumettre à une inutile prescription légale, mais c'est en toute sécurité d'âme qu'ils sont méchants et pervers.... ou qu'ils versent le sang d'un innocent.... Si quelqu'un ne fréquente pas assidûment le culte, s'il se permet de relever l'ignorance de tel docteur, s'il se donne le grand tort d'avoir raison, s'il les entoure d'un respect insuffisant, s'il se refuse à acquiescer à toutes les lignes de leur Catéchisme ou à tous les dogmes de leur Confession de foi.... c'est un membre gangrené, pourri, c'est un misérable et on proclame qu'il a péché contre le Saint Esprit! Mais quelqu'un peut être avare, menteur, hypocrite, haineux, bouffi d'orgueil, il suffit qu'il observe soigneusement les prescriptions ecclésiastiques, s'il se montre assez respectueux vis-à-vis des *grands chefs*, s'il sait les inviter souvent, comme des hôtes de choix, celui-là on le tient pour un saint personnage, on le proclame *élu :* c'est un membre du Christ.... J'entends ! D'aucuns diront que j'exagère et que, tout en blâmant les calomniateurs, j'accuse faussement ! Mais c'est toi, ô Vérité éternelle, c'est toi que je prends à témoin, car tu sais la réalité de ce que j'affirme !

Voici ce qu'on lit dans un petit livre publié recemment : « Il faut savoir qu'il y a des péchés pour lesquels la déposition d'un pasteur s'impose : c'est l'hérésie, le papisme, le schisme, le blasphème, le parjure, la luxure, le vol, l'ivrognerie, les jeux défendus (dés, cartes, et autres de même nature), mais il est des péchés qui, malgré qu'ils soient blâmables, peuvent néammoins être tolérés pourvu qu'après exhortation, on fasse amende honorable : ce sont les gauloiseries, la flatterie, le mensonge, l'indécence, la fraude, l'avarice, la scurrilité, la calomnie.... » Voilà leurs propres paroles !.... les jeux de hasard constituent un péché plus grave que la scurrilité le mensonge, la calomnie, l'indécence !.... »

III

LIVRE RETROUVÉ DANS LES ŒUVRES DE COORNHERT

Critique abrégée de la doctrine de Calvin sur la prédestination.[1] Ecrit, d'après Calvin et Th. de Bèze, par Sébastien Castellion et appelé par Calvin : *Calomnies d'un vaurien, qui, par haine et envie.... etc.* Traduit par D. Coornhert.

«Tu es presque l'homme le plus fameux du monde, Calvin, et ta doctrine a beaucoup d'adhérents. Mais elle a aussi beaucoup d'adversaires. Je voudrais qu'il n'y eût qu'une doctrine, comme il n'y a qu'une vérité et qu'il y ait enfin harmonie entre les hommes. C'est pourquoi j'ai cru devoir relever ici quelques arguments qu'on élève contre ta doctrine. S'ils sont faux, tu les réfuteras et tu nous feras connaître ta réfutation, mais j'espère que tu parleras assez clairement pour être compris par le peuple.

Il y a plusieurs points, certes, sur lesquels un grand nombre de personnes diffèrent avec toi. Mais je laisserai de côté, pour l'instant, les autres points en litige et me bornerai à traiter de la prédestination. C'est là une grave question qui soulève de grandes disputes dans les églises, et il nous serait agréable de les voir cesser. Voici donc les objections que te font tes adversaires : je les relève, car il ne me paraît pas que, jusqu'ici, dans tes livres, tu les réfutées. »

Ici l'auteur inconnu cite seize propositions extraites des ouvrages de Calvin et, les prenant l'une après l'autre, il en fait une brève critique, d'où je tire ces quelques citations qui donneront une idée du caractère du traité anonyme : on y retrouvera les arguments de Castellion :

I.... «Les hommes sont les enfants de Dieu.... Dieu naturellement aime les hommes, qui sont nés de lui. La volonté

[1] Du hollandais. Œuvres de Coornhert. Tome III. Pages 362—366.

de condamner un certain nombre d'hommes à la perdition n'est pas une œuvre d'amour, mais de haine. Dieu n'a créé personne pour une semblable destinée. La création n'est pas une œuvre de haine : c'est une œuvre d'amour..... Aucun animal n'est assez cruel pour vouloir le malheur de ses petits, à plus forte raison Dieu ! Dieu serait-il pire qu'un loup ? C'est ainsi d'ailleurs qu'argumente le Christ : « Vous qui êtes mauvais, vous donnez de bonnes choses à vos enfants, combien plus votre Père céleste qui est dans les cieux !.... »

III. « Tes adversaires se montrent pleins de violence. Ils disent : Calvin affirme qu'il est un ouvrier de Dieu. Nous affirmons qu'il est un ouvrier de Satan. Il y a là contradiction absolue.... Or si tout cela se fait par la volonté de Dieu, c'est que Dieu affirme ce qu'affirme Calvin et ce qu'à notre tour nous affirmons. C'est donc que Dieu affirme des choses contradictoires. Et c'est impossible, car ou bien Dieu veut le mensonge et il ne veut pas la vérité, ou bien il veut la vérité et il ne veut pas le mensonge.... »

IV.... « Si le péché est voulu par Dieu, alors Dieu est coupable de péché. Si Dieu veut le péché, pourquoi le défend-il aux autres ?....«

IV et VI.... « Si Dieu veut le péché, il est pire que beaucoup de pécheurs, car les hommes ne veulent pas le péché.... Paul disait : « Je ne fais pas le bien que j'aime et je fais le mal que je hais. » Pourquoi l'apôtre Paul éprouve-t-il de la haine pour ce que Dieu veut ? Pourquoi éprouve-t-il de l'amour pour ce que Dieu ne veut pas ? Tes adversaires demandent aussi, Calvin, que tu leur dises dans quels textes de l'Ecriture tu as trouvé cette doctrine qui accuse Dieu d'avoir voulu le péché de toute éternité ?

VII.... « Tes adversaires te demandent ce que veut ton Dieu. Quand Dieu disait aux israélites : Ne commettez pas d'adultères, que voulait-il ? Qu'une partie du peuple ne commît pas d'adultères et qu'une autre partie s'y laissât entraîner ? A cela, ils désirent une réponse précise.

Ils disent aussi que ton Dieu est un hypocrite puisqu'il

ordonne ce qu'en soi-même il ne veut pas, et qu'il a du miel dans la bouche mais du fiel dans le cœur....

Si Dieu ordonne d'être juste et qu'il veuille secrètement l'injustice, il s'ensuit que Satan qui est l'adversaire de Dieu veut la justice, tout en faisant profession d'iniquité....»

XIII.... « Toutes les lois humaines et divines condamnent les hommes *après* le crime. Le Dieu calvinien condamne les impies avant même leur naissance.... Tes adversaires, Calvin, opposent ici *leur* Dieu à *un tel* Dieu.

(Voir ce parallèle à la page 451)

(Appendice aux pages 328, 345 et 451.)

LISTE DES NOMS

Acontius 435
Agricola, Jean 419
Amerbach, Boniface
94, 206, 313, 544
Amsdorf 301
Amyot 2
Aneau, Barthélémy 2, 4
Arande, Michel d' .. 10
Arenz, Pieter .. 334, 531
Argentier, Jean 6
Argentier, Georges 313
Arminius
510, 511, 512, 513, 514
Aubery, Claude 480

Bayle 312, 388
Balzac, Honoré de 310
Bartholomé..... 6
Baudoin 343
Bauhin 313, 410, 429, 437
Béal Comte 314
Bergson 551
Berthelier, Philippe
126, 309
Berthelier, Jeune 307, 309
Bèze, Th. de 2, 59, 84, 96
177, 206, 208, 213, 538, 543
Biningen, Jean de 338
Blanchet, Pierre .. 56, 57
Bodenstein, Adam de 419
Bolsec, Jérôme.. 302, 310
Bonnet, Jules 128
Boom, Th. 536
Bossuet 146, 202
Bost, J. A. 195
Bourgogne, Jacq. de 303
Boutroux..... 551
Borrhée, Martin
332, 333, 334, 335, 445, 515
Brenz, Jean 192, 246
Brandt 482, 504, 518
Brandmiller 437
Briconnet..... 10, 16, 17
Brünsfeld 147, 193, 194, 246
Budé 96
Buisson 19, 49, 68, 73, 100
107, 108, 196, 200, 223,
314, 319, 328, 332, 346,
353, 356, 440, 515, 520
Bullinger..... 484
Bungener 163, 167

Calvin
Camulio, Nicolas 436

Cappel, L. 114
Caraffa 10
Carlstadt..... 14
Cassandre 339
Castellion
Celsi, Mino..... 436
Chatellion, Claude .. 3
Champereaulx 82, 83, 87
Chaponnière 166
Cherles..... 91
Choisy 157
Clédat 100, 557
Cœlio..... 246
Collinet 158, 303
Comparet 306
Coornhert, D. V.
328, 452, 490, 497, 511, 512, 537, 543, 564.
Cordier, Mathurin
32, 34, 37, 40
Court, Antoine 11
Curione 177, 194, 205, 313, 543

Damon, Charles 84
Daneau 88
Denkinger, H. 372
Despériers 11
Dide 137, 151
Doedes 319
Dolet, Etienne.. 2, 6, 11
Douen 99, 558, 560
Doumergue .. 19, 100, 102, 103, 105, 107, 140, 143, 152, 155, 164, 165, 166, 168, 204, 307, 342, 349, 352, 364, 371, 372, 448, 474, 475, 540, 541
Ducher, Gilbert 5, 6, 34
Du Moulin 5
Dupin 272
Dryander 96

Eglesia, de 58, 82
Erasme
11, 22, 91, 192, 438
Erichson 25

Falais, de 302
Farel, Guillaume
18, 23, 28, 34, 81, 82, 89, 134, 144, 247
Felice, de.. 164, 202, 204
Ferey, Claude 26, 28
Ferron..... 82, 83
Fontaine, Charles 5
Fontaine, Nicolas la
Fouquier Thinville .. 310
Frank, Sebastien 195
Frelon 135

Gaujoux 168
Gautner 435
Geneston, de 82
Genève, Claude 307, 309
Gérard, Jean 54
Girinet, Ph..... 6
Gomar 512, 515
Grataroli, G..... 131
Gribaldo, Malteo 227, 246
Groenewegen, H. G. 520
Guizot 168
Gwalter, R. 170

Haag, de 129
Haller 309

Harnack 547
Herminjard 79
Hervage 98
Hessel Aysma 325
Hieronyme 246
Hoffman, Ch.... 194, 309
Hooft, C. P. de 504
Hotman 313
Hubert, S. 480
Hugo de Groot 91, 517, 535
Hylkema, C. B. 545
Huss, Jean 256

Jon (du) Junius..... 512
Joris, David 196, 197, 391

Kleinberg, Georges 196, 246
Kuyper, A. 545

Languet, Hubert 339, 340, 341, 342
Leblois 16, 17
Lecky..... 551
Lefebvre d'Etaples 17, 96
Lelius Gregorius .. 227
Lipse, Juste 501
Luther

Malherbe 28
Marot 24
Martin, H. 142
Martin Bellie 176
Marnix de Sainte Aldegonde 322
Mathieu, Antoine 170
Meigret, Amédée 22
Mélanchton 17, 338, 339, 438
Ménégoz 180, 242
Michelet 131, 132, 134
Mille, Pierre..... 205
Minus, Celsus 200
Mistral..... 101
Monnier, Marc 124
Montaigne 102
Moreau, Simon 58
Moscheim 422
Moutarde..... 22
Musculus, N..... 137, 309

Nodier, Ch..... 48

Ochino, Bernard 228, 420
Olivetan, R. 18, 96, 101
Oporin 89, 95, 206
Oria, Marquis d' 206

Parent, N. 26, 34
Pasquier, Etienne .. 408
Pellican, C..... 194, 246
Perna 95, 438
Perrin 156
Philibert 61
Pichon, Eynard .. 26, 34
Pierre 309
Platter..... 312

Rabaut St. Etienne 266
Rabelais 2, 11
Ramus 312
Raynier, Jean 2, 5
Reuss 25, 105
Rhégius 193, 194
Ribit, Jean 76

Richard-Simon .. 97, 114, 115, 323, 412, 414, 415, 416
Richebourg, Louis de 28
Robert, Etienne 40
Robespierre 310
Roget 83, 127
Roset, Claude 86
Ronsard 101
Roussel, Gérard 10

Sabatier, A 547
Saint Augustin.. 192, 251
Saint Jean Chrysostome 192, 246
Sainte-Marthe 5, 31, 34
Saunier, Antoine 32
Schadé 201
Schenk, J. 194
Servet, Michel 133—544
Sève, Maurice 5
Socin, Lelio 205
Socin, Camille 436
Socin, Fauste..... 438
Spieghel 503
Sturm de Sturmeck, Jacques 25, 35, 40
Sulzer 157
Suriano..... 21

Tissier 26
Touches, Jean des 5
Toussaint, P. 170, 409, 410
Treppereaulx, Louis 58
Trie, de 139, 140
Trouillet, Jean 247

Uytenbogaert 517, 518, 519, 520

Vau, de la 410
Vandal, P. 255
Viguié, A. 24
Villate, Pierre de 313
Vinet 122
Viret 34, 35, 37, 74, 82, 86, 87, 127, 130, 247, 363
Voltaire 89, 141

Weiss..... 19
Wesphal 147
Wetstein 552
Wilson, Florent 6
Winckler, Prins 512
Wollmar, Melchior 19, 147

Zurkinden, N. 173, 175, 310, 313, 390, 411, 419
Zwinger 431, 433
Zwingli 12, 13, 236

TABLE DES MATIÈRES

I

DE LA RENAISSANCE A LA REFORME

La Renaissance — A Lyon — Sébastien Castellion — Castellio ou Castalio ? — La Renaissance religieuse — La réaction catholique — Les humanistes et la Réforme — Les débuts de la Réforme — La Réforme de Luther — La souveraineté de la conscience — La réaction luthérienne — Les débuts de la Réforme en France — Calvin — Les premiers martyrs en France — Les principes de la Réforme — Les martyrs de Lyon — Castellion part pour Strasbourg — La Renaissance et la Réforme à Strasbourg — Castellion chez Calvin..... de 1 à 30.

II

CASTELLION A GENÈVE

Le Collège de Rive — Les projets de Calvin — Castellion, régent du Collège — Les dialogues sacrés — Deux dialogues — La nouvelle pédagogie — Le Fénelon des protestants — Le pouvoir corrupteur — Premiers nuages — Comment Th. de Bèze écrit l'histoire — Difficultés scolaires — Castellion, malade, songe à se retirer — Castellion sera-t-il pasteur ? — Castellion donne sa démission de Régent — Divergences théologiques — Deux courants ou un seul ? — La digue — Le Calvinisme naissant — L'humilité spirituelle et Calvin — L'autoritarisme de Calvin — Nécessité de la Réforme de la Réforme — Castellion dénonce publiquement l'attitude des pasteurs

de Genève — La réponse de Calvin — Réquisitoire de Calvin — L'assaut contre Castellion — Comment on corrige l'histoire — Le successeur de Castellion — L'attestation de Calvin — L'impression des contemporains — La méthode d'autorité à l'œuvre — Satan ou Dieu ? ..... de 31 à 88.

III

LE RÉFORMATEUR LIBÉRAL

Castellion à Bâle — Années de misère — Boniface Amerbach — Traduction de la Bible — Une Bible pour le peuple — Les critiques — Innovations et hardiesses — La version de Calvin et celle de Castellion — Supériorité de la Bible de Castellion — Les vrais motifs de Castellion — Les deux méthodes — Le libre examen à l'œuvre — La critique biblique — Castellion, le premier exégète — Le dogmatisme de Calvin — Calvin conseille la répression de l'hérésie par le glaive — La réaction calviniste — La réponse de Castellion — Castellion fait le procès des églises calvinistes — La leçon de l'Evangile — La relativité de la connaissance — La tolérance — Conseils aux rois — Les deux principes — Les deux protestantismes ..... de 89 à 123.

IV

LA RÉFORME CALVINISTE À L'ŒUVRE

Les ordonnances ecclésiastiques — Les repressions consistoriales — Les libertins — Berthelier — Calvin revendique la liberté de son ministère — Les droits de Calvin — Les droits des autres — Et les principes initiaux de la Réforme ? — Michel Servet — La *Restitution du Christianisme* — Le « Christ » de Michel Servet — Servet dénoncé comme hérétique — Qui était le dénonciateur ? — La responsabilité de Calvin — La valeur du démenti de Calvin — La sentence de Vienne — Servet s'enfuit à Genève — Son arrestation — Quelques griefs calvinistes — Les intempérances de langage de Calvin — Inconscience ou hypertrophie du moi ? — Accusations de Calvin

— La poursuite à mort — Un exemple des débats dans le procès en hérésie — La Réforme de la Réforme — La tolérance, doctrine d'hérésie — Les hésitations au sein du Conseil — Consultation des églises suisses — La condamnation — Les derniers jours — Servet, martyr de la foi libre — Le monument expiatoire de Champel — Ce que le monument de Champel n'efface pas — L'échec de Calvin — Les Réformateurs et la Réforme — L'opinion des contemporains de Calvin — La réponse de Calvin — ..... de 124 à 175.

V

LES PRINCIPES DE LA RÉFORME LIBÉRALE

Le traité des hérétiques — La préface de Castellion — Le « fidéisme » de Castellion — L'orgueil spirituel, créateur de fanatisme — La robe blanche — Le grand crime — Ne jugez pas — Qu'est-ce qu'un hérétique ? — La monnaie d'or — Les résultats de l'intolérance — « O Christ, vois-tu ces choses ? » — Les « assassins religieux » — L'opinion protestante — Opinion de Luther — Les Pères de l'Eglise — L'opinion de Brenz — Le témoignage de Brünsfeld, de Rhégius — Opinion des Luthériens — Un libre croyant — Le témoignage d'un écrivain mystérieux — L'épilogue de Castellion — C'est l'esprit même de la Réforme qui proteste — La vraie Réforme — La Réforme calviniste — Les deux Réformes — Généralisation dangereuse ..... de 176 à 207.

VI

LES DEUX RÉFORMES AUX PRISES

L'Anti-Bellius — Le livre des blâmes — Le *contra libellum Calvini* — Préface — Articles 2 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7 — 8 — 10 — 14 — 18 — 19 — 22 — 23 — 26 — 27 — 28 — 29 — 31 — 32 — 34 — 40 — 41 — 42 — 44 — 46 — 48 — 49 — 50 — 51 — 53 — 54 — 55 — 56 — 61 — 71 — 77 — Une ère nouvelle — Art. 89 — 90 — 116 — 117 — 119 — 120 — 122 — Saine doctrine et action bonne. . . de 208 à 291.

VII

LE TRIOMPHE DU CALVINISME

La censure des Réformateurs — Annotations à l'épître aux Romains — De la prédestination calviniste — Castellion et le problème de la liberté — Les protestations contre les doctrines de Calvin — Levée de boucliers contre Calvin — L'arrêt des magistrats de Berne — Les représailles calvinistes — Calvin et la torture — L'impression produite — Castellion et « la République des lettres » — Entourage et influence de Castellion — La *Théologie germanique* ..... de 292 à 322.

VIII

LA DÉFENSE D'UN LIBRE CROYANT ET LES PROCÉDÉS CALVINISTES

Attaque de Th. de Bèze — Censure calviniste — Libelles anti-calvinistes — Un document retrouvé — Castellion sort de la lice — Retraite laborieuse — Les démarches de Borrhée — Réponse de Castellion — La conférence publique — Une conscience irréductible — Sympathies croissantes — Lettre de Mélanchton — Indignation de Calvin — Lettre de Baudoin — L'attaque de Calvin — La *Défense* de Castellion — Des écrits — Des injures — Des crimes — Du vol — Le but de Calvin — Les commérages de Genève — L'épisode de la gaffe — Procédés calvinistes — Arguments de Castellion — Le certificat de Calvin — De l'orgueil — Des plaisanteries — Du cynisme — Des bouffonneries — Accusations de M. Doumergue — Diffamation et Calvinisme — Calvin contre Calvin — De l'imposture — De la conférence publique — De l'impiété — L'impénitence de Calvin — Circonstances atténuantes — La responsabilité de Calvin — Attaques de Théod. de Bèze — Réponse de Castellion — L'attitude d'un impie — Délations et mensonges — Un épisode caractéristique — Autres procédés calvinistes — Exhortation d'un « vaurien » — Les risques des calomniateurs — Le réquisitoire d'un libre croyant — La justice immanente — Les méchants bergers — L'appel du vrai Réformateur ..... de 323 à 389.

IX

DERNIÈRES LUTTES ET DÉFAITE FINALE

Castellion et Joris — Un épisode digne du Moyen Age — Les troubles en France — Un livre séditieux — *Conseil à la France désolée* — La maladie de la France — Causes de la maladie — Faux remèdes — Aux catholiques — Aux évangéliques — Aux catholiques et aux évangéliques — Les fruits de la contrainte de conscience — La considération de l'avenir — L'opinion des Réformateurs — L'appel de Castellion — Aux gens privés — La réponse des protestants de France — Castellion et Etienne Pasquier — L'influence de Castellion — Castellion nommé à Lausanne — Nouvel assaut de Th. de Bèze — Opinion de Richard Simon — L'instrument de Satan — La Défense des traductions — La leçon d'un catholique — Procédés de Réformateurs — Dénonciation de Th. de Bèze — Castellion mis en accusation — Le martyre d'Ochino — Suprême défense — Libertin ? — Disciple de Pélage ? — Anarchiste ? — Papiste ? — Académique ? — Anabaptiste ? — L'amour chrétien — Des autres accusations — Appel aux juges — Castellion épuisé — Testament de Castellion — Mort de Castellion — Un document — Honneurs funèbres — La joie des adversaires — Les Castellionistes ..... de 390 à 434.

X

LA CRITIQUE DU CALVINISME

Les Castellionistes — Une publication imprévue — Les grands problèmes — Les quatre dialogues de Castellion — De la prédestination — Les deux notions de Dieu — Une religion de liberté — Du salut — Du salut ou de la vraie vie — Universalisme chrétien — Nécessité ou liberté — Du libre arbitre — Le « processus » du salut — Volonté et grâce — L'optimisme spirituel — De la foi — De la maîtrise de soi — La vraie justification par la foi — La puissance de la foi — Les plumes du paon — A chacun son bien ..... de 435 à 480.

XI.

LA RÉFORME DE LA RÉFORME

L'esprit de liberté religieuse — La « Genève » du Nord — Castellion reparaît — D. V. Coornhert — Le Calvinisme hollandais — Les indépendants — La résurrection de l'hérésie — Les préfaces du XVIème siècle — Le dessein de Coornhert — Les effets des calomnies calvinistes — Le livre parle — Coornhert et les Calvinistes — Encore Castellion — Arguments connus — La réaction calviniste — La chandelle de Savoie — Arminius — Gomar — Arminius et Castellion — Nouvelle luttes, vieux arguments — Les deux Réformes — La Remonstrance — Les remonstrants et Castellion — Menaces d'exil — Castellion à la rescousse — La libre Néerlande — Procédés calvinistes — Les papes — L'agitation castellioniste — Le « malfaiteur » et l'homme pieux — Les faux docteurs — Un vrai croyant — Condamnation des Castellionistes — Coornhert brûlé en effigie — L'œuvre de libération humaine — La doctrine huguenote — La fin du Calvinisme — Calvin au 4ème centenaire de la Réformation à Genève — Le triomphe de Castellion ..... de 481 à 545.

XII

LE PROGRÈS RELIGIEUX

Un manuscrit inédit — Introduction au manuscrit — Théorie de la connaissance — De l'art de douter — La féconde hérésie — La recherche de Dieu — Les trois âges

---

APPENDICE :

I. De la traduction française de la Bible
II. Quelques extraits d'un traité sur la calomnie
III. Livre retrouvé dans les œuvres de Coornhert

Date Due

bd CAT. NO. 23 233 PRINTED IN U.S.A.

TRENT UNIVERSITY
0 1164 0310648 1

BX9459 .C4G5
Giran, Etienne
Sébastien Castellion et la
réforme calviniste

198409

DATE | ISSUED TO

198409